Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

Sommaire

numéro	objet
2023-001	Compte financier 2022
2023-002	Affectation des résultats
2023-003	Etat des reports de formation continue des exercices 2020 à 2022
2023-004	Rapport annuel de performance 2022
2023-005	Contrat d'objectifs et de moyens 2023
2023-006	Demande d'accréditation de la « mention Urgences » du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
2023-007	Bornes de l'année universitaire 2023-2024
2023-008	Modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers en mobilité internationale pour l'année 2023-2024
2023-009	Modalités d'inscription des praticiens titulaires d'un diplôme hors Union européenne dans le cadre du parcours de consolidation des compétences
2023-010	Mission Culture – tarifs 2023 – mise à disposition du Théâtre Astrée / salles de répétition 122 et 132 et prestation de sécurité
2023-011	Mission Culture - tarifs 2023 - Mise en place et tarifs d'abonnements pour les représentations au théâtre ASTRÉE
2023-012	FOCAL – tarifs 2023 – inscription formations courtes : modifications et ajouts de nouvelles formations
2023-013	FOCAL – tarifs 2023 – inscription au diplôme universitaire « Gemmologie »
2023-014	Admission en première année de master « Biologie »
2023-015	FOCAL - Modification du règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis
2023-016	Biosciences - Modification de la capacité d'accueil du master mention « Biologie » parcours « Biosciences »
2023-017	Capacités d'accueil des licences professionnelles 2023-24 de ISTR, département-composante Mécanique, Faculté des sciences, UFR Biosciences et STAPS
2023-018	Polytech - modalités de rémunération des agents publics participant à titre d'activité accessoire au concours d'entrée de Polytech
2023-019	ISTR - régularisation des droits d'inscription spécifiques à compter de l'année 2018/2019 pour les DE de masseur-kinésithérapeute et ergothérapie
2023-020	IUT - Tarifs 2023 - formations qualifiantes de l'IUT
2023-021	SUAPS - Tarifs 2023 compléments – pratiques onéreuses
2023-023	AEU CAPEFE
2023-024	IUT – capacités d'accueil en licence professionnelle et diplômes d'université
2023-025	Faculté des Sciences - création du parcours de 2ème année de master de la Graduate Initiative « Lyon Polymer Materials Science »
2023-026	Domiciliation association étudiante : Association E-sportive Lyon 1 (AESL)
2023-027	Domiciliation association étudiante : Association des physiciens de Lyon 1 (APL)
2023-028	Domiciliation association étudiante : Almahta
2023-029	Domiciliation association étudiante : Bee'SPB
2023-030	Domiciliation association étudiante : ISPB Chess Club
2023-031	Domiciliation association étudiante : Assostomate

2023-032	Approbation de la convention de site CNRS
2023-033	Modification des statuts de l'ISTR
2023-034	Modification des statuts de l'UFR Biosciences
2023-035	Modification des statuts du département-composante GEP
2023-036	Majoration des heures de nuit, du dimanche et des jours fériés des contractuels étudiants affectés au SCD
2023-037	Avenant à la convention cadre LIP
2023-038	Avenant à la convention cadre EZUS
2023-039	Tarifs ICAP 2023 modification - prestations internes relatives à la réalisation de questionnaires et prestations externes de scannage et de lecture optique
2023-040	Tarifs de prestations – Secteur Science
2023-041	Intégration de bâtiments et travaux au patrimoine comptable immobilier
2023-042	Attribution du prix Antonin Poncet
2023-043	Sortie de biens de l'inventaire comptable sur demandes de réforme au 31.01.2023
2023-044	Sortie de biens de l'inventaire comptable après inventaire tournant
2023-045	Plan d'action de maîtrise des risques comptables et financiers 2023
2023-046	Admission en non valeur
2023-047	Admission en non valeur
2023-048	Admission en non valeur
2023-049	Admission en non valeur
2023-50	Admission en non valeur
2023-051	Admission en non valeur
2023-052	Admission en non valeur
2023-053	Admission en non valeur
2023-054	Admission en non valeur
2023-055	Admission en non valeur
2023-056	Remise gracieuse
2023-057	Remise gracieuse
2023-058	Remise gracieuse
2023-059	Remise gracieuse
2023-060	Tarifs Cellule congrès

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-001

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

COMPTE FINANCIER 2022

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 202 et 210 à 214 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Après avoir délibéré,

Article 1 :

Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 4 338,04 ETPT
  Dont 3 728,12 ETPT sous plafond Etat
  609,92 ETPT ressources propres

- 436 967 939 € d'autorisations d'engagement
  Par budget
  UCBL hors SACD : 436 144 627 €
  CISR : 556 144 €
  SIUAPS : 267 168 €

  Par enveloppe
  Personnel : 320 564 058 €
  Fonctionnement : 78 607 523 €
  Investissement : 37 796 358 €

- 432 950 496 € de crédits de paiement
  Par budget
  UCBL hors SACD : 431 873 724 €
  CISR : 788 798 €
  SIUAPS : 287 975 €

  Par enveloppe
  Personnel : 320 579 473 €
  Fonctionnement : 66 253 872 €
  Investissement : 46 117 152 €

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

- 430 210 031 € de recettes
  Dont : UCBL hors SACD : 429 302 556 €
  CISR : 399 576 €
  SIUAPS : 507 899 €

- - 2 740 465 € de solde budgétaire
  Dont : UCBL hors SACD : - 2 571 167 €
  CISR : - 389 222 €
  SIUAPS : 219 924 €

Article 2 :

Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 2 865 858 € de variation de trésorerie

- - 249 144 € de résultat patrimonial
  Dont : UCBL hors SACD : 939 668 €
  CISR : - 252 236 €
  SIUAPS : - 936 577 €

- 15 516 591 € de capacité d'autofinancement
  Dont : UCBL hors SACD : 16 043 727 €
  CISR : 149 031 €
  SIUAPS : - 676 167 €

- - 15 516 591 € de variation de fonds de roulement

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 Février 2022

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièces annexes :

- Compte financier comprenant le compte de résultat, le bilan, les balances des comptes, la balance des valeurs inactives
- Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles.
- L'annexe au compte financier
- Le rapport de gestion

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

COMPTE FINANCIER

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard Lyon 1

COMPTE FINANCIER - EXERCICE 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION 28 FÉVRIER 2023

SOMMAIRE

COMPTE FINANCIER
Bilan comptable
Compte de résultat
Balance comptes 6 et 7
Balance définitive comptes 1 à 5 et 8
Balance des comptes de valeurs inactives

ANNEXES :
Soldes intermédiaires de gestion
Tableau de variation de stock
Tableau des provisions
Tableau des immobilisations
Tableau des amortissements

UCBL Hors SACD
Bilan comptable
Compte de résultat
Balance comptes 6 et 7
Balance définitive comptes 1 à 5

SACD - CISR
Bilan comptable
Compte de résultat
Balance comptes 6 et 7
Balance définitive comptes 1 à 5

SACD – SIUAPS
Bilan comptable
Compte de résultat
Balance comptes 6 et 7
Balance définitive comptes 1 à 5 et 8

TABLEAUX BUDGETAIRES ET COMPTABLES
1. Autorisations d'emplois
2. Autorisations budgétaires
3. Dépenses par destination et recettes par origine (pour information)
4. Equilibre financier
5. Opérations pour compte de tiers (pour information)
6. Situation patrimoniale
7. Plan de trésorerie (pour information)
8. Opérations sur recettes fléchées (pour information)
9. Opérations pluri-annuelles
10. Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmations
11. Tableau de synthèse budgétaire et comptable (pour information)

Université Claude Bernard Lyon 1

BILAN COMPTABLE

EXERCICE 2022

Système abrégé
BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS PROPRES**		
Immobilisations incorporelles	2 788 721,48	-2 347 286,28	441 435,20	622 550,86	Financements de l'actif - Etat	238 713 898,90	242 919 881,69
Immobilisations corporelles	725 838 201,28	-297 982 015,02	427 856 186,26	398 466 202,48	Dotation et affectation		
Terrains	61 550 970,30	-144 133,46	61 406 836,84	61 398 051,05	Fonds propres des fondations		
Constructions	486 050 131,14	-184 038 786,50	302 011 344,64	276 865 631,05	Dons et legs en capital		
Autres	178 237 099,84	-113 799 095,06	64 438 004,78	60 202 520,38	Autres		
Immobilisations financières	2 412 370,93	-194 139,54	2 218 231,39	2 228 496,55	Réserves	175 766 861,58	161 092 317,97
					Report à nouveau		
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-249 144,11	14 674 543,61
					Situation nette	414 231 616,37	418 686 743,27
					Financements - autres que Etat	88 425 256,26	70 461 219,97
					Provisions réglementées		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	731 039 293,69	-300 523 440,84	430 515 852,85	401 317 249,89	**TOTAL FONDS PROPRES**	502 656 872,63	489 147 963,24
ACTIF CIRCULANT					**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**		
Stocks et en-cours	41 230,00		41 230,00	17 088,00	Provisions pour risques	34 920,00	56 000,00
Avances et acomptes versés sur commandes	1 158 697,39		1 158 697,39	1 796 572,89	Provisions pour charges	2 502 323,00	2 162 493,00
Créances :	152 465 092,01	-769 143,48	151 695 948,53	127 598 483,39	Fonds dédiés		
d'exploitation	152 465 092,01	-769 143,48	151 695 948,53	127 598 483,39			
diverses					**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	2 537 243,00	2 218 493,00
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	115 432 461,54		115 432 461,54	118 298 319,56	**DETTES**		
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)							
Autres					*Dettes financières*		
					Dettes d'exploitation	35 911 912,86	27 561 007,89
					Dettes diverses	148 813 005,18	124 068 243,30
					Produits constatés d'avance	8 925 156,64	6 032 006,30
TOTAL ACTIF CIRCULANT	269 097 480,94	-769 143,48	268 328 337,46	247 710 463,84	**TOTAL DETTES**	193 650 074,68	157 661 257,49
Comptes de régularisation					Trésorerie		
Ecarts de conversion Actif					Comptes de régularisation		
					Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	1 000 136 774,63	-301 292 584,32	698 844 190,31	649 027 713,73	**TOTAL GENERAL**	698 844 190,31	649 027 713,73

Université Claude Bernard Lyon 1

COMPTE DE RÉSULTAT

EXERCICE 2022

Système abrégé
COMPTE DE RESULTAT

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			**PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**		
Achats	215 451,88	194 945,17	*Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)*	360 800 915,36	350 158 724,80
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	63 653 133,07	48 932 006,14	Subventions	358 671 024,13	347 517 150,44
Rémunération du personnel	188 953 517,07	180 622 075,21	Autres	2 129 891,23	2 641 574,36
Intéressement et participation			*Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)*	50 534 513,98	45 889 750,51
Charges sociales	127 112 785,62	123 354 636,94	Ventes	42 705 230,42	37 042 625,81
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	36 285 492,33	34 629 306,96	Produits	7 829 283,56	8 847 124,70
Autres charges	15 556 243,72	14 105 297,64	Production stockée et immobilisée		
			Autres produits	20 355 254,09	20 402 903,29
CHARGES D'INTERVENTION			*Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)*		
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)					
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			**TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**	431 690 683,43	416 451 378,60
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	431 776 623,69	401 838 268,06			
CHARGES FINANCIÈRES	376 170,86	103 802,74	**PRODUITS FINANCIERS**	212 967,01	165 235,81
Impôt sur les sociétés					
TOTAL CHARGES	432 152 794,55	401 942 070,80	**TOTAL PRODUITS**	431 903 650,44	416 616 614,41
Solde créditeur : Bénéfice		14 674 543,61	**Solde débiteur : Perte**	249 144,11	
TOTAL GENERAL	432 152 794,55	416 616 614,41	**TOTAL GENERAL**	432 152 794,55	416 616 614,41

Université Claude Bernard Lyon 1

BALANCE DES COMPTES GÉNÉRAUX

Comptes de classe 6 et 7

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 01 à 14

BALANCE PROVISOIRE

Date 16.02.2023
Heure 09:08:44

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60228000-Autres fournitures consommables	0,00	48,88	48,88	0,00	0,00	0,00	48,88	0,00
60322100-Variation des stocks combustibles	0,00	17 088,00	17 088,00	0,00	41 230,00	41 230,00	0,00	24 142,00
60611000-Electricite	0,00	11 706 127,74	11 706 127,74	0,00	105 934,87	105 934,87	11 600 192,87	0,00
60612000-Carburants et lubrifiants	0,00	312 740,46	312 740,46	0,00	81 037,84	81 037,84	231 702,62	0,00
60613000-Gaz	0,00	627 182,82	627 182,82	0,00	10 949,40	10 949,40	616 233,42	0,00
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	4 380 435,84	4 380 435,84	0,00	147 357,36	147 357,36	4 233 078,48	0,00
60617000-Eau	0,00	774 892,93	774 892,93	0,00	597,44	597,44	774 295,49	0,00
60618000-Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	119,00	119,00	0,00	119,00
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	2 158 897,80	2 158 897,80	0,00	411 446,78	411 446,78	1 747 451,02	0,00
60640000-Fournitures administratives	0,00	854 234,30	854 234,30	0,00	49 685,61	49 685,61	804 548,69	0,00
60650000-Linge, vetements de travail	0,00	76 042,26	76 042,26	0,00	4 487,14	4 487,14	71 555,12	0,00
60660000-Animaux	0,00	111 309,93	111 309,93	0,00	13 868,80	13 868,80	97 441,13	0,00
60670000-Fournitures, materiels enseignement,recherche	0,00	7 158 710,16	7 158 710,16	0,00	715 758,55	715 758,55	6 442 951,61	0,00
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	419 807,23	419 807,23	0,00	60 462,58	60 462,58	359 344,65	0,00
60800000-Frais accessoires d'achat	0,00	256 426,34	256 426,34	0,00	41 023,34	41 023,34	215 403,00	0,00
61320000-Locations immobilieres	0,00	999 283,88	999 283,88	0,00	268 767,92	268 767,92	730 515,96	0,00
61350000-Locations mobilieres	0,00	583 612,63	583 612,63	0,00	32 389,08	32 389,08	551 223,55	0,00
61400000-Charges locatives et de copropriété	0,00	38 175,30	38 175,30	0,00	793,10	793,10	37 382,20	0,00
61520000-Entretien et	0,00	1 843 115,40	1 843 115,40	0,00	209 174,65	209 174,65	1 633 940,75	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
réparations sur biens immobiliers								
61550000-Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	1 423 559,30	1 423 559,30	0,00	367 685,63	367 685,63	1 055 873,67	0,00
61560000-Entretien et réparations sur Maintenance	0,00	2 602 909,21	2 602 909,21	0,00	236 372,86	236 372,86	2 366 536,35	0,00
61610000-Multirisques	0,00	67 956,28	67 956,28	0,00	385,52	385,52	67 570,76	0,00
61620000-Assurance obligatoire dommage-construction	0,00	164 870,00	164 870,00	0,00	82 435,00	82 435,00	82 435,00	0,00
61630000-Assurance transport	0,00	42 668,85	42 668,85	0,00	18 240,01	18 240,01	24 428,84	0,00
61680000-Autres assurances	0,00	30 348,01	30 348,01	0,00	156,50	156,50	30 191,51	0,00
61700000-Etudes et recherches	0,00	1 757 508,46	1 757 508,46	0,00	303 890,65	303 890,65	1 453 617,81	0,00
61830000-Documentation technique et bibliothèques	0,00	4 652 309,68	4 652 309,68	0,00	299 878,50	299 878,50	4 352 431,18	0,00
61850000-Frais de colloques,seminaires,conférences	0,00	690 808,48	690 808,48	0,00	51 904,75	51 904,75	638 903,73	0,00
62110000-Personnel interimaire	0,00	19 439,14	19 439,14	0,00	1 143,98	1 143,98	18 295,16	0,00
62142000-Personnel mis à disposition de l'établissement	0,00	2 491 221,43	2 491 221,43	0,00	284 722,86	284 722,86	2 206 498,57	0,00
62260000-Honoraires	0,00	4 167 687,68	4 167 687,68	0,00	826 944,65	826 944,65	3 340 743,03	0,00
62270000-Frais d'actes et de contentieux	0,00	5 603,02	5 603,02	0,00	0,92	0,92	5 602,10	0,00
62280000-Divers frais intermédiaire et honoraires	0,00	115 829,40	115 829,40	0,00	9 934,91	9 934,91	105 894,49	0,00
62310000-Annonces et insertions	0,00	50 922,88	50 922,88	0,00	11 686,23	11 686,23	39 236,65	0,00
62330000-Foires et expositions	0,00	42 382,37	42 382,37	0,00	4 185,00	4 185,00	38 197,37	0,00
62340000-Cadeaux	0,00	41 288,89	41 288,89	0,00	3 428,35	3 428,35	37 860,54	0,00
62360000-Catalogues et imprimés	0,00	98 755,52	98 755,52	0,00	8 790,68	8 790,68	89 964,84	0,00
62370000-Publications	0,00	606 369,96	606 369,96	0,00	125 265,39	125 265,39	481 104,57	0,00
62380000-Divers	0,00	905 217,57	905 217,57	0,00	159 483,61	159 483,61	745 733,96	0,00

BALANCE PROVISOIRE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
62410000-Transports sur achats	0,00	25 626,71	25 626,71	0,00	6 864,18	6 864,18	18 762,53	0,00
62440000-Transports administratifs	0,00	23 565,60	23 565,60	0,00	0,00	0,00	23 565,60	0,00
62450000-Voyages d'études, visites et sorties pédagogiques	0,00	246 341,86	246 341,86	0,00	34 285,57	34 285,57	212 056,29	0,00
62470000-Transports collectifs du personnel	0,00	83 651,24	83 651,24	0,00	15 254,26	15 254,26	68 396,98	0,00
62480000-Divers transport	0,00	61 736,12	61 736,12	0,00	13 525,23	13 525,23	48 210,89	0,00
62510000-Voyages et déplacements	0,00	1 253 759,69	1 253 759,69	0,00	165 347,27	165 347,27	1 088 412,42	0,00
62540000-Frais d'inscription aux colloques	0,00	525 978,41	525 978,41	0,00	72 244,15	72 244,15	453 734,26	0,00
62550000-Frais de demenagement	0,00	132 046,52	132 046,52	0,00	7 657,12	7 657,12	124 389,40	0,00
62560000-Missions personnels	0,00	1 973 497,77	1 973 497,77	0,00	259 689,59	259 689,59	1 713 808,18	0,00
62570000-Frais réceptions	0,00	1 467 206,23	1 467 206,23	0,00	214 141,76	214 141,76	1 253 064,47	0,00
62600000-Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	566 687,85	566 687,85	0,00	33 977,38	33 977,38	532 710,47	0,00
62750000-Frais sur effets (com endos, commissions cb,etc.)	0,00	27 393,33	27 393,33	0,00	0,00	0,00	27 393,33	0,00
62780000-Autres frais et commissions	0,00	5 171,53	5 171,53	0,00	669,88	669,88	4 501,65	0,00
62810000-Concours divers	0,00	470 470,54	470 470,54	0,00	65 074,98	65 074,98	405 395,56	0,00
62830000-Format° continue du personnel de l'etablissement	0,00	918 484,34	918 484,34	0,00	111 063,09	111 063,09	807 421,25	0,00
62840000-Frais de recrutement du personnel	0,00	134 844,06	134 844,06	0,00	32 910,20	32 910,20	101 933,86	0,00
62850000-Prestations extérieures de gardiennage	0,00	1 680 582,11	1 680 582,11	0,00	28 807,80	28 807,80	1 651 774,31	0,00
62860000-Prestation extérieure de nettoyage	0,00	3 566 126,89	3 566 126,89	0,00	282 494,15	282 494,15	3 283 632,74	0,00
62870000-Prestations	0,00	818 146,96	818 146,96	0,00	21 877,22	21 877,22	796 269,74	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
extérieures d'informatique								
62888000-Autres frais divers	0,00	4 571 199,70	4 571 199,70	0,00	622 217,25	622 217,25	3 948 982,45	0,00
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	3 106 045,69	3 106 045,69	0,00	9 294,64	9 294,64	3 096 751,05	0,00
63320000-Allocation logement	0,00	814 339,75	814 339,75	0,00	2 470,48	2 470,48	811 869,27	0,00
63380000-Autres impôt-taxe	0,00	4 461,56	4 461,56	0,00	2,40	2,40	4 459,16	0,00
63512000-Taxes foncières	0,00	58 514,00	58 514,00	0,00	0,00	0,00	58 514,00	0,00
63530000-Impots indirects	0,00	216,80	216,80	0,00	216,80	216,80	0,00	0,00
63580000-Autres droits	0,00	817,26	817,26	0,00	817,26	817,26	0,00	0,00
63780000-Taxes diverses	0,00	17 240,14	17 240,14	0,00	1 383,10	1 383,10	15 857,04	0,00
64111000-Rémunérations principales	0,00	166 658 393,79	166 658 393,79	0,00	10 058 837,41	10 058 837,41	156 599 556,38	0,00
64112100-Rémunérations accessoires indexées	0,00	10 621 058,62	10 621 058,62	0,00	30 209,74	30 209,74	10 590 848,88	0,00
64112200-Rémunérations accessoires non indexées	0,00	1 593 044,42	1 593 044,42	0,00	915,03	915,03	1 592 129,39	0,00
64120000-Congés payés	0,00	1 334 266,42	1 334 266,42	0,00	2 539 096,00	2 539 096,00	107,63	1 204 937,21
64131000-Primes et gratifications indexées	0,00	4 282 541,69	4 282 541,69	0,00	1 799,45	1 799,45	4 280 742,24	0,00
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	3 868 434,25	3 868 434,25	0,00	4 308,27	4 308,27	3 864 125,98	0,00
64140000-Indemnités et avantages divers	0,00	331 773,96	331 773,96	0,00	66,50	66,50	331 707,46	0,00
64141000-Indemnités et avantages divers	0,00	41 875,82	41 875,82	0,00	375,45	375,45	41 500,37	0,00
64142000-Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	0,00	12 253 273,11	12 253 273,11	0,00	32 214,12	32 214,12	12 221 058,99	0,00
64150000-Supplément familial	0,00	1 550 890,87	1 550 890,87	0,00	7 335,30	7 335,30	1 543 555,57	0,00
64191000-Abattement indemnitaire	0,00	71 977,60	71 977,60	0,00	978 856,21	978 856,21	0,00	906 878,61

BALANCE PROVISOIRE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
64510000-Cotisations d'assurance-maladie	0,00	17 388 831,75	17 388 831,75	0,00	58 101,83	58 101,83	17 330 729,92	0,00
64531100-Pensions civiles	0,00	89 801 049,06	89 801 049,06	0,00	143 612,19	143 612,19	89 657 436,87	0,00
64532000-Cotisations patronales CNRACL	0,00	49 205,98	49 205,98	0,00	0,00	0,00	49 205,98	0,00
64534000-CNAV	0,00	4 225 757,16	4 225 757,16	0,00	22 904,19	22 904,19	4 202 852,97	0,00
64535100-RAFP	0,00	915 803,58	915 803,58	0,00	361,42	361,42	915 442,16	0,00
64535200-IRCANTEC	0,00	1 923 299,99	1 923 299,99	0,00	35 172,20	35 172,20	1 888 127,79	0,00
64540000-Cotisations à Pôle emploi	0,00	1 700 866,67	1 700 866,67	0,00	4 938,80	4 938,80	1 695 927,87	0,00
64580000-Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	11 139 593,54	11 139 593,54	0,00	1 958 172,38	1 958 172,38	9 181 421,16	0,00
64710000-Prestations directes	0,00	1 316 685,85	1 316 685,85	0,00	97 285,04	97 285,04	1 219 400,81	0,00
64740000-Oeuvres sociales	0,00	50 720,38	50 720,38	0,00	0,90	0,90	50 719,48	0,00
64750000-Médecine du travail, pharmacie	0,00	315,00	315,00	0,00	0,00	0,00	315,00	0,00
64800000-Autres charges de personnel	0,00	994 655,80	994 655,80	0,00	73 450,19	73 450,19	921 205,61	0,00
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	0,00	2 642 187,25	2 642 187,25	0,00	467 888,97	467 888,97	2 174 298,28	0,00
65160000-Droits d'auteurs et de reproduction	0,00	23 287,97	23 287,97	0,00	2 000,00	2 000,00	21 287,97	0,00
65180000-Autres droits et valeurs similaires	0,00	90 514,15	90 514,15	0,00	0,00	0,00	90 514,15	0,00
65200000-Contrôle financier	0,00	103 131,06	103 131,06	0,00	0,00	0,00	103 131,06	0,00
65400000-Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	133 370,34	133 370,34	0,00	39 661,54	39 661,54	93 708,80	0,00
65600000-Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	1 756,34	1 756,34	0,00	0,00	0,00	1 756,34	0,00
65780000-Autres charges	0,00	9 047 363,22	9 047 363,22	0,00	1 803 220,89	1 803 220,89	7 244 142,33	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
spécifiques								
65811000-Pénalités sur contrats ou conventions	0,00	127,17	127,17	0,00	0,00	0,00	127,17	0,00
65812000-Pénalités, amendes fiscales ou pénales	0,00	10 541,22	10 541,22	0,00	41,22	41,22	10 500,00	0,00
65830000-Charges gestion - annulation TR exerc. antérieur	0,00	945 256,19	945 256,19	0,00	9 486,09	9 486,09	935 770,10	0,00
65880000-Autres charges diverses	0,00	1 016 705,90	1 016 705,90	0,00	121 392,56	121 392,56	895 313,34	0,00
66600000-Pertes de change pour opérations financières	0,00	319 667,12	319 667,12	0,00	1 232,39	1 232,39	318 434,73	0,00
68110000-Dotation amort immo incorporelles et corporelles	0,00	35 926 431,88	35 926 431,88	0,00	1 138,00	1 138,00	35 925 293,88	0,00
68151000-Dotations aux prov pour risques charges de fonct	0,00	339 830,00	339 830,00	0,00	0,00	0,00	339 830,00	0,00
68170000-Dotations aux prov pour dép des actifs circulants	0,00	18 612,11	18 612,11	0,00	0,00	0,00	18 612,11	0,00
68660000-Dotations aux dépréciations éléments financiers	0,00	57 736,13	57 736,13	0,00	0,00	0,00	57 736,13	0,00
70621100-Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	0,00	247 348,50	247 348,50	0,00	6 637 466,50	6 637 466,50	0,00	6 390 118,00
70621300-Drts de scolar aux diplômes nationaux - hors UE	0,00	7 113,00	7 113,00	0,00	360 378,00	360 378,00	0,00	353 265,00
70621400-Droits des diplômes propres à chaque établissement	0,00	363 717,00	363 717,00	0,00	968 375,17	968 375,17	0,00	604 658,17
70622100-Redevances	0,00	7 358,00	7 358,00	0,00	7 790,00	7 790,00	0,00	432,00
70623100-Formation - contrat d'apprentissage	0,00	1 774 727,43	1 774 727,43	0,00	22 701 018,34	22 701 018,34	0,00	20 926 290,91
70624000-Prestations de formation continue	0,00	2 471 203,98	2 471 203,98	0,00	8 433 167,58	8 433 167,58	0,00	5 961 963,60

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
70625000-validation des acquis de l'expérience (VAE)	0,00	34 890,25	34 890,25	0,00	236 754,17	236 754,17	0,00	201 863,92
70626000-formation en apprentissage	0,00	3 507 592,96	3 507 592,96	0,00	2 264 854,00	2 264 854,00	1 242 738,96	0,00
70661000-Colloques	0,00	66 546,00	66 546,00	0,00	843 199,41	843 199,41	0,00	776 653,41
70662000-Prestations de recherche	0,00	436 034,35	436 034,35	0,00	2 738 113,56	2 738 113,56	0,00	2 302 079,21
70664000-Ventes de publications	0,00	0,00	0,00	0,00	1 675,16	1 675,16	0,00	1 675,16
70682000-autres prestations de services	0,00	2 632 788,26	2 632 788,26	0,00	5 763 205,03	5 763 205,03	0,00	3 130 416,77
70810000-Pdts des svces exploités ds l'intérêt du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	124 517,56	124 517,56	0,00	124 517,56
70830000-Locations diverses	0,00	245 177,38	245 177,38	0,00	1 316 400,59	1 316 400,59	0,00	1 071 223,21
70840000-Mise a disposition de personnel facturee	0,00	761 799,95	761 799,95	0,00	1 997 706,11	1 997 706,11	0,00	1 235 906,16
70850000-Ports et frais accessoires factures aux clients	0,00	0,00	0,00	0,00	310,80	310,80	0,00	310,80
70880000-Autres produits d'activites annexes	0,00	213 505,20	213 505,20	0,00	1 080 100,70	1 080 100,70	0,00	866 595,50
74111100-Ministère de tutelle principale- SCSP	0,00	5 837 418,00	5 837 418,00	0,00	325 099 689,00	325 099 689,00	0,00	319 262 271,00
74118000-Ministère de tutelle - autres subventions	0,00	42 435,90	42 435,90	0,00	128 066,75	128 066,75	0,00	85 630,85
74120000-Autres ministères	0,00	571 777,30	571 777,30	0,00	585 654,81	585 654,81	0,00	13 877,51
74121000-Autres ministères - SCSP	0,00	59 403,60	59 403,60	0,00	216 039,48	216 039,48	0,00	156 635,88
74128000-Autres ministères - autres subventions	0,00	5 800,00	5 800,00	0,00	210 083,27	210 083,27	0,00	204 283,27
74131100-ANR Investissements	0,00	13 694 209,89	13 694 209,89	0,00	21 597 897,72	21 597 897,72	0,00	7 903 687,83

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
d'avenir								
74131200-ANR Hors investissements d'avenir	0,00	25 739 970,12	25 739 970,12	0,00	35 053 478,16	35 053 478,16	0,00	9 313 508,04
74132300-Aide Etat versée ASP au titre des contrats aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	33 722,11	33 722,11	0,00	33 722,11
74420000-Subventions de la région	0,00	8 257 102,03	8 257 102,03	0,00	13 508 096,90	13 508 096,90	0,00	5 250 994,87
74430000-Subventions du département	0,00	140 660,25	140 660,25	0,00	578 781,75	578 781,75	0,00	438 121,50
74440000-Subv des communes et groupements de communes	0,00	124 658,12	124 658,12	0,00	649 671,75	649 671,75	0,00	525 013,63
74460000-Subventions union européenne	0,00	14 386 562,72	14 386 562,72	0,00	20 485 271,27	20 485 271,27	0,00	6 098 708,55
74470000-Subventions d'organismes internationaux	0,00	555 063,85	555 063,85	0,00	807 646,77	807 646,77	0,00	252 582,92
74480000-Subv autres collectivites publ & organismes publ	0,00	3 336 599,08	3 336 599,08	0,00	7 701 823,02	7 701 823,02	0,00	4 365 223,94
74600000-Dons et legs	0,00	10 717,19	10 717,19	0,00	209 717,19	209 717,19	0,00	199 000,00
74810000-Pdts versts liberatoires ouvrant droit exone. TA	0,00	0,00	0,00	0,00	1 391 934,92	1 391 934,92	0,00	1 391 934,92
74880000-Autres subventions	0,00	4 859 333,04	4 859 333,04	0,00	8 234 160,35	8 234 160,35	0,00	3 374 827,31
75110000-Redev. concess°, brevets, licences, marques#	0,00	221 750,14	221 750,14	0,00	1 159 486,28	1 159 486,28	0,00	937 736,14
75160000-Droits d'auteur et de reproduction	0,00	0,00	0,00	0,00	385,34	385,34	0,00	385,34
75600000-Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	222 238,91	222 238,91	0,00	222 238,91
75710000-Taxes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 930 891,23	1 930 891,23	0,00	1 930 891,23
75712000-Taxe affectée CVEC	0,00	1 524 049,00	1 524 049,00	0,00	1 524 049,00	1 524 049,00	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
75830000-Pdts gest° cour provenant annul paiement exc. ant.	0,00	61 276,05	61 276,05	0,00	838 270,10	838 270,10	0,00	776 994,05
75840000-Autres produits contentieux	0,00	700,00	700,00	0,00	85 644,59	85 644,59	0,00	84 944,59
75880000-Autres produits	0,00	1 083 038,22	1 083 038,22	0,00	6 890 022,75	6 890 022,75	0,00	5 806 984,53
76210000-Revenus des titres immobilises	0,00	0,00	0,00	0,00	27 642,63	27 642,63	0,00	27 642,63
76600000-Gains de change pour opérations financières	0,00	149,74	149,74	0,00	185 474,12	185 474,12	0,00	185 324,38
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	1,02	1,02	0,00	20 334 175,11	20 334 175,11	0,00	20 334 174,09
78151000-Reprises sur prov pour risques charges de fonct	0,00	0,00	0,00	0,00	21 080,00	21 080,00	0,00	21 080,00

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 6	0,00	457 640 774,05	457 640 774,05	0,00	25 487 979,50	25 487 979,50	434 288 871,37	2 136 076,82
Total classe 7	0,00	93 282 477,52	93 282 477,52	0,00	525 186 127,96	525 186 127,96	1 242 738,96	433 146 389,40
Total général	0,00	550 923 251,57	550 923 251,57	0,00	550 674 107,46	550 674 107,46	435 531 610,33	435 282 466,22

Université Claude Bernard Lyon 1

BALANCE DES COMPTES GÉNÉRAUX

Comptes de classe 1 à 5 et 8

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 01 à 15

BALANCE DEFINITIVE

Date 16.02.2023
Heure 15:07:23

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
10100000-Financements non rattachés à des actifs Etat	0,00	12 294 489,47	12 294 489,47	10 777 757,93	21 419 228,92	32 196 986,85	0,00	19 902 497,38
10411000-Contr et financt actifs m à dispo étabs-Etat	0,00	0,00	0,00	335 833 435,83	0,00	335 833 435,83	0,00	335 833 435,83
10412000-Contr et financt actifs remis propriété étabs-Etat	1 524,58	0,00	1 524,58	0,00	0,00	0,00	1 524,58	0,00
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	52 001,60	52 001,60	31 547 020,59	1 250 000,00	32 797 020,59	0,00	32 745 018,99
10413200-Financt autres actifs-ANR IA	0,00	91 501,15	91 501,15	3 493 661,52	1 505 042,81	4 998 704,33	0,00	4 907 203,18
10413800-Financt autres actifs-autres Etat	0,00	0,00	0,00	175 112,91	2 016,32	177 129,23	0,00	177 129,23
10491000-Reprise résultat mise à disposition - Etat	124 127 898,84	13 694 629,76	137 822 528,60	0,00	0,00	0,00	137 822 528,60	0,00
10492000-Reprise résultat remis en propriété - Etat	0,00	2,71	2,71	66,95	1,02	67,97	0,00	65,26
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	12 615 050,62	1 406 315,89	14 021 366,51	0,00	52 001,60	52 001,60	13 969 364,91	0,00
10493200-Reprise résultat autres actifs- ANR IA	2 007 812,22	901 197,25	2 909 009,47	0,00	15 141,91	15 141,91	2 893 867,56	0,00
10493800-Reprise résultat autres actifs- autres Etat	154 887,78	9 277,54	164 165,32	0,00	0,00	0,00	164 165,32	0,00
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	953 123,95	953 123,95	161 092 317,97	15 627 667,56	176 719 985,53	0,00	175 766 861,58
11000000-Report à nouveau (solde crediteur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11900000-Report a nouveau (solde debiteur)	28,94	2 835,93	2 864,87	28,94	2 835,93	2 864,87	0,00	0,00
12000000-Resultat de l'exercice (solde crediteur)	0,00	20 806 612,35	20 806 612,35	15 627 638,62	5 178 973,73	20 806 612,35	0,00	0,00
12900000-Resultat de l'exercice	953 095,01	996 063,13	1 949 158,14	0,00	1 949 158,14	1 949 158,14	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
(solde debiteur)								
13120000-Financements Régions non rattachés	0,00	19 979 413,11	19 979 413,11	18 241 584,79	21 967 432,80	40 209 017,59	0,00	20 229 604,48
13130000-Financements Départements non rattachés	0,00	12 000,04	12 000,04	12 000,04	5 000,00	17 000,04	0,00	5 000,00
13140000-Financements Communes non rattachées	0,00	1 011 959,92	1 011 959,92	557 395,44	454 564,48	1 011 959,92	0,00	0,00
13150000-Financements Autres coll non rattachés	0,00	1 190 137,85	1 190 137,85	1 068 793,40	1 267 028,17	2 335 821,57	0,00	1 145 683,72
13160000-Financements Union européenne non rattachés	0,00	2 528 649,23	2 528 649,23	1 957 317,95	2 809 550,20	4 766 868,15	0,00	2 238 218,92
13170000-Financements Autres organismes non rattachées	0,00	116 989,34	116 989,34	67 899,54	220 907,82	288 807,36	0,00	171 818,02
13180000-Financements Autres non rattachés	0,00	748 488,75	748 488,75	772 293,29	969 200,07	1 741 493,36	0,00	993 004,61
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	143 743,76	143 743,76	40 141 737,02	1 195 721,83	41 337 458,85	0,00	41 193 715,09
13413000-Financements Départements rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	197 501,66	0,00	197 501,66	0,00	197 501,66
13414000-Financements Communes rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	14 456 536,08	19 540 831,66	33 997 367,74	0,00	33 997 367,74
13415000-Financements Autres coll. rattachés à des actifs	0,00	8 547,34	8 547,34	3 872 011,57	555 491,92	4 427 503,49	0,00	4 418 956,15
13416000-Financements Union Europ. rattachés à des actifs	0,00	10 372,59	10 372,59	1 854 688,03	215 992,68	2 070 680,71	0,00	2 060 308,12
13417000-Financements Autres org. rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	433 989,46	0,00	433 989,46	0,00	433 989,46
13418000-Financements Autres rattachés à des actifs	0,00	19 990,00	19 990,00	6 293 145,07	96 512,81	6 389 657,88	0,00	6 369 667,88
13492000-Reprise résult finan Régions rattachés actifs	10 957 169,54	2 090 876,89	13 048 046,43	0,00	133 472,55	133 472,55	12 914 573,88	0,00

BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
13493000-Reprise résult finan Départements rattachés actifs	101 071,13	9 050,44	110 121,57	0,00	0,00	0,00	110 121,57	0,00
13494000-Reprise résult finan Communes rattachés actifs	2 385 316,12	2 637 573,74	5 022 889,86	0,00	0,00	0,00	5 022 889,86	0,00
13495000-Reprise résult finan Autres coll. rattachés actifs	2 061 448,15	310 551,14	2 371 999,29	0,00	0,00	0,00	2 371 999,29	0,00
13496000-Reprise résult finan Union Europ rattachés actifs	1 406 440,00	256 976,86	1 663 416,86	0,00	3 389,81	3 389,81	1 660 027,05	0,00
13497000-Reprise résult finan Autres org rattachés actifs	287 226,87	45 546,71	332 773,58	0,00	0,00	0,00	332 773,58	0,00
13498000-Reprise résult finan Autres rattachés actifs	2 267 001,56	350 192,80	2 617 194,36	0,00	0,00	0,00	2 617 194,36	0,00
15110000-Provisions pour litiges	0,00	21 080,00	21 080,00	56 000,00	0,00	56 000,00	0,00	34 920,00
15820000-Provisions pour CET	0,00	0,00	0,00	2 162 493,00	339 830,00	2 502 323,00	0,00	2 502 323,00
18100000-Comptes de liaison des établissements	0,00	436 817 105,69	436 817 105,69	0,00	436 817 105,69	436 817 105,69	0,00	0,00
18530000-Opération de trésorerie SIU	478 913,16	3 433 802,49	3 912 715,65	478 913,16	3 433 802,49	3 912 715,65	1 356 270,26	1 356 270,26
18560000-Opération de trésorerie Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	2 567 640,99	668 363,36	3 236 004,35	0,00	533 167,17	533 167,17	2 702 837,18	0,00
20532000-Logiciels créés	15 947,30	0,00	15 947,30	0,00	0,00	0,00	15 947,30	0,00
20580000-Autres conces° et dts similaires, brevets, lic., m	2 870,00	0,00	2 870,00	0,00	0,00	0,00	2 870,00	0,00
20800000-Autres immobilisations incorporelles	8 907,00	167 480,00	176 387,00	0,00	109 320,00	109 320,00	67 067,00	0,00
21117000-Terrains nus acquis	432 298,61	453 882,10	886 180,71	0,00	416 809,40	416 809,40	469 371,31	0,00
21155600-Terrains bâtis- ens immob admin et com màd	60 578 236,00	0,00	60 578 236,00	0,00	0,00	0,00	60 578 236,00	0,00

BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
21155800-Terrains bâtis- ens immob admin et com autres	243 000,00	0,00	243 000,00	0,00	0,00	0,00	243 000,00	0,00
21227000-Agencement terrains aménagés acquis	2 928,00	0,00	2 928,00	0,00	0,00	0,00	2 928,00	0,00
21228000-Agencement terrains aménagés autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21255800-Agencement terr bâtis ens immob admin/com autre	257 434,99	0,00	257 434,99	0,00	0,00	0,00	257 434,99	0,00
21315600-Construction bâtiment admin/com màd	281 122 491,17	19 322 096,76	300 444 587,93	0,00	0,00	0,00	300 444 587,93	0,00
21315700-Construction bâtiment admin/com acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21315800-Construction bâtiment admin/com autres	48 672 465,62	315 035,37	48 987 500,99	0,00	108 690,76	108 690,76	48 878 810,23	0,00
21318000-Construction autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21355700-Construction agencement bâtiments admin acquis	1 351 554,36	4 051 968,16	5 403 522,52	0,00	2 892 237,20	2 892 237,20	2 511 285,32	0,00
21355800-Construction agencement bâtiments admin autres	963 361,52	8 890,42	972 251,94	0,00	8 890,42	8 890,42	963 361,52	0,00
21358000-Construction agencement autres ens immo	104 841 663,10	30 364 086,10	135 205 749,20	0,00	1 953 663,06	1 953 663,06	133 252 086,14	0,00
21511700-Installations complexes acquis sol propre	865 650,49	196 178,52	1 061 829,01	0,00	134 519,95	134 519,95	927 309,06	0,00
21531700-Installations spécifiques acquis sol propre	4 844,28	0,00	4 844,28	0,00	0,00	0,00	4 844,28	0,00
21538000-Installations spécifiques autres ensemb immo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21546000-Matériel mis à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
21547000-Matériel acquis	82 102 392,96	29 570 681,72	111 673 074,68	0,00	19 893 753,90	19 893 753,90	91 779 320,78	0,00
21548000-Matériel autre	8 687,00	0,00	8 687,00	0,00	0,00	0,00	8 687,00	0,00
21557000-Outillage acquis TECH	3 836 557,03	646 563,46	4 483 120,49	0,00	409 449,49	409 449,49	4 073 671,00	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis	8 750 848,84	186 473,98	8 937 322,82	0,00	213 993,62	213 993,62	8 723 329,20	0,00
21568000-Matériel d'enseignement autre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21577000-Agencements & aménag du mat & outil acquis	3 965,94	0,00	3 965,94	0,00	0,00	0,00	3 965,94	0,00
21600000-Collections	5 929,73	0,00	5 929,73	0,00	0,00	0,00	5 929,73	0,00
21817000-Install génér, agncts, amngts divers acquis	714 009,07	577 054,16	1 291 063,23	0,00	233 438,04	233 438,04	1 057 625,19	0,00
21818000-Install génér, agncts, amngts divers autres	1 596 578,70	0,00	1 596 578,70	0,00	0,00	0,00	1 596 578,70	0,00
21827000-Matériel de transport acquis	746 538,20	68 980,37	815 518,57	0,00	36 895,66	36 895,66	778 622,91	0,00
21831700-Matériel de bureau acquis	179 539,47	20 632,34	200 171,81	0,00	12 674,67	12 674,67	187 497,14	0,00
21831800-Matériel de bureau autre	6 811,18	0,00	6 811,18	0,00	0,00	0,00	6 811,18	0,00
21832700-Matériel informatique acquis	31 669 347,96	10 664 436,12	42 333 784,08	0,00	7 461 013,16	7 461 013,16	34 872 770,92	0,00
21832800-Matériel informatique autre	18 548,46	0,00	18 548,46	0,00	0,00	0,00	18 548,46	0,00
21847000-Mobilier acquis	5 621 134,25	719 831,35	6 340 965,60	0,00	778 318,96	778 318,96	5 562 646,64	0,00
21848000-Mobilier autre	10 212,33	0,00	10 212,33	0,00	0,00	0,00	10 212,33	0,00
21887000-Matériels divers acquis	10 334 022,36	4 038 719,05	14 372 741,41	0,00	2 876 261,80	2 876 261,80	11 496 479,61	0,00
21888000-Matériels divers autres	1 614,09	0,00	1 614,09	0,00	0,00	0,00	1 614,09	0,00
23120000-	157 977,31	0,00	157 977,31	0,00	0,00	0,00	157 977,31	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
Agencements/aménagements terrains en cours								
23130000-Immobilisations en cours constructions	14 667 645,73	96 011 581,85	110 679 227,58	0,00	94 716 930,46	94 716 930,46	15 962 297,12	0,00
23150000-Immobilisations en cours installat° techn.	49 993,72	124 076,92	174 070,64	0,00	94 132,92	94 132,92	79 937,72	0,00
23180000-Immobilisations en cours-autres	111 000,87	641 059,30	752 060,17	0,00	657 394,00	657 394,00	94 666,17	0,00
23251000-Logiciels sous-traités en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23820000-Acomptes versées sur immobilisations corporelles	378 000,00	445 486,96	823 486,96	0,00	0,00	0,00	823 486,96	0,00
25400000-Plantations pérennes	2 270,40	0,00	2 270,40	0,00	0,00	0,00	2 270,40	0,00
26110000-Titres de participation -actions	743 541,26	47 106,00	790 647,26	0,00	0,00	0,00	790 647,26	0,00
27280000-Autres titres (droit de créance)	1 610 778,43	0,00	1 610 778,43	0,00	0,00	0,00	1 610 778,43	0,00
27430000-Prêts au personnel	2 000,00	1 800,00	3 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00	2 000,00	0,00
27510000-Depôts	8 580,27	364,97	8 945,24	0,00	0,00	0,00	8 945,24	0,00
28053100-Amortissement-Logiciels acquis et sous-traités	0,00	56 381,36	56 381,36	1 954 919,98	414 375,37	2 369 295,35	0,00	2 312 913,99
28053200-Amortissement-Logiciels créés	0,00	0,00	0,00	10 979,17	4 968,13	15 947,30	0,00	15 947,30
28058000-Amt brevets, licences, marq., proc., droits & val.	0,00	0,00	0,00	2 870,00	0,00	2 870,00	0,00	2 870,00
28080000-Amortissement autres immobilisat° incorporelles	0,00	0,00	0,00	4 045,28	11 509,71	15 554,99	0,00	15 554,99
28122800-Amort- Agencement terrains aménagés autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28125580-Amort-Agcment terr	0,00	0,00	0,00	115 846,55	28 286,91	144 133,46	0,00	144 133,46

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
bâtis ens immo admin/com autre								
28131560-Amort- Construction bâtiment admin/com màd	0,00	0,00	0,00	124 521 328,59	15 704 417,46	140 225 746,05	0,00	140 225 746,05
28131570-Amort- Construction bâtiment admin/com acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28131580-Amort- Construction bâtiment admin/com autres	0,00	0,00	0,00	3 660 674,84	1 725 595,46	5 386 270,30	0,00	5 386 270,30
28131800-Amort- Construction autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135170-Amort-Construct° agcment bâtiments indus acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135570-Amort-Construct° agcment bâtiments admin acquis	0,00	0,00	0,00	155 584,52	90 693,67	246 278,19	0,00	246 278,19
28135580-Amort-Construct° agcment bâtiments admin autres	0,00	0,00	0,00	325 970,62	109 188,47	435 159,09	0,00	435 159,09
28135800-Amort- Construction agencement autres ens immo	0,00	3 990,77	3 990,77	31 422 346,15	6 326 977,49	37 749 323,64	0,00	37 745 332,87
28151170-Amort- Installations complexes acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	496 113,97	65 703,77	561 817,74	0,00	561 817,74
28153170-Amort- Installations spécifiques acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	3 059,10	611,82	3 670,92	0,00	3 670,92
28153560-Amort- Installations spécifiques màd sol autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28153570-Amort- Installations spécifiques acquis sol autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28153800-Amort-Installations spécifiques autres ensemb immo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28154600-Amort- Matériel mis à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28154700-Amort- Matériel acquis	0,00	85 247,44	85 247,44	54 522 153,41	7 540 421,08	62 062 574,49	0,00	61 977 327,05
28154800-Amort- Matériel autre	0,00	0,00	0,00	8 687,00	0,00	8 687,00	0,00	8 687,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
28155700-Amort- Outillage acquis	0,00	18 924,17	18 924,17	2 163 646,16	395 115,50	2 558 761,66	0,00	2 539 837,49
28156700-Amort- Matériel d'enseignement acquis	0,00	89 530,67	89 530,67	8 571 447,02	42 929,71	8 614 376,73	0,00	8 524 846,06
28156800-Amort- Matériel d'enseignement autre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28157700-Amort- Agencements & aménag du mat & outil acquis	0,00	0,00	0,00	3 965,94	0,00	3 965,94	0,00	3 965,94
28181700-Amort- Install génér, agncts, amngts divers acquis	0,00	0,00	0,00	592 346,65	62 475,70	654 822,35	0,00	654 822,35
28181800-Amort- Install génér, agncts, amngts divers autres	0,00	0,00	0,00	1 459 760,32	28 787,53	1 488 547,85	0,00	1 488 547,85
28182700-Amort- Matériel de transport acquis	0,00	0,00	0,00	525 685,68	80 782,84	606 468,52	0,00	606 468,52
28183170-Amort- Matériel de bureau acquis	0,00	0,00	0,00	148 418,64	14 546,72	162 965,36	0,00	162 965,36
28183180-Amort- Matériel de bureau autre	0,00	0,00	0,00	6 069,33	477,35	6 546,68	0,00	6 546,68
28183270-Amort- Matériel informatique acquis	0,00	242 421,56	242 421,56	22 200 018,27	3 005 494,91	25 205 513,18	0,00	24 963 091,62
28183280-Amort- Matériel informatique autre	0,00	0,00	0,00	18 548,46	0,00	18 548,46	0,00	18 548,46
28184700-Amort- Mobilier acquis	0,00	350 289,32	350 289,32	4 449 712,13	205 527,94	4 655 240,07	0,00	4 304 950,75
28184800-Amort- Mobilier autre	0,00	0,00	0,00	10 212,33	0,00	10 212,33	0,00	10 212,33
28188700-Amort- Matériels divers acquis	0,00	2 855,83	2 855,83	6 459 209,69	1 503 662,15	7 962 871,84	0,00	7 960 016,01
28188800-Amort- Matériels divers autres	0,00	0,00	0,00	1 614,09	0,00	1 614,09	0,00	1 614,09
28540000-Amort-Plantations pérennes	0,00	0,00	0,00	931,80	227,04	1 158,84	0,00	1 158,84
29610000-Dépréciation-titres de	0,00	0,00	0,00	136 403,41	57 736,13	194 139,54	0,00	194 139,54

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
participat°								
32210000-Stocks-Combustibles	17 088,00	58 318,00	75 406,00	0,00	34 176,00	34 176,00	41 230,00	0,00
40110000-Fournisseurs-Achats de biens ou presta.de services	7 333,36	65 862 549,66	65 869 883,02	193 725,65	66 308 333,50	66 502 059,15	3 790,59	635 966,72
40170000-Retenues de garantie et oppositions	0,00	11 709,75	11 709,75	2 195,56	17 361,28	19 556,84	0,00	7 847,09
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	68 286,63	63 222 344,28	63 290 630,91	0,00	63 235 374,11	63 235 374,11	61 606,51	6 349,71
40470000-Fournisseurs d'immobilisat°-retenues garantie	0,00	137 480,33	137 480,33	167 515,92	214 170,56	381 686,48	0,00	244 206,15
40810000-Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	146 629 099,23	146 629 099,23	10 271 430,54	155 180 734,46	165 452 165,00	0,00	18 823 065,77
40840000-Fournisseurs-Fact non parvenu.Immo non auxiliarisé	0,00	97 145 692,02	97 145 692,02	2 500 348,14	97 252 129,50	99 752 477,64	0,00	2 606 785,62
40910000-Fournisseurs - Avances versées sur commandes	1 796 572,89	3 229 492,95	5 026 065,84	0,00	3 867 368,45	3 867 368,45	1 158 697,39	0,00
41110000-Clients Ventes de biens ou prestations de services	15 958 173,50	112 384 610,75	128 342 784,25	0,00	110 835 339,27	110 835 339,27	17 507 444,98	0,00
41200000-Clients Etudiants, élèves, stagiaires	0,00	14 733 531,50	14 733 531,50	0,00	14 733 531,50	14 733 531,50	0,00	0,00
41300000-Clts-effets à rec / vte de bien ou prest de svces	0,00	271 726,00	271 726,00	0,00	271 726,00	271 726,00	0,00	0,00
41600000-Clients douteux ou litigieux	261 217,79	136 774,11	397 991,90	0,00	181 315,24	181 315,24	216 676,66	0,00
41810000-Clients Factures à établir	7 397 332,91	12 253 912,21	19 651 245,12	0,00	12 840 557,34	12 840 557,34	6 810 687,78	0,00
41910000-Clients - Avances reçues sur commande en cours	0,00	4 591 005,46	4 591 005,46	3 073 614,95	5 654 446,86	8 728 061,81	0,00	4 137 056,35
42100000-Personnel Rémunérations dues	0,00	321 721 255,70	321 721 255,70	0,00	321 721 255,70	321 721 255,70	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
42860000-Personnel-autres charges a payer	0,00	12 066 710,49	12 066 710,49	12 066 710,49	11 300 878,29	23 367 588,78	0,00	11 300 878,29
42951000-Débet compt émis par jugt ou arrêt juge des cptes	59 764,67	119 529,34	179 294,01	0,00	179 294,01	179 294,01	0,00	0,00
43740000-Cotisations de retraite complémentaire	0,00	42 485,96	42 485,96	0,00	42 485,96	42 485,96	0,00	0,00
43780000-Divers	922,28	521 764,42	522 686,70	237 271,45	534 849,36	772 120,81	922,28	250 356,39
43860000-Autres charges à payer	0,00	1 930 776,51	1 930 776,51	1 930 776,51	2 102 776,50	4 033 553,01	0,00	2 102 776,50
43870000-Produits à recevoir	0,00	0,00	0,00	6,33	0,00	6,33	0,00	6,33
44110000-Financements	1 162 409,55	7 441 907,91	8 604 317,46	0,00	7 840 845,55	7 840 845,55	763 471,91	0,00
44170000-Subventions	7 631 363,47	1 690 775 309,18	1 698 406 672,65	0,00	1 692 053 679,99	1 692 053 679,99	6 352 992,66	0,00
44191000-Avances sur financements et subventions	0,00	38 297 878,71	38 297 878,71	93 572 427,72	63 361 109,98	156 933 537,70	0,00	118 635 658,99
44352000-Aide de l'Etat versée par l'ASP contrats aidés	637,60	33 722,11	34 359,71	0,00	34 359,71	34 359,71	0,00	0,00
44520000-Tva due intra-communautaire	0,00	300 848,33	300 848,33	0,00	300 848,33	300 848,33	0,00	0,00
44562000-TVA déductible sur immobilisations	0,00	2 465 508,35	2 465 508,35	0,00	2 465 508,35	2 465 508,35	0,00	0,00
44566000-TVA déductible sur autres biens et services	0,00	3 112 331,38	3 112 331,38	0,00	3 112 331,38	3 112 331,38	0,00	0,00
44567000-Crédit de TVA à reporter	0,21	5 537 063,04	5 537 063,25	0,00	5 537 063,26	5 537 063,26	0,00	0,01
44571000-TVA collectée	0,00	1 828 210,15	1 828 210,15	267 575,90	1 560 634,25	1 828 210,15	0,00	0,00
44583000-Remboursement de tva demandé	1 269 332,00	3 644 201,00	4 913 533,00	0,00	3 637 436,00	3 637 436,00	1 276 097,00	0,00
44586000-TVA sur factures non parvenues	125 631,26	167 466,75	293 098,01	0,00	125 631,26	125 631,26	167 466,75	0,00
44587000-Tva sur facturation à établir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44871000-Financements à	29 892 892,62	40 873 587,80	70 766 480,42	0,00	29 936 646,82	29 936 646,82	40 829 833,60	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
recevoir								
44877000-Subventions à recevoir	63 545 473,36	76 472 304,78	140 017 778,14	0,00	63 611 778,83	63 611 778,83	76 405 999,31	0,00
46200000-Creances sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46300000-Autres cpts débiteurs TR demand de revers à recouv	2 654,11	2 016 200,50	2 018 854,61	0,00	2 016 200,50	2 016 200,50	2 654,11	0,00
46500000-Créances cessions de val mob de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46630000-Virements à réimputer	0,00	902 402,49	902 402,49	34 726,90	921 321,06	956 047,96	0,00	53 645,47
46640000-Excédents de versement à rembourser	0,00	1 106 953,07	1 106 953,07	111 045,36	1 009 137,78	1 120 183,14	0,00	13 230,07
46710000-Aide à la mobilité internationale	0,00	3 113 824,00	3 113 824,00	585 806,00	3 165 824,00	3 751 630,00	0,00	637 806,00
46740000-Taxe d'apprentissage	0,00	2 819 327,69	2 819 327,69	3 661,33	2 821 166,36	2 824 827,69	0,00	5 500,00
46780000-Autres	0,00	7 181 709,21	7 181 709,21	0,00	6 564 619,07	6 564 619,07	617 090,14	0,00
47110000-Recettes perçues avant émission de titres	0,00	7 249 269,29	7 249 269,29	358,83	7 249 373,49	7 249 732,32	0,00	463,03
47130000-Recettes perçues avant émission de titre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47150000-Recettes des regisseurs a verifier	0,00	484 675,30	484 675,30	5 410,40	499 097,90	504 508,30	0,00	19 833,00
47180000-Autres recettes à classer	0,00	1 414 171 263,90	1 414 171 263,90	24 807 923,18	1 409 173 615,82	1 433 981 539,00	0,00	19 810 275,10
47181000-Autres recettes à régulariser Compensation légale	0,00	18 638,52	18 638,52	0,00	18 638,52	18 638,52	0,00	0,00
47210000-Dépenses payées avant ordonnancement	1 041 813,45	1 083 413,82	2 125 227,27	0,00	610 863,90	610 863,90	1 514 363,37	0,00
47250000-Depenses des regisseurs a verifier	0,00	512,02	512,02	0,00	412,02	412,02	100,00	0,00
47280000-Autres dépenses à régulariser	324,59	642 624 130,02	642 624 454,61	0,00	642 624 234,53	642 624 234,53	220,08	0,00

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 01 à 15

BALANCE DEFINITIVE

Date 16.02.2023
Heure 15:07:23

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
47310000-Recettes à transférer	0,00	33 964 551,68	33 964 551,68	1 873 268,63	37 590 820,22	39 464 088,85	0,00	5 499 537,17
48700000-Produits constatés d'avance	0,00	6 064 154,72	6 064 154,72	6 032 006,30	8 957 305,06	14 989 311,36	0,00	8 925 156,64
49110000-Dépréciations Clients divers	0,00	0,00	0,00	750 531,37	18 612,11	769 143,48	0,00	769 143,48
51120000-Cheques bancaires a encaisser	1 702,00	3 105 452,51	3 107 154,51	0,00	3 101 851,17	3 101 851,17	5 303,34	0,00
51150000-Cartes bancaires a l'encaissement	3 398,00	18 192 518,25	18 195 916,25	0,00	18 097 511,25	18 097 511,25	98 405,00	0,00
51170000-Chèques impayés	43 541,12	663 621,06	707 162,18	0,00	750 641,18	750 641,18	0,00	43 479,00
51210000-Compte en monnaie nationale	6 971,29	94 250,33	101 221,62	0,00	65 579,49	65 579,49	35 642,13	0,00
51510000-Compte au tresor	118 011 318,50	448 689 772,97	566 701 091,47	0,00	451 973 597,60	451 973 597,60	114 727 493,87	0,00
51590000-Règlements en cours de traitement	231 070,77	1 183 398 912,52	1 183 629 983,29	0,00	1 183 021 360,46	1 183 021 360,46	608 622,83	0,00
53100000-Caisse	317,88	69 612,50	69 930,38	0,00	69 457,01	69 457,01	473,37	0,00
54300000-Régies # Opérations de dépenses	0,00	838,20	838,20	0,00	838,20	838,20	0,00	0,00
58500000-Virements internes de fonds	0,00	215 852,00	215 852,00	0,00	215 852,00	215 852,00	0,00	0,00
86200000-Cptes de posit-titre & valeur chez correspondant	48 994,00	0,00	48 994,00	0,00	1 878,00	1 878,00	47 116,00	0,00
86300000-Comptes de prise en charge	0,00	1 878,00	1 878,00	48 994,00	0,00	48 994,00	0,00	47 116,00
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89100000-Bilan de clôture	0,00	354 250 280,04	354 250 280,04	0,00	354 250 280,04	354 250 280,04	0,00	0,00

BALANCE DEFINITIVE

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 1	159 804 884,52	522 951 099,42	682 755 983,94	651 171 340,76	537 027 902,92	1 188 199 243,68	181 237 300,82	686 680 560,56
Total classe 2	665 269 818,99	200 162 470,46	865 432 289,45	263 952 569,10	170 963 867,50	434 916 436,60	731 039 293,69	300 523 440,84
Total classe 3	17 088,00	58 318,00	75 406,00	0,00	34 176,00	34 176,00	41 230,00	0,00
Total classe 4	130 222 136,25	4 850 763 816,39	4 980 985 952,64	158 488 337,46	4 863 293 043,94	5 021 781 381,40	153 690 115,12	194 485 543,88
Total classe 5	118 298 319,56	1 654 430 830,34	1 772 729 149,90	0,00	1 657 296 688,36	1 657 296 688,36	115 475 940,54	43 479,00
Total classe 8	48 994,00	354 252 158,04	354 301 152,04	48 994,00	354 252 158,04	354 301 152,04	47 116,00	47 116,00
Total général	1 073 661 241,32	7 582 618 692,65	8 656 279 933,97	1 073 661 241,32	7 582 867 836,76	8 656 529 078,08	1 181 530 996,17	1 181 780 140,28

Université Claude Bernard Lyon 1

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 01 à 14

Balance Générale des comptes de valeurs inactives

Date 16.02.2023
Heure 14:26:21

COMPTES		DEBITS			CREDITS			SOLDES	
Numéro	Libellé	Bilan d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Bilan d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Montant débit	Montant Crédit
86200000	Cptes de posit-titre & valeur chez correspondant	48 994,00	0,00	48 994,00	0,00	-1 878,00	-1 878,00	47 116,00	0,00
86300000	Comptes de prise en charge	0,00	1 878,00	1 878,00	-48 994,00	0,00	-48 994,00	0,00	-47 116,00
	Total classe 8	48 994,00	1 878,00	50 872,00	-48 994,00	-1 878,00	-50 872,00	47 116,00	-47 116,00

Université Claude Bernard Lyon 1

ANNEXES - COMPTE FINANCIER

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard Lyon 1

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

EXERCICE 2022

Périmètre financier : UCBL
Périmètre analytique : Etablissement

Exercice : 2022

Tableau de synthèse budgétaire et comptable (réalisé)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

				2021	BR 2022	2022
Stocks initiaux	1	**Niveau initial de restes à payer**		**51,053,553**	**67,499,429**	**59,518,801**
	2	**Niveau initial du fonds de roulement**		**87,518,812**	**90,799,738**	**90,799,738**
	3	**Niveau initial du besoin en fonds de roulement**		**-32,075,312**	**-27,498,582**	**-27,498,582**
	4	**Niveau initial de la trésorerie**		**119,594,123**	**118,298,320**	**118,298,320**
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée		10,279,082	7,827,084	7,827,084
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée		109,315,042	110,471,235	110,471,235
Flux de l'année	5	**Autorisations d'engagement**		**421,570,785**	**459,459,977**	**436,967,939**
	6	**Résultat patrimonial**		**14,674,544**	**-7,844,350**	**-249,144**
	7	**Capacité d'autofinancement (CAF)**		**28,611,925**	**6,679,237**	**15,516,591**
	8	**Variation du fonds de roulement**		**+3,280,926**	**-21,211,533**	**-15,352,331**
	9	**Opérations bilancielles non budgétaires**	**SENS**	**-125**	**-854**	**989**
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+	1,875	0	3,154
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	-	-2,000	-854	-1,800
		Cautionnements et dépôts	+/-	0	0	-365
	10	**Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires**	**SENS**	**-167,486**	**0**	**-228,343**
		Variation de stocks	+/-	-6,312		24,142
		Charges sur créances irrécouvrables	-	-1,134,105		-1,029,479
		Produits divers de gestion courante	+	972,930		776,994
	11	**Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires**	**SENS**	**15,050,124**	**0**	**-12,384,513**
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	-12,106,228		-17,196,319
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	27,678,983		33,211,509
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	-103,762		-405,266
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	-418,869		-27,994,436
	12	**Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11**		**-11,601,587**	**-21,210,678**	**-2,740,465**
	12.a	Recettes budgétaires		393,523,321	457,684,560	430,210,031
	12.b	Crédits de paiement ouverts		405,124,908	479,697,675	432,950,496
	13	**Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires**		**10,305,783**	**2,111,444**	**-125,393**
	14	**Variation de la trésorerie = 12 + 13**		**-1,295,804**	**-19,099,235**	**-2,865,858**
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		-2,451,998	+3,063,959	-2,109,639
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		+1,156,194	-22,965,632	-756,219
	15	**Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13**		**+4,576,730**	**-2,112,298**	**-12,486,473**
	16	**Restes à payer**		**16,445,877**	**-20,237,699**	**4,017,442**
Stocks finaux	17	**Niveau final de restes à payer**		**59,518,801**	**47,261,731**	**63,536,244**
	18	**Niveau final du fonds de roulement**		**90,799,738**	**69,588,205**	**75,447,406**
	19	**Niveau final du besoin en fonds de roulement**		**-27,498,582**	**-29,610,880**	**-39,985,055**
	20	**Niveau final de la trésorerie**		**118,298,320**	**99,199,085**	**115,432,462**
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée		7,827,084	10,891,044	5,717,445
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée		110,471,235	87,505,603	109,715,016

Université Claude Bernard Lyon 1

TABLEAU DE **VARIATION DES STOCKS**

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard Année 2022 Domaine Période 01 à 14	**Tableau de variation de stocks**	Date 16.02.2023 Heure 14:35:00 Page 1

Numéro de compte	Nature des stocks et des en cours	A la clôture de l'exercice	A l'ouverture de l'exercice	Variation des stocks en augmentation	Variation des stocks en diminution
	Marchandises et approvisionnements				
32	AUTRES APPROVISIONNEMENTS	41230.00	17088.00	24142.00	0.00
	Total	41230.00	17088.00	24142.00	0.00
	Production stockée ou déstockage de production (Sous-total I + Sous-total II)			0.00	0.00

Université Claude Bernard Lyon 1

TABLEAU DE **VARIATION DES PROVISIONS**

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 001 à 014

Tableau des Provisions

Date 16.02.2023
Heure 14:38:17

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	2.218.493,00	339.830,00	-21.080,00	2.537.243,00
15110000 Provisions pour litiges	56.000,00	0,00	-21.080,00	34.920,00
15820000 Provisions pour CET	2.162.493,00	339.830,00	0,00	2.502.323,00
Provisions pour dépréciation	136.403,41	57.736,13	0,00	194.139,54
29610000 Dépréciation-titres de participat°	136.403,41	57.736,13	0,00	194.139,54
TOTAL	2.354.896,41	397.566,13	-21.080,00	2.731.382,54

Université Claude Bernard Lyon 1

VARIATION DES IMMOBILISATIONS

hors comptes techniques

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 001 à 014

Tableau des Immobilisations

Date 16.02.2023
Heure 14:46:45

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste	Acquisitions/ mises à disposition/ transferts	Par virement de Poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations Incorporelles	2.515.834,09	69.956,15	232.289,41	-69.956,15	-10.830,00	2.737.293,50
20531000 Logiciels acquis ou	2.488.109,79	69.956,15	177.629,41	-69.956,15	-10.830,00	2.654.909,20
20532000 Logiciels créés	15.947,30	0,00	0,00	0,00	0,00	15.947,30
20580000 Autres conces° et dt	2.870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.870,00
20800000 Autres immobilisatio	8.907,00	0,00	54.660,00	0,00	0,00	63.567,00
Immobilisations Corporelles	661.578.985,48	26.941.784,92	18.192.357,67	-120.904,21	-768.865,70	705.823.358,16
21117000 Terrains nus acquis	0,00	0,00	208.404,70	0,00	0,00	208.404,70
21155600 Terrains bâtis- ens	60.578.236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60.578.236,00
21155800 Terrains bâtis- ens	243.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243.000,00
21227000 Agencement terrains	2.928,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.928,00
21255800 Agencement terr bâti	257.434,99	0,00	0,00	0,00	0,00	257.434,99
21315600 Construction bâtimen	300.444.587,93	0,00	0,00	0,00	0,00	300.444.587,93
21315800 Construction bâtimen	48.861.891,88	0,00	89.834,29	0,00	0,00	48.951.726,17
21355700 Construction agencem	1.091.517,10	30.086,37	1.118.595,27	0,00	0,00	2.240.198,74
21355800 Construction agencem	964.606,46	0,00	8.890,42	0,00	0,00	973.496,88
21358000 Construction agencem	105.174.872,19	26.853.230,49	1.704.409,35	-70.521,81	-4.682,75	133.657.307,47
21511700 Installations comple	865.602,49	0,00	57.714,57	0,00	0,00	923.317,06
21531700 Installations spécif	4.844,28	0,00	0,00	0,00	0,00	4.844,28
21547000 Matériel acquis	79.909.008,27	13.990,96	9.378.839,97	-13.990,96	-84.759,76	89.203.088,48
21548000 Matériel autre	8.687,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8.687,00
21557000 Outillage acquis TEC	3.806.282,47	0,00	172.432,64	0,00	-18.924,17	3.959.790,94
21567000 Matériel d'enseignem	8.747.269,50	7.230,72	50.434,83	-7.230,72	-82.299,95	8.715.404,38
21577000 Agencements & aménag	3.965,94	0,00	0,00	0,00	0,00	3.965,94
21600000 Collections	5.929,73	0,00	0,00	0,00	0,00	5.929,73
21817000 Install génér, agnct	666.556,03	8.085,66	382.983,50	0,00	0,00	1.057.625,19
21818000 Install génér, agnct	1.596.578,70	0,00	0,00	0,00	0,00	1.596.578,70
21827000 Matériel de transpor	746.538,20	0,00	18.006,99	0,00	0,00	764.545,19
21831700 Matériel de bureau a	179.539,47	0,00	7.050,51	0,00	0,00	186.589,98
21831800 Matériel de bureau a	6.811,18	0,00	0,00	0,00	0,00	6.811,18

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 001 à 014

Tableau des Immobilisations

Date 16.02.2023
Heure 14:46:45

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste	Acquisitions/ mises à disposition/ transferts	Par virement de Poste	Cessions / Mises au rebut	
21832700 Matériel informatiqu	31.284.827,91	29.160,72	3.158.945,97	-29.160,72	-222.094,11	34.221.679,77
21832800 Matériel informatiqu	18.548,46	0,00	0,00	0,00	0,00	18.548,46
21847000 Mobilier acquis	5.591.166,54	0,00	192.504,63	0,00	-352.045,66	5.431.625,51
21848000 Mobilier autre	10.212,33	0,00	0,00	0,00	0,00	10.212,33
21887000 Matériels divers acq	10.127.928,34	0,00	1.197.823,07	0,00	-4.059,30	11.321.692,11
21888000 Matériels divers aut	1.614,09	0,00	0,00	0,00	0,00	1.614,09
23820001 Ac immo cor tech	378.000,00	0,00	445.486,96	0,00	0,00	823.486,96
Immobilisations mises en concession						
Immobilisations corporelles en cours	13.426.480,08	831.304,91	28.130.284,27	-27.652.185,62	0,00	14.735.883,64
23110000 Immobilisations en c	157.977,31	0,00	0,00	0,00	0,00	157.977,31
23130000 Immobilisations en c	13.221.983,83	831.304,91	28.098.370,68	-27.644.099,96	0,00	14.507.559,46
23150000 Immobilisations en c	0,00	0,00	29.944,00	0,00	0,00	29.944,00
23180000 Immobilisations en c	46.518,94	0,00	1.969,59	-8.085,66	0,00	40.402,87
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations Corporelles (Biens Vivants)	2.270,40	0,00	0,00	0,00	0,00	2.270,40
25400000 Plantations pérennes	2.270,40	0,00	0,00	0,00	0,00	2.270,40
Participations et créances rattachées à des participations	743.541,26	0,00	47.106,00	0,00	0,00	790.647,26
26110000 Titres-actions	743.541,26	0,00	47.106,00	0,00	0,00	790.647,26
Autres immobilisations financières	1.621.358,70	0,00	2.164,97	0,00	-1.800,00	1.621.723,67
27200000 Titres immobilisés	1.610.778,43	0,00	0,00	0,00	0,00	1.610.778,43
27430000 Prêts au personnel	2.000,00	0,00	1.800,00	0,00	-1.800,00	2.000,00
27510000 Depôts	8.580,27	0,00	364,97	0,00	0,00	8.945,24
TOTAL	679.888.470,01	27.843.045,98	46.604.202,32	-27.843.045,98	-781.495,70	725.711.176,63

Université Claude Bernard Lyon 1

VARIATION DES AMORTISSEMENTS

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 001 à 014

Tableau des Amortissements

Date 16.02.2023
Heure 14:42:39

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (amortissements afférents aux élements de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles	1.972.814,43	385.301,85	10.830,00	2.347.286,28
20531000 Logiciels acquis ou	1.954.919,98	368.824,01	10.830,00	2.312.913,99
20532000 Logiciels créés	10.979,17	4.968,13	0,00	15.947,30
20580000 Autres conces° et dt	2.870,00	0,00	0,00	2.870,00
20800000 Autres immobilisatio	4.045,28	11.509,71	0,00	15.554,99
Immobilisations Corporelles	263.205.374,80	35.520.130,26	747.474,63	297.978.030,43
21117000 Terrains nus acquis	0,00	0,00	0,00	0,00
21155600 Terrains bâtis- ens	0,00	0,00	0,00	0,00
21155800 Terrains bâtis- ens	0,00	0,00	0,00	0,00
21227000 Agencement terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
21255800 Agencement terr bâti	115.846,55	28.286,91	0,00	144.133,46
21315600 Construction bâtimen	125.887.109,68	14.338.636,37	0,00	140.225.746,05
21315800 Construction bâtimen	3.660.674,84	1.725.595,46	0,00	5.386.270,30
21355700 Construction agencem	155.584,52	90.693,67	0,00	246.278,19
21355800 Construction agencem	325.970,62	109.188,47	0,00	435.159,09
21358000 Construction agencem	31.422.346,15	6.324.621,85	1.635,13	37.745.332,87
21511700 Installations comple	496.113,97	65.703,77	0,00	561.817,74
21531700 Installations spécif	3.059,10	611,82	0,00	3.670,92
21547000 Matériel acquis	54.522.153,41	7.533.383,03	78.209,39	61.977.327,05
21548000 Matériel autre	8.687,00	0,00	0,00	8.687,00
21557000 Outillage acquis TEC	2.163.646,16	395.115,50	18.924,17	2.539.837,49
21567000 Matériel d'enseignem	8.571.447,02	35.698,99	82.299,95	8.524.846,06
21577000 Agencements & aménag	3.965,94	0,00	0,00	3.965,94
21600000 Collections	0,00	0,00	0,00	0,00
21817000 Install génér, agnct	592.346,65	62.475,70	0,00	654.822,35
21818000 Install génér, agnct	1.459.760,32	28.787,53	0,00	1.488.547,85
21827000 Matériel de transpor	525.685,68	80.782,84	0,00	606.468,52
21831700 Matériel de bureau a	148.418,64	14.546,72	0,00	162.965,36
21831800 Matériel de bureau a	6.069,33	477,35	0,00	6.546,68
21832700 Matériel informatiqu	22.200.018,27	2.976.334,19	213.260,84	24.963.091,62
21832800 Matériel informatiqu	18.548,46	0,00	0,00	18.548,46

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 001 à 014

Tableau des Amortissements

Date 16.02.2023
Heure 14:42:39

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (amortissements afférents aux élements de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
21847000 Mobilier acquis	4.449.712,13	205.527,94	350.289,32	4.304.950,75
21848000 Mobilier autre	10.212,33	0,00	0,00	10.212,33
21887000 Matériels divers acq	6.456.383,94	1.503.662,15	2.855,83	7.957.190,26
21888000 Matériels divers aut	1.614,09	0,00	0,00	1.614,09
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
23110000 Immobilisations en c	0,00	0,00	0,00	0,00
23130000 Immobilisations en c	0,00	0,00	0,00	0,00
23150000 Immobilisations en c	0,00	0,00	0,00	0,00
23180000 Immobilisations en c	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations Corporelles (Biens Vivants)	931,80	227,04	0,00	1.158,84
25400000 Plantations pérennes	931,80	227,04	0,00	1.158,84
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	265.179.121,03	35.905.659,15	758.304,63	300.326.475,55

Université Claude Bernard Lyon 1

UCBL **HORS SACD**

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard Lyon 1

BILAN HORS SACD

EXERCICE 2022

Système abrégé
BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS PROPRES**		
Immobilisations incorporelles	2 663 979,90	-2 257 859,89	406 120,01	582 507,34	Financements de l'actif - Etat	238 535 734,88	242 712 010,10
Immobilisations corporelles	713 256 458,40	-290 407 857,05	422 848 601,35	393 590 247,76	Dotation et affectation		
Terrains	61 293 535,31		61 293 535,31	61 256 462,61	Fonds propres des fondations		
Constructions	480 031 083,07	-181 270 206,00	298 760 877,07	273 434 793,73	Dons et legs en capital		
Autres	171 931 840,02	-109 137 651,05	62 794 188,97	58 898 991,42	Autres		
Immobilisations financières	2 412 370,93	-194 139,54	2 218 231,39	2 228 496,55	Réserves	171 837 555,99	156 209 888,43
					Report à nouveau		28,94
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	939 668,69	15 627 638,62
					Situation nette	411 312 959,56	414 549 566,09
					Financements - autres que Etat	87 979 513,53	69 942 460,16
					Provisions réglementées		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	718 332 809,23	-292 859 856,48	425 472 952,75	396 401 251,65	**TOTAL FONDS PROPRES**	499 292 473,09	484 492 026,25
ACTIF CIRCULANT					**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**		
Stocks et en-cours	41 230,00		41 230,00	17 088,00	Provisions pour risques	34 920,00	56 000,00
Avances et acomptes versés sur commandes	1 158 697,39		1 158 697,39	1 796 572,89	Provisions pour charges	2 502 323,00	2 162 493,00
Créances :	152 460 492,32	-769 143,48	151 691 348,84	127 400 355,19	Fonds dédiés		
d'exploitation	152 460 492,32	-769 143,48	151 691 348,84	127 400 355,19			
diverses					**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	2 537 243,00	2 218 493,00
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	116 788 731,80		116 788 731,80	118 181 801,59	**DETTES**		
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)							
Autres					*Dettes financières*		
					Dettes d'exploitation	35 585 082,87	26 986 456,47
					Dettes diverses	148 813 005,18	124 068 087,30
					Produits constatés d'avance	8 925 156,64	6 032 006,30
TOTAL ACTIF CIRCULANT	270 449 151,51	-769 143,48	269 680 008,03	247 395 817,67	**TOTAL DETTES**	193 323 244,69	157 086 550,07
Comptes de régularisation					Trésorerie		
Ecarts de conversion Actif					Comptes de régularisation		
					Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	988 781 960,74	-293 628 999,96	695 152 960,78	643 797 069,32	**TOTAL GENERAL**	695 152 960,78	643 797 069,32

Université Claude Bernard Lyon 1

COMPTE DE RESULTAT HORS SACD

EXERCICE 2022

Système abrégé
COMPTE DE RESULTAT

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			**PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**		
Achats	214 948,81	194 666,61	*Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)*	360 512 362,57	349 972 383,80
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	62 697 921,84	48 102 956,75	Subventions	358 382 471,34	347 330 809,44
Rémunération du personnel	188 816 554,05	180 515 300,69	Autres	2 129 891,23	2 641 574,36
Intéressement et participation			*Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)*	50 085 611,62	45 434 335,57
Charges sociales	127 055 635,52	123 305 040,23	Ventes	42 605 412,59	36 898 169,79
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	35 518 682,79	33 958 133,35	Produits	7 480 199,03	8 536 165,78
Autres charges	15 443 888,08	14 064 594,83	Production stockée et immobilisée		
			Autres produits	20 252 529,44	20 300 178,64
CHARGES D'INTERVENTION			*Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)*		
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)					
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			**TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**	430 850 503,63	415 706 898,01
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	429 747 631,09	400 140 692,46			
CHARGES FINANCIÈRES	376 170,86	103 802,74	**PRODUITS FINANCIERS**	212 967,01	165 235,81
Impôt sur les sociétés					
TOTAL CHARGES	430 123 801,95	400 244 495,20	**TOTAL PRODUITS**	431 063 470,64	415 872 133,82
Solde créditeur : Bénéfice	939 668,69	15 627 638,62	**Solde débiteur : Perte**		
TOTAL GENERAL	431 063 470,64	415 872 133,82	**TOTAL GENERAL**	431 063 470,64	415 872 133,82

Université Claude Bernard Lyon 1

BALANCE CLASSE 6 ET 7 HORS SACD

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 01 à 14

BALANCE PROVISOIRE

Date 16.02.2023
Heure 09:09:30

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60228000-Autres fournitures consommables	0,00	48,88	48,88	0,00	0,00	0,00	48,88	0,00
60322100-Variation des stocks combustibles	0,00	17 088,00	17 088,00	0,00	41 230,00	41 230,00	0,00	24 142,00
60611000-Electricite	0,00	11 706 127,74	11 706 127,74	0,00	105 934,87	105 934,87	11 600 192,87	0,00
60612000-Carburants et lubrifiants	0,00	312 740,46	312 740,46	0,00	81 037,84	81 037,84	231 702,62	0,00
60613000-Gaz	0,00	627 182,82	627 182,82	0,00	10 949,40	10 949,40	616 233,42	0,00
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	4 380 435,84	4 380 435,84	0,00	147 357,36	147 357,36	4 233 078,48	0,00
60617000-Eau	0,00	774 892,93	774 892,93	0,00	597,44	597,44	774 295,49	0,00
60618000-Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	119,00	119,00	0,00	119,00
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	2 158 897,80	2 158 897,80	0,00	411 446,78	411 446,78	1 747 451,02	0,00
60640000-Fournitures administratives	0,00	854 234,30	854 234,30	0,00	49 685,61	49 685,61	804 548,69	0,00
60650000-Linge, vetements de travail	0,00	76 042,26	76 042,26	0,00	4 487,14	4 487,14	71 555,12	0,00
60660000-Animaux	0,00	111 309,93	111 309,93	0,00	13 868,80	13 868,80	97 441,13	0,00
60670000-Fournitures, materiels enseignement,recherche	0,00	7 158 710,16	7 158 710,16	0,00	715 758,55	715 758,55	6 442 951,61	0,00
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	419 807,23	419 807,23	0,00	60 462,58	60 462,58	359 344,65	0,00
60800000-Frais accessoires d'achat	0,00	256 426,34	256 426,34	0,00	41 023,34	41 023,34	215 403,00	0,00
61320000-Locations immobilieres	0,00	999 283,88	999 283,88	0,00	268 767,92	268 767,92	730 515,96	0,00
61350000-Locations mobilieres	0,00	583 612,63	583 612,63	0,00	32 389,08	32 389,08	551 223,55	0,00
61400000-Charges locatives et de copropriété	0,00	38 175,30	38 175,30	0,00	793,10	793,10	37 382,20	0,00
61520000-Entretien et	0,00	1 843 115,40	1 843 115,40	0,00	209 174,65	209 174,65	1 633 940,75	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
réparations sur biens immobiliers								
61550000-Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	1 423 559,30	1 423 559,30	0,00	367 685,63	367 685,63	1 055 873,67	0,00
61560000-Entretien et réparations sur Maintenance	0,00	2 602 909,21	2 602 909,21	0,00	236 372,86	236 372,86	2 366 536,35	0,00
61610000-Multirisques	0,00	67 956,28	67 956,28	0,00	385,52	385,52	67 570,76	0,00
61620000-Assurance obligatoire dommage-construction	0,00	164 870,00	164 870,00	0,00	82 435,00	82 435,00	82 435,00	0,00
61630000-Assurance transport	0,00	42 668,85	42 668,85	0,00	18 240,01	18 240,01	24 428,84	0,00
61680000-Autres assurances	0,00	30 348,01	30 348,01	0,00	156,50	156,50	30 191,51	0,00
61700000-Etudes et recherches	0,00	1 757 508,46	1 757 508,46	0,00	303 890,65	303 890,65	1 453 617,81	0,00
61830000-Documentation technique et bibliothèques	0,00	4 652 309,68	4 652 309,68	0,00	299 878,50	299 878,50	4 352 431,18	0,00
61850000-Frais de colloques,seminaires,conférences	0,00	690 808,48	690 808,48	0,00	51 904,75	51 904,75	638 903,73	0,00
62110000-Personnel interimaire	0,00	19 439,14	19 439,14	0,00	1 143,98	1 143,98	18 295,16	0,00
62142000-Personnel mis à disposition de l'établissement	0,00	2 491 221,43	2 491 221,43	0,00	284 722,86	284 722,86	2 206 498,57	0,00
62260000-Honoraires	0,00	4 167 687,68	4 167 687,68	0,00	826 944,65	826 944,65	3 340 743,03	0,00
62270000-Frais d'actes et de contentieux	0,00	5 603,02	5 603,02	0,00	0,92	0,92	5 602,10	0,00
62280000-Divers frais intermédiaire et honoraires	0,00	115 829,40	115 829,40	0,00	9 934,91	9 934,91	105 894,49	0,00
62310000-Annonces et insertions	0,00	50 922,88	50 922,88	0,00	11 686,23	11 686,23	39 236,65	0,00
62330000-Foires et expositions	0,00	42 382,37	42 382,37	0,00	4 185,00	4 185,00	38 197,37	0,00
62340000-Cadeaux	0,00	41 288,89	41 288,89	0,00	3 428,35	3 428,35	37 860,54	0,00
62360000-Catalogues et imprimés	0,00	98 755,52	98 755,52	0,00	8 790,68	8 790,68	89 964,84	0,00
62370000-Publications	0,00	606 369,96	606 369,96	0,00	125 265,39	125 265,39	481 104,57	0,00
62380000-Divers	0,00	905 217,57	905 217,57	0,00	159 483,61	159 483,61	745 733,96	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
62410000-Transports sur achats	0,00	25 626,71	25 626,71	0,00	6 864,18	6 864,18	18 762,53	0,00
62440000-Transports administratifs	0,00	23 565,60	23 565,60	0,00	0,00	0,00	23 565,60	0,00
62450000-Voyages d'études, visites et sorties pédagogiques	0,00	246 341,86	246 341,86	0,00	34 285,57	34 285,57	212 056,29	0,00
62470000-Transports collectifs du personnel	0,00	83 651,24	83 651,24	0,00	15 254,26	15 254,26	68 396,98	0,00
62480000-Divers transport	0,00	61 736,12	61 736,12	0,00	13 525,23	13 525,23	48 210,89	0,00
62510000-Voyages et déplacements	0,00	1 253 759,69	1 253 759,69	0,00	165 347,27	165 347,27	1 088 412,42	0,00
62540000-Frais d'inscription aux colloques	0,00	525 978,41	525 978,41	0,00	72 244,15	72 244,15	453 734,26	0,00
62550000-Frais de demenagement	0,00	132 046,52	132 046,52	0,00	7 657,12	7 657,12	124 389,40	0,00
62560000-Missions personnels	0,00	1 973 497,77	1 973 497,77	0,00	259 689,59	259 689,59	1 713 808,18	0,00
62570000-Frais réceptions	0,00	1 467 206,23	1 467 206,23	0,00	214 141,76	214 141,76	1 253 064,47	0,00
62600000-Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	566 687,85	566 687,85	0,00	33 977,38	33 977,38	532 710,47	0,00
62750000-Frais sur effets (com endos, commissions cb,etc.)	0,00	27 393,33	27 393,33	0,00	0,00	0,00	27 393,33	0,00
62780000-Autres frais et commissions	0,00	5 171,53	5 171,53	0,00	669,88	669,88	4 501,65	0,00
62810000-Concours divers	0,00	470 470,54	470 470,54	0,00	65 074,98	65 074,98	405 395,56	0,00
62830000-Format° continue du personnel de l'etablissement	0,00	918 484,34	918 484,34	0,00	111 063,09	111 063,09	807 421,25	0,00
62840000-Frais de recrutement du personnel	0,00	134 844,06	134 844,06	0,00	32 910,20	32 910,20	101 933,86	0,00
62850000-Prestations extérieures de gardiennage	0,00	1 680 582,11	1 680 582,11	0,00	28 807,80	28 807,80	1 651 774,31	0,00
62860000-Prestation extérieure de nettoyage	0,00	3 566 126,89	3 566 126,89	0,00	282 494,15	282 494,15	3 283 632,74	0,00
62870000-Prestations	0,00	818 146,96	818 146,96	0,00	21 877,22	21 877,22	796 269,74	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
extérieures d'informatique								
62888000-Autres frais divers	0,00	4 571 199,70	4 571 199,70	0,00	622 217,25	622 217,25	3 948 982,45	0,00
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	3 106 045,69	3 106 045,69	0,00	9 294,64	9 294,64	3 096 751,05	0,00
63320000-Allocation logement	0,00	814 339,75	814 339,75	0,00	2 470,48	2 470,48	811 869,27	0,00
63380000-Autres impôt-taxe	0,00	4 461,56	4 461,56	0,00	2,40	2,40	4 459,16	0,00
63512000-Taxes foncières	0,00	58 514,00	58 514,00	0,00	0,00	0,00	58 514,00	0,00
63530000-Impots indirects	0,00	216,80	216,80	0,00	216,80	216,80	0,00	0,00
63580000-Autres droits	0,00	817,26	817,26	0,00	817,26	817,26	0,00	0,00
63780000-Taxes diverses	0,00	17 240,14	17 240,14	0,00	1 383,10	1 383,10	15 857,04	0,00
64111000-Rémunérations principales	0,00	166 658 393,79	166 658 393,79	0,00	10 058 837,41	10 058 837,41	156 599 556,38	0,00
64112100-Rémunérations accessoires indexées	0,00	10 621 058,62	10 621 058,62	0,00	30 209,74	30 209,74	10 590 848,88	0,00
64112200-Rémunérations accessoires non indexées	0,00	1 593 044,42	1 593 044,42	0,00	915,03	915,03	1 592 129,39	0,00
64120000-Congés payés	0,00	1 334 266,42	1 334 266,42	0,00	2 539 096,00	2 539 096,00	107,63	1 204 937,21
64131000-Primes et gratifications indexées	0,00	4 282 541,69	4 282 541,69	0,00	1 799,45	1 799,45	4 280 742,24	0,00
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	3 868 434,25	3 868 434,25	0,00	4 308,27	4 308,27	3 864 125,98	0,00
64140000-Indemnités et avantages divers	0,00	331 773,96	331 773,96	0,00	66,50	66,50	331 707,46	0,00
64141000-Indemnités et avantages divers	0,00	41 875,82	41 875,82	0,00	375,45	375,45	41 500,37	0,00
64142000-Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	0,00	12 253 273,11	12 253 273,11	0,00	32 214,12	32 214,12	12 221 058,99	0,00
64150000-Supplément familial	0,00	1 550 890,87	1 550 890,87	0,00	7 335,30	7 335,30	1 543 555,57	0,00
64191000-Abattement indemnitaire	0,00	71 977,60	71 977,60	0,00	978 856,21	978 856,21	0,00	906 878,61

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
64510000-Cotisations d'assurance-maladie	0,00	17 388 831,75	17 388 831,75	0,00	58 101,83	58 101,83	17 330 729,92	0,00
64531100-Pensions civiles	0,00	89 801 049,06	89 801 049,06	0,00	143 612,19	143 612,19	89 657 436,87	0,00
64532000-Cotisations patronales CNRACL	0,00	49 205,98	49 205,98	0,00	0,00	0,00	49 205,98	0,00
64534000-CNAV	0,00	4 225 757,16	4 225 757,16	0,00	22 904,19	22 904,19	4 202 852,97	0,00
64535100-RAFP	0,00	915 803,58	915 803,58	0,00	361,42	361,42	915 442,16	0,00
64535200-IRCANTEC	0,00	1 923 299,99	1 923 299,99	0,00	35 172,20	35 172,20	1 888 127,79	0,00
64540000-Cotisations à Pôle emploi	0,00	1 700 866,67	1 700 866,67	0,00	4 938,80	4 938,80	1 695 927,87	0,00
64580000-Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	11 139 593,54	11 139 593,54	0,00	1 958 172,38	1 958 172,38	9 181 421,16	0,00
64710000-Prestations directes	0,00	1 316 685,85	1 316 685,85	0,00	97 285,04	97 285,04	1 219 400,81	0,00
64740000-Oeuvres sociales	0,00	50 720,38	50 720,38	0,00	0,90	0,90	50 719,48	0,00
64750000-Médecine du travail, pharmacie	0,00	315,00	315,00	0,00	0,00	0,00	315,00	0,00
64800000-Autres charges de personnel	0,00	994 655,80	994 655,80	0,00	73 450,19	73 450,19	921 205,61	0,00
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	0,00	2 642 187,25	2 642 187,25	0,00	467 888,97	467 888,97	2 174 298,28	0,00
65160000-Droits d'auteurs et de reproduction	0,00	23 287,97	23 287,97	0,00	2 000,00	2 000,00	21 287,97	0,00
65180000-Autres droits et valeurs similaires	0,00	90 514,15	90 514,15	0,00	0,00	0,00	90 514,15	0,00
65200000-Contrôle financier	0,00	103 131,06	103 131,06	0,00	0,00	0,00	103 131,06	0,00
65400000-Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	133 370,34	133 370,34	0,00	39 661,54	39 661,54	93 708,80	0,00
65600000-Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	1 756,34	1 756,34	0,00	0,00	0,00	1 756,34	0,00
65780000-Autres charges	0,00	9 047 363,22	9 047 363,22	0,00	1 803 220,89	1 803 220,89	7 244 142,33	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
spécifiques								
65811000-Pénalités sur contrats ou conventions	0,00	127,17	127,17	0,00	0,00	0,00	127,17	0,00
65812000-Pénalités, amendes fiscales ou pénales	0,00	10 541,22	10 541,22	0,00	41,22	41,22	10 500,00	0,00
65830000-Charges gestion - annulation TR exerc. antérieur	0,00	945 256,19	945 256,19	0,00	9 486,09	9 486,09	935 770,10	0,00
65880000-Autres charges diverses	0,00	1 016 705,90	1 016 705,90	0,00	121 392,56	121 392,56	895 313,34	0,00
66600000-Pertes de change pour opérations financières	0,00	319 667,12	319 667,12	0,00	1 232,39	1 232,39	318 434,73	0,00
68110000-Dotation amort immo incorporelles et corporelles	0,00	35 926 431,88	35 926 431,88	0,00	1 138,00	1 138,00	35 925 293,88	0,00
68151000-Dotations aux prov pour risques charges de fonct	0,00	339 830,00	339 830,00	0,00	0,00	0,00	339 830,00	0,00
68170000-Dotations aux prov pour dép des actifs circulants	0,00	18 612,11	18 612,11	0,00	0,00	0,00	18 612,11	0,00
68660000-Dotations aux dépréciations éléments financiers	0,00	57 736,13	57 736,13	0,00	0,00	0,00	57 736,13	0,00
70621100-Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	0,00	247 348,50	247 348,50	0,00	6 637 466,50	6 637 466,50	0,00	6 390 118,00
70621300-Drts de scolar aux diplômes nationaux - hors UE	0,00	7 113,00	7 113,00	0,00	360 378,00	360 378,00	0,00	353 265,00
70621400-Droits des diplômes propres à chaque établissement	0,00	363 717,00	363 717,00	0,00	968 375,17	968 375,17	0,00	604 658,17
70622100-Redevances	0,00	7 358,00	7 358,00	0,00	7 790,00	7 790,00	0,00	432,00
70623100-Formation - contrat d'apprentissage	0,00	1 774 727,43	1 774 727,43	0,00	22 701 018,34	22 701 018,34	0,00	20 926 290,91
70624000-Prestations de formation continue	0,00	2 471 203,98	2 471 203,98	0,00	8 433 167,58	8 433 167,58	0,00	5 961 963,60

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
70625000-validation des acquis de l'expérience (VAE)	0,00	34 890,25	34 890,25	0,00	236 754,17	236 754,17	0,00	201 863,92
70626000-formation en apprentissage	0,00	3 507 592,96	3 507 592,96	0,00	2 264 854,00	2 264 854,00	1 242 738,96	0,00
70661000-Colloques	0,00	66 546,00	66 546,00	0,00	843 199,41	843 199,41	0,00	776 653,41
70662000-Prestations de recherche	0,00	436 034,35	436 034,35	0,00	2 738 113,56	2 738 113,56	0,00	2 302 079,21
70664000-Ventes de publications	0,00	0,00	0,00	0,00	1 675,16	1 675,16	0,00	1 675,16
70682000-autres prestations de services	0,00	2 632 788,26	2 632 788,26	0,00	5 763 205,03	5 763 205,03	0,00	3 130 416,77
70810000-Pdts des svces exploités ds l'intérêt du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	124 517,56	124 517,56	0,00	124 517,56
70830000-Locations diverses	0,00	245 177,38	245 177,38	0,00	1 316 400,59	1 316 400,59	0,00	1 071 223,21
70840000-Mise a disposition de personnel facturee	0,00	761 799,95	761 799,95	0,00	1 997 706,11	1 997 706,11	0,00	1 235 906,16
70850000-Ports et frais accessoires factures aux clients	0,00	0,00	0,00	0,00	310,80	310,80	0,00	310,80
70880000-Autres produits d'activites annexes	0,00	213 505,20	213 505,20	0,00	1 080 100,70	1 080 100,70	0,00	866 595,50
74111100-Ministère de tutelle principale- SCSP	0,00	5 837 418,00	5 837 418,00	0,00	325 099 689,00	325 099 689,00	0,00	319 262 271,00
74118000-Ministère de tutelle - autres subventions	0,00	42 435,90	42 435,90	0,00	128 066,75	128 066,75	0,00	85 630,85
74120000-Autres ministères	0,00	571 777,30	571 777,30	0,00	585 654,81	585 654,81	0,00	13 877,51
74121000-Autres ministères - SCSP	0,00	59 403,60	59 403,60	0,00	216 039,48	216 039,48	0,00	156 635,88
74128000-Autres ministères - autres subventions	0,00	5 800,00	5 800,00	0,00	210 083,27	210 083,27	0,00	204 283,27
74131100-ANR Investissements	0,00	13 694 209,89	13 694 209,89	0,00	21 597 897,72	21 597 897,72	0,00	7 903 687,83

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
d'avenir								
74131200-ANR Hors investissements d'avenir	0,00	25 739 970,12	25 739 970,12	0,00	35 053 478,16	35 053 478,16	0,00	9 313 508,04
74132300-Aide Etat versée ASP au titre des contrats aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	33 722,11	33 722,11	0,00	33 722,11
74420000-Subventions de la région	0,00	8 257 102,03	8 257 102,03	0,00	13 508 096,90	13 508 096,90	0,00	5 250 994,87
74430000-Subventions du département	0,00	140 660,25	140 660,25	0,00	578 781,75	578 781,75	0,00	438 121,50
74440000-Subv des communes et groupements de communes	0,00	124 658,12	124 658,12	0,00	649 671,75	649 671,75	0,00	525 013,63
74460000-Subventions union européenne	0,00	14 386 562,72	14 386 562,72	0,00	20 485 271,27	20 485 271,27	0,00	6 098 708,55
74470000-Subventions d'organismes internationaux	0,00	555 063,85	555 063,85	0,00	807 646,77	807 646,77	0,00	252 582,92
74480000-Subv autres collectivites publ & organismes publ	0,00	3 336 599,08	3 336 599,08	0,00	7 701 823,02	7 701 823,02	0,00	4 365 223,94
74600000-Dons et legs	0,00	10 717,19	10 717,19	0,00	209 717,19	209 717,19	0,00	199 000,00
74810000-Pdts versts liberatoires ouvrant droit exone. TA	0,00	0,00	0,00	0,00	1 391 934,92	1 391 934,92	0,00	1 391 934,92
74880000-Autres subventions	0,00	4 859 333,04	4 859 333,04	0,00	8 234 160,35	8 234 160,35	0,00	3 374 827,31
75110000-Redev. concess°, brevets, licences, marques#	0,00	221 750,14	221 750,14	0,00	1 159 486,28	1 159 486,28	0,00	937 736,14
75160000-Droits d'auteur et de reproduction	0,00	0,00	0,00	0,00	385,34	385,34	0,00	385,34
75600000-Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	222 238,91	222 238,91	0,00	222 238,91
75710000-Taxes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 930 891,23	1 930 891,23	0,00	1 930 891,23
75712000-Taxe affectée CVEC	0,00	1 524 049,00	1 524 049,00	0,00	1 524 049,00	1 524 049,00	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
75830000-Pdts gest° cour provenant annul paiement exc. ant.	0,00	61 276,05	61 276,05	0,00	838 270,10	838 270,10	0,00	776 994,05
75840000-Autres produits contentieux	0,00	700,00	700,00	0,00	85 644,59	85 644,59	0,00	84 944,59
75880000-Autres produits	0,00	1 083 038,22	1 083 038,22	0,00	6 890 022,75	6 890 022,75	0,00	5 806 984,53
76210000-Revenus des titres immobilises	0,00	0,00	0,00	0,00	27 642,63	27 642,63	0,00	27 642,63
76600000-Gains de change pour opérations financières	0,00	149,74	149,74	0,00	185 474,12	185 474,12	0,00	185 324,38
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	1,02	1,02	0,00	20 334 175,11	20 334 175,11	0,00	20 334 174,09
78151000-Reprises sur prov pour risques charges de fonct	0,00	0,00	0,00	0,00	21 080,00	21 080,00	0,00	21 080,00

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 01 à 14

BALANCE PROVISOIRE

Date 16.02.2023
Heure 09:09:30

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 6	0,00	457 640 774,05	457 640 774,05	0,00	25 487 979,50	25 487 979,50	434 288 871,37	2 136 076,82
Total classe 7	0,00	93 282 477,52	93 282 477,52	0,00	525 186 127,96	525 186 127,96	1 242 738,96	433 146 389,40
Total général	0,00	550 923 251,57	550 923 251,57	0,00	550 674 107,46	550 674 107,46	435 531 610,33	435 282 466,22

Université Claude Bernard Lyon 1

BALANCE CLASSE 1 à 5 ET 8 HORS SACD

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 01 à 15

BALANCE DEFINITIVE

Date 16.02.2023
Heure 15:12:57

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
10100000-Financements non rattachés à des actifs Etat	0,00	12 294 489,47	12 294 489,47	10 777 757,93	21 419 228,92	32 196 986,85	0,00	19 902 497,38
10411000-Contr et financt actifs m à dispo étabs-Etat	0,00	0,00	0,00	335 833 435,83	0,00	335 833 435,83	0,00	335 833 435,83
10412000-Contr et financt actifs remis propriété étabs-Etat	1 524,58	0,00	1 524,58	0,00	0,00	0,00	1 524,58	0,00
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	52 001,60	52 001,60	31 547 020,59	1 250 000,00	32 797 020,59	0,00	32 745 018,99
10413200-Financt autres actifs-ANR IA	0,00	91 501,15	91 501,15	3 493 661,52	1 505 042,81	4 998 704,33	0,00	4 907 203,18
10413800-Financt autres actifs-autres Etat	0,00	0,00	0,00	175 112,91	2 016,32	177 129,23	0,00	177 129,23
10491000-Reprise résultat mise à disposition - Etat	124 127 898,84	13 694 629,76	137 822 528,60	0,00	0,00	0,00	137 822 528,60	0,00
10492000-Reprise résultat remis en propriété - Etat	0,00	2,71	2,71	66,95	1,02	67,97	0,00	65,26
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	12 615 050,62	1 406 315,89	14 021 366,51	0,00	52 001,60	52 001,60	13 969 364,91	0,00
10493200-Reprise résultat autres actifs- ANR IA	2 007 812,22	901 197,25	2 909 009,47	0,00	15 141,91	15 141,91	2 893 867,56	0,00
10493800-Reprise résultat autres actifs- autres Etat	154 887,78	9 277,54	164 165,32	0,00	0,00	0,00	164 165,32	0,00
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	953 123,95	953 123,95	161 092 317,97	15 627 667,56	176 719 985,53	0,00	175 766 861,58
11000000-Report à nouveau (solde crediteur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11900000-Report a nouveau (solde debiteur)	28,94	2 835,93	2 864,87	28,94	2 835,93	2 864,87	0,00	0,00
12000000-Resultat de l'exercice (solde crediteur)	0,00	20 806 612,35	20 806 612,35	15 627 638,62	5 178 973,73	20 806 612,35	0,00	0,00
12900000-Resultat de l'exercice	953 095,01	996 063,13	1 949 158,14	0,00	1 949 158,14	1 949 158,14	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
(solde debiteur)								
13120000-Financements Régions non rattachés	0,00	19 979 413,11	19 979 413,11	18 241 584,79	21 967 432,80	40 209 017,59	0,00	20 229 604,48
13130000-Financements Départements non rattachés	0,00	12 000,04	12 000,04	12 000,04	5 000,00	17 000,04	0,00	5 000,00
13140000-Financements Communes non rattachées	0,00	1 011 959,92	1 011 959,92	557 395,44	454 564,48	1 011 959,92	0,00	0,00
13150000-Financements Autres coll non rattachés	0,00	1 190 137,85	1 190 137,85	1 068 793,40	1 267 028,17	2 335 821,57	0,00	1 145 683,72
13160000-Financements Union européenne non rattachés	0,00	2 528 649,23	2 528 649,23	1 957 317,95	2 809 550,20	4 766 868,15	0,00	2 238 218,92
13170000-Financements Autres organismes non rattachées	0,00	116 989,34	116 989,34	67 899,54	220 907,82	288 807,36	0,00	171 818,02
13180000-Financements Autres non rattachés	0,00	748 488,75	748 488,75	772 293,29	969 200,07	1 741 493,36	0,00	993 004,61
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	143 743,76	143 743,76	40 141 737,02	1 195 721,83	41 337 458,85	0,00	41 193 715,09
13413000-Financements Départements rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	197 501,66	0,00	197 501,66	0,00	197 501,66
13414000-Financements Communes rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	14 456 536,08	19 540 831,66	33 997 367,74	0,00	33 997 367,74
13415000-Financements Autres coll. rattachés à des actifs	0,00	8 547,34	8 547,34	3 872 011,57	555 491,92	4 427 503,49	0,00	4 418 956,15
13416000-Financements Union Europ. rattachés à des actifs	0,00	10 372,59	10 372,59	1 854 688,03	215 992,68	2 070 680,71	0,00	2 060 308,12
13417000-Financements Autres org. rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	433 989,46	0,00	433 989,46	0,00	433 989,46
13418000-Financements Autres rattachés à des actifs	0,00	19 990,00	19 990,00	6 293 145,07	96 512,81	6 389 657,88	0,00	6 369 667,88
13492000-Reprise résult finan Régions rattachés actifs	10 957 169,54	2 090 876,89	13 048 046,43	0,00	133 472,55	133 472,55	12 914 573,88	0,00

BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
13493000-Reprise résult finan Départements rattachés actifs	101 071,13	9 050,44	110 121,57	0,00	0,00	0,00	110 121,57	0,00
13494000-Reprise résult finan Communes rattachés actifs	2 385 316,12	2 637 573,74	5 022 889,86	0,00	0,00	0,00	5 022 889,86	0,00
13495000-Reprise résult finan Autres coll. rattachés actifs	2 061 448,15	310 551,14	2 371 999,29	0,00	0,00	0,00	2 371 999,29	0,00
13496000-Reprise résult finan Union Europ rattachés actifs	1 406 440,00	256 976,86	1 663 416,86	0,00	3 389,81	3 389,81	1 660 027,05	0,00
13497000-Reprise résult finan Autres org rattachés actifs	287 226,87	45 546,71	332 773,58	0,00	0,00	0,00	332 773,58	0,00
13498000-Reprise résult finan Autres rattachés actifs	2 267 001,56	350 192,80	2 617 194,36	0,00	0,00	0,00	2 617 194,36	0,00
15110000-Provisions pour litiges	0,00	21 080,00	21 080,00	56 000,00	0,00	56 000,00	0,00	34 920,00
15820000-Provisions pour CET	0,00	0,00	0,00	2 162 493,00	339 830,00	2 502 323,00	0,00	2 502 323,00
18100000-Comptes de liaison des établissements	0,00	436 817 105,69	436 817 105,69	0,00	436 817 105,69	436 817 105,69	0,00	0,00
18530000-Opération de trésorerie SIU	478 913,16	3 433 802,49	3 912 715,65	478 913,16	3 433 802,49	3 912 715,65	1 356 270,26	1 356 270,26
18560000-Opération de trésorerie Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	2 567 640,99	668 363,36	3 236 004,35	0,00	533 167,17	533 167,17	2 702 837,18	0,00
20532000-Logiciels créés	15 947,30	0,00	15 947,30	0,00	0,00	0,00	15 947,30	0,00
20580000-Autres conces° et dts similaires, brevets, lic., m	2 870,00	0,00	2 870,00	0,00	0,00	0,00	2 870,00	0,00
20800000-Autres immobilisations incorporelles	8 907,00	167 480,00	176 387,00	0,00	109 320,00	109 320,00	67 067,00	0,00
21117000-Terrains nus acquis	432 298,61	453 882,10	886 180,71	0,00	416 809,40	416 809,40	469 371,31	0,00
21155600-Terrains bâtis- ens immob admin et com màd	60 578 236,00	0,00	60 578 236,00	0,00	0,00	0,00	60 578 236,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
21155800-Terrains bâtis- ens immob admin et com autres	243 000,00	0,00	243 000,00	0,00	0,00	0,00	243 000,00	0,00
21227000-Agencement terrains aménagés acquis	2 928,00	0,00	2 928,00	0,00	0,00	0,00	2 928,00	0,00
21228000-Agencement terrains aménagés autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21255800-Agencement terr bâtis ens immob admin/com autre	257 434,99	0,00	257 434,99	0,00	0,00	0,00	257 434,99	0,00
21315600-Construction bâtiment admin/com màd	281 122 491,17	19 322 096,76	300 444 587,93	0,00	0,00	0,00	300 444 587,93	0,00
21315700-Construction bâtiment admin/com acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21315800-Construction bâtiment admin/com autres	48 672 465,62	315 035,37	48 987 500,99	0,00	108 690,76	108 690,76	48 878 810,23	0,00
21318000-Construction autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21355700-Construction agencement bâtiments admin acquis	1 351 554,36	4 051 968,16	5 403 522,52	0,00	2 892 237,20	2 892 237,20	2 511 285,32	0,00
21355800-Construction agencement bâtiments admin autres	963 361,52	8 890,42	972 251,94	0,00	8 890,42	8 890,42	963 361,52	0,00
21358000-Construction agencement autres ens immo	104 841 663,10	30 364 086,10	135 205 749,20	0,00	1 953 663,06	1 953 663,06	133 252 086,14	0,00
21511700-Installations complexes acquis sol propre	865 650,49	196 178,52	1 061 829,01	0,00	134 519,95	134 519,95	927 309,06	0,00
21531700-Installations spécifiques acquis sol propre	4 844,28	0,00	4 844,28	0,00	0,00	0,00	4 844,28	0,00
21538000-Installations spécifiques autres ensemb immo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21546000-Matériel mis à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
21547000-Matériel acquis	82 102 392,96	29 570 681,72	111 673 074,68	0,00	19 893 753,90	19 893 753,90	91 779 320,78	0,00
21548000-Matériel autre	8 687,00	0,00	8 687,00	0,00	0,00	0,00	8 687,00	0,00
21557000-Outillage acquis TECH	3 836 557,03	646 563,46	4 483 120,49	0,00	409 449,49	409 449,49	4 073 671,00	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis	8 750 848,84	186 473,98	8 937 322,82	0,00	213 993,62	213 993,62	8 723 329,20	0,00
21568000-Matériel d'enseignement autre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21577000-Agencements & aménag du mat & outil acquis	3 965,94	0,00	3 965,94	0,00	0,00	0,00	3 965,94	0,00
21600000-Collections	5 929,73	0,00	5 929,73	0,00	0,00	0,00	5 929,73	0,00
21817000-Install génér, agncts, amngts divers acquis	714 009,07	577 054,16	1 291 063,23	0,00	233 438,04	233 438,04	1 057 625,19	0,00
21818000-Install génér, agncts, amngts divers autres	1 596 578,70	0,00	1 596 578,70	0,00	0,00	0,00	1 596 578,70	0,00
21827000-Matériel de transport acquis	746 538,20	68 980,37	815 518,57	0,00	36 895,66	36 895,66	778 622,91	0,00
21831700-Matériel de bureau acquis	179 539,47	20 632,34	200 171,81	0,00	12 674,67	12 674,67	187 497,14	0,00
21831800-Matériel de bureau autre	6 811,18	0,00	6 811,18	0,00	0,00	0,00	6 811,18	0,00
21832700-Matériel informatique acquis	31 669 347,96	10 664 436,12	42 333 784,08	0,00	7 461 013,16	7 461 013,16	34 872 770,92	0,00
21832800-Matériel informatique autre	18 548,46	0,00	18 548,46	0,00	0,00	0,00	18 548,46	0,00
21847000-Mobilier acquis	5 621 134,25	719 831,35	6 340 965,60	0,00	778 318,96	778 318,96	5 562 646,64	0,00
21848000-Mobilier autre	10 212,33	0,00	10 212,33	0,00	0,00	0,00	10 212,33	0,00
21887000-Matériels divers acquis	10 334 022,36	4 038 719,05	14 372 741,41	0,00	2 876 261,80	2 876 261,80	11 496 479,61	0,00
21888000-Matériels divers autres	1 614,09	0,00	1 614,09	0,00	0,00	0,00	1 614,09	0,00
23120000-	157 977,31	0,00	157 977,31	0,00	0,00	0,00	157 977,31	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
Agencements/aménagements terrains en cours								
23130000-Immobilisations en cours constructions	14 667 645,73	96 011 581,85	110 679 227,58	0,00	94 716 930,46	94 716 930,46	15 962 297,12	0,00
23150000-Immobilisations en cours installat° techn.	49 993,72	124 076,92	174 070,64	0,00	94 132,92	94 132,92	79 937,72	0,00
23180000-Immobilisations en cours-autres	111 000,87	641 059,30	752 060,17	0,00	657 394,00	657 394,00	94 666,17	0,00
23251000-Logiciels sous-traités en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23820000-Acomptes versées sur immobilisations corporelles	378 000,00	445 486,96	823 486,96	0,00	0,00	0,00	823 486,96	0,00
25400000-Plantations pérennes	2 270,40	0,00	2 270,40	0,00	0,00	0,00	2 270,40	0,00
26110000-Titres de participation -actions	743 541,26	47 106,00	790 647,26	0,00	0,00	0,00	790 647,26	0,00
27280000-Autres titres (droit de créance)	1 610 778,43	0,00	1 610 778,43	0,00	0,00	0,00	1 610 778,43	0,00
27430000-Prêts au personnel	2 000,00	1 800,00	3 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00	2 000,00	0,00
27510000-Depôts	8 580,27	364,97	8 945,24	0,00	0,00	0,00	8 945,24	0,00
28053100-Amortissement-Logiciels acquis et sous-traités	0,00	56 381,36	56 381,36	1 954 919,98	414 375,37	2 369 295,35	0,00	2 312 913,99
28053200-Amortissement-Logiciels créés	0,00	0,00	0,00	10 979,17	4 968,13	15 947,30	0,00	15 947,30
28058000-Amt brevets, licences, marq., proc., droits & val.	0,00	0,00	0,00	2 870,00	0,00	2 870,00	0,00	2 870,00
28080000-Amortissement autres immobilisat° incorporelles	0,00	0,00	0,00	4 045,28	11 509,71	15 554,99	0,00	15 554,99
28122800-Amort- Agencement terrains aménagés autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28125580-Amort-Agcment terr	0,00	0,00	0,00	115 846,55	28 286,91	144 133,46	0,00	144 133,46

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
bâtis ens immo admin/com autre								
28131560-Amort- Construction bâtiment admin/com màd	0,00	0,00	0,00	124 521 328,59	15 704 417,46	140 225 746,05	0,00	140 225 746,05
28131570-Amort- Construction bâtiment admin/com acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28131580-Amort- Construction bâtiment admin/com autres	0,00	0,00	0,00	3 660 674,84	1 725 595,46	5 386 270,30	0,00	5 386 270,30
28131800-Amort- Construction autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135170-Amort-Construct° agcment bâtiments indus acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135570-Amort-Construct° agcment bâtiments admin acquis	0,00	0,00	0,00	155 584,52	90 693,67	246 278,19	0,00	246 278,19
28135580-Amort-Construct° agcment bâtiments admin autres	0,00	0,00	0,00	325 970,62	109 188,47	435 159,09	0,00	435 159,09
28135800-Amort- Construction agencement autres ens immo	0,00	3 990,77	3 990,77	31 422 346,15	6 326 977,49	37 749 323,64	0,00	37 745 332,87
28151170-Amort- Installations complexes acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	496 113,97	65 703,77	561 817,74	0,00	561 817,74
28153170-Amort- Installations spécifiques acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	3 059,10	611,82	3 670,92	0,00	3 670,92
28153560-Amort- Installations spécifiques màd sol autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28153570-Amort- Installations spécifiques acquis sol autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28153800-Amort-Installations spécifiques autres ensemb immo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28154600-Amort- Matériel mis à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28154700-Amort- Matériel acquis	0,00	85 247,44	85 247,44	54 522 153,41	7 540 421,08	62 062 574,49	0,00	61 977 327,05
28154800-Amort- Matériel autre	0,00	0,00	0,00	8 687,00	0,00	8 687,00	0,00	8 687,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
28155700-Amort- Outillage acquis	0,00	18 924,17	18 924,17	2 163 646,16	395 115,50	2 558 761,66	0,00	2 539 837,49
28156700-Amort- Matériel d'enseignement acquis	0,00	89 530,67	89 530,67	8 571 447,02	42 929,71	8 614 376,73	0,00	8 524 846,06
28156800-Amort- Matériel d'enseignement autre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28157700-Amort- Agencements & aménag du mat & outil acquis	0,00	0,00	0,00	3 965,94	0,00	3 965,94	0,00	3 965,94
28181700-Amort- Install génér, agncts, amngts divers acquis	0,00	0,00	0,00	592 346,65	62 475,70	654 822,35	0,00	654 822,35
28181800-Amort- Install génér, agncts, amngts divers autres	0,00	0,00	0,00	1 459 760,32	28 787,53	1 488 547,85	0,00	1 488 547,85
28182700-Amort- Matériel de transport acquis	0,00	0,00	0,00	525 685,68	80 782,84	606 468,52	0,00	606 468,52
28183170-Amort- Matériel de bureau acquis	0,00	0,00	0,00	148 418,64	14 546,72	162 965,36	0,00	162 965,36
28183180-Amort- Matériel de bureau autre	0,00	0,00	0,00	6 069,33	477,35	6 546,68	0,00	6 546,68
28183270-Amort- Matériel informatique acquis	0,00	242 421,56	242 421,56	22 200 018,27	3 005 494,91	25 205 513,18	0,00	24 963 091,62
28183280-Amort- Matériel informatique autre	0,00	0,00	0,00	18 548,46	0,00	18 548,46	0,00	18 548,46
28184700-Amort- Mobilier acquis	0,00	350 289,32	350 289,32	4 449 712,13	205 527,94	4 655 240,07	0,00	4 304 950,75
28184800-Amort- Mobilier autre	0,00	0,00	0,00	10 212,33	0,00	10 212,33	0,00	10 212,33
28188700-Amort- Matériels divers acquis	0,00	2 855,83	2 855,83	6 459 209,69	1 503 662,15	7 962 871,84	0,00	7 960 016,01
28188800-Amort- Matériels divers autres	0,00	0,00	0,00	1 614,09	0,00	1 614,09	0,00	1 614,09
28540000-Amort-Plantations pérennes	0,00	0,00	0,00	931,80	227,04	1 158,84	0,00	1 158,84
29610000-Dépréciation-titres de	0,00	0,00	0,00	136 403,41	57 736,13	194 139,54	0,00	194 139,54

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
participat°								
32210000-Stocks-Combustibles	17 088,00	58 318,00	75 406,00	0,00	34 176,00	34 176,00	41 230,00	0,00
40110000-Fournisseurs-Achats de biens ou presta.de services	7 333,36	65 862 549,66	65 869 883,02	193 725,65	66 308 333,50	66 502 059,15	3 790,59	635 966,72
40170000-Retenues de garantie et oppositions	0,00	11 709,75	11 709,75	2 195,56	17 361,28	19 556,84	0,00	7 847,09
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	68 286,63	63 222 344,28	63 290 630,91	0,00	63 235 374,11	63 235 374,11	61 606,51	6 349,71
40470000-Fournisseurs d'immobilisat°-retenues garantie	0,00	137 480,33	137 480,33	167 515,92	214 170,56	381 686,48	0,00	244 206,15
40810000-Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	146 629 099,23	146 629 099,23	10 271 430,54	155 180 734,46	165 452 165,00	0,00	18 823 065,77
40840000-Fournisseurs-Fact non parvenu.Immo non auxiliarisé	0,00	97 145 692,02	97 145 692,02	2 500 348,14	97 252 129,50	99 752 477,64	0,00	2 606 785,62
40910000-Fournisseurs - Avances versées sur commandes	1 796 572,89	3 229 492,95	5 026 065,84	0,00	3 867 368,45	3 867 368,45	1 158 697,39	0,00
41110000-Clients Ventes de biens ou prestations de services	15 958 173,50	112 384 610,75	128 342 784,25	0,00	110 835 339,27	110 835 339,27	17 507 444,98	0,00
41200000-Clients Etudiants, élèves, stagiaires	0,00	14 733 531,50	14 733 531,50	0,00	14 733 531,50	14 733 531,50	0,00	0,00
41300000-Clts-effets à rec / vte de bien ou prest de svces	0,00	271 726,00	271 726,00	0,00	271 726,00	271 726,00	0,00	0,00
41600000-Clients douteux ou litigieux	261 217,79	136 774,11	397 991,90	0,00	181 315,24	181 315,24	216 676,66	0,00
41810000-Clients Factures à établir	7 397 332,91	12 253 912,21	19 651 245,12	0,00	12 840 557,34	12 840 557,34	6 810 687,78	0,00
41910000-Clients - Avances reçues sur commande en cours	0,00	4 591 005,46	4 591 005,46	3 073 614,95	5 654 446,86	8 728 061,81	0,00	4 137 056,35
42100000-Personnel Rémunérations dues	0,00	321 721 255,70	321 721 255,70	0,00	321 721 255,70	321 721 255,70	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
42860000-Personnel-autres charges a payer	0,00	12 066 710,49	12 066 710,49	12 066 710,49	11 300 878,29	23 367 588,78	0,00	11 300 878,29
42951000-Débet compt émis par jugt ou arrêt juge des cptes	59 764,67	119 529,34	179 294,01	0,00	179 294,01	179 294,01	0,00	0,00
43740000-Cotisations de retraite complémentaire	0,00	42 485,96	42 485,96	0,00	42 485,96	42 485,96	0,00	0,00
43780000-Divers	922,28	521 764,42	522 686,70	237 271,45	534 849,36	772 120,81	922,28	250 356,39
43860000-Autres charges à payer	0,00	1 930 776,51	1 930 776,51	1 930 776,51	2 102 776,50	4 033 553,01	0,00	2 102 776,50
43870000-Produits à recevoir	0,00	0,00	0,00	6,33	0,00	6,33	0,00	6,33
44110000-Financements	1 162 409,55	7 441 907,91	8 604 317,46	0,00	7 840 845,55	7 840 845,55	763 471,91	0,00
44170000-Subventions	7 631 363,47	1 690 775 309,18	1 698 406 672,65	0,00	1 692 053 679,99	1 692 053 679,99	6 352 992,66	0,00
44191000-Avances sur financements et subventions	0,00	38 297 878,71	38 297 878,71	93 572 427,72	63 361 109,98	156 933 537,70	0,00	118 635 658,99
44352000-Aide de l'Etat versée par l'ASP contrats aidés	637,60	33 722,11	34 359,71	0,00	34 359,71	34 359,71	0,00	0,00
44520000-Tva due intra-communautaire	0,00	300 848,33	300 848,33	0,00	300 848,33	300 848,33	0,00	0,00
44562000-TVA déductible sur immobilisations	0,00	2 465 508,35	2 465 508,35	0,00	2 465 508,35	2 465 508,35	0,00	0,00
44566000-TVA déductible sur autres biens et services	0,00	3 112 331,38	3 112 331,38	0,00	3 112 331,38	3 112 331,38	0,00	0,00
44567000-Crédit de TVA à reporter	0,21	5 537 063,04	5 537 063,25	0,00	5 537 063,26	5 537 063,26	0,00	0,01
44571000-TVA collectée	0,00	1 828 210,15	1 828 210,15	267 575,90	1 560 634,25	1 828 210,15	0,00	0,00
44583000-Remboursement de tva demandé	1 269 332,00	3 644 201,00	4 913 533,00	0,00	3 637 436,00	3 637 436,00	1 276 097,00	0,00
44586000-TVA sur factures non parvenues	125 631,26	167 466,75	293 098,01	0,00	125 631,26	125 631,26	167 466,75	0,00
44587000-Tva sur facturation à établir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44871000-Financements à	29 892 892,62	40 873 587,80	70 766 480,42	0,00	29 936 646,82	29 936 646,82	40 829 833,60	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
recevoir								
44877000-Subventions à recevoir	63 545 473,36	76 472 304,78	140 017 778,14	0,00	63 611 778,83	63 611 778,83	76 405 999,31	0,00
46200000-Creances sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46300000-Autres cpts débiteurs TR demand de revers à recouv	2 654,11	2 016 200,50	2 018 854,61	0,00	2 016 200,50	2 016 200,50	2 654,11	0,00
46500000-Créances cessions de val mob de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46630000-Virements à réimputer	0,00	902 402,49	902 402,49	34 726,90	921 321,06	956 047,96	0,00	53 645,47
46640000-Excédents de versement à rembourser	0,00	1 106 953,07	1 106 953,07	111 045,36	1 009 137,78	1 120 183,14	0,00	13 230,07
46710000-Aide à la mobilité internationale	0,00	3 113 824,00	3 113 824,00	585 806,00	3 165 824,00	3 751 630,00	0,00	637 806,00
46740000-Taxe d'apprentissage	0,00	2 819 327,69	2 819 327,69	3 661,33	2 821 166,36	2 824 827,69	0,00	5 500,00
46780000-Autres	0,00	7 181 709,21	7 181 709,21	0,00	6 564 619,07	6 564 619,07	617 090,14	0,00
47110000-Recettes perçues avant émission de titres	0,00	7 249 269,29	7 249 269,29	358,83	7 249 373,49	7 249 732,32	0,00	463,03
47130000-Recettes perçues avant émission de titre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47150000-Recettes des regisseurs a verifier	0,00	484 675,30	484 675,30	5 410,40	499 097,90	504 508,30	0,00	19 833,00
47180000-Autres recettes à classer	0,00	1 414 171 263,90	1 414 171 263,90	24 807 923,18	1 409 173 615,82	1 433 981 539,00	0,00	19 810 275,10
47181000-Autres recettes à régulariser Compensation légale	0,00	18 638,52	18 638,52	0,00	18 638,52	18 638,52	0,00	0,00
47210000-Dépenses payées avant ordonnancement	1 041 813,45	1 083 413,82	2 125 227,27	0,00	610 863,90	610 863,90	1 514 363,37	0,00
47250000-Depenses des regisseurs a verifier	0,00	512,02	512,02	0,00	412,02	412,02	100,00	0,00
47280000-Autres dépenses à régulariser	324,59	642 624 130,02	642 624 454,61	0,00	642 624 234,53	642 624 234,53	220,08	0,00

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 01 à 15

BALANCE DEFINITIVE

Date 16.02.2023
Heure 15:12:57

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
47310000-Recettes à transférer	0,00	33 964 551,68	33 964 551,68	1 873 268,63	37 590 820,22	39 464 088,85	0,00	5 499 537,17
48700000-Produits constatés d'avance	0,00	6 064 154,72	6 064 154,72	6 032 006,30	8 957 305,06	14 989 311,36	0,00	8 925 156,64
49110000-Dépréciations Clients divers	0,00	0,00	0,00	750 531,37	18 612,11	769 143,48	0,00	769 143,48
51120000-Cheques bancaires a encaisser	1 702,00	3 105 452,51	3 107 154,51	0,00	3 101 851,17	3 101 851,17	5 303,34	0,00
51150000-Cartes bancaires a l'encaissement	3 398,00	18 192 518,25	18 195 916,25	0,00	18 097 511,25	18 097 511,25	98 405,00	0,00
51170000-Chèques impayés	43 541,12	663 621,06	707 162,18	0,00	750 641,18	750 641,18	0,00	43 479,00
51210000-Compte en monnaie nationale	6 971,29	94 250,33	101 221,62	0,00	65 579,49	65 579,49	35 642,13	0,00
51510000-Compte au tresor	118 011 318,50	448 689 772,97	566 701 091,47	0,00	451 973 597,60	451 973 597,60	114 727 493,87	0,00
51590000-Règlements en cours de traitement	231 070,77	1 183 398 912,52	1 183 629 983,29	0,00	1 183 021 360,46	1 183 021 360,46	608 622,83	0,00
53100000-Caisse	317,88	69 612,50	69 930,38	0,00	69 457,01	69 457,01	473,37	0,00
54300000-Régies # Opérations de dépenses	0,00	838,20	838,20	0,00	838,20	838,20	0,00	0,00
58500000-Virements internes de fonds	0,00	215 852,00	215 852,00	0,00	215 852,00	215 852,00	0,00	0,00
86200000-Cptes de posit-titre & valeur chez correspondant	48 994,00	0,00	48 994,00	0,00	1 878,00	1 878,00	47 116,00	0,00
86300000-Comptes de prise en charge	0,00	1 878,00	1 878,00	48 994,00	0,00	48 994,00	0,00	47 116,00
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89100000-Bilan de clôture	0,00	354 250 280,04	354 250 280,04	0,00	354 250 280,04	354 250 280,04	0,00	0,00

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 1	159 804 884,52	522 951 099,42	682 755 983,94	651 171 340,76	537 027 902,92	1 188 199 243,68	181 237 300,82	686 680 560,56
Total classe 2	665 269 818,99	200 162 470,46	865 432 289,45	263 952 569,10	170 963 867,50	434 916 436,60	731 039 293,69	300 523 440,84
Total classe 3	17 088,00	58 318,00	75 406,00	0,00	34 176,00	34 176,00	41 230,00	0,00
Total classe 4	130 222 136,25	4 850 763 816,39	4 980 985 952,64	158 488 337,46	4 863 293 043,94	5 021 781 381,40	153 690 115,12	194 485 543,88
Total classe 5	118 298 319,56	1 654 430 830,34	1 772 729 149,90	0,00	1 657 296 688,36	1 657 296 688,36	115 475 940,54	43 479,00
Total classe 8	48 994,00	354 252 158,04	354 301 152,04	48 994,00	354 252 158,04	354 301 152,04	47 116,00	47 116,00
Total général	1 073 661 241,32	7 582 618 692,65	8 656 279 933,97	1 073 661 241,32	7 582 867 836,76	8 656 529 078,08	1 181 530 996,17	1 181 780 140,28

Université Claude Bernard Lyon 1

CISR

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard Lyon 1

BILAN CISR

EXERCICE 2022

Système abrégé
BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS PROPRES**		
Immobilisations incorporelles	86 251,58	-73 384,11	12 867,47	20 941,80	Financements de l'actif - Etat		
Immobilisations corporelles	6 383 264,80	-4 319 767,14	2 063 497,66	1 772 070,27	Dotation et affectation		
Terrains					Fonds propres des fondations		
Constructions	922 235,65	-308 026,37	614 209,28	658 785,22	Dons et legs en capital		
Autres	5 461 029,15	-4 011 740,77	1 449 288,38	1 113 285,05	Autres		
Immobilisations financières					Réserves	2 069 630,31	2 292 772,88
					Report à nouveau		
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-252 236,26	-223 142,57
					Situation nette	1 817 394,05	2 069 630,31
					Financements - autres que Etat		
					Provisions réglementées		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 469 516,38	-4 393 151,25	2 076 365,13	1 793 012,07	**TOTAL FONDS PROPRES**	1 817 394,05	2 069 630,31
ACTIF CIRCULANT					**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**		
Stocks et en-cours					Provisions pour risques		
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions pour charges		
Créances :	1 560,61		1 560,61	57 740,80	Fonds dédiés		
d'exploitation	1 560,61		1 560,61	57 740,80			
diverses					**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**		
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	-218 824,74		-218 824,74	478 913,16	**DETTES**		
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)							
Autres					*Dettes financières*		
					Dettes d'exploitation	41 706,95	260 035,72
					Dettes diverses		
					Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	-217 264,13		-217 264,13	536 653,96	**TOTAL DETTES**	41 706,95	260 035,72
Comptes de régularisation					Trésorerie		
Ecarts de conversion Actif					Comptes de régularisation		
					Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	6 252 252,25	-4 393 151,25	1 859 101,00	2 329 666,03	**TOTAL GENERAL**	1 859 101,00	2 329 666,03

Université Claude Bernard Lyon 1

COMPTE DE RESULTAT CISR

EXERCICE 2022

Système abrégé
COMPTE DE RESULTAT

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			**PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**		
Achats	23,36		*Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)*	8 000,00	
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	152 912,74	220 350,17	Subventions	8 000,00	
Rémunération du personnel	30 597,69		Autres		
Intéressement et participation			*Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)*	352 945,07	350 630,17
Charges sociales	7 262,95		Ventes	12 663,43	61 956,02
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	401 267,96	339 862,26	Produits	340 281,64	288 674,15
Autres charges	21 116,63	13 560,31	Production stockée et immobilisée		
			Autres produits		
CHARGES D'INTERVENTION			*Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)*		
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)					
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			**TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**	360 945,07	350 630,17
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	613 181,33	573 772,74			
CHARGES FINANCIÈRES			**PRODUITS FINANCIERS**		
Impôt sur les sociétés					
TOTAL CHARGES	613 181,33	573 772,74	**TOTAL PRODUITS**	360 945,07	350 630,17
Solde créditeur : Bénéfice			**Solde débiteur : Perte**	252 236,26	223 142,57
TOTAL GENERAL	613 181,33	573 772,74	**TOTAL GENERAL**	613 181,33	573 772,74

Université Claude Bernard Lyon 1

BALANCE CLASSE 6 ET 7 CISR

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 01 à 14

BALANCE PROVISOIRE

Date 16.02.2023
Heure 09:10:05

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60611000-Electricite	0,00	50 121,57	50 121,57	0,00	0,00	0,00	50 121,57	0,00
60613000-Gaz	0,00	31 919,63	31 919,63	0,00	72,20	72,20	31 847,43	0,00
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	332 409,80	332 409,80	0,00	2 638,55	2 638,55	329 771,25	0,00
60617000-Eau	0,00	66 043,47	66 043,47	0,00	0,02	0,02	66 043,45	0,00
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	21 719,96	21 719,96	0,00	8 750,51	8 750,51	12 969,45	0,00
60640000-Fournitures administratives	0,00	2 390,69	2 390,69	0,00	0,00	0,00	2 390,69	0,00
60670000-Fournitures, materiels enseignement,recherche	0,00	2 517,47	2 517,47	0,00	0,01	0,01	2 517,46	0,00
60800000-Frais accessoires d'achat	0,00	503,07	503,07	0,00	0,00	0,00	503,07	0,00
61350000-Locations mobilieres	0,00	1 598,89	1 598,89	0,00	50,41	50,41	1 548,48	0,00
61520000-Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	32 515,92	32 515,92	0,00	0,00	0,00	32 515,92	0,00
61550000-Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	3 772,31	3 772,31	0,00	81,34	81,34	3 690,97	0,00
61560000-Entretien et réparations sur Maintenance	0,00	105 508,38	105 508,38	0,00	3 257,68	3 257,68	102 250,70	0,00
61700000-Etudes et recherches	0,00	783,92	783,92	0,00	0,00	0,00	783,92	0,00
61830000-Documentation technique et bibliothèques	0,00	240,06	240,06	0,00	0,00	0,00	240,06	0,00
62142000-Personnel mis à disposition de l'établissement	0,00	113 125,78	113 125,78	0,00	400,00	400,00	112 725,78	0,00
62310000-Annonces et insertions	0,00	2 688,00	2 688,00	0,00	0,00	0,00	2 688,00	0,00
62380000-Divers	0,00	2 764,20	2 764,20	0,00	0,00	0,00	2 764,20	0,00
62510000-Voyages et déplacements	0,00	1 222,40	1 222,40	0,00	0,00	0,00	1 222,40	0,00
62540000-Frais d'inscription	0,00	4 008,90	4 008,90	0,00	0,00	0,00	4 008,90	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
aux colloques								
62560000-Missions personnels	0,00	2 662,57	2 662,57	0,00	44,40	44,40	2 618,17	0,00
62570000-Frais réceptions	0,00	2 127,88	2 127,88	0,00	0,00	0,00	2 127,88	0,00
62600000-Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	2 829,43	2 829,43	0,00	40,70	40,70	2 788,73	0,00
62830000-Format° continue du personnel de l'etablissement	0,00	7 600,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00	0,00
62860000-Prestation extérieure de nettoyage	0,00	75 442,89	75 442,89	0,00	189,11	189,11	75 253,78	0,00
62870000-Prestations extérieures d'informatique	0,00	44 061,21	44 061,21	0,00	0,00	0,00	44 061,21	0,00
62888000-Autres frais divers	0,00	66 594,83	66 594,83	0,00	5 934,00	5 934,00	60 660,83	0,00
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	2 137,05	2 137,05	0,00	0,00	0,00	2 137,05	0,00
63320000-Allocation logement	0,00	555,44	555,44	0,00	0,00	0,00	555,44	0,00
63380000-Autres impôt-taxe	0,00	3,18	3,18	0,00	0,00	0,00	3,18	0,00
63780000-Taxes diverses	0,00	3,11	3,11	0,00	0,00	0,00	3,11	0,00
64111000-Rémunérations principales	0,00	111 542,78	111 542,78	0,00	325,57	325,57	111 217,21	0,00
64112100-Rémunérations accessoires indexées	0,00	3 726,90	3 726,90	0,00	0,00	0,00	3 726,90	0,00
64112200-Rémunérations accessoires non indexées	0,00	1 076,25	1 076,25	0,00	0,00	0,00	1 076,25	0,00
64120000-Congés payés	0,00	107,63	107,63	0,00	0,00	0,00	107,63	0,00
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
64140000-Indemnités et avantages divers	0,00	252,00	252,00	0,00	0,00	0,00	252,00	0,00
64142000-Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	0,00	16 351,90	16 351,90	0,00	8,67	8,67	16 343,23	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
64150000-Supplément familial	0,00	517,84	517,84	0,00	0,00	0,00	517,84	0,00
64191000-Abattement indemnitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	278,04	278,04	0,00	278,04
64510000-Cotisations d'assurance-maladie	0,00	14 153,64	14 153,64	0,00	0,00	0,00	14 153,64	0,00
64531100-Pensions civiles	0,00	20 154,97	20 154,97	0,00	0,00	0,00	20 154,97	0,00
64534000-CNAV	0,00	8 753,93	8 753,93	0,00	0,00	0,00	8 753,93	0,00
64535100-RAFP	0,00	319,79	319,79	0,00	0,00	0,00	319,79	0,00
64535200-IRCANTEC	0,00	3 548,01	3 548,01	0,00	0,00	0,00	3 548,01	0,00
64540000-Cotisations à Pôle emploi	0,00	3 408,58	3 408,58	0,00	0,00	0,00	3 408,58	0,00
64580000-Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	6 166,75	6 166,75	0,00	0,00	0,00	6 166,75	0,00
64710000-Prestations directes	0,00	624,43	624,43	0,00	0,00	0,00	624,43	0,00
64800000-Autres charges de personnel	0,00	20,00	20,00	0,00	0,00	0,00	20,00	0,00
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	0,00	3 693,93	3 693,93	0,00	0,00	0,00	3 693,93	0,00
65160000-Droits d'auteurs et de reproduction	0,00	379,40	379,40	0,00	0,00	0,00	379,40	0,00
65780000-Autres charges spécifiques	0,00	9 227,20	9 227,20	0,00	0,00	0,00	9 227,20	0,00
65830000-Charges gestion - annulation TR exerc. antérieur	0,00	10 879,00	10 879,00	0,00	0,00	0,00	10 879,00	0,00
65880000-Autres charges diverses	0,00	121 676,23	121 676,23	0,00	36 198,90	36 198,90	85 477,33	0,00
68110000-Dotation amort immo incorporelles et corporelles	0,00	766 809,54	766 809,54	0,00	0,00	0,00	766 809,54	0,00
70682000-autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	14 697,43	14 697,43	0,00	14 697,43

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 01 à 14

BALANCE PROVISOIRE

Date 16.02.2023
Heure 09:10:05

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
70830000-Locations diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	85 120,40	85 120,40	0,00	85 120,40
70840000-Mise a disposition de personnel facturee	0,00	25 500,00	25 500,00	0,00	25 500,00	25 500,00	0,00	0,00
74480000-Subv autres collectivites publ & organismes publ	0,00	36 233,00	36 233,00	0,00	324 785,79	324 785,79	0,00	288 552,79
75600000-Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	2 407,68	2 407,68	0,00	2 407,68
75830000-Pdts gest° cour provenant annul paiement exc. ant.	0,00	0,00	0,00	0,00	7 384,74	7 384,74	0,00	7 384,74
75880000-Autres produits	0,00	174 982,64	174 982,64	0,00	514 274,75	514 274,75	0,00	339 292,11
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	0,00	0,00	0,00	102 724,65	102 724,65	0,00	102 724,65

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 01 à 14

BALANCE PROVISOIRE

Date 16.02.2023
Heure 09:10:05

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 6	0,00	2 087 262,71	2 087 262,71	0,00	58 270,11	58 270,11	2 029 270,64	278,04
Total classe 7	0,00	236 715,64	236 715,64	0,00	1 076 895,44	1 076 895,44	0,00	840 179,80
Total général	0,00	2 323 978,35	2 323 978,35	0,00	1 135 165,55	1 135 165,55	2 029 270,64	840 457,84

Université Claude Bernard Lyon 1

BALANCE CLASSE 1 à 5 ET 8 CISR

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 01 à 15

BALANCE DEFINITIVE

Date 16.02.2023
Heure 15:20:19

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
10412000-Contr et financt actifs remis propriété étabs-Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	0,00	0,00	614 892,83	0,00	614 892,83	0,00	614 892,83
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	407 021,24	29 707,57	436 728,81	0,00	0,00	0,00	436 728,81	0,00
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	953 123,95	953 123,95	4 882 429,54	0,00	4 882 429,54	0,00	3 929 305,59
11000000-Report à nouveau (solde crediteur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11900000-Report a nouveau (solde debiteur)	28,94	28,94	57,88	0,00	57,88	57,88	0,00	0,00
12000000-Resultat de l'exercice (solde crediteur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12900000-Resultat de l'exercice (solde debiteur)	953 095,01	996 063,13	1 949 158,14	0,00	1 949 158,14	1 949 158,14	0,00	0,00
13150000-Financements Autres coll non rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	1 460 214,00	0,00	1 460 214,00	0,00	1 460 214,00
13492000-Reprise résult finan Régions rattachés actifs	941 454,19	73 017,08	1 014 471,27	0,00	0,00	0,00	1 014 471,27	0,00
18100000-Comptes de liaison des établissements	0,00	1 477 747,34	1 477 747,34	0,00	1 477 747,34	1 477 747,34	0,00	0,00
18530000-Opération de trésorerie SIU	478 913,16	979 511,88	1 458 425,04	362 395,19	2 452 300,11	2 814 695,30	0,00	1 356 270,26
18560000-Opération de trésorerie Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	112 465,58	24 552,00	137 017,58	0,00	12 276,00	12 276,00	124 741,58	0,00
20800000-Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
incorporelles								
21255800-Agencement terr bâtis ens immob admin/com autre	257 434,99	0,00	257 434,99	0,00	0,00	0,00	257 434,99	0,00
21355700-Construction agencement bâtiments admin acquis	241 069,43	401 368,75	642 438,18	0,00	288 878,51	288 878,51	353 559,67	0,00
21355800-Construction agencement bâtiments admin autres	131 223,42	0,00	131 223,42	0,00	0,00	0,00	131 223,42	0,00
21358000-Construction agencement autres ens immo	5 490 441,66	44 678,41	5 535 120,07	0,00	855,09	855,09	5 534 264,98	0,00
21511700-Installations complexes acquis sol propre	64 068,18	0,00	64 068,18	0,00	0,00	0,00	64 068,18	0,00
21547000-Matériel acquis	39 008,35	0,00	39 008,35	0,00	0,00	0,00	39 008,35	0,00
21557000-Outillage acquis TECH	121 635,13	4 320,00	125 955,13	0,00	2 880,00	2 880,00	123 075,13	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis	79 993,07	0,00	79 993,07	0,00	0,00	0,00	79 993,07	0,00
21817000-Install génér, agncts, amngts divers acquis	25 624,39	0,00	25 624,39	0,00	0,00	0,00	25 624,39	0,00
21827000-Matériel de transport acquis	136 070,10	39 394,49	175 464,59	0,00	26 263,00	26 263,00	149 201,59	0,00
21832700-Matériel informatique acquis	4 715 927,22	2 215 983,18	6 931 910,40	0,00	1 541 673,98	1 541 673,98	5 390 236,42	0,00
21832800-Matériel informatique autre	18 548,46	0,00	18 548,46	0,00	0,00	0,00	18 548,46	0,00
21847000-Mobilier acquis	17 655,83	0,00	17 655,83	0,00	0,00	0,00	17 655,83	0,00
21887000-Matériels divers acquis	304 427,78	168 921,58	473 349,36	0,00	104 162,17	104 162,17	369 187,19	0,00
23130000-Immobilisations en cours constructions	57 179,47	27 912,78	85 092,25	0,00	56 431,04	56 431,04	28 661,21	0,00
28053100-Amortissement-	0,00	0,00	0,00	72 422,06	17 004,33	89 426,39	0,00	89 426,39

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
Logiciels acquis et sous-traités								
28080000-Amortissement autres immobilisat° incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28125580-Amort-Agcment terr bâtis ens immo admin/com autre	0,00	0,00	0,00	115 846,55	28 286,91	144 133,46	0,00	144 133,46
28135570-Amort-Construct° agcment bâtiments admin acquis	0,00	0,00	0,00	28 424,95	11 945,11	40 370,06	0,00	40 370,06
28135580-Amort-Construct° agcment bâtiments admin autres	0,00	0,00	0,00	44 987,72	14 995,91	59 983,63	0,00	59 983,63
28135800-Amort- Construction agencement autres ens immo	0,00	0,00	0,00	2 358 484,52	309 742,29	2 668 226,81	0,00	2 668 226,81
28151170-Amort- Installations complexes acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	48 608,23	3 780,43	52 388,66	0,00	52 388,66
28154700-Amort- Matériel acquis	0,00	0,00	0,00	27 379,94	4 795,63	32 175,57	0,00	32 175,57
28155700-Amort- Outillage acquis	0,00	0,00	0,00	109 680,85	3 912,79	113 593,64	0,00	113 593,64
28156700-Amort- Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	69 766,13	2 592,80	72 358,93	0,00	72 358,93
28181700-Amort- Install génér, agncts, amngts divers acquis	0,00	0,00	0,00	25 624,39	0,00	25 624,39	0,00	25 624,39
28182700-Amort- Matériel de transport acquis	0,00	0,00	0,00	96 684,83	10 946,75	107 631,58	0,00	107 631,58
28183270-Amort- Matériel informatique acquis	0,00	0,00	0,00	3 632 563,69	326 083,03	3 958 646,72	0,00	3 958 646,72
28183280-Amort- Matériel informatique autre	0,00	0,00	0,00	18 548,46	0,00	18 548,46	0,00	18 548,46
28184700-Amort- Mobilier acquis	0,00	0,00	0,00	11 201,21	1 193,28	12 394,49	0,00	12 394,49
28188700-Amort- Matériels divers acquis	0,00	0,00	0,00	236 551,29	31 530,28	268 081,57	0,00	268 081,57
40110000-Fournisseurs-Achats de	7 333,36	1 114 189,42	1 121 522,78	181,99	1 118 006,77	1 118 188,76	3 790,59	456,57

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
biens ou presta.de services								
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	1 115 047,59	1 115 047,59	0,00	1 121 397,30	1 121 397,30	0,00	6 349,71
40470000-Fournisseurs d'immobilisat°-retenues garantie	0,00	12 407,07	12 407,07	12 401,27	5,80	12 407,07	0,00	0,00
40810000-Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	2 393 231,99	2 393 231,99	328 979,03	2 318 187,12	2 647 166,15	0,00	253 934,16
40840000-Fournisseurs-Fact non parvenu.Immo non auxiliarisé	0,00	2 192 435,78	2 192 435,78	241 244,77	2 021 993,43	2 263 238,20	0,00	70 802,42
41110000-Clients Ventes de biens ou prestations de services	58 372,20	1 333 644,37	1 392 016,57	0,00	1 387 416,88	1 387 416,88	4 599,69	0,00
42100000-Personnel Rémunérations dues	0,00	197 421,07	197 421,07	0,00	197 421,07	197 421,07	0,00	0,00
43780000-Divers	922,28	655,79	1 578,07	0,00	655,79	655,79	922,28	0,00
44110000-Financements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44170000-Subventions	139 756,00	792 527,58	932 283,58	0,00	932 283,58	932 283,58	0,00	0,00
44520000-Tva due intra-communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44562000-TVA déductible sur immobilisations	0,00	25 401,75	25 401,75	0,00	25 401,75	25 401,75	0,00	0,00
44566000-TVA déductible sur autres biens et services	0,00	5 948,17	5 948,17	0,00	5 948,17	5 948,17	0,00	0,00
44567000-Crédit de TVA à reporter	0,00	79,55	79,55	0,00	79,55	79,55	0,00	0,00
44571000-TVA collectée	0,00	73 672,32	73 672,32	0,00	73 672,32	73 672,32	0,00	0,00
46300000-Autres cpts débiteurs TR demand de revers à recouv	0,00	612,28	612,28	0,00	612,28	612,28	0,00	0,00
46640000-Excédents de versement à rembourser	0,00	220,01	220,01	0,00	220,01	220,01	0,00	0,00

BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
47150000-Recettes des regisseurs a verifier	0,00	4 068,00	4 068,00	156,00	3 912,00	4 068,00	0,00	0,00
47180000-Autres recettes à classer	0,00	17 790,00	17 790,00	0,00	17 790,00	17 790,00	0,00	0,00
47181000-Autres recettes à régulariser Compensation légale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47250000-Depenses des regisseurs a verifier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
54300000-Régies # Opérations de dépenses	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	300,00	0,00	0,00
86200000-Cptes de posit-titre & valeur chez correspondant	48 994,00	0,00	48 994,00	0,00	1 878,00	1 878,00	47 116,00	0,00
86300000-Comptes de prise en charge	0,00	1 878,00	1 878,00	48 994,00	0,00	48 994,00	0,00	47 116,00
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 01 à 15

BALANCE DEFINITIVE

Date 16.02.2023
Heure 15:20:19

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 1	2 780 512,54	4 509 199,89	7 289 712,43	7 319 931,56	5 879 263,47	13 199 195,03	1 451 200,08	7 360 682,68
Total classe 2	11 812 773,06	2 927 131,19	14 739 904,25	6 896 774,82	2 800 229,33	9 697 004,15	12 706 484,46	7 663 584,36
Total classe 4	206 383,84	9 279 352,74	9 485 736,58	582 963,06	9 225 003,82	9 807 966,88	9 312,56	331 542,86
Total classe 5	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	300,00	0,00	0,00
Total classe 8	48 994,00	1 878,00	50 872,00	48 994,00	1 878,00	50 872,00	47 116,00	47 116,00
Total général	14 848 663,44	16 717 861,82	31 566 525,26	14 848 663,44	17 906 674,62	32 755 338,06	14 214 113,10	15 402 925,90

Université Claude Bernard Lyon 1

SIUAPS

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard Lyon 1

BILAN SIUAPS

EXERCICE 2022

Système abrégé
BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS PROPRES**		
Immobilisations incorporelles	38 490,00	-16 042,28	22 447,72	19 101,72	Financements de l'actif - Etat	178 164,02	207 871,59
Immobilisations corporelles	6 198 478,08	-3 254 390,83	2 944 087,25	3 103 884,45	Dotation et affectation		
Terrains	257 434,99	-144 133,46	113 301,53	141 588,44	Fonds propres des fondations		
Constructions	5 096 812,42	-2 460 554,13	2 636 258,29	2 772 052,10	Dons et legs en capital		
Autres	844 230,67	-649 703,24	194 527,43	190 243,91	Autres		
Immobilisations financières					Réserves	1 859 675,28	2 589 656,66
					Report à nouveau		-28,94
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-936 576,54	-729 952,44
					Situation nette	1 101 262,76	2 067 546,87
					Financements - autres que Etat	445 742,73	518 759,81
					Provisions réglementées		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 236 968,08	-3 270 433,11	2 966 534,97	3 122 986,17	**TOTAL FONDS PROPRES**	1 547 005,49	2 586 306,68
ACTIF CIRCULANT					**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**		
Stocks et en-cours					Provisions pour risques		
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions pour charges		
Créances :	3 039,08		3 039,08	140 387,40	Fonds dédiés		
d'exploitation	3 039,08		3 039,08	140 387,40			
diverses					**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**		
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	-1 137 445,52		-1 137 445,52	-362 395,19	**DETTES**		
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)							
Autres					*Dettes financières*		
					Dettes d'exploitation	285 123,04	314 515,70
					Dettes diverses		156,00
					Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	-1 134 406,44		-1 134 406,44	-222 007,79	**TOTAL DETTES**	285 123,04	314 671,70
Comptes de régularisation					Trésorerie		
Ecarts de conversion Actif					Comptes de régularisation		
					Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	5 102 561,64	-3 270 433,11	1 832 128,53	2 900 978,38	**TOTAL GENERAL**	1 832 128,53	2 900 978,38

Université Claude Bernard Lyon 1

COMPTE DE RESULTAT SIUAPS

EXERCICE 2022

Système abrégé
COMPTE DE RESULTAT

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			**PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**		
Achats	479,71	278,56	*Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)*	280 552,79	186 341,00
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	802 298,49	608 699,22	Subventions	280 552,79	186 341,00
Rémunération du personnel	106 365,33	106 774,52	Autres		
Intéressement et participation			*Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)*	95 957,29	104 784,77
Charges sociales	49 887,15	49 596,71	Ventes	87 154,40	82 500,00
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	365 541,58	331 311,35	Produits	8 802,89	22 284,77
Autres charges	91 239,01	27 142,50	Production stockée et immobilisée		
			Autres produits	102 724,65	102 724,65
CHARGES D'INTERVENTION			*Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)*		
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)					
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			**TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**	479 234,73	393 850,42
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	1 415 811,27	1 123 802,86			
CHARGES FINANCIÈRES			**PRODUITS FINANCIERS**		
Impôt sur les sociétés					
TOTAL CHARGES	1 415 811,27	1 123 802,86	**TOTAL PRODUITS**	479 234,73	393 850,42
Solde créditeur : Bénéfice			**Solde débiteur : Perte**	936 576,54	729 952,44
TOTAL GENERAL	1 415 811,27	1 123 802,86	**TOTAL GENERAL**	1 415 811,27	1 123 802,86

Université Claude Bernard Lyon 1

BALANCE CLASSE 6 ET 7 SIUAPS

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 01 à 14

BALANCE PROVISOIRE

Date 16.02.2023
Heure 09:10:33

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60611000-Electricite	0,00	50 121,57	50 121,57	0,00	0,00	0,00	50 121,57	0,00
60613000-Gaz	0,00	31 919,63	31 919,63	0,00	72,20	72,20	31 847,43	0,00
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	332 409,80	332 409,80	0,00	2 638,55	2 638,55	329 771,25	0,00
60617000-Eau	0,00	66 043,47	66 043,47	0,00	0,02	0,02	66 043,45	0,00
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	16 527,60	16 527,60	0,00	7 942,54	7 942,54	8 585,06	0,00
60670000-Fournitures, materiels enseignement,recherche	0,00	2 452,80	2 452,80	0,00	0,01	0,01	2 452,79	0,00
60800000-Frais accessoires d'achat	0,00	479,71	479,71	0,00	0,00	0,00	479,71	0,00
61350000-Locations mobilieres	0,00	722,53	722,53	0,00	50,40	50,40	672,13	0,00
61520000-Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	31 046,58	31 046,58	0,00	0,00	0,00	31 046,58	0,00
61550000-Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	3 562,49	3 562,49	0,00	0,00	0,00	3 562,49	0,00
61560000-Entretien et réparations sur Maintenance	0,00	27 404,15	27 404,15	0,00	324,00	324,00	27 080,15	0,00
61700000-Etudes et recherches	0,00	783,92	783,92	0,00	0,00	0,00	783,92	0,00
62142000-Personnel mis à disposition de l'établissement	0,00	111 788,68	111 788,68	0,00	0,00	0,00	111 788,68	0,00
62600000-Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	2 669,08	2 669,08	0,00	40,70	40,70	2 628,38	0,00
62860000-Prestation extérieure de nettoyage	0,00	75 442,89	75 442,89	0,00	189,11	189,11	75 253,78	0,00
62888000-Autres frais divers	0,00	66 594,83	66 594,83	0,00	5 934,00	5 934,00	60 660,83	0,00
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	1 802,84	1 802,84	0,00	0,00	0,00	1 802,84	0,00
63320000-Allocation logement	0,00	468,53	468,53	0,00	0,00	0,00	468,53	0,00
63380000-Autres impôt-taxe	0,00	2,40	2,40	0,00	0,00	0,00	2,40	0,00

BALANCE PROVISOIRE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
63780000-Taxes diverses	0,00	3,11	3,11	0,00	0,00	0,00	3,11	0,00
64111000-Rémunérations principales	0,00	84 951,80	84 951,80	0,00	325,57	325,57	84 626,23	0,00
64112100-Rémunérations accessoires indexées	0,00	3 726,90	3 726,90	0,00	0,00	0,00	3 726,90	0,00
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
64140000-Indemnités et avantages divers	0,00	180,00	180,00	0,00	0,00	0,00	180,00	0,00
64142000-Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	0,00	14 051,85	14 051,85	0,00	8,67	8,67	14 043,18	0,00
64150000-Supplément familial	0,00	67,06	67,06	0,00	0,00	0,00	67,06	0,00
64191000-Abattement indemnitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	278,04	278,04	0,00	278,04
64510000-Cotisations d'assurance-maladie	0,00	11 739,70	11 739,70	0,00	0,00	0,00	11 739,70	0,00
64531100-Pensions civiles	0,00	20 154,97	20 154,97	0,00	0,00	0,00	20 154,97	0,00
64534000-CNAV	0,00	6 970,81	6 970,81	0,00	0,00	0,00	6 970,81	0,00
64535100-RAFP	0,00	319,79	319,79	0,00	0,00	0,00	319,79	0,00
64535200-IRCANTEC	0,00	2 798,66	2 798,66	0,00	0,00	0,00	2 798,66	0,00
64540000-Cotisations à Pôle emploi	0,00	2 701,53	2 701,53	0,00	0,00	0,00	2 701,53	0,00
64580000-Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	5 201,69	5 201,69	0,00	0,00	0,00	5 201,69	0,00
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	0,00	3 484,80	3 484,80	0,00	0,00	0,00	3 484,80	0,00
65880000-Autres charges diverses	0,00	121 676,23	121 676,23	0,00	36 198,90	36 198,90	85 477,33	0,00
68110000-Dotation amort immo	0,00	365 541,58	365 541,58	0,00	0,00	0,00	365 541,58	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
incorporelles et corporelles								
70682000-autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	2 034,00	2 034,00	0,00	2 034,00
70830000-Locations diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	85 120,40	85 120,40	0,00	85 120,40
74480000-Subv autres collectivites publ & organismes publ	0,00	36 233,00	36 233,00	0,00	316 785,79	316 785,79	0,00	280 552,79
75600000-Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	2 407,68	2 407,68	0,00	2 407,68
75830000-Pdts gest° cour provenant annul paiement exc. ant.	0,00	0,00	0,00	0,00	6 395,21	6 395,21	0,00	6 395,21
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	0,00	0,00	0,00	102 724,65	102 724,65	0,00	102 724,65

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 01 à 14

BALANCE PROVISOIRE

Date 16.02.2023
Heure 09:10:33

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 6	0,00	1 469 813,98	1 469 813,98	0,00	54 002,71	54 002,71	1 416 089,31	278,04
Total classe 7	0,00	36 233,00	36 233,00	0,00	515 467,73	515 467,73	0,00	479 234,73
Total général	0,00	1 506 046,98	1 506 046,98	0,00	569 470,44	569 470,44	1 416 089,31	479 512,77

Université Claude Bernard Lyon 1

BALANCE CLASSE 1 à 5 ET 8 SIUAPS

EXERCICE 2022

Université Claude Bernard
Année 2022
Période 01 à 15

BALANCE DEFINITIVE

Date 16.02.2023
Heure 15:20:46

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
10412000-Contr et financt actifs remis propriété étabs-Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	0,00	0,00	601 697,70	0,00	601 697,70	0,00	601 697,70
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	393 826,11	29 707,57	423 533,68	0,00	0,00	0,00	423 533,68	0,00
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	729 981,38	729 981,38	2 589 656,66	0,00	2 589 656,66	0,00	1 859 675,28
11000000-Report à nouveau (solde crediteur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11900000-Report a nouveau (solde debiteur)	28,94	28,94	57,88	0,00	57,88	57,88	0,00	0,00
12000000-Resultat de l'exercice (solde crediteur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12900000-Resultat de l'exercice (solde debiteur)	729 952,44	460 932,31	1 190 884,75	0,00	1 190 884,75	1 190 884,75	0,00	0,00
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	1 460 214,00	0,00	1 460 214,00	0,00	1 460 214,00
13492000-Reprise résult finan Régions rattachés actifs	941 454,19	73 017,08	1 014 471,27	0,00	0,00	0,00	1 014 471,27	0,00
18100000-Comptes de liaison des établissements	0,00	963 692,76	963 692,76	0,00	963 692,76	963 692,76	0,00	0,00
18530000-Opération de trésorerie SIU	0,00	510 209,86	510 209,86	362 395,19	1 285 260,19	1 647 655,38	0,00	1 137 445,52
18560000-Opération de trésorerie Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	26 214,00	24 552,00	50 766,00	0,00	12 276,00	12 276,00	38 490,00	0,00
21255800-Agencement terr bâtis ens immob admin/com autre	257 434,99	0,00	257 434,99	0,00	0,00	0,00	257 434,99	0,00
21355700-Construction	241 039,22	349 079,42	590 118,64	0,00	253 439,63	253 439,63	336 679,01	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
agencement bâtiments admin acquis								
21355800-Construction agencement bâtiments admin autres	131 223,42	0,00	131 223,42	0,00	0,00	0,00	131 223,42	0,00
21358000-Construction agencement autres ens immo	4 585 086,67	44 678,41	4 629 765,08	0,00	855,09	855,09	4 628 909,99	0,00
21511700-Installations complexes acquis sol propre	43 072,67	0,00	43 072,67	0,00	0,00	0,00	43 072,67	0,00
21547000-Matériel acquis	39 008,35	0,00	39 008,35	0,00	0,00	0,00	39 008,35	0,00
21557000-Outillage acquis TECH	121 635,13	4 320,00	125 955,13	0,00	2 880,00	2 880,00	123 075,13	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis	78 139,27	0,00	78 139,27	0,00	0,00	0,00	78 139,27	0,00
21817000-Install génér, agncts, amngts divers acquis	25 624,39	0,00	25 624,39	0,00	0,00	0,00	25 624,39	0,00
21827000-Matériel de transport acquis	122 644,82	39 394,49	162 039,31	0,00	26 263,00	26 263,00	135 776,31	0,00
21832700-Matériel informatique acquis	23 396,95	58 906,49	82 303,44	0,00	47 334,36	47 334,36	34 969,08	0,00
21847000-Mobilier acquis	11 932,85	0,00	11 932,85	0,00	0,00	0,00	11 932,85	0,00
21887000-Matériels divers acquis	264 245,50	150 977,15	415 222,65	0,00	91 251,24	91 251,24	323 971,41	0,00
23130000-Immobilisations en cours constructions	57 179,47	27 912,78	85 092,25	0,00	56 431,04	56 431,04	28 661,21	0,00
28053100-Amortissement-Logiciels acquis et sous-traités	0,00	0,00	0,00	7 112,28	8 930,00	16 042,28	0,00	16 042,28
28125580-Amort-Agcment terr bâtis ens immo admin/com autre	0,00	0,00	0,00	115 846,55	28 286,91	144 133,46	0,00	144 133,46
28135570-Amort-Construct° agcment bâtiments admin acquis	0,00	0,00	0,00	28 424,95	11 303,14	39 728,09	0,00	39 728,09

BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
28135580-Amort-Construct° agcment bâtiments admin autres	0,00	0,00	0,00	44 987,72	14 995,91	59 983,63	0,00	59 983,63
28135800-Amort- Construction agencement autres ens immo	0,00	0,00	0,00	2 111 884,54	248 957,87	2 360 842,41	0,00	2 360 842,41
28151170-Amort- Installations complexes acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	41 236,47	1 680,67	42 917,14	0,00	42 917,14
28154700-Amort- Matériel acquis	0,00	0,00	0,00	27 379,94	4 795,63	32 175,57	0,00	32 175,57
28155700-Amort- Outillage acquis	0,00	0,00	0,00	109 680,85	3 912,79	113 593,64	0,00	113 593,64
28156700-Amort- Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	67 912,33	2 592,80	70 505,13	0,00	70 505,13
28181700-Amort- Install génér, agncts, amngts divers acquis	0,00	0,00	0,00	25 624,39	0,00	25 624,39	0,00	25 624,39
28182700-Amort- Matériel de transport acquis	0,00	0,00	0,00	94 713,34	8 261,69	102 975,03	0,00	102 975,03
28183270-Amort- Matériel informatique acquis	0,00	0,00	0,00	17 488,33	2 649,15	20 137,48	0,00	20 137,48
28184700-Amort- Mobilier acquis	0,00	0,00	0,00	5 478,23	1 193,28	6 671,51	0,00	6 671,51
28188700-Amort- Matériels divers acquis	0,00	0,00	0,00	207 121,61	27 981,74	235 103,35	0,00	235 103,35
40110000-Fournisseurs-Achats de biens ou presta.de services	7 333,36	931 351,84	938 685,20	0,00	934 894,61	934 894,61	3 790,59	0,00
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	203 355,94	203 355,94	0,00	203 355,94	203 355,94	0,00	0,00
40470000-Fournisseurs d'immobilisat°-retenues garantie	0,00	12 407,07	12 407,07	12 401,27	5,80	12 407,07	0,00	0,00
40810000-Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	1 930 783,34	1 930 783,34	271 728,35	1 898 026,69	2 169 755,04	0,00	238 971,70
40840000-Fournisseurs-Fact non parvenu.Immo non auxiliarisé	0,00	481 983,44	481 983,44	38 641,72	494 205,93	532 847,65	0,00	50 864,21

Université Claude Bernard Année 2022 Période 01 à 15	**BALANCE DEFINITIVE**	Date 16.02.2023 Heure 15:20:46 Page 4

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
41110000-Clients Ventes de biens ou prestations de services	631,40	172 648,48	173 279,88	0,00	170 240,80	170 240,80	3 039,08	0,00
42100000-Personnel Rémunérations dues	0,00	159 138,53	159 138,53	0,00	159 138,53	159 138,53	0,00	0,00
43780000-Divers	922,28	655,79	1 578,07	0,00	655,79	655,79	922,28	0,00
44170000-Subventions	139 756,00	773 327,58	913 083,58	0,00	913 083,58	913 083,58	0,00	0,00
44562000-TVA déductible sur immobilisations	0,00	1 637,75	1 637,75	0,00	1 637,75	1 637,75	0,00	0,00
44566000-TVA déductible sur autres biens et services	0,00	702,98	702,98	0,00	702,98	702,98	0,00	0,00
46300000-Autres cpts débiteurs TR demand de revers à recouv	0,00	612,28	612,28	0,00	612,28	612,28	0,00	0,00
46640000-Excédents de versement à rembourser	0,00	220,01	220,01	0,00	220,01	220,01	0,00	0,00
47150000-Recettes des regisseurs a verifier	0,00	4 068,00	4 068,00	156,00	3 912,00	4 068,00	0,00	0,00
47181000-Autres recettes à régulariser Compensation légale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47250000-Depenses des regisseurs a verifier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
54300000-Régies # Opérations de dépenses	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	300,00	0,00	0,00
86200000-Cptes de posit-titre & valeur chez correspondant	48 994,00	0,00	48 994,00	0,00	1 878,00	1 878,00	47 116,00	0,00
86300000-Comptes de prise en charge	0,00	1 878,00	1 878,00	48 994,00	0,00	48 994,00	0,00	47 116,00
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BALANCE DEFINITIVE

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 1	2 065 261,68	2 767 569,90	4 832 831,58	5 013 963,55	3 439 895,58	8 453 859,13	1 438 004,95	5 059 032,50
Total classe 2	6 027 877,70	699 820,74	6 727 698,44	2 904 891,53	856 271,94	3 761 163,47	6 236 968,08	3 270 433,11
Total classe 4	148 643,04	4 672 893,03	4 821 536,07	322 927,34	4 780 692,69	5 103 620,03	7 751,95	289 835,91
Total classe 5	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	300,00	0,00	0,00
Total classe 8	48 994,00	1 878,00	50 872,00	48 994,00	1 878,00	50 872,00	47 116,00	47 116,00
Total général	8 290 776,42	8 142 461,67	16 433 238,09	8 290 776,42	9 079 038,21	17 369 814,63	7 729 840,98	8 666 417,52

Université Claude Bernard Lyon 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION 28 FÉVRIER 2023

TABLEAUX BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES EXERCICE 2022

1. Autorisations d'emplois (pour vote)
2. Autorisations budgétaires (agrégé et par SACD) (pour vote)
3. Dépenses par destination et recettes par roigine (pour information)
4. Equilibre financier (pour vote)
5. Opérations pour compte de tiers (pour information)
6. Situation patrimoniale (agrégé et par SACD) (pour vote)
7. Plan de trésorerie (pour information)
8. Opérations sur recettes fléchées (pour information)
9. Opérations pluri-annuelles (pour information)
10. Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmations (pour information)
11. Tableau de synthèse budgétaire et comptable (pour information)

Tableau 1

Tableau des emplois présenté par l'établissement Réalisé 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A) Emplois sous plafond Etat — En ETPT		(B) Emplois financés sur ressources propres — En ETPT		(C) = (A) + (B) Global	
			BR 2022	Réalisé 2022	BR 2022	Réalisé 2022	BR 2022	Réalisé 2022
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1,725	1,721.96			1,725	1,721.96
		CDI	2	2.06			2	2.06
	Non permanents	CDD	650	611.40	361	360.57	1,011	971.97
S/total EC			**2,377**	**2,335.42**	**361**	**360.57**	**2,738**	**2,695.99**
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS								
BIATOSS	Permanents	Titulaires	1,175	1,175.27			1,175	1,175.27
		CDI	43	43.43	30	27.16	73	70.59
	Non permanents	CDD	175	174.00	240	222.19	415	396.19
S/total Biatoss			**1,393**	**1,392.70**	**270**	**249.35**	**1,663**	**1,642.05**
Totaux			**3,770**	**3,728.12**	**631**	**609.92**	**4,401**	**4,338.04**

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat	**4,093**	**Plafond global des emplois voté par le CA**	**4,401**

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2022

Autorisations budgétaires (réalisé) : UCBL dont SACD

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses							Recettes			
	AE			CP			RE			
	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	
Personnel	**307,835,186**	**326,350,567**	**320,564,058**	**307,737,779**	**326,350,567**	**320,579,473**	**389,017,321**	**434,957,386**	**417,186,111**	**Recettes globalisées**
dont contributions employeur au CAS Pension	*88,397,750*	*90,181,866*	*89,657,437*	*88,397,750*	*90,181,866*	*89,657,437*	310,956,585	313,760,193	319,262,271	Subvention pour charges de service public
							3,651,368	1,805,285	4,588,627	Autres financements de l'Etat
							2,359,099	2,400,000	1,930,891	Fiscalité affectée
							25,520,660	68,205,357	38,990,432	Autres financements publics
Fonctionnement	**62,080,603**	**87,822,307**	**78,607,523**	**57,773,328**	**90,758,617**	**66,253,872**	46,529,609	48,786,551	52,413,889	Recettes propres
							4,506,000	**22,727,174**	**13,023,920**	**Recettes fléchées**
							4,506,000	12,645,843	10,076,100	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	**51,654,996**	**45,287,102**	**37,796,358**	**39,613,801**	**62,588,491**	**46,117,152**		10,081,331	2,947,500	Autres financements publics fléchés
									320	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	**421,570,785**	**459,459,977**	**436,967,939**	**405,124,908**	**479,697,675**	**432,950,496**	**393,523,321**	**457,684,560**	**430,210,031**	**TOTAL DES RECETTES**
Solde budgétaire (excédent)							**11,601,587**	**22,013,116**	**2,740,465**	**Solde budgétaire (déficit)**

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2022

Autorisations budgétaires (réalisé) : UCBL hors SACD

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses							Recettes			
	AE			CP			RE			
	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	
Personnel	**307,675,776**	**326,133,881**	**320,367,249**	**307,578,370**	**326,133,881**	**320,382,664**	**388,559,787**	**434,119,847**	**416,278,636**	**Recettes globalisées**
dont contributions employeur au CAS Pension	*88,378,883*	*90,162,925*	*89,637,282*	*88,378,883*	*90,162,925*	*89,637,282*	310,956,585	313,760,193	319,262,271	Subvention pour charges de service public
							3,651,368	1,805,285	4,588,627	Autres financements de l'Etat
							2,359,099	2,400,000	1,930,891	Fiscalité affectée
							25,474,075	67,675,944	38,562,123	Autres financements publics
Fonctionnement	**62,481,359**	**88,016,639**	**78,892,766**	**58,203,578**	**90,947,669**	**66,444,671**	46,118,660	48,478,425	51,934,723	Recettes propres
							4,506,000	**22,727,174**	**13,023,920**	**Recettes fléchées**
							4,506,000	12,645,843	10,076,100	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	**50,762,869**	**43,982,997**	**36,884,611**	**38,579,349**	**61,284,386**	**45,046,389**		10,081,331	2,947,500	Autres financements publics fléchés
									320	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	**420,920,004**	**458,133,518**	**436,144,627**	**404,361,297**	**478,365,936**	**431,873,724**	**393,065,787**	**456,847,021**	**429,302,556**	**TOTAL DES RECETTES**
Solde budgétaire (excédent)							**11,295,510**	**21,518,916**	**2,571,168**	**Solde budgétaire (déficit)**

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2022

Autorisations budgétaires (réalisé) : CISR

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses							Recettes			
	AE			CP			RE			
	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	
Personnel		**40,000**	**38,283**		**40,000**	**38,283**	**300,163**	**469,629**	**399,576**	**Recettes globalisées**
dont contributions employeur au CAS Pension										Subvention pour charges de service public
										Autres financements de l'Etat
										Fiscalité affectée
								207,003	8,000	Autres financements publics
Fonctionnement	**-186,013**	**-148,281**	**-185,007**	**-234,502**	**-143,001**	**-110,978**	300,163	262,626	391,576	Recettes propres
										Recettes fléchées
										Financements de l'Etat fléchés
Investissement	**524,795**	**1,013,630**	**702,869**	**347,772**	**1,013,630**	**861,494**				Autres financements publics fléchés
										Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	**338,783**	**905,349**	**556,144**	**113,271**	**910,629**	**788,798**	**300,163**	**469,629**	**399,576**	**TOTAL DES RECETTES**
Solde budgétaire (excédent)				**186,892**				**441,000**	**389,222**	**Solde budgétaire (déficit)**

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2022

Autorisations budgétaires (réalisé) : SIUAPS

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses							Recettes			
	AE			CP			RE			
	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	
Personnel	**159,410**	**176,686**	**158,526**	**159,410**	**176,686**	**158,526**	**157,371**	**367,910**	**507,899**	**Recettes globalisées**
dont contributions employeur au CAS Pension	*18,867*	*18,941*	*20,155*	*18,867*	*18,941*	*20,155*				Subvention pour charges de service public
										Autres financements de l'Etat
										Fiscalité affectée
							46,585	322,410	420,309	Autres financements publics
Fonctionnement	**-214,743**	**-46,051**	**-100,236**	**-195,749**	**-46,051**	**-79,821**	110,786	45,500	87,590	Recettes propres
										Recettes fléchées
										Financements de l'Etat fléchés
Investissement	**367,332**	**290,475**	**208,878**	**686,679**	**290,475**	**209,269**				Autres financements publics fléchés
										Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	**311,998**	**421,110**	**267,168**	**650,340**	**421,110**	**287,975**	**157,371**	**367,910**	**507,899**	**TOTAL DES RECETTES**
Solde budgétaire (excédent)						**219,924**	**492,969**	**53,200**		**Solde budgétaire (déficit)**

Tableau 3 **2022**

DEPENSES PAR DESTINATION ET RECETTES PAR ORIGINE - UCBL dont SACD

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses 2022 par destination

		DEPENSES															
		PERSONNEL				FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT				TOTAL			
		Budget AE	Réalisé AE	Budget CP	Réalisé CP	Budget AE	Réalisé AE	Budget CP	Réalisé CP	Budget AE	Réalisé AE	Budget CP	Réalisé CP	Budget AE	Réalisé AE	Budget CP	Réalisé CP
	Formation initiale et continue	**150,090,483**	**148,212,699**	**150,090,483**	**148,211,000**	**23,579,906**	**13,732,893**	**23,892,772**	**13,664,545**	**4,652,701**	**5,442,355**	**4,991,192**	**5,121,003**	**178,323,089**	**167,387,947**	**178,974,446**	**166,996,548**
D101	Formation initiale et continue de niveau Licence	85,440,151	86,833,100	85,440,151	86,833,100	9,358,097	6,809,450	9,387,273	6,833,146	2,792,513	2,164,290	2,970,107	1,750,848	97,590,761	95,806,840	97,797,532	95,417,094
D102	Formation initiale et continue de niveau Master	62,919,894	60,425,555	62,919,894	60,423,856	12,620,960	6,742,417	12,904,650	6,650,350	1,849,688	3,275,170	2,010,584	3,365,668	77,390,541	70,443,142	77,835,128	70,439,874
D103	Formation initiale et continue de niveau Doctorat	1,730,437	954,045	1,730,437	954,045	1,600,849	181,026	1,600,849	181,049	10,500	2,895	10,500	4,487	3,341,786	1,137,966	3,341,786	1,139,580
D105	**Bibliothèques et documentation**	**5,532,470**	**5,732,854**	**5,532,470**	**5,732,847**	**5,017,479**	**4,889,725**	**5,018,391**	**4,882,356**	**132,510**	**155,081**	**132,510**	**74,054**	**10,682,459**	**10,777,660**	**10,683,371**	**10,689,257**
	Recherche	**124,851,724**	**120,024,414**	**124,851,724**	**120,024,516**	**19,918,984**	**17,260,937**	**22,186,099**	**16,650,140**	**14,774,265**	**10,098,405**	**15,792,374**	**7,774,195**	**159,544,973**	**147,383,756**	**162,830,197**	**144,448,851**
D106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	63,026,894	61,187,729	63,026,894	61,187,839	8,529,028	9,550,597	10,126,193	9,434,313	5,884,854	4,472,279	6,247,242	3,665,790	77,440,776	75,210,606	79,400,329	74,287,942
D107	Recherche universitaire en mathématiques, S.T.I.C, micro, et nanotechnologies	12,408,942	11,851,859	12,408,942	11,851,717	1,383,798	728,479	1,447,035	664,504	311,754	231,610	327,310	176,050	14,104,494	12,811,949	14,183,288	12,692,272
D108	Recherche universitaire en physique, chimie, sciences pour l'ingénieur	30,386,505	28,973,328	30,386,505	28,973,462	5,740,355	4,991,511	6,187,661	4,715,812	5,889,825	3,780,400	6,490,042	2,793,122	42,016,686	37,745,239	43,064,208	36,482,397
D109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	3,188,648	3,126,202	3,188,648	3,126,202	351,059	213,483	381,187	166,272	255,351	212,418	253,041	238,331	3,795,057	3,552,103	3,822,876	3,530,805
D110	Recherche universitaire en Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement	6,626,758	6,291,432	6,626,758	6,291,432	1,914,756	1,145,403	2,036,070	1,136,112	1,789,664	981,066	1,831,921	603,891	10,331,178	8,417,901	10,494,750	8,031,434
D111	Recherche universitaire en Sciences de l'Homme et de la Société	4,332,679	4,529,167	4,332,679	4,529,167	549,067	299,950	557,032	281,865	175,446	159,171	175,446	240,276	5,057,192	4,988,289	5,065,157	5,051,308
D112	Recherche universitaire Interdisciplinaire et transversale	4,881,298	4,064,696	4,881,298	4,064,696	1,450,921	331,513	1,450,921	251,262	467,371	261,461	467,371	56,735	6,799,590	4,657,670	6,799,590	4,372,692
D113	**Diffusion des savoirs et musées**	**851,550**	**763,881**	**851,550**	**763,881**	**2,154,336**	**982,927**	**2,364,835**	**960,903**	**2,420**	**1,834**	**2,420**	**4,256**	**3,008,306**	**1,748,642**	**3,218,805**	**1,729,040**
D114	**Immobilier**	**18,672,897**	**19,255,572**	**18,672,897**	**19,255,572**	**30,054,654**	**32,327,824**	**30,140,847**	**22,059,029**	**24,487,124**	**20,295,924**	**40,426,912**	**32,016,828**	**73,214,675**	**71,879,320**	**89,240,656**	**73,331,429**
D115	**Pilotage et support**	**23,370,223**	**24,254,255**	**23,370,223**	**24,271,273**	**4,074,681**	**7,178,171**	**4,090,465**	**5,829,092**	**599,183**	**1,372,844**	**599,183**	**831,258**	**28,044,087**	**32,805,270**	**28,059,871**	**30,931,623**
	Étudiants	**2,981,221**	**2,320,383**	**2,981,221**	**2,320,383**	**3,022,267**	**2,235,046**	**3,065,209**	**2,207,807**	**638,900**	**429,915**	**643,900**	**295,559**	**6,642,388**	**4,985,344**	**6,690,330**	**4,823,748**
D201	Aides directes aux étudiants	773,885	198,061	773,885	198,061	25,000	6,387	25,000	19,664	10,000	194,066	10,000	95,376	808,885	398,514	808,885	313,101
D202	Aides indirectes	130,103	79,630	130,103	79,630	781,726	158,958	783,655	134,972	111,000	56,706	111,000	21,168	1,022,829	295,293	1,024,758	235,770
D203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2,077,233	2,042,691	2,077,233	2,042,691	2,215,541	2,069,701	2,256,554	2,053,171	517,900	179,143	522,900	179,015	4,810,674	4,291,536	4,856,687	4,274,878
	D1 Dépenses Programmes 150 et 231	**326,350,567**	**320,564,058**	**326,350,567**	**320,579,473**	**87,822,307**	**78,607,523**	**90,758,617**	**66,253,872**	**45,287,102**	**37,796,358**	**62,588,491**	**46,117,152**	**459,459,977**	**436,967,939**	**479,697,675**	**432,950,496**

Tableau des recettes 2022 par origine

		RECETTES																	
		RECETTES GLOBALISEES										RECETTES FLECHEES						Total	
		Subvention pour charges de service public		Autres financements de l'Etat		Fiscalité affectée		Autres financements publics		Recettes propres		Financement de l'Etat fléchés		Autres financements publics fléchés		Recettes propres fléchées			
		Budget RG_SCSP	Réalisé RG_SCSP	Budget RG_ETAT	Réalisé RG_ETAT	Budget RG_FISC	Réalisé RG_FISC	Budget RG_PUBL	Réalisé RG_PUBL	Budget RG_RPRO	Réalisé RG_RPRO	Budget RF_ETAT	Réalisé RF_ETAT	Budget RF_PUBL	Réalisé RF_PUBL	Budget RF_AUTR	Réalisé RF_AUTR		
FD010	Subvention pour charges de service public	313,760,193	319,262,271															**313,760,193**	**319,262,271**
FD020	Droits d'inscription									7,901,503	7,336,683							**7,901,503**	**7,336,683**
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE									18,735,877	24,435,526							**18,735,877**	**24,435,526**
FD040	Taxe d'apprentissage									1,156,500	1,391,935							**1,156,500**	**1,391,935**
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR																		
FD060	Valorisation										2,879,208								**2,879,208**
FD070	ANR investissements d'avenir				182,194			18,392,608	11,829,689		9,811							**18,392,608**	**12,021,694**
FD080	ANR hors investissements d'avenir				47,852			11,356,216	12,565,580		-400							**11,356,216**	**12,613,032**
FD090	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région							11,556,285	3,956,662					6,458,331				**18,014,616**	**3,956,662**
FD100	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne							6,481,139	5,337,383									**6,481,139**	**5,337,383**
FD110	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres			1,805,285	4,151,075			14,112,302	5,483,548	1,988,124	4,217,672	12,645,843	10,076,100	3,623,000	2,947,500			**34,174,554**	**26,875,895**
FD120	Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs							486,500		996,001	300,399							**1,482,501**	**300,399**
FD130	Autres recettes				207,506	2,400,000	1,930,891	5,820,307	-182,430	18,008,546	11,843,054						320	**26,228,853**	**13,799,342**
Total		**313,760,193**	**319,262,271**	**1,805,285**	**4,588,627**	**2,400,000**	**1,930,891**	**68,205,357**	**38,990,432**	**48,786,551**	**52,413,889**	**12,645,843**	**10,076,100**	**10,081,331**	**2,947,500**		**320**	**457,684,560**	**430,210,031**

SOLDE BUDGETAIRE (DEFICIT)	**22,013,116**	**2,740,465**

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2022

Equilibre Financier : Réalisé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)				Financements (couverture des besoins)			
	2021	**BR 2022**	**2022**	**2021**	**BR 2022**	**2022**	
Solde budgétaire (déficit)	11,601,587	22,013,116	2,740,465				Solde budgétaire (excédent)
dont solde budgétaire budget principal	*11,295,510*	*21,518,916*	*2,571,168*				*dont solde budgétaire budget principal*
dont solde budgétaire SIE	*306,077*	*494,200*	*169,298*				*dont solde budgétaire SIE*
Remboursements d'emprunts	2,000	1,000	2,165	1,875	1,854	3,154	Nouveaux emprunts (capital) Remboursements de prêts (capital)
Opérations au nom et pour le compte de tiers* (décaissements de l'exercice)	14,467,975	4,428,000	5,381,749	12,748,597	4,240,000	5,388,640	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	15,698,669	6,615,212	13,629,725	27,723,954	8,913,801	13,496,452	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	**41,770,231**	**33,057,327**	**21,754,104**	**40,474,427**	**13,155,655**	**18,888,246**	**Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme**
Variation de trésorerie				**1,295,804**	**19,901,672**	**2,865,858**	**Variation de trésorerie**
dont Abondement de la trésorerie fléchée		*3,063,959*		*2,451,998*		*2,109,639*	*dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée*
dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)	*1,156,194*				*22,965,632*	*756,219*	*dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)*
TOTAL DES BESOINS	**41,770,231**	**33,057,327**	**21,754,104**	**41,770,231**	**33,057,327**	**21,754,104**	**TOTAL DES FINANCEMENTS**

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2022

Opérations pour le compte de tiers (réalisé)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	**Décaissements**	**Encaissements**
TVA	44500000	TVA	5,114,949	5,069,840
Autres opérations pour comptes de tiers	4671/46711	Bourses AMI	266,800	318,800
Autres opérations pour comptes de tiers	47181/41111	Gestion de contrats pour des partenaires	13,629,725	13,496,452
TOTAL			**19,011,474**	**18,885,092**

Tableau 6

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

SITUATION PATRIMONIALE - UCBL dont SACD

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	2021	BR 2022	2022	PRODUITS	2021	BR 2022	2022
Personnel	303,976,712	321,850,567	316,066,303	Subventions de l'Etat	327,323,050	343,629,667	336,973,616
dont CAS pensions	*88,397,750*	*90,181,866*	*89,657,437*	Fiscalité affectée	2,359,099	2,400,000	1,930,891
				Autres subventions	18,850,948	27,774,816	20,305,473
Fonctionnement autre que les charges de personnel	97,965,359	129,883,617	116,086,492	Autres produits	68,083,518	70,085,352	72,693,670
Total des charges (1)	**401,942,071**	**451,734,184**	**432,152,795**	**Total des produits (2)**	**416,616,614**	**443,889,835**	**431,903,650**
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	**14,674,544**			**Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)**		**7,844,350**	**249,144**

Calcul de la capacité d'autofinancement

	2021	BR 2022	2022
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)	**14,674,544**	**-7,844,350**	**-249,144**
+ c. 68 dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	34,346,244	34,625,000	36,341,472
- c. 78 reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-378,695		-21,080
+ c. 656 valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	300,000		1,756
- c. 756 produits de cession d'éléments d'actifs	-305,960		-222,239
- c. 7813 quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-20,024,208	-20,101,413	-20,334,174
= CAF ou IAF*	**28,611,925**	**6,679,237**	**15,516,591**

*** capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	2021	BR 2022	2022	RESSOURCES	2021	BR 2022	2022
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	28,611,925	6,679,237	15,516,591
Investissements	39,494,129	62,588,491	47,228,874	Financement de l'actif par l'État	7,565,190	6,479,084	11,793,862
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	5,989,980	28,218,637	4,342,049
Autres emplois				Autres ressources	607,960		224,039
Total des emplois (5)	**39,494,129**	**62,588,491**	**47,228,874**	**Total des ressources (6)**	**42,775,055**	**41,376,958**	**31,876,542**
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)	**3,280,926**			**Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6) - (5)**		**21,211,533**	**15,352,331**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	2021	BR 2022	2022
Variation du fonds de roulement : apport (7) ou prélèvement (8)	+3,280,926	-21,211,533	-15,352,331
Variation du besoin en fonds de roulement	+4,576,730	-1,309,859	-12,486,473
Variation de la trésorerie : abondement (I) ou prélèvement (II)	-1,295,804	-19,901,673	-2,865,858
Niveau du fonds de roulement	90,799,738	69,588,205	75,447,406
Niveau du besoin en fonds de roulement	-27,498,582	-28,808,441	-39,985,055
Niveau de la trésorerie	118,298,320	98,396,646	115,432,462

Tableau 6

SITUATION PATRIMONIALE - UCBL hors SACD

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	2021	BR 2022	2022	PRODUITS	2021	BR 2022	2022
Personnel	303,820,341	321,633,881	315,872,190	Subventions de l'Etat	311,384,461	313,880,843	336,973,616
dont CAS pensions	*88,378,883*	*90,162,925*	*89,637,282*	Fiscalité affectée	2,359,099	2,400,000	1,930,891
				Autres subventions	34,603,196	27,774,816	20,016,920
Fonctionnement autre que les charges de personnel	96,424,154	129,347,669	114,251,612	Autres produits	67,525,379	98,893,912	72,142,043
Total des charges (1)	**400,244,495**	**450,981,550**	**430,123,802**	**Total des produits (2)**	**415,872,134**	**442,949,571**	**431,063,471**
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	**15,627,639**		**939,669**	**Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)**		**8,031,980**	

Calcul de la capacité d'autofinancement

	2021	BR 2022	2022
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)	**15,627,639**	**-8,031,980**	**939,669**
+ c. 68 dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	33,675,071	33,900,000	35,574,663
- c. 78 reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-378,695		-21,080
+ c. 656 valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	300,000		1,756
- c. 756 produits de cession d'éléments d'actifs	-305,960		-219,831
- c. 7813 quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-19,921,484	-19,998,688	-20,231,449
= CAF ou IAF*	**28,996,571**	**5,869,332**	**16,043,727**

*** capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	2021	BR 2022	2022	RESSOURCES	2021	BR 2022	2022
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	28,996,571	5,869,332	16,043,727
Investissements	38,237,762	61,284,386	46,335,162	Financement de l'actif par l'État	7,565,190	6,479,084	11,793,862
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	5,989,980	28,218,637	4,342,049
Autres emplois				Autres ressources	607,960		221,631
Total des emplois (5)	**38,237,762**	**61,284,386**	**46,335,162**	**Total des ressources (6)**	**43,159,701**	**40,567,053**	**32,401,270**
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)	**4,921,940**			**Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6) - (5)**		**20,717,333**	**13,933,892**

Tableau 6

SITUATION PATRIMONIALE - CISR

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	2021	BR 2022	2022	PRODUITS	2021	BR 2022	2022
Personnel		40,000	37,861	Subventions de l'Etat			
dont CAS pensions				Fiscalité affectée			
				Autres subventions			8,000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	573,773	216,999	575,321	Autres produits	350,630	469,629	352,945
Total des charges (1)	**573,773**	**256,999**	**613,181**	**Total des produits (2)**	**350,630**	**469,629**	**360,945**
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		**212,630**		**Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)**	**223,143**		**252,236**

Calcul de la capacité d'autofinancement

	2021	BR 2022	2022
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)	**-223,143**	**212,630**	**-252,236**
+ c. 68 dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	339,862	360,000	401,268
- c. 78 reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ c. 656 valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- c. 756 produits de cession d'éléments d'actifs			
- c. 7813 quote-part des subventions d'investissement virée au résultat			
= CAF ou IAF*	**116,720**	**572,630**	**149,032**

*** capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	2021	BR 2022	2022	RESSOURCES	2021	BR 2022	2022
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	116,720	572,630	149,032
Investissements	545,482	1,013,630	684,621	Financement de l'actif par l'État			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
Autres emplois				Autres ressources			
Total des emplois (5)	**545,482**	**1,013,630**	**684,621**	**Total des ressources (6)**	**116,720**	**572,630**	**149,032**
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)				**Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6) - (5)**	**428,762**	**441,000**	**535,589**

Tableau 6

SITUATION PATRIMONIALE - SIUAPS

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	2021	BR 2022	2022	PRODUITS	2021	BR 2022	2022
Personnel	156,371	176,686	156,252	Subventions de l'Etat			
dont CAS pensions	*18,867*	*18,941*	*20,155*	Fiscalité affectée			
				Autres subventions	186,341		280,553
Fonctionnement autre que les charges de personnel	967,432	318,949	1,259,559	Autres produits	207,509	470,635	198,682
Total des charges (1)	**1,123,803**	**495,635**	**1,415,811**	**Total des produits (2)**	**393,850**	**470,635**	**479,235**
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)				**Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)**	**729,952**	**25,000**	**936,577**

Calcul de la capacité d'autofinancement

	2021	BR 2022	2022
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)	**-729,952**	**-25,000**	**-936,577**
+ c. 68 dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	331,311	365,000	365,542
- c. 78 reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ c. 656 valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- c. 756 produits de cession d'éléments d'actifs			-2,408
- c. 7813 quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-102,725	-102,725	-102,725
= CAF ou IAF*	**-501,366**	**237,275**	**-676,167**

*** capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	2021	BR 2022	2022	RESSOURCES	2021	BR 2022	2022
Insuffisance d'autofinancement	501,366		676,167	Capacité d'autofinancement		237,275	
Investissements	710,886	290,475	209,090	Financement de l'actif par l'État			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
Autres emplois				Autres ressources			2,408
Total des emplois (5)	**1,212,252**	**290,475**	**885,258**	**Total des ressources (6)**		**237,275**	**2,408**
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)				**Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6) - (5)**	**1,212,252**	**53,200**	**882,850**

Périmètre financier : UCBL

Société(s) : UCBL
CISR
SIUA

Exercice : 2022

Unité des montants : Euros

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Plan de Trésorerie réalisé

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	**118,298,320**	**191,663,533**	**140,385,600**	**111,740,466**	**162,632,555**	**161,415,441**	**113,552,494**	**195,752,079**	**169,030,483**	**139,049,986**	**117,834,891**	**138,332,225**	**115,432,462**
dont placements													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	**83,493,687**	**7,512,093**	**6,970,825**	**88,279,072**	**3,795,711**	**5,363,301**	**121,327,939**	**1,407,536**	**11,083,896**	**8,980,649**	**55,565,057**	**23,406,344**	**417,186,111**
Subvention pour charges de service public	77,712,061	0	0	79,087,511	0	0	109,043,150	0	0	1,996,848	46,732,740	4,689,961	319,262,271
Autres financements de l'Etat	637,959	89,808	-51,067	262,507	476,306	330,519	214,724	185,317	47,157	14,078	2,052,200	329,119	4,588,627
Fiscalité affectée	0	0	0	0	0	0	1,930,891	0	0	0	0	0	1,930,891
Autres financements publics	2,251,998	2,596,462	1,462,061	3,418,853	1,835,213	2,347,449	5,578,894	230,505	1,993,961	2,997,960	3,881,439	10,395,638	38,990,432
Recettes propres	2,891,669	4,825,823	5,559,831	5,510,201	1,484,193	2,685,334	4,560,280	991,714	9,042,778	3,971,763	2,898,678	7,991,626	52,413,889
Recettes budgétaires fléchées	**2,000,000**	**577,500**	**0**	**0**	**0**	**829,244**	**0**	**0**	**0**	**0**	**8,574,827**	**1,042,349**	**13,023,920**
Financements de l'Etat fléchés	0	0	0	0	0	829,084	0	0	0	0	8,574,827	672,189	10,076,100
Autres financements publics fléchés	2,000,000	577,500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370,000	2,947,500
Recettes propres fléchées	0	0	0	0	0	160	0	0	0	0	0	160	320
Opérations non budgétaires	**1,333**	**83**	**146**	**146**	**146**	**146**	**146**	**146**	**146**	**179**	**179**	**358**	**3,154**
Emprunts : encaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : encaissements en capital	1,333	83	146	146	146	146	146	146	146	179	179	358	3,154
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations gérées en compte de tiers	**-2,646,480**	**294,748**	**2,334,322**	**-2,035,819**	**34,389,027**	**-18,238,242**	**-2,149,356**	**10,302,519**	**-6,787,543**	**9,953,876**	**-2,577,971**	**-3,953,989**	**18,885,092**
TVA encaissée	42,285	56,240	1,354,499	82,107	75,829	1,010,767	233,658	6,202	1,279,020	127,190	130,014	672,029	5,069,840
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	2,111,392	698,439	877,056	1,719,516	1,468,264	513,966	1,687,567	0	345,439	286,637	1,774,655	3,871,047	15,353,978
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	-4,800,157	-459,931	102,767	-3,837,442	32,844,934	-19,762,975	-4,070,582	10,296,317	-8,412,003	9,540,049	-4,482,639	-8,497,064	-1,538,726
TOTAL	**82,848,541**	**8,384,425**	**9,305,293**	**86,243,399**	**38,184,884**	**-12,045,550**	**119,178,728**	**11,710,201**	**4,296,498**	**18,934,704**	**61,562,092**	**20,495,062**	**449,098,277**
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	**32,483,198**	**32,080,795**	**34,898,570**	**33,391,875**	**33,849,061**	**32,843,710**	**38,622,468**	**30,907,485**	**36,301,765**	**35,863,450**	**34,997,605**	**41,576,956**	**417,816,938**
Personnel	25,665,127	24,954,494	26,963,311	25,661,395	25,778,365	26,844,291	27,630,841	28,404,452	25,940,316	27,708,675	27,112,215	27,915,991	320,579,473
Fonctionnement	4,350,280	4,419,248	5,608,645	5,524,107	6,049,156	3,223,831	8,155,029	702,029	7,183,538	5,879,658	5,753,085	8,633,402	65,482,005
Investissement	2,467,791	2,707,052	2,326,615	2,206,373	2,021,540	2,775,589	2,836,598	1,801,004	3,177,911	2,275,117	2,132,304	5,027,563	31,755,460
Dépenses sur recettes fléchées	**373,205**	**674,274**	**2,085,767**	**721,395**	**1,605,716**	**986,114**	**2,284,333**	**386,711**	**2,516,879**	**1,793,074**	**1,495,154**	**210,935**	**15,133,559**
Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	8,416	3,841	751,992	557	0	1,632	2,336	0	6,567	3,419	-8,480	1,587	771,866
Investissement	364,789	670,433	1,333,776	720,838	1,605,716	984,482	2,281,997	386,711	2,510,313	1,789,656	1,503,634	209,348	14,361,693
Opérations non budgétaires	**0**	**1,000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**800**	**0**	**0**	**365**	**2,165**
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : décaissements en capital	0	1,000	0	0	0	0	0	0	800	0	0	0	1,800
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	365	365
Opérations gérées en compte de tiers	**-23,373,075**	**26,906,289**	**966,089**	**1,238,040**	**3,947,220**	**1,987,573**	**-3,927,659**	**7,137,601**	**-4,542,449**	**2,493,274**	**4,572,000**	**1,606,570**	**19,011,474**
TVA décaissée	305,848	305,344	437,648	378,005	432,713	342,131	605,437	88,264	527,840	514,305	464,507	712,907	5,114,949
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	2,260,817	823,835	523,092	289,065	1,684,709	1,356,798	1,194,826	184,605	121,298	403,093	1,861,331	615,977	11,319,445
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	-25,939,740	25,777,110	5,349	570,971	1,829,799	288,644	-5,727,921	6,864,732	-5,191,587	1,575,875	2,246,162	277,686	2,577,080
TOTAL	**9,483,328**	**59,662,358**	**37,950,427**	**35,351,310**	**39,401,998**	**35,817,397**	**36,979,142**	**38,431,797**	**34,276,995**	**40,149,798**	**41,064,759**	**43,394,826**	**451,964,135**
SOLDE DU MOIS	**73,365,213**	**-51,277,933**	**-28,645,134**	**50,892,088**	**-1,217,113**	**-47,862,948**	**82,199,585**	**-26,721,596**	**-29,980,497**	**-21,215,094**	**20,497,333**	**-22,899,763**	**-2,865,858**
SOLDE CUMULE	**191,663,533**	**140,385,600**	**111,740,466**	**162,632,555**	**161,415,441**	**113,552,494**	**195,752,079**	**169,030,483**	**139,049,986**	**117,834,891**	**138,332,225**	**115,432,462**	
											dont trésorerie fléchée		-2,109,639
											dont trésorerie sur op. non budgétaires		-125,393

Date : 08/02/2023

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2022

Opérations liées aux recettes fléchées (Réalisé)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2022 non dénouées	Réalisé 2022	2023	2024	2025	2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice		**4,925,978**	**2,816,339**	**7,591,443**	**1,275,238**	**-526,124**
Recettes fléchées	**56,451,625**	**13,023,920**	**21,021,059**	**839,500**	**0**	**0**
Financements de l'Etat fléchés	12,271,633	10,076,100	11,802,767	839,500	0	0
Autres financements publics fléchés	41,179,992	2,947,500	9,218,292	0	0	0
Recettes propres fléchées	3,000,000	320		0	0	0
Dépenses sur recettes fléchées	**51,525,648**	**15,133,559**	**16,245,955**	**7,155,705**	**1,801,362**	**241,000**
Personnel (AE=CP)						
AE	0	0	0	0	0	0
CP	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement et intervention						
AE	100,704	151,925	0	0	0	0
CP	505,419	771,866	0	0	0	0
Investissement						
AE	73,219,504	6,976,998	6,243,433	3,995,948	1,560,362	0
CP	51,020,229	14,361,693	16,245,955	7,155,705	1,801,362	241,000
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	**4,925,978**	**-2,109,639**	**4,775,105**	**-6,316,205**	**-1,801,362**	**-241,000**

Opérations fléchées : Rockefeller tranche 2 & 3
CENS ELI
Pôle paramédical 1 & 2
CIRI

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2022

Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmations

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Exécution d'AE et de CP

Opération	Nature	Prévisions	Exécution						Reste à payer	Reste à réaliser	
		Coût total de l'opération	Conso AE < N	Conso AE N	TOTAL des AE consommées	Conso CP < N	Conso CP N	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Solde à engager	Solde à payer
Contrats de recherche	Personnel	98,494,805	45,560,332	15,778,141	61,338,473	45,560,222	15,778,251	61,338,473	0	37,156,332	37,156,332
	Fonctionnement	88,399,129	42,374,110	11,173,392	53,547,502	39,839,544	11,117,845	50,957,389	2,590,112	34,851,628	37,441,740
	Investissement	35,188,520	20,735,287	5,665,641	26,400,928	19,688,404	4,169,525	23,857,928	2,542,999	8,787,592	11,330,592
Total Contrats de recherche		**222,082,454**	**108,669,728**	**32,617,174**	**141,286,902**	**105,088,170**	**31,065,621**	**136,153,791**	**5,133,112**	**80,795,552**	**85,928,664**
Contrats d'enseignement	Personnel	9,509,281	2,649,578	1,164,371	3,813,950	2,649,578	1,164,371	3,813,950	0	5,695,331	5,695,331
	Fonctionnement	24,011,006	6,280,946	2,461,733	8,742,679	5,897,925	2,284,951	8,182,876	559,803	15,268,327	15,828,130
	Investissement	4,016,927	1,742,455	872,799	2,615,254	1,386,306	744,998	2,131,304	483,950	1,401,673	1,885,623
Total Contrats d'enseignement		**37,537,213**	**10,672,979**	**4,498,903**	**15,171,882**	**9,933,809**	**4,194,320**	**14,128,129**	**1,043,753**	**22,365,331**	**23,409,084**
Programmes pluriannuels d'investissement	Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement	-328,862	-1,092,655	-334,552	-1,427,208	-1,138,751	-1,674,617	-2,813,368	1,386,160	1,098,346	2,484,506
	Investissement	165,715,220	100,997,682	14,344,416	115,342,097	69,279,902	27,419,673	96,699,575	18,642,522	50,373,123	69,015,644
Total Programmes pluriannuels d'investissement		**165,386,358**	**99,905,026**	**14,009,863**	**113,914,889**	**68,141,151**	**25,745,057**	**93,886,208**	**20,028,682**	**51,471,469**	**71,500,150**
	Ss total Personnel	**108,004,086**	**48,209,910**	**16,942,512**	**65,152,422**	**48,209,800**	**16,942,622**	**65,152,422**	**0**	**42,851,663**	**42,851,663**
	Ss total Fonctionnement	**112,081,273**	**47,562,400**	**13,300,572**	**60,862,973**	**44,598,718**	**11,728,180**	**56,326,898**	**4,536,075**	**51,218,301**	**55,754,375**
	Ss total Investissement	**204,920,666**	**123,475,424**	**20,882,855**	**144,358,279**	**90,354,612**	**32,334,196**	**122,688,808**	**21,669,471**	**60,562,388**	**82,231,859**
TOTAL		**425,006,025**	**219,247,734**	**51,125,940**	**270,373,674**	**183,163,130**	**61,004,998**	**244,168,128**	**26,205,546**	**154,632,352**	**180,837,898**

Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévisions	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération	Encaissements < N	Encaissements réalisés N	Reste à encaisser en N+1 et suivantes
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	6,660,135	4,195,352	2,281,791	182,991
	Autres financements publics	210,318,089	87,621,395	26,113,269	96,583,424
	Autres financements	8,911,880	10,224,652	3,136,903	-4,449,675
Total Contrats de recherche		**225,890,103**	**102,041,400**	**31,531,964**	**92,316,740**
Contrats d'enseignement	Financement de l'Etat	914,958	912,407	104,001	-101,450
	Autres financements publics	27,266,279	8,054,255	6,791,341	12,420,684
	Autres financements	3,210,885	356,400	70,421	2,784,063
Total Contrats d'enseignement		**31,392,122**	**9,323,062**	**6,965,763**	**15,103,297**
Programmes pluriannuels d'investissement	Financement de l'Etat	39,344,000	13,218,498	12,418,635	13,706,867
	Autres financements publics	64,942,529	42,688,492	3,359,516	18,894,521
	Autres financements	3,000,000	3,000,000		0
Total Programmes pluriannuels d'investissement		**107,286,529**	**58,906,990**	**15,778,151**	**32,601,388**
	Ss total Financement de l'Etat	**46,919,093**	**18,326,258**	**14,804,427**	**13,788,408**
	Ss total Autres financements publics	**302,526,897**	**138,364,142**	**36,264,126**	**127,898,629**
	Ss total Autres financements	**15,122,764**	**13,581,052**	**3,207,324**	**-1,665,612**
TOTAL		**364,568,754**	**170,271,452**	**54,275,878**	**140,021,424**

Date : 17/01/2023

TABLEAU 11

TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEBUT				
Sigle unité	UNIV LYON 1	INSERM	CNRS	INSA LYON
Ampère	120,500		135,818	79,260
ARAR			51,364	
BioEnviS	384,852		55,000	
CARMEN	133,000	340,000		
CETHIL	16,800		72,500	26,667
CIRI	535,000	800,000	498,000	
COMET	30,000		97,174	
CP2M	48,500		400,400	
CRAL	132,000		128,955	
CRCL	605,000	591,500	365,000	
CREATIS	217,000	75,000	183,200	12,000
CRMN	6,000		239,855	
CRNL	387,500	700,000	536,400	
DISP	5,000			52,300
ELYTMAX	7,500		50,000	17,000
FEDPV			11,500	
FIL	8,000		14,000	19,000
FR FCM			141,500	
FRAMA	65,000		20,000	6,000
H2			34,400	
IBCP	136,000		516,000	
ICBMS	220,500		173,000	20,226
ICJ	485,000		131,429	7,500
ICL	65,000		8,240	5,000
IGFL	40,000		255,214	
ILM	649,300		748,800	
IMP	306,500		155,300	26,029
IngeLySE	15,000		25,000	29,000
INL	103,000		353,750	20,379
INMG-AR	30,000		10,000	
IP2I Lyon	392,000		1,625,775	
IRCELYON	208,000		893,674	
ISA	168,500		851,856	

SUITE				
Sigle unité	UNIV LYON 1	INSERM	CNRS	INSA LYON
ISC-MJ	40,000		681,000	
LABTAU	39,000	130,000		
LAGEPP	322,000		49,000	
LBBE	327,400		266,850	
LBMC	18,000		248,500	
LBTI	255,790		175,000	
LCH	12,300		137,040	
LEHNA	293,170		152,350	
LEM	130,800		296,200	
LGL-TPE	427,760		328,754	
LHCEP	16,000		42,000	
LIP	46,500		103,000	
LIRIS	288,000		269,000	81,459
LMFA	72,754		212,500	89,161
LMI	126,000		52,569	
LYOS	35,000	180,000		
MAP	143,000		137,500	39,500
Mara			13,000	
MatéiS	20,000		148,000	113,735
MéLiS	216,250	180,000	100,000	
MMSB	59,000		298,100	
MOM			101,850	
MSH - LSE	11,000		80,424	
PGNM	178,750	250,000	129,500	
RDP	21,400		210,000	
RESHAPE	42,000	90,000		
SBRI	124,000	370,000		
SFR Biosciences	54,500	75,000	95,000	
SFR Lyon Est	205,000	35,000	45,000	
SPE			8,500	

Université Claude Bernard Lyon 1

Rapport de gestion 2022 de l'ordonnateur

Direction des services financiers

Février 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION……3

LES DONNEES DE LA COMPTABILITE BUDGETAIRE……5

- Les autorisations d'emplois
- Les recettes
- Les dépenses
- Les autorisations pluriannuelles

LES DONNEES DE LA COMPTABILITE GENERALE……13

- Evolution des recettes
- Evolution des dépenses

L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX EQUILIBRES……21

- Analyse des grands indicateurs

INTRODUCTION

Le compte financier, qui retrace chaque année l'exécution budgétaire de l'établissement, et apprécie sa santé financière au regard d'indicateurs tels que le résultat, la CAF ou le niveau de fonds de roulement disponible, revêt cette année une importance toute particulière.

Il fait effectivement suite à un budget rectificatif 2022[1] et un budget initial 2023[2] votés tous deux, pour la première fois de l'histoire de l'UCBL, en déficit.

Il était indiqué dans la note de l'ordonnateur du BR 2022, que l'impact du contexte international sur les coûts de production des fournisseurs de l'établissement, en particulier sur les fluides, aggravé par un contexte local marqué par la défaillance du fournisseur d'électricité de l'établissement E-Pango, avait bouleversé les équilibres budgétaires et financiers, le coût des fluides ayant plus que doublé. Aussi, avec 8 millions d'euros de déficit prévu, la question de la capacité de l'établissement à fonctionner et à mener ses missions de formation et de recherche sur le moyen terme se posait.

A cet égard, l'analyse du compte financier 2022 apporte plusieurs enseignements :

- Le résultat 2022 est effectivement déficitaire, ce qui vient confirmer d'une part le caractère exceptionnel de l'exercice passé et son impact négatif sur les finances de l'établissement et d'autre part la prévision budgétaire :
- Le résultat est moins déficitaire que prévu (**-0,2 M€)** pour des raisons que la note détaillera plus loin, mais qui peuvent se résumer comme suit :
    - La **santé financière de l'UCBL**, et la robustesse de son pilotage budgétaire, ont permis d'absorber une bonne partie du choc de l'augmentation des charges de fonctionnement ;
    - Une dynamique des ressources propres, très favorable à l'établissement, notamment en matière de formation continue et d'apprentissage ;
    - Des aléas de gestion qui ont conduit à une notification de moyens par l'Etat à l'établissement, **en toute fin d'exercice**, (notification reçue le 22 décembre 2022), ce qui a rendu impossible l'usage de ces crédits ;
    - Un taux d'exécution des contrats de recherche, en retrait des standards de l'UCBL.

- Les charges de fonctionnement de l'UCBL ont **atteint un nouveau palier**, du fait principalement de l'augmentation du coût des fluides mais aussi de l'augmentation continue du poids des amortissements, qui probablement réduira les marges de manœuvre de l'établissement dans les années à venir, toutes choses égales par ailleurs. Les charges de fonctionnement représentent aujourd'hui 19,3 % des produits encaissables (le niveau le plus élevé sur la période était de 17,1 % en 2018) ;
- Les ressources propres de l'établissement continuent leur progression, notamment les produits de l'apprentissage, représentant une part de plus en plus significative des produits encaissables de l'UCBL, et traduisant le dynamisme de l'activité de l'établissement.

[1] Voté lors du conseil d'administration du 21 juin 2022

[2] Voté lors du conseil d'administration du 14 décembre 2022

A cet égard, malgré un contexte économique fort contraint, l'activité de l'UCBL aussi bien en formation qu'en recherche n'a probablement jamais été aussi intense. Cela se traduit d'abord par le fait que les activités de fonctionnement courant de l'établissement ont retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire (ce qui se voit notamment en matière de déplacements professionnels) et certaines sont même en augmentation comme les frais de formation. A ce titre, les taux d'exécution budgétaire 2022 ont également retrouvé les niveaux d'avant la crise sanitaire.

Cela se traduit aussi par un niveau d'investissement jamais atteint (**47 M€ en 2022** contre 39 M€ en 2021), notamment en matière de patrimoine immobilier, ce qui illustre le volontarisme de l'établissement, notamment sur le sujet de la transition énergétique, avec un plan de sobriété énergétique très investi par la communauté UCBL.
Ce niveau d'investissement très soutenu se matérialise pour l'exercice 2022 à un prélèvement sur fonds de roulement de **15 M€.**

L'augmentation très sensible des ressources propres Cela se traduit enfin par la poursuite de la dynamique amorcée en 2021, avec la création du centre d'ingénierie de projet, de montée en puissance des appels à projet. Lyon 1 a ainsi été lauréat en 2022 de l'appel à projet ExcellenceS du PIA 4, pour le projet ShapeMed dont l'établissement est chef de file, et qui vient s'ajouter aux autres projets tels que SCALE, Graduate + et INCLUDE.
L'UCBL poursuit par ailleurs son soutien à la recherche avec sa politique d'appel à projet interne :

- **L'appel à projet équipement scientifique** : doté de 2 M€, il finance les projets d'acquisition de gros équipement scientifique des équipes de recherche ;
- **L'appel à projets SENS** (Soutien aux Enseignants chercheurs) : doté d'1 M€, il vise à aider les chercheurs dans leurs projets via le recrutement de doctorants et de post-doctorants ;
- **L'appel à projets Etoile** : doté d'1,5 M€, il vise, via le recrutement de post-doctorants, à soutenir de façon spécifique les chercheurs qui font une recherche à forte visibilité et d'excellence (ERC, highly cited, publications dans des revues de renom) ;
- **L'appel à projets Relance** : doté de 200 K€ : il vise à aider les enseignants chercheurs qui ont dû interrompre leurs activités de recherche et qui cherchent à la relancer.

Ce rapport de gestion vise à éclairer les administrateurs sur l'appréciation de la santé financière à travers différentes grilles de lecture que sont la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale. L'établissement dispose par ailleurs d'un dispositif de comptabilité analytique en formation et recherche, basé sur la méthode des coûts complets.

La présente note éclairera ainsi ces propos introductifs des évolutions les plus significatives des derniers exercices et de l'analyse des équilibres principaux à travers le solde budgétaire, les éléments d'équilibre financier (résultat, capacité d'autofinancement, variation et niveau du fonds de roulement) et la variation de la trésorerie.

LES DONNEES DE LA COMPTABILITE BUDGETAIRE 2022

Les autorisations budgétaires sont présentées à l'aide des annexes 1 (Tableau des autorisations d'emploi), 2 (Tableau des autorisations budgétaires) et 3 (Tableau des dépenses par destination et recettes par origine). Les annexes 9 et 10 retracent la programmation des opérations pluriannuelles et apportent un éclairage sur les engagements connus de l'établissement à l'horizon 2021.

Ces autorisations d'emplois et budgétaires, exprimées en effectifs (ETPT), autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) sont soumises au vote du conseil d'administration (CA). A travers ce vote, le CA définit le périmètre de mise en œuvre des actions de l'ordonnateur.

La présentation et l'analyse sont établies à l'échelle du budget global de l'établissement composé du budget principal ainsi que des budgets des deux services interuniversitaires rattachés à l'UCBL.

L'exécution budgétaire (intégrant les budgets des deux services interuniversitaires), est arrêtée à 437 M€ d'autorisations d'engagement (soit 95,1 % d'exécution) et 433 M€ de crédits de paiement (soit 90,3 % d'exécution). Ces taux étaient respectivement de 93,3 % et de 91,5 % en 2021.
Les recettes, exprimées en encaissements, s'élèvent à 430,2 M€ (393,5 M€ en 2021).

L'exécution se répartit comme suit entre le budget principal et les deux services interuniversitaires:

	AE (en €)	CP (en €)
UCBL principal	436 144 627	431 873 724
CISR	556 144	788 798
SIUAPS	267 168	287 975

Le solde budgétaire 2022 s'établit à -2,7 M€, à rapprocher de la prévision budgétaire de -22 M€.

Pour rappel, cet indicateur traduit les flux annuels générés par les opérations d'ordre budgétaire et leur impact sur la trésorerie de l'établissement. Selon les années, il peut être positif ou négatif en fonction des décalages entre encaissements et décaissements, notamment dans le cadre des opérations pluriannuelles, sans pour autant traduire une bonne ou mauvaise gestion de l'établissement.

➢ Les autorisations d'emplois

Le plafond d'emplois (annexe 1) représente la limite maximale de supports pouvant être employés par l'établissement au cours d'une année civile. Le respect du plafond d'emplois se mesure en moyenne annualisée.

La consommation d'ETPT s'établit en 2022 à 4338,04 ETPT pour un plafond global des emplois voté par le conseil d'administration de 4 401 ETPT.
Concernant les emplois « Etat », le plafond d'emplois est également respecté, avec une consommation de 3728,12 ETPT pour un plafond de 4 093 ETPT.
La montée en puissance des contrats de recherche se poursuit en 2022, avec + 24,34 ETPT par rapport à 2021.
En 2022, 51 enseignants et enseignants chercheurs et 46 personnels BIATSS sont partis à la retraite, soit un total de 97 départs. Il s'agit du plus haut niveau depuis 2014.

➢ Les recettes encaissées

L'enveloppe des recettes a un caractère évaluatif. Les prévisions de recettes sont basées sur les estimations des encaissements prévus dans l'année, quel que soit l'exercice du fait générateur. Elle est composée d'une part d'encaissements fléchés constatés dans le cadre d'opérations définies comme « fléchées » par délibération, c'est-à-dire ayant un impact significatif sur la trésorerie et faisant l'objet d'un suivi spécifique et, d'autre part, de recettes globalisées (subvention pour charge de service public, autres financements et ressources propres).

Le montant global des recettes encaissées s'élève à 430,2 M€ pour une prévision de 457,7 M€, ce qui représente un taux d'exécution de 94 %.

Les recettes globalisées sont en hausse de 28,2 M€ entre 2022 et 2021, s'établissant à un montant de 317,2 M€. Sur ce périmètre, la subvention pour charge de service public (SCSP) représente 76,5 % des encaissements (79,9 % en 2021), en augmentation de 8,3 M€ par rapport à 2021. La part des autres subventions publiques finançant majoritairement des contrats de recherche et d'enseignement est de 9,3 % (contre 6,6 % en 2021), celle des ressources propres est de 12,6 % (12 % en 2020). En valeur absolue, le montant des recettes propres a augmenté de 5,9 M€ entre 2021 et 2022.

Les subventions de l'Etat (dont la subvention pour charge de service public (SCSP) et les subventions d'investissement) ont représenté 333,9 M€ soit 77,6 % des recettes encaissées (81,1 % en 2021). Les autres recettes encaissables (autres subventions et ressources propres) ont été arrêtées à hauteur de 96,3 M€ soit 22,4 % des encaissements (74,4 M€ en 2021, soit 18,9 % des encaissements).

Extrait annexe 2

RECETTES ENCAISSEES (en €)	CF 2021	BR 2022	CF 2022	Taux d'exécution
Recettes globalisées	**389 017 321**	**434 957 386**	**417 186 111**	**95,9 %**
Subvention pour charges de service public	310 956 585	313 760 193	319 262 271	101,8 %
Autres financements de l'Etat	3 651 368	1 805 285	4 588 627	254,2 %
Fiscalité affectée	2 359 099	2 400 000	1 930 891	80,5 %
Autres financements publics	25 520 660	68 205 357	38 990 432	57,2 %
Recettes propres	46 529 609	48 786 551	52 413 889	107,4 %
Recettes fléchées	**4 506 000**	**22 727 174**	**13 023 920**	**57,3 %**
Financements de l'Etat fléchés	4 506 000	12 645 843	10 076 100	79,7 %
Autres financements publics fléchés		10 081 331	2 947 500	29,2 %
Recettes propres fléchées			320	
TOTAL DES RECETTES	**393 523 321**	**424 455 169**	**393 523 321**	**94,0 %**

Les recettes fléchées sont les recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement. Elles visent les opérations pour lesquelles un suivi du financement et de l'utilisation de ce financement est nécessaire notamment vis-à-vis d'un bailleur de fonds (Etat, collectivités, Union Européenne, mécènes…).
Une recette fléchée peut expliquer un décalage budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié à un décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

Par délibération, le conseil d'administration de l'UCBL approuve les critères selon lesquels une opération doit être suivie en recettes fléchées :
- importance stratégique pour l'établissement,
- montant total supérieur à 3 000 000 € TTC,
- financement extérieur majoritaire.

Les recettes fléchées correspondent exclusivement aux opérations immobilières Rockefeller tranche 3, de construction du bâtiment CENS ELI, du CPER « Pôle paramédical » (tranches 1 et 2), du regroupement des équipes du CIRI. Leur niveau est variable d'une année sur l'autre puisque conditionné par l'avancement de l'exécution des travaux. Le montant des recettes fléchées était de 13 M€ (4,5 en 2021).

En 2022, le taux de réalisation des financements attendus était de 57,3 % (24,6 % en 2021).

Opérations (en €)	Recettes prévues	Recettes encaissées	Taux de réalisation
Rockefeller tranche 3	5 166 094	3 401 162	65,8 %
CENS ELI	1 965 792	577 500	29,4 %
CIRI	7 240 000	2 000 320	27,6 %
Pôle Paramédical (1 & 2)	8 355 288	7 044 288	84,3 %
TOTAL	**22 727 174**	**13 023 174**	**57,3 %**

D'une manière générale, la prévision des encaissements reste complexe en dehors des recettes récurrentes, notamment dans le cadre de la gestion des contrats de recherche et plus généralement de financement sur appel à projets. Elle dépend dans de nombreux cas de l'avancement des projets. Les services financiers travaillent en étroite collaboration avec l'agence comptable afin de fiabiliser cette prévision et améliorer aussi bien l'identification des encaissements que le rythme des versements.

Les restes à encaisser issus de factures émises sur l'exercice 2022 s'élèvent à 4,4 M€.

➢ Les dépenses

Pour rappel, les autorisations d'engagement (AE) sont la limite supérieure des engagements juridiques pouvant être contractés dans l'année. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle, elles sont engagées pour un montant ferme et pour la durée totale d'une opération.
Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être décaissées dans l'année. Les CP ont une portée annuelle.

Le décalage AE / CP est normal et provient principalement de la budgétisation et la programmation des opérations dans le cadre des programmes pluriannuels d'investissement, des contrats de recherche et de formation. L'enveloppe fonctionnement est peu impactée par des écarts, sauf pour les contrats (maintenance, location, nettoyage) signés pour une durée ferme et sans clause de reconduction annuelle. L'intégration des restes à payer vient également accentuer ce décalage. Les délais de paiement peuvent également avoir un impact sur la consommation de CP lors de l'exercice ultérieur. En matière de dépenses de personnel, les AE sont nécessairement égales aux CP.

Le taux d'exécution global des autorisations d'engagement est de 95,1 % (93,4 % en 2021).

Une approche plus fine par enveloppe et par structure budgétaire permet de décliner les taux d'exécution des AE.

Le détail de l'exécution budgétaire des AE par enveloppe est le suivant : 98,2 % pour l'enveloppe personnel, 89,5 % pour le fonctionnement et 83,5 % pour l'investissement.

DEPENSES	Budget d'engagement prévisionnel	Réalisation AE	Taux de réalisation	2021	
Masse salariale	326 350 567	320 564 058	98,2 %	307 835 186	97,5 %
Fonctionnement	87 822 307	78 607 523	89,5 %	62 080 603	85,3 %
Investissement	45 287 102	37 796 358	83,5%	51 654 996	81,9 %
Total	459 459 977	436 967 939	95,1 %	421 570 785	93,4 %

1. L'enveloppe personnel

En ce qui concerne la masse salariale, sur les 326,4 M€ de crédits ouverts, 320,6 M€ ont été consommés.
Cet écart s'explique en grande partie par une sous-consommation des crédits de recherche (-3,6 M€).

a. L'évolution globale de la masse salariale

La masse salariale a connu une progression de 4,1 % en 2022, soit 2,68 points de plus qu'en 2021 et 2,62 points de plus qu'en 2020. Cette augmentation importante s'explique en grande partie par la revalorisation du point d'indice à compter du 1er juillet 2022.
Le taux de réalisation de la masse salariale est en progression par rapport à 2021. Il s'établit à 98,2 % en 2022 alors qu'il était de 97,5 % en 2021.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budget initial	276,9	277,7	287,8	293,4	296,1	303,1	311,6	319,3
BR	281,1	282,7	291,1	300,7	301,3	309,1	315,6	326,4
Budget exécuté	277,6	281,6	289,1	294,7	299,2	303,6	307,9	320,6
Taux d'exécution	98,8 %	99,6 %	99,3 %	98,0 %	99,3 %	98,2 %	97,6 %	98,2 %
Evolution de la consommation par rapport à l'exercice précédent	**+1,0 %**	**+1,4 %**	**+2,7 %**	**+1,9 %**	**+1,5 %**	**+1,5 %**	**+1,4 %**	**+4,1 %**

b. Focus sur la masse salariale Etat

S'agissant de la masse salariale sous plafond Etat, la consommation de l'année 2022 s'élève à 273,3 M€, soit une augmentation de 8,2 M€ par rapport à 2021 (+3%). A titre de comparaison, l'augmentation moyenne de la masse salariale Etat entre 2019 et 2021 était de 2 M€ par an.
Cette accélération de l'augmentation des dépenses de masse salariale sous plafond Etat s'explique principalement par la revalorisation du point d'indice à compter du 1er juillet 2022. L'augmentation des primes contribue également à cette progression : revalorisation des primes des enseignants et enseignants chercheurs dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, augmentation de l'IFSE des personnels BIATSS, prime exceptionnelle de 800 € versée en juin 2022, mise en place du remboursement des frais de mutuelle (15€ / mois).
En 2022, la masse salariale Etat représente 85 % de la masse salariale globale de l'établissement. Le poids relatif de la masse salariale Etat est en léger recul par rapport aux exercices précédents (-1 point par rapport à 2021,- 2 points par rapport à 2020 et à 2019, -3 points par rapport à 2018).

Evolution de la part de la masse salariale Etat au sein de la masse salariale globale depuis 2018

	2018	2019	2020	2021	2022
Masse salariale consommée (Etat + RP)	294 758 668	299 289 884	303 645 842	307 835 186	320 564 058
Masse salariale Etat consommée	258 905 833	261 317 492	265 035 113	265 031 281	273 299 931
Part de la MS Etat au sein de la MS totale	87,8 %	87,3 %	87,3 %	86,1 %	85,3 %

2. Les autres enveloppes

Le taux d'exécution en fonctionnement est en hausse de 4,2 points par rapport à celui observé l'an dernier (de 85,3 % à 89,5 %). En valeur absolue, l'UCBL a dépensé en fonctionnement 16,5 M€ de plus que l'année dernière. Le taux d'exécution de l'enveloppe investissement est également meilleur que l'année précédente, augmentant de 1,6 points par rapport à 2021, mais sur un volume en diminution de 13,9 M€.

Hors opérations pluriannuelles, les taux d'exécution sont plus élevés : 101 % en fonctionnement et 93,2 % en investissement.

Enveloppe	Programmes pluriannuels	Budget AE	Réalisation AE	Taux de réalisation
Personnel	Recherche	19 377 182	15 778 141	81,4%
	Enseignement	1 728 067	1 164 371	67,4%
	Hors programmes pluriannuels	305 245 319	303 621 546	99,5%
Total Personnel		**326 350 567**	**320 564 058**	**98,2%**
Fonctionnement	Recherche	18 660 545	11 036 964	59,1%
	Enseignement	4 343 342	2 463 216	56,7%
	Immobilier	5 499	-358 192	
	Immobilier IUT		23 220	
	Infrastructures informatiques		420	
	Hors programmes pluriannuels	64 812 921	65 441 896	101,0%
Total Fonctionnement		**87 822 307**	**78 607 523**	**89,5%**
Investissement	Recherche	8 006 185	5 665 641	70,8%
	Enseignement	1 261 870	876 648	69,5%
	Immobilier	15 942 503	13 418 047	84,2%
	Immobilier IUT	1 536 455	747 189	48,6%
	Infrastructures informatiques	200 000	127	0,1%
	Hors programmes pluriannuels	18 340 088	17 088 707	93,2%
Total Investissement		**45 287 102**	**37 796 358**	**83,5%**
Total général		**459 459 977**	**436 967 939**	**95,1%**

Par rapport à l'exercice 2021, le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement du CRB recherche et de FOCAL sont moins bien optimisés (respectivement -2,2 points et -17 points). Les soldes très importants s'expliquent en partie par la difficulté de prévision budgétaire sur le nombre important d'opérations pluriannuelles (environ 700), et de comptes de formation continue (+ de 450). En ce qui concerne FOCAL, les moyens humains ont été mobilisés en priorité sur l'exécution des recettes, ce qui a pu avoir un impact sur l'exécution budgétaire de dépenses, impact limité par la possibilité de reporter les crédits FC.

Au niveau de l'enveloppe investissement, le taux d'exécution de la recherche progresse légèrement par rapport à 2021 (de 65,9 % à 68,7 %), mais reste à un niveau peu satisfaisant.
Le taux des composantes très en retrait (de 100,5 % à 78,7 %) s'explique principalement par les opérations immobilières de l'IUT qui n'ont pas pu être engagées en 2022.
Comme en 2021, le taux de FOCAL est largement supérieur à 100 % ce qui pourrait poser la question de la fiabilité de la prévision budgétaire.

Type CRB	Solde Personnel	Taux d'exécution	Solde Fonctionnement	Taux d'exécution	Solde Investissement	Taux d'exécution
LIGNES CENTRALES ET TRANSVERSALES	1 479 237	99,5 %	-3 678 675	113,6 %	1 814 420	91,9 %
COMPOSANTES	733 622	92,8 %	-170 919	100,9 %	1 112 300	78,7 %
RECHERCHE	3 921 729	81,1 %	6 047 195	75,0 %	4 554 244	68,7 %
FOCAL	-384 358	109,4 %	6 934 074	44,6 %	-339 040	122,6 %
SCD	-9 710	102,1 %	64 015	98,7 %	-22 119	116,7 %
SERVICES INTERUNIVERSITAIRES	19 877	90,8 %	90 911	91,8 %	392 359	69,9 %
AIC	26 112	59,0 %	-71 817	108,6%	-21 419	122,1 %
TOTAL	**5 786 509**	**98,2 %**	**9 214 784**	**89,5 %**	**7 490 745**	**83,5 %**

➢ Les autorisations pluriannuelles

Les annexes 9 et 10 retracent de manière pluriannuelle les engagements fermes de l'établissement ainsi que les paiements par échéance annuelle. La programmation est faite opération par opération, les dépenses en AE et CP étant calibrées en fonction des financements certains et au plus près des règles de consommation budgétaire.

Le recours à une maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de certaines opérations de travaux (Rockefeller, CENS ELI...) conduit à une budgétisation en AE=CP, puisque la consommation est constatée au moment des versements des avances au mandataire (SERL). C'est ce qui explique que la consommation des AE n'a pas lieu au moment de la notification des marchés de travaux.

Il est rappelé que le système d'information SIFAC ne permet pas l'édition de ces données avec un historique remontant avant 2016 (année de passage aux dispositions du décret GBCP). Le montant total des opérations ainsi que l'historique des consommations ne reflètent donc pas exactement l'ampleur des opérations en cours.
Les opérations sont regroupées et présentées par exercice de notification pour les contrats de recherche et de formation. Les opérations immobilières apparaissent de manière individuelle pour les plus importantes, et regroupées par rang de priorisation pour les autres (A, B, ou C).

En 2022, les opérations pluriannuelles en cours à l'UCBL représentaient près de 425 M€, dont 72,8 M€ programmés sur l'exercice. Il s'agit de contrats de recherche, de contrats d'enseignement (hors reliquats de formation continue) et d'opérations inscrites aux programmes pluriannuels d'investissement (immobilier et informatique).
Les données figurant sur le tableau suivant montrent un taux d'exécution global en AE de 70,3 %, en baisse par rapport à 2021 (76 %).

	Montant total de l'opération	AE ouvertes 2022	AE consommées 2022	Taux
Contrats de recherche	222 082 454	45 565 438	32 617 174	71,6 %
Contrats d'enseignement	37 537 213	8 182 831	4 498 903	55,0 %
PPIs	165 386 358	19 004 459	14 009 863	73,7 %
Total	**425 006 025**	**72 752 728**	**51 125 940**	**70,3 %**

En matière immobilière, il faut souligner l'importance et le bon avancement des opérations de travaux en cours centralisés à travers le programme pluriannuel d'investissement (PPI).

Catégorie	Budget AE	AE consommées	Taux
A - OP prioritaires	16 111 604	13 918 761	86,4 %
B - OP importantes	1 157 666	640 511	55,3 %
C - OP autres	237 310	281 307	118,5 %
Opérations récurrentes	2 610 000	2 411 288	92,4 %
PLCC - Plan Cité Campus	95 704	209 745	219,2 %
IUT	1 536 455	773 666	50,4 %
Total	**21 748 740**	**18 235 278**	**83,8 %**

Le montant de la tranche prévue et réalisée en 2022 est en légère diminution par rapport à 2021. 18,2 M€ d'AE ont été consommées sur les 21,7 M€ ouverts (30,1 M€ sur 37,7 M€ en 2021). Le taux de réalisation progresse légèrement à 83,8 % (79,9 %). Cette variation s'explique principalement par les opérations *Pôle paramédical tranches 1 et 2* (5,3 M€ engagés en 2022 ; 11,4 M€ en 2021), *ADAP*, et *IML*.
Le volume des opérations évolue peu. 38 opérations sont en cours. 20 de catégorie A (=), 9 B (+3), 3 C (-1), 1 pour le plan Campus (=), et 5 pour l'IUT (-1).

Les contrats de recherche et de formation ont représenté sur l'année 2022 une dépense de 37,1 M€ en AE et 35,3 M€ en CP toutes enveloppes confondues.

Enfin, les reliquats de formation continue au titre des exercices 2020, 2021, et 2022 sont de 10,9 M€ (6,8 M€ en 2019 pour les exercices 2019 à 2021) (NDLR : chiffres en cours de fiabilisation par le service commun FOCAL).

Ces chiffres illustrent les choix faits et la politique ambitieuse de l'UCBL en matière de rénovation de son patrimoine, concernant notamment l'accessibilité, la mise en conformité et sécurité, ou encore le gros entretien renouvellement (GER). Un pilotage renforcé et une centralisation de la gestion budgétaire et financière au sein d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI) permet d'avoir une approche d'optimisation des crédits entre opérations mais aussi d'avoir de la visibilité et de dégager des marges de manœuvre pour de nouveaux financements ou des situations d'urgence. La comitologie dédiée (comité de suivi mensuel réunissant les services centraux concernés autour des vice-présidents patrimoine immobilier et Moyens) permet aussi de procéder à des revues de gestion mensuelles permettant des ajustements budgétaires en temps réel.

LES DONNEES DE LA COMPTABILITE GENERALE 2022

Les charges et produits rattachés à l'exercice 2021 sont retracés en comptabilité générale dans l'annexe 6. L'analyse des données en droit constatés permet une comparaison plus aisée avec les exercices antérieurs à la réforme GBCP. Afin de traduire les évolutions et analyser les trajectoires, l'analyse repose sur ces données qui reflètent de manière annuelle les obligations et les droits acquis, de façon complémentaire aux éléments relatifs aux engagements et aux décaissements/encaissements.

➢ Evolution des recettes

Le montant des recettes en droits constatés s'établit à 448 M€ (430,2 M€ en 2021).

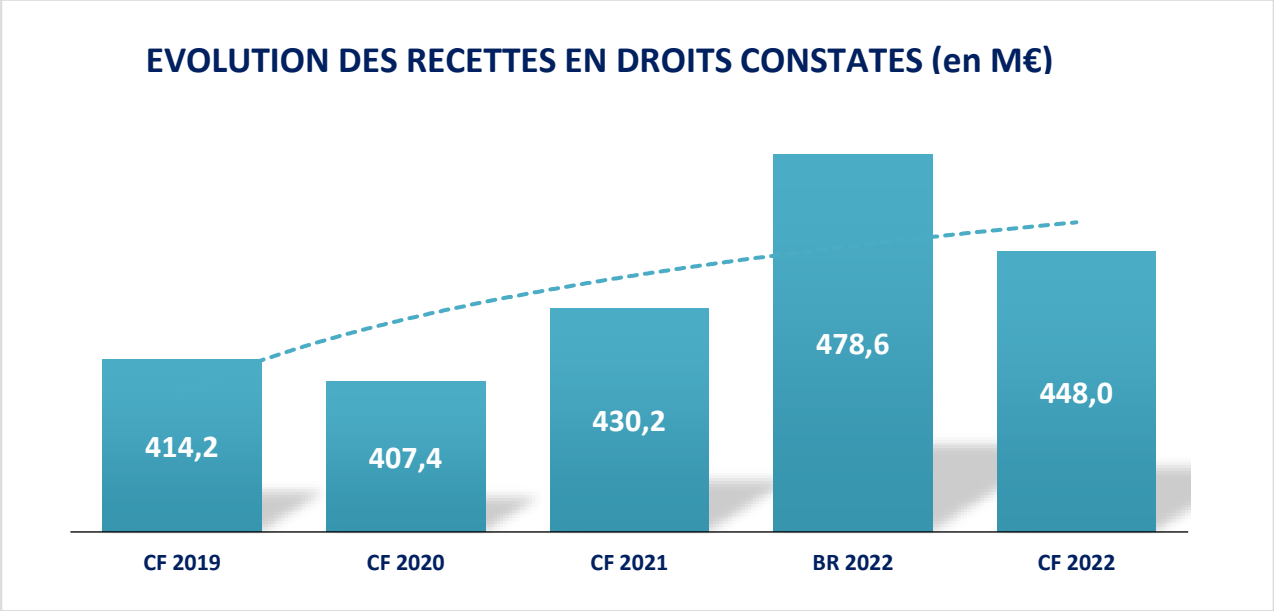

Après la forte hausse constatée en 2021, on observe à nouveau une forte augmentation en 2022 (+17,9 M€). Elle s'explique par la subvention pour charge de service public (+8,3 M€), et la dynamique à la hausse des ressources propres qui atteignent un niveau sans précédent (+7 M€).

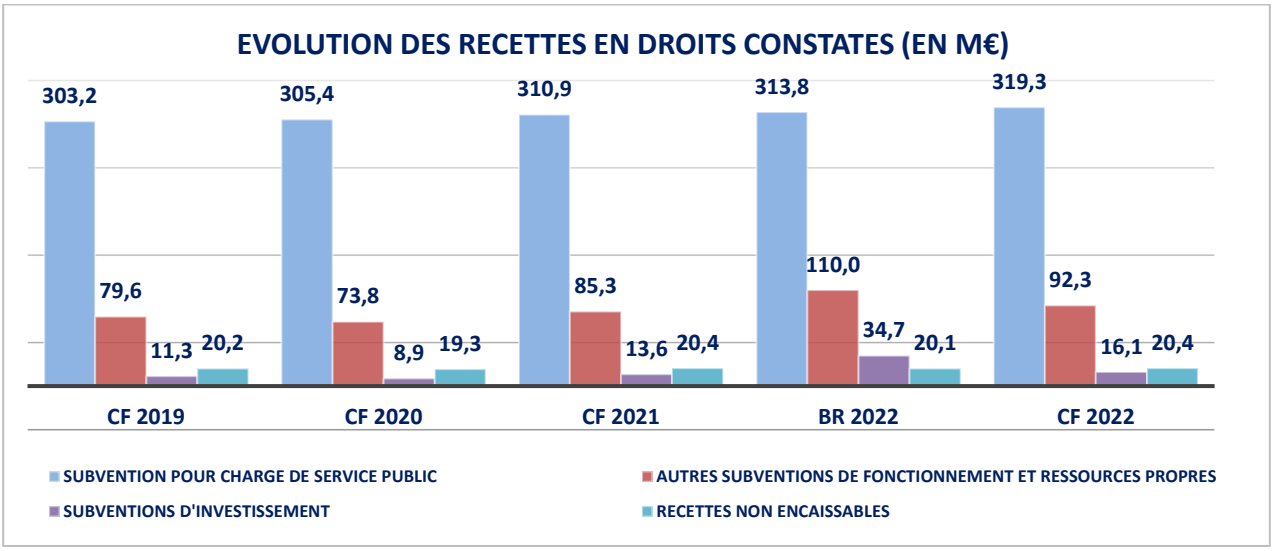

L'évolution de la subvention pour charge de service public se décline comme suit :

- La loi de programmation de la recherche pour 2,5 M€ : refonte indemnitaire BIATSS, création et revalorisation de contrats doctoraux, moyens nouveaux pour les laboratoires… ;
- La réforme des études de santé pour 683 k€ : transformation pédagogique… ;
- La loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants pour 485 K€ (dispositif oui-si, places supplémentaires, plan investissement).

Le surcoût énergétique a été très partiellement accompagné par l'Etat à hauteur de 2,6 M. En revanche, l'augmentation du point d'indice au 1er juillet 2022 a été entièrement supportée par l'établissement (4,8 M€).

Les ressources propres continuent leur progression et se répartissent de la manière suivante :

RESSOURCES PROPRES	CF 2019	CF 2020	CF 2021	BR 2022	CF 2022
DROITS D'INSCRIPTION	8,2	7,6	7,6	7,9	7,3
CVEC	2,7	2,7	2,4	2,4	1,9
FORMATION CONTINUE + APPRENTISSAGE	17,5	17,5	21,8	26,3	25,8
TAXE D'APPRENTISSAGE	2,0	1,3	1,3	1,2	1,4
CONTRATS DE RECHERCHE	21,2	22,9	25,6	40,2	27,8
CONTRATS D'ENSEIGNEMENT	3,2	1,7	2,9	6,4	3,2
AUTRES PRESTATIONS ET SUBVENTIONS	24,9	20,0	23,7	25,6	24,8
Total	**79,6**	**73,8**	**85,3**	**110,0**	**92,3**
Total hors contrats de recherche et d'enseignement	**55,2**	**49,2**	**56,8**	**63,4**	**61,3**
Part des RP dans les produits encaissables	**20,8 %**	**19,5 %**	**21,5 %**	**26,0 %**	**22,4 %**

Ces dernières représentent en 2022 plus de 22,4 % des produits encaissables de l'UCBL, plus haut niveau observé depuis plusieurs années.

Les recettes de formation continue et d'apprentissage sont en très forte augmentation (+18,6 % en 2022 ; +47,3 % par rapport à 2020) atteignant un niveau de 25,8 M€, tant pour les crédits gérés par l'IUT Lyon 1 que pour ceux confiés au service commun FOCAL.

Les recettes issues des contrats de recherche et d'enseignement suivent également une dynamique à la hausse (respectivement +8,6 % et +11,4 %), ainsi que les recettes issues des prestations et subventions (+4,3 %). Les droits d'inscription diminuent légèrement (-2,7%). A noter qu'un changement technique de comptabilisation explique la baisse de la CVEC. L'intégralité de la 2022/2023 sera comptabilisée en 2023.

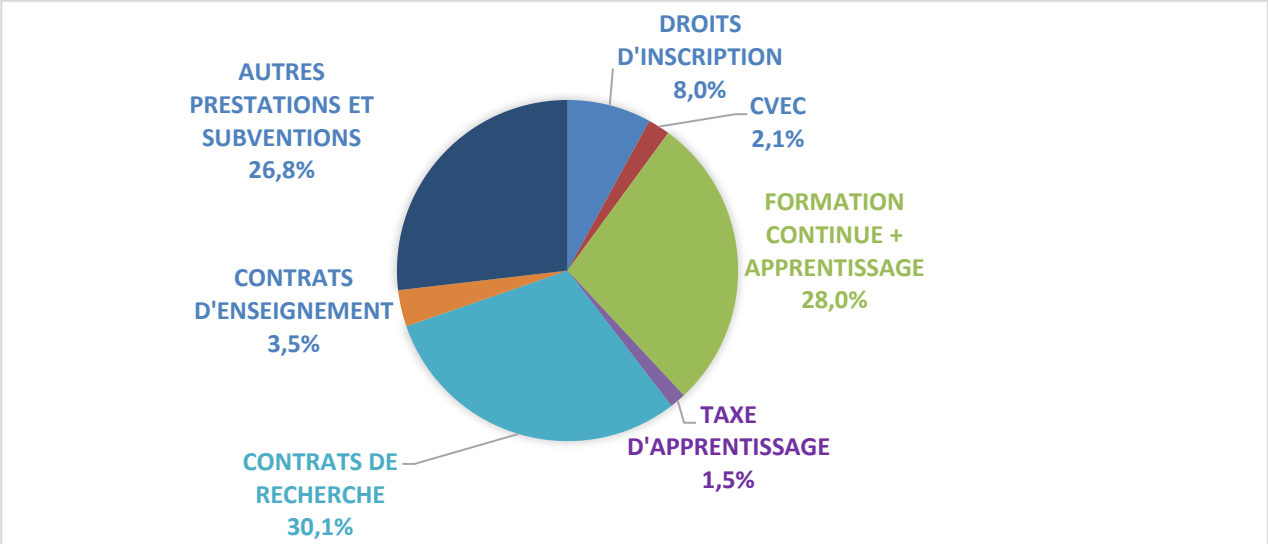

➢ *Evolution des dépenses*

L'évolution sur le périmètre des droits constatés suit la courbe ci-dessous :

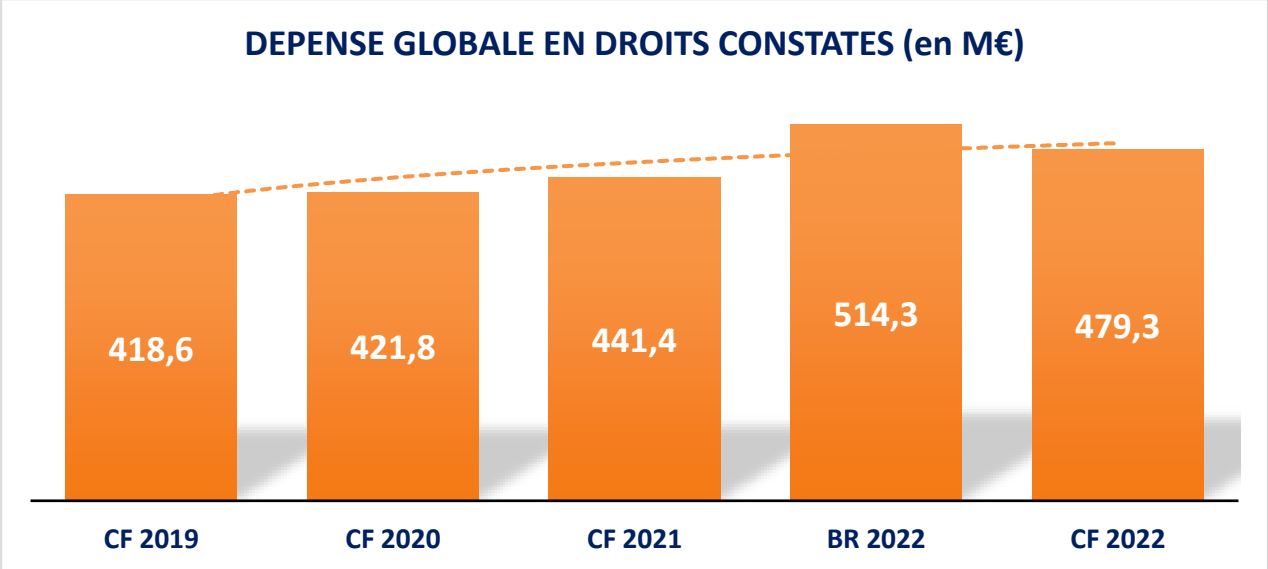

Les dépenses globales en droits constatés connaissent une augmentation importante par rapport à 2021 (+37,9 M€). Cette augmentation s'explique en majeure partie par l'augmentation des dépenses de personnel principalement liée à la revalorisation du point d'indice (+12,1 M€), ainsi qu'aux dépenses de fonctionnement et notamment des fluides (+15,8 M€). Les dépenses d'investissement progressent également (+7,7 M€).

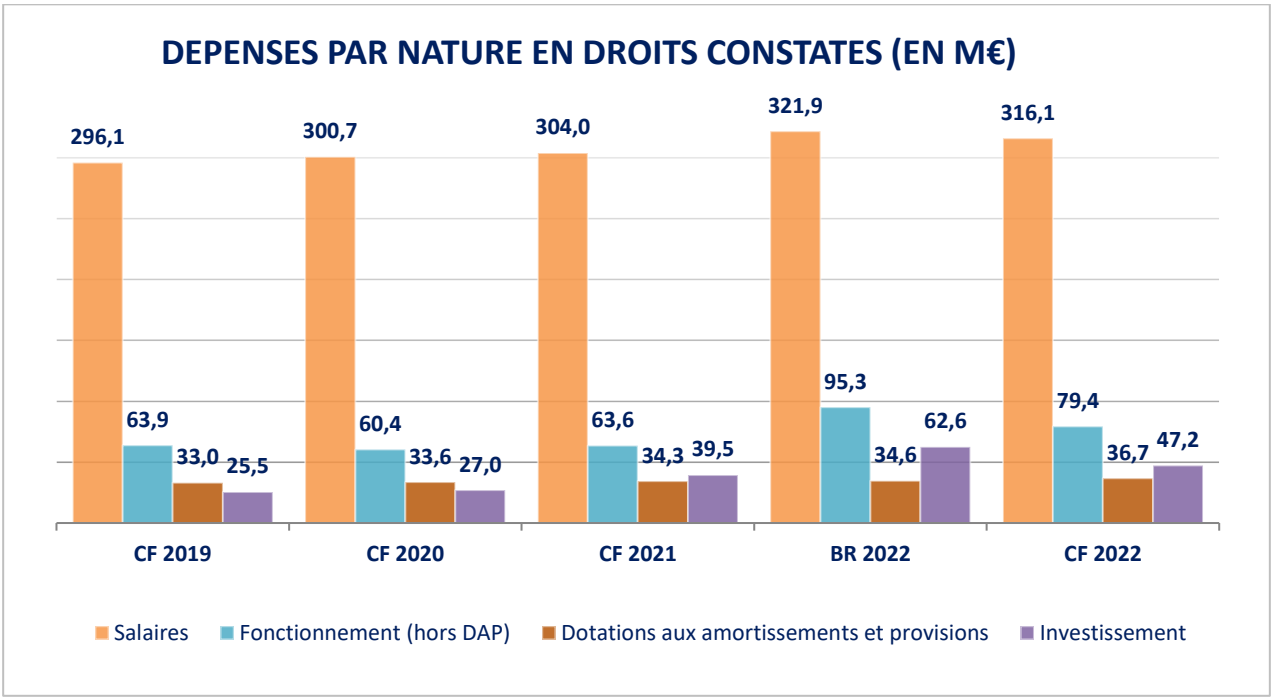

La part relative de chacune des enveloppes de dépenses éclaire sur la structuration du budget :

- Le poids de la masse salariale est en baisse (65,9 % du budget en 2022 contre 68,9 % en 2021) ;
- Le poids du fonctionnement est en augmentation de 2,2 points (16,6 % en 2022 contre 14,4 % en 2021) ;
- Le poids des dotations aux amortissements et provisions est stable (7,7 % en 2022 contre 7,8 % en 2021) ;
- La part de l'investissement progresse également à 9,8% (8,9 % ne 2021).

	CF 2019	CF 2020	CF 2021	BR 2022	CF 2022
Salaires	70,7 %	71,3 %	68,9 %	62,6%	65,9%
Fonctionnement (hors DAP & PI)	15,3 %	14,3 %	14,4 %	18,5%	16,6%
Dotations aux amortissements et provisions	7,9 %	8,0 %	7,8 %	6,7%	7,7%
Investissement	6,1 %	6,4 %	8,9 %	12,2%	9,8%
Total Charges de fonctionnement	**393,1**	**394,7**	**401,9**	**451,7**	**432,2**
Total Investissement	**25,5**	**27,0**	**39,5**	**62,6**	**47,2**

La hausse du poids des charges de fonctionnement dans le budget s'explique par la forte augmentation du montant en 2022 (+15,8 M€). Les fluides représentent la principale augmentation (+ 9,7 M€) :

- Eau : + 70 K€ (+ 1%)
- Gaz : stable
- Chauffage sur réseau : + 1,6 M€ (+ 61%)
- Electricité : + 8 M€ (+ 219%)

Les déplacements et missions se rapprochent des montants d'avant la période COVID (2,8 M€). Le nettoyage continue sa progression.

en k€	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022
Fluides	8 064	8 333	6 952	7 722	17 456
Fournitures d'entretien	3 692	2 726	2 128	2 053	1 747
Fournitures administratives	570	512	586	637	805
Fournitures enseignement et recherche	5 785	5 525	6 979	6 511	6 443
Entretien - maintenance	4 686	4 820	4 586	4 874	5 056
Déplacement - missions	3 457	3 176	1 779	1 396	2 802
Frais de réception	1 482	1 440	477	477	1 253
Gardiennage	1 368	1 503	1 497	1 890	1 652
Nettoyage	2 056	2 447	2 605	2 630	3 284

Les charges d'amortissement progressent également d'1,9 M€, conséquence de la politique volontariste d'investissement des dernières années.

La masse salariale, même si son poids dans le budget a légèrement diminué cette année, poursuit sa trajectoire ascendante des dernières années.

✓ Les facteurs d'évolution

L'augmentation de la masse salariale entre 2021 et 2022 s'explique essentiellement par la hausse des contrats de recherche, la revalorisation du point d'indice, l'augmentation des primes des personnels et par le glissement vieillesse technicité (GVT).

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale (en M€)	Montant
Revalorisation du point d'indice	+4,8
Variation des contrats de recherche	+1,9
Revalorisations des primes et indemnités	+4,3
GVT	+1,1
Augmentation du SMIC et de l'indice minimal de la fonction publique	+0,51

L'augmentation de la masse salariale entre 2021 et 2022 a, relativement, davantage porté sur les primes et indemnités (+38 %), les rémunérations principales (+2,5 %) et les cotisations (+2,4 %) que sur les rémunérations accessoires (-0,2 %). Les remboursements de transport ont augmenté de 25 % avec la montée en puissance du forfait mobilité durable.
Les rémunérations principales et accessoires représentent respectivement 49,4 % et 3,8 % de la masse salariale totale, les cotisations et impôts 40,2 %, les primes et indemnités 6,2 % (contre 4,8 % en 2021) et les remboursements de transport 0,29 %.

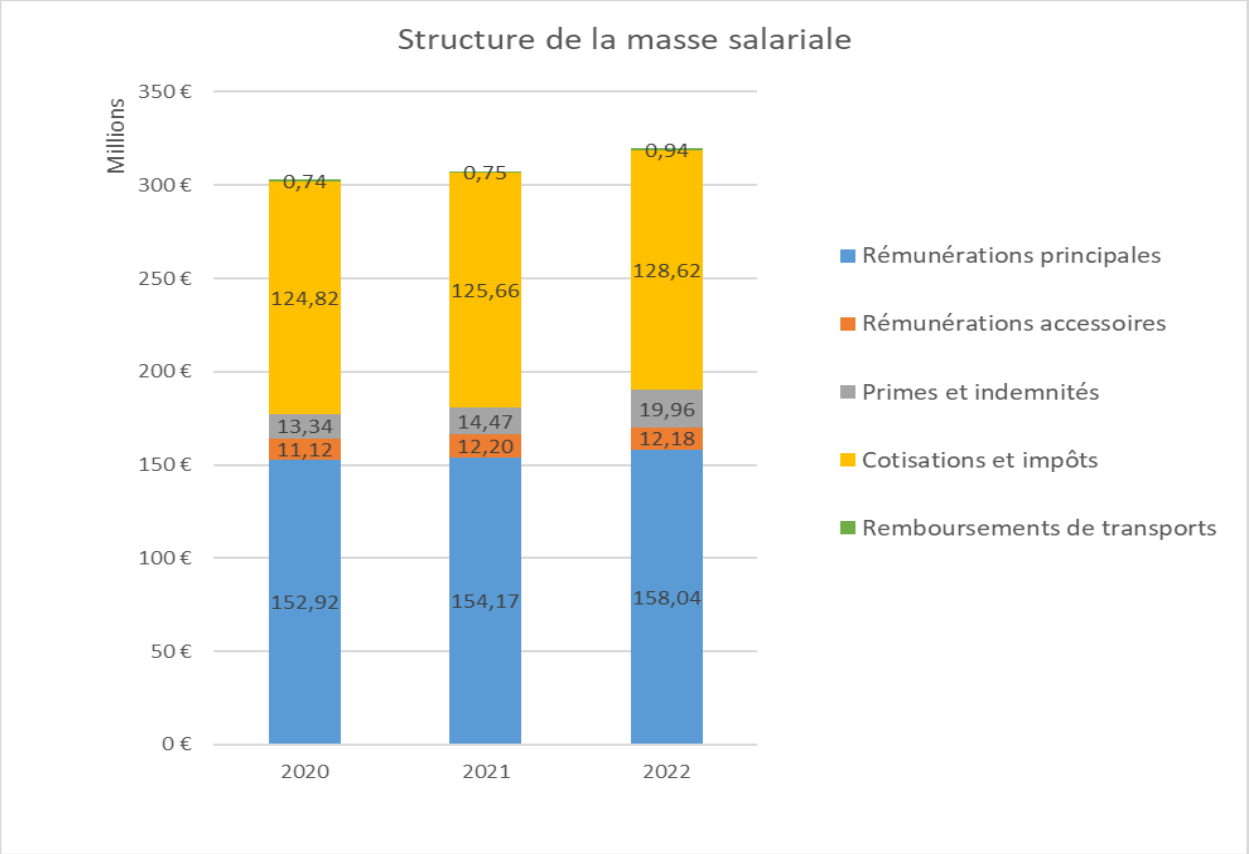

✓ <u>Focus sur les heures complémentaires</u>

Les heures complémentaires connaissent une trajectoire ascendante depuis le passage de l'université aux responsabilités et compétences élargies. La masse salariale consacrée à la rémunération des heures complémentaires a augmenté de 2 M€ entre 2013 et 2022, passant de 10 M€ à 12 M€.

Le coût des heures complémentaires s'est stabilisé en 2022, s'établissant à 6,2 M€ pour les heures complémentaires sur droit de tirage (crédits centraux), et à 5,8 M€ pour les heures complémentaires financées sur les ressources propres des composantes. Alors que les heures complémentaires financées via la dotation centrale poursuivent leur progression (+92 k€), les heures complémentaires financées par les ressources propres des composantes sont en diminution (-242 k€).

Consommation d'heures complémentaires en 2022 (en €)

		2020	2021	2022
Dotation DEVU (droits de tirage)	Sciences	3 984 701	4 318 035	4 292 420
	Santé	1 344 029	1 392 660	1 293 476
	INSPE	375 597	432 304	649 537
Ressources propres composante	IUT	4 789 167	4 885 690	4 725 557
	FOCAL	651 783	746 971	774 183
	INSPE	81 319	75 639	54 053
	Autres	261 345	360 674	273 344
	Total	**11 487 941**	**12 211 973**	**12 062 570**

Evolution des heures complémentaires de 2015

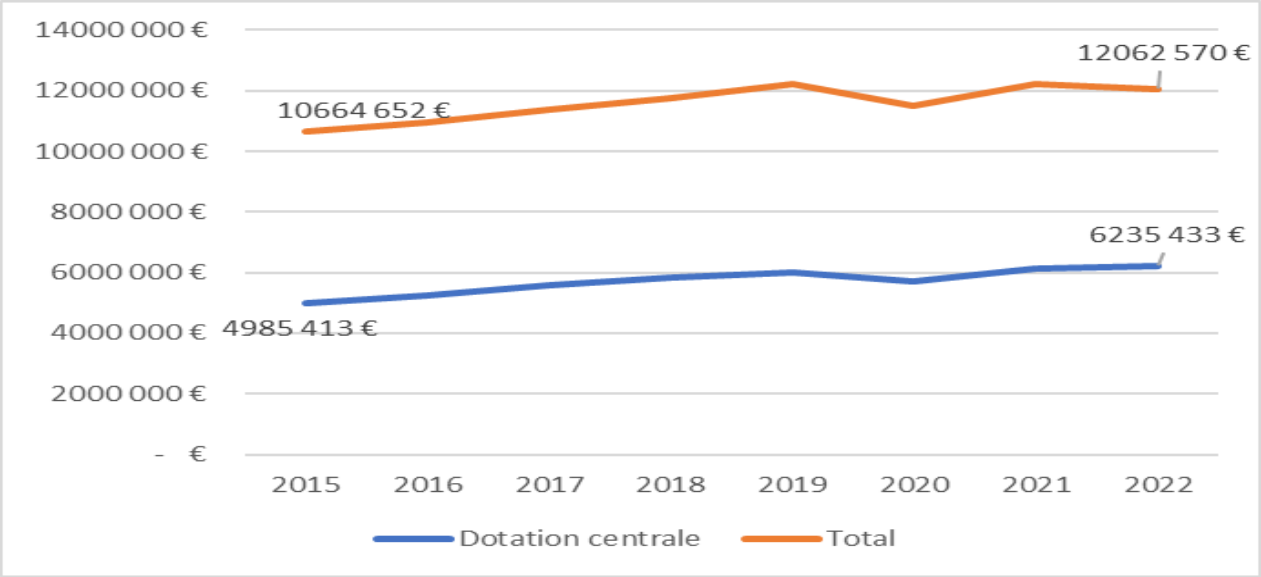

✓ <u>Focus sur le glissement vieillesse technicité</u>

Le glissement vieillesse technicité (GVT) correspond au solde du GVT positif et du GVT négatif. Le GVT positif reflète l'augmentation inéluctable du coût des traitements des titulaires présents sur une période de 24 mois liée aux avancements d'échelons et de grades. Le GVT négatif mesure le tassement de la masse salariale dû au fait que le traitement des « entrants » est en moyenne inférieur à celui des « sortants » (par exemple, remplacement d'un titulaire parti à la retraite par un lauréat de concours). Le GVT solde, résultant de la somme du GVT positif et du GVT négatif, est ensuite diminué des mesures financées, c'est-à-dire du montant de la subvention pour charges de service public dédié au financement de mesures qui ont un impact sur le traitement des agents, au titre de l'année d'analyse.

Le glissement vieillesse technicité (1 104 640 €) s'est stabilisé en 2022, après une période d'augmentation régulière entre 2012 et 2021. Le GVT positif représente 2,11 % du coût des traitements de 2021 tandis que le GVT négatif en constitue 1,21 %, soit un GVT solde de 0,90 %, avant correction par les mesures financées.

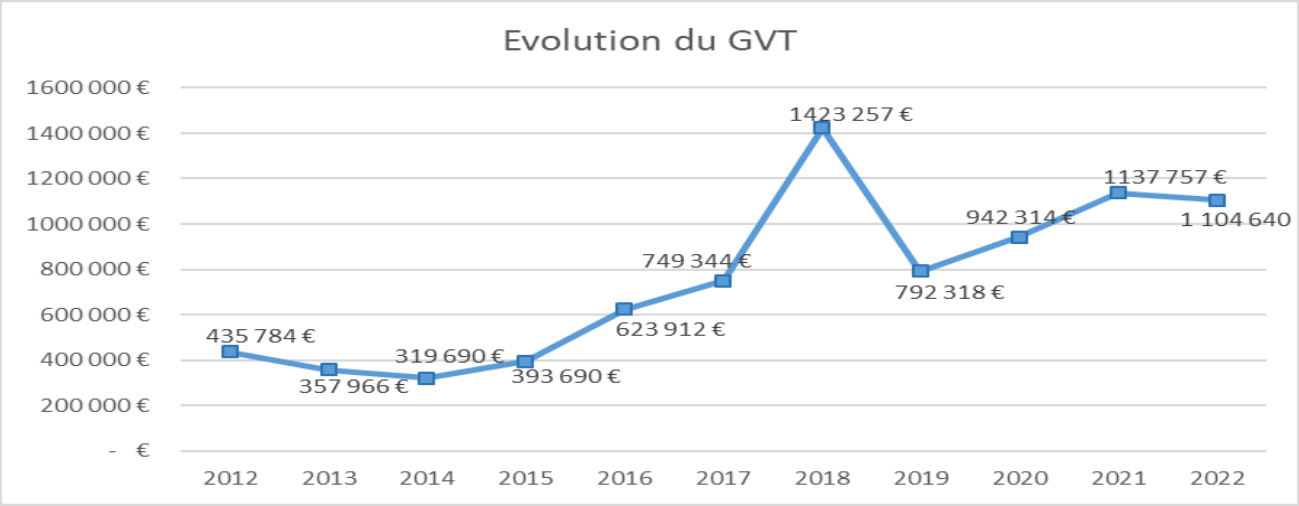

✓ L'évolution des effectifs

Bilan des effectifs depuis 2017

(en ETP consommés)	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Enseignants titulaires	1 721,96	1 741,18	1 753,18	1 758,82	1 758,20	1 750,01
Enseignants chercheurs contractuels (hors contrat de recherche)	707,36	707,69	821,79	728,80	744,17	751,78
Chercheurs sur contrat de recherche	266,67	237,39	128,00	192,65	170,19	157,21
BIATSS titulaires	1 175,27	1 211,89	1 234,05	1 231,10	1 248,98	1 265,86
BIATSS contractuels (hors contrat de recherche)	367,10	348,98	319,20	341,88	337,70	330,37
BIATSS contractuels sur contrat de recherche	99,69	104,63	105,80	87,06	77,28	75,11
TOTAL	4 338,04	4 351,75	4 362,02	4 340,31	4 336,51	4 330,35

La consommation d'ETPT s'établit en 2022 à 4338,04 ETPT pour un plafond global des emplois voté par le conseil d'administration de 4 401 ETPT.
Concernant les emplois « Etat », le plafond d'emplois est également respecté, avec une consommation de 3728,12 ETPT pour un plafond de 4 093 ETPT.
La montée en puissance des contrats de recherche se poursuit en 2022, avec + 24,34 ETPT par rapport à 2021.
En 2022, 51 enseignants et enseignants chercheurs et 46 personnels BIATSS sont partis à la retraite, soit un total de 97 départs. Il s'agit du plus haut niveau depuis 2014.

Bilan des départs à la retraite

	2020	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Catégorie A	14	15	7	10	3	8	6	12	10	10	11
Catégorie B	9	9	5	8	5	7	10	10	17	8	8
Catégorie C	23	27	27	20	12	16	17	15	19	12	19
Total BIATSS	46	51	39	38	20	31	33	37	46	30	38
Enseignants sciences	13	13	11	6	8	8	13	11	12	16	16
Enseignants santé	21	13	12	8	15	14	24	13	26	23	18
IUT	11	4	4	4	6	9	4	7	6	5	12
INSPE	6	11	5	5	9	5	7	6	15	6	4
Total Enseignants / chercheurs	51	41	32	23	38	36	48	37	59	50	50
Total	97	92	71	61	58	67	81	74	105	80	88

✓ Taux de rigidité

Le taux de rigidité est en baisse grâce à une augmentation des recettes encaissables supérieure à celles des dépenses de personnel. Il reste ainsi largement sous le seuil de vigilance fixé à 82%.

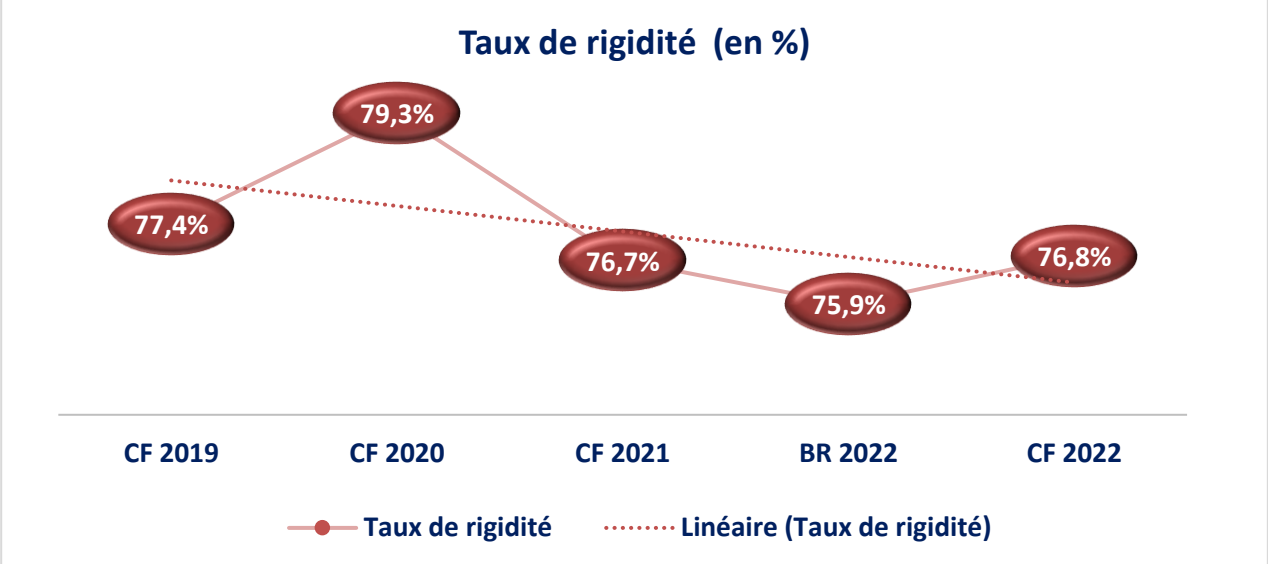

L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX EQUILIBRES

Depuis le passage aux dispositions du décret GBCP, l'équilibre du budget doit être apprécié à partir de données issues à la fois de la nouvelle comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale. La première grille de lecture est celle du résultat de l'exercice. Ce résultat, lorsqu'il est positif, traduit la capacité de l'établissement à couvrir ses dépenses de fonctionnement et de masse salariale à partir de ses ressources courantes.
Le résultat permet de calculer ensuite la capacité d'autofinancement (CAF) qui représente l'ensemble des moyens dégagés à partir du cycle de fonctionnement pour investir.
Le fonds de roulement représente enfin l'excédent des ressources tables sur dépenses durables. Il constitue le régulateur des opérations pluriannuelles. Le niveau de fonds de roulement doit couvrir à minima 15 jours de fonctionnement.
A ce premier niveau d'analyse s'ajoutent de nouveaux éléments que sont le solde budgétaire, la variation de la trésorerie et la soutenabilité de la programmation pluriannuelle.

Le solde budgétaire représente la différence entre les recettes encaissées et les décaissements (donc les crédits de paiements) de l'exercice. C'est donc un solde intermédiaire de trésorerie résultant des flux de l'année quelle que soit l'année de naissance de la créance ou de la dette.
L'exécution budgétaire 2022 fait ainsi apparaitre un solde budgétaire négatif de 2,7 M€. C'est un solde de caisse qui est impacté non seulement par les flux de l'année en cours mais également par des flux dont le fait générateur est antérieur à 2022. Aux décalages induits par les opérations pluriannuelles (travaux, contrats de recherche, formation continue) prévus lors du budget initial, s'ajoutent au budget rectificatif les restes à payer et restes à encaisser constatés au 31/12/2021.

PAIEMENTS / ENCAISSEMENTS	Budget de caisse prévisionnel	Réalisation CP/RE (payé/encaissé)	Taux de réalisation	CF 2021	
Dépenses	479 697 675	432 950 496	90,3%	405 124 908	91,5%
Recettes	457 684 560	430 210 031	94,0%	393 523 321	92,7%
Solde budgétaire	**-22 013 116**	**-2 740 465**		**-11 601 587**	

Au global, la variation de la trésorerie après prise en compte des opérations non budgétaires comme les flux de TVA (annexe Equilibre financier) est de -2,9 M€. Cette variation ramène le niveau de trésorerie à 115,4 M€, la maintenant à un niveau très robuste.

Le résultat comptable de l'exercice est pour la première fois déficitaire de 0,2 M€. Il aurait été excédentaire sans un changement de méthode de comptabilisation de la CVEC, ceci malgré une hausse du point d'indice non compensée en 2022, et une envolée du coût des fluides compensée pour un quart par l'Etat.

Le résultat diminue donc cette année la capacité d'autofinancement (CAF) de l'université, arrêtée à 15,5 M€. Celle-ci traduit la marge que l'établissement dégage à partir de son cycle de fonctionnement et qui lui donne les moyens pour investir. Ainsi, le taux de couverture des dépenses d'investissement par la CAF est de 32,9 %.

Le fonds de roulement de l'université s'établit donc à 75,4 M€ à la fin de l'exercice 2022, avec une variation négative de 15,4 M€. Ce prélèvement s'explique par le financement des opérations pluriannuels d'investissement immobilier par l'université. Ce niveau de FDR correspond à 69 jours de fonctionnement, au-dessus du seuil prudentiel de 15 jours. Ce fonds de roulement doit ensuite être corrigé des opérations pluriannuelles en cours afin de déterminer le fonds de roulement net disponible.
Excédent des ressources stables sur les dépenses durables, le fonds de roulement a aussi vocation à couvrir le besoin en fonds de roulement, décalage temporel entre les décaissements et encaissements. Celui-ci étant négatif (-40 M€), il abonde le fonds de de roulement (FdR) pour constituer la trésorerie de l'établissement, arrêtée ainsi à 115,4 M€.

Les indicateurs sont résumés dans le schéma suivant :

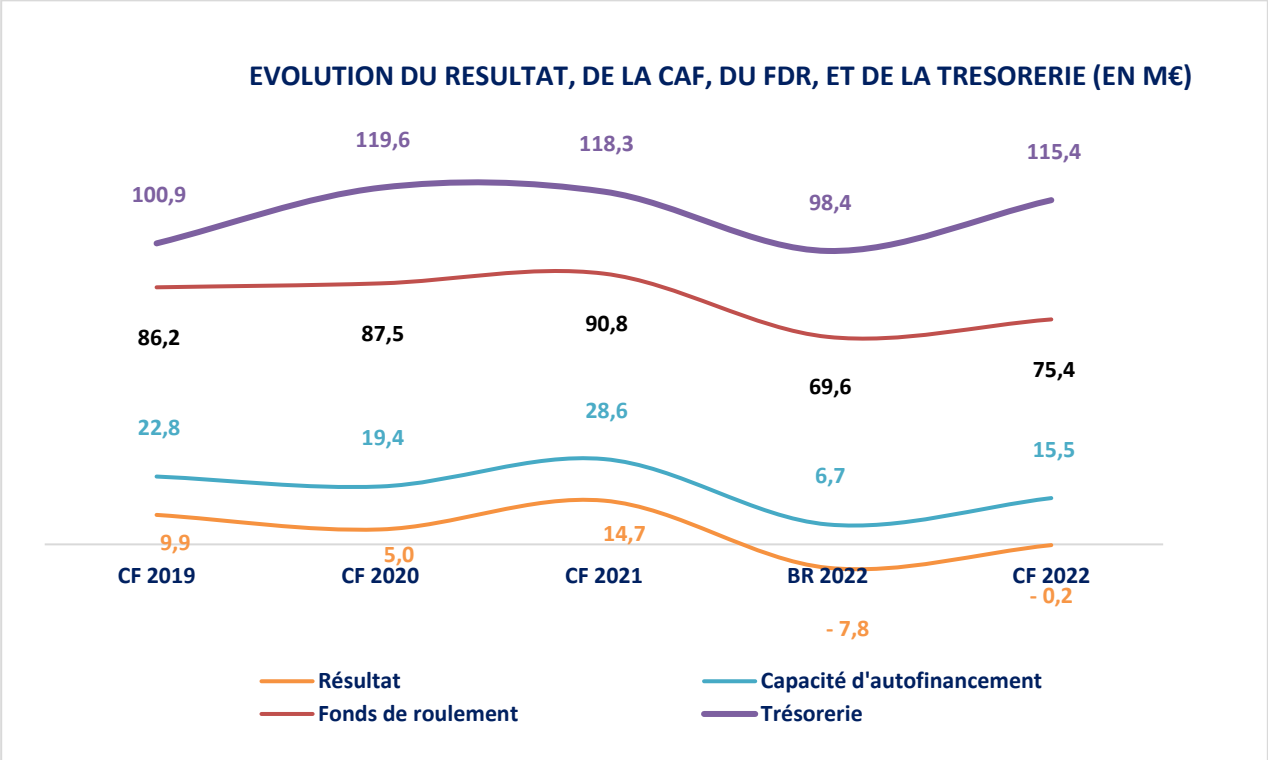

En conclusion, les indicateurs de santé financière de l'établissement témoignent de la solidité des « fondations » financières de l'UCBL :

- La faiblesse du résultat négatif n'entame en rien l'équilibre de l'établissement et traduit la nécessité d'être accompagné par l'Etat, la compensation versée par l'Etat au titre du surcout des fluides représentant à peine 25 % du surcout supporté par l'établissement ;
- Le fonds de roulement reste élevé et permettra de participer au financement de la politique d'investissement de l'université ;
- La baisse du fonds de roulement traduit l'aboutissement de plusieurs projets pluriannuels ;
- Le niveau de trésorerie reste élevé ;
- Le besoin en fonds de roulement est négatif ;
- La dynamique des ressources propres est exceptionnelle ;
- La masse salariale est maîtrisée, avec un taux de rigidité toujours en dessous des seuils prudentiels.

L'analyse approfondie des indicateurs financiers invite à la vigilance pour les exercices à venir. Les charges de fonctionnement (hors dépenses de personnel) représentent une part significative des produits encaissables (19,3%), or la dynamique des dépenses d'investissement, de plus en plus autofinancées, augure d'une poursuite de cette dynamique d'augmentation. Par ailleurs, le coût des fluides est une variable difficilement anticipable qu'il conviendra de surveiller.

A cet égard, le dispositif de bouclier tarifaire mis en place par l'Etat est une garantie de sécurité pour le pilotage de l'établissement. De plus, l'accompagnement de l'Etat, au travers de la compensation du point d'indice au titre de l'exercice 2022 et de l'extension en année pleine 2023, participera également de la sécurisation de la trajectoire financière de l'exercice à venir.

Il n'en demeure pas moins que l'UCBL doit poursuivre ses efforts de préservation de son autonomie financière. A ce titre, l'enjeu de la transition énergétique, d'un point de vue financier, avec les objectifs de baisse des consommations d'énergie du plan de sobriété énergétique, ainsi que de la diversification des sources de ressources propres font partie des axes majeurs de la politique d'établissement dans le cadre du nouveau contrat quinquennal.

Fidèle à ses fondamentaux, l'université poursuivra la consolidation de ses outils de pilotage pour que sa gestion financière, au service du projet d'établissement, garantisse sa santé financière.

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-002

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 202 et 210 à 214 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration décide** :

- d'affecter le résultat (120) de l'UCBL (hors SACD) à hauteur de 939 668,69 € en réserves (10682).
- d'affecter le résultat (129) du CISR à hauteur de - 252 236,26 € en réserves (10682).
- d'affecter le résultat (120) du SIUAPS à hauteur de - 936 576,54 € en réserves (10682).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2023-003

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

FOCAL : ETAT DES REPORTS DE FORMATION CONTINUE DES EXERCICES 2020 à 2022

Exposé des motifs : Proposition des reliquats à la clôture de l'exercice 2022 après ajustements, par les composantes, des comptes de formation continue.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé :**

- Le solde au 31/12/22 des reports de la formation continue de l'année 2020 : **1 890 098,35€**
- Le solde au 31/12/22 des reports de la formation continue de l'année 2021 : **1 895 638,18€**
- Les reports de la formation continue pour l'année 2022 : **7 141 668,38€**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : Tableau des propositions d'ajustement

Université Claude Bernard Lyon 1

Bilan des comptes - Exercice 2022 - et état des reports

Centre financier	Recettes 2022	Dépenses 2022	Solde 2022 après utilisation des reports	Solde 2022 après report et compensation	Solde reports 2021 au 31/12/2022 après compensation	Solde reports 2020 au 31/12/2022 après compensation
5802-2071F	2 305,00	1 921,32	383,68	384,00	2 203,43	0,00
5802-2564F	0,00	74,76	-74,76	0,00	0,00	0,00
5802-5003F	14 533,00	97 422,48	-37 621,98	0,00	0,00	0,00
5802-5007F	17 600,00	19 189,52	-1 589,52	0,00	0,00	0,00
5802-5008F	1 501,10	1 247,14	253,96	253,96	1 051,85	0,00
5802-5009F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5015F	5 200,00	4 531,96	668,04	668,04	1 095,94	0,00
5802-5021F	0,00	148,50	0,00	0,00	1 979,98	0,00
5802-5022F	0,00	75,04	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5024F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5026F	9 600,00	3 933,60	5 666,40	5 666,40	1 671,84	0,00
5802-5029F	9 100,00	4 109,41	4 990,59	4 990,59	296,99	0,00
5802-5031F	1 300,00	42,90	1 257,10	1 257,10	1 150,00	0,00
5802-5034F	10 400,00	25 991,49	0,00	0,00	3 399,65	0,00
5802-5037F	0,00	532,95	0,00	0,00	11 708,35	0,00
5802-5039F	9 123,00	29 728,54	0,00	0,00	15 512,41	0,00
5802-5040F	0,00	1 664,71	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5041F	10 400,00	5 860,48	4 539,52	4 539,52	651,29	0,00
5802-5047F	8 780,00	2 116,71	6 663,29	6 663,29	671,38	0,00
5802-5048F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5051F	0,00	2 609,75	0,00	0,00	2 914,86	0,00
5802-5057F	8 400,00	8 652,41	0,00	0,00	3 489,32	0,00
5802-5060F	0,00	288,00	-288,00	0,00	0,00	0,00
5802-5061F	21 000,00	9 476,66	11 523,34	11 523,34	2 930,32	0,00
5802-5062F	12 580,00	8 263,86	4 316,14	4 316,14	3 364,90	0,00
5802-5072F	4 680,00	3 257,99	1 422,01	1 422,01	2 106,04	0,00
5802-5073F	45 600,00	49 617,18	0,00	0,00	12 159,54	0,00
5802-5100F	15 000,00	11 457,38	3 542,62	3 542,62	7 573,00	0,00
5802-5142F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5158F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5202F	0,00	1 549,90	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5220F	1 800,00	1 871,70	0,00	0,00	1 559,89	0,00
5802-5223F	20 330,00	15 426,74	4 903,26	4 903,26	4 022,51	0,00
5802-5224F	12 545,00	8 082,97	4 462,03	4 462,03	1 999,61	0,00
5802-5225F	21 072,00	26 103,29	0,00	0,00	4 640,60	0,00
5802-5228F	14 902,00	13 842,81	1 059,19	1 059,19	5 129,11	0,00
5802-5235F	46 800,00	51 028,65	0,00	0,00	4 100,39	0,00
5802-5255F	2 275,00	2 776,40	0,00	0,00	1 484,56	0,00
5802-5274F	7 500,00	6 941,92	558,08	558,08	2 232,26	0,00

Centre financier	Recettes 2022	Dépenses 2022	Solde 2022 après utilisation des reports	Solde 2022 après report et compensation	Solde reports 2021 au 31/12/2022 après compensation	Solde reports 2020 au 31/12/2022 après compensation
5802-5346F	0,00	8 988,68	-8 988,68	0,00	0,00	0,00
5802-5444F	31 001,00	25 271,11	5 729,89	5 729,89	1 533,16	0,00
5802-5505F	28 920,00	22 399,44	6 520,56	6 520,56	2 502,08	0,00
5802-5509F	0,00	26,40	0,00	0,00	215,60	0,00
5802-5510F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5514F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5515F	4 000,00	908,00	3 092,00	3 092,00	1 574,00	0,00
5802-5516F	-774,00	16 486,01	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5517F	41 400,00	33 898,58	7 501,42	7 501,42	7 053,95	0,00
5802-5518F	0,00	5 184,00	-5 184,00	0,00	0,00	0,00
5802-5544F	3 920,00	1 374,57	2 545,43	2 545,43	2 320,08	0,00
5802-5551F	4 500,00	2 478,20	2 021,80	2 021,80	0,00	0,00
5802-5557F	1 200,00	3 423,76	0,00	0,00	4 252,03	0,00
5802-5568F	8 030,00	8 584,02	0,00	0,00	2 306,30	0,00
5802-5569F	0,00	33,73	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5570F	0,00	14,85	-14,85	0,00	0,00	0,00
5802-5586F	9 800,00	3 313,12	6 486,88	6 486,88	0,00	0,00
5802-5607F	3 555,90	769,04	2 786,86	2 786,86	633,90	0,00
5802-5610F	800,00	0,00	800,00	800,00	0,00	0,00
5802-5612F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5614F	0,00	50,09	0,00	0,00	221,70	0,00
5802-5616F	18 936,00	6 918,11	12 017,89	12 017,89	5 761,19	0,00
5802-5630F	24 000,00	11 564,25	12 435,75	12 435,75	0,00	0,00
5802-5631F	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5633F	0,00	645,00	-645,00	0,00	0,00	0,00
5802-5634F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5638F	1 000,00	-587,66	1 587,66	1 587,66	2 418,83	0,00
5802-5639F	15 000,00	10 042,55	4 957,45	4 957,45	0,90	0,00
5802-5650F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5651F	0,00	4 468,27	-531,81	0,00	0,00	0,00
5802-5652F	0,00	7 503,22	-7 503,22	0,00	0,00	0,00
5802-5655F	22 400,00	8 786,32	13 613,68	13 613,68	0,00	0,00
5802-5656F	12 211,00	12 074,08	136,92	136,92	2 805,09	0,00
5802-5661F	14 000,00	2 988,68	11 011,32	11 011,32	5 452,08	0,00
5802-5664F	9 300,00	4 897,40	4 402,60	0,00	0,21	0,00
5802-5665F	0,00	92,40	0,00	0,00	2 156,80	0,00
5802-5668F	16 240,00	15 784,23	455,77	455,77	0,00	0,00
5802-5669F	84 400,00	50 639,73	33 760,27	33 760,27	0,00	0,00
5802-5670F	0,00	229,15	-229,15	0,00	0,00	0,00
5802-5684F	9 600,00	8 438,88	1 161,12	1 161,12	8 510,12	0,00
5802-5685F	3 900,00	972,29	2 927,71	2 927,71	0,05	0,00
5802-5688F	5 250,00	3 594,75	1 655,25	1 655,25	2 454,25	0,00
5802-5690F	15 000,00	7 075,53	7 924,47	7 924,47	0,00	0,00
5802-5694F	0,00	4 366,49	-1 267,10	0,00	0,00	0,00
5802-5763F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5766F	8 470,00	5 485,81	2 984,19	2 984,19	3 109,99	0,00

Centre financier	Recettes 2022	Dépenses 2022	Solde 2022 après utilisation des reports	Solde 2022 après report et compensation	Solde reports 2021 au 31/12/2022 après compensation	Solde reports 2020 au 31/12/2022 après compensation
5802-5767F	0,00	26,40	0,00	0,00	330,40	0,00
5802-5774F	3 927,90	1 351,77	2 576,13	2 576,13	1 134,84	0,00
5802-5777F	2 100,00	560,70	1 539,30	1 539,30	1 384,70	0,00
5802-5779F	0,00	105,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5784F	7 200,00	1 513,92	5 686,08	5 686,08	164,00	0,00
5802-5787F	1 000,00	690,00	310,00	310,00	1 462,00	0,00
5802-5788F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5790F	49 723,00	56 891,53	-350,80	0,00	0,00	0,00
5802-5792F	4 200,00	1 022,70	3 177,30	3 177,30	2 141,60	0,00
5802-5800F	0,00	576,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5802F	15 000,00	6 860,74	8 139,26	8 139,26	0,00	0,00
5802-5803F	19 200,00	9 109,95	10 090,05	10 090,05	4 400,42	0,00
5802-5804F	5 600,00	2 489,07	3 110,93	3 110,93	3 336,43	0,00
5802-5807F	7 100,00	5 231,16	1 868,84	1 868,84	3 629,32	0,00
5802-5808F	12 737,60	4 841,68	7 895,92	7 895,92	-0,44	0,00
5802-5809F	1 000,00	194,00	806,00	806,00	0,00	0,00
5802-5811F	5 400,00	5 173,60	226,40	226,40	0,00	0,00
5802-5814F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5815F	13 300,00	6 005,93	7 294,07	7 294,07	6 158,90	0,00
5802-5821F	800,00	208,00	592,00	592,00	1 163,20	0,00
5802-5824F	13 159,00	8 721,04	4 437,96	4 437,96	0,00	0,00
5802-5826F	11 000,00	2 805,31	8 194,69	8 194,69	0,00	0,00
5802-5828F	22 300,00	4 396,40	17 903,60	17 903,60	0,00	0,00
5802-5831F	-326,43	41,58	0,00	0,00	948,48	0,00
5802-5835F	14 300,00	5 770,90	8 529,10	8 529,10	2 559,62	0,00
5802-5847F	18 700,00	19 445,33	0,00	0,00	15 172,21	0,00
5802-5848F	1 800,00	2 313,49	-440,39	0,00	0,00	0,00
5802-5853F	0,00	7 909,81	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5854F	15 835,80	3 842,65	11 993,15	11 993,15	3 357,00	0,00
5802-5858F	9 000,00	13 299,09	-273,63	0,00	0,00	0,00
5802-5859F	12 000,00	7 273,61	4 726,39	4 726,39	4 039,56	0,00
5802-5863F	13 600,00	9 648,89	3 951,11	3 951,11	-0,24	0,00
5802-5868F	2 550,00	1 982,03	567,97	567,97	2 944,80	0,00
5802-5872F	38 170,00	25 287,60	12 882,40	12 882,40	0,00	0,00
5802-5874F	16 000,00	5 203,85	10 796,15	10 796,15	0,00	0,00
5802-5876F	21 032,56	52 874,99	-30 205,20	0,00	0,00	0,00
5802-5883F	1 100,00	28 964,95	-27 864,95	0,00	0,00	0,00
5802-5884F	0,00	1 389,90	-1 389,90	0,00	0,00	0,00
5802-5892F	31 500,00	16 325,60	15 174,40	15 174,40	0,00	0,00
5802-5893F	0,00	340,80	-340,80	0,00	0,00	0,00
5802-5894F	3 900,00	35 984,81	-32 084,81	0,00	0,00	0,00
5802-5897F	15 100,00	9 521,95	5 578,05	5 578,05	0,12	0,00
5802-5906F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5907F	44 451,00	66 414,97	0,00	0,00	8 572,44	0,00
5802-5915F	7 000,00	1 417,40	5 582,60	5 582,60	0,40	0,00
5802-5916F	0,00	340,80	0,00	0,00	948,80	0,00

Centre financier	Recettes 2022	Dépenses 2022	Solde 2022 après utilisation des reports	Solde 2022 après report et compensation	Solde reports 2021 au 31/12/2022 après compensation	Solde reports 2020 au 31/12/2022 après compensation
5802-5917F	1 700,00	617,80	1 082,20	1 082,20	0,00	0,00
5802-5922F	0,00	59,40	0,00	0,00	1 191,40	0,00
5802-5925F	8 302,90	3 444,55	4 858,35	4 858,35	1 822,72	0,00
5802-5926F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5934F	40 210,00	43 445,82	0,00	0,00	3 280,60	0,00
5802-5951F	26 000,00	22 675,82	3 324,18	3 324,18	9 768,26	0,00
5802-5953F	12 000,00	8 803,16	3 196,84	3 196,84	4 417,18	0,00
5802-5955F	6 300,00	1 311,30	4 988,70	4 988,70	1 593,61	0,00
5802-5965F	3 600,00	969,90	2 630,10	2 630,10	-0,20	0,00
5802-5967F	14 300,00	9 193,03	5 106,97	5 106,97	2 011,50	0,00
5802-5971F	12 246,00	6 232,09	6 013,91	6 013,91	-0,09	0,00
5802-5973F	2 800,00	635,60	2 164,40	2 164,40	1 434,60	0,00
5802-5974F	5 400,00	1 654,98	3 745,02	3 745,02	3 436,49	0,00
5802-5983F	0,00	393,36	0,00	0,00	2 077,68	0,00
5802-5984F	26 000,00	23 436,17	2 563,83	2 563,83	8 610,35	0,00
5802-5985F	61 400,00	21 809,79	39 590,21	39 590,21	-0,27	0,00
5802-5988F	3 200,00	5 209,79	-2 009,79	0,00	0,00	0,00
5802-DIV-F	2 250,00	380 462,54	-378 212,54	0,00	0,00	0,00
5825-2564F	1 832,25	355,46	1 476,79	1 476,79	0,00	0,00
5825-5669F	95 600,00	20 215,33	75 384,67	75 384,67	0,00	0,00
5825-5670F	10 000,00	1 552,00	8 448,00	8 448,00	0,29	0,00
5825-5883F	28 629,00	7 087,81	21 541,19	21 541,19	1 932,35	0,00
5825-5884F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5825-5887F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5825-5894F	45 710,00	8 666,74	37 043,26	37 043,26	0,00	0,00
5825-DIV-F	11 248,00	2 343,31	8 904,69	13 307,69	0,00	0,00
5803-5000F	7 800,00	4 703,20	3 096,80	3 096,80	0,00	0,00
5803-5002F	5 600,00	4 077,97	1 522,03	1 522,03	0,00	0,00
5803-5004F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5006F	10 585,00	7 452,05	3 132,95	3 132,95	0,00	0,00
5803-5010F	56 624,00	57 328,22	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5011F	0,00	1 872,00	-1 872,00	0,00	0,00	0,00
5803-5012F	10 807,00	5 423,67	5 383,33	5 383,33	0,00	0,00
5803-5013F	0,00	4 102,13	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5014F	27 960,00	18 619,59	9 340,41	9 340,41	0,00	0,00
5803-5018F	6 643,00	1 367,94	5 275,06	5 275,06	0,00	0,00
5803-5019F	0,00	556,18	-556,18	0,00	0,00	0,00
5803-5020F	8 000,00	2 020,80	5 979,20	5 979,20	0,00	0,00
5803-5025F	14 400,00	15 474,53	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5031F	3 900,00	11 177,39	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5035F	23 950,00	25 582,41	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5036F	0,00	113,81	-113,81	0,00	0,00	0,00
5803-5038F	4 000,00	1 917,00	2 083,00	2 083,00	0,00	0,00
5803-5044F	0,00	132,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5053F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5056F	6 300,00	6 688,30	0,00	0,00	0,00	0,00

Centre financier	Recettes 2022	Dépenses 2022	Solde 2022 après utilisation des reports	Solde 2022 après report et compensation	Solde reports 2021 au 31/12/2022 après compensation	Solde reports 2020 au 31/12/2022 après compensation
5803-5058F	29 700,00	14 147,59	15 552,41	15 552,41	0,00	0,00
5803-5059F	2 000,00	25 242,51	-4 424,88	0,00	0,00	0,00
5803-5067F	40 500,00	24 603,98	15 896,02	15 896,02	0,00	0,00
5803-5075F	36 000,00	12 399,14	23 600,86	23 600,86	0,00	0,00
5803-5076F	500,00	97,00	403,00	403,00	0,00	0,00
5803-5077F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5078F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5079F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5109F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5110F	72 770,00	29 576,18	43 193,82	43 193,82	0,00	0,00
5803-5112F	0,00	36,30	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5113F	0,00	79,20	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5123F	32 300,00	7 058,55	25 241,45	25 241,45	0,00	0,00
5803-5157F	9 362,86	4 217,63	5 145,23	5 145,23	0,00	0,00
5803-5221F	9 200,00	10 959,65	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5226F	-386,00	1 111,43	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5229F	25 820,00	11 780,29	14 039,71	14 039,71	0,00	0,00
5803-5230F	4 500,00	2 096,50	2 403,50	2 403,50	0,00	0,00
5803-5231F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5232F	0,00	108,90	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5234F	3 530,00	6 578,45	-1 892,95	0,00	0,00	0,00
5803-5255F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5373F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5403F	19 890,00	11 330,66	8 559,34	8 559,34	0,00	0,00
5803-5440F	28 325,00	20 994,00	7 331,00	7 331,00	0,00	0,00
5803-5462F	3 000,00	20 907,40	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5463F	15 939,00	10 360,74	5 578,26	5 578,26	0,00	0,00
5803-5511F	13 000,00	20 017,91	-7 017,91	0,00	0,00	0,00
5803-5512F	75 000,00	59 997,56	15 002,44	15 002,44	0,00	0,00
5803-5513F	3 400,00	2 370,82	1 029,18	1 029,18	0,00	0,00
5803-5519F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5532F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5605F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5617F	9 457,00	8 511,54	945,46	945,46	0,00	0,00
5803-5632F	4 600,00	7 671,02	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5637F	0,00	59,17	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5656F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5658F	4 500,00	6 779,31	-2 279,31	0,00	0,00	0,00
5803-5680F	1 500,00	291,00	1 209,00	1 209,00	0,00	0,00
5803-5682F	18 000,00	11 942,99	6 057,01	6 057,01	0,00	0,00
5803-5692F	12 800,00	8 876,10	3 923,90	3 923,90	0,00	0,00
5803-5714F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5715F	41 630,00	82 381,25	-18 051,92	0,00	0,00	0,00
5803-5724F	29 400,00	13 222,99	16 177,01	16 177,01	0,00	0,00
5803-5758F	0,00	23,10	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5759F	1 995,00	1 111,93	883,07	883,07	0,00	0,00

Centre financier	Recettes 2022	Dépenses 2022	Solde 2022 après utilisation des reports	Solde 2022 après report et compensation	Solde reports 2021 au 31/12/2022 après compensation	Solde reports 2020 au 31/12/2022 après compensation
5803-5772F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5773F	4 776,00	8 700,81	-3 352,15	0,00	0,00	0,00
5803-5780F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5785F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5789F	8 100,00	10 070,49	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5816F	15 900,00	3 797,40	12 102,60	12 102,60	0,00	0,00
5803-5820F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5825F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5827F	6 000,00	4 990,21	1 009,79	1 009,79	0,00	0,00
5803-5834F	14 400,00	3 510,00	10 890,00	10 890,00	0,00	0,00
5803-5846F	4 900,00	2 223,97	2 676,03	2 676,03	0,00	0,00
5803-5865F	2 100,00	608,37	1 491,63	1 491,63	0,00	0,00
5803-5867F	0,00	209,35	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5869F	53 871,00	34 729,82	19 141,18	19 141,18	0,00	0,00
5803-5881F	6 000,00	4 413,92	1 586,08	1 586,08	0,00	0,00
5803-5889F	23 400,00	52 909,46	-7 653,65	0,00	0,00	0,00
5803-5914F	7 500,00	60 473,27	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5920F	31 713,00	42 300,40	-786,86	0,00	0,00	0,00
5803-5923F	16 750,00	14 340,14	2 409,86	2 409,86	0,00	0,00
5803-5952F	17 000,00	10 705,00	6 295,00	6 295,00	0,00	0,00
5803-5966F	12 600,00	6 372,89	6 227,11	6 227,11	0,00	0,00
5803-5972F	8 130,00	3 465,24	4 664,76	4 664,76	0,00	0,00
5803-5992F	6 000,00	3 001,37	2 998,63	2 998,63	0,00	0,00
5803-DIV-F	8 554,00	680 127,20	-671 573,20	0,00	21 354,00	0,00
5809-2027A	76 128,90	60 122,05	16 006,85	16 006,85	1 792,00	2 189,48
5809-2027C	0,00	9 143,75	-9 143,75	0,00	0,00	0,00
5809-2027F	1 927,50	-163,88	2 091,38	2 091,38	0,00	0,00
5809-2103F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5809-2104A	388 208,00	133 840,30	254 367,70	254 367,70	27 723,65	0,27
5809-2104C	0,00	42 227,93	-31 402,84	0,00	0,00	0,00
5809-2104F	4 161,50	256,78	3 904,72	3 904,72	0,00	0,00
5809-2106F	1 000,00	805,99	194,01	194,01	0,00	0,00
5809-2108A	625 330,64	354 231,94	271 098,70	271 098,70	0,00	-0,16
5809-2108F	11 147,00	-2 666,67	13 813,67	13 813,67	0,00	0,00
5809-2110A	41 008,00	15 325,35	25 682,65	25 682,65	17 977,73	11 428,62
5809-2110F	0,00	488,60	-488,60	0,00	0,00	0,00
5809-2121F	3 600,00	6 675,12	-374,97	0,00	0,00	0,00
5809-2122A	28 776,00	26 527,60	2 248,40	2 248,40	2 764,73	5 776,67
5809-2122F	36 064,60	13 501,77	22 562,83	22 562,83	2 916,19	-0,25
5809-2130F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20
5809-2197A	195 250,35	73 426,55	121 823,80	121 823,80	15 631,21	13 028,00
5809-2197C	32 683,88	45 027,12	0,00	0,00	20 549,42	0,00
5809-2197F	61 711,20	21 176,31	40 534,89	40 534,89	5 026,24	1 021,37
5809-2219A	89 306,00	50 560,19	38 745,81	38 745,81	0,00	0,00
5809-2219C	0,00	15 575,71	0,00	0,00	11 854,40	0,00
5809-2219F	22 064,00	22 327,07	0,00	0,00	11 567,53	0,00

Centre financier	Recettes 2022	Dépenses 2022	Solde 2022 après utilisation des reports	Solde 2022 après report et compensation	Solde reports 2021 au 31/12/2022 après compensation	Solde reports 2020 au 31/12/2022 après compensation
5809-2240A	11 089,00	3 704,70	7 384,30	7 384,30	0,00	0,00
5809-2240F	200,00	92,30	107,70	107,70	0,00	0,00
5809-2396A	227 421,46	118 855,20	108 566,26	108 566,26	0,00	80 215,47
5809-2396F	0,00	1 751,43	-1 751,43	0,00	0,00	0,00
5809-2630F	11 020,00	33 499,10	-12 073,64	0,00	0,00	0,00
5809-2791F	0,00	854,10	-854,10	0,00	0,00	0,00
5809-2897F	44 664,01	52 440,98	-2 947,09	0,00	0,00	0,00
5809-APA-A	258 891,00	92 438,36	166 452,64	166 452,64	48 515,97	31 558,00
5809-APA-C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,02
5809-APA-F	18 056,40	20 163,48	0,00	0,00	2 910,83	-0,40
5809-DIV-F	1 800,00	122 019,39	-120 219,39	0,00	0,00	0,00
5809-ENT-A	331 673,00	114 463,23	217 209,77	209 377,20	0,00	0,28
5809-ENT-C	0,00	9 102,02	-7 832,57	0,00	0,00	0,00
5809-ENT-F	11 145,58	4 386,81	6 758,77	6 758,77	0,00	0,00
5809-MOS-A	368 459,00	134 960,30	233 498,70	233 498,70	53 054,16	14 495,96
5809-MOS-C	0,00	40 049,29	0,00	0,00	10 210,38	0,00
5809-MOS-F	11 870,00	32 195,17	-13 500,39	0,00	0,00	0,00
5811-2006A	383 205,33	19 854,14	363 351,19	363 351,19	0,00	0,00
5811-2039F	0,00	3 663,06	0,00	0,00	835,54	0,00
5811-2087F	18 900,00	6 123,81	12 776,19	12 776,19	0,00	0,00
5811-2118A	701 952,26	526 343,60	175 608,66	175 608,66	0,00	0,37
5811-2118C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5811-2118F	10 273,38	27 860,33	0,00	0,00	7 616,49	0,00
5811-2368F	0,00	19,03	0,00	0,00	445,75	0,00
5811-2424F	0,00	561,00	0,00	0,00	12 953,00	0,00
5811-2425A	268 836,08	39 158,83	229 677,25	229 677,25	0,00	0,00
5811-2425F	22 300,00	5 905,09	16 394,91	16 394,91	8 856,47	0,00
5811-2540F	5 086,00	2 158,48	2 927,52	2 927,52	477,00	10,46
5811-2913A	269 911,36	193 595,41	76 315,95	76 315,95	0,00	0,00
5811-2913F	200,00	533,85	-333,85	0,00	0,00	0,00
5811-5001F	900,00	0,00	900,00	900,00	0,00	0,00
5811-5027F	43 462,70	66 389,33	-1 377,19	0,00	0,00	0,00
5811-5032F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5811-5033F	4 800,00	6 458,53	0,00	0,00	0,00	0,00
5811-5076F	5 500,00	1 686,60	3 813,40	3 813,40	0,00	0,00
5811-5102F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5811-5111F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5811-5115F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	556,92
5811-5116F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5811-5117C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5811-5117F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5811-5159F	4 800,00	2 273,25	2 526,75	2 526,75	2 967,22	1 778,02
5811-5533F	22 212,50	6 903,06	15 309,44	15 309,44	0,00	0,00
5811-5534F	1 543,00	2 619,76	-1 076,76	0,00	0,00	0,00
5811-5736F	19 200,00	8 683,20	10 516,80	10 516,80	0,00	0,00
5811-5747F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74,48

Centre financier	Recettes 2022	Dépenses 2022	Solde 2022 après utilisation des reports	Solde 2022 après report et compensation	Solde reports 2021 au 31/12/2022 après compensation	Solde reports 2020 au 31/12/2022 après compensation
5811-5770F	4 800,00	6 921,09	-2 121,09	0,00	0,00	0,00
5811-5771F	0,00	-251,58	251,58	252,00	0,00	0,00
5811-5895F	0,00	333,85	-106,19	0,00	0,00	0,00
5811-5928F	18 492,90	13 569,27	4 923,63	4 923,63	0,00	0,00
5811-5938F	28 604,90	20 282,64	8 322,26	8 322,26	8 614,27	6 633,33
5811-5998F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5811-9647A	231 061,68	159 693,84	71 367,84	71 367,84	12 154,39	83 831,53
5811-9647F	0,00	3 563,22	-869,22	0,00	0,00	0,00
5811-DIV-F	200,00	125 564,36	-125 364,36	0,00	0,00	0,00
5813-5080F	41 804,00	35 873,63	5 930,37	64,00	0,00	0,00
5813-5082F	25 162,00	27 816,21	-2 654,21	0,00	0,00	0,00
5813-5087F	10 101,24	12 313,58	-2 212,34	0,00	0,00	0,00
5813-5131F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5813-5527F	6 900,00	1 881,54	5 018,46	18,00	0,00	0,00
5813-5660F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5813-5702F	41 300,00	22 058,48	19 241,52	93,00	0,00	0,00
5813-5703F	29 997,00	26 236,96	3 760,04	110,00	0,00	0,00
5813-5704F	6 750,00	9 807,94	-3 057,94	0,00	0,00	0,00
5813-5705F	5 332,00	3 142,73	2 189,27	39,00	0,00	0,00
5813-5707F	23 100,00	29 088,06	-5 988,06	0,00	0,00	0,00
5813-5728F	3 483,00	675,70	2 807,30	0,00	0,00	0,00
5813-5837F	0,00	-769,53	769,53	0,00	0,00	0,00
5813-5940F	82 425,00	60 318,73	22 106,27	131,00	0,00	0,00
5813-5995F	4 820,00	5 277,09	-457,09	0,00	0,00	0,00
5813-DIV-F	0,00	1 075,42	-44 191,11	0,00	0,00	0,00
5814-5042F	16 800,00	10 513,82	6 286,18	6 286,18	0,00	0,00
5814-5043F	23 700,00	10 900,10	12 799,90	12 799,90	0,00	0,00
5814-5046F	25 000,00	15 161,99	9 838,01	9 838,01	0,00	0,00
5814-5049F	27 866,00	10 770,17	17 095,83	17 057,83	0,00	0,00
5814-5086F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5814-5200F	11 840,00	6 116,34	5 723,66	5 723,66	0,00	0,00
5814-5212F	0,00	37,95	-37,95	0,00	0,00	0,00
5814-5215F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5814-5216F	50 000,00	46 047,11	3 952,89	3 952,89	0,00	0,00
5814-5217F	7 600,00	2 601,94	4 998,06	4 998,06	0,00	0,00
5814-5219F	47 084,76	36 508,66	10 576,10	9 932,10	0,00	0,00
5814-DIV-F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,30
5828-2004A	149 836,00	24 123,50	125 712,50	125 712,50	37 055,50	33 964,92
5828-2004C	0,00	515,63	0,00	0,00	12 057,50	11 300,87
5828-2004F	16 982,00	26 484,74	0,00	0,00	13 637,13	4 589,96
5828-2026A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5828-2028A	688 842,00	415 009,78	273 832,22	273 832,22	0,00	228 346,62
5828-2168F	0,00	303,00	-303,00	0,00	0,00	0,00
5828-2238C	13 054,20	2 832,05	10 222,15	10 222,15	6 715,07	0,00
5828-2238F	89 349,60	51 675,58	37 674,02	37 674,02	76 388,86	0,00
5828-2268F	0,00	82,82	-82,82	0,00	0,00	0,00

Centre financier	Recettes 2022	Dépenses 2022	Solde 2022 après utilisation des reports	Solde 2022 après report et compensation	Solde reports 2021 au 31/12/2022 après compensation	Solde reports 2020 au 31/12/2022 après compensation
5828-2368A	231 466,86	114 936,07	116 530,79	111 270,00	0,00	69 178,04
5828-2368F	31 378,00	1 504,16	29 873,84	29 873,84	5 808,20	0,00
5828-2371C	0,00	4 243,14	-4 243,14	0,00	0,00	0,00
5828-2371F	25 530,59	18 585,92	6 944,67	6 944,67	0,00	0,00
5828-2372F	0,00	4 813,91	-631,86	0,00	0,00	0,00
5842-2003F	0,00	-8 018,92	8 018,92	8 018,92	0,00	0,00
5842-2162A	19 735,00	2 368,20	17 366,80	17 366,80	0,00	0,00
5842-2162F	0,00	25 404,56	-11 861,79	0,00	0,00	0,00
5842-2269F	0,00	4 176,00	-963,73	0,00	0,00	0,00
5842-2369A	855 626,10	373 929,30	481 696,80	481 696,80	0,00	357 998,89
5842-2369F	263 189,74	92 567,63	170 622,11	170 622,11	50 650,54	0,00
5842-2370F	47 200,00	39 935,16	7 264,84	7 264,84	10 635,80	1 410,36
5842-2469F	0,00	1 122,00	-0,05	-0,05	0,00	0,00
5842-2569A	383 400,00	137 918,07	245 481,93	245 481,93	138 957,37	110 011,00
5842-2569C	0,00	16 843,88	0,00	0,00	141 023,80	0,00
5842-2569F	4 926,00	-2 117,57	7 043,57	7 043,57	0,00	0,00
5858-1237F	129 521,42	82 795,08	46 726,34	0,00	0,00	0,00
5858-1950F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5858-2001F	77 495,58	131 597,85	-102 357,53	0,00	0,00	0,00
5858-2018F	329 878,21	569 391,53	-205 675,73	-122 605,69	0,00	0,00
5858-2083F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5858-2239F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5858-5538F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5858-5908F	1 680,00	495,24	1 184,76	0,00	0,00	0,00
5858-7400F	16 295,50	2 649,50	13 646,00	0,00	0,00	0,00
5861-2013F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5861-2014A	64 785,84	15 939,29	48 846,55	48 846,55	44 557,00	0,00
5861-2014C	0,00	524,56	0,00	0,00	12 287,48	0,00
5861-2014F	5 040,00	15 707,92	-3 151,65	0,00	0,00	0,00
5861-2025A	102 971,00	27 085,88	75 885,12	75 885,12	0,00	0,00
5861-2031F	53 763,20	17 194,66	36 568,54	36 568,54	1 030,65	0,00
5861-2033A	35 348,00	52 773,37	0,00	0,00	12 090,77	0,00
5861-2033F	2 520,00	5 846,07	-2 042,68	0,00	0,00	0,00
5861-2040A	0,00	21 401,40	-10 555,64	0,00	0,00	0,00
5861-2040F	0,00	-287,09	287,09	287,09	0,00	0,00
5861-2225A	401 531,63	243 098,80	158 432,83	158 432,83	0,00	132 836,17
5861-2225C	0,00	22 462,36	-4 049,75	0,00	0,00	0,00
5861-2225F	14 882,50	-8 094,35	22 976,85	22 977,00	0,00	1 889,07
5861-2325F	-553,26	372,41	-436,39	0,00	0,00	0,00
5861-2364C	33 000,00	10 825,60	22 174,40	22 174,40	4 802,39	2 586,49
5861-2364F	0,00	1 369,34	0,00	0,00	1 069,13	0,00
5861-2366A	215 372,00	96 221,75	119 150,25	119 150,25	16 021,14	54 173,65
5861-2366F	0,00	-9 911,57	9 911,57	9 911,57	0,00	12 151,58
5861-2725F	10 090,00	284,78	9 805,22	9 805,22	0,00	0,00
5861-2726F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5861-2825F	0,00	372,69	-244,38	0,00	0,00	0,00

Centre financier	Recettes 2022	Dépenses 2022	Solde 2022 après utilisation des reports	Solde 2022 après report et compensation	Solde reports 2021 au 31/12/2022 après compensation	Solde reports 2020 au 31/12/2022 après compensation
5861-2904F	29 425,00	25 108,26	4 316,74	4 316,74	17 745,89	0,00
5861-2905F	3 675,00	421,95	3 253,05	3 253,05	0,00	347,85
5861-2949A	33 390,00	17 353,76	16 036,24	16 036,24	13 919,66	0,00
5861-2949C	0,00	247,50	0,00	0,00	5 797,50	0,00
5861-2949F	7 152,00	3 086,99	4 065,01	4 065,01	2 973,55	4 321,26
5861-5135F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5861-9044A	92 550,00	78 743,77	13 806,23	13 806,23	0,00	19 007,78
5861-9044F	14 468,00	11 366,27	3 101,73	3 101,73	0,00	0,00
5861-9045A	12 060,00	1 447,20	10 612,80	10 612,80	0,00	0,00
5861-9058F	4 286,00	3 420,52	865,48	865,48	0,00	1 495,71
5861-DIV-F	600,00	5 767,15	-5 167,15	0,00	0,00	0,00
5862-2011A	102 592,00	39 358,93	63 233,07	63 233,07	14 346,55	0,00
5862-2045A	162 926,68	148 649,76	14 276,92	14 276,92	21 478,34	56 271,23
5862-2045F	5 686,00	1 628,36	4 057,64	4 057,64	2 608,72	0,00
5862-2046F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5862-2048F	0,00	52 093,58	-5 706,31	0,00	0,00	0,00
5862-2051F	20 390,00	3 955,66	16 434,34	10 728,34	0,00	0,00
5862-2052A	48 487,37	29 040,61	19 446,76	19 446,76	12 332,22	14 135,00
5862-2052C	0,00	9 071,22	-1 308,25	0,00	0,00	0,00
5862-2052F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5862-2221A	453 854,42	407 018,68	46 835,74	46 835,74	33 079,78	131 840,12
5862-2221F	6 905,75	1 763,29	5 142,46	525,00	4 599,28	0,00
5862-2222A	0,00	4 616,87	-4 616,87	0,00	0,00	0,00
5862-2226A	131 434,00	57 877,33	73 556,67	73 556,67	722,02	68 656,44
5862-2226F	14 626,00	42 117,95	-13 482,57	0,00	0,00	0,00
5862-2285F	3 625,00	854,34	2 770,66	2 770,66	0,00	0,00
5862-2326A	65 133,00	46 846,01	18 286,99	18 286,99	0,00	36 326,48
5862-2326F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5862-2356A	138 157,25	38 724,57	99 432,68	99 432,68	13 859,86	0,00
5862-2555A	0,00	8 257,37	-8 257,37	0,00	0,00	0,00
5862-2555F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5862-2843A	114 657,00	75 383,13	39 273,87	39 273,87	0,00	16 157,14
5862-2843F	15 533,93	3 294,52	12 239,41	12 239,41	0,00	0,00
5862-7055F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5862-9016F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5862-DIV-F	3 600,00	993,00	2 607,00	2 607,00	0,00	0,00
5863-2021A	98 527,00	117 645,48	0,00	0,00	39 786,02	0,00
5863-2021C	0,00	8 818,29	0,00	0,00	0,00	5 920,07
5863-2021F	0,00	668,45	0,00	0,00	1 745,34	0,00
5863-2022A	38 911,00	25 742,94	13 168,06	11 777,06	0,00	0,00
5863-2023F	200,00	38,80	161,20	161,00	0,00	0,00
5863-7164F	0,00	1 602,74	-1 391,22	0,00	0,00	0,00
5863-DIV-F	0,00	6,60	0,00	0,00	0,00	716,78
5864-2030A	217 270,00	69 052,76	148 217,24	148 217,24	32 356,90	0,00
5864-2030C	6 900,00	56 378,00	-23 256,96	0,00	0,00	0,00
5864-2030F	5 741,44	21 118,20	-15 376,76	0,00	0,00	0,00

Centre financier	Recettes 2022	Dépenses 2022	Solde 2022 après utilisation des reports	Solde 2022 après report et compensation	Solde reports 2021 au 31/12/2022 après compensation	Solde reports 2020 au 31/12/2022 après compensation
5864-2034C	0,00	7 613,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5864-2034F	0,00	840,79	0,00	0,00	41,68	0,00
5864-2037F	0,00	-1 514,31	1 514,31	1 514,31	265,80	0,00
5864-2078A	110 791,00	100 509,01	10 281,99	10 281,99	0,00	0,00
5864-2078F	0,00	50 270,49	0,00	0,00	1 037,14	0,00
5864-2080A	266 308,00	96 519,45	169 788,55	169 788,55	6 244,81	0,00
5864-2080F	19 049,00	6 527,15	12 521,85	12 521,85	3 240,86	0,00
5864-2131A	119 279,00	36 425,33	82 853,67	82 853,67	0,00	0,00
5864-2131F	17 958,00	9 401,15	8 556,85	8 556,85	0,00	0,00
5864-2505A	9 299,00	11 932,44	0,00	0,00	0,00	0,00
5864-2505F	5 600,00	4 375,55	1 224,45	1 224,45	3 015,96	0,00
5864-DIV-F	3 503,75	2 834,23	669,52	669,52	0,00	0,00
5865-9022F	7 586,00	9 037,96	0,04	0,00	0,00	0,00
5865-9027A	80 105,00	20 109,88	59 995,12	59 995,12	3 039,44	15 235,00
5865-9027F	106,00	22 001,69	-428,48	0,00	0,00	0,00
5865-DIV-F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5862-2047F	0,00	25 364,00	-0,30	-0,30	0,00	0,00
5862-2846A	188 399,12	66 947,43	121 451,69	121 451,69	66 043,00	0,00
5862-2846C	0,00	19 684,81	-7 649,92	0,00	0,00	0,00
5863-2035C	164 715,91	77 052,73	87 663,18	40 301,18	2 482,42	32 736,47
5863-2035F	9 516,50	16 937,41	0,00	0,00	0,00	0,00
5863-2213A	211 084,00	162 329,19	48 754,81	21 513,81	0,00	13 368,04
5863-2213F	5 058,00	2 089,14	2 968,86	1 649,86	15 712,66	0,00
5863-2862C	257 873,40	212 250,93	45 622,47	19 718,47	186 195,35	27 413,81
5863-2862F	47 328,60	141 921,05	0,00	0,00	95 187,34	0,00
5863-2865C	141 333,72	122 861,15	18 472,57	8 486,57	2 549,56	0,00
5863-2865F	0,00	-5 014,48	5 014,48	2 475,48	24 081,26	0,00
5863-2896F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5867-2002A	103 387,50	32 874,94	70 512,56	62 933,00	8 862,27	8 910,00
5867-2002C	0,00	350,63	0,00	0,00	6 835,77	10 477,00
5867-2002F	5 371,31	6 137,93	0,00	0,00	163,84	0,00
5867-2036A	161 921,40	50 799,84	111 121,56	103 382,56	16 625,05	25 741,53
5867-2036C	0,00	5 168,65	0,00	0,00	10 969,47	3 415,97
5867-2036F	10 064,83	10 160,20	-95,37	0,00	0,00	0,00
5867-2038A	0,00	12 571,87	-2 182,88	0,00	0,00	0,00
5867-2038C	6 925,00	3 654,01	3 270,99	2 918,99	9 134,67	30 916,90
5867-2038F	82 983,00	34 463,91	48 519,09	41 121,00	14 093,50	0,00
5867-2050A	67 986,90	26 329,82	41 657,08	37 179,08	1 786,38	2 168,32
5867-2050C	0,00	491,88	0,00	0,00	11 094,37	0,00
5867-2050F	0,00	1 003,48	0,00	0,00	3 003,09	0,00
5867-2551C	53 852,80	145 791,44	-91 938,64	0,00	0,00	0,00
5867-2551F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5867-2845A	0,00	27 586,70	0,00	0,00	0,00	47 231,26
5867-2845F	95 175,00	24 062,74	71 112,26	59 167,26	0,00	11 914,94
5867-DIV-F	1 982,25	62 672,87	-59 625,09	-0,09	0,00	0,00
5868-2259F	5 400,04	1 836,21	3 563,83	3 564,00	0,00	0,00

Centre financier	Recettes 2022	Dépenses 2022	Solde 2022 après utilisation des reports	Solde 2022 après report et compensation	Solde reports 2021 au 31/12/2022 après compensation	Solde reports 2020 au 31/12/2022 après compensation
5868-2260A	151 088,00	82 200,32	68 887,00	60 940,00	5 427,45	19 245,02
5868-2260C	0,00	27 900,35	-7 947,12	0,00	0,00	0,00
5868-2260F	0,00	-6 429,13	6 429,13	6 429,00	0,00	0,00
5868-2266A	18 661,00	2 753,64	15 907,36	15 353,00	0,00	0,00
5868-2266C	12 600,00	7 631,37	4 968,63	4 968,63	0,00	0,00
5868-2266F	0,00	4 741,35	0,00	0,00	2 506,38	0,00
5868-2267A	43 754,00	31 462,91	12 291,09	12 291,09	0,00	0,00
5868-2267F	14 000,00	12 822,16	1 177,84	1 177,84	14 900,42	0,00
5868-2367A	107 946,00	93 161,98	14 784,00	0,00	0,00	13 091,71
5868-2367F	0,00	34 247,05	-30 248,13	0,00	0,00	0,00
5868-2944F	6 893,00	7 446,95	-553,95	0,00	0,00	0,00
5868-DIV-F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5872-2471F	37 411,00	11 092,46	26 318,54	26 318,54	536,00	0,00
5872-2472F	12 503,00	2 747,88	9 755,12	9 755,12	1 164,00	0,00
5872-2473F	4 880,00	2 438,02	2 441,98	2 441,98	3 411,60	0,00
5872-2571F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5872-2573F	8 325,00	3 098,35	5 226,65	5 226,65	726,16	0,00
5872-2671F	0,00	60,02	0,00	0,00	1 301,71	0,00
5872-2771F	11 093,00	-1 862,69	12 955,69	12 955,69	0,00	0,00
5872-2914F	62 921,00	27 241,23	35 679,77	35 679,77	0,00	0,00
5872-2973F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5872-5728F	29 530,00	26 560,87	2 969,13	5 776,13	1 242,58	0,00
5872-DIV-F	0,00	78 435,47	-78 435,47	0,00	0,00	0,00
	17 012 485,13	12 751 847,59	5 235 618,33	7 141 668,38	1 895 638,18	1 890 098,35

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2023-004

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

Rapport Annuel de Performance 2022

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2022.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 22
Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : RAP 2022

2022

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

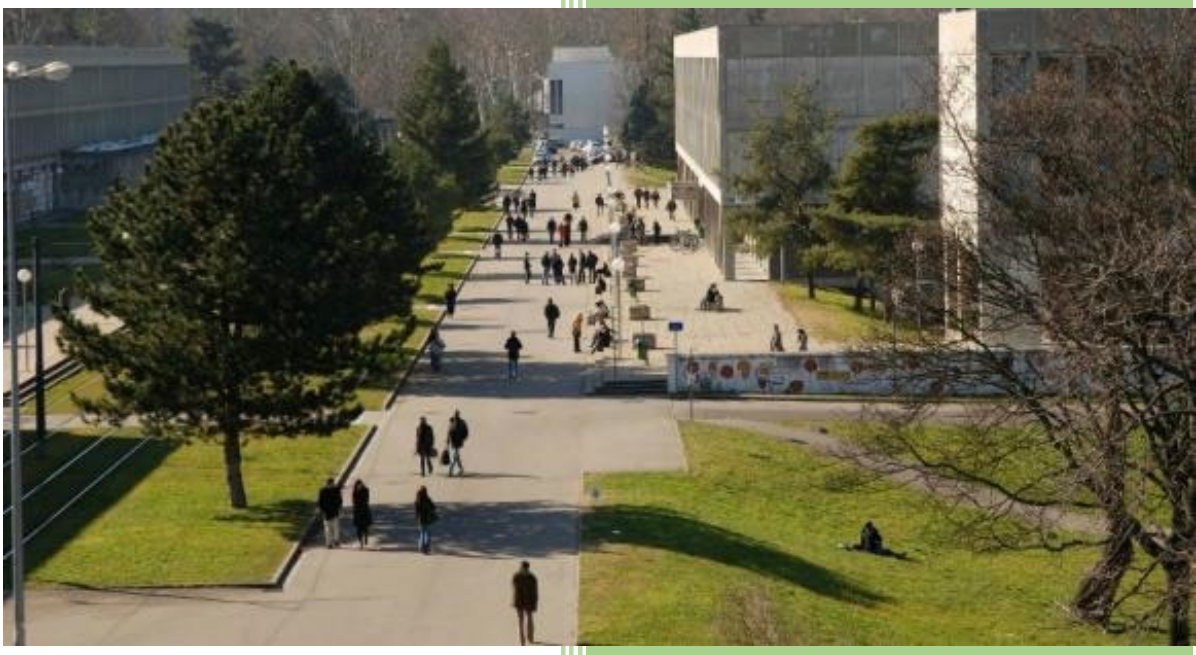

UNIVERSITÉ DE LYON

Lyon 1

1 – BILAN DE L'ANNEE 2022

1.1 Les grandes ambitions de l'année 2022, telles que formalisées dans le PAP 2022

Le projet annuel de performance (PAP) est le document annexé au budget initial qui permet de formaliser les ambitions de l'université, grâce à des objectifs clairement identifiés et mesurables par des indicateurs. Dans ce cadre, le PAP 2022, annexé au budget initial 2022, affichait de fortes ambitions dans les principaux domaines d'activité de l'université.

En premier lieu, la recherche figurait au cœur de la stratégie 2022 de l'UCBL, avec la mise en avant d'une stratégie de production et de diffusion des connaissances issues de travaux de recherche de haut niveau, mesurables par des indicateurs tels que les publications dans les meilleures revues scientifiques mondiales (en particulier nature et science), les brevets déposés et exploités, ou les distinctions scientifiques des enseignants-chercheurs de l'établissement. Le PAP 2022 ajoute à l'ambition de l'UCBL en matière de recherche l'objectif de « **se positionner comme un acteur majeur de l'innovation, avec une performance accrue en matière de contrats industriels, de dépôts de brevets et de licences, ainsi qu'en matière de création de start-ups** ».

Toutes aussi importantes que dans le domaine de la recherche, les ambitions 2022 en matière de formation pouvaient se résumer en trois termes : accueil, accompagnement vers la réussite, insertion professionnelle, soit autant d'objectifs, également mesurables par quelques indicateurs clés, qui constituent des facteurs importants d'attractivité de l'établissement. Cette ambition en matière de formation se distinguait également par l'importance donnée au lien entre formation et recherche, dans le but d'augmenter l'excellence des formations, mais aussi de favoriser une chaîne de valorisation des connaissances et des technologies contribuant au développement économique national et de son territoire.

1.2 Les apports de l'évaluation du HCERES

Le rapport d'évaluation de l'HCERES, qui a porté sur la période 2016-2021, a montré que l'UCBL est d'ores et déjà très performante en matière de recherche et de formation.
Il souligne notamment :

- Une recherche de haut niveau international, soutenue par des partenariats structurés, notamment avec les Hospices Civils de Lyon et les organismes nationaux de recherche ;
- Un volontarisme en faveur de la diffusion de la culture scientifique et technique marqué par de nombreuses actions ;
- Une ingénierie de projets très performante ;
- Une offre de formation riche et attractive marquée par un niveau d'insertion professionnelle élevé des diplômés ;
- Une organisation administrative efficiente et robuste (procédures et dialogues)

Néanmoins des points de vigilance ont été mis en lumière, en particulier en matière de mobilité internationale, avec des flux entrants et sortants jugés « insuffisants » par les évaluateurs de l'HCERES. Le rapport pointe également un encadrement insuffisant en formation et des bâtiments recherche globalement vétustes et met l'accent sur la nécessité de développer une réflexion prospective sur les moyens humains et financiers, jugées elle aussi insuffisante. Enfin, le rapport pousse à une réflexion sur la structuration de la recherche et de la formation eu égard à l'éclatement des entités qui les portent (UFR de taille sous-critique).

Ces acquis de performance ont constitué le socle de l'action 2022 de l'université pour l'atteinte de ses objectifs.

1.3 L'année 2022 : de nombreux accomplissements dans un contexte budgétaire bousculé par la crise énergétique

Toutefois, c'est dans un contexte marqué par le début de la guerre en Ukraine, avec les impacts dévastateurs qu'elle a eu sur les finances publiques européennes, que l'université a commencé l'année 2022. L'atteinte des objectifs du PAP 2022, menacée par les contraintes fortes sur les moyens, a donc constitué un défi de taille. Dès le mois d'avril 2022, l'université anticipait en effet une augmentation de plus de 10 millions d'euros de ses charges de fonctionnement, du fait exclusif de l'augmentation du coût des fluides. Cela s'est traduit par l'adoption en 2022 du premier budget rectificatif déficitaire de l'histoire de l'UCBL. Le compte financier a confirmé cette prévision, avec un déficit enregistré à - 259 k€.
Malgré ces paramètres nouveaux, les accomplissements de l'UCBL ont été nombreux. Tout d'abord, l'UCBL a attiré de nombreux financements. Elle a en effet été lauréate de l'appel à projets investissement d'avenir avec le projet ShapeMed pour 27 M€, projet structurant pour l'université, mais aussi pour le site lyonnais, en particulier les hospices civils de Lyon, visant à développer une recherche transdisciplinaire en santé. L'UCBL est devenu également établissement porteur du projet SFRI, à la place de la COMUE. Ce projet représente 13 M€ et rassemble l'université Jean Moulin Lyon 3, l'ENS de Lyon et l'université Jean Monnet de Saint-Étienne.

L'année 2022 fut aussi l'année du lancement officiel des réflexions pour la construction d'une nouvelle université de rang mondial, par le rapprochement avec l'université Lumière Lyon 2 et l'école d'ingénieur CPE.

Le secteur de la recherche a rencontré beaucoup de succès dans la captation de financements. À ce titre, les activités ANR et Europe pour le compte de l'UCBL ont atteint des niveaux records (cf. infra). Dans le domaine de la formation continue et de l'alternance, l'université a aussi atteint son record de chiffre d'affaires en formation continue et d'apprentissage.

1.4 L'UCBL, très performante en 2022, malgré des fragilités en formation et en mobilité internationale

La performance de l'UCBL en 2022 est visible dans sa progression dans les classements internationaux. Si son classement reste stable dans le classement de Shanghai (entre la 201^{e} et la 300^{e} place sur 1000), l'université progresse dans le classement THE (Times Higher Education) (entre la 401^{e} place et la 500^{e} en 2022, entre la 501^{e} et la 600^{e} place en 2021). Sa progression est très forte au classement de Leiden, gagnant 251 places, elle est classée 257^{e} sur 1318.

Cette progression est portée par une activité de recherche qui atteint des records en 2022, en termes de projets financés (notamment par l'ANR avec un taux de réussite de 29%), de brevets exploités, de publications (6 930), notamment en open access. Il est encore difficile d'établir clairement le lien de cause à effet entre la politique très volontariste de soutien à la recherche de l'UCBL (cf. les différents appels à projet mis en place), mais en tout état de cause, l'environnement est de plus en plus incitatif et favorable.

En matière de formation le bilan est un peu plus mitigé avec un tassement de la réussite en premier cycle et des indicateurs inquiétants d'abandon en cours de cursus (cf. infra). Néanmoins, l'environnement de vie des étudiants, les dispositifs d'aide et d'accompagnement pédagogiques continuent de se déployer.

La mobilité internationale, malgré une poursuite de la reprise des flux en mobilité sortante et entrante, reste l'un des axes de progrès majeurs de l'université en 2022.

2 – L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 EN QUELQUES CHIFFRES

Les étudiants : (Effectifs d'inscrits pour l'année universitaire 2021/2022)

46 688 Étudiants

56,4 % 43,6 %

10 298 Diplômés

8 716 Boursiers

7 090 Bacheliers

5 688 Étrangers **(12,2%)**
(Dont 1 083 UNION EUROPÉENNE)

49,4% 50,6%

141
NATIONALITÉS

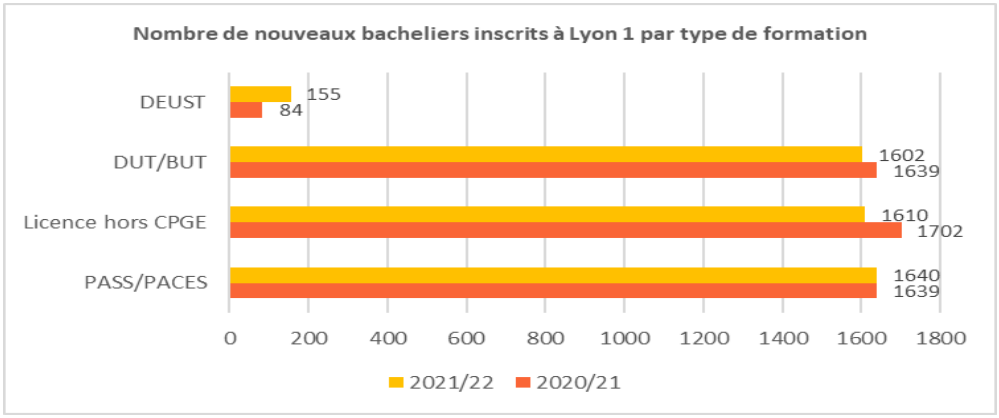

17 mentions de Licence
47 mentions de master

16 DUT

43 PARCOURS DE LICENCES PROFESSIONNELLES

6 Filières d'ingénieurs

10 Diplômes de santé

2 112 Inscrits en alternance

La recherche :

66 LABORATOIRES DE RECHERCHE

1 408 Enseignants -Chercheurs

23 IUF
17 Juniors
6 Seniors

6 930 publications en 2022

15 ERC
(EUROPEAN COUNCIL RESEARCH)

410 Post Doctorants

1 605 Doctorants

9
BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

1ÈRE BU FRANÇAISE CERTIFIÉE QUALITÉ

Des horaires d'ouverture étendus
(le soir et le week-end)

90,33 heures
HEURES
D'OUVERTURE
PAR SEMAINE

Le patrimoine :

- **14** sites
- **161** bâtiments
- Surface totale foncière : **83,6 hectares**
- Surface totale bâtie en m² : **492 000** m²

Les personnels :

- **2 920 enseignants-chercheurs et enseignants**
- **1 755 personnels BIATSS** (personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens de Service et de Santé) (hors étudiants salariés)

Soit **4 678 agents**

170
Personnels Lyon 1 en situation de handicap (BOE)

Le budget :

479,3 M€

Budget exécuté 2022 en droits constatés

*dont **316,1** M€ de masse salariale*

3 – POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE, DANS UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PROPICE À LA RÉUSSITE

3.1 L'ambition 2022 de l'université en matière de formation

L'ambition de l'Université en matière de formation se présentait comme suit :

Promouvoir l'accès au savoir de tous et valoriser les talents sont les lignes de force qui sous-tendent la politique de formation de l'UCBL. Cette politique a comme première priorité, dans un contexte haussier des effectifs, l'accueil de tous les apprenants qui souhaitent initier un cursus dans les formations de l'UCBL.

Les objectifs sont de :

- Renforcer l'ancrage territorial des formations via le développement d'un environnement numérique hyperconnecté, permettant l'accès aux formations de l'UCBL à partir d'un réseau de sites éloignés ;
- Créer un environnement plus inclusif permettant des modes diversifiés d'accès au savoir et d'acquisition des compétences. L'objectif est de personnaliser les cursus et de répondre aux spécificités des apprenants ;
- Établir un continuum entre la progression dans les apprentissages et la certification de niveaux de compétences. L'objectif est de pouvoir certifier à tout moment les compétences acquises par les étudiants, y compris ceux qui n'iraient pas au bout de leur cursus ;
- Sensibiliser et fédérer les acteurs de l'enseignement supérieur aux enjeux de l'inclusion et de les former aux pédagogies de l'enseignement inclusif ;
- Conforter le continuum -3/+3 notamment en renforçant les liens avec les lycées.

3.2 La stratégie de l'université pour atteindre cet objectif

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019 (2019-2020)	Cible 2020	Valeur 2020 (2020-2021)	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022 (2021-2022)
Taux de passage de la L1 à la L2 (nouveaux bacheliers)	Pourcentage	41 %	49,4 %	45 %	60,2%	50%	50,9%	ND	50 %
Taux de réussite au master en 2 ans	Pourcentage	63 %	61,7%	64 %	62,2%	66%	59,9%	66%	65,5 %
Taux de réussite au DUT en 2 ans	Pourcentage	74 %	71%	74 %	72%	77%	72%	77%	69 %
Nombre d'étudiants en médecine des deux facultés classés dans les 500 premiers aux Épreuves Classantes Nationale	Nombre	43	39	45	36	43	48	43	38

L'évolution des taux de réussite varie en fonction du niveau de formation.

Le premier cycle accuse une baisse, au niveau de l'indicateur du taux de passage de la L1 à la L2, renouant avec le niveau d'avant la crise sanitaire. À ce titre, le pic de 2020 à 60,2 % s'explique par un effet crise sanitaire, qui s'est rapidement dissipé en 2021. En 2022, un nouveau bachelier sur deux ne passe pas en 2e année de licence.

L'évolution à la baisse se vérifie aussi au niveau DUT, avec l'indicateur de taux de réussite au DUT en 2 ans, qui passe de 72 % à 69 %.

Dans la même dynamique baissière, 10 étudiants en moins sont classés dans les 500 premiers aux épreÉpreuves Classantes Nationale. Néanmoins, cet indicateur est un indicateur d'excellence qui ne rend pas compte de la réussite globale. À titre d'exemple, la faculté de médecine Lyon Est a classé 27 étudiants parmi les 500 premiers en 2022 (2 de moins qu'en 2021). Mais sur les 9 200 étudiants qui se sont présentés à l'examen national, 49 étudiants étaient classés dans les 1000 premiers, 100 dans les 2 000 premiers, 157 dans les 3 000 premiers et 200 dans les 4 000 premiers.

C'est au niveau master qu'une progression très significative a eu lieu, le taux de réussite au master en 2 ans passant de 59,9 % à 65,5 %, un niveau jamais atteint à l'UCBL, depuis que cet indicateur est mesuré.

À l'aune de ces indicateurs, les résultats 2022 de l'université en matière de formation sont mitigés.

À ceci s'ajoutent les indicateurs de réorientation et d'abandon en premier cycle. Les niveaux atteints en 2022 sont alarmants, dans la mesure où semble se dessiner une **tendance à l'augmentation des abandons en cours de cursus L1**.

	Unité de mesure	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021*	Valeur 2022
Part des étudiants en L1 réorientés au sein des formations de l'UCBL (nouveaux entrants)	%	3,4 %	2,9 %	3,7 %	4%
Part d'abandons en cours de cursus en L1 (nouveaux entrants)	%	22,2 %	25,2 %	24,3 %	29%

** Périmètre des nouveaux entrants en réorientation à la fin de la L1 (hors oui,si)*
*** Périmètre des nouveaux entrants défaillants (promo 2020) à la fin de la L1 (hors oui,si)*

Déployer des dispositifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels

1. Encourager le tutorat

Pour 2022, l'Université ambitionnait de faire repartir le nombre d'heures de tutorat à la hausse, nonobstant l'évolution de la crise sanitaire.

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre d'heures de tutorat en licence	Nombre	16 000	13 596	16 000	9 510	16 000	18 322	16 000	NC

2. Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées

La modernisation des infrastructures pédagogiques et le soutien au développement de pratiques pédagogiques innovantes resteront une priorité forte de l'établissement. Dans ce cadre, la formation des enseignants et des enseignants-chercheurs aux pédagogies innovantes est un axe fort de la politique d'accompagnement des équipes pédagogiques.

Pour 2021-2022, l'appel à projets pratiques pédagogiques innovantes passe à une logique d'appel à projets permanent qui se concentrera sur la mise à disposition de ressources.

	Unité de mesure	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre de ressources et d'actions d'accompagnement réalisées dans le cadre de l'appel à projets pédagogies innovantes	Nombre	SO	SO	73	ND	NC

Par ailleurs, dans le secteur de la santé, le développement de l'enseignement par simulation restera un axe fort, notamment via la poursuite des actions développées dans le cadre de l'IDEFI SAMSEI. La formation à la recherche sera mieux intégrée dans les parcours de médecine.

3. Généraliser l'évaluation des expériences d'apprentissage

La réussite passe également par la généralisation des évaluations des expériences d'apprentissage. À cet égard, l'acquisition du logiciel Evasys en 2021 a marqué une ambition dans la dynamique d'évaluation de l'Université. Cet outil permet en effet de réaliser des campagnes d'évaluation sur une échelle plus large et plus systématique.

	Unité de mesure	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Pourcentage de diplômes (niveaux L, M, autres diplômes) dont les formations font l'objet d'une évaluation (totale ou partielle) de la part des étudiants (IC 6)	Pourcentage	30%	36%	50%	55 %
Pourcentage d'unités d'enseignements évaluées	Pourcentage	30%	25%	50%	34 %
Taux de réponse aux enquêtes d'évaluation des expériences d'apprentissage et de diplômes	Pourcentage	30%	34%	50%	31 %

Les chiffres 2022 d'évaluation témoignent de l'*industrialisation* du processus d'évaluation : plus d'un diplôme sur deux a été évalué en 2022. La part des unités d'enseignement évaluées est en hausse, passant de 25 % à 34 %, mais demeure sous l'objectif de 50 % des UE évaluées par an. Le taux de réponse aux enquêtes est également en retrait, par rapport à la cible de 50 %.

Le chantier de l'évaluation des enseignements doit maintenant ajouter aux objectifs de moyens, une logique de résultat qui permette de voir si les formations UCBL progressent en qualité aux yeux des étudiants qui évaluent.

Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3 / +3

Dans le cadre des dispositifs prévus par la loi « Orientation et Réussite des Étudiants » (ORE), l'UCBL a souhaité conforter le continuum -3/+3 en renforçant le lien avec les lycées, avec ou sans classes préparatoires ou STS.

Pour mener à bien cet objectif, 3 leviers d'action ont été identifiés :

1. Promouvoir l'offre de formation auprès des lycéens

Il s'agit en particulier d'informer au mieux les lycéens sur l'offre de formation afin de faciliter leur choix et la définition de leur projet professionnel.

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du premier cycle de l'établissement	Nombre	4 800	5 160	5 500	6 510	5 500	8 290	7 000	15 251

Les lycéens ont été accueillis à travers 4 événements majeurs :

- **Les journées de l'enseignement supérieur** : l'événement a été organisé en présentiel, comodal et distanciel sur différents sites de l'université. Il constitue l'un des événements majeurs promouvant l'accueil des lycéens (majoritairement des élèves de 1re et de terminale). 11 156 lycéens ont été concernés par l'action.
- **Les mercredis de Lyon 1** : L'action, à destination des élèves de première, permet de visiter (en présentiel) un site de Lyon-1 et de présenter les formations s'y trouvant (270 élèves touchés)
- **Le printemps de l'orientation** : L'action, à destination des élèves de première et de seconde, permet aux élèves d'avoir un temps de réflexion pour leur orientation future (555 lycéens touchés).
- **Le salon virtuel Lyon 1** : Il permet aux élèves de visiter virtuellement les différents campus et de découvrir les formations Lyon 1 (3 825 élèves touchés).

2. Déployer des dispositifs de type « Cordée de la réussite »

	Unité de mesure	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre d'actions « cordées de la réussite » organisées	Nombre	2	4	2	3

L'UCBL possède une cordée de la réussite appelée *Democampus* ciblant, en 2022, 4 collèges et 2 lycées pour un total de 368 élèves

L'AFEV opère, pour l'UCBL, différentes actions portant sur les thèmes suivants :

- développer la confiance en soi et la prise de parole en public ;
- découvrir le monde professionnel et les métiers ;
- découvrir les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés ;
- enrichir et développer l'élaboration du projet professionnel.

Pour cela, 3 actions ont pu être mises en place en 2022 :

- mentorat / tutorat individuel par des étudiants bénévoles ;
- témoignages d'étudiants et de professionnels ;
- visites d'établissements de l'enseignement supérieur.

Poursuivre le développement de l'offre de formation continue et tout au long de la vie (FTLV)

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre d'heures stagiaires réalisées	Nombre	ND	2 130 279	ND	2 661 975	1 500 000	3 119 799	2 600 000	3 432 875
Nombre d'étudiants en alternance	Nombre	1 900	1918*	2 100	2 112	2 100	2 369	2 300	3 357
Chiffre d'affaires de la formation continue	Nombre	12,5 M€	12,1 M€	11,5 M€	8,6 M€	ND	NC	ND	6,2 M€
Chiffre d'affaires de la formation continue et de l'apprentissage	Nombre	17,8M€	17,6 M€	19 M€	18,5 M€	20,2 M€	21,8 M€	20,5 M€	19,7 M€
Nombre de diplômés en formation continue	Nombre	ND	3 219	ND	3 024	2 250	2 554	3 000	2627
Part des formations (mentions) déclinées en blocs de	Pourcentage	ND	NC	NC	NC	30%	NC	ND	NC

** Inscription 2019/2020*

Le chiffre d'affaires de la formation continue et de l'apprentissage continue sa progression très importante, ce qui en fait l'une des ressources propres de l'Université la plus dynamique.

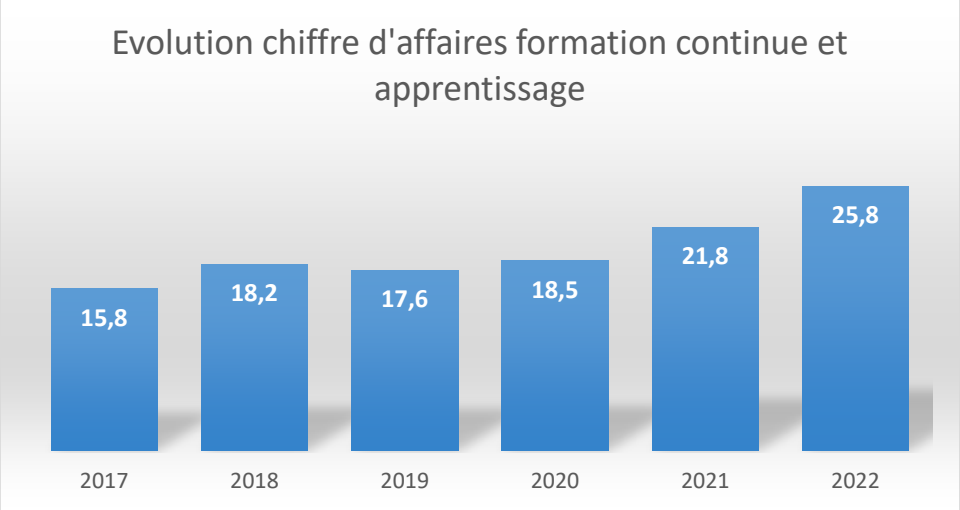

Cette augmentation du chiffre d'affaires est exclusivement le fait de l'apprentissage avec une très forte augmentation des effectifs : de 1 217 en 2020 / 2021 à 2 133 en 2021/2022 (+ 35 %).

Elle s'explique également par un travail de rattrapage des retards de facturation 2020 / 2021 des CFA partenaires.

Donner une dimension nouvelle à la vie des campus et à la vie étudiante

L'UCBL a mis au cœur de sa politique l'aménagement de ses campus, avec comme ligne de force la qualité des lieux de travail (étudiants et personnels), l'amélioration de la condition étudiante et la qualité d'accueil des primo-arrivants. Une attention particulière a été donnée à la vie associative, à l'inclusion des étudiants porteurs de handicaps, à l'accès aux soins, à la facilitation des stages et à la mobilité internationale, à la lutte contre la précarité numérique et au développement de l'emploi étudiant. La CVEC constitue depuis plusieurs années un levier supplémentaire mobilisé par l'UCBL, en associant très fortement les représentants étudiants et les composantes dans la construction de projets concourant à l'amélioration de la vie étudiante.

Dans ce cadre, plusieurs objectifs opérationnels avaient été mis en place :

1. Formaliser un schéma directeur de la qualité de vie des étudiants sur les campus et de la promotion sociale

Il était prévu que les ambitions de l'UCBL en matière de vie étudiante se matérialisent dans un schéma directeur de la vie étudiante et de campus.

L'Université était en attente du retour du schéma directeur porté par l'UDL et le CROUS pour janvier 2022, en vue de le décliner ensuite dans un schéma directeur propre à l'UCBL.

Ce schéma directeur n'a pu être en place sur l'année 2022.

2. Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

	Unité de mesure	Cible 2021	Valeur 2021	Valeur 2022
Taux d'optimisation des crédits CVEC	Pourcentage	100%	66%	76 %

Grâce à la logique d'appels à projets portant sur une partie des crédits CVEC ouverts, le taux d'optimisation a augmenté en 2022 par rapport à l'année 2021. Les crédits engagés en 2021 ont représenté 2,2 M€.

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre de dossiers FSDIE soumis au GTVE	Nombre	130	153	130	129	140	68	100	119
Taux de succès des dossiers soumis au FSDIE	Pourcentage	ND	NC	ND	47%	66%	66%	80%	87 %

Le nombre de dossiers « Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes » (FSDIE) est en augmentation par rapport à 2021, mais reste en dessous des niveaux des années précédentes. Toutefois, davantage de dossiers soumis sont retenus par le groupe de travail de la vie étudiante (GTVE) : 87% en 2022, 47% en 2020. Ainsi, plus de 100 dossiers ont été pris en charge en 2022, contre une soixantaine en 2020. **De plus en plus d'initiatives étudiantes sont financées.**

Enfin, 140 dossiers ont été déposés au titre de la reconnaissance de l'engagement étudiant.

Depuis 2021, l'Université a ouvert aux composantes la possibilité d'émarger à l'enveloppe CVEC, pour des projets favorisant la vie étudiante, notamment dans une logique de campus.

	Unité de mesure	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre de dossiers CVEC déposés par les composantes	Nombre	30	30	35	30

3. Lutter contre la précarité étudiante

Parmi les projets sélectionnés en 2022, 91% ont été réalisés, pour un montant moyen de 3 208€ par projet. Le nombre d'étudiants aidés dans le cadre du FSDIE social est de 134, avec un montant moyen de 605 euros par étudiant.

4. Développer les actions en lien avec la culture et les pratiques physiques

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre de spectateurs accueillis aux événements culturels et artistiques de l'Université	Pourcentage	15 000	18 320	17 000	7 021	17 000	13 896	17 000	12 554
Nombre de participants aux activités sportives	Nombre	21 000	20 010	21 000	21 750	21 000	16 402	21 000	20 753

Le nombre de participants aux activités sportives renoue avec les niveaux des années précédentes, la cible 2022 étant quasiment atteinte. En revanche, la fréquentation des événements culturels et artistiques est en baisse.

5. Proposer aux étudiants une offre de services numériques en lien avec la formation et la vie de campus

L'application mobile « *My UCBL* » n'a pas été mise en place en 2022.

Renforcer l'exposition et l'ancrage des cursus de formation avec la recherche

1. Encourager les stages dans les laboratoires

Le lancement du projet Graduate + en 2022 donne une nouvelle dimension à cet objectif opérationnel. Dans la perspective de lier formation et recherche au meilleur niveau, les stages en laboratoire sont un véritable levier de rapprochement.

Plus spécifiquement, l'un des trois objectifs stratégiques du projet SFRI est de « Renforcer l'impact de la recherche dans les projets de formation ». Pour ce faire, l'un des leviers est le financement de thèse et de bourses de stage relevant du périmètre des graduate initiatives.

Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogique

Depuis 2021, l'UCBL est démonstrateur national sur le thème de l'inclusion des apprenants au sein des filières de l'enseignement supérieur. 2022 a été l'année de la montée en charge du démonstrateur. INCLUDE fédère un ensemble d'actions coordonnées avec les universités Lyon 2, Lyon 3 et Jean Monnet de Saint-Étienne, l'INSA Lyon, l'ECL-ENISE, l'IFÉ-ENS de Lyon, l'Académie de Lyon, la Région AURA, le Département de l'Ain, Roannais Agglomération, la Ville d'Oyonnax, Grand Bourg Agglomération, le SDMIS, ainsi que des acteurs EdTech régionaux.

Le financement ANR est de 7 M€ pour la totalité du projet dont les dépenses sont éligibles sur 3 ans, du 01/01/2022 au 31/12/2024. Pour l'heure, les plus gros achats réalisés concernent des serveurs et l'aménagement d'amphithéâtres à l'IUT de Bourg-en-Bresse pour l'ouverture d'une classe de 1re année PASS.

1. Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride

Une nouvelle plateforme pédagogique, fondée sur la technologie Moodle, a été mise en place. C'est un nouveau médiacenter adapté aux usages intensifs des outils audiovisuels dans les enseignements sera également déployé. Cette nouvelle plateforme constitue le support des projets d'hybridation des formations et des modes d'enseignement à distance, synchrone et asynchrone.

2. Constituer une bibliothèque de cours et de ressources pédagogiques en ligne

	Unité de mesure	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre de ressources numériques disponibles dans la bibliothèque de cours en ligne	Nombre	2,4 M	2,5 M	2,9 M	2,5 M	NC

3. Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée…) notamment en soutient aux travaux pratiques

Dans le secteur de la santé, le développement de l'enseignement par simulation constitue un axe fort de la politique de l'établissement. Des réflexions ont eu lieu en 2022 autour d'un projet de création d'un parcours de recherche en pédagogie et en simulation : le projet SIMULYON, en lien avec les hospices civils de Lyon.

Par ailleurs, c'est fin 2022 que le bâtiment rénové de la composante d'Odontologie a été inauguré, en particulier sa nouvelle salle de simulation.

Poursuivre la politique de rénovation immobilière et d'aménagement des espaces pédagogiques

1. Élaborer un schéma directeur pour la rénovation des espaces pédagogiques formels

Le plan pluriannuel n'a pas pu être mis en place en 2022.

2. Poursuivre l'aménagement des espaces pédagogiques informels

L'UCBL a poursuivi ses efforts pour la mise à disposition de nouveaux lieux ouverts. Les places disponibles sont au nombre de 458, tout campus confondu : une progression de 52%.

Des espaces informels sont localisés à Rockefeller, Thémis, la Buire, le bâtiment Darwin, le quai 43, le patio ou encore le déambulatoire.

L'IUT a également mis en place des espaces informels sur ses sites.

	Unité de mesure	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022
Nombre de places disponibles dans les espaces informels	Nombre	350	301	458

3. Poursuivre l'équipement des salles d'enseignement en matériel audiovisuel et de communication à distance

L'état des lieux des salles équipées n'a pas encore été finalisé.

4. Référencer les salles d'enseignement équipées en matériel audiovisuel sur le système ADE

Cette action n'a pas pu être réalisée en 2022.

Développer et adapter l'offre de services en matière de documentation pour répondre à l'évolution des besoins et des usages

	Unité de mesure	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Coût consacré à la documentation par étudiant de niveau licence et master	En €	**15,66€**	**15€**	**15,72€**

Le coût consacré à la documentation par étudiant est en légère progression, notamment du fait de l'effort consenti pour les achats numériques des étudiants.

1. Pérenniser les horaires étendus des bibliothèques universitaires (BU)

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Amplitude hebdomadaire moyenne des 3 BU ouvertes 7 jours sur 7 (Rockefeller, Lyon Sud et La Doua)	Nombre d'heures hebdomadaires	**78,3**	**80,8**	**81**	**76,25**	**86,25**	**90,33**	**90h**	**90,3 h**

Les horaires d'ouverture de la BU Lyon sud ont été étendus d'une heure, pour les aligner sur ceux de Rockefeller, mais seulement au cours du dernier trimestre 2022. La moyenne reste donc la même pour 2022.

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Fréquentation des BU Lyon 1 (nombre d'entrées)	Nombre	**2 200 000**	**2 289 381**	**2 200 000**	**1 048 124**	**2 200 000**	**1 260 320**	**1 100 000**	**1 918 055**

Malgré une reprise significative des entrées dans les BU, notamment depuis l'arrêt du port du masque obligatoire dans les espaces clos au printemps, la fréquentation n'atteint pas encore en 2022 les chiffres habituels d'avant la crise sanitaire.

Contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des étudiants

La santé des étudiants est un élément majeur de la vie étudiante. L'Université a fait évoluer dès 2018 son service de médecine préventive en un service de santé universitaire proposant une offre de soin sur les campus. Avec la montée en puissance de la CVEC, le SSU a pu considérablement diversifier ses actions. Le budget CVEC 2022 du SSU était de 575k€.

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre d'actes réalisés par le SSU	Nombre	11 000	6 892	11 000	ND	11 000	6 878	12 000	13 169
Nombre d'étudiants reçus par le SSU	Nombre	5 500	3 524	5 500	ND	8 000	3 489	8 500	5 684
Nombre moyen de rendez-vous/étudiant consultant le SSU	Nombre	S.O	NC	S.O	NC	ND	NC	ND	2,3
Délai moyen d'obtention d'un rendez-vous	Nombre de jours	S.O	NC	S.O	NC	7	NC	7	"médecin : 1 semaine et demie psychologue : 3 mois"

Le nombre d'actes réalisés par le SSU et le nombre d'étudiants reçus a considérablement augmenté. Cette évolution doit néanmoins être analysée avec un certain recul. Un travail de fiabilisation des données des années précédentes a été mené par les équipes du SSU en 2022, en lien avec le changement du logiciel de gestion du service.

Les indicateurs mettent en lumière qu'il reste difficile pour un étudiant d'obtenir un rendez-vous avec un psychologue (3 mois en moyenne en 2022).

Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes

Le rapport HCERES pointait la faiblesse des flux de mobilité entrante et sortante, recommandant à l'établissement de rechercher les raisons de ce faible niveau.

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	Nombre	100	123	100	136	130	196	145	164
Mobilité sortante : nombre d'étudiants partis à l'étranger	Nombre	1 300	1 166	1 100	544	1 100	388	1 300	854
Mobilité entrante : nombre d'étudiants venant de l'étranger	Nombre	700	505	700	300	700	544	700	678
Part des étudiants étrangers inscrits en master (hors MEEF)	Pourcentage	30%	31%	30%	31%	30%	31,4%	30%	30,1%
Part des étudiants étrangers inscrits en doctorat	Pourcentage	35%	34%	35%	34,5%	35%	34,8%	35%	33,5%

L'université identifie deux principaux leviers d'action pour dynamiser et favoriser la mobilité et son rayonnement à l'international.

1. Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'Union Européenne (UE) et hors UE

L'Université Claude Bernard Lyon 1 a mis en place près de 130 accords de coopération interuniversitaires, plusieurs programmes de double diplôme et participe aux programmes BCI (Québec), ORA (Ontario-Canada) et OREGON (USA). Vous pouvez consulter la liste complète des accords, doubles diplômes et programmes.

L'université européenne Arqus est restée un axe fort de la politique internationale de l'établissement.

2. Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre d'étudiants inscrits à une certification en langue anglaise (TOEIC ou autres)	Nombre	S.O	1 366	S.O	767	1 700	1 548	1 700	1 305
Taux de réussite à un examen certifiant en langue anglaise (TOEIC ou autres)	Pourcentage	S.O	85%	S.O	93%	86%	86%	86%	72,3 %

Depuis la rentrée universitaire 2022-2023, l'obtention du master 2 n'est plus conditionnée à l'obtention du TOEIC. Il n'y a donc pas eu de sessions organisées d'octobre à décembre 2022.

Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019 *(Promo 2015-2016)*	Cible 2020	Valeur 2020 *(Promo 2016-2017)*	Cible 2021	Valeur 2021 *(Promo 2017/2018))*	Cible 2022	Valeur 2022 *(Promo 2017-2018)*
Insertion professionnelle : licence pro à 30 mois	Pourcentage	97%	94%	97%	92,5%	97%	92%	97%	96 %
Insertion professionnelle : master à 30 mois	Pourcentage	95%	94%	95%	94,1%	95%	92%	95%	92,8 %

L'insertion professionnelle des étudiants diplômés de licence pro a fait un bond, pour atteindre un niveau de 96%. Au niveau master, le taux d'insertion augmente également, mais plus légèrement.

Cette évolution du taux d'insertion professionnelle est très positive et démontre le caractère professionnalisant des formations UCBL, en lien avec la politique de modularisation des formations en blocs de compétences.

1. Développer l'apprentissage dans les cursus de formation

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre d'étudiants en alternance	Nombre	1 900	1918	2 100	2 112	2 100	2 369	2 300	3 357

Le nombre d'étudiants en alternance poursuit sa forte évolution à la hausse, en lien avec la dynamique nationale :

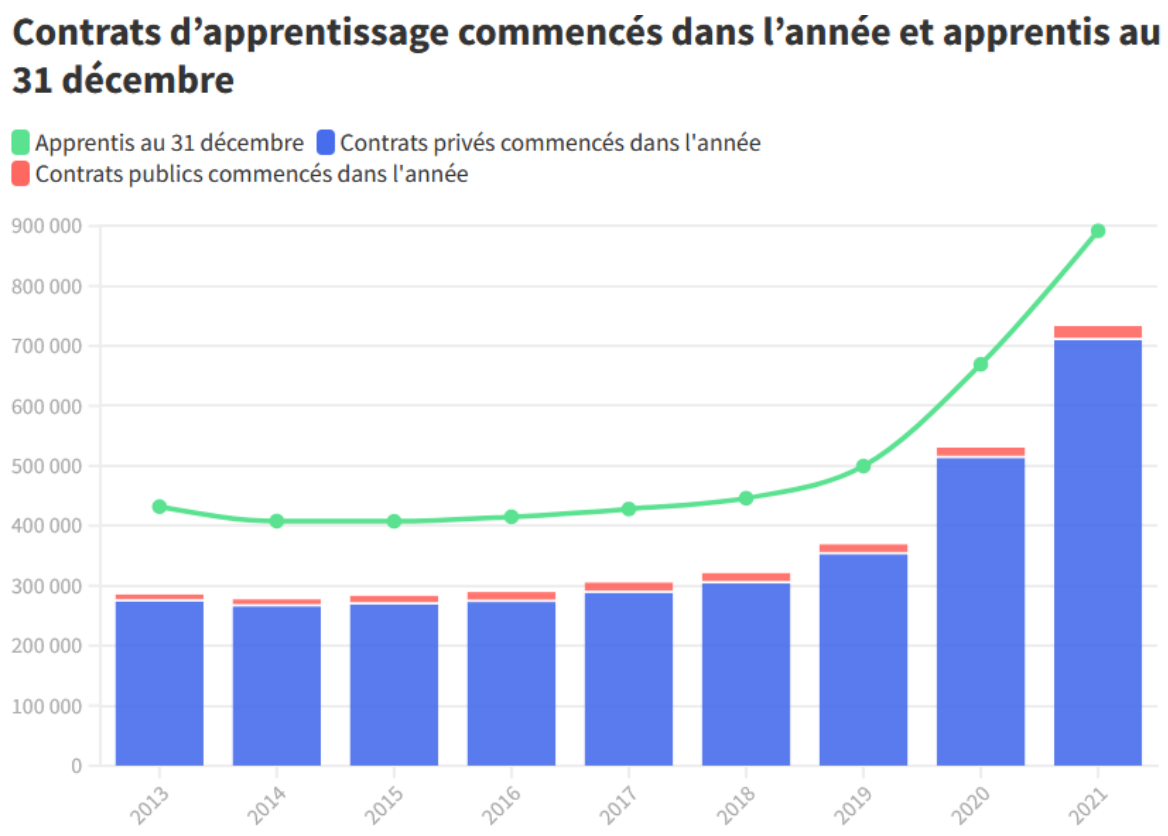

Source : DARES, système d'information sur l'apprentissage

2. Poursuivre le déploiement de la plateforme d'offre de stage de l'établissement

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre d'étudiants utilisant la plateforme de stage de l'établissement	Nombre	S.O	5 050	8 000	8 558	9 000	12 121	9 000	13 386
Nombre de conventions de stages éditées par l'établissement	Nombre	S.O	NC	ND	7 145	ND	NC	ND	NC

Au 31 décembre 2022, 13 386 étudiants étaient inscrits sur la plateforme de stage C*areer Center*, soit 1 265 étudiants qu'en 2021 à la même période. La plateforme continue son développement pour la mise en lien des professionnels et des étudiants.

3. Encourager l'entrepreneuriat étudiant

Un travail de recensement des formations en lien avec l'entrepreneuriat devait être fait en 2022, mais n'a pas pu être réalisé.

L'entrepreneuriat étudiant occupe une place importante dans le projet Graduate +. Dans le cadre de l'objectif stratégique « Offrir aux étudiants la possibilité de se préparer à une future carrière en dehors du milieu universitaire », l'entrepreneuriat constitue un levier important. 3 moyens ont été identifiés et seront développés grâce aux crédits SFRI :

- Promouvoir le statut de Doctorant entrepreneur
- Développer des modules de formation en entrepreneuriat et en management
- Accompagner les projets de création d'entreprise par les étudiants

Créer et animer un réseau des anciens (alumni)

En 2022, dans le cadre de l'appel à projets ASDESR (Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche), l'université a déposé un projet en qualité de chef de file d'un consortium local : ABILITY. 9 M€ ont été demandés à l'ANR

Ce projet, structuré autour de deux axes, Europe et Fondation, a pour but de dynamiser et de diversifier le développement des ressources propres des universités membres du consortium, notamment en renforçant les capacités de captage de fonds européens, et en créant une fondation pour augmenter significativement les revenus issus du mécénat, à l'exemple des universités anglo-saxonnes.

La création et l'animation d'un réseau des anciens sont l'une des pierres angulaires de ce projet.

1. Constituer un annuaire des anciens diplômés

Cette action n'a pas encore été réalisée à l'échelle de l'établissement. Au niveau des composantes, des démarches de ce type existent.

2. Proposer une offre de services aux anciens diplômés

Le projet ABILITY devrait permettre à cette action de véritablement démarrer, sous réserve que l'Université soit lauréate en 2023.

4 – PROMOUVOIR UNE RECHERCHE D'EXCELLENCE, INTERDISCIPLINAIRE, CONTRIBUANT AU RAYONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

4.1 L'ambition 2022 de l'université en matière de recherche

L'UCBL a mené ses activités de recherche dans le cadre d'une stratégie scientifique commune avec les organismes nationaux de recherche (ONR) et ses partenaires locaux en lien avec les enjeux de l'écosystème territorial et les grands défis sociétaux. Cette ambition s'appuie sur des programmes communs transdisciplinaires inscrits dans la durée (4 à 10 ans), des politiques ambitieuses de recrutement, d'appui à la recherche et de priorisation des ressources, ainsi que sur une signature scientifique forte. Sur le plus long terme, une structuration de la recherche s'organisera autour de centres transdisciplinaires sur les thèmes de la santé globale, les matériaux et les procédés durables, les changements environnementaux.

4.2 La stratégie de l'université pour atteindre cet objectif

Se positionner sur la santé comme axe stratégique fort de recherche

En 2022, l'Université a été lauréate de l'appel à projets SHAPE-Med@Lyon.

Ce projet vise à développer une recherche transdisciplinaire en santé, basée sur une approche « One Health ». Ses objectifs sont de favoriser la mobilité entre les entreprises et le monde académique, mettre en place des formations aux futurs métiers de la santé et accélérer la mutation numérique de la recherche en santé.

SHAPE-Med@Lyon s'intègre dans un projet plus global, Lyon Health hub 2030, visant à conforter la place de Lyon comme centre majeur de recherche, formation et innovation en santé.

D'autres réflexions autour de la création d'une école de santé publique, connexe au projet SHAPE-Med@Lyon ont eu lieu au courant de l'année 2022.

Encourager la valorisation de la recherche par le dépôt de demande de brevet et par la création d'entreprises

Pour soutenir cette ambition, plusieurs actions sont prévues :

1. **Améliorer et amplifier la lisibilité de l'offre de services en matière d'ingénierie de projets.**

En matière d'ingénierie de projets, l'UCBL travaille avec sa filiale LIP, et un service interne d'ingénierie sur les projets transversaux : le centre d'ingénierie de projets, créé en 2021.

L'activité 2022 de l'UCBL a été très intense, et a atteint des records, en particulier sur son volet Europe et ANR (cf. infra).

	Unité de mesure	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs uniques accompagnés sur la période 2018-2022	Nombre	-	863	860	858	-	873

15 chercheurs de plus ont été accompagnés sur la période 2018-2022.

2. Encourager la création d'entreprises, notamment par la mise en place de formations.

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2015-2019	Cible 2020	Valeur 2016-2020	Cible 2021	Valeur 2017-2021	Cible 2022	Valeur 2018-2022
Nombre de start-ups créées	Nombre	40	38	42	49	42	51	49	61
Nombre d'entreprises hébergées dans les locaux de l'établissement	Nombre	S.O	NC	S.O	NC	10	NC	10	NC

De plus en plus de start-ups sont créées à l'université, ce qui témoigne du fort dynamisme de son activité : 10 start-ups créées en plus sur la période 2018-2022.

3. Accompagner le dépôt de brevet

Le nombre de brevets déposés a aussi augmenté significativement, ainsi que le nombre de brevets exploités qui atteint un record sur la période dépasse très largement la cible de 85.

L'activité de recherche est très dynamique.

On peut imaginer que cette évolution positive fera progresser l'université au classement national des déposants de brevets. Entre 2020 et 2021, l'université avait effectivement perdu 3 places, passant de la 40e place (sur 50) à la 43e. Elle était en 2021 la 3e université, ex aequo avec Sorbonne Université, derrière Grenoble Alpes (29e) et Bordeaux (35e).

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre de brevets déposés	Nombre	300	329	300	295	330	289	330	323
Nombre de brevets exploités	Nombre	20	66	80	79	85	119	85	126

Renforcer la politique partenariale avec les industriels et les acteurs socioéconomiques

Organiser le déplacement sur le site de la Doua du CRAL

Le déplacement du CRAL sur le site de la Doua n'a pas encore eu lieu.

Renforcer l'attractivité notamment internationale des formations doctorales de l'établissement

Depuis la rentrée universitaire 2022, l'UDL n'est plus accréditée pour délivrer des doctorats, ce sont donc les établissements qui le sont. Lyon 1 est accréditée pour les 12 écoles doctorales, et est l'établissement porteur de 7 d'entre elles (car elles comportent majoritairement des doctorants inscrits à Lyon 1) :

- ED 340 - BIOLOGIE MOLÉCULAIRE INTÉGRATIVE ET CELLULAIRE (BMIC)
- ED 206 - CHIMIE DE LYON
- ED 341 - EVOLUTION ECOSYSTEMES MICROBIOLOGIE MODELISATION (E2M2)
- ED 205 - INTERDISCIPLINAIRE SCIENCES-SANTE (EDISS)
- ED 512 - INFORMATIQUE ET MATHÉMATIQUES (INFOMATHS)
- ED 476 - NEUROSCIENCES ET COGNITION (NSCo)
- ED 52 - PHYSIQUE ET ASTROPHYSIQUE (PHAST)

Par ailleurs, l'UCBL a déposé en fin d'année 2022 une demande d'accréditation d'une potentielle nouvelle école doctorale, en cancérologie. Un retour du ministère devrait intervenir courant 2023.

1. Renforcer la communication autour de l'offre des contrats doctoraux

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Part des étudiants étrangers inscrits en doctorat	Pourcentage	35%	34%	35%	34,8%	35%	34,8%	35%	33,5%

La part des étudiants étrangers inscrits en doctorat est légèrement en retrait par rapport à l'année dernière, mais l'ordre de grandeur reste très stable : **1 étudiant en doctorat sur 3 est étranger.**

2. Fournir une version anglaise des sites web des écoles doctorales et des documents associés

	Unité de mesure	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Part des écoles doctorales proposant une version anglaise complète et à jour de leur site web	Pourcentage	58%	100%	75%

En 2022, trois quarts des sites web des écoles doctorales sont en anglais, en progression par rapport à l'année dernière.

Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications, des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement

S'agissant de la science ouverte et des sciences avec et pour la société, l'UCBL s'est donné comme objectif d'atteindre 90 % des articles déposés sous HAL d'ici la fin du nouveau contrat, tout en étant moteur, au niveau national, de la politique d'archives ouvertes, en tant que tutelle et hébergeur du Centre pour la communication scientifique directe (CCSD). L'UCBL va par ailleurs postuler à la labellisation comme site « Sciences avec et pour la Société » et s'engagera dans l'accès aux données de la recherche (cahier de laboratoire électronique, dispositif FAIR).

	Unité de mesure	Valeur 2020	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre d'articles Lyon 1 publiés dans les revues « Nature » et « Science »	Nombre	6	13	10	9

Cet indicateur est l'un des critères suivis par l'université de **Shanghai pour le classement mondial des universités**. Sa baisse en 2022 peut potentiellement avoir un impact négatif sur le classement 2023. En tout état de cause, au classement 2022, Lyon 1 reste stable dans le classement, entre la 201e et la 300e place.

Dans les domaines de la physique et des mathématiques, Lyon 1 s'illustre au niveau mondial en se classant respectivement entre la 51e et la 75e place pour la physique et entre la 76e et la 100e place pour les mathématiques.

L'université progresse également au **classement THE (Times Higher Education)** 2022, en se situant entre la 401e et la 500e place sur 1 500, en progression par rapport à 2021 (entre la 501e et la 600e place).

Enfin, au **classement Leiden**, très centré sur la recherche, avec des critères tels que l'impact scientifique, les collaborations et les publications en accès libre), Lyon 1 progresse très fortement. L'université passe en effet de la 508e place à la 257e place sur 1 318.

1. Systématiser le dépôt des publications dans HAL

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre de dépôts dans HAL	Nombre	ND	95 977	90 000	108 294	ND	115 102	ND	123 217
Part des dépôts en texte intégral dans HAL	Pourcentage	ND	NC	ND	26%	25%	30%	30%	32 %

Les dépôts sur l'archive ouverte HAL sont en progression constante, ainsi que la part des dépôts en texte intégral. Cette progression a certainement joué un rôle dans les bons résultats de l'université au classement Leiden.

2. **Respecter la conformité des signatures établissement**
3. **Valoriser les collections à travers un portail web unique**
4. **Développer la numérisation des collections**
5. **Élaborer une charte de signature des publications**

Ces actions sont en cours de déploiement.

Mobiliser les outils administratifs et financiers visant à mieux soutenir la recherche de l'établissement

La politique d'appui à la recherche a été très appuyée en 2022 avec :

1. **La poursuite de l'appel à projets équipement scientifique, doté de 2M€.**

2. **La montée en puissance de la LPR, et son impact sur la politique de recrutement**, notamment au niveau des doctorants.

3. Des actions visant à permettre aux enseignants-chercheurs de **consacrer plus de temps à leurs activités de recherche**, ainsi que des **initiatives de soutien individuel** avec une logique d'appels à projets diversifiés :

    - **L'appel à projets SENS** (Soutien aux Enseignants-chercheurs) : doté d'1 M€, il vise à aider les chercheurs dans leurs projets via le recrutement de doctorants et de post-doctorants ;
    - **L'appel à projets Étoile** : doté d'1,5 M€, il vise, via le recrutement de post-doctorants, à soutenir de façon spécifique les chercheurs qui font une recherche à forte visibilité et d'excellence (ERC, highly cited, publications dans des revues de renom) ;
    - **L'appel à projets Relance** : doté de 200 k€ : il vise à aider les enseignants-chercheurs qui ont dû interrompre leurs activités de recherche et qui cherchent à la relancer.

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre d'IUF juniors	Nombre	16	12	16	13	ND	16	17	17
Nombre d'IUF seniors	Nombre	6	3	6	2	ND	2	3	6

Le nombre d'IUF est en progression constante depuis quelques années (de 15 en 2020 à 23 en 2022).

4. La mise en place des meilleures pratiques HRS4R

Des actions d'autoévaluation sont en cours dans le cadre de la labellisation HRS4R.

Simplifier le dialogue de gestion avec les tutelles et les procédures de suivi et d'exécution budgétaire

1. Mettre en place un Système d'Information (SI) recherche

Le système d'information *Easydred* a été mis en place en 2022, et permet d'avoir des données consolidées sur les unités de recherche (RH, finances, scientifiques).

2. Outiller le dialogue de gestion partagé avec les tutelles (dialogue objectifs ressources)

Easydred est un apport considérable à l'outillage du dialogue de gestion.

Les travaux de comptabilité analytique sur le domaine de la recherche participent aussi de cet outillage.

Renforcer la mutualisation des plateformes de recherche au sein de l'établissement

Le travail de recensement des plateformes s'est poursuivi en 2022, autour du vice-président aux plateformes. Il s'agit de définir un cadre précis de définition de ce qu'est une plateforme, pour les localiser et accroître leur visibilité, avec à terme des enjeux de révision des tarifications pour l'augmentation des ressources propres de l'université.

Augmenter les ressources propres de la recherche à travers une politique incitative (ANR, ERC, PIA…)

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Part des contrats de recherche dans les ressources propres de l'Université	Pourcentage	ND	27%	ND	31%	ND	30%	35%	30 %
Nombre de projets européens (ERC et horizon 2020) en cours	Nombre	35	44	47	47	ND	40	50	45
Dont nombre de projets enregistrés chaque année	Nombre	15	7	15	15	ND	2	18	13
Taux de succès des projets déposés (ANR)	Pourcentage	ND	NC	ND	NC	10%	17%	10%	29 %

Les ressources propres de l'université sont en forte augmentation en 2022, notamment du fait des excellents résultats de l'université sur son activité Europe et ANR. Le taux de succès des projets déposés à l'ANR dépasse très largement la cible, s'établissant à 29 %.

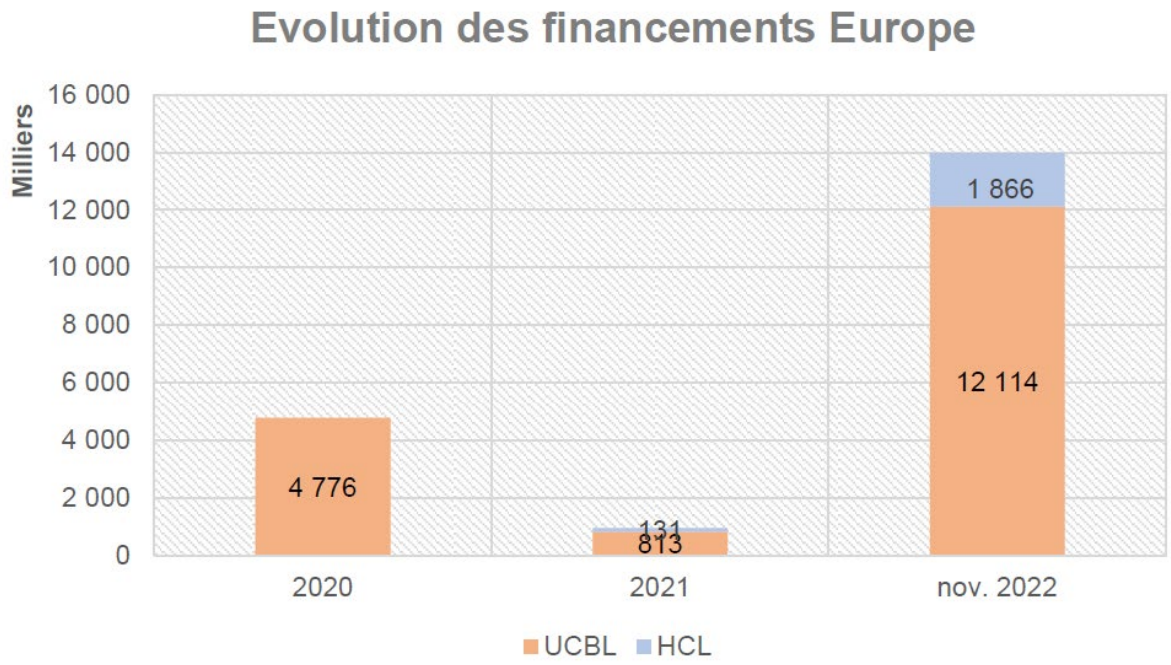

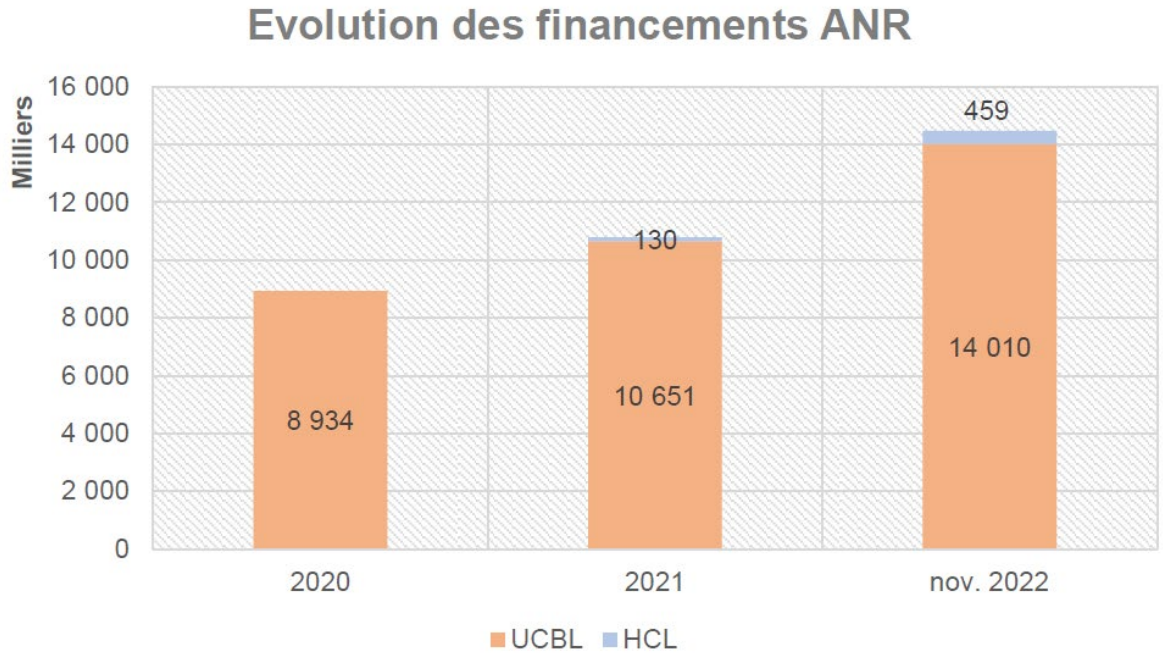

1. Favoriser l'intéressement sur les projets de recherche

Cette action n'a pas été mise en place en 2022.

2. Mettre en place un système de décharges pour le portage de projets de recherche

Cette action n'a pas été mise en place en 2022.

5 – CONSOLIDER LES OUTILS DE PILOTAGE ET LA DÉMARCHE QUALITÉ

5.1 L'ambition 2022 de l'université en matière de pilotage

La modernisation des outils de pilotage et de gestion de l'établissement est identifiée dans le PAP 2022 comme une priorité du prochain contrat. La direction administrative de l'établissement devait travailler à établir un bilan des différents processus de gestion, dans la perspective de mettre en place:

- Les projets en cours en matière de dématérialisation et de simplification des procédures (parapheurs électroniques, gestion électronique des données...) ;
- L'organisation des fonctions support-soutien, avec une structuration de certaines fonctions par campus et non plus par composante, sur le modèle des pôles de gestion financière ;
- Des actions prévues dans le cadre de l'obtention du label HRS4R ;
- Du déploiement de nouvelles briques du système d'information.

Ces réflexions ont considérablement avancé en particulier sur le champ des ressources humaines, avec les travaux autour du passage à SIHAM préliquidation, sur le champ du pilotage avec l'aboutissement de la phase de benchmarking pour l'acquisition d'un système d'information décisionnel et toujours au niveau pilotage le déploiement du parapheur électronique sur des fonctions support pilotes.

5.2 La stratégie de l'université pour atteindre cet objectif

En trame de fond, des investissements importants ont été réalisés sur les infrastructures numériques. L'objectif est toujours de poursuivre les travaux de convergence sur une infrastructure d'accueil VSAN hautement sécurisée et résiliente dédiée à l'hébergement du SI de l'établissement et des ressources numériques mobilisées en recherche et en pédagogie. Le nouveau projet Lyres d'interconnexion métropolitain proposera un double raccordement de tous les sites de l'établissement, avec l'objectif de sécuriser l'ensemble des services réseaux.

Par ailleurs, un plan de simplification des procédures de gestion devait être rédigé, mais n'a pas pu être mis en place. En revanche, il a été décidé fin 2022 de dresser le bilan du plan de simplification de la chaîne financière et comptable, datant de 2016, et de l'actualiser courant 2023 en vue de poursuivre les actions de modernisation de la fonction pilotage de l'Université.

Moderniser et dématérialiser les processus, les outils de travail et de transmission de l'information

1. **Mettre en œuvre un système de parapheur électronique**

Le parapheur électronique a été déployé pour les métiers financiers. Les réflexions se poursuivent pour sa généralisation.

2. **Mettre en place une gestion électronique des données (GED)**

Cette action est en cours, en lien avec les parapheurs électroniques.

3. Mettre en place des espaces de travail partagés virtuels

L'utilisation des espaces Sharepoint est en développement, notamment par la gouvernance de l'établissement sur les projets transversaux et structurants qui nécessitent un travail collaboratif.

Garantir l'autonomie de l'établissement par une gestion financière maîtrisée

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Taux de rigidité de la masse salariale	Pourcentage	79%	77,4%	79%	79,3%	78,6%	76,7%	79%	76,8 %
Taux de réalisation budgétaire des opérations PPI	Pourcentage	97%	79%	97%	86%	90%	80%	92%	84 %
Taux d'autofinancement de l'établissement	Pourcentage	ND	5,9%	ND	5,1%	5%	7,2%	4%	3,8 %
Évolution des recettes de la taxe d'apprentissage	Pourcentage	ND	NC	ND	-35,2%	+15%	7%	+18%	+4 %
Chiffre d'affaire formation continue et alternance	En M€	17,8 M€	17,9 M€	19 M€	18,5 M€	20,2 M€	21,8 M€	20,5 M€	25,8 M€

En matière financière, l'année 2022 a été une année très particulière du fait de la crise énergétique. L'impact du contexte international sur les coûts de production des fournisseurs de l'établissement, en particulier sur les fluides, aggravé par un contexte local marqué par la défaillance du fournisseur d'électricité de l'établissement E-Pango, a bouleversé les équilibres budgétaires et financiers, le coût des fluides ayant plus que doublé. Aussi, avec 8 millions d'euros de déficit prévu, la question de la capacité de l'établissement à fonctionner et à mener ses missions de formation et de recherche sur le moyen terme se posait.

Le compte financier 2022 montre que, malgré un résultat déficitaire à -0,2 M€, la crise a eu des effets moins importants que prévu, pour les raisons suivantes :

- La santé financière de l'UCBL, et la robustesse de son pilotage budgétaire ont permis d'absorber une bonne partie du choc de l'augmentation des charges de fonctionnement ;
- Une dynamique des ressources propres, très favorable à l'établissement, notamment en matière de formation continue et d'apprentissage ;
- Des aléas de gestion qui ont conduit à une notification de moyens par l'Etat à l'établissement, en toute fin d'exercice, (notification reçue le 22 décembre 2022), ce qui a rendu impossible l'usage de ces crédits ;
- Un taux d'exécution des contrats de recherche, en retrait des standards de l'UCBL.

1. **Développer les ressources propres, notamment la taxe d'apprentissage, formation continue, contrats de recherche**

Globalement, les ressources propres ont progressé de 7 M€ entre 2021 et 2022, portées par la formation continue, les contrats de recherche et d'enseignement et les prestations et subventions.

RESSOURCES PROPRES	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022
DROITS D'INSCRIPTION	8,2	7,6	7,6	7,3
CVEC	2,7	2,7	2,4	1,9
FORMATION CONTINUE + APPRENTISSAGE	17,5	17,5	21,8	25,8
TAXE D'APPRENTISSAGE	2,0	1,3	1,3	1,4
CONTRATS DE RECHERCHE	21,2	22,9	25,6	27,8
CONTRATS D'ENSEIGNEMENT	3,2	1,7	2,9	3,2
AUTRES PRESTATIONS ET SUBVENTIONS	24,9	20,0	23,7	24,8
Total	**79,6**	**73,8**	**85,3**	**92,3**
Total hors contrats de recherche et d'enseignement	**55,2**	**49,2**	**56,8**	**61,3**
Part des RP dans les produits encaissables	**20,8 %**	**19,5 %**	**21,5 %**	**22,4 %**

L'apport des appels à projets nationaux, notamment avec le rôle du CIP, a eu et continuera d'avoir un impact significatif sur les ressources propres (cf. ShapeMed, SFRI, Scale…).

Améliorer les délais de traitement de toutes les demandes d'actes administratifs

1. **Offrir aux usagers une qualité de service conforme au référentiel Marianne**

L'action est en cours.

2. **Dématérialiser les demandes de cumul d'activités**

L'action est en cours.

3. **Raccourcir les délais de traitement des dossiers de recrutement et de paye des vacataires**

Un logiciel de dématérialisation des dossiers de recrutement de vacataires est en cours de déploiement, et devrait être opérationnel courant 2023.

4. **Dématérialiser l'ensemble du processus de conventionnement de stages, intégrant la signature électronique**

L'action est en cours.

Rationaliser les processus de scolarité dans le cadre d'une démarche qualité

1. **Mettre en place un calendrier annuel de gestion des opérations de scolarité**
2. **Formaliser et dématérialiser les procédures de scolarité dans le cadre d'une démarche qualité**
3. **Mettre en place des formations aux procédures de scolarité**
4. **Mettre en place des outils de suivi de l'ensemble des opérations de scolarité**
5. **Mettre en place un dialogue de gestion pour les opérations de scolarité**

Sur le champ de la scolarité, des réflexions ont eu lieu courant 2022 pour rationaliser le processus, mais n'ont pas encore abouti à des changements majeurs.

Améliorer les pratiques en matière de recrutement et de cadre d'exercice des enseignants-chercheurs et des chercheurs

1. **Faire évoluer les pratiques en matière de recrutement en conformité avec les critères du label HSR4R**

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Endorecrutement des maîtres de conférences	Pourcentage	25 %	18 %	25 %	10 %	20%	17%	40%	NC
Endorecrutement des professeurs des universités	Pourcentage	50 %	57 %	40 %	0 %	40%	0%	40%	NC

Mettre en place la gestion intégrée dans le domaine des ressources humaines

Les travaux préparatoires pour le passage à SIHAM préliquidation ont eu lieu. L'année 2023 sera l'année de son déploiement. Ce déploiement aura un impact fort sur la structuration de la fonction RH, avec une gestion unique des dossiers des agents, du volet administratif au volet de la paye.

Finaliser le dispositif de maîtrise des risques de l'établissement

Des actions fortes ont été mises en place en vue de maîtriser les risques de l'établissement. La limitation de la durée sur poste des responsables administratifs et financiers a été mise en place pour se prémunir contre les risques de corruption. Le périmètre des pôles de gestion financière s'est élargi en 2022 en intégrant une nouvelle composante pour en fiabiliser la gestion financière.

Des audits sur le processus missions et la carte achat ont également été menés tout au long de l'année pour garantir le respect du référentiel.

La cartographie des risques financiers et comptables a été actualisée.

Généraliser un dispositif de déclinaison de la performance basé sur le dialogue de gestion

Les conférences budgétaires se sont poursuivies en 2022, dans un nouveau format impliquant davantage les composantes dans la présentation de leurs objectifs, en lien avec les objectifs de l'établissement. Cette nouvelle configuration ayant bien fonctionné, elle sera poursuivie sur l'exercice 2023.

1. Déployer le dispositif de dialogue de gestion sur toutes les fonctions stratégiques de l'établissement

Cette action n'a pas été mise en place en 2022.

2. Mettre en place des revues de gestions régulières entre les composantes et les directions centrales

Cette action n'a pas été mise en place en 2022.

6 – CONSTRUIRE UN ÉTABLISSEMENT EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

6.1 L'ambition 2022 de l'université en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

L'Université Claude Bernard Lyon 1 a souhaité poursuivre le développement de son action en matière de responsabilité sociétale en intégrant les préoccupations sociales, environnementales dans ses activités et dans ses interactions avec toutes les parties prenantes. Avec le contexte international, le volet environnemental a pris une dimension très importante avec l'adoption fin 2022 du plan de sobriété énergétique. Le but était de formaliser une stratégie de baisse des consommations énergétiques de 10% d'ici fin 2023. L'ambition du PSE est allée plus loin, en formalisant une stratégie à long terme de baisse de l'impact environnemental des activités de l'université.

6.2 La stratégie de l'université pour atteindre cet objectif

Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants

Le télétravail a encore augmenté confirmant les mutations qui se jouent sur les pratiques professionnelles. Quasiment 200 agents en plus ont choisi le télétravail institutionnel.

Avec la mise en place des jours flottants, les modalités de télétravail se diversifient et offrent davantage de souplesse aux agents.

	Unité de mesure	Valeur 2020	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre de télétravailleurs institutionnels	Nombre	193	450	ND	649
Taux d'absentéisme	Taux	-	3,09%	ND	3,08%

Le taux d'absentéisme, indicateur indirect du bien-être au travail des agents, reste très stable.

1. Mettre en œuvre l'accord-cadre Qualité de Vie au Travail (QVT)

L'accord de qualité de vie au travail (QVT) poursuit son déploiement avec :

- 33 % des actions opérationnelles,
- 40 % en cours ou partiellement mis en œuvre
- 25 % sont non mises en œuvre
- 2 % obsolètes.

2. Poursuivre le développement de l'offre de formation pour les personnels

Le nombre moyen de jours de formation par agent retrouve son niveau d'avant crise sanitaire.

Il est à noter que les formations en distanciel se sont durablement installées dans les pratiques.

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre moyen annuel de jours de formation par agent	Nombre	2,5	2,4	2,5	1,6	2,6	1,9	2,6	2,3
Nombre de personnels administratifs en mobilité à l'étranger	Nombre	ND	33	ND	0	ND	0	ND	0

Par ailleurs, 27 % des personnels ont bénéficié d'au moins 3 jours de formation dans l'année, en très grande majorité des femmes.

3. Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnelle et personnelle

L'aide sociale d'initiative universitaire dite « nouvelle naissance » a permis d'accompagner plusieurs agents UCBL dans l'accueil d'un nouvel enfant.

2 821 € ont été accordés en 2022. L'enveloppe était dotée de 6 000 €.

4. Développer les activités sportives et culturelles à l'attention de l'ensemble des personnels et des étudiants

	Unité de mesure	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre de participants aux activités sportives Nombre de spectateurs accueillis aux spectacles et expositions	Nombre	20 010 17 450	21 750 18 320	19 789 7 021	16 402 13 896	21 000 17 000	21 626 13 203
Nombre d'événements sportifs et culturels partagés par les personnels et les étudiants	Nombre	ND	Sports: 90 Culture : 103	Contexte crise sanitaire	69	Selon contexte sanitaire	Sports : 66 Culture : 98

5. Structurer la communication sur les dispositifs d'accompagnement et d'aides sociales à destination des personnels et des étudiants à travers un portail intranet unique

L'université avait prévu de mettre en place un portail unique rassemblant l'ensemble des dispositifs d'aides sociales (UCBL, CROUS, etc.). Cette action n'a pas pu être mise en place en 2022.

	Unité de mesure	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre de situations traitées par le dispositif GEST*	Nombre	ND	20	ND	25	ND	13
Taux de recours aux aides sociales	Taux	60%	73%	60%	78%	70%	76%

* Le dispositif GEST vise à résoudre des situations collectives et individuelles de difficultés au travail.

Le taux de recours aux aides sociales est légèrement en retrait par rapport à l'année 2021, mais reste assez stable. Sur 100 k€ d'aides sociales, 75 k€ sont effectivement utilisés.

Lutter contre toutes les formes de discriminations et notamment celles liées au genre

1. **Objectiver les formes et les situations de discriminations**
2. **Élaborer et communiquer le bilan annuel des actions menées**
3. **Élaborer un plan des actions qui seront menées chaque année**

Le rapport d'activité de la mission égalité est en cours de rédaction.

Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

1. **Poursuivre le déploiement du programme agenda d'accessibilité programmée**
2. **Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration**
3. **Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la « mission handicap »**
4. **Poursuivre l'aménagement de postes de travail adaptés**

34 agents ont bénéficié d'un aménagement de poste de travail. Les demandes sont systématiquement traitées.

5. **Sensibiliser l'ensemble des agents de l'UCBL au dispositif d'inclusion des personnels en situation de handicap**

Le nombre d'agents suivant une action de sensibilisation reste stable en 2022.

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	Nombre	20	71	100	24	100	71	120	69
Taux de personnel en situation de handicap	Pourcentage	6%	3,77%	6%	3,68%	6%	4,09%	6%	NC
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	Nombre	ND	840	ND	943	1 000	891	1 000	NC
Nombre de demandes d'aménagement de postes de travail	Nombre	ND	NC	ND	NC	ND	NC	ND	34

La semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap a eu lieu du 14 au 18 novembre 2022, avec une série d'événements sur le thème du handicap au travail : repas dans le noir, stands d'information, portraits et émission TV.

Renforcer la sécurité sur les campus

Le renforcement de la sécurité des campus est un sujet majeur, en particulier des sites ouverts sur la ville (vidéoprotection, modernisation des PC sécurité de l'université, développement des contrôles d'accès à certains bâtiments aux activités sensibles et par une formation de tous aux différents risques).

	Unité de mesure	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Taux de réalisation des DUER :					
- Périmètre recherche	Pourcentage	100 %	80 %	100 %	80 %
- Périmètre formation		100 %	91 %	100 %	91 %
- Périmètre administratif		100 %	56 %	100 %	56 %

Le service sécurité est responsable de la couverture des risques qui pèsent sur l'université, en particulier sur le campus. Ils sont de 3 types :

- Les risques d'ordre accidentel, type incendie
- Les risques de malveillance (de l'incivilité au risque terroriste)
- Les risques liés à la fonction « Sécurité Défense » avec essentiellement la protection du patrimoine scientifique et technique de la nation (PPST)

1. Mettre en place le dispositif d'hypervision

	Unité de mesure	Cible 2019	Valeur 2019	Cible 2020	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Part des espaces extérieurs et des bâtiments couverts par la vidéosurveillance	Pourcentage	ND	NC	ND	NC	ND	90%	100%	90 %
Part des bâtiments et des salles équipées d'un contrôle d'accès	Pourcentage	ND	NC	ND	NC	ND	NC	100%	95 %

La refonte du dispositif de vidéoprotection est achevée depuis 2021.

2. Étendre les contrôles d'accès aux salles, aux bâtiments et espaces extérieurs

95 % des bâtiments bénéficient d'un contrôle d'accès.

3. **Renforcer les exercices en lien avec la sûreté et la sécurité des infrastructures et des personnes**
4. **Renforcer le dispositif de sécurisation des zones à régime restrictif**
5. **Mettre en place un PC de crise**

Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Cet objectif se traduira par une sensibilisation des personnels et des étudiants aux enjeux du développement durable et à la réduction de l'empreinte environnementale par la mise en place de référents par composante et service qui auront pour mission d'inciter aux gestes écoresponsables ; ces actions de sensibilisation seront complétées par une volonté politique d'amplification des marchés avec clauses environnementales et l'évaluation de l'empreinte environnementale des activités de formation et de recherche.

1. Mettre en place une politique incitative pour la maîtrise des consommations de fluides, notamment en faisant appel à des économes de flux

	Unité de mesure	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022
Consommation annuelle des fluides	En M€	**7,6 M€**	**7,7 M€**	**8,1 M€**	**8,3 M€**	**7,0 M€**	**7,7 M€**	**17,2 M€**

La crise internationale liée à la guerre en Ukraine a eu un impact très important sur le coût des fluides, accélérant les efforts d'économie sur la consommation annuelle des fluides.

L'augmentation est extrêmement forte pour l'électricité et très forte au niveau du chauffage urbain.

	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022
Electricité	3 427 111 €	3 666 909 €	4 025 254 €	3 416 255 €	3 628 268 €	11 600 193 €
Gaz	947 406 €	823 544 €	879 388 €	681 267 €	616 338 €	616 233 €
Chauffage	1 853 957 €	2 111 305 €	2 264 280 €	1 929 767 €	2 621 133 €	4 233 078 €
Eau	1 366 523 €	1 321 385 €	1 020 070 €	832 240 €	704 314 €	774 295 €
	7 594 997 €	**7 923 143 €**	**8 188 992 €**	**6 859 529 €**	**7 570 053 €**	**17 223 800 €**

2. Mettre en place un marché dédié à la collecte et au tri des déchets

Cette action n'a pas été mise en place en 2022.

3. Favoriser les modes doux de déplacement au sein et entre les campus

	Unité de mesure	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Nombre de personnels ayant bénéficié de l'ASIU d'aide aux déplacements doux	Nombre	**22**	**30**	**33**	**35**	**17**

L'ASIU d'aide au déplacements doux a eu moins de succès en 2022 qu'en 2021.

4. Mettre en œuvre l'axe stratégique « achats avec dispositions environnementales » du plan d'action achat voté par le conseil d'administration

	Unité de mesure	Valeur 2019	Valeur 2020	Cible 2021	Valeur 2021	Cible 2022	Valeur 2022
Part de marchés supérieurs à 90 000 € HT comprenant une disposition environnementale	Taux	**8%**	**20%**	**20%**	**17%**	**20%**	**NC**
Nombre de marchés intégrant une clause contractuelle relative aux circuits courts	Nombre	-	-	**ND**	**NC**	**ND**	**NC**

La cartographie des achats 2022 est en cours de finalisation.

5. Mettre en place un plan de sensibilisation aux écogestes

Le plan de sensibilisation aux écogestes n'a pas été mis en place.

6. Mettre en place un réseau de correspondants développement durable dans les composantes, laboratoires et services

	Unité de mesure	Cible 2022	Valeur 2022
Part des composantes, des laboratoires et des services ayant nommé un correspondant développement durable	Nombre	**100%**	**NC**
Nombre d'actions de formation menées	Nombre	**ND**	**NC**

7. Mettre en place un bilan carbone annuel au niveau de l'établissement ayant vocation à être décliné par structure (composante/laboratoire/service)

8. Promouvoir les actions de formation en lien avec le développement durable et la réduction de l'empreinte environnementale

La stratégie de l'établissement en matière de performance environnementale a beaucoup évolué avec le plan de sobriété énergétique et se structure autour de 4 axes :

- Former aux enjeux de la transition écologique
- Rationaliser les consommations énergétiques et encourager les économies d'énergie
- Déployer les procédures de sauvegarde énergétique
- Augmenter l'efficience énergétique des activités énergivores
- Déployer de nouvelles infrastructures écoefficientes au service de la recherche et de la formation
- Accompagner la transition écologique avec des modes de travail et des campus lieux de vie et de travail adaptés
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-005

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé le Contrat d'Objectifs et de Moyens 2023** (voir document joint).

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : Contrat d'Objectifs et de Moyens 2023

2023

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

UNIVERSITÉ DE LYON

Lyon 1

Préambule

Pour l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'année 2023 préfigurera la création d'une nouvelle université pluridisciplinaire à Lyon. L'UCBL, l'Université Lumière Lyon 2 et CPE Lyon se sont engagées, depuis mai 2022, dans un processus de rapprochement au sein d'un établissement public expérimental (EPE). Cette démarche intitulée « Projet Lyon Université – Rapprochement Interdisciplinaire des Établissements Lyonnais » (PLURIEL 2024), rassemblera, au 1er janvier 2024, plus de 70 000 étudiants et près de 50 disciplines le tout dans une grande université pluridisciplinaire qui participera au rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche lyonnais.

Pour l'heure, l'UCBL, s'appuie sur ses 6 UFR déclinées en 16 composantes s'inscrivant dans les domaines disciplinaires « Santé », « Sciences », « Technologie » et « Éducation » ainsi que sur ses 8 services communs pour offrir à ses près de 50 000 étudiants des enseignements de qualité ainsi qu'un accès à une activité de recherche intensive, le tout dans un environnement propice à l'épanouissement personnel de ses étudiants. Ces engagements en matière de formation et de recherche d'excellence entre l'Université et ses composantes et services se matérialisent au sein du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM).

Le COM, déclinaison du Projet Annuel de Performance 2023, s'organise autour de 4 axes stratégiques :

- Poursuivre le développement d'une offre de formation attractive, dans un environnement de travail propice à la réussite étudiante
- Promouvoir une recherche d'excellence, interdisciplinaire, contribuant au rayonnement de l'établissement
- Consolider les outils de pilotage et la démarche qualité
- Construire un établissement exemplaire en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Par la suite, ces 4 axes stratégiques se déclinent en 34 objectifs opérationnels assortis d'indicateurs et de leviers d'actions qui seront mobilisés par les structures de l'établissement.

Face à la crise énergétique internationale et aux enjeux environnementaux, et pour s'inscrire dans les objectifs du Plan de sobriété énergétique annoncé par le gouvernement le 6 octobre 2022, l'UCBL, ses composantes et ses services, continueront à s'engager collectivement dans le but de réduire la consommation énergétique de l'Université, le tout grâce à des outils de pilotage innovants et des travaux de rénovation de ses bâtiments et de ses installations.

Dans le but d'accompagner les composantes et services à s'engager dans cette démarche de déclinaison de la performance au sein de leurs structures, une enveloppe annuelle de 2,5 M€ est mise à disposition. Les modalités de gestion de cette enveloppe sont précisées dans une note établie par la direction des services financiers. Comme pour les années précédentes, les crédits COM seront ouverts à hauteur de 80 % au budget initial et l'ouverture de la tranche complémentaire, pouvant aller jusqu'à 20 %, s'effectuera au quatrième trimestre de 2023.

Les conférences budgétaires de 1ère phase de 2023 entre la gouvernance et les structures de l'université, interviendront avant la fermeture administrative d'août et permettront de faire un bilan sur atteinte des objectifs inscrits dans le COM. Cet espace de dialogue privilégié permettra d'évoquer l'avancée des projets respectifs des services et composantes, d'aborder les éventuelles difficultés rencontrées et déterminer, au regard de la performance des structures, le niveau de versement de la tranche complémentaire.

LES PROJETS PROPOSES PAR LES COMPOSANTES POUR 2023 NE POURRONT ETRE MIS EN ŒUVRE QUE DANS LA LIMITE DE LA DOTATION ACCORDEE PAR LA GOUVERNANCE. DE FAIT, TOUS LES PROJETS INSCRITS DANS LE CONTRAT NE POURRONT ETRE MIS EN ŒUVRE.

Table des matières

I. Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques 3
II. Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation (ISTR) 9
III. Faculté de Médecine Lyon Est 14
IV. Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud – Charles Mérieux 19
V. Faculté d'Odontologie 24
VI. UFR Biosciences 29
VII. UFR Faculté des Sciences 36
VIII. Génie Electrique des procédés 42
IX. Département informatique 49
X. L'ISFA 56
XI. L'IUT Lyon 1 61
XII. Département mécanique 66
XIII. L'Observatoire de Lyon 71
XIV. POLYTECH LYON 77
XV. UFR STAPS 82
XVI. Le Service Commun de Documentation (SCD) 90
XVII. Le SUAPS 93
XVIII. Le Service de Soin Universitaire (SSU) 95
XIX. Le Service d'Orientation et d'Insertion professionnelle des Étudiants (SOIE) 97
XX. Innovation Conception et Accompagnement pour la Pédagogie (ICAP) 99
XXI. Le Service Commun d'Enseignement des Langues (SCEL) 101

DOTATION COM 2023 : 125 000 €

I. Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Déployer des dispositifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels**

Leviers d'actions :

- Déployer des passerelles entre les cursus de formation
- Encourager le tutorat
- Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées
- Généraliser les évaluations des expériences d'apprentissage
- Développer les liens avec le tissu socio-économique

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'heures de tutorat *	
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	**3**
Taux d'UE et de diplômes évalués	**50 %**
Nombre d'étudiants classés dans la liste principale au concours de l'internat en pharmacie	**50 % des inscrits au concours**
Taux de réussite au master en 2 ans	**95 %**
Taux de réussite au double diplôme Pharmacien Ingénieur	**80 %**

** L'ISPB a mis en place à la rentrée 2021, une UELC « Tutorat » visant à faire accompagner les étudiants entrant en 2ème année par des étudiants des années supérieures.*

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Heures HRS pour l'enseignant qui pilote le dispositif d'évaluation des formation	**497**
Poursuite du déploiement de SIDES	
Achats de tablettes et d'armoires sécurisées	**80 000**
Cotisation obligatoire UNESS	**13 774**
Remplacement du système de visioconférence de la salle 19	**20 000**
Internat : poursuivre les entrainements intensifs de préparation au concours d'internat en pharmacie afin de consolider la réussite des étudiants lyonnais au concours, encadrements par des vacataires hospitaliers à même de faire les entraînements (40 h)	**2 200**
Doubles cursus Pharmacien ingénieur : maintenir les liens privilégiés avec les Ecoles d'ingénieur et la qualité de la formation des étudiants. Intervention de professionnels vacataires pour répondre aux exigences des métiers de l'ingénierie (40 h = 2200 €)	**2 200**

✓ **Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogiques**

Leviers d'actions

- Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride
- Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée…), notamment en soutien aux travaux pratiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des enseignants équipés de kits audio-visuels mobiles	**100 %**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	**3**

✓ **Renforcer l'exposition et l'ancrage des cursus de formation avec la recherche**

Leviers d'actions

- Encourager les stages dans les laboratoires

INDICATEURS	CIBLES
Part des étudiants de master 1 effectuant un stage dans un laboratoire	**50**

✓ **Poursuivre le développement de l'offre de formation continue tout au long de la vie (FTLV)**

Leviers d'actions

- Décliner l'offre de formation en blocs de compétences
- Contribuer à promouvoir l'offre de formation continue

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de formations déclinées en blocs de compétence	**5**
Nombre d'heures stagiaires réalisées	**32 100 h**
Nombre de diplômés en formation continue	**70**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Modularisation de l'offre de formation et mise en place des blocs de compétences	

✓ **Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3/+3**

Leviers d'actions

- Développer l'offre de formation auprès des lycéens
- Contribuer à l'implication de l'établissement dans les campus métiers et qualifications

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Promotion des études de pharmacie auprès des lycées (kit d'information), en partenariat avec le SOIE Lyon 1	
Participation aux salons étudiants	

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du 1er cycle	*
Nombre de lycées impliqués dans les présentations de formation	**Action du tutorat santé**

**accueil au niveau du site santé et non de la composante*

✓ **Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes**

Leviers d'actions

- Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'UE et hors UE – dans le cadre des échanges ARQUS ou hors ARQUS
- Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	**43**
Nombre d'étudiants en mobilité sortante dans le cadre du programme ARQUS	**1 (Leipzig)**
Nombre d'étudiants en mobilité sortante hors UE	**40**
Nombre d'étudiants en mobilité entrante	**19**
Part des étudiants en mobilité entrante inscrits en master	**23 %**
Nombre d'étudiants inscrits au TOEIC	**146**
Taux de réussite au TOEIC (ou certification équivalente)	**90 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Maintenir les relations avec les universités et hôpitaux partenaires, continuer à développer les relations de partenariats avec les sites d'accueil étrangers. 15 h HRS pour le correspondant	
Valoriser l'investissement des correspondants RI par des HRS	**622**

✓ **Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants**

Leviers d'actions

- Développer l'apprentissage dans les cursus de formation
- Encourager l'entrepreneuriat étudiant

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de contrats en alternance dans les cursus de formation	**97**
Insertion professionnelle : licence pro à 30 mois	**Non concerné**
Insertion professionnelle : master à 30 mois	**85 % en moyenne selon masters**
Nombre d'étudiants suivant une formation ou réalisant une action en lien avec l'entreprenariat	**50**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
M1 IDS passé en apprentissage en 2022, création en 2022 d'un parcours M2 IDS « Market Access » en apprentissage	
Ouverture d'un double cursus Pharmacie / Sciences Po en cours	

2) En matière de vie étudiante

✓ **Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville**

Leviers d'actions

- Faire connaitre l'offre de services numériques en lien avec la formation et la vie des campus déployée par l'établissement

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Projet artistique Mission Culture et ISPB-Faculté de Pharmacie « Les médicaments d'hier, d'aujourd'hui et de demain … d'ici et d'ailleurs »	

✓ **Créer et animer un réseau des anciens (alumni)**

Leviers d'actions

- Contribuer à constituer un annuaire des anciens diplômés

✓ **Encourager et accompagner les initiatives étudiantes**

Leviers d'actions

- Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de dossiers déposés par la composante dans le cadre des appels à projet CVEC	-

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Soutiens aux initiatives étudiantes (subventions sur fond propre PLH, AELPI, ANCEPHAL...)	

3) En matière de recherche

✓ **Renforcer l'attractivité notamment internationale des formations doctorales de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de l'offre des contrats doctoraux

✓ **Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de la systématisation des dépôts de publications dans HAL

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de publications déposées dans HAL	***NC***

4) En matière de pilotage

✓ **Développer les ressources propres**

Leviers d'actions

- Augmenter les recettes de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, et des contrats de recherche

INDICATEURS	CIBLES
Montant des recettes de la taxe d'apprentissage	**250 000€**

Chiffre d'affaires formation continue et alternance	**984 400€**

✓ Optimiser l'usage des reliquats de formation continue

Leviers d'actions

- Mutualiser les reliquats des comptes de formation continue rattachés à la composante
- Communiquer sur la gestion des reliquats sur 3 ans auprès des responsables pédagogiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des reliquats n-3 sur le volume total des reliquats de la composante	**Moins de 5 %**

✓ Optimiser l'exécution budgétaire

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98 %**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5 %***

**Entre 0 et 0,5 % de différence avec le montant total des recettes titrées*

5) En matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

✓ Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (AC QVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Maintenance et renouvellement des équipements de sécurité (contrôle de la maintenance et du renouvellement d'équipements)	**15 000**
20 HRS pour la coordination de la maintenance préventive et curative, études des priorités hygiène et sécurité	**828**
Projet d'enquête auprès des personnels et étudiants dans le cadre du GT « Non au harcèlement, Oui au bien-être à l'ISPB »	

✓ Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	**18**
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	**1**

✓ Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Projet UELC RSE	
Thèses en cours « Pharmacie hospitalière : vers une démarche RSE »	
Dématérialisation des examens	

DOTATION COM 2023 : 350 000 €

II. Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation (ISTR)

A) Les objectifs de l'établissement

1- En matière de formation

✓ **Déployer des dispositifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels**

Leviers d'actions :

- Déployer des passerelles entre les cursus de formation
- Encourager le tutorat
- Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées
- Généraliser les évaluations des expériences d'apprentissage
- Développer les liens avec le tissu socio-économique

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'heures de tutorat	**300**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	**2**
Taux d'UE et de diplômes évalués	**50 %**
Taux de réussite en LP	**90 %**
Taux de réussite au master en 2 ans	**75 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Investissement en matériels pédagogiques et bureautiques (acquisition de matériel pédagogique non volumineux, d'ordinateurs portables avec écran amovible pour prêts aux enseignants contractuels non équipés, de matériel vidéo et renouvellement de mobilier usagé)	
Développement des pratiques pédagogiques innovantes grâce à l'acquisition de matériel spécifique de simulation en santé en soutien des travaux pratiques (chaine de mesure Verifit2 pour la filière audioprothèse)	**14 500**
Heures HRS pour valoriser l'installation du département « Recherche et Innovation Pédagogique »	

✓ **Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogiques**

Leviers d'actions

- Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride
- Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée…), notamment en soutien aux travaux pratiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des enseignants équipés de kits audio-visuels mobiles	**100 %**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	**2**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Acquisition de matériel immersif (casques de réalité virtuelle et/ou de réalité augmentée) pour le nouveau parcours du Master 2 Innovation Technologique ITEC	

✓ Renforcer l'exposition et l'ancrage des cursus de formation avec la recherche

Leviers d'actions

- Encourager les stages dans les laboratoires

INDICATEURS	CIBLES
Part des étudiants de licence et master 1 effectuant un stage dans un laboratoire	**Licence (ou équivalent) : 25 %** **Master 1 : 75 %**

✓ Poursuivre le développement de l'offre de formation continue tout au long de la vie (FTLV)

Leviers d'actions

- Décliner l'offre de formation en blocs de compétences
- Contribuer à promouvoir l'offre de formation continue

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de formations déclinées en blocs de compétence	**1**
Nombre d'heures stagiaires réalisées	**53 500h**
Nombre de diplômés en formation continue	**90**

✓ Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3/+3

Leviers d'actions

- Développer l'offre de formation auprès des lycéens
- Contribuer à l'implication de l'établissement dans les campus métiers et qualifications

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du 1er cycle	**Non quantifiable**
Nombre de lycées impliqués dans les présentations de formation	**Non quantifiable**

✓ Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes

Leviers d'actions

- Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'UE et hors UE – dans le cadre des échanges ARQUS ou hors ARQUS
- Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	**2**
Nombre d'étudiants en mobilité sortante dans le cadre du programme ARQUS	**28**
Nombre d'étudiants en mobilité sortante hors UE	**28**
Nombre d'étudiants en mobilité entrante	**17**
Part des étudiants en mobilité entrante inscrits en master	**23 %**
Nombre d'étudiants inscrits au TOEIC	**10**
Taux de réussite au TOEIC (ou certification équivalente)	**80 %**

✓ **Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants**

Leviers d'actions

- Développer l'apprentissage dans les cursus de formation
- Encourager l'entrepreneuriat étudiant

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de contrats en alternance dans les cursus de formation	
Insertion professionnelle : master à 30 mois	**90%**
Nombre d'étudiants suivant une formation ou réalisant une action en lien avec l'entreprenariat	

2) En matière de vie étudiante

✓ **Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville**

Leviers d'actions

- Faire connaitre l'offre de services numériques en lien avec la formation et la vie des campus déployée par l'établissement

✓ **Créer et animer un réseau des anciens (alumni)**

Levier d'action

- Contribuer à constituer un annuaire des anciens diplômés

✓ **Encourager et accompagner les initiatives étudiantes**

Levier d'action

- Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de dossiers déposés par la composante dans le cadre des appels à projet CVEC	**1**

3) En matière de recherche

✓ **Renforcer l'attractivité notamment internationale des formations doctorales de l'établissement**

Levier d'action

- Contribuer à la communication autour de l'offre des contrats doctoraux

✓ **Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement**

Levier d'action

- Contribuer à la communication autour de la systématisation des dépôts de publications dans HAL

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de publications déposées dans HAL	**80 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Organisation d'une Journée Recherche de l'ISTR sur le thème de l'interdisciplinarité en rééducation	

4) En matière de pilotage

✓ **Développer les ressources propres**

Levier d'action

- Augmenter les recettes de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, et des contrats de recherche

INDICATEURS	CIBLES
Montant des recettes de la taxe d'apprentissage	**15 000€**
Chiffre d'affaire formation continue et alternance	**246 100€**

✓ **Optimiser l'usage des reliquats de formation continue**

Leviers d'actions

- Mutualiser les reliquats des comptes de formation continue rattachés à la composante
- Communiquer sur la gestion des reliquats sur 3 ans auprès des responsables pédagogiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des reliquats n-3 sur le volume total des reliquats de la composante	***Moins de 5 %***

✓ Optimiser l'exécution budgétaire

Levier d'action

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98 %**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5%***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées*

5) En matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

✓ Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants

Leviers d'actions :

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Faire un état des lieux du fonctionnement actuel des services administratifs de l'ISTR, réfléchir à une nouvelle organisation permettant d'optimiser la continuité de l'activité, de favoriser la mutualisation des missions entre départements, d'harmoniser les processus administratifs et de développer la polyvalence pour renforcer l'attractivité des fonctions puis d'accompagner les équipes administratives et de scolarité dans cette évolution organisationnelle. Cofinancement ISTR (8 550€).	**8 550**

✓ Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

Leviers d'actions :

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	***100 % des étudiants éligibles***
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	***4***

✓ Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

DOTATION COM 2023 : 400 000 €

III. Faculté de Médecine Lyon Est

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Déployer des dispositifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels**

Leviers d'actions :

- Déployer des passerelles entre les cursus de formation
- Encourager le tutorat
- Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées
- Généraliser les évaluations des expériences d'apprentissage
- Développer les liens avec le tissu socio-économique

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'heures de tutorat	
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	
Taux d'UE et de diplômes évalués	**50 %**
Nbre d'étudiants en médecine classés dans les 500 premiers aux ECN	

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Mise en place des ECOS	**200 000**
Réaménager le musée d'histoire de la médecine et de la pharmacie	**3 000**

✓ **Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogiques**

Leviers d'actions

- Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride
- Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée…), notamment en soutien aux travaux pratiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des enseignants équipés de kits audio-visuels mobiles	**100 %**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	

✓ **Renforcer l'exposition et l'ancrage des cursus de formation avec la recherche**

Leviers d'actions

- Encourager les stages dans les laboratoires

✓ Poursuivre le développement de l'offre de formation continue tout au long de la vie (FTLV)

Leviers d'actions

- Décliner l'offre de formation en blocs de compétences
- Contribuer à promouvoir l'offre de formation continue
-

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de formations déclinées en blocs de compétences	
Nombre d'heures stagiaires réalisées	**235 400h**
Nombre de diplômés en formation continue	**800**

✓ Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3/+3

Leviers d'actions

- Développer l'offre de formation auprès des lycéens
- Contribuer à l'implication de l'établissement dans les campus métiers et qualifications

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du 1er cycle	
Nombre de lycées impliqués dans les présentations de formation	

✓ Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes

Leviers d'actions

- Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'UE et hors UE – dans le cadre des échanges ARQUS ou hors ARQUS
- Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	
Nombre d'étudiants en mobilité sortante dans le cadre du programme ARQUS	
Nombre d'étudiants en mobilité sortante hors UE	
Nombre d'étudiants en mobilité entrante	
Part des étudiants en mobilité entrante inscrits en master	
Nombre d'étudiants inscrits au TOEIC	
Taux de réussite au TOEIC (ou certification équivalente)	

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Déplacement à OTTAWA pour l'école d'été	**50 000**
Lancement de l'Ecole d'été Responsabilité Sociale Internationale « Entretiens Solidaires »	**15 000**

2) En matière de vie étudiante

✓ **Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville**

Leviers d'actions

- Faire connaitre l'offre de services numériques en lien avec la formation et la vie des campus déployée par l'établissement

✓ **Créer et animer un réseau des anciens (alumni)**

Leviers d'actions

- Contribuer à constituer un annuaire des anciens diplômés

✓ **Encourager et accompagner les initiatives étudiantes**

Leviers d'actions

- Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de dossiers déposés par la composante dans le cadre des appels à projet CVEC	

3) En matière de recherche

✓ **Renforcer l'attractivité notamment internationale des formations doctorales de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de l'offre des contrats doctoraux

✓ **Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de la systématisation des dépôts de publications dans HAL

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de publications déposées dans HAL	

4) En matière de pilotage

✓ **Développer les ressources propres**

Leviers d'actions

- Augmenter les recettes de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, et des contrats de recherche

INDICATEURS	CIBLES
Montant des recettes de la taxe d'apprentissage	**15 000€**
Chiffre d'affaire formation continue et alternance	**1,76 M€**

✓ **Optimiser l'usage des reliquats de formation continue**

Leviers d'actions

- Mutualiser les reliquats des comptes de formation continue rattachés à la composante
- Communiquer sur la gestion des reliquats sur 3 ans auprès des responsables pédagogiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des reliquats n-3 sur le volume total des reliquats de la composante	***Moins de 5 %***

✓ **Optimiser l'exécution budgétaire**

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98%**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5%***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées*

5) En matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

✓ **Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants**

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Restructuration de l'école de chirurgie (aménagement de l'animalerie et augmentation des surfaces existantes)	**140 000**

✓ **Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap**

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	

Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap

- ✓ **Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale**

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

DOTATION COM 2023 : 266 000 €

IV. Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud – Charles Mérieux

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Déployer des dispositifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels**

Leviers d'actions :

- Déployer des passerelles entre les cursus de formation
- Encourager le tutorat
- Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées
- Généraliser les évaluations des expériences d'apprentissage
- Développer les liens avec le tissu socio-économique

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'heures de tutorat	**1500 h**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	
Taux d'UE et de diplômes évalués	**50 %**
Nbre d'étudiants en médecine classés dans les 500 premiers aux ECN	

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Poursuite de l'équipement des amphithéâtres pour les examens	**80 000**
Mettre en œuvre les ECOS et équiper la faculté dans le cadre de l'aménagement du plateau commun Lyon-Sud/Lyon-Est (mobiliers et équipements de simulation)	**100 000**
Soutenir la démarche de tutorat pour favoriser la réussite des étudiants en 1er cycle et 2ème cycle	**20 000**
Recrutement d'un ingénieur pédagogique, poste mutualisé avec la faculté d'odontologie (venir en appui des enseignants pour la création, la scénarisation, la médiatisation et la diffusion des ressources pédagogiques en formation initiale et continue)	**26 000**
Prise en charge des aides aux double-cursus	**22 000**

✓ **Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogiques**

Leviers d'actions

- Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride
- Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée…), notamment en soutien aux travaux pratiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des enseignants équipés de kits audio-visuels mobiles	**60 %**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Acquisition d'une table d'anatomie (outil de visualisation et enseignement en 3d de l'autonomie)	**70 000**
Projet de modernisation des équipements audiovisuels	

✓ Poursuivre le développement de l'offre de formation continue tout au long de la vie (FTLV)

Leviers d'actions

- Décliner l'offre de formation en blocs de compétences
- Contribuer à promouvoir l'offre de formation continue

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de formations déclinées en blocs de compétences	
Nombre d'heures stagiaires réalisées	**181 900h**
Nombre de diplômés en formation continue	**800**

✓ Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3/+3

Leviers d'actions

- Développer l'offre de formation auprès des lycéens
- Contribuer à l'implication de l'établissement dans les campus métiers et qualifications

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du 1er cycle	
Nombre de lycées impliqués dans les présentations de formation	

✓ Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes

Leviers d'actions

- Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'UE et hors UE – dans le cadre des échanges ARQUS ou hors ARQUS
- Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	
Nombre d'étudiants en mobilité sortante dans le cadre du programme ARQUS	
Nombre d'étudiants en mobilité sortante hors UE	
Nombre d'étudiants en mobilité entrante	
Part des étudiants en mobilité entrante inscrits en master	
Nombre d'étudiants inscrits au TOEIC	
Taux de réussite au TOEIC (ou certification équivalente)	

✓ **Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants**

Leviers d'actions

- Développer l'apprentissage dans les cursus de formation
- Encourager l'entrepreneuriat étudiant

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de contrats en alternance dans les cursus de formation	***NC***
Insertion professionnelle : licence pro à 30 mois	***NC***
Insertion professionnelle : master à 30 mois	***NC***
Nombre d'étudiants suivant une formation ou réalisant une action en lien avec l'entreprenariat	***NC***

2) En matière de vie étudiante

✓ **Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville**

Leviers d'actions

- Faire connaitre l'offre de services numériques en lien avec la formation et la vie des campus déployée par l'établissement

✓ **Créer et animer un réseau des anciens (alumni)**

Leviers d'actions

- Contribuer à constituer un annuaire des anciens diplômés

✓ **Encourager et accompagner les initiatives étudiantes**

Leviers d'actions

- Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de dossiers déposés par la composante dans le cadre des appels à projet CVEC	***1***

3) En matière de recherche

✓ **Renforcer l'attractivité notamment internationale des formations doctorales de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de l'offre des contrats doctoraux

✓ **Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de la systématisation des dépôts de publications dans HAL

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de publications déposées dans HAL	

4) En matière de pilotage

✓ **Développer les ressources propres**

Leviers d'actions

- Augmenter les recettes de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, et des contrats de recherche

INDICATEURS	CIBLES
Montant des recettes de la taxe d'apprentissage	**1 500€**
Chiffre d'affaire formation continue et alternance	**1,605 M€**

✓ **Optimiser l'usage des reliquats de formation continue**

Leviers d'actions

- Mutualiser les reliquats des comptes de formation continue rattachés à la composante
- Communiquer sur la gestion des reliquats sur 3 ans auprès des responsables pédagogiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des reliquats n-3 sur le volume total des reliquats de la composante	**Moins de 5 %**

✓ **Optimiser l'exécution budgétaire**

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98%**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5%***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées*

5) En matière de responsabilité sociale et environnementale

✓ **Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants**

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (AC QVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

✓ **Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap**

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	***CF Mission Handicap***
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	***2***

✓ Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Agrandissement du parc à vélos	**6 000**

DOTATION COM 2023 : 40 000 €

V. Faculté d'Odontologie

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Déployer des dispositifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels**

Leviers d'actions :

- Déployer des passerelles entre les cursus de formation
- Encourager le tutorat
- Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées
- Généraliser les évaluations des expériences d'apprentissage
- Développer les liens avec le tissu socio-économique

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'heures de tutorat	**50 heures**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	
Taux d'UE et de diplômes évalués	**50%**
Taux de passage de la L1 à la L2	**Filière sélective dépendante des Capacités d'Accueil**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Recrutement d'un ingénieur pédagogique, poste mutualisé avec la faculté de médecine Lyon Sud (venir en appui des enseignants pour la création, la scénarisation, la médiatisation et la diffusion des ressources pédagogiques en formation initiale et continue)	**26 000**
Mise en place d'une EULc Tutorat (14 étudiants)	
Tutorat étendu à l'ensemble des étudiants en FGSO	

✓ **Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogiques**

Leviers d'actions

- Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride
- Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée…), notamment en soutien aux travaux pratiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des enseignants équipés de kits audio-visuels mobiles	**40%**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	**1**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Extension d'une salle de simulation procédurale (50K€) ainsi que l'ajout de 8 simulateurs (195K€) et la mise à niveau logiciel de la salle préexistante (111K€)	**356 000**
Acquisition de 100 tablettes pour la dématérialisation des examens + une armoire de rechargement	**49 250**
Acquisition d'une licence pour le logiciel outil WOOCLAP	**2 600**
Remise à niveau de l'amphithéâtre 1 (10,5K€) et de la salle du conseil (8,8K€) pour la visioconférence et l'enseignement hybride	**19 300**

✓ **Renforcer l'exposition et l'ancrage des cursus de formation avec la recherche**

Leviers d'actions

- Encourager les stages dans les laboratoires

✓ **Poursuivre le développement de l'offre de formation continue tout au long de la vie (FTLV)**

Leviers d'actions

- Décliner l'offre de formation en blocs de compétences pour les formations diplômantes (AEU et DU) organisées en séminaires de 2 à 3 jours
- Contribuer à promouvoir l'offre de formation continue

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de formations déclinées en blocs de compétence	**20%**
Nombre d'heures stagiaires réalisées	**107 000 h**
Nombre de diplômés en formation continue	**70**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Création de nouveaux DU : « Pathologies de la muqueuse orale » et « Utilisation des outils numériques en odontologie »	

✓ **Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3/+3**

Leviers d'actions

- Développer l'offre de formation auprès des lycéens
- Contribuer à l'implication de l'établissement dans les campus métiers et qualifications

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du 1er cycle (pas concerné) Nombre de lycées impliqués dans les présentations de formation	**Mutualisé avec le secteur santé**

✓ **Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes**

Leviers d'actions

- Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'UE et hors UE – dans le cadre des échanges ARQUS ou hors ARQUS
- Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	**NC**
Nombre d'étudiants en mobilité sortante dans le cadre du programme ARQUS	**2**
Nombre d'étudiants en mobilité sortante hors UE	0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante	**3**
Part des étudiants en mobilité entrante inscrits en master	**100 % en FASO**
Nombre d'étudiants inscrits au TOEIC	**0**
Taux de réussite au TOEIC (ou certification équivalente)	**0**

✓ **Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants**

Leviers d'actions

- Développer l'apprentissage dans les cursus de formation
- Encourager l'entrepreneuriat étudiant

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de contrats en alternance dans les cursus de formation	
Nombre d'étudiants suivant une formation ou réalisant une action en lien avec l'entreprenariat	

2) En matière de vie étudiante

✓ **Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville**

Leviers d'actions

- Faire connaitre l'offre de services numériques en lien avec la formation et la vie des campus déployée par l'établissement

✓ **Créer et animer un réseau des anciens (alumni)**

Leviers d'actions

- Contribuer à constituer un annuaire des anciens diplômés

✓ **Encourager et accompagner les initiatives étudiantes**

Leviers d'actions

- Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de dossiers déposés par la composante dans le cadre des appels à projet CVEC	**1**

3) En matière de recherche

✓ **Renforcer l'attractivité notamment internationale des formations doctorales de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de l'offre des contrats doctoraux

✓ **Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de la systématisation des dépôts de publications dans HAL

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de publications déposées dans HAL	

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Installation de la Commission recherche en janvier 2023	
Réflexion sur la création d'un double cursus – Odontologiste / Ingénieur	
Participation à l'appel à projet : AMI Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) santé	

4) En matière de pilotage

✓ **Développer les ressources propres**

Leviers d'actions

- Augmenter les recettes de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, et des contrats de recherche

INDICATEURS	CIBLES
Montant des recettes de la taxe d'apprentissage	**6 000 €**
Chiffre d'affaire formation continue et alternance	**192 600€**

✓ **Optimiser l'usage des reliquats de formation continue**

Leviers d'actions

- Mutualiser les reliquats des comptes de formation continue rattachés à la composante
- Communiquer sur la gestion des reliquats sur 3 ans auprès des responsables pédagogiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des reliquats n-3 sur le volume total des reliquats de la composante	**Moins de 5 %**

✓ **Optimiser l'exécution budgétaire**

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98 %**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5 %***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées*

5) En matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

✓ Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

✓ Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	**Tout étudiant concerné**
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	

✓ Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

DOTATION COM 2023 : 230 000 €

VI. UFR Biosciences

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Déployer des dispositifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels**

Leviers d'actions :

- Déployer des passerelles entre les cursus de formation
- Encourager le tutorat
- Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées
- Généraliser les évaluations des expériences d'apprentissage
- Développer les liens avec le tissu socio-économique

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'heures de tutorat	
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	**4**
Taux d'UE et de diplômes évalués	**50 %**
Taux de réussite au master en 2 ans	**90 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Poursuivre l'investissement dans le parcours aménagé en licence, première année en 2 ans (84 étudiants en 2022-2023)	
Continuer à soutenir des enseignements in situ : sorties de terrain, enseignements visites de sites	**18 000**
Améliorer le taux des évaluations des enseignements UE/parcours et le taux de participation (30 HRS pour les deux référents de l'évaluation des enseignements	**1 242**
Développer de nouvelles ressources pédagogiques (TP, TD, cours en ligne) : 3	
Dépôt de projets de pédagogies innovantes gérés par iCap : 2 à 3	
Poursuivre la déclinaison des formations en blocs de compétences (en licence et Master) => besoin d'un accompagnement	

✓ **Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogiques**

Leviers d'actions

- Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride
- Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée…), notamment en soutien aux travaux pratiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des enseignants équipés de kits audio-visuels mobiles	**60 %**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	**4**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Poursuivre de la modernisation et du renouvellement des équipements des plateformes pédagogiques et du matériel numérique dédié à l'enseignement (50 000€)	
Augmenter le nombre d'interventions à distance (intervenants hors site/ étrangers) : dans 4 formations	
Dépôt d'un projet de réalité virtuelle « Virtual Lab in Physiology»	**74 000**

✓ Renforcer l'exposition et l'ancrage des cursus de formation avec la recherche

Leviers d'actions

- Encourager les stages dans les laboratoires

INDICATEURS	CIBLES
Part des étudiants de licence et master 1 effectuant un stage dans un laboratoire	**80 %**
Part des étudiants de licence effectuant un stage dans un laboratoire	**15 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Encourager l'organisation de colloques scientifiques et écoles d'été par les membres de la composante dans la région lyonnaise et ouverts gratuitement ou à des tarifs préférentiels aux étudiants de Master et doctorants de la composante	**10 000**
Augmenter le nombre d'actions de découverte de la recherche et de visites de laboratoires par les étudiants en L3	**4 000**
Nouvelle édition de la journée scientifique de l'UFR, ouverte aux étudiants => banalisation d'une journée dans le planning des formations pour permettre la participation des étudiants	**6 000**
Encourager l'organisation de colloques scientifiques et écoles d'été par les membres de la composante dans la région lyonnaise et ouverts gratuitement ou à des tarifs préférentiels aux étudiants de Master et doctorants de la composante	**10 000**

✓ Poursuivre le développement de l'offre de formation continue tout au long de la vie (FTLV)

Leviers d'actions

- Décliner l'offre de formation en blocs de compétences
- Contribuer à promouvoir l'offre de formation continue

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de formations déclinées en blocs de compétence	**80 % en licence**
Nombre d'heures stagiaires réalisées	**107 000 h**
Nombre de diplômés en formation continue	**90**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

✓ Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3/+3

Leviers d'actions

- Développer l'offre de formation auprès des lycéens
- Contribuer à l'implication de l'établissement dans les campus métiers et qualifications

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du 1er cycle	**600**
Nombre de lycées impliqués dans les présentations de formation	**10**
Accueil de lycéens en stage d'observation dans les laboratoires de recherche	**>40**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Prendre en charge des frais de missions en lien avec la formation et pour des interventions dans des lycées	**2 000**
Mise en place d'un suivi, notamment du nombre de lycéens en stage d'observation ou visites dans les laboratoires de recherche et suivi des interventions dans des lycées.	

✓ Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes

Leviers d'actions

- Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'UE et hors UE – dans le cadre des échanges ARQUS ou hors ARQUS
- Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	***23***
Nombre d'étudiants en mobilité sortante dans le cadre du programme ARQUS	
Nombre d'étudiants en mobilité sortante hors UE	***10***
Nombre d'étudiants en mobilité entrante	***11***
Part des étudiants en mobilité entrante inscrits en master	***6***
Nombre d'étudiants inscrits au TOEIC	***210***
Taux de réussite au TOEIC (ou certification équivalente)	***90 % niveau B1***

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Financement de bourses de mobilité, 25 à 30 demandes d'étudiants de M2 de M1 et de L3 des formations ne relevant pas des initiatives Graduate+	**30 000**
Contribution à la gratification de 5 stagiaires étrangers	**6 000**
Accueil de 2 intervenants étrangers dans les formations de la composante (frais de mission)	**5 000**
Reconnaissance de l'investissement de 3 CMI (3x8 HRS : 994€)	**994**

✓ Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants

Leviers d'actions

- Développer l'apprentissage dans les cursus de formation
- Encourager l'entrepreneuriat étudiant

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de contrats en alternance dans les cursus de formation	**91**
Insertion professionnelle : licence pro à 30 mois	**80 %**
Insertion professionnelle : master à 30 mois	**80 %**
Nombre d'étudiants suivant une formation ou réalisant une action en lien avec l'entreprenariat	**100**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Développer l'alternance : Appel au CFA FormaSup pour réaliser une prospective des entreprises et des possibilités de contrats d'alternance dans les domaines de compétences, le coût de cette prestation s'élève à 800€/h	**10 000**
Renforcer les liens avec des entreprises en faisant appel aux compétences du CFA FormaSup (10000€) et le soutien par FOCAL pour : - Augmenter le nombre d'inscrits en formation continue - Développer l'alternance (correspondant alternance, commission relation entreprises et alternance, CFA FormaSup) - Développer l'offre de formations courtes	
Encourager les stages volontaires en licence et M1 (gratifications/subvention pour stages volontaires)	**10 000**

2) En matière de vie étudiante

✓ **Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville**

Leviers d'actions

- Faire connaitre l'offre de services numériques en lien avec la formation et la vie des campus déployée par l'établissement

✓ **Créer et animer un réseau des anciens (alumni)**

Leviers d'actions

- Contribuer à constituer un annuaire des anciens diplômés

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Renforcer les liens entre les promotions par l'organisation de cérémonies de remise de diplômes en licence et dans la plupart des Masters (projet d'une grande Cérémonie de remise de diplômes pour tous les diplômés de l'UFR) (12 000€), et invitation d'anciens diplômés et des personnalités extérieures (3000€)	**15 000**
Organisation d'évènements par les étudiants élus au conseil à destination des étudiants de la composante (journée d'intégration, présentation de la composante)	**2 000**
Réponse à l'AAP CVEC (tables pique-nique, garages à vélo supplémentaires)	
Soutien aux associations d'anciens diplômés de l'UFR pour : - La mise en place annuaire et animation réseau des anciens - L'organisation de remises de diplômes	**8 000**

✓ **Encourager et accompagner les initiatives étudiantes**

Leviers d'actions

- Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de dossiers déposés par la composante dans le cadre des appels à projet CVEC	***2***

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Systématiser le tutorat des étudiants M1 par des étudiants de M2. Le parrainage/tutorat en Master se pratique déjà dans certaines mentions. La composante souhaite élargir cette pratique en incitants plus d'étudiants de M2 (éventuellement aussi des doctorants) à devenir Parrain/tuteur d'étudiants de M1	**4 000**

3) En matière de recherche

✓ **Renforcer l'attractivité notamment internationale des formations doctorales de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de l'offre des contrats doctoraux

✓ **Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de la systématisation des dépôts de publications dans HAL

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de publications déposées dans HAL	**95 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

4) En matière de pilotage

✓ **Développer les ressources propres**

Leviers d'actions

- Augmenter les recettes de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, et des contrats de recherche

INDICATEURS	CIBLES
Montant des recettes de la taxe d'apprentissage	**20 000 €**
Chiffre d'affaire formation continue et alternance	**856 000 €**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

✓ **Optimiser l'usage des reliquats de formation continue**

Leviers d'actions

- Mutualiser les reliquats des comptes de formation continue rattachés à la composante
- Communiquer sur la gestion des reliquats sur 3 ans auprès des responsables pédagogiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des reliquats n-3 sur le volume total des reliquats de la composante	**Moins de 5%**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Optimiser encore plus l'usage des ressources propres et des reliquats des comptes FOCAL, notamment en mutualisant les reliquats pour l'achat d'équipements et la contribution aux travaux de rénovation des locaux	

✓ **Optimiser l'exécution budgétaire**

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98 %**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5 %***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées*

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Améliorer la procédure de collecte de la TA (cible: 60 000€)	

5) En matière de responsabilité sociale et environnementale

✓ **Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants**

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Soutenir les actions du groupe de travail hygiène et sécurité	**2 000**
Déménager les archives dans la nouvelle salle dédiée	**3 000**
Renouveler le matériel informatique pour des personnels directement rattachés à la composante (PRAG, personnels administratifs)	**3 000**

✓ Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	**22**
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	**2**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Diffusion d'information sur les procédures et utilités de déclaration RQTH via le site Web de la composante	
Identification d'un vivier de candidats aux postes d'enseignants-chercheurs ouverts aux BOE (objectif : 1 poste BOE)	

✓ Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Intervenir en cas de besoin pour l'entretien de matériels et locaux communs, et d'assurer, en attendant une procédure centralisée, l'achat de diverses fournitures notamment pour l'entretien des locaux du « quartier de biologie »	**30 000**
Organiser une Journée d'action développement durable (en collaboration avec l'ig2e)	**2 000**
Etablir un plan d'action en faveur du développement durable (référent « développement durable »)	
Entretien et maintenance des appareils des plateformes de TP (autoclaves, hottes biologiques et chimiques, détecteurs de CO2…)	**20 000**

DOTATION COM 2023 : 210 000 €

VII. UFR Faculté des Sciences

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Déployer des dispositifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels**

Leviers d'actions :

- Déployer des passerelles entre les cursus de formation
- Encourager le tutorat
- Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées
- Généraliser les évaluations des expériences d'apprentissage
- Développer les liens avec le tissu socio-économique

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'heures de tutorat	**ND**
Taux d'UE et de diplômes évalués	**50 %**
Taux de passage de la L1 à la L2	**60 %**
Taux de réussite au master en 2 ans	**85 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Remplacer du matériel vieillissant	
Mettre en place de nouveaux TP	
Démultiplier les postes de travail afin de répondre aux normes d'encadrement en TP	
Maintenir des correspondants évaluation dans chaque département de la Faculté	

✓ **Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogiques**

Leviers d'actions

- Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride
- Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée…), notamment en soutien aux travaux pratiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des enseignants équipés de kits audio-visuels mobiles	
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	**3**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

✓ Renforcer l'exposition et l'ancrage des cursus de formation avec la recherche

Leviers d'actions

- Encourager les stages dans les laboratoires

INDICATEURS	CIBLES
Part des étudiants de licence et master 1 effectuant un stage dans un laboratoire	**50 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
maintenir ses actions de soutien aux colloques et également de participation à la gratification de stages	

✓ Poursuivre le développement de l'offre de formation continue tout au long de la vie (FTLV)

Leviers d'actions

- Décliner l'offre de formation en blocs de compétences
- Contribuer à promouvoir l'offre de formation continue

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de formations déclinées en blocs de compétence	**8**
Nombre d'heures stagiaires réalisées	**160 500h**
Nombre de diplômés en formation continue	**40**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

✓ Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3/+3

Leviers d'actions

- Développer l'offre de formation auprès des lycéens
- Contribuer à l'implication de l'établissement dans les campus métiers et qualifications

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du 1er cycle	
Pourcentage d'EC participant aux divers salons	**15 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
maintenir les aides et reconnaître l'investissement des collègues dans le cadre des Olympiades	

✓ **Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes**

Leviers d'actions

- Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'UE et hors UE – dans le cadre des échanges ARQUS ou hors ARQUS
- Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	**10**
Nombre d'étudiants en mobilité sortante dans le cadre du programme ARQUS	**1**
Nombre d'étudiants en mobilité sortante hors UE	
Nombre d'étudiants en mobilité entrante	**33**
Part des étudiants en mobilité entrante inscrits en master	**33**
Nombre d'étudiants inscrits au TOEIC	**250**
Taux de réussite au TOEIC (ou certification équivalente)	**90 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
participer à la gratification de quatre ou cinq stagiaires étrangers	

✓ **Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants**

Leviers d'actions

- Développer l'apprentissage dans les cursus de formation
- Encourager l'entrepreneuriat étudiant

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de contrats en alternance dans les cursus de formation	
Insertion professionnelle : licence pro à 30 mois	**95 %**
Insertion professionnelle : master à 30 mois	**85 %**
Nombre d'étudiants suivant une formation ou réalisant une action en lien avec l'entreprenariat	

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

2) En matière de vie étudiante

✓ **Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville**

Leviers d'actions

- Faire connaitre l'offre de services numériques en lien avec la formation et la vie des campus déployée par l'établissement

✓ **Créer et animer un réseau des anciens (alumni)**

Leviers d'actions

- Contribuer à constituer un annuaire des anciens diplômés

✓ **Encourager et accompagner les initiatives étudiantes**

Leviers d'actions

- Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de dossiers déposés par la composante dans le cadre des appels à projet CVEC	**2**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Participer à un grand nombre de remise de diplômes. Partager, et faire partager, une identité commune aux étudiants. Les remises de diplômes sont un temps fort dans la vie étudiante et de la composante.	

3) En matière de recherche

✓ **Renforcer l'attractivité notamment internationale des formations doctorales de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de l'offre des contrats doctoraux

✓ **Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de la systématisation des dépôts de publications dans HAL

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de notices déposées dans HAL	**95 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

4) En matière de pilotage

✓ **Développer les ressources propres**

Leviers d'actions

- Augmenter les recettes de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, et des contrats de recherche

INDICATEURS	CIBLES (en €)
Montant des recettes de la taxe d'apprentissage	**35 000€**
Chiffre d'affaire formation continue et alternance	**1,01 M €**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

✓ Optimiser l'usage des reliquats de formation continue

Leviers d'actions

- Mutualiser les reliquats des comptes de formation continue rattachés à la composante
- Communiquer sur la gestion des reliquats sur 3 ans auprès des responsables pédagogiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des reliquats n-3 sur le volume total des reliquats de la composante	**Moins de 5 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

✓ Optimiser l'exécution budgétaire

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	***Au moins 98 %***
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	***Entre 0 et 0,5 %****

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées*

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

5) En matière de responsabilité sociale et environnementale

✓ Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)

- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Aménagement de lieux de vie	
Achat de PTI (poste pour travailleur isolé) pour les personnels d'entretien qui arrivent tôt le matin, pour le personnel de la soute, pour les personnels administratifs qui se retrouvent parfois seuls dans les services	
Equipement des personnels d'entretien avec de petites autolaveuses plus maniables qui facilitent l'entretien des sols des salles de travaux pratiques	
Face aux étés plus chauds, plusieurs personnels ont demandé la mise à disposition de fontaines à eau fraîche. Dans un souci de développement durable, la composante opte plutôt pour des réfrigérateurs qui permettront de stocker des bouteilles d'eau au frais (de préférence en verre…)	

✓ Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	**2**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

✓ Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Sensibilisation aussi bien auprès des étudiants que des agents de la composante	
Afin d'entretenir les locaux, des rafraichissements sont nécessaires et ne peuvent être supportés par les seuls départements. La Faculté des Sciences souhaite poursuivre son aide à ce type de travaux.	

DOTATION COM 2023 : 37 000 €

VIII. Génie Electrique des procédés

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Déployer des dispositifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels**

Leviers d'actions :

- Déployer des passerelles entre les cursus de formation
- Encourager le tutorat
- Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées
- Généraliser les évaluations des expériences d'apprentissage
- Développer les liens avec le tissu socio-économique

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'heures de tutorat	**1 850**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	**1**
Taux d'UE et de diplômes évalués*	**50 %**
Taux de passage de la L1 à la L2 *(indicateurs portail PCSI)*	**55 %**
Taux de réussite au master en 2 ans	**85 %**

*Indicateurs portail PCSI

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Evaluation des enseignements/Bloc de compétences HRS pour le suivi de l'évaluation/bloc de compétences. L'objectif est ici de poursuivre la dynamique de cette année afin d'avoir un taux d'évaluation des UEs et formations de 100 % et d'animer et coordonner les réflexions sur la mise en place des formations sous la forme de bloc de compétences	**500**

✓ **Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogiques**

Leviers d'actions

- Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride
- Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée…), notamment en soutien aux travaux pratiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des enseignants équipés de kits audio-visuels mobiles	**60 %**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	**1**
Part de TP hybride accompagnés d'un soutien par des outils numériques/matériels	

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Modernisation d'Equipements pédagogiques Financer ou co-financer la modernisation des équipements pédagogiques des 7 plateformes de la composante. Cette action sera menée en cohérence avec la nouvelle accréditation 2022-2026.	**13 000**
Pédagogie par projet et donner accès à des infrastructures de pointe Par exemple, accès à des salles blanches pour la professionnalisation des étudiants	**1 000**
Encourager l'Innovation numérique et pédagogique En lien avec la priorité d'inclusion, la composante propose de promouvoir des actions en liens avec les innovations pédagogiques et numériques (visites virtuelles de plateformes, mise en place de TP numériques et de TP en réalité virtuelle…). Dans une première étape, un-e référent-e numérique pourra être nommé-e pour animer les équipes pédagogiques et permettre l'identification de potentiels projets à déposer auprès d'ICAP, mettre en place une stratégie globale au sein du département.	**1 000**

✓ Renforcer l'exposition et l'ancrage des cursus de formation avec la recherche

Leviers d'actions

- Encourager les stages dans les laboratoires

INDICATEURS	CIBLES
Part des étudiants de licence et master 1 effectuant un stage dans un laboratoire	***25 %***

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Soutenir le démarrage de l'activité de recherche d'un nouvel EC par le financement/co-financement gratification stage, participation conférence, …	**2 000**

✓ Poursuivre le développement de l'offre de formation continue tout au long de la vie (FTLV)

Leviers d'actions

- Décliner l'offre de formation en blocs de compétences
- Contribuer à promouvoir l'offre de formation continue

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de formations déclinées en blocs de compétence	
Nombre d'heures stagiaires réalisées	**18 190h**
Nombre de diplômés en formation continue	**60**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Organisation de Colloque/Journées Organisation d'un colloque de rencontre entre étudiants, enseignants et industriels de l'E-EE-A ayant pour but : - présentation des formations - présentation des métiers dans les disciplines de l'E-EE-A (séminaires industriels), projets de	**3 000**

recrutement en alternance - organisation d'entretiens (simulations ou réels) - concours vidéo « projets dans les domaines de l'EEA » réalisés par les étudiants

✓ Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3/+3

Leviers d'actions

- Développer l'offre de formation auprès des lycéens
- Contribuer à l'implication de l'établissement dans les campus métiers et qualifications

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du 1er cycle	**NC**
Nombre de lycées impliqués dans les présentations de formation	**NC**
Nombre d'EC impliqué dans des actions en lien avec les lycéens	

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

✓ Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes

Leviers d'actions

- Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'UE et hors UE – dans le cadre des échanges ARQUS ou hors ARQUS
- Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	
Nombre d'étudiants en mobilité sortante dans le cadre du programme ARQUS	
Nombre d'étudiants en mobilité sortante hors UE	
Nombre d'étudiants en mobilité entrante	**1**
Part des étudiants en mobilité entrante inscrits en master	
Nombre d'étudiants inscrits au TOEIC	
Taux de réussite au TOEIC (ou certification équivalente)	**55 %**
Nombre d'étudiants en mobilité sortante hors ARQUS	**2**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Rayonnement et mobilité internationale en lien avec la recherche et les formations 1) Financement de Missions pour la mise en place de partenariats internationaux dans le cadre du projet Master Erasmus Mundus et la mise en place de collaborations avec les partenaires européens dont ARQUS (Univ. Padoue). Afin d'accompagner et encourager cette action, la composante propose de financer ou co-financer auprès des laboratoires des stages d'étudiants de M2 en provenance d'une université étrangère avec une priorité pour les partenaires européens. L'objectif étant de pouvoir encourager la mise en place de collaborations notamment au niveau européen. → En lien Graduate Initiative « Energie & Industrie du Futur »	**5 000**

2) Financement/co-financement d'une conférence internationale d'un-e ACE de la composante

✓ **Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants**

Leviers d'actions

- Développer l'apprentissage dans les cursus de formation
- Encourager l'entrepreneuriat étudiant

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de contrats en alternance dans les cursus de formation	**16**
Insertion professionnelle : master à 30 mois	**94 %**
Nombre d'étudiants suivant une formation ou réalisant une action en lien avec l'entreprenariat	

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

2) En matière de vie étudiante

✓ **Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville**

Leviers d'actions

- Faire connaitre l'offre de services numériques en lien avec la formation et la vie des campus déployée par l'établissement

✓ **Créer et animer un réseau des anciens (alumni)**

Leviers d'actions

- Contribuer à constituer un annuaire des anciens diplômés

✓ **Encourager et accompagner les initiatives étudiantes**

Leviers d'actions

- Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de dossiers déposés par la composante dans le cadre des appels à projet CVEC	

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Projets étudiants Financement ou co-financement de projets culturels, sportifs, sociaux ou scientifiques des étudiants, notamment dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes de la composante et la participation à un concours « projet » du Club EEA (concours avec récompense, prise en charge du déplacement des finalistes par la composante).	**2 000**

3) En matière de recherche

✓ **Renforcer l'attractivité notamment internationale des formations doctorales de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de l'offre des contrats doctoraux

✓ **Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de la systématisation des dépôts de publications dans HAL

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de publications déposées dans HAL	

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

4) En matière de pilotage

✓ **Développer les ressources propres**

Leviers d'actions

- Augmenter les recettes de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, et des contrats de recherche

INDICATEURS	CIBLES
Montant des recettes de la taxe d'apprentissage	**4 000€**
Chiffre d'affaire formation continue et alternance	**128 400€**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

✓ Optimiser l'usage des reliquats de formation continue

Leviers d'actions

- Mutualiser les reliquats des comptes de formation continue rattachés à la composante
- Communiquer sur la gestion des reliquats sur 3 ans auprès des responsables pédagogiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des reliquats n-3 sur le volume total des reliquats de la composante	**Moins de 5%**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

✓ Optimiser l'exécution budgétaire

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98 %**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5 %***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées*

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

5) En matière de responsabilité sociale et environnementale

✓ Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Mise en œuvre du DUER, prise en compte des recommandations SST, en lien avec les laboratoires*	**1 000**

* Remarque : une contribution à cette action est également affichée dans l'action 1)

✓ Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES

Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	**NC**
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	**1**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

✓ Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Patrimoine immobilier, amélioration des locaux/sobriété énergétique, professionnalisation : Poursuivre la Rénovation des locaux de la composante en lien avec des recommandations du service SST, étude de faisabilité déposée en décembre 2021 auprès de la DIRPAT (devis obtenus) pour rénover un espace bureau pour l'affecter à l'enseignant contractuel (ex PAST), ce bureau sera également dédié à l'accueil d'industriels, notamment par exemple pour la simulation d'entretien RH	**12 000**

DOTATION COM 2023 : 65 000 €

IX. Département informatique

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Déployer des dispositifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels**

Leviers d'actions :

- Déployer des passerelles entre les cursus de formation
- Encourager le tutorat[2]
- Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées
- Généraliser les évaluations des expériences d'apprentissage
- Développer les liens avec le tissu socio-économique

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'heures de tutorat	**250**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	**2**
Taux d'UE et de diplômes évalués	**50 %**
Taux de passage de la L1 à la L2	**48 %**
Taux de réussite au master en 2 ans	**80 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Tutorat financé par la composante	**2 348**
Modernisation de l'environnement de travail	**14 200 (sur 35 000)**
Implication des membres de la composante dans le projet « INCLUDE » (actions 14 et 15)	
Adaptation du contenu des formations et mise en place de la nouvelle accréditation	

✓ **Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogiques**

Leviers d'actions

- Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride
- Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée…), notamment en soutien aux travaux pratiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des enseignants équipés de kits audio-visuels mobiles	**60 %**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	**2**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Certification professionnelles CISCO	**3 000**
Plateformes pédagogiques et salles mobiles (1 salle de TP + 1 salle mobile)	**58 000***
Licence et maintenance logiciels SAP	**4 000**
Formation des formateurs	**Missions**

***réalisée sur différentes sources de financements**

✓ **Renforcer l'exposition et l'ancrage des cursus de formation avec la recherche**

Leviers d'actions

- Encourager les stages dans les laboratoires

INDICATEURS	CIBLES
Part des étudiants de licence et master 1 effectuant un stage dans un laboratoire	**15 étudiants en L3** **100% des étudiants en M1 avec l'UE** **Projet d'Orientation en Master**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Mise en place d'un parcours recherche (M2 DISS) ouvert à l'international dans la nouvelle accréditation	
Prise en charge de conférenciers (cadre du Master DISS)	
Gratifications de stages	
Communiquer auprès des alternants et leurs entreprises	**CIFRE**
- Projet de montage de 2 masters : IA → transfrontalier : Suisse, Italie Sciences Ouvertes → double diplomation cadre de l'Alliance ARQUS, avec les universités partenaires de l'alliance, en priorité les Universités de Grenade, Graz et Leipzig	
- Actions Graduate +	

✓ **Poursuivre le développement de l'offre de formation continue tout au long de la vie (FTLV)**

Leviers d'actions

- Décliner l'offre de formation en blocs de compétences
- Contribuer à promouvoir l'offre de formation continue

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de formations déclinées en blocs de compétence	**4**
Nombre d'heures stagiaires réalisées	**90 950 h**
Nombre de diplômés en formation continue	**12**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Dans le cadre de la nouvelle accréditation, un travail est poursuivi pour finaliser toutes les formations de la composante en blocs de compétences.	
Travail sur la mise en place d'un dispositif de certification pérenne des compétences En cohérence avec le projet INCLUDE	

✓ Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3/+3

Leviers d'actions

- Développer l'offre de formation auprès des lycéens
- Contribuer à l'implication de l'établissement dans les campus métiers et qualifications

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du 1er cycle	**NC**
Nombre de lycées impliqués dans les présentations de formation	**1 lycée et 1 conférence PEEP (en visio en 2021)**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Subventionnement et accueil de journées portes-ouvertes et médiation scientifique : maths-en-Jeans (en collaboration avec le LIRIS)	**500**
Fête de la science (en collaboration avec le LIRIS)	
Salon de l'étudiant	

✓ Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes

Leviers d'actions

- Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'UE et hors UE – dans le cadre des échanges ARQUS ou hors ARQUS
- Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	30
Nombre d'étudiants en mobilité sortante dans le cadre du programme ARQUS	1
Nombre d'étudiants en mobilité sortante hors UE	1
Nombre d'étudiants en mobilité entrante	5
Part des étudiants en mobilité entrante inscrits en master	5
Nombre d'étudiants inscrits au TOEIC	70
Taux de réussite au TOEIC (ou certification équivalente)	100 %

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Ouverture d'un parcours recherche à l'international en anglais (cf. rubrique 3)	
Travailler avec les RI → dispositif ARQUS	
Master informatique en double diplomation l'université nationale du Vietnam de Ho Chi Minh L'école supérieure d'Ingénierie et de Management Casablanca	
Incitation à passer des certifications de langue	

✓ Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants

Leviers d'actions

- Développer l'apprentissage dans les cursus de formation
- Encourager l'entrepreneuriat étudiant

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de contrats en alternance dans les cursus de formation	**73**
Insertion professionnelle : licence pro à 30 mois	**100 %**
Insertion professionnelle : master à 30 mois	**100 %**
Nombre d'étudiants suivant une formation ou réalisant une action en lien avec l'entreprenariat	

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Pour maintenir l'excellent niveau d'insertion et développer l'entreprenariat auprès des étudiants un poste PAST est indispensable → sur ressources propres : formation continue	

2) En matière de vie étudiante

✓ **Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville**

Leviers d'actions

- Faire connaitre l'offre de services numériques en lien avec la formation et la vie des campus déployée par l'établissement

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Communication des responsables de formations et d'UEs auprès des étudiants	
La composante continue à développer, à maintenir et à ses propres outils numériques au service des étudiants (exemple : plateforme ASKER, Tomuss, Rocketchat, Opale, …)	

✓ **Créer et animer un réseau des anciens (alumni)**

Leviers d'actions

- Contribuer à constituer un annuaire des anciens diplômés

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Subventions à l'association étudiante AML pour l'organisation d'évènements festifs annuels permettant de garder le lien avec les anciens diplômés et de constituer un annuaire	**1 000**

✓ **Encourager et accompagner les initiatives étudiantes**

Leviers d'actions

- Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de dossiers déposés par la composante dans le cadre des appels à projet CVEC	***1***

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Contribution de la composante à l'organisation d'évènements pédagogiques et extra pédagogiques : cérémonie de remise des diplômes, nuit de l'info, campus du libre, autres évènements en fonction de la qualité du projet	**10 000**

3) En matière de recherche

✓ **Renforcer l'attractivité notamment internationale des formations doctorales de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de l'offre des contrats doctoraux

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Partenariats des unités de recherche de la composante avec des laboratoires étrangers pour attirer des candidats dans les formations doctorales	
Communiquer autour de l'innovation/recherche , encourager le partenariat industriel	

✓ **Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de la systématisation des dépôts de publications dans HAL

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de publications déposées dans HAL	**100%**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Participation à l'organisation de journées de vulgarisation et de médiation scientifique	**1 000**
Accueil des évènements scientifiques organisés par les membres des laboratoires	**Mise à disposition des lieux et matériel**

4) En matière de pilotage

✓ **Développer les ressources propres**

Leviers d'actions

- Augmenter les recettes de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, et des contrats de recherche

INDICATEURS	CIBLES
Montant des recettes de la taxe d'apprentissage	**15 000 €**
Chiffre d'affaire formation continue et alternance	**513 600 €**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Campagne de prospection auprès des entreprises pour la collecte de la TA	
Développement de l'alternance dans les formations de la composante / d'autres formes de formation FTLV	

✓ Optimiser l'usage des reliquats de formation continue

Leviers d'actions

- Mutualiser les reliquats des comptes de formation continue rattachés à la composante
- Communiquer sur la gestion des reliquats sur 3 ans auprès des responsables pédagogiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des reliquats n-3 sur le volume total des reliquats de la composante	**Moins de 5 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)

✓ Optimiser l'exécution budgétaire

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98 %**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5 %***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées*

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Objectif liquidation de reliquat n-3 (si chiffres communiqués corrects)	

5) En matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

✓ Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Prime d'intéressement (financé sur le crédit formation continue)	**Voté en conseil**
Programmation de moments de convivialité pour le personnel	**2 * 2 000**
Télétravail	

✓ Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	**3**
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	**1**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Travaux de mise en accessibilité du bâtiment prévus dans le cadre du PPI Nautibus	**Inclus dans le projet global PPI**

✓ Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Sensibilisation des usagers du bâtiment Nautibus aux économies d'énergie	
Identifier les appareils énergivores	
Travaux d'étanchéité et d'isolation des toitures prévus dans le cadre du PPI Nautibus	
Eclairage : passage leds,	
PROJET : mise en place d'un second PPI pour l'isolation des façades et fenêtres ?	

DOTATION COM 2023 : 32 000 €

X. L'ISFA

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Déployer des dispositifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels**

Leviers d'actions :

- Déployer des passerelles entre les cursus de formation
- Encourager le tutorat
- Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées
- Généraliser les évaluations des expériences d'apprentissage
- Développer les liens avec le tissu socio-économique

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'heures de tutorat	
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	
Taux d'UE et de diplômes évalués	**50%**
Taux de réussite au master en 2 ans	

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (2 682 €)
Mise en place de tutorat en master Econométrie et Statistiques pouvant être étendue à la filière actuariat.	**2 000**
Evaluation des enseignement (15 h HRS)	**682**

✓ **Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogiques**

Leviers d'actions

- Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride
- Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée…), notamment en soutien aux travaux pratiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des enseignants équipés de kits audio-visuels mobiles	**60 %**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	

✓ Renforcer l'exposition et l'ancrage des cursus de formation avec la recherche

Leviers d'actions

- Encourager les stages dans les laboratoires

INDICATEURS	CIBLES
Part des étudiants en master 1 effectuant un stage dans un laboratoire	

✓ Poursuivre le développement de l'offre de formation continue tout au long de la vie (FTLV)

Leviers d'actions

- Décliner l'offre de formation en blocs de compétences
- Contribuer à promouvoir l'offre de formation continue

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de formations déclinées en blocs de compétence	**1**
Nombre d'heures stagiaires réalisées	**96 300 h**
Nombre de diplômés en formation continue	**32**

✓ Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3/+3

Leviers d'actions

- Développer l'offre de formation auprès des lycéens
- Contribuer à l'implication de l'établissement dans les campus métiers et qualifications

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du 1er cycle	
Nombre de lycées impliqués dans les présentations de formation	

✓ Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes

Leviers d'actions

- Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'UE et hors UE – dans le cadre des échanges ARQUS ou hors ARQUS
- Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	
Nombre d'étudiants en mobilité sortante dans le cadre du programme ARQUS	
Nombre d'étudiants en mobilité sortante hors UE	
Nombre d'étudiants en mobilité entrante	
Part des étudiants en mobilité entrante inscrits en master	
Nombre d'étudiants inscrits au TOEIC	

Taux de réussite au TOEIC (ou certification équivalente)

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (10 818 €)
Déployer des programmes de formations et collaboration de recherche à l'international	**10 000**
Soutien au volet international (18h HRS)	**818**

✓ **Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants**

Leviers d'actions

- Développer l'apprentissage dans les cursus de formation
- Encourager l'entrepreneuriat étudiant

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de contrats en alternance dans les cursus de formation	**107**
Insertion professionnelle : master à 30 mois	**93 %**
Nombre d'étudiants suivant une formation ou réalisant une action en lien avec l'entreprenariat	

2) En matière de vie étudiante

✓ **Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville**

Leviers d'actions

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (5 000 €)
Pour animer le campus de Gerland, un budget participatif pourrait être mis à disposition des étudiants, éventuellement par le biais d'une subvention au BDE	**5 000**

- Faire connaitre l'offre de services numériques en lien avec la formation et la vie des campus déployée par l'établissement

✓ **Créer et animer un réseau des anciens (alumni)**

Leviers d'actions

- Contribuer à constituer un annuaire des anciens diplômés

✓ **Encourager et accompagner les initiatives étudiantes**

Leviers d'actions

- Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de dossiers déposés par la composante dans le cadre des appels à projet CVEC	***1***

3) En matière de recherche

✓ **Renforcer l'attractivité notamment internationale des formations doctorales de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de l'offre des contrats doctoraux

✓ **Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de la systématisation des dépôts de publications dans HAL

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de publications déposées dans HAL	

4) En matière de pilotage

✓ **Développer les ressources propres**

Leviers d'actions

- Augmenter les recettes de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, et des contrats de recherche

INDICATEURS	CIBLES
Montant des recettes de la taxe d'apprentissage	**200 000€**
Chiffre d'affaires formation continue et alternance	**727 600€**

✓ **Optimiser l'usage des reliquats de formation continue**

Leviers d'actions

- Mutualiser les reliquats des comptes de formation continue rattachés à la composante
- Communiquer sur la gestion des reliquats sur 3 ans auprès des responsables pédagogiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des reliquats n-3 sur le volume total des reliquats de la composante	**Moins de 5%**

✓ **Optimiser l'exécution budgétaire**

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES

Taux d'exécution du budget	**Au moins 98%**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5%***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées*

5) En matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

✓ Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (15 500 €)
Améliorer les conditions de travail des personnels : En fonction du retour du comité de visite du CHSCT de Lyon 1 à l'ISFA, des travaux seront peut-être à prévoir pour	**5 000**
Rafraichir l'espace d'enseignement pour le projet entreprenariat et passage à des luminaires basse consommation.	**10 000**
Mise en place des bacs de tri sélectif sur le site de Gerland afin de favoriser le recyclage	**500**

✓ Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	

✓ Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

DOTATION COM 2023 : 320 000 €

XI. L'IUT Lyon 1

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Déployer des dispositifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels**

Leviers d'actions

- Déployer des passerelles entre les cursus de formation
- Encourager le tutorat
- Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées
- Généraliser les évaluations des expériences d'apprentissage
- Développer les liens avec le tissu socio-économique

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'heures de tutorat	**NC**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	**NC**
Taux d'UE et de diplômes évalués	**50 %**
Taux de réussite au DUT	**72 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (75000€)
Financement d'ingénieurs pédagogiques pour assistance technique des équipes enseignantes dans la mise en place de la pédagogie innovante.	**NC**
Pilotage des enquêtes d'évaluation des formations	**NC**
Développer des nouveaux outils nécessaires à l'évaluation des compétences : Portfolio	**NC**

✓ **Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogiques**

Leviers d'actions

- Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride
- Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée…), notamment en soutien aux travaux pratiques

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	**NC**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets CFVU	**NC**

✓ Poursuivre le développement de l'offre de formation continue tout au long de la vie (FTLV)

Leviers d'actions

- Décliner l'offre de formation en blocs de compétences
- Contribuer à promouvoir l'offre de formation continue

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de formations déclinées en blocs de compétence	**NC**
Nombre d'heures stagiaires réalisées	**NC**
Nombre de diplômés en formation continue	**550**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (50 000 €)
Dans le cadre du déploiement des BUT, développement de nouveaux outils nécessaires à l'évaluation des compétences : Portfolio	**NC**
Développer l'approche sous forme de compétences et disposer pour l'ensemble des départements de l'IUT d'un e-portfolio	**NC**

✓ Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3/+3

Leviers d'actions

- Développer l'offre de formation auprès des lycéens
- Contribuer à l'implication de l'établissement dans les campus métiers et qualifications

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du 1er cycle	**200**
Nombre de lycées impliqués dans les présentations de formation	**30**

✓ Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes

- Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'UE et hors UE – dans le cadre des échanges ARQUS ou hors ARQUS
- Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	**35**
Nombre d'étudiants partis à l'étranger dans le cadre du programme ARQUS	**4**
Nombre d'étudiants partis à l'étranger hors UE	**77**
Nombre d'étudiants venant de l'étranger	**77**
Part des étudiants étrangers inscrits en master	**Sans objet**
Nombre d'étudiants inscrits au TOEIC	**1 400**
Taux de réussite au TOEIC (ou certification équivalente)*	**500**

*****437 étudiants de l'IUT seront certifiés en 2021 (score moyen : 779/990). En l'absence de score minimum fixé par le ministère, la question de réussite au TOEIC est difficile à déterminer.*

✓ Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants

- Développer l'apprentissage dans les cursus de formation
- Encourager l'entreprenariat étudiant

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de contrats en alternance dans les cursus de formation	**1 338**
Insertion professionnelle : licence pro à 30 mois	**90%**
Nombre d'étudiants suivant une formation ou réalisant une action en lien avec l'entreprenariat *	**100**

**La cible sera révisée après l'écriture des programmes du BUT*

2) En matière de vie étudiante

20 Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville

Leviers d'actions

- Faire connaitre l'offre de services numériques en lien avec la formation et la vie des campus déployée par l'établissement

21 Créer et animer un réseau des anciens (alumni)

Leviers d'actions

- Contribuer à constituer un annuaire des anciens diplômés

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'inscriptions à l'annuaire	**300 inscrits Club E.s.t.ime**
Nombre d'événements organisés dans le cadre du réseau des alumni	**10**

✓ Encourager et accompagner les initiatives étudiantes

Leviers d'actions

- Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

INDICATEURS	CIBLES
Montant des dossiers déposés par la composante et les BDE dans le cadre des appels à projet CVEC	**100 000 €**

3) En matière de recherche

✓ Renforcer l'attractivité notamment internationale des formations doctorales de l'établissement

- Contribuer à la communication autour de l'offre des contrats doctoraux

✓ Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement

- Contribuer à la communication autour de la systématisation des dépôts de publications dans HAL

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de publications déposées dans HAL	**2 000 articles cumulés**
Nombre de publications déposées dans HAL	**3 900 documents cumulés**

4) En matière de pilotage

✓ **Garantir l'autonomie de l'établissement par une gestion financière maîtrisée**

- Développer les ressources propres, notamment la taxe d'apprentissage, formation continue, contrats de recherche

INDICATEURS	CIBLES
Montant des recettes de la taxe d'apprentissage	**500 000 €**
Chiffre d'affaire formation continue et alternance	**9,4 M€**

✓ **Optimiser l'usage des reliquats de formation continue**

Leviers d'actions

- Mutualiser les reliquats des comptes de formation continue rattachés à la composante
- Communiquer sur la gestion des reliquats sur 3 ans auprès des responsables pédagogiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des reliquats n-3 sur le volume total des reliquats de la composante	**Moins de 5 %**

✓ **Optimiser l'exécution budgétaire**

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98 %**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5%***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées*

5) En matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

✓ Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (€)
Adapter les locaux dans le cadre de la mise en place du BUT3 : il s'agit ici de modifier des salles de cours type « TD classiques » en salles permettant le travail en mode projet et en autonomie. Par rapport au DUT, les programmes de BUT font davantage appel au travail en autonomie des étudiants, notamment via des projets tuteurés réalisés en petits groupes et en autonomie. Des surfaces supplémentaires seraient nécessaires. Pour pallier le manque, il est prévu d'aménager des salles TD classiques afin qu'elles puissent accueillir tant les enseignements que les travaux en autonomie.	**120 000**

✓ Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	**NC**
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	**NC**
Pourcentage de personnels RQTH déclarés	**NC**

✓ Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (€)
Dans le cadre de la diminution de la facture énergétique, il convient de généraliser ce qui était envisagé de mettre en place sur le site de Villeurbanne Gratte-ciel, à savoir le déploiement de compteurs pour quantifier les gains en consommation énergétique avant et après travaux de rénovation énergétique. Le projet est ici d'équiper chacun des bâtiments des trois sites de l'IUT en compteurs : Chauffage urbain, gaz, électricité et eau.	**100 000**

DOTATION COM 2023 : 50 000 €

XII. Département mécanique

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Déployer des dispositifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels**

Leviers d'actions :

- Déployer des passerelles entre les cursus de formation
- Encourager le tutorat
- Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées
- Généraliser les évaluations des expériences d'apprentissage
- Développer les liens avec le tissu socio-économique

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'heures de tutorat	**200 h**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	-
Taux d'UE et de diplômes évalués	**30%**
Taux de passage de la L1 à la L2	
Taux de réussite au master en 2 ans	**70%**

✓ **Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogiques**

Leviers d'actions

- Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride
- Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée…), notamment en soutien aux travaux pratiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des enseignants équipés de kits audio-visuels mobiles	**60 %**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	-
Participation au projet PIA4 INCLUDE, pilotage de l'axe 11 « développement d'un espace scientifique et open source »	-

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
développement de la virtualisation des outils pédagogiques numériques innovants (en IA / CAO): achat d'un serveur GP/GPU performant: coût 70$ k€ dont 35 k€ COM + 35k€ FOCAL	**35 000**

✓ Renforcer l'exposition et l'ancrage des cursus de formation avec la recherche

Leviers d'actions

- Encourager les stages dans les laboratoires

INDICATEURS	CIBLES
Part des étudiants de licence et master 1 effectuant un stage dans un laboratoire Visite des laboratoires associés étudiants Licence 3 et Master	**30%**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Initiation à la recherche dans le cadre SFRI Graduate Initiative EIF - **Stages recherche pour les étudiants** - **3 stages de recherche niveau Master**	**10 000**

✓ Poursuivre le développement de l'offre de formation continue tout au long de la vie (FTLV)

Leviers d'actions

- Décliner l'offre de formation en blocs de compétences
- Contribuer à promouvoir l'offre de formation continue

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de formations déclinées en blocs de compétence	
Nombre d'heures stagiaires réalisées	**181 900 h**
Nombre de diplômés en formation continue	**55**

✓ Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3/+3

Leviers d'actions

- Développer l'offre de formation auprès des lycéens
- Contribuer à l'implication de l'établissement dans les campus métiers et qualifications

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du 1er cycle Nombre de lycées impliqués dans les présentations de formation	

✓ Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes

Leviers d'actions

- Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'UE et hors UE – dans le cadre des échanges ARQUS ou hors ARQUS
- Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	-
Nombre d'étudiants en mobilité sortante dans le cadre du programme ARQUS	-
Nombre d'étudiants en mobilité sortante hors UE	-
Nombre d'étudiants en mobilité entrante	**1**
Part des étudiants en mobilité entrante inscrits en master	-
Nombre d'étudiants inscrits au TOEIC	**110**
Taux de réussite au TOEIC (ou certification équivalente)	**98%**

✓ **Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants**

Leviers d'actions

- Développer l'apprentissage dans les cursus de formation
- Encourager l'entrepreneuriat étudiant

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de contrats en alternance dans les cursus de formation	**202**
Insertion professionnelle : licence pro à 30 mois	**90 %**
Insertion professionnelle : master à 30 mois	**93 %**
Nombre d'étudiants suivant une formation ou réalisant une action en lien avec l'entreprenariat	

2) En matière de vie étudiante

✓ **Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville**

Leviers d'actions

- Faire connaitre l'offre de services numériques en lien avec la formation et la vie des campus déployée par l'établissement

✓ **Créer et animer un réseau des anciens (alumni)**

Leviers d'actions

- Contribuer à constituer un annuaire des anciens diplômés

✓ **Encourager et accompagner les initiatives étudiantes**

Leviers d'actions

- Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de dossiers déposés par la composante dans le cadre des appels à projet CVEC	

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Tutorat étudiants*	
Soutien du BDE Gravity*	

*montant global de 5 000€

3) En matière de recherche

✓ **Renforcer l'attractivité notamment internationale des formations doctorales de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de l'offre des contrats doctoraux

✓ **Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de la systématisation des dépôts de publications dans HAL

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de publications déposées dans HAL	

4) En matière de pilotage

✓ **Développer les ressources propres**

Leviers d'actions

- Augmenter les recettes de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, et des contrats de recherche

INDICATEURS	CIBLES
Montant des recettes de la taxe d'apprentissage	**3 500 €**
Chiffre d'affaire formation continue et alternance	**1,17 M€**

✓ **Optimiser l'usage des reliquats de formation continue**

Leviers d'actions

- Mutualiser les reliquats des comptes de formation continue rattachés à la composante
- Communiquer sur la gestion des reliquats sur 3 ans auprès des responsables pédagogiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des reliquats n-3 sur le volume total des reliquats de la composante	**Moins de 5 %**

✓ **Optimiser l'exécution budgétaire**

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	***Au moins 98 %***
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	***Entre 0 et 0,5 %****

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées*

5) En matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

✓ **Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants**

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

✓ **Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap**

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	**34**
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	**1**

✓ **Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale**

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Meilleure gestion des équipements informatiques et expérimentaux	
Gestion des salles informatiques (arrêt automatique des PC)	
Rénovation / Aménagement des salles de TP : - Mobilier des salles de TP en GC et Méca - Installation de compteur de consommation (prise ampèremétriques)	**20 000**

DOTATION COM 2023 : 80 000 €

XIII. L'Observatoire de Lyon

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Déployer des dispositifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels**

Leviers d'actions :

- Déployer des passerelles entre les cursus de formation
- Encourager le tutorat
- Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées
- Généraliser les évaluations des expériences d'apprentissage
- Développer les liens avec le tissu socio-économique

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'heures de tutorat	**ND**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	**1**
Taux d'UE et de diplômes évalués	**50%**
Taux de passage de la L1 à la L2	**100 %**
Taux de réussite au master en 2 ans	**100 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Evaluer 100% des enseignement : Augmenter les taux de réponses des étudiants : 15h eqTD	**621**
Ecoles de terrain enseignements en Sciences de la Terre : mise en place d'une évaluation des compétences des étudiants sur le terrain	**35 000**
Projet voltaire de certification en orthographe : Il s'agit de financer 30 licences + 30 certifications Voltaire.	**1 200**
Vacations intervenants extérieurs : Il s'agit de faire intervenir des professionnels anglophones en Sciences de la Terre des professionnels des géosciences	**1 200**
Equiper la salle 92 du bâtiment Darwin d'un vidéoprojecteur permanent	**5 000**
Recruter un médiateur scientifique au service de diffusion des savoirs	**18 395**

✓ **Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogiques**

Leviers d'actions

- Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride
- Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée…), notamment en soutien aux travaux pratiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des enseignants équipés de kits audio-visuels mobiles	**60 %**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	**1**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Aménagement de la salle de visualisation immersive 3D IGLOO	**15 000**

✓ **Renforcer l'exposition et l'ancrage des cursus de formation avec la recherche**

Leviers d'actions

- Encourager les stages dans les laboratoires

INDICATEURS	CIBLES
Part des étudiants de licence et master 1 effectuant un stage dans un laboratoire	**75 %**

✓ **Poursuivre le développement de l'offre de formation continue tout au long de la vie (FTLV)**

Leviers d'actions

- Décliner l'offre de formation en blocs de compétences
- Contribuer à promouvoir l'offre de formation continue

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de formations déclinées en blocs de compétence	**1**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Accentuer l'effort de communication et de relai vers les entreprises, afin de commercialiser les formations nouvelles de l'OSU :(prolonger avec Talents Up et une décharge de 15h d'un enseignant chercheur)	**7 621**

✓ **Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3/+3**

Leviers d'actions

- Développer l'offre de formation auprès des lycéens
- Contribuer à l'implication de l'établissement dans les campus métiers et qualifications

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du 1er cycle	
Nombre de lycées impliqués dans les présentations de formation	

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Continuer la communication autour des formations de l'OSU auprès des jeunes : nomination d'un chargé de coordination des actions de communication.	**1 650**

✓ Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes

Leviers d'actions

- Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'UE et hors UE – dans le cadre des échanges ARQUS ou hors ARQUS
- Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	**NC**
Nombre d'étudiants en mobilité sortante dans le cadre du programme ARQUS	**NC**
Nombre d'étudiants en mobilité sortante hors UE	**17**
Nombre d'étudiants en mobilité entrante	**5**
Part des étudiants en mobilité entrante inscrits en master	**1**
Nombre d'étudiants inscrits au TOEIC	**NC**
Taux de réussite au TOEIC (ou certification équivalente)	**100%**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Développer les accords et conventions avec le correspond mobilité internationale : augmenter la mobilité sortante en stage et en semestre d'échange – 15H TD	**621**
Mise en place d'une bourse de mobilité sortante pour un séjour de 3 mois	**3 000**

✓ Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants

Leviers d'actions

- Développer l'apprentissage dans les cursus de formation
- Encourager l'entrepreneuriat étudiant

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de contrats en alternance dans les cursus de formation	**ND**
Insertion professionnelle : licence pro à 30 mois	**85 %**
Insertion professionnelle : master à 30 mois	**100 %**
Nombre d'étudiants suivant une formation ou réalisant une action en lien avec l'entreprenariat	

2) En matière de vie étudiante

✓ **Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville**

Leviers d'actions

- Faire connaitre l'offre de services numériques en lien avec la formation et la vie des campus déployée par l'établissement

✓ **Créer et animer un réseau des anciens (alumni)**

Leviers d'actions

- Contribuer à constituer un annuaire des anciens diplômés

✓ **Encourager et accompagner les initiatives étudiantes**

Leviers d'actions

- Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de dossiers déposés par la composante dans le cadre des appels à projet CVEC	

3) En matière de recherche

✓ **Renforcer l'attractivité notamment internationale des formations doctorales de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de l'offre des contrats doctoraux

✓ **Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de la systématisation des dépôts de publications dans HAL

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de publications déposées dans HAL	**NC**

4) En matière de pilotage

✓ **Développer les ressources propres**

Leviers d'actions

- Augmenter les recettes de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, et des contrats de recherche

INDICATEURS	CIBLES
Montant des recettes de la taxe d'apprentissage	**3 000€**

✓ **Optimiser l'usage des reliquats de formation continue**

Leviers d'actions

- Mutualiser les reliquats des comptes de formation continue rattachés à la composante
- Communiquer sur la gestion des reliquats sur 3 ans auprès des responsables pédagogiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des reliquats n-3 sur le volume total des reliquats de la composante	**Moins de 5 %**

✓ **Optimiser l'exécution budgétaire**

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98 %**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5 %***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées*

5) En matière de responsabilité sociale et environnementale

✓ **Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants**

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Achat d'un minibus dans le cadre des déplacements de l'école des terrains	**19 000**
Réhabiliter la salle 92 Darwin D	**25 000**
Mise en place d'un système de contrôle d'accès par Badge (salle enseignement et stockage au 2e étage du bâtiment Darwin D) : 3 accès	**10 000**

✓ Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	

✓ Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

DOTATION COM 2023 : 35 000 €

XIV. POLYTECH LYON

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Déployer des dispositifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels**

Leviers d'actions :

- Déployer des passerelles entre les cursus de formation
- Encourager le tutorat
- Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées
- Généraliser les évaluations des expériences d'apprentissage
- Développer les liens avec le tissu socio-économique

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'heures de tutorat	**NC**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	
Taux d'UE et de diplômes évalués	**50%**
Taux de réussite au master en 2 ans	**NC**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Ouverture des PEIP (parcours des écoles d'ingénieurs Polytech) sur les sites de Roanne, Bourg, Bellegarde	**3 000**
Accompagnement des PEIP vers l'alternance dans le cadre du nouveau contrat moral des PEIP du réseau polytech	**6 000**

✓ **Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogiques**

Leviers d'actions

- Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride
- Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée…), notamment en soutien aux travaux pratiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des enseignants équipés de kits audio-visuels mobiles	**100 %**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	

✓ **Renforcer l'exposition et l'ancrage des cursus de formation avec la recherche**

Leviers d'actions

- Encourager les stages dans les laboratoires

✓ **Poursuivre le développement de l'offre de formation continue tout au long de la vie (FTLV)**

Leviers d'actions

- Décliner l'offre de formation en blocs de compétences
- Contribuer à promouvoir l'offre de formation continue

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de formations déclinées en blocs de compétence	
Nombre d'heures stagiaires réalisées	**93 090 h**
Nombre de diplômés en formation continue	**38**

La formation des élèves ingénieurs comporte une approche compétence (cf dossier CTI Polytech Lyon). Les maquettes des semestres sont organisées en unités d'enseignement comportant des éléments constitutifs. Les unités d'enseignement forment un bloc semestriel de compétences dans une discipline qui a vocation à être déclinée en bloc de compétences.

✓ **Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3/+3**

Leviers d'actions

- Développer l'offre de formation auprès des lycéens
- Contribuer à l'implication de l'établissement dans les campus métiers et qualifications

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du 1er cycle	
Nombre de lycées impliqués dans les présentations de formation	

✓ **Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes**

Leviers d'actions

- Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'UE et hors UE – dans le cadre des échanges ARQUS ou hors ARQUS
- Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	
Nombre d'étudiants en mobilité sortante dans le cadre du programme ARQUS	
Nombre d'étudiants en mobilité sortante	**89**
Nombre d'étudiants en mobilité entrante	**3**
Part des étudiants en mobilité entrante inscrits en master	
Nombre d'étudiants inscrits au TOEIC	
Taux de réussite au TOEIC (ou certification équivalente)	

✓ **Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants**

Leviers d'actions

- Développer l'apprentissage dans les cursus de formation
- Encourager l'entrepreneuriat étudiant

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de contrats en alternance dans les cursus de formation	**123**
Enquête CGE à 6 mois et à 12 mois	
Insertion professionnelle : master à 30 mois	**97 %**
Nombre d'étudiants suivant une formation ou réalisant une action en lien avec l'entreprenariat	

2) En matière de vie étudiante

✓ **Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville**

Leviers d'actions

- Faire connaitre l'offre de services numériques en lien avec la formation et la vie des campus déployée par l'établissement

✓ **Créer et animer un réseau des anciens (alumni)**

Leviers d'actions

- Contribuer à constituer un annuaire des anciens diplômés

✓ **Encourager et accompagner les initiatives étudiantes**

Leviers d'actions

- Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de dossiers déposés par la composante dans le cadre des appels à projet CVEC	

3) En matière de recherche

✓ **Renforcer l'attractivité notamment internationale des formations doctorales de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de l'offre des contrats doctoraux

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Mise en place des trajectoires recherche : mise en place de gratification de stage de recherche au mérite	**10 000**
Mise en place de la Graduate School Medical Devices : Recrutement d'un ingénieur support comme amorçage des besoins de financement	**40 000**

✓ **Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de la systématisation des dépôts de publications dans HAL

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de publications déposées dans HAL	

4) En matière de pilotage

✓ **Développer les ressources propres**

Leviers d'actions

- Augmenter les recettes de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, et des contrats de recherche

INDICATEURS	CIBLES
Montant des recettes de la taxe d'apprentissage	**95 000€**
Chiffre d'affaire formation continue et alternance	**577 800€**

✓ **Optimiser l'usage des reliquats de formation continue**

Leviers d'actions

- Mutualiser les reliquats des comptes de formation continue rattachés à la composante
- Communiquer sur la gestion des reliquats sur 3 ans auprès des responsables pédagogiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des reliquats n-3 sur le volume total des reliquats de la composante	**Moins de 5%**

✓ **Optimiser l'exécution budgétaire**

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98%**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5%***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées*

5) En matière de responsabilité sociale et environnementale

✓ Qualité de service rendue

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Audit pour l'ouverture par alternance en spécialité Mécanique	**2 500**
Contribution de l'école au fonctionnement de la CDEFI	**2 000**
Participation 2023 au PPP (Projet Professionnel Personnalisé) de la fondation partenariale Polytech	**8 000**
Accompagnement Qualité 2022/2023 pour un label ISO 9001 : certification ISO 9001 pour l'ensemble des activités de l'école	**5 250**

✓ Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

✓ Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap/nombre d'étudiants demandeurs	
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	

✓ Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Proposer une formation ingénieur et Green IT	**2 700**
Labélisation des enseignements en lien avec le DDRS	**2 000**
Sobriété numérique : Formation des personnels et des équipes	**13 000**

DOTATION COM 2023 : 115 000 €

XV. UFR STAPS

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Déployer des dispositifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels**

Leviers d'actions :

- Déployer des passerelles entre les cursus de formation
- Encourager le tutorat
- Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées
- Généraliser les évaluations des expériences d'apprentissage
- Développer les liens avec le tissu socio-économique

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'heures de tutorat	**1 500 h**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	
Taux d'UE et de diplômes évalués	**50 %**
Taux de passage de la L1 à la L2	**60 %**
Taux de réussite au master en 2 ans	**65 %**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Mise en place de tutorat et remise à niveau	**7 500**
Aider à la mise en place de deux actions de la SFRI : summer school MuSkle pour les L3 (6 000 € pour organisation, repas, nuitées, transports) et graduate school pour les Masters (minimum 3 gratifications 3*3600)	**16 800**
Proposer des enseignements activité de pleine nature : kayak, canyon, vtt, course d'orientation, voile	**2 500**

✓ **Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogiques**

Leviers d'actions

- Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride
- Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée…), notamment en soutien aux travaux pratiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des enseignants équipés de kits audio-visuels mobiles	**60%**
Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets de pédagogie innovante	

Nb : la composante a déjà investi dans l'achat de 4 valises mobiles pour une utilisation mutualisée

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Aménagement numérique et vidéo de 5 salles de cours pour lien théorie-pratique + accompagnement passage à moodle	**13 000**

✓ Renforcer l'exposition et l'ancrage des cursus de formation avec la recherche

Leviers d'actions

- Encourager les stages dans les laboratoires

INDICATEURS	CIBLES
Part des étudiants de licence et master 1 effectuant un stage dans un laboratoire	**LIBM : 15 stages de Master 1 STAPS par an et 6 stages de Master1 « Biologie » par an** **LVIS : Entre 10 et 15 étudiants L3 et MASTER 1 et 2**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Organisation de séminaire « initiation à la recherche » destinés aux étudiants L3 et MASTER1	**1 000**
Mise en place d'une gratification étudiants staps dans labo staps (12,5ke pour chaque labo)	**25 000**
Augmenter la visibilité du career center lyon1 via les sites internet de STAPS : organisation soirée métiers recherche (avec présence de doctorant·es ou ancien·nes doctorant·es) pour les étudiant·es L3 et MASTER -Prise en charge de certain·es étudiant·es L3 (max 10 étudiant·es) à une participation à un évènement scientifique en AURA -Travailler davantage en lien avec la plateforme DUMAS pour valoriser les bons mémoires recherche des étudiant·es : https://dumas.ccsd.cnrs.fr, avec la possibilité de « récompenser » les meilleurs mémoires Valorisation des travaux d'étudiant·es de Master et de supports de cours (ouvrages d'études de cas, manuels) ; soutien éditorial aux publications à visée pédagogique -Participation aux frais liés à l'expérience (frais de mission) de la recherche appliquée (dans une perspective de formation) en Master 1 & 2 MOS , APAS, EM, ES, Egal'APS auprès de commanditaires (par le passé : LOU, OL, fédérations sportives, entreprises de loisirs sportifs, etc.)	**10 300**

✓ Poursuivre le développement de l'offre de formation continue tout au long de la vie (FTLV)

Leviers d'actions

- Décliner l'offre de formation en blocs de compétences
- Contribuer à promouvoir l'offre de formation continue

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de formations déclinées en blocs de compétence	**Toutes les formations**
Nombre de stagiaires FC hors apprentissage	**200**
Nombre d'heures stagiaires réalisées	**256 800h**
Nombre de diplômés en formation continue	**114**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Développement AEU à partir de formations existantes, Développer ODF hors maquettes avec paiement sur fonds FOCAL, dans les formations ouvertes à l'alternance des UE optionnelles « compétences professionnelles complémentaires » et délivrer les certificats et qualifications correspondant. Vente de blocs de compétences et développement de la FOAD et des parcours proposés en hybride (participe aussi à la réussite des étudiants)	**5 000**

✓ Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3/+3

Leviers d'actions

- Développer l'offre de formation auprès des lycéens
- Contribuer à l'implication de l'établissement dans les campus métiers et qualifications

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du 1er cycle	**Plus de 2000 lycéens.nes**
Nombre de lycées impliqués dans les présentations de formation	**9 à 15 Lycées proposant l'option EPS**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Organiser le forum orientation et présentation spécifique STAPS au sein de 14 lycées	**3 500**

✓ Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes

Leviers d'actions

- Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'UE et hors UE – dans le cadre des échanges ARQUS ou hors ARQUS
- Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	**2 à 3**
Nombre d'étudiants en mobilité sortante dans le cadre du programme ARQUS	**0**
Nombre d'étudiants en mobilité sortante hors UE	**11 à 17**
Nombre d'étudiants en mobilité entrante	**6 à 11**
Part des étudiants en mobilité entrante inscrits en master	**1 à 5 ***
Nombre d'étudiants inscrits au TOEIC	**95**
Taux de réussite au TOEIC (ou certification équivalente)	**Pas de retour du SCEL à ce sujet**

** Seulement des UE prises en Master, pas d'inscription*

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Développer les partenariats avec les établissements de formation au sein de l'UE et hors UE : Renouvellement et développement de partenariats privilégiés ; création de double-diplômes (Licence et Master)	**5 750**

Accord de partenariats à étendre : Discussion d'extensions de partenariats avec des Universités Québécoises (Laval, Chicoutimi), Prospective de partenariats avec des partenaires ARQUS : Leipzig et Grenade Accord Erasmus à mettre en valeur (e.g. Finlande : Jyvaskila). Témoignage étudiants en vidéo et l'organisation de Temps d'échange en visio entre étudiants en échange et étudiants intéressés. Favoriser et développer la communication vers les partenaires et les étudiants : site, blogs,… Japon : Mise en œuvre de la convention avec les Universités japonaises de Yamanashi Gakuin et RKU sur échanges d'étudiants et correspondance formation. Proposition de gratification ou aide pour les étudiants effectuant un stage à l'étranger (ue : 500 € - hors ue : 1000 €)	

✓ **Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants**

Leviers d'actions

- Développer l'apprentissage dans les cursus de formation
- Encourager l'entrepreneuriat étudiant

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de contrats en alternance dans les cursus de formation	**310**
Insertion professionnelle : licence pro à 30 mois	**Diplômés 2017 : 87.5%**
Insertion professionnelle : master à 30 mois	**Diplômés 2017 : 80 %**
Nombre d'étudiants suivant une formation ou réalisant une action en lien avec l'entreprenariat	**2**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Réaliser des études d'insertion professionnelle et faire des analyses des parcours et motivations des étudiants	**4 200**

2) En matière de vie étudiante

✓ **Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville**

Leviers d'actions

- Faire connaitre l'offre de services numériques en lien avec la formation et la vie des campus déployée par l'établissement

✓ **Créer et animer un réseau des anciens (alumni)**

Leviers d'actions

- Contribuer à constituer un annuaire des anciens diplômés

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Faire une cérémonie de REMISE DE DIPLOMES	**500**
Organisation Journée de rencontres des ancien·nes du L-ViS / CRIS- Mutualiser avec une journée du L-ViS - Contact via liste inscription thèse UFR + EPIC. Mobiliser les EC pour éventuellement compléter. - Création d'un onglet ex-doctorant·es et/ou post-doctorant·es sur le site du L-ViS = recensement avec contacts, recherches, publications, postes occupés, etc. - Newsletter mail (envoyée à tous les membres du labo + ex) = reprend les actualités publiées sur le site du L-ViS + mettre un titulaire à l'honneur (présentation rapide des recherches).	**1 500**

✓ **Encourager et accompagner les initiatives étudiantes**

Leviers d'actions

- Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de dossiers déposés par la composante dans le cadre des appels à projet CVEC	**2**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Déposer des dossier CVEC pour dynamiser et encourager les mobilités extérieures (court et long séjours). Créer une rubrique spéciale au sein du CST pour encourager les initiatives des doctorant·es : voyages internationaux de recherche Organiser des séminaires spécifiques et de journées d'études.	**4 000**

3) En matière de recherche

✓ **Renforcer l'attractivité notamment internationale des formations doctorales de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de l'offre des contrats doctoraux

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Mise en place de webinaires thématiques regroupant étudiant·es , ex étudiant·es et partenaires professionnels Invitation de chercheur·e / jeune chercheur·e pour initier des collaborations Création de summer school thématique : genre et sport / Numérique / santé et activité physique / accompagnement sportif de haut niveau…	**7 000**
Rédaction de tous les projets de thèse en français et en anglais, diffusion par l'ED et sur les réseaux sociaux.	**10 000**

✓ **Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement**

Leviers d'actions

- Contribuer à la communication autour de la systématisation des dépôts de publications dans HAL

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de publications déposées dans HAL	**100%**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Continuer et renforcer les publications et valorisations en direction du grand Public, « Faire savoir » ce qui est produit par le L-ViS : gestion optimisée de la communication autour des publications/productions centrales sur les réseaux sociaux (Twitter ou autre) ; Créer des capsules vidéo courtes centrées sur l'impact de travaux de la composante , en dehors de la sphère scientifique : socio-économique, chez des professionnels, en matière de formation, de politiques publiques, de prévention, de patrimonialisation, d'innovation, etc. Faire des soirées de vulgarisation regroupant enseignants chercheurs, enseignants second degré, étudiants et professionnels	**7 000**

4) En matière de pilotage

✓ **Développer les ressources propres**

Leviers d'actions

- Augmenter les recettes de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, et des contrats de recherche

INDICATEURS		CIBLES
Montant des recettes de la taxe d'apprentissage	**Montant estimé lors du BI**	**15 000 €**
Chiffre d'affaire formation continue et alternance	**Montant estimé lors du BI**	**1,18 M€**

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Communication interne et externe pour la taxe d'apprentissage et le développement du CA de la FTLV : poursuite de l'action engagée pour la promotion des formations (site web, chaine youtube, création de vidéos, réseaux sociaux …) ; création d'une charte graphique (en lien avec ucbl) et d'un news letter en com interne + signalétique LIBM et LVIS : réponses aux AAP, missions de prestations LVIS : - Recrutement ingénieur de valorisation recherche (LVIS) : aide prise en charge missions et matérielle	**5 000**

✓ Optimiser l'usage des reliquats de formation continue

Leviers d'actions

- Mutualiser les reliquats des comptes de formation continue rattachés à la composante
- Communiquer sur la gestion des reliquats sur 3 ans auprès des responsables pédagogiques

INDICATEURS	CIBLES
Part des reliquats n-3 sur le volume total des reliquats de la composante	**Moins de 5%**

✓ Optimiser l'exécution budgétaire

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98%**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5%***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées*

5) En matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

✓ Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Encourager la formation et l'évolution des agents Accueil et mise en confiance des nouveaux arrivants : accompagnement des personnels à la prise de poste et pour les enseignants, présentation d'un service prévisionnel Communication, AG sur les projets et axes de l'UFR à tous les personnels de la composante Entraide collective et continuité de service : mutualisation et transversalité des tâches des agents BIATSS Aider les personnels « parents » à mieux concilier leurs vies professionnelle et familiale : au quotidien faciliter les changements d'horaires période vacances scolaires, de garde alternée, Être à l'écoute et parler aux parents ayant à charge des proches malades ou handicapés Obtenir des postes permanents (cdi-titulaires) pour la gestion des activités pérennes, notamment des formations existantes depuis plus de 20 ans	**4 000**
Aider à la construction d'un bâtiment/Algeco sur le site STAPS pour répondre aux normes d'espace des personnels et au développement de la composante	

✓ Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	**77**
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	**Tous les personnels biatss + tous les responsables de formation et la plupart des enseignants**

Nb : *la plupart des personnels de la composante sont sensibilisés et ont suivi une action de sensibilisation au handicap car il existe* ***au sein de l'UFR un département de formation APA-S****, activités physiques adaptées et santé*

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Communiquer sur les dispositifs d'aide existants : La plupart des personnels de la composante sont sensibilisés et ont suivi une action de sensibilisation au handicap de par la forte politique d'inclusion et de l'existence d'un département de formation APA-S, activités physiques adaptées et santé dans la composante	
Surveillance cours piscine au siuaps MNS	**15 000**

✓ Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

PLAN D'ACTION COMPOSANTE	MONTANT (en €)
Création de 2 MOOC à destination des étudiants (supplément au diplôme): Développement durable et Sport (1) et Egalité et discrimination dans le sport (2) ; Aider le BDE pour mise en place et tenue d'un frigo solidaire	

DOTATION PDC 2023 : 80 000 €

XVI. Le Service Commun de Documentation (SCD)

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Développer et adapter l'offre de services en matière de documentation pour répondre à l'évolution des besoins et des usages**

Leviers d'actions

- Pérenniser les horaires étendus des bibliothèques universitaires
- Maintenir et rendre plus visibles les fonds documentaires et les collections numériques

INDICATEURS	CIBLES
Amplitude horaire hebdomadaire des bibliothèques	**75**
Fréquentation des bibliothèques du SCD (nombre de visiteurs)	**1 100 000**
Nombre de nouveaux fonds documentaires intégrés au guichet unique	**A préciser**
Nombre de consultation de l'offre numérique en ligne	**A préciser**

PLAN D'ACTION DU SERVICE	MONTANT (en €)
- **Maintien de l'abonnement à deux plateformes** : CAIRN ET SCHOLARVOX *Afin de mieux répondre à la demande de manuels électroniques de la part des étudiants, et d'harmoniser l'offre au niveau des établissements des établissements lyonnais, la BU est abonnée grâce au financement PDC à deux plateformes offrant des ouvrages de synthèse et des manuels à destination de toutes les disciplines : CAIRN et SCHOLARVOX, qui mettent à disposition près de 32 000 ouvrages en ligne, dont 80% de titres en français ciblant particulièrement les niveaux L1, L2 et L3. Elles proposent à part égale des ouvrages en sciences/santé et en sciences humaines et sociales.*	**32 500**
- **Compléter par un abonnement à la base de presse généraliste :** EUROPRESSE *Il semble aujourd'hui indispensable de compléter ces abonnements par un abonnement à la base de presse généraliste EUROPRESSE : celle-ci permet d'accéder à plus de 17 000 sources d'information (presse régionale, nationale, internationale, généraliste et spécialisée, sites Web, biographies, etc.), et notamment, en exclusivité, aux contenus du Monde et à ses archives depuis 1944.*	**32 000**

✓ **Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville**

PLAN D'ACTION DU SERVICE	MONTANT (en €)
- **Mise en place d'une navette qui permettra un accès facilité à la documentation :** *Les étudiants réclament depuis plusieurs années mise en place d'une navette qui permettra un accès facilité à la documentation, dans un délai rapide (3 jours), quel que soit son domicile et sa bibliothèque habituelle. Cette navette permettrait en outre d'économiser l'achat de nouveaux exemplaires, ponctuellement demandés sur un site.* *Ce service bénéficiera également aux enseignants-chercheurs, qui souhaitent pouvoir se procurer des documents présents sur un autre site, pour l'élaboration de leurs cours ou leurs recherches. Le dispositif favorisera l'interdisciplinarité sans doublonner les collections sur les différents sites.* *A terme, ce système, une fois testé et ajusté aux demandes et aux flux, pourra s'étendre à l'ensemble des sites de l'EPE. Le SCD prévoit d'avoir recours à des transporteurs « verts » (vélos-cargos, véhicules électriques) dans l'agglomération lyonnaise, et des transporteurs plus classiques pour les déplacements entre départements.*	**35 000**

2) En matière de recherche

✓ Œuvrer pour la diffusion et la valorisation des publications, des données scientifiques et du patrimoine scientifique de l'établissement

Leviers d'actions

- Systématiser le dépôt des publications dans HAL
- Respecter la conformité des signatures établissement
- Valoriser les publications à travers un portail web unique
- Développer la numérisation des collections
- Elaborer une charte de signature des publications

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de publications déposées dans HAL	
Part des signatures non conformes	Hors périmètre SCD
Nombre de visites sur le portail web des collections	Objet à définir
Nombre d'objets référencés et accessibles via le portail web des collections	Indicateur en attente de précision

PLAN D'ACTION DU SERVICE	MONTANT (en €)
- **Maintien des deux solutions de cahiers de laboratoire électroniques :** MBOOK et eLabFTW *Les deux solutions de cahiers de laboratoire électroniques administrées par le SCD, MBook et eLabFTW qui comptent actuellement près de 243 utilisateurs, rattachés à 36 équipes de recherche, ce qui montre une très forte progression de l'usage (on recensait 110 utilisateurs fin 2021).*	**6 300**

3) En matière de pilotage

10 Optimiser l'exécution budgétaire

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98%**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5%***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées.*

4) En matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

11 Qualité de service rendue

PLAN D'ACTION DU SERVICE	MONTANT (en €)
- **Renouvellement de la Certification Qualité ISO 9001 du SCD :** *L'audit de renouvellement a confirmé la certification qualité du SCD Lyon 1, qui reste la seule BU française certifiée ISO 9001. L'auditrice a souligné la capacité d'adaptation et d'évaluation du SCD, ainsi que l'engagement des équipes ; elle a toutefois maintenu en point sensible la dimension RH, fragile, qui a conduit en 2022 à des fermetures ponctuelles de bibliothèques.* *L'audit de suivi, en 2023, se déroulera sur trois des neuf bibliothèques du SCD.* *Le souhait de conserver la certification est lié d'une part au rayonnement de l'établissement dans ce domaine et d'autre part à une volonté d'exemplarité au sein du site, remarquée par l'HCERES.*	**6 300**

12 Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

13 Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	

14 Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

DOTATION COM 2023 : 9 000 €

XVII. Le SUAPS

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation et de vie étudiante

✓ **Dynamiser la vie des campus et renforcer les liens entre les campus et la ville**

Leviers d'actions

- Développer des actions de pratiques physiques et sportives

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de créneaux de pratiques autonomes ouverts par semestre	**45**
Nombre d'évènements organisés sur les sites délocalisés	**Entre 5 et 10**
Participer à des évènements organisés par la ville de Villeurbanne et/ou Lyon (Foulées de Villeurbanne par exemple)	**2 à 3 manifestations**

PLAN D'ACTION SERVICE	MONTANT (en €)
Financement de contrats étudiants permettant une amélioration de l'accueil des étudiants : accueil, pratiques autonomes.	**11 800**
L'amélioration des conditions d'accueil au sein du club des sports avec la réparation du volet anti- effraction	**6 000**

✓ **Encourager et accompagner les initiatives étudiantes**

Leviers d'actions

- Utiliser la CVEC comme levier pour encourager les initiatives étudiantes

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution budgétaire des crédits CVEC	**90%**
Nombre de projets déposés au titre des appels à projet CVEC	

2) En matière de pilotage

✓ **Optimiser l'exécution budgétaire**

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98%**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5%***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées.*

3) En matière de responsabilité sociale et environnementale

✓ **Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants**

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

✓ **Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap**

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	

PLAN D'ACTION DU SERVICE	MONTANT (en €)
Organisation des évènements autour du handisport afin de permettre l'accès à la pratique sportive aux étudiants en situation de handicap	

✓ **Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale**

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

DOTATION COM 2023 : 5 000 €

XVIII. Le Service de Soin Universitaire (SSU)

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de vie étudiante

✓ **Contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des étudiants**

Leviers d'actions

- Promouvoir les actions du service de santé universitaire auprès des étudiants

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'actes réalisés par le SSU	**10 000**
Nombre d'étudiants reçus par le SSU	**7 000**

2) En matière de pilotage

✓ **Optimiser l'exécution budgétaire**

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98%**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5%***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées.*

✓ **Garantir l'autonomie de l'établissement par une gestion financière maîtrisée**

Leviers d'actions

- Développer les ressources propres

INDICATEURS	CIBLES
Niveau de recettes propres issues des actes de soin	**65 000 €**

3) En matière de responsabilité sociale et environnementale

✓ **Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants**

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

✓ Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration
- Encourager les étudiants en situation de handicap à se déclarer auprès de la "mission handicap"

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants accompagnés par la mission handicap	**800**
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	

✓ Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

DOTATION COM 2023 : 7 000 €

XIX. Le Service d'Orientation et d'Insertion professionnelle des Étudiants (SOIE)

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Développer les liens et les collaborations avec les lycées pour renforcer le continuum -3/+3**

Leviers d'actions

- Promouvoir l'offre de formation auprès des lycéens
- Participer au déploiement de dispositifs de type « Cordée de la réussite »
- Augmenter l'implication de l'université dans les forums de présentation des formations

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de lycéens accueillis lors d'événements de présentation de l'offre de formation du premier cycle de l'établissement	**5 500**
Nombre d'actions cordées de la réussite organisées	
Nombre de lycées visités dans le cadre des présentations de formation	

PLAN D'ACTION DU SERVICE	MONTANT (en €)
Achat ou renouvellement des ressources documentaires (outil numérique KOMPASS, CIDJ, Guide Ressources emploi, Pass Avenir, PMB, …)	**5 000**

2) En matière de pilotage

✓ **Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants**

PLAN D'ACTION DU SERVICE	MONTANT (en €)
Monter un nouvel évènement pour l'insertion professionnelle des étudiants	**6 000**

3) En matière de responsabilité sociale et environnementale

✓ **Optimiser l'exécution budgétaire**

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98%**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5%***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées.*

✓ Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

✓ Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap envers le public	**NC**

✓ Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

DOTATION COM 2023 : 13 000 €

XX. Innovation Conception et Accompagnement pour la Pédagogie (ICAP)

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Déployer des objectifs pédagogiques permettant de favoriser la réussite des étudiants et l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels**

Leviers d'actions

- Encourager l'innovation pédagogique et les pédagogies adaptées
- Généraliser les évaluations des expériences d'apprentissage

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'UE et de diplômes évalués	**40%**
Taux de diplômes évalués	**25%**
Nombre d'étudiants impactés par les projets retenus dans le cadre des appels à projet pédagogie innovante	**En fonction de la demande**

PLAN D'ACTION DU SERVICE	MONTANT (en €)
Maintenance et support EVASYS pour l'évaluation des expériences d'apprentissage	**13 000**
Acquisition de licences pour les équipements pédagogiques numériques pour les enseignants et postes de travail des agents	**22 000**

✓ **Renforcer l'offre de services numériques en soutien à la formation et aux activités pédagogiques**

Leviers d'actions

- Développer l'usage des outils numériques pour l'enseignement hybride
- Constituer une bibliothèque de cours et de ressources pédagogiques en ligne
- Développer les pédagogies immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée), notamment en soutien aux travaux pratiques

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de ressources numériques disponibles dans la bibliothèque de cours en ligne	**2021 + 20 %**
Nombre de projets faisant appel aux pédagogies immersives dans le cadre de l'appel à projet de pédagogies innovantes	**En fonction de la demande**

2) En matière de pilotage

✓ **Optimiser l'exécution budgétaire**

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	**Au moins 98%**
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	**Entre 0 et 0,5%***

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées.*

3) En matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

✓ **Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants**

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

✓ **Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap**

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	**Tout le service en 2021**

✓ **Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale**

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

DOTATION COM 2023 : 4 000 €

XXI. Le Service Commun d'Enseignement des Langues (SCEL)

A) Les objectifs issus du projet d'établissement

1) En matière de formation

✓ **Favoriser les mobilités étudiantes entrantes et sortantes**

Leviers d'actions

- Renforcer la pratique de langues étrangères et notamment la langue anglaise

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'étudiants inscrits au TOEIC (ou certifications équivalentes)	**ND**
Taux de réussite au TOEIC (ou certifications équivalentes)	**75%**

2) En matière de pilotage

✓ **Optimiser l'exécution budgétaire**

Leviers d'actions

- Fiabiliser la prévision budgétaire lors du budget rectificatif

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'exécution du budget	***Au moins 98%***
Solde comptable (différence recettes titrées – autorisation d'engagement)	***Entre 0 et 0,5%****

**Entre 0 et 0,5% de différence avec le montant total des recettes titrées.*

3) En matière de responsabilité sociale et environnementale

✓ **Améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants**

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'accord cadre qualité de vie au travail (ACQVT)
- Accompagner les temps de parentalité et articuler les temps de vie professionnel et personnel

PLAN D'ACTION SERVICE	MONTANT (en €)
Commander 6 ordinateurs portables auprès de la DSI	**4096.92**
Achat d'un vidéoprojecteur	**600**

✓ Favoriser l'inclusion des personnels et des étudiants en situation de handicap

Leviers d'actions

- Encourager les personnels en situation de handicap à se déclarer auprès de l'administration

INDICATEURS	CIBLES
Nombre d'agents ayant suivi une action de sensibilisation au handicap	**ND**

✓ Agir en faveur du développement durable et de la réduction de l'empreinte environnementale

Leviers d'actions

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique développement durable de l'établissement
- Nommer un correspondant développement durable
- Contribuer à la mise en œuvre de la maitrise des coûts de consommation des fluides

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-006

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

DEMANDE D'ACCREDITATION DE LA MENTION URGENCES POUR LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

Exposé des motifs :

L'engagement de la France dans l'application du processus de reconnaissance de niveau de formation européen dit « processus de Bologne » ou « LMD » (Licence Master Doctorat) permet aux titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier, de manipulateur en électroradiologie médicale délivré par le ministère des Affaires Sociales et de la Santé après 3 années d'études post-bac, de se voir reconnaître par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le grade de licence. Dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales, les infirmiers anesthésistes, les infirmiers de bloc opératoire et les infirmiers en pratique avancée se voient attribués le grade de Master.

Conformément à l'article D 636-74 du code de l'éducation, le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée précise la mention acquise correspondant au domaine d'intervention de l'infirmier en pratique avancée, prévue à l'article R. 4301-2 du code de la santé publique à savoir :

1° Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polypathologies courantes en soins primaires ;
2° Oncologie et hémato-oncologie ;
3° Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale ;
4° Psychiatrie et santé mentale ;
5° Urgences, à la condition que cette activité soit exercée par un établissement de santé disposant d'une autorisation d'activité de soins de médecine d'urgence.

Conformément à l'article D 636-75 du code, le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée est délivré par les établissements d'enseignement supérieur accrédités ou co-accrédités à cet effet par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé.

Par arrêté du 7 mai 2020, les Universités de Clermont Auvergne, Jean Monnet Saint Etienne, Claude Bernard Lyon 1 (Faculté de Médecine Lyon Est et Faculté de Médecine Lyon Sud Charles Mérieux) et Grenoble Alpes sont co-accréditées pour 4 grades IPA « Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires », « Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale », « oncologie et hémato-oncologie » et « psychiatrie et santé mentale ».

Dans la poursuite de cette co-accréditation, l'ouverture du 5ème et dernier grade : « urgences », fortement attractif est demandé.

L'université Claude Bernard Lyon 1 pilotera - comme c'est le cas pour la mention « oncologie et hémato-oncologie » - cette nouvelle mention « urgences », disposant en partenariat avec l'université Jean Monnet Saint Etienne de terrains de stage à partir de la rentrée universitaire 2023-2024.

* *
*

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2020 du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche portant co-accréditation pour le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2022 du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'accréditation des diplômes nationaux de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu l'avis du conseil de la Faculté de Médecine Lyon-Est en date du 17/01/2022 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 17/01/2022 ;

Université Claude Bernard Lyon 1

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé la demande d'accréditation de la mention « urgences » pour le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée** comme suit :

Article 1 : Organisation de la formation

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée est structurée en quatre semestres validés par l'obtention de 120 crédits européens. Le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée précise la mention acquise correspondant au domaine d'intervention de l'infirmier en pratique avancée.

Les enseignements conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements comportent un adossement et une initiation à la recherche. Ils tiennent compte des priorités de santé publique.

Parmi ces enseignements sont également prévus :

- Un enseignement de langue vivante étrangère ;
- Un enseignement conforme aux référentiels nationaux de compétences numériques en vigueur.

Article 2 : Capacités d'accueil

Sur les 4 Universités : 135 apprenants.

Pour l'Université Claude Bernard Lyon 1 (Facultés de médecine Lyon Est et Lyon sud Charles Mérieux) :

1° Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires : 5 + 5
2° Oncologie et hémato-oncologie : 6 + 6
3° Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale : 5 + 5
4° Psychiatrie et santé mentale : 5 + 5
5° Urgences : 5 + 5.

Article 3 : Méthodes et outils pédagogiques

Le projet pédagogique est décliné dans une dynamique d'apprentissage intégrant :

- Des cours magistraux : séminaires principalement régionaux et capsules (ressources numériques),
- Des travaux dirigés : animation par enseignant, classes inversées via une plateforme, études de cas cliniques ou concertations entre pairs, analyse de la pratique et simulation de consultation de patients avec débriefing ;
- Des travaux pratiques : examen clinique, auscultation (co-animation médecin/ infirmier en pratique avancée),
- Des travaux personnels et collaboratifs guidés : soutien méthodologique, exercices d'entrainement
- De l'encadrement et du suivi des stages : feedback formatif sur les productions ; visite de stage
- De la direction de mémoire : accompagnement pédagogique individuel et en sous-groupe
- Des tables rondes : témoignage d'expérience par des différents acteurs de la santé et échange

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28/02//2023

Le Président

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : Fiche navette

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ACCREDITATION A DELIVRER LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

FICHE NAVETTE n°1 en date du 20-07-2022

---

1) Les demandes de compléments de la DGESIP sont mentionnées en rouge

2) Les demandes de compléments de la DGOS sont mentionnées en rouge surlignées jaune

3) Les compléments de l'université, en réponse aux demandes de la DGESIP et de la DGOS, doivent être datés et insérés en vert :

➔ DANS LA PRESENTE FICHE NAVETTE

➔ DANS UNE VERSION V+1 DU DOSSIER

4) A la suite de chaque navette avec l'université, les demandes de compléments ayant été satisfaites sont surlignées en vert par la DGESIP et la DGOS avec la mention : « *OK. Complété suite à la fiche navette n° X du X*

UNIVERSITES demandant l'accréditation :

Universités de CLERMONT AUVERGNE, JEAN-MONNET,
CLAUDE BERNARD LYON 1 et GRENOBLE ALPES

I - UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

Universités de la région AuRA :

- Université Clermont Auvergne – UFR de Médecine et des Professions Paramédicales
- Université Jean-Monnet (Saint-Etienne) – UFR de Médecine Jacques LISFRANC
- Université Claude Bernard Lyon 1 – Faculté de Médecine Lyon-Est et Faculté de Médecine Lyon-Sud Charles MERIEUX
- Université Grenoble Alpes – Faculté de Médecine

II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

5 UFR de Médecine

III - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE

Les Universités de Clermont Auvergne, Jean-Monnet, Lyon 1 et Grenoble Alpes sont co-accréditées pour les mentions IPA « Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires » « Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale », « Oncologie et hémato-oncologie » et « Psychiatrie et santé mentale » (arrêté du 7/05/2020).

Il s'agit d'une demande de co-accréditation pour la mention « Urgences » en propre Les Universités de Clermont Auvergne, Jean-Monnet, Lyon 1 et Grenoble Alpes.

IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

Préciser la répartitition de l'effectif des 125 étudiants mentionnés dans le dossier et notamment l'effectif pour la mention « Urgences ».

A préciser par mention et par université

Veuillez trouver ci-dessous le détail des modifications apportées en page 5 du dossier de demande d'accréditation à délivrer le DE IPA mention -urgences- :

Promotion de 135 apprenants pour l'ensemble des Universités partenaires.

Une latitude est laissée à la faculté porteuse de la mention pour augmenter l'effectif de la mention qu'elle porte en fonction de la projection à N+1 concernant les IPA 2ème année. *

Université Clermont Auvergne :

Effectif IPA 1ère année optant pour la mention :

- URGENCES : 5
- PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE : 7 *
- MRCDT : 5
- PCS : 5
- OHO : 5

Université Jean Monnet :

Effectif IPA 1ère année optant pour la mention

- URGENCES : 7*
- PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE : 5
- MRCDT : 7*
- PCS : 5
- OHO : 5

Effectif IPA 2 ème année mention URGENCES : cumul des effectifs de l'université Clermont Auvergne et de l'université Jean Monnet : 5 + 7* = 12*

Université Grenoble Alpes :

Effectif IPA 1ère année optant pour la mention

- URGENCES : 5
- PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE : 5
- MRCDT : 5
- PCS : 7*
- OHO : 5

Université Claude Bernard Lyon 1- faculté de médecine Lyon Est + Université Claude Bernard Lyon 1 – faculté de médecine Lyon Sud Charles Mérieux :

Effectif IPA 1ère année optant pour la mention

- URGENCES : 5* + 5*
- PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE : 5+5
- MRCDT : 5+5
- PCS : 5+5
- OHO : 6*6*

Effectif IPA 2 ème année mention URGENCES : cumul des effectifs de l'université de Grenoble Alpes et des 2 facultés de médecine Université Claude Bernard Lyon 1 : 5+10* = 15*

V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION (formation initiale et continue)

Financiers :

Humains :

Locaux :

Préciser les modalités de gestion des moyens humains et des locaux entre les 4 universités.

Apporter des précisions sur les deux derniers points

Les modifications demandées ont été apportées en page 7.

Le détail ci-dessous :

Modalités de gestion des moyens humains et des locaux entre les 4 universités :

Humains :

Site de Clermont-Ferrand :

Site de Saint-Etienne :
1 BIATTS catégorie C contractuel est affecté à la gestion administrative du parcours diplômant IPA 1 et IPA 2.
Quotité : 30 %
1 personnel enseignant MCU92 assure une part d'enseignement ainsi que les responsabilités pédagogiques.
1 personnel enseignant PU-PH assure une part d'enseignement ainsi que les responsabilités pédagogiques.

Site de Lyon :
2 BIATTS catégorie C contractuel sont affectés à la gestion administrative du parcours diplômant IPA 1 et IPA 2.
Quotité : 30 %
1 personnel enseignant PU-PH assure les responsabilités pédagogiques.
2 personnels enseignant PU-PH assure une part d'enseignement ainsi que les responsabilités pédagogiques des mentions endossées par l'Université de Lyon (OHO, URG).
Initiation de la promotion pour un enseignant universitaire issu de la formation IPA en place
Mise en place d'une mission facultaire d'un temps formateur paramédical qui assure une part d'enseignement ainsi que les responsabilités pédagogiques

Site de Grenoble :

Locaux :

Chaque site a son propre parc immobilier pour accueillir les étudiants inscrits sur leur site, pour les Séminaires Locaux (SL).

Concernant les Séminaires Régionaux (SR), chaque site a la responsabilité d'accueillir localement la promotion régionale 1 fois par année, à l'occasion du SR qu'il pilote.

VI - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Les responsables du DEIPA sont précisés par site – la mention « Urgences » étant coordonnée par les sites de Lyon et Saint-Etienne.

Nous avons apporté les précisions nécessaires en page 9 afin de faciliter la compréhension du dispositif.
Le rajout est le suivant :

Spécificité de la mention urgences :

Comme présenté supra, les responsables du DEIPA sont précisés par site. La mention « Urgences » est coordonnée par les sites de Lyon et Saint-Etienne.

VII - PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Les comités de pilotage et les équipes enseignantes sont présentés par site.

Les CV et liste de publications pour les enseignants non universitaires sont présentés en annexe 1.

Afin d'assurer une meilleure compréhension, nous avons rajouté en page 10 :
« Les comités de pilotage et les équipes enseignantes sont présentés par site.
Les CV et liste de publications pour les enseignants non universitaires sont présentés en annexe 1. »

VIII - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Cours magistraux et enseignements dirigés :

Précisions à apporter sur le volume horaire et sur les modalités pédagogiques

Joindre le programme détaillé prévu pour l'année universitaire 2022-2023 avec le nom des intervenants.

Pour la bonne prise en compte de vos remarques, nous avons ajouté en page 21 et 22 le planning de vue d'ensemble de la structuration de la première année IPA Aura. Nous avons aussi modifié l'ordre des annexes afin d'ajouter en lieu et place de l'annexe 2 princeps *(Cahier des charges général concernant les terrains de stage)*, **une nouvelle annexe compilant le programme détaillé prévu pour l'année universitaire 2022-2023, par site, avec le nom des intervenants. Le présent dossier compte dorénavant 7 annexes.**

Ci-dessous l'ajout inséré en page 21 et 22 :

Planning des séminaires de la 1ère année « tronc commun » pour tous les sites, année universitaire 2022-2023 :

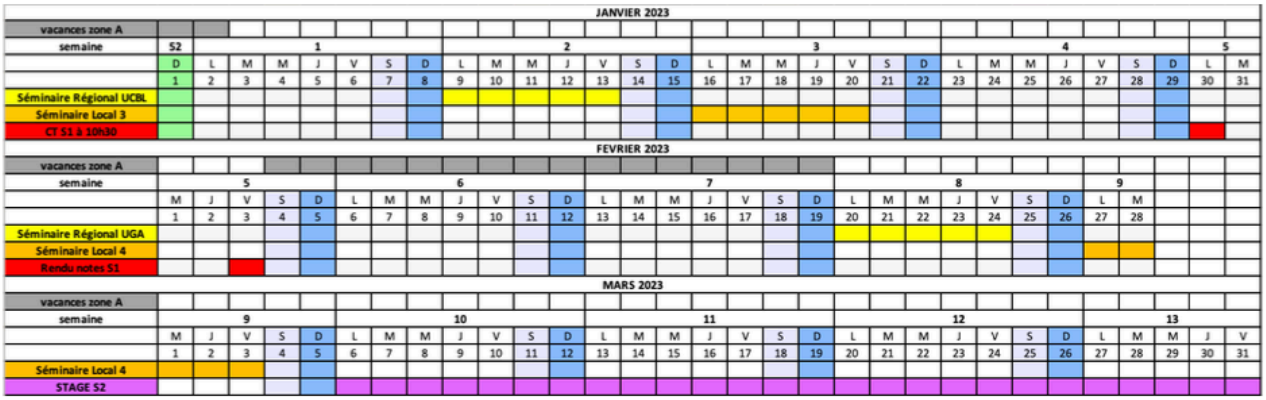

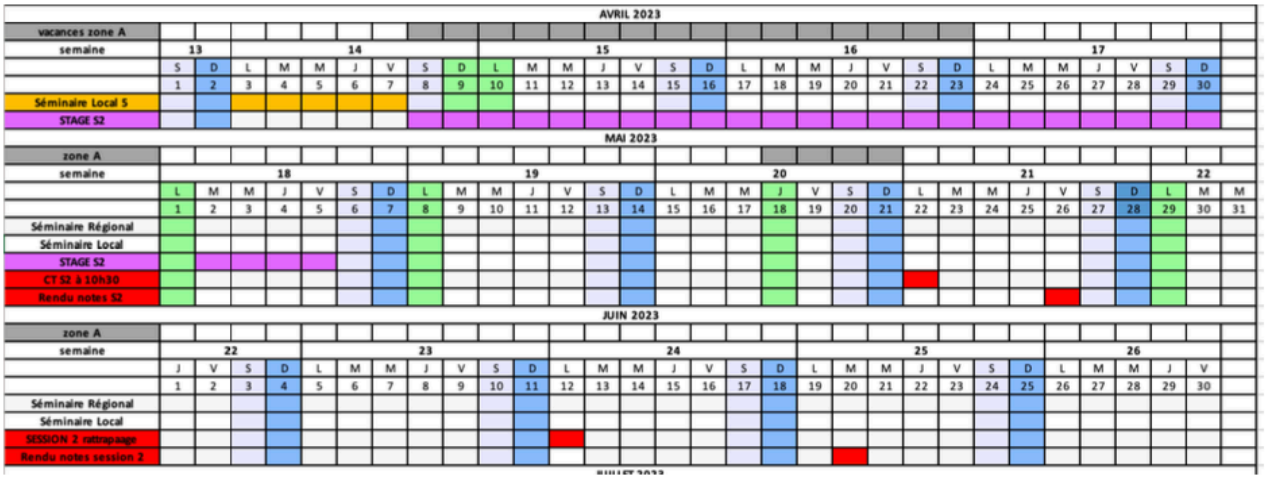

Les programmes détaillés prévus, pour chaque Séminaire Régional et Séminaire Local, au sein de chaque site sont consignés en annexe 2.

Ci-dessous la nouvelle annexe 2 :

ANNEXE 2 : Programmes détaillés prévus pour l'année universitaire 2022-2023, avec le nom des intervenants, pour chaque Séminaire Régional et Local, au sein de chaque site *

**Programmes soumis à modification*

- Site de Clermont-Ferrand

SR1

SL1

SL2

SL3

SL4

SL5

- Site de Saint-Etienne

SR2/ Semaine 46

HORAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H	ACCUEIL Promotion régionale E.VEROT, MCU92				
8H30					
9H	UE RELD P.VASSAL, PU-PH et I.BRUNET, CF IFSI Notions introductives sur l'éthique, la déontologie et la législation + Travaux de groupes + restitution en plénière		UE CLINIQUE_ URGENCES A.VIALLON, PU-PH URGENCES ET NEPHROLOGIE	UE CLINIQUE_MRDT. E.ALAMARTINE, PU-PH. Le patient de néphrologie	UE CLINIQUE_MRDT. L.KOPPE, PU-PH. Les traitements en néphrologie
9H30		UE RELD JE.BAZIN, PU-PH L'éthique au quotidien			
10H					
10H30					
11H					
11H30					
12H					
12H30					
13H					
13H30	UE RELD MF.CALLU,MCU Droit, HDR Le cadre légal dans la pratique de l'IPA	UE RELD G XAVIER COLOMB, CSS. Ethique et leadership pour les IPA			
14H			UE CLINIQUE_ URGENCES A.VIALLON, PU-PH Les principales voies de recours aux urgences pour la spécialité néphrologie	UE CLINIQUE_MRDT. JP GRANGIER, IDE Calydial Les principes de la dialyse	UE CLINIQUE_MRDT. E.ALAMARTINE, PU-PH. Les principes de la trannsplantation rénale
14H30					
15H		UE RELD. P VASSAL, PU-PH. Autonomie et vulnérabilité			
15H30					
16H	UE RELD P.VASSAL, PU-PH Les structures éthiques en région AURA				
16H30					
17H		UE RELD. I BRUNET, CF IFSI Présentation des eLearning			
17H30					

SL1 / Semaine 39

HORAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H	ACCUEIL & VIE DE PROMOTION E.VEROT, MCU92	UE SC INF ET PRATIQUE AVANCEE. C.MIGALA, IPA DE Le référentiel d'activité et de compétences.			
8H30				UE ANGLAIS. N.FINN, PRAG. My School	
9H	UE SP. E.VEROT, MCU92 Qu'est ce que l'ETP ?		UE CLINIQUE_ SANTE MENTALE. C.MASSOUBRE, PU-PH et M. BUSSIERE LHEUREUX, IPA DE. Entretien, examen clinique et synthèse des informations		UE METHODES DE TRAVAIL. T.STUDER, PRAG. Formation aux fonctions du logiciel WORD
9H30					
10H		UE SC INF ET PRATIQUE AVANCEE. E.VEROT, MCU92 Les résistances au changement et l'implantation IPA		UE SC INF PA. E.VEROT, MCU92. Présentation wikipa et évaluations	
10H30					
11H				UE METH DE TRAVAIL. E.VEROT, MCU92. Présentation évaluations	UE RECHERCHE. E.VEROT, MCU92. Lecture, écriture et publication d'un article scientifique en santé
11H30					
12H					
12H30					
13H					
13H30					
14H	UE RECHERCHE N.PIAZZON, IPA DE Le cadre règlementaire de l'investigation et les bonnes pratiques cliniques.	UE SC INF ET PRATIQUE AVANCEE. E.VEROT, MCU92 Les usages des modèles théoriques de soin en pratique courante infirmière.	UE CLINIQUE. C.MIGALA, IPA DE. La consultation et la prescription IPA	UE RECHERCHE. BU SANTE. La recherche bibliographique scientifique appliquée à la santé	
14H30					UE METHODES DE TRAVAIL. E.VEROT, MCU92. Les bases de la gestion de projet en santé
15H					
15H30					
16H				UE RECHERCHE. E.VEROT, MCU92. La revue de littérature	
16H30					
17H					
17H30					
18H					

SL2/ Semaine 47

HORAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H	ACCUEIL & VIE DE PROMOTION E.VEROT, MCU92				
8H30					UE RECHERCHE. BU SANTE. Utilisation des bases de données ne santé, Logiciel de gestion de ressources bibliographiques
9H	UE METHODES DE TRAVAIL M.ORIOL, MD La lecture critique d'article	UE RELD. I.BRUNET, CF IFSI. Travaux de groupe : réflexion autours de situations spécifiques appelant une réflexion éthique de la part de l'IPA	UE CLINIQUE_ SANTE MENTALE. M. BUSSIERE LHEUREUX, IPA DE. Situations cliniques pour l'IPA en Santé Mentale et Psychiatrie	UE CLINIQUE. F.RAY IPA DE. Identité et positionnement de l'IPA	
9H30					
10H					
10H30					
11H					
11H30					
12H					UE METHODES DE TRAVAIL T.STUDER, PRAG. Les fonctions du logiciel EXCEL
12H30					
13H					
13H30					
14H	UE RECHERCHE E.VEROT, MCU92 Les différents types de recherche et d'étude	UE SC INF ET PRATIQUE AVANCEE. E.VEROT, MCU92 Les usages des modèles théoriques de soin en pratique courante infirmière.	UE CLINIQUE_ SANTE MENTALE. M. BUSSIERE LHEUREUX, IPA DE. Poursuite des travaux d' étude de la matinée : Situations cliniques pour l'IPA en Santé Mentale et Psychiatrie	UE CLINIQUE. C. LEHELLO, PU-PH. L'examen clinique des apparreisl cardio respiratoire, neurologique et digestif (TP simulation)	
14H30					UE CLINIQUE. F.RAY IPA DE. SIMULATION AVEC ACTEURS PATIENT
15H					
15H30					
16H					
16H30					
17H					
17H30					
18H					
18H30					

SL3/ Semaine 3

HORAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H	ACCUEIL & VIE DE PROMOTION E.VEROT, MCU92				
8H30					UE SC INF ET PA E.VEROT, MCU92 et C.MIGALA IPA DE Présentation plénière des exposés en sciences infirmières et pratique avancée (évaluation CC)
9H	UE RECHERCHE E.VEROT, MCU92 Exemples concrets de recherches en sciences infirmières	UE FORMATION ET APP JF DURANTON, CF IFSI. Travaux de groupe : Analyse d'un évènement indésirable	UE FORMATION ET APP P. BERTHELOT, PU-PH Les bases fondamentales de la démarche des risques. La démarche qualité	UE SP B. TROMBER PAVIOT, PU-PH Les grands principes en SP,et introduction à l'épidémiologie	
9H30					
10H					
10H30					
11H					
11H30					
12H					
12H30					
13H					
13H30					
14H	UE SP E.VEROT, MCU92 La spécificité de l'ETP en cancérologie	UE FORMATION ET APP JF DURANTON, CF IFSI. Travaux de groupe :Elaboration d'un cahier des charges en pédagogie	UE FORMATION ET APP J. MASSON, PU70. Les courants pédagogiques, La conception d'une action de formation, Les relations pédagogiques	UE SP B. TROMBER PAVIOT, PU-PH. Organisation du système de santé, Les parcours de santé, Les politiques de santé et leur financement	UE CLINIQUE. C.BOISSIER, MCU PH Les grands principes de sémiologie, L'examen clinique, la prise de décision clinique
14H30					
15H					
15H30					
16H					
16H30					
17H					
17H30					
18H					

SL4/ Semaine 9

HORAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H	ACCUEIL & VIE DE PROMOTION E.VEROT, MCU92				SYMPOSIUM "De la pratique à la recherche en sciences infirmières", Journée pédagogique à l'occasion de la 4ème édition du symposium RSI, porté et piloté par le DSTS, Faculté de médecine, Université Jean Monnet, Saint-Etienne. E.VEROT, MCU92
8H30					
9H	UE RECHERCHE B.TROMBER , PU-PH Les bases de l'épidémiologie	UE CLINIQUE F.RAY IPA DE TP simulation avec patients acteurs	UE FORMATION ET APP JF DURANTON, CF IFSI Travaux de groupe : APP ou EPP .	UE SP E.VEROT, MCU92 SOINS INFIRMIERS, IPA ET GENOMIQUE (partie 1)	
9H30					
10H					
10H30					
11H					
11H30					
12H					
12H30					
13H					
13H30					
14H	UE RECHERCHE B.TROMBER, PU-PH Les bases des biostatistiques	UE CLINIQUE F.RAY IPA DE TP simulation avec patients acteurs	UE FORMATION ET APP J. MASSON, PU70. Formation et pédagogie : motivation et évaluation	UE SP E.VEROT, MCU92 SOINS INFIRMIERS, IPA ET GENOMIQUE (partie 2)	
14H30					
15H					
15H30					
16H					
16H30					
17H					
17H30					
18H					
18H30					

SL5/ Semaine 14

HORAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H	ACCUEIL & VIE DE PROMOTION E.VEROT, MCU92				
8H30					
9H	UE STAGE. EQUIPE SIMULATION IFCS. Demi promo 1 : Place de l'IPA dans l'institution : simulation avec des étudiants cadres de santé / Demi promo 2 : UE STAGE E.VEROT, MCU92. Suivi pédagogique individuel individuels	UE STAGE. F.RAY IPA DE. APP MI STAGE	UE CLINIQUE-URGENCES A.VIALLON, PU-PH Journée simulation IPA et urgences	UE CLINIQUE E.VEROT, MCU92 et IPA DE 4 mentions ECOS à visée formatives	UE METHODES DE TRAVAIL. T.STUDER, PRAG. Fonctions avancées de WORD et EXCEL
9H30					
10H					
10H30					
11H					
11H30					
12H					
12H30					
13H					
13H30					
14H	UE STAGE. EQUIPE SIMULATION IFCS. Demi promo 2 : Place de l'IPA dans l'institution : simulation avec des étudiants cadres de santé / Demi promo 1 : UE STAGE E.VEROT, MCU92. Suivi pédagogique individuel individuels	UE CLINIQUE F.RAY IPA DE TP simulation avec patients acteurs	UE CLINIQUE-URGENCES A.VIALLON, PU-PH Journée simulation IPA et urgences	UE CLINIQUE E.VEROT, MCU92 et IPA DE 4 mentions ECOS à visée formatives	UE METHODES DE TRAVAIL. BU SANTE Compléments recherches avancées bases de données en santé (Pub Med, ...)
14H30					
15H					
15H30					
16H					UE STAGE. F.RAY IPA DE. APP MI STAGE
16H30					
17H					
17H30					
18H					
18H30					

- Site de Lyon

SR3

	HCL LA FORMATION	Promotion IPA année 2022-2023 - 1ere année			UNIVERSITÉ DE LYON
	Séminaire Régional n°3 Lyon semaine du 09/01 au 13/01/2023				
date/ horaire	lundi 09/01/2023	mardi 10/01/2023	mercredi 11/01/2023	jeudi 12/01/2023	vendredi 13/01/2023
9:00	Accueil et présentation de la formation 9h/10h **J Péron/P Sontag**	**UE CLINIQUE 9H/10H30** Diagnostic des cancers - classification - traitements anticancéreux **Dr P. Saintigny**	**UE CLINIQUE 9H/10H** Soins de fin de vie **Dr P. Fournel**	**UE CLINIQUE 9H/10H** Classification des hémopathies malignes **Dr C. Golfier**	**Mention URGENCES**
9:30					
10:00	**Pause 30 minutes**			**Pause 30 minutes**	
10:30	**UE CLINIQUE** NFP et syndromes en hématologie 10h30/12H Dr C. Golfier	**UE CLINIQUE** 10H30/12H Sémiologie oncologique Dr J. Péron	**UE F&APP 10H/ 12H30** Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de formation interprofessionnelle **S.Mountassir**	**UE CLINIQUE 10H30/12H** Explorations en hémato-oncologie **Dr S. Carras**	
11:00					
11:30					
12:00	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS
12:30					
13H					
13:15	**13H15/ 15h45 UE F&APP** Présentation séquence pédagogique - principe de la démarche qualité methode d'évaluation des pratiques professionnelles **H.Favre/Mme HAMELIN**	**UE CLINIQUE 13H30/16H30** Soins de support et soins palliatifs **Dr G. Chvetzoff/Dr B. Mastroianni**	**UE F&APP** 13H30/15H30 Gestion des risques **L. BOYER**	**13h30/15h UE Introduction à la santé publique S.FAVE**	**UE CLINIQUE 14H/15H** Situation d'urgences en cancérologie **Dr J.THOUVENON**
13:30					
14:00					
14:30					
15:00				**UE CLINIQUE 15/16H 15** Questions-réponses Dr J. Péron/Dr C Golfier/Dr P Saintigny	**UE CLINIQUE 14H/15H** TVP et EP (embollie pul) Dr E. Chalayer
15:30					
15:45	**Pause 15 minutes**		**Pause de 15 minutes**		
16:00	16H / 17H30 **UE 7 F et APP** Mise en place des protocoles de référentiels **Elizabeth LAPRUGNE-GARCIA**		**UE F&APP 15H45/17H 15** Les principes des pratiques interprofessionnelles : éthique et qualité **N. Lechopier**		
16h15				**Pause de 15 minutes**	
16:30					
16H45		Pause 15 minutes		**UE F&APP 16H30/17H 30** Temps de synthèse et de présentation des consignes pour l'évaluation continue Pr. Michel/L. Montrol	
17:00		**16H45 18H15 UE 7** Formation et analyse des pratiques professionnelles Analyse de parcours, chemins cliniques **Mme.Philibert**			
17:30					
18:00					
18H15					

SL1

Promotion IPA année 2022-2023 - 1ere année

Séminaire Local n°1 semaine du 26/09/2022 au 30/09/2022

date/ horaire	26/09/2022	27/09/2022	28/09/2022	29/09/2022	30/09/2022
8:30					
9:00	Accueil, bilan Séminaire régional, Point UE sciences IDE et pratiques avancées/travaux collaboratifs, modalités d'évaluation **Laurence MONTROL/ Sandra MOUNTASSIR**	**UE 2 Sciences Infirmières et pratiques avancées** TD jeux de rôle/implantation **G1 S. MOUNTASSIR-P.BERAUD (IPA) G2 L. MONTROL-B.GAUTHIER(IPA)**	**UE 1 CLINIQUE** Remobilisation des contenus psychopathologie du séminaire régional **Pr POULET**	**Groupe 1.2:8h30/12h15 UE 1 /2 Clinique et Sciences Infirmières et pratique avancée** Atelier de simulation conduite d'entretien dans le cadre d'une consultation IPA **Pr.LUKASZEWICZ/L.MONTROL IFSI CLEMENCEAU Groupe 1.1/ 2.1/ 2.2:** Temps de réalisation du wikipa en distanciel ou présentiel: choix libre	**Groupe 2.1: 8h30/12h15 UE 1 /2 Clinique et Sciences Infirmières et pratique avancée** Atelier de simulation conduite d'entretien dans le cadre d'une consultation IPA **Pr.LUKASZEWICZ/L.MONTROL IFSI CLEMENCEAU Groupe 1.1 /1.2:** Temps de réalisation du wikipa en distanciel ou présentiel **Groupe 2.2:** Temps de travail autonome évaluation continue
9:30					
10:00					
10:30					
11:00	Recueil des questions relatives à l'UE Clinique Régionale Nomination des représentants de promotion **Laurence MONTROL/ Sandra MOUNTASSIR**				
11:30		**UE 4 ANGLAIS** Présentation Mischool **Sophie FAVE**			
12:00					
12:30	**REPAS**	**REPAS**	**REPAS**	**REPAS**	**REPAS**
13:00					
13:30		**UE 5 Methodes de travail** "Méthode de recherche bibliographique" **Fanny LACORE 13h30/15h30**	**Groupe 1.1: 13h30/17h15 UE 1 /2 Clinique et Sciences Infirmières et pratique avancée** Atelier de simulation conduite d'entretien dans le cadre d'une consultation IPA **Pr.POULET/L.MONTROL IFSI CLEMENCEAU Groupe 1.2/ 2.1/ 2.2:** Temps de réalisation du wikipa en distanciel ou présentiel: choix libre		**Groupe 2.2: 13h30/17h15 UE 1 /2 Clinique et Sciences Infirmières et pratique avancée** Atelier de simulation conduite d'entretien dans le cadre d'une consultation IPA **Pr.LUKASZEWICZ/L.MONTROL IFSI CLEMENCEAU Groupe 1.1/ 1.2/ 2.1:** Temps de travail autonome évaluation continue
14:00	**UE 2 Sciences infirmières et pratique avancée** TD référentiels en demi groupe **G1 Laurence MONTROL/ G2 Benjamin GAUTHIER(IPA)**			**UE 1 CLINIQUE** Retour d'expérience IPA en psychiatrie/santé mentale **Caroline DAMASCENO (IPA)**	
14:30					
15:00					
15:15					
15:30		pause 15 minutes			
16:00		**UE 5 Methodes de travail** "Apprendre à apprendre, organisation, mémorisation" **Sophie FAVE 15h45/17h15**		Point bilan **UE sciences infirmières et pratique avancée Laurence MONTROL**	
16:30					
17:00					

SL2

Promotion IPA année 2022-2023 - 1ere année

Séminaire Local n°2 semaine du 21/11/2022 au 25/11/2022

date/ horaire	lundi 21/11/2022	mardi 22/11/2022	mercredi 23/11/2022	jeudi 24/11/2022	vendredi 25/11/2022
9:00	**Introduction UE Clinique Pascale SONTAG** Accueil, Bilan du séminaire régional Présentation Fiche de voeux et modalités stage semestre 2 **Sandra MOUNTASSIR / Laurence MONTROL/ Sophie FAVE/ P.SONTAG**	**UE 4 ANGLAIS** Discussion sur articles scientifiques **B.SCHAFF 9h/12h Groupe 2**	Groupe 1 **UE 2 Sciences Infirmières et pratique avancée** Evaluation continue Analyse de situations cliniques Laurence MONTROL G.XAVIER-COLOMB Groupe 2 ?	Groupe 2 **UE 2 Sciences Infirmières et pratique avancée** Evaluation continue Analyse de situations cliniques Laurence MONTROL G.XAVIER-COLOMB **UE 4 ANGLAIS** Discussion sur articles scientifiques **B.SCHAFF 9h/12h Groupe 1**	**Mention URGENCES**
9:30					
10:00					
10:30					
11:00					
11:30					
12:00	REPAS	REPAS			REPAS
12:30			Repas	REPAS	
13:00		Conduite de réunion et outils de communication **Sophie FAVE 13H00/14h30**			**UE 5 Méthodes de travail** Prépa dossier d'évaluation **Sophie FAVE** GR1 **UE 3 Responsabilité, éthique, législation déontologie G.XAVIER-COLOMB** GR 2 **13h/16h**
13:30	**UE Clinique** Sémiologie et interrogatoire de la maladie rénale **JUILLARD Sandrine (IPA)**		**UE Clinique** Situations cliniques de la maladie rénale **JUILLARD Sandrine (IPA)**	**UE 3 Responsabilité, éthique, législation déontologie G.XAVIER-COLOMB** GR 1 **UE 5 Méthodes de travail** Prépa dossier d'évaluation **Sophie FAVE** GR2 **14h/17h**	
14:00					
14:30		Pause 15 minutes			
15:00					
15:30		**14H 45/ 16H 45** Méthodologie ETP **Sophie FAVE**			
16:00					
16:30					

SL3

Promotion IPA année 2022-2023 - 1ere année

Séminaire Local n°3 semaine du 16/01/2023 au 20/01/2023

date/ horaire	lundi 16/01/2023	mardi 17/01/2023	mercredi 18/01/2023	jeudi 19/01/2023	vendredi 20/01/2023
8:30		**UE 6 Clinique 2** **8H30/10H30** Situations de prise en charge de la douleur **Evelyne ARBIOL**			
9:00	**9H / 12H Accueil** Bilan séminaire régional Présentation UE 10 stage **Sandra MOUNTASSIR** **Laurence MONTROL** **Sophie FAVE**		UE 4 ANGLAIS Travaux de groupe **Sophie FAVE** **9h/10h**	**9h à 12h UE 7 Formation et Analyse des pratiques professionnelles-** Elaboration d'un cahier des charges en pédagogie- Laurence MONTROL Gr 1 Sandra MOUNTASSIR Gr 2	**Mention URGENCES**
9:30					
10:00			**10H/11H30 Préparation du stage** Retour expérience par ancienne étudiante IPA **Alexandra REDON /Sandrine JUILLARD**		
10:30					
11:00		**UE 6 Clinique 2 10H30/12H30** Soins de support **Julie DURANTI**			
11:30					
12:00			**REPAS**		
12:30	**REPAS**			**REPAS**	**REPAS**
13:00		**REPAS**			
13:30					
14:00	**UE 5 Méthodes de travail** Note d'opportunité **Sophie FAVE**		**14H / 17H UE 7 Formation et Analyse des pratiques professionnelles -** Analyse d'un événement indésirable- Dr Laurence AUGEY (2 salles de cours)	**UE 9 Recherche** Evidence Based Nursing **Luc ANDRIEUX**	**UE 6 Clinique 2** **Cas cliniques remobilisation par 2 IPA / Groupe** **Grpe 1 C DAMASCENO + N BRION** **Grpe 2 M GIRE + F THEVENON**
14:30		**UE 9 Recherche** Panorama des recherches infirmières **Luc ANDRIEUX**			
15:00					
15:30					
16:00	**UE 5 Méthodes de travail** Conduite de projet **Sophie FAVE**				
16:30					
17:00					
17:30					

SL4

Promotion IPA année 2022-2023 - 1ere année

Séminaire Local n°4 semaine du 27/02/2023 au 03/03/2023

date/ horaire	lundi 27/02/2023	mardi 28/02/2023	mercredi 01/03/2023	jeudi 02/03/2023	vendredi 03/03/2023
9:00	9h/ 10H Accueil UE 10 Retour séminaire régional Sandra MOUNTASSIR Laurence MONTROL	**UE 4 ANGLAIS** **Barbara SCHAFF** **9h/11h** **Groupe 1**	9H / 12H **UE 7 Formation et Analyse des pratiques professionnelles** Atelier d'analyses de pratique sur des situations professionnelles complexes **Pr Philippe MICHEL**	9H / 12H **UE 7 Formation et Analyse des pratiques professionnelles** Ateliers d'analyses de pratique sur des situations pédagogiques **Laurence MONTROL: Atelier Gr 1.1** **Sandra MOUNTASSIR: Atelier Gr 1.2**	**URGENCES**
9:30					
10:00	Groupe 1 UE Clinique L'auscultation Kenza El RHAZ Stéphanie SAPIENZA Groupe 2 Stage				
10:30					
11:00		UE 4 ANGLAIS Barbara SCHAFF 11h/13h Groupe 2			
11:30					
12:00	**REPAS**		**REPAS**	**REPAS**	**REPAS**
12:30					
13:00	13H /15H Groupe 2 **UE Clinique 13H/15H** L'auscultation **Kenza El RHAZ** **Stépahanie SAPIENZA**	Repas	**UE 7 Formation et Analyse des pratiques professionnelles** Ateliers d'analyses de pratique sur des situations pédagogiques **Laurence MONTROL: Atelier Gr 2.1** **Sandra MOUNTASSIR: Atelier Gr 2.2**	13H/ 16H **UE 9 Recherche** Retex recherches médico-sociales **Sophie FAVE**	13h/17H **UE 8 SANTE PUBLIQUE** Indicateurs de parcours Expérimentations Art 51 Parcours DAC et CPTS Démocratie sanitaire **Asma FARES/ Sophie FAVE**
13:30					
14:00					
14:30	Groupe 1 **Stage**				
15:00	pause 15 minutes				
15:30	**UE 5 Méthodes de travail** Utilisation de l'objet connecté en Pratique Avançée **Stéphanie SAPIENZA** **Kenza El RHAZ** **15h15/17h15**	14H / 17H 30 **UE 9 Recherche** Méthodes de recherche en soins et santé **Luc ANDRIEUX**		**16H15/17H45** ETP Addictologie et patient expert **Séverine BLANC DURFORT**	
16:00					
16:30					
17:00					
17:45					

SL5

		Promotion IPA année 2022-2023 - 1ere année			
Séminaire Local n°5 semaine du 03/04/2023 au 07/04/2023					
date/ horaire	lundi 03/04/2023	mardi 04/04/2023	mercredi 05/04/2023	jeudi 06/04/2023	vendredi 07/04/2023
9:00 9:30 10:00 10:30 11:00 11:30	9h/ 12H Accueil **UE 10** APP Stage **Sandra MOUNTASSIR Grpe 1.1** **Laurence MONTROL Grpe 1.2** **Pascale SONTAG Grpe 2.1** **Sophie FAVE Grpe 2.2**	**UE SANTE PUBLIQUE**	Simulation Grpe 1 Bilan Grpe 2	**URGENCES**	**Santé publique et URGENCES et APP ???**
12:00 12:30 13:00 13:30	**REPAS**	**REPAS**	**REPAS**	**REPAS**	**REPAS**
14:00 14:30 15:00 15:30 16:00 16:30	**UE CLINIQUE 3H** **Table ronde IPA** protocole d'organisation **C GREGNAC (IPA grenoble) N PIAZZON (HCL) N BRION (CHU Grenoble) S MALARTRE (CLB) G BERNOU (CPTS)**	Santé Publique ? Vaccination Juliette TARDY	Simulation Grpe 2 Bilan Grpe 1	**URGENCES**	**URGENCES**
17:00					
17:45					

- Site de Grenoble

SR4

SL1

SL2

SL3

SL4

SL5

Mutualisation des enseignements :

Les mutualisations précisées ne concernent pas la mention urgences

Nous avons modifié la couleur de la police en vert, pour signifier que la mention -urgences- était bien concernée dans le paragraphe traitant de la mutualisation des enseignements, page 44 du dossier princeps.

Ci-dessous le paragraphe, page 44 :

Les ressources pédagogiques dématérialisées de formation générale ou approfondie en sciences médicales des universités participant et de DES pourront être mutualisées via la plateforme SIDES NG, dans les disciplines suivantes : physiologie, séméiologie, pharmacologie, cardiologie et médecine vasculaire, diabétologie et nutrition, pneumologie, neurologie, néphrologie, oncologie, hématologie, gériatrie, psychiatrie et urgences. Les ressources pédagogiques mutualisées incluront des screen-casts, des tests d'auto-évaluation constitués de questions isolées à contenu enrichi, des dossiers cliniques progressifs, des tests de concordance de scripts, des ECOS et séances de simulation.

Stages :

=> modalités d'agrément des terrains de stages :

=> listes des terrains de stages et des maîtres de stages agrées :

Annexe 5

Pour les étudiants inscrits sur la mention « urgences », le stage de S4 s'effectue selon un parcours dans les trois catégories de structures d'urgences hospitalières suivantes :

o structure des urgences (SU)

o structure mobile d'urgences et de réanimation (SMUR)

o service d'aide médicale d'urgences (SAMU)

Préciser le volume de places disponibles par terrain de stage pour apprécier au regard du volume d'étudiants dans la mention urgences (à préciser également)

Dans le cadre de la mention « urgences », le parcours de stage qui doit s'effectuer dans les 3 catégories de structures d'urgence hospitalières (SU, SMUR et SAMU) est bien spécifié dans le dossier et la liste des stages fournie.

Comme précisé supra dans notre réponse à votre commentaire relatif au point VIII-Organisation des enseignements, nous avons rajouté une annexe.

L'annexe 5 est donc devenue l'annexe 6.

Pour répondre à votre demande de complément, nous avons rajouté en page 45 le nombre de place d'accueil d'étudiant IPA sur chaque terrain de stage listé en annexe 6, concernant les sites de pilotage Lyon et Saint-Etienne.

Ci-dessous les modifications apportées :

Pour le site de Saint-Etienne, le nombre de places disponibles par terrain de stage mention -urgences- est :

Urgences Adultes CHU St Etienne	Saint Etienne	2 places
SAMU Centre 15 et CESU CHU St Etienne	Saint Etienne	1 place
Urgences Psychiatriques et gestion de crise	Saint Etienne	1 place
Urgences Adultes CH Le Corbusier	Firminy	1 place
Urgences Adultes CH de Roanne	Roanne	1 place
Urgences Adultes CH Annonay	Annonay	1 place

Pour le site de Lyon, le nombre de places disponibles par terrain de stage mention -urgences- est :

discipline stage	groupement	**Etablissement**	Spécialité/Service	Places de stage
Mention URGENCE	HCL GH CENTRE	**HEH**	SAU	3
Mention URGENCE	HCL GH CENTRE	**HEH**	SAMU	2
Mention URGENCE	HCL - GH SUD	**Centre Hospitalier Lyon Sud**	SAU	3
Mention URGENCE	HCL - GH NORD	**Hôpital de la CROIX ROUSSE**	SAU	3
Mention URGENCE	HCL - GH EST	**Hôpital Femme Mère Enfant**	SAU PEDIATRIE	3
Mention URGENCE	LA TRONCHE	**CHU GRENOBLE**	SAU	2
Mention URGENCE	LA TRONCHE	**CHU GRENOBLE**	SAMU	2
Mention URGENCE	GRENOBLE SUD	**CHU GRENOBLE**	SAU TRAUMATO	2

Préciser le volume de places disponibles par terrain de stage pour apprécier au regard du volume d'étudiants dans la mention urgences (à préciser également)

Nous espérons que l'ajout en pages 5 et 6 du nombre de places d'accueil par mention, pour chaque site, en 1ère année IPA permet de répondre à votre questionnement.

IX - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR (accompagnement des étudiants)

Décrit

Le dispositif décrit dans le dossier parait pertinent.

X - DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Décrit

Il aurait été appréciable de pouvoir disposer de données quantitatives sur les différentes promotions depuis la mise en place de la formation (nombre d'inscrits et nombre de diplômés par mentions accréditées). Existe-t-il un outil institutionnel ?

Afin de répondre à votre demande de complément, nous avons ajouté une annexe 7.

Ci-dessous l'ajout page 47, pour amener la consultation de l'annexe 7 :

Les données quantitatives sur les différentes promotions depuis la mise en place de la formation, par site, sont consultables en annexe 7.

Ci-dessous, le contenu de l'annexe 7 :

ANNEXE 7 : Données quantitatives sur les différentes promotions depuis la mise en place de la formation sur la région Aura

Site de Clermont-Ferrand :

Site de Saint-Etienne :

Année universitaire 2019-2020

DE1 IPA 2019-2020
Nombre d'étudiants inscrits : 12
Taux de réussite DE1 : 12/12 soit 100%

Année universitaire 2020-2021

DE1 IPA 2020-2021
Nombre d'étudiants inscrits : 19
Taux de réussite DE1 : 19/19 soit 100%

DE2 IPA 2020-2021, mention MRDT
Nombre d'étudiants inscrits : 8
Taux de réussite Diplôme d'État : 8/8 soit 100%

Année universitaire 2021-2022

DE1 IPA 2021-2022
Nombre d'étudiants inscrits : 13
Taux de réussite DE1 : 13/13 soit 100%

DE2 IPA 2021-2022, mention MRDT
Nombre d'étudiants inscrits : 5
Taux de réussite Diplôme d'État : 5/5 soit 100%

Site de Lyon :

Année universitaire 2019-2020

DE1 IPA 2019-2020
Nombre d'étudiants inscrits : 20
Taux de réussite DE1 : 20/20 soit 100%

Année universitaire 2020-2021

DE1 IPA 2020-2021
Nombre d'étudiants inscrits : 23
Taux de réussite DE1 : 23/23 soit 100%

DE2 IPA 2020-2021, mention ONCO/HEMATO
Nombre d'étudiants inscrits : 12
Taux de réussite Diplôme d'État : 12/12 soit 100%

Année universitaire 2021-2022

DE1 IPA 2021-2022
Nombre d'étudiants inscrits : 21
Taux de réussite DE1 : 21/21 soit 100%

DE2 IPA 2021-2022, mention ONCO/HEMATO
Nombre d'étudiants inscrits : 13
Taux de réussite Diplôme d'État : 13/13 soit 100%

Site de Grenoble :

XI - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Généralités sans lien avec la mention urgence (page 42)

Préciser les partenariats en lien avec le mention « Urgences »

Pour assurer une meilleure compréhension de nos propos, nous avons procédé à l'ajout suivant, en page 47 :

Pour chaque mention, y compris pour la nouvelle mention -urgences-, des conventions de partenariats sont et seront établis entre chaque UFR de médecine impliquée dans le parcours diplômant IPA et le GHT sur lequel il se trouve.

XII - AVIS DES INSTANCES

- Avis favorable CFVU de l'Université Jean Monnet en date du 04/02/2022 → à transmettre

Le passage en CFVU pour l'UJM est prévu le 23/09/2022 puis en CA le 17/10/2022. Nous vous transmettrons, en suivant, dans les plus brefs délais les avis des instances.

- Avis favorable CFVU de l'Université Clermont Auvergne en date du 21/09/2022 → à transmettre dès que possible
- Avis favorable CFVU de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 18/012022 → à transmettre
- Avis favorable CFVU de l'Université Grenoble Alpes en date du 20/01/2022 → à transmettre

- Avis favorable CA de l'Université Jean Monnet en date du 14/03/2022 → à transmettre
- Avis favorable CA de l'Université Clermont Auvergne en date du 13/09/2022 → à transmettre dès que possible
- Avis favorable CA de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 25/01/2022 → à transmettre
- Avis favorable CA de l'Université Grenoble Alpes en date du 15/03/2022 → à transmettre

Conclusion : Nous vous remercions de compléter la présente fiche navette ainsi que votre dossier conformément aux avis mentionnés en rouge (DGESIP) et en rouge surligné jaune (DGOS), un avis ne pouvant être émis sur le dossier en l'état.

Les éléments complémentaires sont à transmettre aux adresses suivantes pour le 22/08/2022.

accreditation-ipa@enseignementsup.gouv.fr

Copie :

orianne.wagner-ballon@enseignementsup.gouv.fr
françois.couraud@enseignementsup.gouv.fr
claude.moison@enseignementsup.gouv.fr
jean-philippe.filatriau@enseignementsup.gouv.fr
marcelle-clemence.misseboukpo@enseignementsup.gouv.fr
katia.siri@enseignementsup.gouv.fr

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-007

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

BORNES DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Exposé des motifs :

La réglementation ne fixe pas de bornes à l'année universitaire. L'année universitaire est divisée en deux semestres et la date de la rentrée varie de la fin août au début de l'année civile suivante selon les formations. Il appartient à chaque établissement public d'enseignement supérieur de fixer le début des cours et la fin de l'année universitaire, à l'instar des dates d'examen et des dates de vacances.

Dans ce cadre, il est proposé de fixer le terme de l'année universitaire 2023-2024 au 31 août 2024.

Pour les étudiants terminant une Licence professionnelle, un DEUST ou un diplôme de deuxième cycle (masters ou école d'ingénieur) et ne souhaitant pas se réinscrire à l'Université, une borne intervenant le 31 août de l'année en cours ne leur permet pas de terminer le stage obligatoire prévu dans leur cursus. Afin de permettre à ces étudiants de terminer leurs stages, un terme spécifique est proposé pour ces formations.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU du 17 janvier 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé les bornes de l'année universitaire 2023-2024** comme suit :

Article 1 - L'année universitaire 2023-2024 se termine au 31 août 2024.

Article 2 - L'année universitaire 2023-2024 est prorogée jusqu'au 16 octobre 2024 pour les étudiants terminant un deuxième cycle (masters et écoles d'ingénieurs) prévoyant un stage obligatoire en fin de cursus et jusqu'au 31 octobre 2024 pour les étudiants terminant une Licence professionnelle ou un DEUST prévoyant un stage obligatoire en fin de cursus.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'absentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-008

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 28 FEVRIER 2023

Modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers en mobilité internationale

Exposé des motifs :
L'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur fixe des droits différenciés pour les étudiants étrangers en mobilité internationale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Bienvenue en France », le décret n°2019-344 du 19 avril 2019 étend les possibilités d'exonération des droits d'inscription acquittés par les usagers étrangers.

L'article R. 719-50 modifié dispose désormais :
« Peuvent en outre bénéficier d'une exonération du paiement des droits d'inscription :
1° Les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi ;
2° Les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement ;
La décision est prise par le président de l'établissement en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le conseil d'administration, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnées à l'article R. 719-49.
L'exonération peut être totale ou partielle. »

Il appartient donc à l'établissement de définir des critères généraux et des orientations stratégiques, associés à un niveau d'exonération totale ou partielle.

Il est proposé au conseil d'administration de proroger pour l'année universitaire 2023-24 le régime transitoire mis en place à partir de l'année universitaire 2019-20 par délibérations du CA n°2019-063 du 30 avril 2019, n°2020-027 du 28 janvier 2020, n°2021-012 du 26 janvier 2021 et n°2022-033 du 1er mars 2022.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU du 17 janvier 2023;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé les modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers en mobilité internationale proposées en annexe.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-009

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

Modalités d'inscription des praticiens titulaires d'un diplôme hors UE dans le cadre du parcours de consolidation des compétences

Exposé des motifs :

L'arrêté du 15 décembre 2021 relatif à l'inscription des praticiens titulaires de diplômes obtenus hors de l'Union européenne (PADHUE) implique l'inscription de ce public à l'université. Dans le cadre des demandes d'autorisation d'exercice des PADHUE, le Centre National de Gestion (CNG) peut prescrire au candidat le suivi d'un parcours de consolidation des connaissances (PCC), qui se formalise par un stage et une inscription à l'université.

Le PCC n'est pas diplômant, mais débouche sur l'établissement d'un rapport rédigé par le directeur de l'UFR, qui sera transmis à la commission d'autorisation d'exercice du CNG.

L'article 3 de l'arrêté précité dispose « *Le montant annuel des droits d'inscription est fixé conformément aux dispositions relatives au diplôme d'Etat de sage-femme, au diplôme d'études spécialisées de médecine, au diplôme d'état de docteur en pharmacie et au diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire pour le 3e cycle court de pharmacie et de chirurgie dentaire et, pour le 3e cycle long de pharmacie et de chirurgie dentaire, au diplôme d'études spécialisées de pharmacie et au diplôme d'études spécialisées de chirurgie dentaire mentionnées à l'annexe de l'arrêté du 19 avril 2019 susvisé* ».

Il est proposé au CA d'approuver le tarif d'inscription à ce PCC par référence au tarif d'inscription en diplôme d'études spécialisées de médecine, soit 502 € pour l'année universitaires 2022-2023.

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 relatif à l'inscription des praticiens titulaires de diplômes obtenus hors de l'Union européenne et de l'Espace économique européen candidats à l'autorisation d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la CFVU date du 17 janvier 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé les modalités d'inscription des praticiens titulaires d'un diplôme hors Union Européenne dans le cadre du parcours de consolidation des compétences.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2023-010

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

Mission Culture – Tarifs 2023 de mise à disposition du théâtre Astrée et des salles de répétition 122 et 132

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses activités, la Mission Culture met à disposition ses locaux, tant en interne qu'à des organismes extérieurs. Cette mise à disposition est encadrée par des conventions qui en précisent entre autres le coût et les conditions de sécurité (incendie et sûreté).

La Mission Culture soumet au CA de ce jour les tarifs correspondants pour l'année 2023 :
- mise à disposition du théâtre Astrée (incluant **deux** techniciens régie) et des salles de répétition 122 et 132 ;
- prestation de sécurité événementielle associée à la location du théâtre *via* le marché en vigueur.

La présence de 2 techniciens régie s'avère indispensable : l'un est en charge de la régie technique (lumière, son), l'autre assure la régie générale du théâtre ainsi que de la mise en route et de l'arrêt du système de régie technique. Une augmentation des tarifs de mise à disposition est appliquée en conséquence.

La présence d'un agent de sécurité incendie SSIAP1 est obligatoire dès lors que le public est accueilli. Il n'y a pas de prestation d'agent de sécurité incendie SSIAP1 supplémentaire lorsqu'il s'agit d'une location interne sous réserve de la présence d'un régisseur SSIAP1 de l'Université. Dans tous les autres cas, un agent de sécurité SSIAP1 supplémentaire est à commander auprès du titulaire du marché.

Concernant la sûreté, les dispositions sont précisées dans les conventions de mise à disposition : présence d'un agent de sûreté (ADS) pour la vérification des sacs et la surveillance. Un ADS suffit car le régisseur général est SSIAP1 et assure également une mission de sûreté.

L'organisateur de l'événement peut ne pas recourir à l'ADS si des membres de son organisation assurent le pointage des participants à l'arrivée, interdisent l'accès au théâtre Astrée à des personnes non inscrites et les raccompagnent à l'extérieur. Dans ce cas la mission de sûreté est assurée par le régisseur général.

Les tarifs horaires concernant la sécurité et la sûreté augmentent annuellement, nous proposons ainsi un principe d'alignement de la Mission Culture sur les tarifs du marché de sécurité. Une tacite révision relative aux tarifs du prestataire et ainsi appliquer une augmentation annuelle des tarifs du théâtre en corrélation avec le prestataire sans passer par un vote systématique.

Par ailleurs la mission culture n'a pas augmenté les tarifs de location du théâtre Astrée depuis 2020 malgré l'augmentation des tarifs des prestataires et des flux, (environs 20% en deux ans). La région qui précédemment subventionnait une partie de la programmation du Théâtre, ne nous soutient plus.

Pour ces raisons diverses, il nous semble impératif d'accroitre également nos ressources propres via la location et de continuer à être concurrentiel mais également d'assumer les couts de la salle.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU date du 17 janvier 2023 ;

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé la grille des tarifs 2023 de mise à disposition du théâtre Astrée, des salles de répétition 122 et 123 et de prestation de sécurité événementielle associée.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

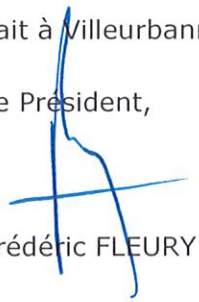

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Tarifs 2023

MISSION CULTURE
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 (UCBL)

TARIFS 2023 HT

Mise à disposition du Théâtre Astrée interne/externe
Mise à disposition des salles de répétition 122 et 132

UNIVERSITE LYON 1 ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	semaine	week-end
THEATRE ASTREE		
AVEC UN TECHNICIEN REGIE INCLUS		
FORFAIT JOURNALIER 10H	750 €	770 €
FORFAIT DEMI-JOURNEE 4H	450 €	460 €
L'HEURE SUPPLÉMENTAIRE	150 €	155 €
SALLE DE REPETITION (salle 122 ou salle 132)		
1 H	13 €	13 €
EXTERIEURS	semaine	week-end
THEATRE ASTREE		
AVEC UN TECHNICIEN REGIE INCLUS		
FORFAIT JOURNALIER 10H	1 390 €	1 425 €
FORFAIT DEMI-JOURNEE 4H	990 €	1 025 €
L'HEURE SUPPLÉMENTAIRE	255 €	260 €
SALLE DE REPETITION (salle 122 ou salle 132)		
1 H	28 €	28 €
UNIVERSITE LYON 1, PARTENAIRES INSTITUTIONNELS, EXTERIEU	semaine	week-end
UN TECHNICIEN REGIE SUPPLEMENTAIRE		
FORFAIT DE BASE INCOMPRESSIBLE 4H	152 €	196 €
L'HEURE SUPPLÉMENTAIRE	33 €	38 €

Toute mise à disposition de locaux implique obligatoirement :
- Pour les extérieurs : la signature d'une convention
- Pour les services et composantes de Lyon 1 : la signature d'un accord interne

TARIFS 2023 HT (jusqu'en Avril)

SECURITE PRESTATION EVENEMENTIELLE

Sécurité évènementielle (agent SSIAP1 incendie et agent de sûreté) dans le cadre de la mise à disposition du Théâtre Astrée

SECURITE INCENDIE - 1 AGENT SSIAP 1 - 6h minimum	JOUR	NUIT	SURETE - 1 AGENT - 4h minimum	JOUR	NUIT
SEMAINE			SEMAINE		
1 H	24,34 €	27,01 €	1 H	22,76 €	25,27 €
1/4 H	5,83 €	6,60 €			
DIMANCHE			DIMANCHE		
1 H	26,77 €	29,71 €	1 H	25,04 €	27,79 €
SEMAINE JOUR FERIE			SEMAINE JOUR		
1 H	48,47 €	54,03 €	1 H	45,53 €	50,54 €
DIMANCHE FERIE			DIMANCHE FERIE		
1 H	53,54 €	59,43 €	1 H	50,08 €	55,59 €

TARIF DE JOUR : de 7h à 21h
TARIF DE NUIT : de 21h à 6h

SECURITE INCENDIE ET SURETE DES QUE LE PUBLIC EST ACCUEILLI de 30 mn avant l'heure de début de l'événement à 30 mn après l'heure de fin de l'événement
- Pas d'agent de sécurité incendie supplémentaire lorsqu'il s'agit d'une location interne et qu'il y a la présence d'un régisseur SSIAP1 de l'Université.
- Dans tous les autres cas, un agent de sécurité incendie supplémentaire est à commander.

Ces mesures sont validées par le Service Sécurité de l'Université Claude Bernard Lyon 1.
Le prestataire est le titulaire du marché en vigueur, soit BYBLOS.

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-011

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

MISE EN PLACE ET TARIFS D'ABONNEMENTS POUR LES REPRESENTATIONS AU THEATRE ASTRÉE A PARTIR DU 1ER JANVIER 2023

Exposé des motifs :

La Mission Culture soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration la création d'un système d'abonnement pour les représentations au Théâtre Astrée à partir du 1er janvier 2023. Cet abonnement prend la forme d'un pass illimité : les personnes payent une somme fixe en début de saison et obtiennent une entrée libre à tous les spectacles pour le reste de la saison.

Les tarifs proposés seront les suivants :

- Pour les personnes correspondant habituellement au plein tarif, 120 € par an. L'abonnement devient rentable pour eux s'ils viennent voir 10 spectacles ou plus.
- Pour les personnes correspondant habituellement au tarif réduit, 72 € par an. L'abonnement devient rentable pour eux s'ils viennent voir 12 spectacles ou plus.
- Enfin, un abonnement au tarif dit « super-réduit » est proposé uniquement aux personnels de l'Université Claude Bernard Lyon 1, de l'UdL et de l'ENSSIB, au tarif de 42 € par an. L'abonnement devient rentable pour eux s'ils viennent voir 7 spectacles payants ou plus.

L'objectif de ce système d'abonnement est double. Il permet de maintenir et fidéliser nos spectateurs, de les inciter à voir plus de spectacles au Théâtre Astrée en supprimant la prise de risque liée au prix, et donc améliorer notre fréquentation.

Ce système sera également un outil prospectif à destination des usagers externes pour maintenir et développer une ouverture sur la cité en lien avec les objectifs de service donnés par la gouvernance.

Pour le personnel de la Mission Culture en charge de la billetterie, cela permet de rendre les accueils billetterie moins denses, car l'abonnement permettra de ne plus encaisser les mêmes spectateurs pour chaque représentation.

Pour rappel, voici les conditions qui permettent d'accéder au tarif réduit. Un justificatif de moins de trois mois sera demandé aux personnes qui souhaitent prendre l'abonnement au tarif réduit à 72 € :

- Conjoints des personnels de l'Université Lyon 1, de l'UdL et de l'Enssib
- Seniors à partir de 60 ans
- Adhérents de l'Université Ouverte Lyon 1
- Adhérents d'Alumni Lyon 1
- Intermittents du spectacle et professionnels du spectacle vivant
- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires des minima sociaux
- Jeunes en service civique
- PMR

La Mission Culture souhaite mettre définitivement en place les abonnements pour le lancement de la saison 2023–2024. Toutefois la Mission Culture souhaite expérimenter la mise en place de ce système dès que possible. Ainsi nous proposons des abonnements aux mêmes tarifs pour la demi-saison restante (janvier – juin 2023).

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Cela permettra de lancer une communication dès que possible sur l'existence et le fonctionnement des abonnements et de familiariser les spectateurs sur cette nouveauté.

Ainsi, les spectateurs qui souhaitent s'abonner immédiatement pourront le faire dès le 1er janvier 2023 et cet abonnement sera valable jusqu'au 30 juin 2023. Ceux qui souhaitent attendre la rentrée de septembre 2023 pourront s'abonner dès le 1er juillet 2023 pour l'ensemble de la saison 2023 – 2024.

Ces abonnements seront encaissés par les mandataires de l'Agence comptable déjà désignés, et les recettes entrées dans les bordereaux selon les instructions de l'Agence comptable. Comme pour la billetterie, les modes de règlement acceptés seront la carte bancaire, avec le TPE de la Mission Culture habituellement utilisé pour la billetterie, et le chèque.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU date du 17 janvier 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la mise en place et les tarifs d'abonnements pour les représentations au théâtre Astrée à partir du 1er janvier 2023 comme suit :

Plein tarif	120 €
Tarif réduit	72 €
Personnels UCBL, UdL et ENSSIB,	42 €

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-012

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

FOCAL – Tarifs d'inscription 2023 – formations courtes et nouvelles formations

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du 17/01/2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs 2023 des formations courtes et les nouvelles formations proposées comme suit :

Intitulé du diplôme/ Formation	Nom du responsable	Durée de la formation	Tarif antérieur	Modification demandée
FORMATION MEDICALE CONTINUE				
Les prescriptions culturelles et parfumées au cœur de la santé : une autre manière de soigner	Carole BURILLON	3 jours		590 €
FORMATION CONTINUE READAPTATION				
L'APHASIE DÉGÉNÉRATIVE : ÉVALUATION ET PRISE EN CHARGE – En distanciel par visioconférence	Solveig CHAPUIS	2 jours	350 €	440 €
MALADIE DE PARKINSON : DESCRIPTION ET PERSPECTIVES DE PRISES EN SOIN	Solveig CHAPUIS	2 jours	350 €	440 €
BILAN ET RÉÉDUCATION DES ANOSMIES-AGUEUSIES	Solveig CHAPUIS	1 jour	175 €	220 €
MULTILINGUISME ET MULTICULTURE : SPÉCIFICITÉS DE L'ÉVALUATION ET DE LA PRISE EN CHARGE ORTHOPHONIQUE- En distanciel par visioconférence	Solveig CHAPUIS	2 jours	350 €	440 €
LES TROUBLES D'ORALITÉ ALIMENTAIRE DE L'ENFANT (TOA) OU TROUBLES ALIMENTAIRES PÉDIATRIQUES (TAP)	Solveig CHAPUIS	5 jours		1 100 €
LES TROUBLES D'ORALITÉ ALIMENTAIRE DE L'ENFANT (TOA) OU TROUBLES ALIMENTAIRES PÉDIATRIQUES (TAP) Approfondissement	Solveig CHAPUIS	1 jour		220 €
PLACE DE LA MUSIQUE DANS LA PRISE EN SOIN ORTHOPHONIQUE	Solveig CHAPUIS	2 jours	350 €	440 €
EPUISEMENT PROFESSIONNEL CHEZ LES PROFESSIONNELS DE LA RÉÉDUCATION	Solveig CHAPUIS	2 jours	350 €	440 €
LA VOIX, DES TECHNIQUES MANUELLES AU GESTE VOCAL GLOBAL SESSION 1 BILAN, PROTOCOLE DE BASE	Solveig CHAPUIS	2 jours	350 €	440 €
LA PRISE EN SOIN ORTHOPHONIQUE DE L'ENFANT QUI BÉGAIE	Solveig CHAPUIS	2 jours	350 €	440 €
RÉÉDUQUER PAR LES ODEURS : QUELLES APPLICATIONS EN PRATIQUE ORTHOPHONIQUE ?	Solveig CHAPUIS	2 jours		440 €
LA VOIX, DES TECHNIQUES MANUELLES AU GESTE VOCAL GLOBAL SESSION 2- RESPIRATION ET POSTURE	Solveig CHAPUIS	2 jours	350 €	440 €
L'ÉVALUATION DU LANGAGE ÉCRIT, QUOI DE NEUF ?	Solveig CHAPUIS	3 jours		660 €
DE L'ÉTHIQUE CLINIQUE À L'ALLIANCE THÉRAPEUTIQUE	Solveig CHAPUIS	3 jours	525 €	660 €
LA SURDITÉ DE L'ADULTE : DE L'ÉVALUATION À LA PRISE EN CHARGE	Solveig CHAPUIS	2 jours	350 €	440 €
CHIRURGIES ENDOBUCCALES ET LARYNGÉES : VOIX ET DÉGLUTITION DANS TOUS LEURS ÉTATS	Solveig CHAPUIS	3 jours	525 €	660 €

LA VOIX, DES TECHNIQUES MANUELLES AU GESTE VOCAL GLOBAL SESSION 3 – LARYNX ET RAYONNEMENT	Solveig CHAPUIS	2 jours	350 €	440 €
FORMATIONS SCIENCES				
Caractérisation amiante naturelle norme 94001	Muriel ANDREANI	2 jours		850 €
Microscopie confocale et introduction aux techniques de microscopie super résolue	Mr Denis RESSNIKOFF	3 jours		1200 €

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-013

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

TARIFS D'INSCRIPTION 2023 DU DIPLOME D'UNIVERSITE GEMMOLOGIE

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du 17/01/2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs 2023 du diplôme d'université Gemmologie proposés comme suit :

Intitulé du diplôme/ Formation	Nom du responsable	Durée de la formation	Tarif actuel	Modification demandée
FORMATIONS SCIENCES				
DU Gemmologie	Gérard PANCZER	16 jours	3 327 € (Prise en charge financeur)	3 500 €
DU Gemmologie	Gérard PANCZER	16 jours	2 078 € (financement individuel)	2 200 €

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-014

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

ADMISSION EN PREMIERE ANNEE DU MASTER MENTION « BIOLOGIE » POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023 – modification de la délibération n°2022-235 du 13.12.2022

Exposé des motifs :

La présente délibération a pour objet de modifier la délibération n°2022-235 du 13 décembre 2022 relative aux modalités d'admission en master afin d'ajouter un entretien dans les modalités de sélection pour l'admission en première année de master mention « Biologie » parcours « Biosciences » co-accrédité avec l'Ecole Normale Supérieure.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération n°2022-235 du 13 décembre 2022 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU du 17 janvier 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé la demande de modification des éléments préalables à l'admission en première année de master mention « Biologie » parcours « Biosciences »** co-accrédité avec l'Ecole Normale Supérieure comme suit :

Composante	Mention	Parcours	Admission subordonnée à un concours ou une épreuve écrite	Admission subordonnée à l'examen d'un dossier et/ou à un entretien éventuel	
				Dossier	Entretien
Biosciences	Biologie	Biosciences		X	X

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Fiche de paramétrage modifiée

Sélection en 1ère année de Master 2022-2023

Composante + mention + parcours M1	BIOSCIENCES - MENTION Biologie - PARCOURS Biosciences

Responsable mention	**CHRISTOPHE TREHIN NATHALIE DAVOUST-NATAF**
Responsable M1	**NATHALIE DAVOUST-NATAF CHRISTOPHE TREHIN**
N° fiche RNCP	**34270**
Taux de pression à l'entrée :	
Taux d'admission :	
Taux d'insertion professionnelle :	**18%**
Lieu de la formation M1 :	**Ens Lyon**
En cas de conventionnement, libellé de l'établissement :	
En cas de co-accréditation, libellé de l'établissement qui procède au recrutement des étudiants :	**0**

Modalités d'enseignement	Formation continue	**non**
	Alternance sous forme d'apprentissage	**non**
	Alternance faisant l'objet d'un contrat de professionnalisation	**non**
	Formation à distance	**non**
	Formation hybride (combinant enseignements en présentiel et à distance)	**non**
Capacités d'accueil 2023/24	Capacité d'accueil totale M1	**5**
	Capacité d'accueil M1 Trouver Mon Master	**5**
	Capacité d'accueil formation continue M1 (eCandidat)	**0**
	Capacité d'accueil formation alternance M1	**0**
	Capacité d'accueil formation candidats internationaux M1	**0**
	Capacité d'accueil formation redoublants	**0**

Pré-requis :	Mentions de licence conseillées :	**Licences SV et SVT**
	Attendus :	**Attendus** **Attendu 1 : Être titulaire d'une licence de biologie.** **Attendu 2 : Présenter une motivation et une cohérence du projet professionnel en adéquation avec les formations proposées (recherche et/ou enseignement). Motivation et cohérence du projet seront évaluées à partir de la lettre de motivation et lors de l'entretien de sélection.** **Attendu 3 : Pouvoir se présenter et exposer son projet professionnel à l'oral.** **Attendu 4 : Justifier de moyennes dans les disciplines en lien direct avec la formation et/ou justifier de rangs de classement par UE ou année en accord avec l'exigence de la formation proposée.** **Attendu 5 : Être capable de mobiliser les concepts fondamentaux et les technologies de biologie pour traiter une problématique dans un domaine choisi.** **Attendu 6 : Pouvoir analyser et synthétiser des données scientifiques en vue de leur exploitation et de leur présentation à l'oral.** **Attendu 7 : Pouvoir développer une argumentation avec un esprit critique.** **Attendu 8 : Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.** **Attendu 9 : Communiquer par oral et par écrit en Anglais.** **Attendu 10 : Savoir utiliser les outils numériques de référence (traitement de texte, tableau, logiciel de présentation) et les règles de sécurité informatique attenantes.** **Attendu 11 : Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.** **Attendu 12 : Avoir un socle de connaissances multidisciplinaires solide, et une bonne aptitude à suivre un enseignement général, dans un ou plusieurs de ces domaines : biologie moléculaire et cellulaire, biochimie, génétique, microbiologie, physiologie, immunologie, biologie du développement, écologie ou évolution.** **Attendu 13 : Mener en autonomie une démarche expérimentale. Attendu 3 : Avoir un niveau en anglais suffisant pour suivre des enseignements partiellement (M1) ou entièrement (M2) dispensés en anglais.**
Caractéristiques de la formation :	Contenu et organisation des enseignements pour la formation (1700 caractères maximum)	**Parcours Biosciences :** **Le S1 est composé de 5 UEs optionnelles de 6ECTS au choix parmi 15. Le S2 est composé de 3 UEs obligatoires de 3 ECTS (dont l'UE de langue) et d'un stage de 18 semaines de 21 ECTS.** **Le détail de la formation est disponible sur " https://biologie.ens-lyon.fr/masterbiosciences"**
	Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels (1500 caractères maximum)	**0**

Eléments préalables à l'admission

Concours / épreuve écrite	**Non**	
	Si oui, composition du jury (Président)	**Nathalie Davoust-Nataf (MCU – ENSL)**
	Si oui, composition du jury (Membres avec leurs qualités/fonctions)	**Christophe Tréhin (MCU – UCBL)** **Fabien Mongelard (MCU – ENSL)** **Frédéric Moret (MCU – UCBL)** **Gilles Escarguel (MCU – UCBL)** **Pradeep Das (MCU – ENSL)**
Entretien / épreuve orale	**Oui**	
	Si oui, composition du jury (Président)	**0**

	Si oui, composition du jury (Membres avec leurs qualités/fonctions)	**0**
Dossier	**Oui**	
	Si oui, composition du jury (Président)	**Nathalie Davoust-Nataf (MCU – ENSL)**
	Si oui, composition du jury (Membres avec leurs qualités/fonctions)	**Christophe Tréhin (MCU – UCBL)** **Fabien Mongelard (MCU – ENSL)** **Frédéric Moret (MCU – UCBL)** **Gilles Escarguel (MCU – UCBL)** **Pradeep Das (MCU – ENSL)**

Critères généraux d'examen des candidatures

Champs d'évaluation	Critères généraux d'examen des voeux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères (éléments de preuves)	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	**Etre titulaire d'une licence de biologie ou 180 ECTS avec un cursus en biologie**	**Relevés de notes, attestations de réussites, CV, recommandations, etc…**	
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	**Résultats académiques : Etre titulaire d'une licence de biologie ou 180 ECTS avec un cursus en biologie // Eléménts pris en compte pour l'évaluation du/des critères(s) : Relevés de notes, attestations de réussites, CV, recommandations, etc…// Degré d'importance du/des critère(s) :**	**Avoir un socle de connaissances solides, c'est-à- dire dans les principaux domaines de la biologie et sur les différents systèmes modèles utilisés** **-Mener une démarche expérimentale** **- Interpréter des données expérimentales avec esprit critique en vue de leur exploitation et de leur présentation à l'oral.**	**Relevés de notes, attestations de réussites, CV, recommandations, etc…** **- Notes et classement des années antérieures – incluant le baccalauréat – pour les disciplines en lien direct avec la formation** **=> Justifier de moyennes aux disciplines en lien direct avec la formation et/ou justifier de rangs de classement par UE ou année en accord avec l'exigence de la formation proposée. Seront particulièrement pris en compte les notes et classements en biologie moléculaire, biochimie, biologie cellulaire, génétique, microbiologie, physiologie, immunologie, classification du vivant, biologie du développement, écologie et d'évolution.** **- Notes et classement des années antérieures – incluant le baccalauréat – pour les disciplines qui ne sont pas en lien direct avec la formation.** **=> Justifier d'une bonne aptitude à suivre un enseignement général.** **- Niveau en anglais** **=> Avoir un niveau en anglais suffisant pour suivre des enseignements partiellement (M1) ou entièrement (M2) dispensés en anglais.**
Savoir-être		**Critères généraux d'examen des vœux - Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : Avoir un socle de connaissances solides, c'est-à- dire dans les principaux domaines de la biologie et sur les différents systèmes modèles utilisés** **-Mener une démarche expérimentale** **- Interpréter des données expérimentales avec esprit critique en vue de leur exploitation et de leur présentation à l'oral.** **// Eléménts pris en compte pour l'évaluation du/des critères(s) : Relevés de notes, attestations de réussites, CV, recommandations, etc…** **- Notes et classement des années antérieures – incluant le baccalauréat – pour les disciplines en lien direct avec la formation** **=> Justifier de moyennes aux disciplines en lien direct avec la formation et/ou justifier de rangs de classement par UE ou année en accord avec l'exigence de la formation proposée. Seront particulièrement pris en compte les notes et classements en biologie moléculaire, biochimie, biologie cellulaire, génétique, microbiologie, physiologie, immunologie, classification du vivant, biologie du développement, écologie et d'évolution.** **- Notes et classement des années antérieures – incluant le baccalauréat – pour les disciplines qui ne sont pas en lien direct avec la formation.** **=> Justifier d'une bonne aptitude à suivre un enseignement général.** **- Niveau en anglais** **=> Avoir un niveau en anglais suffisant pour suivre des enseignements partiellement (M1) ou entièrement (M2) dispensés en anglais.** **// Degré d'importance du/des critère(s) :**	**Développer une argumentation avec esprit critique.** **- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.** **- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.** **- Savoir utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique attenantes.**
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	**CV, recommandations, Lettre de motivation, entretien, etc…**		**Critères généraux d'examen des vœux - Savoir-être : Développer une argumentation avec esprit critique.** **- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.** **- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.** **- Savoir utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique attenantes.** **// Eléménts pris en compte pour l'évaluation du/des critères(s) : CV, recommandations, Lettre de motivation, entretien, etc… // Degré d'importance du/des critère(s) :**
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	**Présenter une motivation et une cohérence du projet en adéquation avec la formation proposée**	**Lettre de motivation, recommandations, entretien, etc…**	

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-015

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES DE LA FORMATION CONTINUE ET AUX APPRENTIS

Exposé des motifs :

Le règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis constitue une annexe au règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Ces deux documents s'appliquent à toutes les personnes participant à une action de formation continue ou d'apprentissage organisée par l'établissement. Le règlement intérieur de l'Université définit les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline. Le présent règlement intérieur définit les règles spécifiques applicables aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis. Chaque stagiaire ou apprenti reçoit un exemplaire de ces deux documents avant la validation définitive de son inscription. Il doit en respecter les termes durant toute la durée de l'action de formation ou d'apprentissage au risque de s'exposer à des sanctions disciplinaires.

Il est ajouté le titre 4 : conseil de Perfectionnement de l'OFA. Conformément à l'article R6231-4 du code du travail, le conseil de perfectionnement examine et débat des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la formation par l'apprentissage.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 21 février 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé la révision du règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Règlement intérieur révisé

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1
Règlement Intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis

Approuvé lors du conseil d'administration du 27 mars 2018 (délibération n°2018-59)
Modifié par délibération du conseil d'administration du 28 février 2023 (délibération n°2023-015)

Préambule

Aux termes des dispositions de l'article L123-3 du Code de l'Education, *« les missions du service public de l'enseignement supérieur sont : 1° La formation initiale et continue tout au long de la vie […] »*.

« La formation continue s'adresse à toutes les personnes engagées ou non dans la vie active. Organisée pour répondre à des besoins individuels ou collectifs, elle inclut l'ouverture aux adultes des cycles d'études de formation initiale, ainsi que l'organisation de formations professionnelles ou à caractère culturel particulières. » (article L123-4 du Code de l'Education)

Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement intérieur constitue une annexe au règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Ces deux documents s'appliquent à toutes les personnes participant à une action de formation continue ou d'apprentissage organisée par l'établissement.

Le règlement intérieur de l'Université définit les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline. Le présent règlement intérieur définit les règles spécifiques applicables aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis.

Chaque stagiaire ou apprenti reçoit un exemplaire de ces deux documents avant la validation définitive de son inscription. Il doit en respecter les termes durant toute la durée de l'action de formation ou d'apprentissage au risque de s'exposer à des sanctions disciplinaires.

TITRE 1 : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2 – Principes généraux et règles spécifiques applicables aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'Université soit par le fabricant ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire ou apprenti doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de

l'Université.
Les règles d'hygiène et de sécurité sont définies aux chapitres 6 et 7 du règlement intérieur de l'Université.

Les dispositions spécifiques suivantes s'appliquent aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis s'agissant des accidents :

- Le stagiaire ou apprenti victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'Université.
- L'Université entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.
- L'Université informe l'employeur du stagiaire ou apprenti et le CFA dont relève l'apprenti.

TITRE 2 : DISCIPLINE

Article 3 – Assiduité du stagiaire en formation

Tout retard, absence ou départ anticipé non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires de la part de l'employeur du stagiaire ou de l'apprenti. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Le cadrage général et les modalités de contrôle des connaissances de chaque formation définissent le cas échéant les conséquences d'un défaut d'assiduité sur la validation des unités d'enseignement et du diplôme correspondant.

Article 3.1. - Horaires de formation

Les stagiaires ou apprentis doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'Université.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ou apprentis ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation ou de stage. Si, à titre exceptionnel, ils doivent s'absenter, ils en feront préalablement la demande au Service de Formation Continue et transmettront les justificatifs.

Article 3.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires ou apprentis doivent avertir l'Université et s'en justifier.

L'Université informe le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi,…) de cet événement.

Article 3.3. – Contrôle d'assiduité et attestations

Le stagiaire ou apprenti remet, dans les meilleurs délais, au Service de Formation Continue de l'Université les documents qu'elle doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charge des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage…).

Le stagiaire ou apprenti est tenu de renseigner la feuille d'émargement, et/ou les attestations de présences, et/ou les attestations de restitution dans le cadre de la formation ouverte à distance, au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Article 4 – Tenue et comportement

Le règlement intérieur de l'Université impose des règles en matière de comportement général (article 17) et de tenues (article 40).

Article 5 – Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'Université, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire ou apprenti est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Le stagiaire ou apprenti signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

L'utilisation des ressources informatiques, de l'identité et de la charte graphique de l'Université se fait conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'établissement (articles 21 et 22) et de la Charte informatique.

Article 6 – Fraudes aux épreuves de contrôle des connaissances, plagiat

Il est rappelé que le règlement intérieur de l'Université précise certaines règles concernant la fraude aux épreuves et le respect des modalités de contrôle des connaissances, notamment les articles 20, 42 et 44.

Article 7 - Procédure disciplinaire

Les stagiaires et apprentis, en tant qu'usagers de l'Université, sont soumis aux dispositions du Code de l'Education relatives à la discipline, notamment les articles L712-6-2, L811-5 à L811-6, R712-9 à R712-46 et R811-10 à R811-15, et bénéficient des garanties correspondantes. La procédure définie par la réglementation précitée s'applique en lieu et place de la procédure prévue par les articles R6352-3 à R6352-8 du Code du Travail.

L'échelle des sanctions pouvant être prononcées, par la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, à l'encontre d'un usager de l'Université est déterminée par les articles R811-11 et R811-12 du Code de l'Éducation et reproduite ci-dessous à titre d'information :

a) De manière générale :

   1° L'avertissement ;
   2° Le blâme ;
   3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
   4° L'exclusion définitive de l'établissement ;
   5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
   6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.
   Toute sanction prévue au a) et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription entraîne la nullité de l'inscription.

b) En cas de fraude ou de tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur privé lorsque cette inscription ouvre l'accès à un examen de l'enseignement supérieur public ou de fraude ou tentative de fraude commise dans cette catégorie d'établissement ou dans une université, à l'occasion d'un examen conduisant à l'obtention d'un diplôme national :

   1° Le blâme ;

2° L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations postbaccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
3° L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans ;
4° L'interdiction définitive de passer tout examen conduisant à un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post baccalauréat et de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post baccalauréat.
Toute sanction prévue au b) et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'inscription.
Toute sanction prévue au b) et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'un examen entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La juridiction disciplinaire décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.
Les sanctions prévues au 3° du b) sans être assorties du sursis ainsi qu'aux 4°, 5° et 6° entraînent en outre l'incapacité de prendre des inscriptions dans le ou les établissements publics dispensant des formations post baccalauréat et de subir des examens sanctionnant ces formations.

L'Université informe de la sanction prise :

- lorsque la formation est réalisée à sa demande, l'employeur/administration du stagiaire ;
- et/ou le financeur du stage, notamment le CFA.

TITRE 3 : REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTIS

Article 8 – Désignation des délégués des stagiaires

Outre la possibilité offerte aux stagiaires et apprentis d'être représentés et de siéger dans les conseils centraux de l'Université, les participants à une action de formation professionnelle (stagiaires et apprentis) d'une durée supérieure à 500 heures procèdent, pour chacune d'entre elles, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

La représentation des stagiaires et des apprentis s'opère conformément aux dispositions réglementaires applicables aux organismes de formation, à savoir les articles R6352-9 à R6352-15 du Code du Travail à la date d'entrée en vigueur du présent règlement intérieur :

- Le vote s'opère au scrutin uninominal à deux tours.
- Tous les stagiaires et apprentis sont électeurs et éligibles sauf les détenus.
- Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage ;
- La direction de l'Université a la charge de l'organisation du scrutin. Elle en assure le bon déroulement. Elle adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

Article 9 – Durée du mandat des délégués des stagiaires et apprentis

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 10 – Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires et des apprentis dans l'Université.

Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

TITRE 4: CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'OFA

Cet article ne concerne que les apprentis

Article 11 – Missions

Aux termes de l'article R6231-4 du code du travail, le conseil de perfectionnement examine et débat des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la formation par l'apprentissage, notamment sur :

1° Le projet pédagogique de l'université relatif à l'apprentissage ;

2° Les conditions générales d'accueil, d'accompagnement des apprentis, notamment des apprentis en situation de handicap, de promotion de la mixité et de la mobilité nationale et internationale ;

3° L'organisation et le déroulement des formations ;

4° Les conditions générales de préparation et de perfectionnement pédagogique des formateurs ;

5° L'organisation des relations entre les entreprises accueillant des apprentis et le centre ;

6° Les projets de convention à conclure, en application des articles L. 6232-1 et L. 6233-1, avec des établissements d'enseignement, des organismes de formation ou des entreprises en vue de leur déléguer la réalisation de tout ou partie des enseignements ou de mettre à disposition du CFA des équipements pédagogiques ou d'hébergement.

7° Les projets d'investissement ;

8° Les informations publiées chaque année en application de l'article L. 6111-8 (taux d'obtention des diplômes, taux de poursuite d'études, taux d'interruption en cours de formation et taux de rupture des contrats, taux d'insertion professionnelle des apprentis à l'issue de leur formation, valeur ajoutée du CFA).

.

Article 12 –Composition

Le conseil de perfectionnement est présidé par le Président de l'université ou son représentant.

A/ Les membres de droit

- Le Président de l'Université ou son représentant
- Le vice-président en charge de la formation et le vice-président en charge des partenariats et de l'entrepreneuriat
- Un représentant de chaque composante délivrant des formations par apprentissage désignés par le directeur de la composante
- Le directeur du service commun de la formation continue et de l'alternance

B/ Des représentants des usagers et du monde socio-économique

- Deux représentants titulaires et deux représentants suppléants des apprentis élus au suffrage indirect à un tour parmi les délégués des formations en apprentissage. ;
- Un représentant de la Région Auvergne-Rhône Alpes ;
- Un représentant du MEDEF
- Un représentant de la CPME
- Deux représentant d'employeurs de filières proposées en apprentissage
- Une personnalité extérieure choisies par le Président de l'Université en raison de ses compétences en matière d'apprentissage

C/ Les invités permanents

- Le Directeur général des services
- le Directeur général des services adjoint en charge des finances
- L'Agent comptable

Le conseil de perfectionnement peut inviter toute personne qualifiée, personnel de l'Université Claude Bernard ou non, susceptible d'apporter son expertise relativement à un point de l'ordre du jour du conseil.

Article 13 –Durée du mandat

Le renouvellement des mandats intervient à la fin de chaque changement d'accréditation de l'offre de formation de l'établissement sauf pour les représentants des apprentis dont le mandat est de un an . Les membres du conseil siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs sucesseurs.

Le mandat prend fin en cas de démission volontaire ou lorsque le membre du conseil perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné. Le membre est remplacé jusqu'à la fin de son mandat par un remplaçant désigné suivant les mêmes modalités. Son mandat prend fin à la date d'expiration du mandat du membre qu'il remplace.

Article 14 - Mode de fonctionnement

Le Président de l'Université convoque le conseil de perfectionnement au moins deux fois par an. Le conseil de perfectionnement peut aussi être réuni de plein droit à la demande de son président ou à la demande du tiers des membres en exercice.

Les réunions se tiendront sur le site de l'Université ou en visioconférence en cas de besoin.

Le secrétariat du conseil de perfectionnement est assuré par le service FOCAL qui assure la préparation des réunions ainsi que la diffusion des comptes rendus et procès-verbaux des séances du conseil de perfectionnement.

Les comptes rendus des séances du conseil de perfectionnement sont transmis par courriel à l'ensemble des membres du conseil.

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-016

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

MODIFICATIONS DES CAPACITES D'ACCUEIL EN PREMIERE ANNEE DU MASTER MENTION « BIOLOGIE » POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Exposé des motifs :

Par délibération n°2022-235 le conseil d'administration a fixé les modalités d'admission en master et les capacités d'accueil afférentes. Il est demandé au CA d'approuver une modification de la capacité d'accueil en première année de master mention « Biologie » parcours « Biosciences » co-accrédité avec l'Ecole Normale Supérieure. Une place supplémentaire est ajoutée : la capacité d'accueil passe de 5 à 6.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération n°2022-235 du CA du 15 décembre 2022 relative aux modalités d'admission en master ;
Vu l'avis favorable de la CFVU du 21 février 2022 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la modification de la délibération n°2022-235 concernant la capacité d'accueil en première année de master mention « Biologie » parcours « Biosciences » co-accrédité avec l'Ecole Normale Supérieure comme suit :

Composante	Mention	Parcours	Capacités d'accueil
Biosciences	Biologie	Biosciences	6

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-017

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

CAPACITES D'ACCUEIL DES LICENCES PROFESSIONNELLES 2023

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 21 février 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les capacités d'accueil en licences professionnelles 2023 comme suit :

Composante	Mention	Parcours	Capacité d'accueil 2023
BIOSCIENCES	**Bio-industries et biotechnologies**	Microbiologie industrielle et biotechnologies (MIB)	**16**
BIOSCIENCES	**Bio-industries et biotechnologies**	Biochimie, biologie moléculaire et cellulaire pour le diagnostic in vitro et les biothérapies	**16**
BIOSCIENCES	**Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement**	Analyses et techniques d'Inventaires de la biodiversité (ATIB)	**16**
BIOSCIENCES	**Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement**	Gestion des Risques et Traitement des Pollutions	**18**
BIOSCIENCES	**Productions animales**	Technologies en Physiologie et Physiopathologie	**24** dans le cadre de la co-accréditation avec Grenoble
FACULTE DES SCIENCES	**Industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation**	Analyse des aliments, substances naturelles, qualité	**15**
FACULTE DES SCIENCES	**Métiers de l'industrie: conception et amélioration de processus et procédés industriels**	Eco-conception et matières plastiques	**15**
FACULTE DES SCIENCES	**Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux**	Outillages pour la Plasturgie	**16**
FACULTE DES SCIENCES	**Métiers de l'industrie : métallurgie, mise en forme des matériaux et soudage**	Fonderie	**12**

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

FACULTE DES SCIENCES	**Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire**	Radioprotection, Démantèlement et déchets nucléaires : chargé de projets « RD2 »	**18**
ISTR	**Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques**	Codeur en Langue française Parlée Complétée (LfPC)	**20**
MECANIQUE	**Métiers de l'industrie: mécatronique, robotique**	Mécatronique	**15**
MECANIQUE	**Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle**	Automatisme et Informatique Industrielle	**30**
MECANIQUE	**Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle**	Systèmes Intelligents Interconnectés et Pilotés	**16**
STAPS	**Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs**	Gestion et Développement des Organisations Sportives	**30**
STAPS	**Intervention sociale: Développement social et médiation par le sport**	Développement Social et Médiation par le sport	**22**
STAPS	**Santé, vieillissement et activités physiques adaptées**	Activité Physique Adaptée et Bien Vieillir	**22**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-018

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

RÉMUNÉRATION DES AGENTS PUBLICS ET DES VACATAIRES PARTICIPANT À TITRE D'ACTIVITÉ ACCESSOIRE AU CONCOURS D'ENTREE DE POLYTECH LYON

Exposé des motifs :

Divers concours permettent d'accéder au réseau Polytech via un entretien individuel par un jury de deux personnes au minimum :

- L'accès en cursus préparatoire (1A) pour les candidats titulaires du Bac Général et STI2D, via le concours Geipi Polytech
- L'accès en cursus ingénieur (3A) via le concours Polytech.
- L'accès en cursus ingénieur informatique par apprentissage (3A)
- L'accès en cursus ingénieur systèmes industriels et Robotique par apprentissage (3A)
- L'accès en cursus ingénieur par la voie de la formation continue

En application de l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de concours, il est proposé de fixer à 15 € brut par entretien la rémunération des intervenants au concours d'entrée de Polytech Lyon pour chacun des membres du jury.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'avis du Comité de Direction de Polytech du 16 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date 21 février 2023;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé la rémunération de 15 € brut par entretien pour chacun des membres du jury.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-019

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

MONTANT DES DROITS SPECIFIQUES D'INSCRIPTION A COMPTER DE 2018/2019 POUR LES DIPLOMES D'ETAT DE MASSEUR-KINESITHERAPEUTE ET ERGOTHERAPIE

Exposé des motifs :

Masseur-Kinésithérapeute Le diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute est délivré par le préfet de région aux personnes qui, sauf dispense, ont suivi l'enseignement préparatoire au diplôme d'Etat et validé les enseignements théoriques et pratiques ainsi que les stages constitutifs de la formation.

La formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, organisée en deux cycles de quatre semestres chacun, dure quatre années, soit huit semestres.

Ergothérapeute Le diplôme d'Etat d'ergothérapeute est délivré par le préfet de région aux personnes qui ont suivi une formation et validé les enseignements théoriques et pratiques ainsi que les stages constitutifs de la formation.

La durée de l'enseignement est de trois ans.

Les montants des droits spécifiques d'inscription 2017-2018 pour les diplômes d'Etat de masseur-kinésithérapeute et ergothérapeute ont été approuvés par le Conseil d'administration (délibération n°2017-140 du 11 juillet 2017). Ces droits spécifiques étant restés stables depuis cette date, ils n'ont pas fait l'objet d'une délibération spécifique.
Il convient donc de proposer au conseil d'administration une délibération de régularisation à compter de l'année universitaire 2018-2019.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'avis du conseil de la composante en date du 20 Février 2023;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 21 Février 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les montants des droits spécifiques d'inscription à compter de 2018-2019 pour les diplômes d'Etat de masseur-kinésithérapeute et d'ergothérapeute comme suit :

Pour l'inscription dans les formations menant aux diplômes d'état de masseur-kinésithérapeute et ergothérapeute, les droits d'inscription sont décomposés en deux parties :

- les droits d'inscription de base fixés par référence à la réglementation nationale (arrêté relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur) : montant prévu pour les usagers préparant un diplôme national relevant du premier cycle ;

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

- les droits spécifiques à ces formations fixés comme suit :

- **Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute**

	Droits Spécifiques
D.E. Masseur-kiné 1A	**2182**
D.E. Masseur-kiné 2A	**1838**
D.E. Masseur-kiné 3A	**1604**
D.E. Masseur-kiné 4A	**1557**

- **Diplôme d'Etat d'ergothérapeute**

	Droits Spécifiques
D.E. d'Ergothérapeute 1A	**2182**
D.E. d'Ergothérapeute 2A	**1838**
D.E. d'Ergothérapeute 3A	**1604**

Nombre de membres :
Nombre de membres présents ou représentés :
Nombre de voix favorables :
Nombre de voix défavorables :
Nombre d'abstentions :

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-020

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

TARIFS FORMATIONS QUALIFIANTES 2023 DE L'IUT LYON 1

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de l'IUT Lyon 1 du 20 février 2023 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 21/02/2023;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration dans sa séance du 28 février 2023** les tarifs de formations qualifiantes 2023 de l'IUT Lyon 1 comme suit :

INTITULE DU STAGE	DUREE	TARIF
Éducation thérapeutique du patient	10 jours	1 400 €
Contamination microbienne de l'environnement professionnel – niveau 1 mise en évidence	2 jours	1 200 €
Contamination microbienne de l'environnement professionnel – niveau 2 application à la pratique professionnelle	2,5 jours	1 500 €
Croissance Microbienne en Bioréacteurs	3 jours	1 600 €
Formation spécifique destinée aux personnes appliquant des procédures expérimentales chez les rongeurs (Niveau 2 ou A – Agréée par le ministère de l'Agriculture)	15 jours	1 750 € Personnels EPST : 1225 €
DIU - Formation spécifique destinée aux personnes appliquant des procédures expérimentales chez les rongeurs (Niveau 1 ou B – Agréée par le ministère de l'Agriculture)	15 jours	1 950 € Personnels EPST : 1 250 € Demandeur d'Emploi ou Doctorant hors Lyon 1 : 600 € Doctorant Lyon 1 : 430 €
Immunologie : les bases théoriques au service de la pratique de laboratoire	1,5 jours	800 €
Utilisations des résines échangeuses d'ions	3,5 jours	1 650 €
Découverte de la Culture Cellulaire	4,5 jours	2 495 €
Culture cellulaire en Bioréacteur	4 jours	2400€ (2000€ pour doctorants)
Virus influenza : de la production au dosage	4,5 jours	2400€ (2000€ pour doctorants)
Production de protéines en cellules animales	2 jours	800 €

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Chromatographie ionique	4 jours	1 750 €
Chromatographie en phase gazeuse	4 jours	1 750 €
Chromatographie en phase liquide haute performance	4 jours	1 750 €
Chromatographie sur couche mince haute performance	3 jours	1 650 €
Méthodes électrochimiques de laboratoire	3 jours	1 650 €
Analyse spectrale : absorption et émission atomique	4 jours	1 750 €
Électrophorèse capillaire	4 jours	1 750 €
Initiation à la microbiologie et au risque biologique	3 jours	1 500 €
Validation des méthodes d'analyse	4 jours	1 650 €
Spectroscopie avec torche à plasma (ICP-AES et ICP-MS)	3 jours	1 750 €
Couplage Chromatographie en phase gazeuse et Spectrométrie de Masse	3 jours	1 650 €
Mesure de l'activité nucléaire	4 jours	1 800 €
Chimie des solutions : B.A.-BA analytique	2 jours	950 €
Mesure – Instrumentation – régulation	3 jours	1 200 €
Initiation à la mécanique des fluides	3 jours	1 200 €
Absorption	2 jours	800 €
Extraction liquide – liquide	2,5 jours	950 €
Schématisation	2 jours	800 €
Production de chaleur	1.5 jours	700 €
Réacteurs industriels	3 jours	1 200 €
Séchage	2 jours	800 €
Initiation aux bilans	2 jours	700 €
Cristallisation	3 jours	1 200 €
Initiation au génie des procédés	5 jours	2 000 €
Formation en soudage et techniques connexes	A définir	Sur devis

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Formation à l'habilitation électrique	A définir	Sur devis
Formation aux bases des réseaux informatiques	A définir	Sur devis
Formation Python	A définir	Sur devis
Chaine du Solide (entre 3 et 6 stagiaires)	5 jours en 2 sessions	2000 € / stagiaire 10.000€ pour 5 stagiaires et au-delà
Formations Intra-entreprise (Stages sur mesure)	par jour	1800 € de 1 à 5 pers.
		1900 € de 6 à 9 pers.
		2000 € de 10 à 12 pers.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-021

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

SUAPS – COMPLEMENT AUX TARIFS DES PRATIQUES ONEREUSES 2022/2023

Exposé des motifs :
Dans le cadre de sa politique de service et dans l'objectif de proposer l'accès au plus grand nombre à des activités variées, le SUAPS de l'Université Lyon1 a développé depuis déjà plusieurs années un programme autour de pratiques dites pratiques onéreuses que sont l'équitation, la plongée et le ski.
Une partie du financement des pratiques onéreuses est prise en charge par la dotation CVEC allouée au SUAPS.

Afin de favoriser l'accès à ces pratiques, le SUAPS a soumis au CA du 6 décembre 2022 les tarifs de ces pratiques (délibération n°2022-242). La présente délibération a pour objet de compléter la délibération n°2022-242 en ajoutant les tarifs pour l'activité ski de la période de mars à avril 2023.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération n°2022-242 relative aux tarifs des pratiques onéreuses 2022/2023 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 21/02/2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration dans sa séance du 28 février 2023** a approuvé les tarifs suivants :

Activité Ski
Fonctionnement : le week-end ou sous forme de stage.
Un étudiant « Optionnaire » s'engage à venir à un nombre minimal de 4 journées encadrées par semestre.
Un étudiant « Non Optionnaire » peut venir de manière ponctuelle au nombre de sorties encadrées de son choix.
Le tarif « Extérieur » s'applique aux personnels Lyon 1 ou aux étudiants non-inscrits à Lyon1 qui complètent les places vacantes au prix coûtant.

Samedi 11 mars 2023
Tarif Etudiant Optionnaire : 30€
Tarif Etudiant Non-Optionnaire : 40€
Tarif Boursier : 20€
Tarif Extérieur : 60€
Les tarifs comprennent le transport et les forfaits ski.

Tarif Week-end du 18 au 19 mars 2023
Tarif Etudiant Optionnaire : 95€
Tarif Etudiant Non-Optionnaire : 110€
Tarif Boursier : 60€
Tarif Extérieur : 199€
Les tarifs comprennent le transport, l'hébergement ainsi que les forfaits ski.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Tarif Week-end du 25 au 26 mars 2023
Tarif Etudiant Optionnaire : 95€
Tarif Etudiant Non-Optionnaire : 110€
Tarif Boursier : 60€
Tarif Extérieur : 199€
Les tarifs comprennent le transport, l'hébergement en pension complète ainsi que les forfaits ski.

Tarif stage du 14 au 16 avril 2023
Tarif Etudiant Optionnaire : 180€
Tarif Etudiant Non-Optionnaire : 210€
Tarif Boursier : 110€
Tarif Extérieur : 270€
Les tarifs comprennent le transport, l'hébergement en pension complète ainsi que les forfaits ski.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'absentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-023

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

Actualisation AEU « Préparation au CAPEFE »
Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger

Exposé des motifs :

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ont institué début 2020 un Certificat d'Aptitude à participer à l'Enseignement Français à l'Etranger (CAPEFE). Ce certificat, placé sous la responsabilité des INSPÉ, s'adresse aux enseignants et futurs enseignants désireux d'enseigner à l'étranger dans un contexte plurilingue.
Le CAPEFE a vocation à terme à devenir un élément déterminant des recrutements pour le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger (EFE).
Par délibération n°2022-008, le conseil d'administration de l'UCBL a approuvé l'ouverture de l'Attestation d'Etudes Universitaires « Préparation au CAPEFE ».
Pour la bonne mise en œuvre de l'AEU, il faut cette année ajouter des langues étrangères dans les langues optionnelles possibles, et modifier le tarif de cette formation (Nouvelle tarification de 100 euros pour les étudiants).
Ces deux évolutions, validées en conseil de direction de l'Inspé du 23 janvier 2023, sont soumises au vote du CA de l'UCBL.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération n°2022-008 du CA du 25 janvier 2022 approuvant l'AEU « Préparation au CAPEFE »
Vu l'avis du conseil de la composante en date du 23 janvier 2023 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 21 février 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la modification de l'AEU « Préparation au CAPEFE » Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger suivant la maquette jointe.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Maquette modifiée

LIBELLE MENTION (diplôme) AEU Préparation au CAPEFE Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger

RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION **Nathalie BLANC**

ANNEE 2022-2023

LIBELLE PARCOURS TYPE (étape) AEU Préparation au CAPEFE Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger

					Contrôle Terminal (CT)					OBS	CM	TD	TP
Nature de l'élément	Code APOGEE U	Libellé court	Nom de l'UE (et des modules si nécessaire)	Bloc	Responsable U	Nature Libellé	Coef	Durée session	Durée session 2				
BLOC	**ES0301B1**	**BLOC1 AEU CAPEFE**	**B1 Interagir en contexte plurilingue - Système éducatif**			**écrit**		**2h**		**Val/nval**			**19**
ELEMENT	ES03010E	**B1M1**	**B1M1** Connaitre processus acquisition langue seconde	1						**suivi**			
ELEMENT	ES03011E	**B1M2**	**B1M2** Intégrer dimensions linguistique-interculturelle							**suivi**			
BLOC	**ES0301B2**	**BLOC 2 AEU CAPEFE**	**B2 Pratiquer des langues étrangères**										**98**
ELEMENT	ES03012E	**B2M1**	**B2M1** Anglais			**oral**		**1h**		**Val/nval**			
ELEMENT	ES03013E	**B2M2**	**B2M1** Langues optionnelles (plusieurs choix possibles)			**oral**		**40 min**		**Val/nval**			
CHOIX	ES03014E		italien							**Val/nval**			
CHOIX	ES03015E		allemand							**Val/nval**			
CHOIX	ES03016E		espagnol	2						**Val/nval**			
CHOIX	ES03017E		japonais							**Val/nval**			
CHOIX	ES03018E		hindi							**Val/nval**			
			Arabe							**Val/nval**			
			Turc							**Val/nval**			
			Neerlandais							**Val/nval**			
BLOC 3	**ES0301B3**	**BLOC 3 AEU CAPEFE**	**B3 Comprendre environnement internat.- Politique éducative**			**oral**		**1h**		**Val/nval**			**58**
ELEMENT	ES03019E	**B3M1**	**B3M1** Connaitre acteurs institutionnels/enjeux diplomatie	3						**suivi**			
ELEMENT	ES03020E	**B3M2**	**B3M2** Présenter aire linguistique/enseignement à l'étranger							**suivi**			

-98

175

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-024

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

CAPACITES D'ACCUEIL EN LICENCES PROFESSIONNELLES ET DIPLOMES UNIVERSITAIRES 2023 DE L'IUT LYON 1

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de l'IUT du 20 février 2023 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 21 février 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les capacités d'accueil en licences professionnelles et diplômes universitaires 2023 de l'IUT Lyon 1 comme suit :

Capacités d'accueil des licences professionnelles de l'IUT Lyon 1 :

Acronyme	*Parcours*	Capacité d'accueil 2023
AS	Alimentation, Santé	24
AVI	Achats et Ventes à l'International	20
BECOME	Bureau d'Etudes et Conception Mécanique	16
CACTUS	Chargé d'Affaire en Chaudronnerie Tuyauterie et Soudage	16
CAIE	Chargé d'Affaires en Ingénierie Electrique	24
CCIP	Chimie et Conduite des installations de Production	12
CESP	Chargé Etudes Systèmes Pompage	18
CPI	Chargé de Projet d'Innovation	20
DEVOPS	Développeur d'applications d'entreprise, Administrateur de Systèmes d'Information	32
EE	Expertise Energétique	26
EPAP	Chargé d'Etudes et de Projets en Aménagements Paysagers	20
ESSIR	Exploitation et Sécurité des Systèmes d'Information et des Réseaux	18
FCA	Froid et Conditionnement d'Air	13
GCQE	Génie Climatique à Qualité Environnementale	24
GEE	Gestion de l'Energie Electrique	12
GENOMIQUE	Génomique	15
IIPC	Instrumentation des Installations de Production Chimique	12
LUMIERES	Lumières intelligentes et éclairages durables	12
MBI	Maintenance en Bio-Industries	24
MeTRo	Mesure Tridimensionnelle et Rétroconception	24

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

MIQSE	Management Intégré, Qualité, Sécurité, Environnement	20
MSI	Maintenance des Systèmes Industriels	24
PAC	Production et Amélioration Continue	16
RAVI	Robotique, Automatisme et Vision Industriels	16
SOFI	Synthèse Organique Fine à L'international	14
TA	Techniques Analytiques	60
TCPSI	Technico-Commercial en Produits et Services Industriels	24
TEM	Technologie des Equipements Médicaux	20
TPCC	Conduite de Chantiers de routes et de Voirie et Réseaux Divers	24

Capacités d'accueil des diplômes universitaires de l'IUT Lyon 1 :

Acronyme	*Parcours*	Capacité d'accueil 2023
AUDIT EXPERT	Audit Expert	**25/an**
MMIC	Marketing and management in an international context	**20**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-025

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

Création du parcours de 2ème année de master de la Graduate Initiative « Lyon Polymer Materials Science » rattaché au Master Mention « Chimie et Sciences des Matériaux »
Appel à projets Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence (SFRI - graduate +)

Exposé des motifs :

Le parcours vise à former des experts scientifiques spécialisés dans le domaine des polymères et architectures macromoléculaires, de la synthèse aux propriétés adaptatives et innovantes, en réduisant l'impact environnemental tout au long de la vie du matériau. Ce parcours s'inscrit dans des enjeux actuels et futurs en répondant d'une part au besoin de développement de matériaux adaptés et intelligents et d'autre part aux enjeux sociétaux en proposant des démarches soutenables dans une société en perpétuelle évolution. La spécificité et les forces de ce parcours sont de lier de manière étroite formation et recherche de haut niveau permettant :

-une interdisciplinarité : de la synthèse aux propriétés des polymères en se basant sur la complémentarité des laboratoires et des formations dans ce domaine permettant d'appréhender la chaîne dans son ensemble par une approche systématique des verrous scientifiques de cette chaîne

-de prendre en compte les challenges sociétaux pour le développement des matériaux polymères du futur dans les domaines en adéquation avec les axes prioritaires que sont l'énergie et les matériaux, l'environnement, la santé et les transports.

- de proposer des mobilités entrantes ou sortantes (accueil d'étudiants étrangers, possibilité d'effectuer un stage en lien avec la recherche à l'international, en milieu académique ou industriel)

Les futurs diplômés développeront des carrières dans le domaine de la recherche académique ou industrielle.

Objectifs de la formation :

- Maîtriser les connaissances fondamentales et techniques pour concevoir un matériau polymère et en adapter les propriétés par des voies innovantes, en limitant l'impact environnemental.
- Former aux méthodes de la recherche en milieu académique et industriel
- Développer un projet de recherche dans un environnement international

Durée de la formation : 1 an

Public visé : Etudiants ayant validé un Master 1 en sciences des matériaux ou équivalent en France ou à l'étranger et ayant un niveau d'anglais permettant de suivre des cours en anglais

Capacités d'accueil : 15 étudiants pour la phase de démarrage

Université Claude Bernard Lyon 1

Organisation de la formation :

La formation, organisée en blocs de compétences, est basée sur la mutualisation d'UEs de différentes mentions de Master (mention Chimie et Sciences des matériaux, mention Chimie, mention Chimie Physique et Analytique, mention Ingénierie de la Santé, Polytech) et établissement (CPE).
Elle se base sur un tronc commun de 18 ects, sur 3 spécialités au choix (Chimie des polymères, Polymères pour la santé et la cosmétologie, Matériaux de fonction et procédés) et sur un stage long (5 à 6 mois- 27 ects) en lien avec la recherche.
Dans ce cadre, l'étudiant suivra et validera le tronc commun (18 ects), choisira une spécialité pour laquelle il devra valider 9 ects, les 6 ects restant à valider étant pris soit dans la spécialité choisie soit dans les 2 autres spécialités. Le stage sera en lien avec la recherche en milieu académique, industriel ou en partie ou totalité à l'étranger.

Composante et lieux de formation :

Le parcours est rattaché à la Faculté des Sciences et les cours auront lieu principalement sur le campus de la Doua

Méthodes et outils pédagogiques :

- Cours-TD,
- Travaux pratiques,
- Projets et Stage long en lien avec la recherche

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du conseil de la composante Faculté des Sciences du 02/02/2023;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 21/02/2023.

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé la création du parcours de deuxième année de master de la Graduate Initiative « Lyon Polymer Materials Science » rattaché au Master Mention « Chimie et Sciences des Matériaux »**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Tableau de modélisation

TYPE DIPLÔME | Master 2 dans le cadre d'une graduate initiative du SFRI

LIBELLE DU DIPLÔME | Lyon Polymer Materials Science (LPMS)

RESPONSABLE DE LA FORMATION | Eliane ESPUCHE

APOGEE								GASEL								
Année ou Semestre	**Code Apogée** *(Cellule Apogée)*	**Nature de l'élément**	**Libellé court** *(25 caractères)*	**Libellé complet** *(60 caractères)*	**Distanciel**	**Anglais**	**ECTS**	**Responsable** *(Nom et Prénom)*	**Effectifs prévisionnels**	**CM**	**TD**	**TP**	**CM**	**TD**	**TP**	**Justification Evaluations des charges pour l'établissement (noms/prénoms_statuts des intervenants)**
BLOC1	CHM2354M		Ecoconception	Ecoconception		X	3	Sudre Guillaume		15						UE Tronc commun mutualisée avec le M2 MSD
BLOC1	CHM2380M			Viscoelasticity of polymers		X	3	Cassagnau Philippe, Fulchiron René		18						UE Tronc commun mutualisée avec le M2 MSD
BLOC2	CHM2379M			Project management		X	3	Trimaille Thomas		18						UE Tronc commun mutualisée avec le M2 MSD
BLOC1	CHM1045M			Méthodologie des plans d'expériences		X	3	Bordes Claire		12	13,5	4,5				UE Tronc commun mutualisée avec le M2 Formulation Chimie Industrielle
BLOC2	CHMLG02M			Anglais ou FLE		x	3	Dourlot Nathalie			30					UE Tronc commun mutualisée avec le M2 MSD
BLOC1	XXX	ECUE		Polymer materials classes		x	3	Espuche Eliane		22	21					UE Tronc commun- mutualisation d'une partie de l'UE Formulation des poly
BLOC3	XXX	ECUE		Degradation, stabilisation, formulation of polymers		x	3	Beyou Emmanuel		10,5	10,5					UE optionnelle-mutualisation d'une partie de l'UE Formulation des polymèr
BLOC3	CHM2366M			Analyse RMN des Polymères		x	3	Sintes Nathalie		18						UE optionnelle mutualisée
BLOC3	CHM2360M			Advanced macromolecular engineering methodologies		x	3	Drockenmuller Eric		18						UE optionnelle- mutualisée avec le M2 MSD
BLOC3	CHM2356M			Sol-gel coating : materials-process-properties		x	3	Toury-Pierre Bérangère		18						UE optionnelle- mutualisée avec le M2 MSD
BLOC3	CHM2243M			Sustainable Industrial Chemistry		x	3	Andrioletti Bruno		18						UE optionnelle- mutualisée avec le M2 Synthesis, catalysis and sustainable chemist
BLOC3	CHM2349M			Assemblies for diagnostics, imaging and therapy		x	3	Trimaille Thomas		18						UE optionnelle- mutualisée avec le M2 MSD
BLOC3	CHM2384M			Biomaterials		x	3	Trimaille Thomas		18						UE optionnelle- mutualisée avec le M2 MSD
BLOC3	CHM2053M			Encapsulation/pharmacotechnie et galénique-FB4		X	3	Sintes Nathalie		13,5	9	7,5				UE optionnelle mutualisée avec le M2 Formulation Chimie Industrielle
BLOC3	IPH2316M			Développement, Formulation, Physicochimie et contrôles		X	6	Bolzinger Marie Alexandrine		55	4	31				UE optionnelle mutualisée
BLOC3	CHM2363M			Functional materials for membranes and coatings		x	3	Espuche Eliane		18						UE optionnelle- mutualisée avec le M2 MSD
BLOC3	CHM2383M			Micro and nanostructuration of polymers		x	3	Sintes Nathalie		18						UE optionnelle- mutualisée avec le M2 MSD
BLOC3	CHM2309M			Procédés des mélanges et systèmes chargés		x	6	Espuche Eliane		39	17	4				UE optionnelle- mutualisée avec le M2 MSD
BLOC3	XXX	ECUE		Additive Fabrication		x	6	René Fulchiron		42	17	3				UE optionnelle-mutualisation d'une partie de l'UE Fabrication additive (CHM
BLOC3	xxx	ECUE		Macromolecular synthesis		x	3	D'Agosto Franck		28						UE optionnelle-CPE-4A-Spécialité Chimie Génie des Procédés
BLOC4	XXX			STAGE LONG (5 à 6 mois)			27	E. Espuche			5					UE obligatoire

BLOCS de COMPETENCES

BLOC 1 : Connaître les spécificités des différentes clases de polymères ey le grandes voies de limitation de leur impact environnemental: **UEs scientifiques du tronc commun: Ecoconception, Polymer materials classes, Viscoelasticity of polymers, Méthodologie des plans d'espériences** - UES COMPENSABLES DANS LE BLOC

BLOC 2: Gérer un projet, communiquer, travailler en équipe: UES du tronc commun:
Project Management,
Anglais/FLE
UEs NON COMPENSABLES DANS LE BLOC

BLOC3: Apporter des propriétés spécifiques par la synthèse ou la mise en œuvre et caractériser les propriétés en relation avec les structures :
toutes les UEs scientifiques optionnelles des 3 spécialités COMPENSABLES DANS LE BLOC
Degradation, stabilisation, formulation of polymers
Advanced macromolecular engineering methodologies
Sol-gel coating: materials-process-properties
Sustainable industrial chemistry
Analyse RMN des polymères
Assemblies for diagnostics, imaging and therapy
biomaterials
Encapsulation/pharmacotechnie at galénique-FB4
Développement, Formulation, Physicochimie et contrôles
Functional materials for membranes and coatings
Micro and nanostructuration of polymers
Procédés des mélanges et systèmes chargés
Additive fabrication
Macromolecular synthesis

BLOC 4: résoudre une problématique complexe et mener à bien un projet de recherche : UE **stage long** - non compensable

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

DOMICILIATION DE l'ASSOCIATION E-SPORTIVE LYON 1 (AESL)

Exposé des motifs :

L'association e-sportive Lyon 1 (AESL) a présenté devant le GTVE les motivations de sa demande de domiciliation à l'Université Lyon1. Elle a démontré, la régularité de ses statuts et de son enregistrement en préfecture, l'existence d'un lien effectif avec l'établissement et l'apport qu'elle peut fournir à la vie étudiante et au rayonnement de notre établissement.

Le GTVE a émis un avis favorable concernant cette demande.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du GTVE en date du 9 février 2023 ;
Vu l'avis de la CFVU en date du 21 février 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la domiciliation de l'association étudiante e-sportive Lyon 1 (AESL).

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : charte des associations signée, demande de domiciliation, statuts

Validé au CA du 10 novembre 2020

LA CHARTE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES
A L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Préambule : L'Université Claude Bernard Lyon 1 est attachée à l'engagement associatif de ses étudiants. Celui-ci est un facteur de développement et d'épanouissement des étudiants. L'Université considère que l'engagement des étudiants dans la vie universitaire peut constituer un élément formateur complémentaire, de nature à favoriser l'émergence d'une citoyenneté étudiante et à participer au dynamisme de l'Université.

PRESENTATION DU CONTEXTE

La charte s'applique à toutes les associations domiciliées à l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) (1) ou dans un établissement membre de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Lyon », si elles sont porteuses d'actions inter-établissements impliquant des étudiants de l'UCBL (2).
(1) : L'autorisation de domiciliation est délivrée par délibération du conseil d'administration. Le dossier est instruit préalablement par le Bureau de la Vie Etudiante (BVE), puis étudié par le Groupe de Travail de la Vie Etudiante (GTVE) qui le transmet pour avis à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique (CAc), préalablement au vote du CA.
(2) : Ces associations sont reconnues par l'UCBL comme **contributrices** à la vie associative de l'établissement. Pour ce faire, elles déposent un dossier auprès du BVE pour instruction puis avis du GTVE qui le transmet à la CFVU pour décision.

Toutes les associations domiciliées à la date d'entrée en vigueur de cette charte, ainsi que les associations demandant une nouvelle domiciliation ou une reconnaissance en tant qu'association contributrice se verront remettre un « dossier type », envoyé par le BVE, contenant le rappel de leurs droits et obligations de base. Ce dossier sera signé par le responsable, qui s'engagera au nom de son association à respecter les règles posées, à se soumettre aux obligations énoncées et à bénéficier de droits afférents à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice, dans les limites posées par le cadre général.

Tout manquement aux dispositions de cette charte devra être signalé au BVE qui prendra contact avec le président d'association et le directeur de composante et/ou le responsable du Service Logistique de Proximité concerné(s).

La domiciliation, ou la reconnaissance en tant que contributrice, vaut jusqu'à la rentrée universitaire qui suit la fin de mandat des représentants des usagers aux conseils centraux.

Pour leur renouvellement, les associations devront transmettre au Bureau Vie étudiante (BVE), le formulaire prévu à ce titre et un rapport d'activité.

Sans cette dernière, les associations ne seront plus domiciliés ou reconnues contributrices à Lyon 1, et celles qui sont hébergées physiquement sut le site de Lyon 1, n'auront plus de local attribué. Les associations devront reprendre toute la procédure.

I. LES CRITERES

Associations domiciliées

Une association peut demander sa domiciliation à l'Université Claude Bernard Lyon 1 si elle remplit les conditions suivantes :

1. La domiciliation est possible si au moins 50 % des membres du bureau déclaré en préfecture sont des étudiants à l'UCBL

2. L'objet de l'association doit être conforme aux statuts et aux finalités de l'UCBL. Il doit explicitement faire référence à l'université et à la vie universitaire.

3. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière.

4. Participer à la vie étudiante de l'UCBL ou de l'une de ses composantes.

Associations contributrices

Une association peut demander sa reconnaissance comme contributrice à l'Université Claude Bernard Lyon 1 si elle remplit les conditions suivantes :

1. Pour être reconnues comme contributrice, ces associations devront obligatoirement avoir au moins un étudiant à l'UCBL au sein du bureau déclaré en préfecture.

2. Etre membre d'un établissement de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Lyon »

3. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière.

4. Avoir des actions touchant les étudiants de l'UCBL. Le nombre d'étudiants impliqués sera u critère d'évaluation du GTVE.

Les associations dites « communautaires » (ex : association d'étudiants issus d'un pays) ne pourront prétendre à une domiciliation et ne pourront obtenir que le statut d'association contributrice si elles remplissent les conditions énumérées plus haut.

Critères d'examens des demandes de domiciliation et de reconnaissance en tant que contributrice:

Les instances examineront les demandes en fonction des critères suivants :

1. Remplir les conditions d'éligibilité au statut d'associations domiciliés ou contributrices. (cf. ci-dessus)

2. La qualité du projet associatif (culturel, sportif, écoresponsable, citoyenneté, solidarité, santé ou prévention…).

3. L'objet de l'association étudiante en se basant sur le dossier de demande (statuts, lettre,…) ainsi que l'audition devant le GTVE.
4. La maturité du projet d'association. Les responsables associatifs devront notamment prouver la capacité de l'association à se pérenniser dans le temps.

5. La capacité à collaborer avec les autres associations étudiantes de l'Université

6. L'apport pour la vie universitaire de l'UCBL et les retombés pour ses étudiants.

7. Le nombre d'adhérents et plus particulièrement le nombre d'adhérents au sein de l'UCBL.

II. LES OBLIGATIONS DE BASE

1. Toute association domiciliée ou contributrice doit se soumettre au règlement intérieur général de l'UCBL et à ses règlements spécialisés, notamment la « charte informatique ». (Cf. le règlement intérieur et la charte informatique), la charte concernant l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toute forme de discriminations

2. L'association doit fonctionner selon des principes démocratiques avec notamment des organes élus et renouvelés périodiquement. Elle doit mettre à la disposition de tous ses membres et de la communauté universitaire ses statuts, notamment par mise en ligne sur le site WEB propre de l'association, s'il existe, et sur le site du BVE. A cette fin, un fichier électronique contenant les statuts doit être remis au moment du dépôt de la demande de domiciliation ou de reconnaissance en tant qu'association contributrice au BVE.

3. L'association doit réunir une assemblée générale annuelle avec présentation d'un rapport d'activité et d'un rapport financier. Ces documents sont mis à disposition des adhérents et du BVE.

4. La vente de produits sur l'initiative d'une association et à destination de ses adhérents peut être autorisée. La vente doit avoir lieu dans les locaux de l'association et doit être en liaison directe avec l'objet social de l'association.

5. Les collectes de fonds pour des oeuvres caritatives ou humanitaires, ou tout autre manifestation dès lors qu'elle présente un caractère exceptionnel, peuvent également être autorisées. Une information en sera faite auprès du BVE.

6. Les associations se livrant habituellement et de façon professionnelle à des activités économiques dans les locaux de l'UCBL sont soumises après délibération du Conseil d'Administration de l'université au versement d'une redevance d'occupation des locaux.

7. Les associations doivent se conformer aux dispositions de la présente charte. Le respect de l'ensemble des règles conditionne le maintien de leur domiciliation ou de leur reconnaissance en tant qu'association contributrice au sein de l'UCBL et des droits qui en découlent. En cas de manquements graves ou répétés, l'UCBL peut unilatéralement mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice et à l'occupation précaire des locaux.

8. Nulle association à l'Université ne peut héberger dans ses locaux une autre association sans autorisation formelle et préalable du Président de l'université.

9. L'association doit désigner une référent FSDIE qui sera inviter à participer aux formations organisées par le BVE.

III. LES DROITS DECOULANT DE LA DOMICILIATION OU DE LA RECONNAISSANCE EN TANT QU'ASSOCIATION CONTRIBUTRICE

1. Mise à disposition d'une boîte postale en fonction des disponibilités.

2. Possibilité de demander des subventions notamment au titre des subventions de fonctionnements et d'investissements des associations. Ces subventions sont exclusivement réservées aux associations domiciliées à l'UCBL.

3. Les associations domiciliées ou contributrices ont accès au Fonds de Solidarité et de développement des initiatives étudiantes à condition de remplir les critères FSDIE.

4. Possibilité de demander l'usage de locaux, soit à titre ponctuel soit à titre permanent, dans le cadre de la procédure ad hoc votée par le Conseil d'Administration de l'UCBL le 24 Juin 2004, avec le cas échéant signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public.

5. Attribution, après délibération du GTVE, et en fonction des possibilités techniques de l'UCBL, de panneaux d'affichage identifiés.

6. Possibilité de bénéficier des conseils des services administratifs et techniques et de ceux des chargé•e•s de mission de l'UCBL dans le cadre de leurs activités.

7. Possibilité de bénéficier, pour les membres du bureau, de sensibilisations aux questions d'égalité, aux enjeux de la diversité et aux stratégies de prévention des risques psycho-sociaux ou en matière de santé.

IV. LA GESTION DES RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

1. Pour l'instruction des dossiers, le suivi de l'application et l'interprétation de la charte, l'interlocuteur des associations étudiantes est le BVE, travaillant sous l'impulsion politique du Vice- président la CFVU et des Etudiants Vice-Présidents.

2. Pour les besoins ponctuels de prestations ou de soutien logistique de toute nature, l'interlocuteur est le directeur du Service de Logistique de Proximité (SLP) correspondant, ou pour les loc aux ou prestations ne relevant que d'une composante, le directeur de celle-ci.
Toute manifestation exceptionnelle se déroulant devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction Générale des Services.
3. Pour les questions liées aux question d'égalité, de diversité ou de handicap, les interlocuteurs ou interlocutrice sont les chargé•e•s de mission de l'UCBL.

4. L'association s'engage à ne pas dégrader et maintenir en bon état de propreté les locaux qui lui ont été attribués. En cas d'incident matériel ou de vol elle préviendra immédiatement le responsable du SLP, ou le Directeur de la composante concernée.

5. Toutes demandes de travaux pour les locaux mis à la disposition d'une association devront être faites auprès du BVE afin que celui-ci puisse en faire la demande selon la procédure ad hoc. Les frais occasionnés ne pourront en aucun cas être facturés à l'association.

6. L'association doit notifier sans délai à l'UCBL chacune des modifications affectant la composition de ses organes de décision. L'UCBL se réserve le droit de mettre un terme à la reconnaissance de toute association qui ne transmettra pas ces informations annuellement. En cas de dissolution, le responsable de l'association en avisera le plus rapidement possible le BVE qui transmettra l'information aux services concernés.

7. L'UCBL se donne le droit de mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice de toute association qui ne répondrait plus aux critères mentionnés dans la présente Charte.

De la même façon, les demandes de fin de domiciliation doivent être transmises par courrier au BVE, à l'attention du président de l'UCBL.

V. LES REGLES DE VIE COLLECTIVE

1. Les associations exercent leurs activités dans des conditions (en particulier sonores) qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement, de recherche, et d'administration, et ne troublent pas l'ordre public. Aucune activité, qui porterait atteinte à la démocratie, à la laïcité, à l'égalité ou qui produirait des discriminations ne sera tolérée (cf. article 6). Les associations doivent respecter les lieux d'affichage autorisés définis par les directions de composantes et/ou le SLP concerné.

2. Les associations doivent vivre en bonne intelligence, en respectant les locaux et les affichages des autres associations, et travailler ensemble au développement de la vie étudiante à l'UCBL. En cas de divergence sur un sujet donné, elles s'efforceront d'arriver loyalement à un accord par la voie de la discussion faute de quoi elles demanderont rapidement l'arbitrage des autorités compétentes de l'établissement (médiateur, directeur de composante, directeur du SLP, …) suivant la nature du litige.

3. Toute action menée ou soutenue par une association comportant la possibilité pour les participants de consommer des boissons alcoolisées intègrera un ou plusieurs dispositifs de prévention des risques liés à cette consommation et aux addictions qui peuvent en résulter.

De manière plus générale, les associations soutiennent la sensibilisation de leurs adhérents aux risques de santé publique, notamment pour ce qui touche plus particulièrement les étudiants.

4. Les associations s'engagent à ne pas faire de bizutage, ne pas commercialiser d'alcool, à favoriser, dans le cadre de leur activité, la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels, contre les violences racistes, sexistes et homophobes et contre toutes formes de discriminations.

Elles s'engagent à mettre en place des dispositifs de prévention et des règles de sécurités selon le type d'événement.

Pour les événements festifs les associations s'engagent à déclarer au préalable l'événement auprès du référent « événement festif ». Les référents pour les associations seront le BVE, plus particulièrement les vice-présidents étudiants.

Je soussigné, CHAMPION Antoine, Président de l'association m'engage à respecter la présente charte.

Signature

Demande de domiciliation UCBL - AESL

Association e-sportive Lyon 1

Cher/Chère président

Nous sommes CHAMPION Antoine et KHATTAB Zaid, respectivement futur président et vice-président de l'association e-sportive lyon 1 (AESL). Nous sommes étudiants en 4e année de pharmacie à l'ISPB (Institut des sciences pharmaceutiques et biologiques). Notre projet est de créer cette association dans le but de réunir un maximum d'étudiant de l'université Lyon 1 autour d'une passion commune : les jeux vidéo et l'e-sport. Le tout, à la fois pour partager des valeurs sportives à travers l'e-sport, mais aussi pour motiver tout un chacun à s'engager dans la vie universitaire du campus.

Ce projet associatif est motivé par notre passion du domaine. Le jeu vidéo et l'e-sport sont des phénomènes grandissants et intéressent de plus en plus de jeunes. Leur impact sur la culture n'est aujourd'hui plus à démontrer. C'est ce constat qui nous a alors poussé à créer une association dans le but d'accompagner ce mouvement au sein de notre université.

C'est dans cet objectif que nous tenons à entreprendre, entre autres :

- L'organisation de tournois de jeu-vidéo intra et inter-universitaires.
- La mise en place de rencontres entre supporters d'équipes e-sport (visionnage de matchs compétitifs à enjeu entre étudiants adhérents lors de projections organisés par l'association).
- La création de contenu multimédia autour du jeu-vidéo (Plateforme de flux en direct ou en différé – Twitch/Youtube) ; qui pourront être partagés via nos réseaux sociaux et serveur dédié (déjà crée, dont le lancement est mis en attente pour l'instant)

Aussi, une telle association permettra aux étudiants de développer un panel de compétences divers et variés, tel que la gestion de projet, la communication ou la gestion de finance au travers des rôles à pourvoir au sein du bureau. Mais aussi, à terme, de pouvoir mettre en avant des talents via la création d'équipes e-sportives représentant l'université Lyon 1

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous souhaitons, monsieur le président, votre accord pour obtenir une affiliation à l'université Lyon 1. Puisqu'en effet, nous souhaitons représenter l'université, mettre en avant ses étudiants, et dynamiser la vie du campus. Votre accord est alors indispensable pour pouvoir nous réclamer de l'université Lyon 1 et mener à bien nos activités.

Cordialement,

CHAMPION Antoine

KHATTAB Zaid

Procès-verbal de l'assemblée constitutive AESL

Emplacement : 52 rue saint gervais, Lyon 8

Date : 05/10/2022

Heure : 16 : 25

Participants :

- CHAMPION Antoine Pierre Paul : Président
- KHATTAB Zaid : Vice-président

Points inscrits à l'ordre du jour

1. Élection des premiers membres du bureau
2. Élaboration des statuts
3. Élaboration du règlement intérieur
4. Rédaction de la lettre de motivation pour la candidature à la domiciliation UCBL

Déroulé

1- Les membres élus par le président et le vice-président sont

- Secrétaire Générale : CLERC Nil-SEVDA
- Trésorier : CHARMASSON Robin
- Chargé événementiel : LEGUYADER Paul

2- Élaboration des statuts

- Rédaction des statuts
- Validation des statuts par l'ensemble du conseil (vote à main levée - décision prise à l'unanimité)

3- Rédaction du règlement intérieur

- Présentation d'un premier jet élaboré en amont par le président et le vice-président
- Modification apportée par l'ensemble du conseil et discussions.
- Validation du règlement intérieur par l'ensemble du conseil (vote à main levée - décision prise à l'unanimité)

4- Rédaction de la lettre de motivation

- Présentation d'un premier jet élaboré en amont par le président et le vice-président
- Modification apportée par l'ensemble du conseil et discussions
- Validation de la lettre par l'ensemble du conseil (vote à main levée - décision prise à l'unanimité)

Signatures du Président :

Signature du Vice-Président :

Signature de la Secrétaire Générale :

STATUTS DE L'AESL
Proposé aux associations déclarées par application de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

ARTICLE PREMIER - NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : Association e-sportive Lyon 1 (AESL)

ARTICLE 2 - BUT OBJET

Cette association a pour objet d'entreprendre une large diversité d'activités autour de l'e-sport pour les étudiants de l'université Lyon 1. Ces activités peuvent aller de l'organisation de rencontres entre adhérents à celle de tournois inter-universitaire. Des activités économiques tel que la vente de places pour la participation à des évènements peuvent être envisagées. La distribution de lots, et la commercialisation de produits peuvent l'être tout autant. Partager les valeurs du sport au travers d'évènements e-sportifs et rassembler tous les étudiants passionnés du domaine fait aussi partie intégrante de nos objectifs.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Son siège est fixé au : 8 avenue Rockefeller, 69373 Lyon Cedex 08

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration

Article 4 - DUREE
La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de :
a) Membres du Bureau et leurs équipes
b) Membres adhérents

ARTICLE 6 - ADMISSION

L'association est ouverte à tous les étudiants de l'université Lyon 1 tout campus confondu.

« Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le conseil d'administration, qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées. »

ARTICLE 7 - MEMBRES – COMPOSITION DU BUREAU

Le bureau se compose de :

- Président
- Vice-président
- Trésorier
- Secrétaire général
- Chargé de communication
- Chargé événementiel

[1] Rappel : cet exemple de statuts n'est proposé qu'à titre purement indicatif.

Au moins deux membres élus sont nécessaires au bon fonctionnement de l'association : un président et un vice-président.
Les postes ne sont pas cumulables. Les nouveaux membres du bureau sont désignés à la suite d'une réunion du conseil d'administration. Ils doivent être élu à la majorité absolue.

ARTICLE 8. - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :
a) La démission;
b) Le décès;
c) La radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave, l'intéressé ayant été invité à fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit.

ARTICLE 9. - AFFILIATION

La présente association est affiliée à … et se conforme aux statuts et au règlement intérieur de cette fédération (nom, logo, etc.).
Elle peut par ailleurs adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du conseil d'administration.

ARTICLE 10. - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :
1° Les subventions de l'Etat, des départements et des communes.
2° Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur. »

ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres du bureau ainsi que leurs équipes.

Elle se réunit chaque année au mois de février

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire générale. L'ordre du jour figure sur les convocations.
Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.
Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.
L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles.
Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.
Pour qu'une décision soit prise par l'assemblé, il est nécessaire qu'au moins un quart des membres convoqués soient présents.
Aussi, la majorité est obtenu lorsque plus de la moitié des voix expriment la même opinion.

Toutes les délibérations sont prises à main levée.
Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres de l'assemblé générale, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles.
Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.
Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé du bureau.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 14 – INDEMNITES

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE - 15 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE - 16 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

Signature du Président :

CHAMPION Antoine

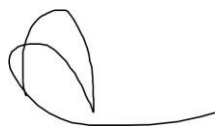

Signature du Vice-Président :
KHATTAB Zaid

« Fait à Lyon, le 05/10/2022 »

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-027

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION DES PHYSICIENS DE LYON 1 (APL)

Exposé des motifs :

L'association des physiciens de Lyon (APL) a présenté devant le GTVE les motivations de sa demande de domiciliation à l'Université Lyon1. Elle a démontré, la régularité de ses statuts et de son enregistrement en préfecture, l'existence d'un lien effectif avec l'établissement et l'apport qu'elle peut fournir à la vie étudiante et au rayonnement de notre établissement.

Le GTVE a émis un avis favorable concernant cette demande.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du GTVE en date du 9 février 2023 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 21 février 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la domiciliation de l'association étudiante des physiciens de Lyon (APL).

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : charte des associations signée, demande de domiciliation, statuts

Validé au CA du 10 novembre 2020

LA CHARTE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES **A L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1**

Préambule : L'Université Claude Bernard Lyon 1 est attachée à l'engagement associatif de ses étudiants. Celui-ci est un facteur de développement et d'épanouissement des étudiants. L'Université considère que l'engagement des étudiants dans la vie universitaire peut constituer un élément formateur complémentaire, de nature à favoriser l'émergence d'une citoyenneté étudiante et à participer au dynamisme de l'Université.

PRESENTATION DU CONTEXTE

La charte s'applique à toutes les associations domiciliées à l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) (1) ou dans un établissement membre de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Lyon », si elles sont porteuses d'actions inter-établissements impliquant des étudiants de l'UCBL (2).
(1) : L'autorisation de domiciliation est délivrée par délibération du conseil d'administration. Le dossier est instruit préalablement par le Bureau de la Vie Etudiante (BVE), puis étudié par le Groupe de Travail de la Vie Etudiante (GTVE) qui le transmet pour avis à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique (CAc), préalablement au vote du CA.
(2) : Ces associations sont reconnues par l'UCBL comme **contributrices** à la vie associative de l'établissement. Pour ce faire, elles déposent un dossier auprès du BVE pour instruction puis avis du GTVE qui le transmet à la CFVU pour décision.

Toutes les associations domiciliées à la date d'entrée en vigueur de cette charte, ainsi que les associations demandant une nouvelle domiciliation ou une reconnaissance en tant qu'association contributrice se verront remettre un « dossier type », envoyé par le BVE, contenant le rappel de leurs droits et obligations de base. Ce dossier sera signé par le responsable, qui s'engagera au nom de son association à respecter les règles posées, à se soumettre aux obligations énoncées et à bénéficier de droits afférents à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice, dans les limites posées par le cadre général.

Tout manquement aux dispositions de cette charte devra être signalé au BVE qui prendra contact avec le président d'association et le directeur de composante et/ou le responsable du Service Logistique de Proximité concerné(s).

La domiciliation, ou la reconnaissance en tant que contributrice, vaut jusqu'à la rentrée universitaire qui suit la fin de mandat des représentants des usagers aux conseils centraux.

Pour leur renouvellement, les associations devront transmettre au Bureau Vie étudiante (BVE), le formulaire prévu à ce titre et un rapport d'activité.

Sans cette dernière, les associations ne seront plus domiciliés ou reconnues contributrices à Lyon 1, et celles qui sont hébergées physiquement sut le site de Lyon 1, n'auront plus de local attribué. Les associations devront reprendre toute la procédure.

I. LES CRITERES

Associations domiciliées

Une association peut demander sa domiciliation à l'Université Claude Bernard Lyon 1 si elle remplit les conditions suivantes :

1. La domiciliation est possible si au moins 50 % des membres du bureau déclaré en préfecture sont des étudiants à l'UCBL
2. L'objet de l'association doit être conforme aux statuts et aux finalités de l'UCBL. Il doit explicitement faire référence à l'université et à la vie universitaire.
3. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière.
4. Participer à la vie étudiante de l'UCBL ou de l'une de ses composantes.

Associations contributrices

Une association peut demander sa reconnaissance comme contributrice à l'Université Claude Bernard Lyon 1 si elle remplit les conditions suivantes :

1. Pour être reconnues comme contributrice, ces associations devront obligatoirement avoir au moins un étudiant à l'UCBL au sein du bureau déclaré en préfecture.
2. Etre membre d'un établissement de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Lyon »
3. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière.
4. Avoir des actions touchant les étudiants de l'UCBL. Le nombre d'étudiants impliqués sera u critère d'évaluation du GTVE.

Les associations dites « communautaires » (ex : association d'étudiants issus d'un pays) ne pourront prétendre à une domiciliation et ne pourront obtenir que le statut d'association contributrice si elles remplissent les conditions énumérées plus haut.

Critères d'examens des demandes de domiciliation et de reconnaissance en tant que contributrice:

Les instances examineront les demandes en fonction des critères suivants :

1. Remplir les conditions d'éligibilité au statut d'associations domiciliés ou contributrices. (cf. ci-dessus)

2. La qualité du projet associatif (culturel, sportif, écoresponsable, citoyenneté, solidarité, santé ou prévention…).

3. L'objet de l'association étudiante en se basant sur le dossier de demande (statuts, lettre,…) ainsi que l'audition devant le GTVE.
4. La maturité du projet d'association. Les responsables associatifs devront notamment prouver la capacité de l'association à se pérenniser dans le temps.

5. La capacité à collaborer avec les autres associations étudiantes de l'Université

6. L'apport pour la vie universitaire de l'UCBL et les retombés pour ses étudiants.

7. Le nombre d'adhérents et plus particulièrement le nombre d'adhérents au sein de l'UCBL.

II. LES OBLIGATIONS DE BASE

1. Toute association domiciliée ou contributrice doit se soumettre au règlement intérieur général de l'UCBL et à ses règlements spécialisés, notamment la « charte informatique ». (Cf. le règlement intérieur et la charte informatique), la charte concernant l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toute forme de discriminations

2. L'association doit fonctionner selon des principes démocratiques avec notamment des organes élus et renouvelés périodiquement. Elle doit mettre à la disposition de tous ses membres et de la communauté universitaire ses statuts, notamment par mise en ligne sur le site WEB propre de l'association, s'il existe, et sur le site du BVE. A cette fin, un fichier électronique contenant les statuts doit être remis au moment du dépôt de la demande de domiciliation ou de reconnaissance en tant qu'association contributrice au BVE.

3. L'association doit réunir une assemblée générale annuelle avec présentation d'un rapport d'activité et d'un rapport financier. Ces documents sont mis à disposition des adhérents et du BVE.

4. La vente de produits sur l'initiative d'une association et à destination de ses adhérents peut être autorisée. La vente doit avoir lieu dans les locaux de l'association et doit être en liaison directe avec l'objet social de l'association.

5. Les collectes de fonds pour des oeuvres caritatives ou humanitaires, ou tout autre manifestation dès lors qu'elle présente un caractère exceptionnel, peuvent également être autorisées. Une information en sera faite auprès du BVE.

6. Les associations se livrant habituellement et de façon professionnelle à des activités économiques dans les locaux de l'UCBL sont soumises après délibération du Conseil d'Administration de l'université au versement d'une redevance d'occupation des locaux.

7. Les associations doivent se conformer aux dispositions de la présente charte. Le respect de l'ensemble des règles conditionne le maintien de leur domiciliation ou de leur reconnaissance en tant qu'association contributrice au sein de l'UCBL et des droits qui en découlent. En cas de manquements graves ou répétés, l'UCBL peut unilatéralement mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice et à l'occupation précaire des locaux.

8. Nulle association à l'Université ne peut héberger dans ses locaux une autre association sans autorisation formelle et préalable du Président de l'université.

9. L'association doit désigner une référent FSDIE qui sera inviter à participer aux formations organisées par le BVE.

III. LES DROITS DECOULANT DE LA DOMICILIATION OU DE LA RECONNAISSANCE EN TANT QU'ASSOCIATION CONTRIBUTRICE

1. Mise à disposition d'une boîte postale en fonction des disponibilités.

2. Possibilité de demander des subventions notamment au titre des subventions de fonctionnements et d'investissements des associations. Ces subventions sont exclusivement réservées aux associations domiciliées à l'UCBL.

3. Les associations domiciliées ou contributrices ont accès au Fonds de Solidarité et de développement des initiatives étudiantes à condition de remplir les critères FSDIE.

4. Possibilité de demander l'usage de locaux, soit à titre ponctuel soit à titre permanent, dans le cadre de la procédure ad hoc votée par le Conseil d'Administration de l'UCBL le 24 Juin 2004, avec le cas échéant signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public.

5. Attribution, après délibération du GTVE, et en fonction des possibilités techniques de l'UCBL, de panneaux d'affichage identifiés.

6. Possibilité de bénéficier des conseils des services administratifs et techniques et de ceux des chargé•e•s de mission de l'UCBL dans le cadre de leurs activités.

7. Possibilité de bénéficier, pour les membres du bureau, de sensibilisations aux questions d'égalité, aux enjeux de la diversité et aux stratégies de prévention des risques psycho-sociaux ou en matière de santé.

IV. LA GESTION DES RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

1. Pour l'instruction des dossiers, le suivi de l'application et l'interprétation de la charte, l'interlocuteur des associations étudiantes est le BVE, travaillant sous l'impulsion politique du Vice-président la CFVU et des Etudiants Vice-Présidents.

2. Pour les besoins ponctuels de prestations ou de soutien logistique de toute nature, l'interlocuteur est le directeur du Service de Logistique de Proximité (SLP) correspondant, ou pour les locaux ou prestations ne relevant que d'une composante, le directeur de celle-ci.
Toute manifestation exceptionnelle se déroulant devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction Générale des Services.
3. Pour les questions liées aux question d'égalité, de diversité ou de handicap, les interlocuteurs ou interlocutrice sont les chargé•e•s de mission de l'UCBL.

4. L'association s'engage à ne pas dégrader et maintenir en bon état de propreté les locaux qui lui ont été attribués. En cas d'incident matériel ou de vol elle préviendra immédiatement le responsable du SLP, ou le Directeur de la composante concernée.

5. Toutes demandes de travaux pour les locaux mis à la disposition d'une association devront être faites auprès du BVE afin que celui-ci puisse en faire la demande selon la procédure ad hoc. Les frais occasionnés ne pourront en aucun cas être facturés à l'association.

6. L'association doit notifier sans délai à l'UCBL chacune des modifications affectant la composition de ses organes de décision. L'UCBL se réserve le droit de mettre un terme à la reconnaissance de toute association qui ne transmettra pas ces informations annuellement. En cas de dissolution, le responsable de l'association en avisera le plus rapidement possible le BVE qui transmettra l'information aux services concernés.

7. L'UCBL se donne le droit de mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice de toute association qui ne répondrait plus aux critères mentionnés dans la présente Charte.

De la même façon, les demandes de fin de domiciliation doivent être transmises par courrier au BVE, à l'attention du président de l'UCBL.

V. LES REGLES DE VIE COLLECTIVE

1. Les associations exercent leurs activités dans des conditions (en particulier sonores) qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement, de recherche, et d'administration, et ne troublent pas l'ordre public. Aucune activité, qui porterait atteinte à la démocratie, à la laïcité, à l'égalité ou qui produirait des discriminations ne sera tolérée (cf. article 6). Les associations doivent respecter les lieux d'affichage autorisés définis par les directions de composantes et/ou le SLP concerné.

2. Les associations doivent vivre en bonne intelligence, en respectant les locaux et les affichages des autres associations, et travailler ensemble au développement de la vie étudiante à l'UCBL. En cas de divergence sur un sujet donné, elles s'efforceront d'arriver loyalement à un accord par la voie de la discussion faute de quoi elles demanderont rapidement l'arbitrage des autorités compétentes de l'établissement (médiateur, directeur de composante, directeur du SLP, …) suivant la nature du litige.

3. Toute action menée ou soutenue par une association comportant la possibilité pour les participants de consommer des boissons alcoolisées intègrera un ou plusieurs dispositifs de prévention des risques liés à cette consommation et aux addictions qui peuvent en résulter.

De manière plus générale, les associations soutiennent la sensibilisation de leurs adhérents aux risques de santé publique, notamment pour ce qui touche plus particulièrement les étudiants.

4. Les associations s'engagent à ne pas faire de bizutage, ne pas commercialiser d'alcool, à favoriser, dans le cadre de leur activité, la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels, contre les violences racistes, sexistes et homophobes et contre toutes formes de discriminations.

Elles s'engagent à mettre en place des dispositifs de prévention et des règles de sécurités selon le type d'événement.

Pour les événements festifs les associations s'engagent à déclarer au préalable l'événement auprès du référent « événement festif ». Les référents pour les associations seront le BVE, plus particulièrement les vice-présidents étudiants.

Je soussigné, Maxime Le Jean, président (e) de l'association
m'engage à respecter la présente charte. Association des Physiciens de Lyon 1

Signature

Motivation de la demande de Domiciliation

Bonjour,
L'association des Physiciens de Lyon 1 est une association qui a pour objectif de créer du lien et animer la vie étudiante pour les étudiants en Physique sur le campus de la Doua.
Nous avons, cette année, accompli nos objectifs sur nos premiers événements de rencontre avec environ 75 participants pour la première rencontre festive et environ 50 participants pour la Soirée d'Observation Astronomique. Nous travaillons sur plusieurs projets pour créer des événements de rencontre et de partage pour les étudiants et nous aimerions également promouvoir la physique à plus grande échelle notamment lors d'événement dédié tel que la fête des sciences. Trois événements majeurs sont en cours de préparation : Une sortie au planétarium et la reprise des Cafés-Débats ainsi qu'une journée dédiée à la médiation de la physique.
Nous avons également soutenu le département de physique pour l'organisation de la cérémonie de diplôme des Licences/Master.
Nous souhaiterions être domiciliés à l'université de Lyon 1 car nous sommes une association constituée entièrement d'étudiants de Lyon 1 et nous organisons des événements à destination des étudiants de la faculté des sciences. Il nous semble légitime d'avoir accès aux différents services d'aide et de soutiens associatifs que la faculté propose ainsi que d'un lieu de référence, pour les membres de l'association lorsqu'ils ont besoin de se réunir pour travailler, qui puisse aussi devenir un lieu de vie pour tous les étudiants dans un parcours de physique avec éventuellement à l'avenir une mise à disposition de différents services.

Je vous remercie de votre considération.
Cordialement,

Maxime LE JEAN
Président de l'Association des Physiciens de Lyon 1

Procès-Verbal d'Assemblée Générale Ordinaire

Association des **P**hysiciens de **L**yon 1 (APL) 06/10/2022, 17h30

En présence de :

- Léonard MARTINEZ
- Paul STEVENS
- Benjamin DIET
- Marianne BEAUMONT

Membres du bureau de l'association durant l'année 2021/2022

Ordre du jour :

1. **Élection des nouveaux membres du bureau**

Ont été élus au bureau de l'APL :

Président de l'Association :

- Candidat : Maxime LE JEAN – Unanimité

Vice-Président de l'Association :

- Candidat : Eliot SAURETY – Unanimité

Co-Vice-Président de l'Association :

- Candidat : Théo REYMERMIER – Unanimité

Trésorière de l'Association :

- Candidat : Ines BENTARA – Unanimité

Secrétaire de l'Association :

- Candidat : Hafisa SALLOUM – Unanimité

Vice-Secrétaire de l'Association :

- Candidat : Chloé BRAUX – Unanimité

2. **Proposition d'activités de l'Association :**

L'association souhaite organiser : des rencontres étudiantes entre différentes promotions du parcours Physique, une soirée d'observation astronomique, une olympiade de physique, la cérémonie de remise des diplômes 2022, des cafés-débats, des activités et jeux promouvant les sciences physiques, des rencontres étudiants-professionnels, une sortie au planétarium ainsi que l'aménagement du local.
Cette liste n'est pas exhaustive et est amenée à évoluer (ajouts, retraits, modifications).

Fin de l'Assemblée à 18h20.

Établi par le Président Maxime LE JEAN et la Secrétaire Hafisa SALLOUM

Maxime Le Jean

Hafisa Salloum

Statuts de l'Association des Physiciens de Lyon 1

Vendredi 28 octobre 2022

Article 1 - Titre
Il est créé entre les adhérents aux présents statuts une association conformément à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, ayant pour titre : “Association des physiciens de Lyon 1” (APL).

Article 2 - Objet
Cette association a pour objet :

- De créer de la cohésion entre les personnes rattachées ou ayant été rattachées à la Faculté des Sciences (FDS) de l’université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)
- De promouvoir l’image de la physique et la culture scientifique auprès des étudiants
- De faire de l’animation de vie universitaire
- De proposer un service d’entraide pour les étudiants en Physique de l’UCBL
- De s’engager à représenter les étudiants concernés de manière indépendante

Dans ce cadre, l’association est susceptible d’être affiliée à toute fédération d’associations ayant un ou des buts communs avec elle. Une telle affiliation est votée ou reconduite en Assemblée Générale (AG).

Article 3 - Siège social
L’association possède un siège social situé à Villeurbanne dont l’adresse est spécifiée dans son Règlement Intérieur (RI) et modifiable par vote du bureau.

Article 4 - Durée
La durée de l’association est illimitée.

Article 5 - Identité
L’association refuse toutes formes de discriminations sur la base de l’ethnie, de la nationalité, de la religion, du genre, du sexe, de l’orientation sexuelle ou des opinions politiques de la part de ses membres. L’association se veut aconfessionnelle, asyndicale et apartisane, sa gouvernance est libre et indépendante.

Article 6 - Ressources et rétributions
Les ressources de l’association comprennent toutes les ressources permises par la loi. D’éventuelles précisions peuvent être apportées par le RI sur ce point.
Nul membre de l’association ne pourrait se voir verser une quelconque rétribution pour la seule raison de ses fonctions et missions. Seuls sont autorisés les remboursements des frais causés dans l’intérêt de l’association, sur présentation au bureau d’un justificatif.

Article 7 - Composition de l’association
L’association se compose de personnes physiques selon la classification suivante :

- Membres du Bureau
- Membres actifs (MA)
- Membres impliqués (MI)
- Membres Bienfaiteurs
- Adhérents

Chacun de ces rôles sont détaillés dans le RI.

Article 8 - Admission et adhésion
Pour devenir adhérent il faut :

- S'acquitter de la cotisation annuelle dont le tarif, défini par le bureau au début de son mandat, est précisé dans le RI
- Accepter le RI de l'association

Des précisions de modalités peuvent être ajoutées dans le RI.

Article 9 - Perte de la qualité de membres
La qualité de membre se perd par :

- Démission
- Radiation
- Décès

Pourra être radié de l'association tout membre qui :

- Ne respecte pas les présents statuts
- Ne respecte pas le RI de l'association
- Ne respecte pas le RI de l'Université Claude Bernard Lyon 1
- Ne respecte pas la charte des associations de l'Université Claude Bernard Lyon 1
- Met en péril le bon fonctionnement, l'image ou les relations de l'association.

Article 10 - Bureau
Le bureau comprend au moins cinq membres élus, lors de l'AG de passation, par les adhérents. Les membres du bureau peuvent prendre le rôle de : Président, Vice-Président, Trésorier, Vice-Trésorier, Secrétaire et Vice-Secrétaire. Les membres du bureau sont rééligibles.

Article 11 - Réunion du bureau
Le bureau se réunit au moins une fois tous les deux mois sur convocation de la Présidence afin de voter la gestion de l'association. Les MA sont conviés s'ils souhaitent discuter de projets pour l'association. Seuls les membres du bureau disposent d'un droit de vote lors de ces réunions.
En cas d'incompatibilité horaire, les réunions peuvent avoir lieu en distanciel ou en co-modal. Les réunions du bureau font l'objet d'un procès-verbal, mis en ligne pour les membres actifs.

Article 12 - Assemblée Générale Ordinaire
L'Assemblée Générale comprend tous les membres. Ils sont convoqués au moins cinq jours avant la date fixée. L'assemblée Générale se réunit au moins trois fois par an. Si nécessaire, cette AG peut se dérouler en distanciel ou en co-modal. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Le Président, assisté des membres du Bureau, préside l'assemblée. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Un procès-verbal de la réunion sera établi. Il est signé par le Président et le Secrétaire.

Article 13 - Assemblée Générale Extraordinaire
L'assemblée générale extraordinaire (AGE) est compétente pour modifier les statuts, décider de la dissolution ou la fusion de l'association. Elle est convoquée par la présidence. Elle se réunit également à la demande d'au moins trois quart des membres actifs. Dans ce cas, le Président est tenu de convoquer l'AGE selon les modalités de l'article 16. L'AGE fait l'objet d'un procès-verbal signé du Président et du Secrétaire.

Article 14 - Passation et bureau temporaire
Le Bureau est élu pour une période d'environ un an, au suffrage universel des adhérents présents ou représentés, à main levée ou à bulletin secret - à la demande du dixième de l'assemblée - lors d'une AG. Sont éligibles au bureau, tous les membres adhérents et jouissant de leurs droits civiques.
Le Bureau se présente par liste. Doit être indiqué sur cette liste le poste auquel chaque membre candidate. Le secrétariat doit vérifier l'éligibilité de chaque candidat. Le dépôt de liste se fait au moins cinq jours avant l'AG de passation.
Un bureau temporaire devra être nommé par la présidence ou voté par l'AG, lorsqu'un membre au moins du bureau démissionne, est destitué ou radié. Ce bureau temporaire a pour tâche d'assurer la gouvernance par intérim de l'association et d'organiser l'élection du prochain bureau. En cas de perte de la qualité de membre du Président, le Vice-Président assure l'intérim sans élection.

Article 15 - Règlement intérieur (RI)
Dans le but de compléter les statuts et de réglementer la vie quotidienne de l'association, le bureau devra faire rédiger un RI. Ce RI sera soumis au vote lors d'une AG.
La modification des statuts se fait sur demande de la présidence ou d'au moins un quart des membres de l'association.

Article 16 - Dissolution
Une dissolution doit être appliquée dans le cas où l'association fait faillite.
La dissolution de l'association peut être votée lors d'une AGE. Le vote se fait à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Cette AGE devra alors nommer un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés de clôturer l'ensemble des comptes de l'association, comme précisé dans le RI.

Fait à Lyon le 28/10/22

Président
Maxime Le Jean

Vice-Président
Eliot Saurety

Membres du Bureau
Chloé Braux

Secrétaire
Hafisa Salloum

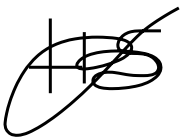

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-028

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION ALMAHTA

Exposé des motifs :

L'association ALMAHTA a présenté devant le GTVE les motivations de sa demande de domiciliation à l'Université Lyon1. Elle a démontré, la régularité de ses statuts et de son enregistrement en préfecture, l'existence d'un lien effectif avec l'établissement et l'apport qu'elle peut fournir à la vie étudiante et au rayonnement de notre établissement.

Le GTVE a émis un avis favorable concernant cette demande.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du GTVE en date du 9 février 2023 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 21 février 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la domiciliation de l'association étudiante ALMAHTA.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : charte des associations signée, demande de domiciliation, statuts

Compte Rendu réunion du 20 octobre 2022

Les membres du master « market access et évaluation des technologies de santé » se sont réunis le 20 octobre 2022, à la faculté de Pharmacie de Lyon 1 (Université Claude Bernard) afin d'organiser la création de l'association du master. Les 14 membres du master étaient présents.

Participants :

- Yasmine Ben Khelifa
- Adam Benslimane
- Ihab Ben Thayer
- Zoe Brahmi
- Cynthia Deboua
- Charlotte Gaymard
- Apolline Grangeon
- Sara Lanjart
- Henri Lesage
- Maëla Massicot
- Seada Miruku
- Aline Oubraham
- Maïlie Robert
- Léa Robin

Ordre du jour :

- Relecture des statuts de l'association
- Validation des statuts de l'association
- Vote pour élire les membres de l'association *
- Vote pour définir le nom de la promotion

*Un vote a eu lieu uniquement pour élire les membres de l'association ainsi que le nom de la promotion.

Désignation du bureau :

Président :	Ihab Ben Thayer
Vice-président général :	Maïlie Robert
Trésorier :	Cynthia Deboua
Secrétaire :	Maëla Massicot
Vice-président évènement :	Adam Benslimane
Vice-président communication :	Seada Miruku
Vice-président partenariat :	Henri Lesage

Désignation des membres actifs :

Membres actifs évènement :	Yasmine Ben Khelifa et Sara Lanjart
Membres actifs communication :	Apolline Grangeon et Zoe Brahmi
Membres actifs partenariat :	Charlotte Gaymard, Aline Oubraham et Lea Robin

Le tableau récapitulatif des votes, avec les candidats élus en gras, est retrouvé ci-dessous.

Vote pour les membres du bureau

Postes	Candidats	1er tour		2e tour	
		Vote	Blanc	Vote	Blanc
Président	**Ihab Ben Thayer**	**14**			
Vice-président général	**Maïlie Robert**	**9**			
	Zoe Brahmi	5			
Secrétaire	**Maëla Massicot**	**14**			
Trésorier	**Cynthia Deboua**	**14**			
Vice-président évènement	Yasmine Ben Khelifa	3			
	Adam Benslimane	**9**			
	Seada Miruku	2			
Vice-président communication	**Seada Miruku**	5	1	**8**	
	Zoe Brahmi	5		6	
	Apolline Grangeon	3			
Vice-président partenariat	Yasmine Ben Khelifa	4			
	Henri Lesage	**10**			

Signature de la Secrétaire de séance :

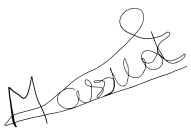

Signature du Président de séance :

Validé au CA du 10 novembre 2020

LA CHARTE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES A L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Préambule : L'Université Claude Bernard Lyon 1 est attachée à l'engagement associatif de ses étudiants. Celui-ci est un facteur de développement et d'épanouissement des étudiants. L'Université considère que l'engagement des étudiants dans la vie universitaire peut constituer un élément formateur complémentaire, de nature à favoriser l'émergence d'une citoyenneté étudiante et à participer au dynamisme de l'Université.

PRESENTATION DU CONTEXTE

La charte s'applique à toutes les associations domiciliées à l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) (1) ou dans un établissement membre de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Lyon », si elles sont porteuses d'actions inter-établissements impliquant des étudiants de l'UCBL (2).
(1) : L'autorisation de domiciliation est délivrée par délibération du conseil d'administration. Le dossier est instruit préalablement par le Bureau de la Vie Etudiante (BVE), puis étudié par le Groupe de Travail de la Vie Etudiante (GTVE) qui le transmet pour avis à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique (CAc), préalablement au vote du CA.
(2) : Ces associations sont reconnues par l'UCBL comme **contributrices** à la vie associative de l'établissement. Pour ce faire, elles déposent un dossier auprès du BVE pour instruction puis avis du GTVE qui le transmet à la CFVU pour décision.

Toutes les associations domiciliées à la date d'entrée en vigueur de cette charte, ainsi que les associations demandant une nouvelle domiciliation ou une reconnaissance en tant qu'association contributrice se verront remettre un « dossier type », envoyé par le BVE, contenant le rappel de leurs droits et obligations de base. Ce dossier sera signé par le responsable, qui s'engagera au nom de son association à respecter les règles posées, à se soumettre aux obligations énoncées et à bénéficier de droits afférents à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice, dans les limites posées par le cadre général.

Tout manquement aux dispositions de cette charte devra être signalé au BVE qui prendra contact avec le président d'association et le directeur de composante et/ou le responsable du Service Logistique de Proximité concerné(s).

La domiciliation, ou la reconnaissance en tant que contributrice, vaut jusqu'à la rentrée universitaire qui suit la fin de mandat des représentants des usagers aux conseils centraux.

Pour leur renouvellement, les associations devront transmettre au Bureau Vie étudiante (BVE), le formulaire prévu à ce titre et un rapport d'activité.

Sans cette dernière, les associations ne seront plus domiciliés ou reconnues contributrices à Lyon 1, et celles qui sont hébergées physiquement sut le site de Lyon 1, n'auront plus de local attribué. Les associations devront reprendre toute la procédure.

I. LES CRITERES

Associations domiciliées

Une association peut demander sa domiciliation à l'Université Claude Bernard Lyon 1 si elle remplit les conditions suivantes :

1. La domiciliation est possible si au moins 50 % des membres du bureau déclaré en préfecture sont des étudiants à l'UCBL
2. L'objet de l'association doit être conforme aux statuts et aux finalités de l'UCBL. Il doit explicitement faire référence à l'université et à la vie universitaire.
3. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière.
4. Participer à la vie étudiante de l'UCBL ou de l'une de ses composantes.

Associations contributrices

Une association peut demander sa reconnaissance comme contributrice à l'Université Claude Bernard Lyon 1 si elle remplit les conditions suivantes :

1. Pour être reconnues comme contributrice, ces associations devront obligatoirement avoir au moins un étudiant à l'UCBL au sein du bureau déclaré en préfecture.
2. Etre membre d'un établissement de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Lyon »
3. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière.
4. Avoir des actions touchant les étudiants de l'UCBL. Le nombre d'étudiants impliqués sera u critère d'évaluation du GTVE.

Les associations dites « communautaires » (ex : association d'étudiants issus d'un pays) ne pourront prétendre à une domiciliation et ne pourront obtenir que le statut d'association contributrice si elles remplissent les conditions énumérées plus haut.

Critères d'examens des demandes de domiciliation et de reconnaissance en tant que contributrice:

Les instances examineront les demandes en fonction des critères suivants :

1. Remplir les conditions d'éligibilité au statut d'associations domiciliés ou contributrices. (cf. ci-dessus)

2. La qualité du projet associatif (culturel, sportif, écoresponsable, citoyenneté, solidarité, santé ou prévention…).

3. L'objet de l'association étudiante en se basant sur le dossier de demande (statuts, lettre,…) ainsi que l'audition devant le GTVE.
4. La maturité du projet d'association. Les responsables associatifs devront notamment prouver la capacité de l'association à se pérenniser dans le temps.

5. La capacité à collaborer avec les autres associations étudiantes de l'Université

6. L'apport pour la vie universitaire de l'UCBL et les retombés pour ses étudiants.

7. Le nombre d'adhérents et plus particulièrement le nombre d'adhérents au sein de l'UCBL.

II. LES OBLIGATIONS DE BASE

1. Toute association domiciliée ou contributrice doit se soumettre au règlement intérieur général de l'UCBL et à ses règlements spécialisés, notamment la « charte informatique ». (Cf. le règlement intérieur et la charte informatique), la charte concernant l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toute forme de discriminations

2. L'association doit fonctionner selon des principes démocratiques avec notamment des organes élus et renouvelés périodiquement. Elle doit mettre à la disposition de tous ses membres et de la communauté universitaire ses statuts, notamment par mise en ligne sur le site WEB propre de l'association, s'il existe, et sur le site du BVE. A cette fin, un fichier électronique contenant les statuts doit être remis au moment du dépôt de la demande de domiciliation ou de reconnaissance en tant qu'association contributrice au BVE.

3. L'association doit réunir une assemblée générale annuelle avec présentation d'un rapport d'activité et d'un rapport financier. Ces documents sont mis à disposition des adhérents et du BVE.

4. La vente de produits sur l'initiative d'une association et à destination de ses adhérents peut être autorisée. La vente doit avoir lieu dans les locaux de l'association et doit être en liaison directe avec l'objet social de l'association.

5. Les collectes de fonds pour des oeuvres caritatives ou humanitaires, ou tout autre manifestation dès lors qu'elle présente un caractère exceptionnel, peuvent également être autorisées. Une information en sera faite auprès du BVE.

6. Les associations se livrant habituellement et de façon professionnelle à des activités économiques dans les locaux de l'UCBL sont soumises après délibération du Conseil d'Administration de l'université au versement d'une redevance d'occupation des locaux.

7. Les associations doivent se conformer aux dispositions de la présente charte. Le respect de l'ensemble des règles conditionne le maintien de leur domiciliation ou de leur reconnaissance en tant qu'association contributrice au sein de l'UCBL et des droits qui en découlent. En cas de manquements graves ou répétés, l'UCBL peut unilatéralement mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice et à l'occupation précaire des locaux.

8. Nulle association à l'Université ne peut héberger dans ses locaux une autre association sans autorisation formelle et préalable du Président de l'université.

9. L'association doit désigner une référent FSDIE qui sera inviter à participer aux formations organisées par le BVE.

III. LES DROITS DECOULANT DE LA DOMICILIATION OU DE LA RECONNAISSANCE EN TANT QU'ASSOCIATION CONTRIBUTRICE

1. Mise à disposition d'une boîte postale en fonction des disponibilités.

2. Possibilité de demander des subventions notamment au titre des subventions de fonctionnements et d'investissements des associations. Ces subventions sont exclusivement réservées aux associations domiciliées à l'UCBL.

3. Les associations domiciliées ou contributrices ont accès au Fonds de Solidarité et de développement des initiatives étudiantes à condition de remplir les critères FSDIE.

4. Possibilité de demander l'usage de locaux, soit à titre ponctuel soit à titre permanent, dans le cadre de la procédure ad hoc votée par le Conseil d'Administration de l'UCBL le 24 Juin 2004, avec le cas échéant signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public.

5. Attribution, après délibération du GTVE, et en fonction des possibilités techniques de l'UCBL, de panneaux d'affichage identifiés.

6. Possibilité de bénéficier des conseils des services administratifs et techniques et de ceux des chargé•e•s de mission de l'UCBL dans le cadre de leurs activités.

7. Possibilité de bénéficier, pour les membres du bureau, de sensibilisations aux questions d'égalité, aux enjeux de la diversité et aux stratégies de prévention des risques psycho-sociaux ou en matière de santé.

IV. LA GESTION DES RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

1. Pour l'instruction des dossiers, le suivi de l'application et l'interprétation de la charte, l'interlocuteur des associations étudiantes est le BVE, travaillant sous l'impulsion politique du Vice-président la CFVU et des Etudiants Vice-Présidents.

2. Pour les besoins ponctuels de prestations ou de soutien logistique de toute nature, l'interlocuteur est le directeur du Service de Logistique de Proximité (SLP) correspondant, ou pour les locaux ou prestations ne relevant que d'une composante, le directeur de celle-ci.
Toute manifestation exceptionnelle se déroulant devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction Générale des Services.
3. Pour les questions liées aux question d'égalité, de diversité ou de handicap, les interlocuteurs ou interlocutrice sont les chargé•e•s de mission de l'UCBL.

4. L'association s'engage à ne pas dégrader et maintenir en bon état de propreté les locaux qui lui ont été attribués. En cas d'incident matériel ou de vol elle préviendra immédiatement le responsable du SLP, ou le Directeur de la composante concernée.

5. Toutes demandes de travaux pour les locaux mis à la disposition d'une association devront être faites auprès du BVE afin que celui-ci puisse en faire la demande selon la procédure ad hoc. Les frais occasionnés ne pourront en aucun cas être facturés à l'association.

6. L'association doit notifier sans délai à l'UCBL chacune des modifications affectant la composition de ses organes de décision. L'UCBL se réserve le droit de mettre un terme à la

reconnaissance de toute association qui ne transmettra pas ces informations annuellement. En cas de dissolution, le responsable de l'association en avisera le plus rapidement possible le BVE qui transmettra l'information aux services concernés.

7. L'UCBL se donne le droit de mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice de toute association qui ne répondrait plus aux critères mentionnés dans la présente Charte.

De la même façon, les demandes de fin de domiciliation doivent être transmises par courrier au BVE, à l'attention du président de l'UCBL.

V. LES REGLES DE VIE COLLECTIVE

1. Les associations exercent leurs activités dans des conditions (en particulier sonores) qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement, de recherche, et d'administration, et ne troublent pas l'ordre public. Aucune activité, qui porterait atteinte à la démocratie, à la laïcité, à l'égalité ou qui produirait des discriminations ne sera tolérée (cf. article 6). Les associations doivent respecter les lieux d'affichage autorisés définis par les directions de composantes et/ou le SLP concerné.

2. Les associations doivent vivre en bonne intelligence, en respectant les locaux et les affichages des autres associations, et travailler ensemble au développement de la vie étudiante à l'UCBL. En cas de divergence sur un sujet donné, elles s'efforceront d'arriver loyalement à un accord par la voie de la discussion faute de quoi elles demanderont rapidement l'arbitrage des autorités compétentes de l'établissement (médiateur, directeur de composante, directeur du SLP, …) suivant la nature du litige.

3. Toute action menée ou soutenue par une association comportant la possibilité pour les participants de consommer des boissons alcoolisées intègrera un ou plusieurs dispositifs de prévention des risques liés à cette consommation et aux addictions qui peuvent en résulter.

De manière plus générale, les associations soutiennent la sensibilisation de leurs adhérents aux risques de santé publique, notamment pour ce qui touche plus particulièrement les étudiants.

4. Les associations s'engagent à ne pas faire de bizutage, ne pas commercialiser d'alcool, à favoriser, dans le cadre de leur activité, la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels, contre les violences racistes, sexistes et homophobes et contre toutes formes de discriminations.

Elles s'engagent à mettre en place des dispositifs de prévention et des règles de sécurités selon le type d'événement.

Pour les événements festifs les associations s'engagent à déclarer au préalable l'événement auprès du référent « événement festif ». Les référents pour les associations seront le BVE, plus particulièrement les vice-présidents étudiants.

Je soussigné, Ben Thayer Ihab. , président (e) de l'association
m'engage à respecter la présente charte.

Signature

Ben Thayer Ihab
4 Rue du Sauveur,
69007 Lyon
ihabbenthayer@gmail.com
0625044430

Frédéric Fleury
43 Bd du 11 Novembre 1918,
69100 Villeurbanne

A l'attention de M. Frédéric Fleury président de l'université Lyon 1 Claude Bernard

Objet : Lettre de motivation de création d'association.

Monsieur le Président, c'est par la présente que je vous adresse notre motivation, la mienne mais également celle de l'ensemble des étudiants du Master 2 « Market Access et Evaluation des Technologies de Santé » à créer une association.

Notre Master, certes jeune, a pour ambition de fonder une association afin de représenter au mieux notre université ainsi que le master lui même. En effet, nous avons pour objectif de faire connaître à tous, étudiant de l'université Lyon 1, mais également aux étudiants des autres universités l'existence de ce Master.

Nous avons pour objectif de faire rayonner la qualité de nos enseignements auprès des professionnels de ce secteur par le biais d'évènements tels que des conférences, des tables rondes ou encore des webinaires.

Nous avons d'ores et déjà, dans le cadre de notre formation, l'opportunité d'organiser une journée « Market Access » au sein de la faculté de Pharmacie. Cet évènement témoigne de la confiance que porte nos enseignants, à savoir Monsieur Claude Dussart Directeur de la faculté de Pharmacie ainsi que Monsieur Xavier Armoiry Professeur Universitaire et Praticien Hospitalier, auprès de notre promotion.

La création de cette association nous permettra d'obtenir des subventions par nos propres moyens afin de pouvoir, de façon pérenne, subvenir aux besoins qu'impliquent l'organisation de tels évènements.

Il est également sans rappeler l'importance d'une telle activité dans le cadre de notre future insertion professionnelle. En effet nous nous destinons à une activité portée par la reconnaissance des pairs, ainsi une association nous permettra, à nous, mais également aux futures promotions de ce master de s'introduire de façon durable dans ce corps de métier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Ihab Ben Thayer
Président d'ALMA
2022-2023

STATUTS DE L'ASSOCIATION ALMAHTA
Association déclarée par application de la
loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

ARTICLE 1 – Nom

Il est fondé entre les membres aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant :

- Pour titre : ALMAHTA

ARTICLE 2 – Objet

Cette association a pour objet :

- Informer les étudiants de Lyon 1 Claude Bernard mais aussi des autres Universités, sur le cursus Market Access et HTA.
- Organiser des évènements (par exemple : congrès, table ronde…) sur le sujet du Market Access et sujets abordés par le Master 2.
- La collaboration avec d'autres associations et entreprises dans le cadre de la réalisation de ses missions mais aussi dans le cadre de la vie associative de l'Université.

ARTICLE 3 – Siège social

En fonction de ce que diras la fac
Le siège social est fixé à la Faculté de pharmacie de Lyon : 8 Av. Rockefeller, 69008 Lyon.

Ce siège social pourra être transféré par simple décision du bureau, acté par un procès-verbal signé par les concernés.

ARTICLE 4 – Durée

La durée de l'association est illimitée, sa dissolution ne pourra être actée que par vote des membres de l'association à l'unanimité des membres présents lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.
Les modalités de dissolution sont définies à l'article 17.

ARTICLE 5 – Composition

L'association se compose de différents types de membres définis ci-après.

- Membres du Bureau
- Membres Actifs

Tout membre doit être représenté par une personne physique.

ARTICLE 5.1 – Membre Actifs

Peut être membre actif de l'association :

- Tout élève du Master 2 peut être membre actif par le simple désir de participer aux activités de l'association. Il peut, s'il le souhaite, être attaché à un pôle particulier.
- Toute personne ne faisant pas partie du master. Une demande doit être effectuée et acceptée à l'unanimité des membres.

ARTICLE 5.2 – Membre du Bureau

ARTICLE 5.2.1 : Composition et missions

L'association est dirigée par un Bureau, élu pour une année par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles.

L'Assemblée Générale élit à selon les modalités de vote définit par l'ARTICLE 10 :

- Un(e) Président(e), responsable de la coordination générale des différentes missions et des relations intra-universitaires ;
- Un(e) Vice-Président(e) Général(e), responsable de la coordination générale des différentes missions et de la cohésion de l'association ;

- Un(e) Secrétaire, responsable du bon déroulement des différentes missions (notamment par le lien avec l'administration de la Faculté), de la communication intra-associative et de la bonne intégration des nouveaux membres ;
- Un(e) Trésorier(e), responsable de la gestion des comptes de l'association.
- Un(e) Vice-Président(e) du pôle Communication, responsable de la communication, de l'image extérieure de l'association et du lien avec les différents réseaux ;
- Un(e) Vice-Président(e) du pôle Partenariats de l'association ; chargé de trouver des nouveaux partenariats et de la conservation du lien des partenaires déjà en place.
- Un(e) Vice-Président(e) du pôle Événements; chargé de l'organisation, de la logistique et du pilotage des événements organisés par l'association.

L'association est représentée en justice et dans les actes de la vie civile par le Président.

ARTICLE 5.2.2 : Absence ou démission d'un membre

Un membre du bureau sera considéré comme absent par un consensus du bureau (à l'exception du membre concerné).

En cas d'absence ou de démission, le membre du bureau doit être remplacé provisoirement puis définitivement.

<u>Remplacement provisoire :</u>

En cas d'absence ou de démission du ou de la Président(e), le ou la Vice-Président(e) Général assure provisoirement le remplacement.
En cas d'absence ou de démission du Trésorier, le ou la Vice-Président(e) assure provisoirement le remplacement.
En cas d'absence ou de démission du ou de la Secrétaire, le ou la Vice Président(e) Général assure provisoirement le remplacement.
En cas d'absence ou de démission du ou de la Vice-Président(e) Général, le ou la Secrétaire assure provisoirement le remplacement.
En cas d'absence ou de démission des Vice-Président(e)s en charge des Partenariats, des Événements et de la Communication tout autre membre de l'association peut assurer provisoirement son remplacement.

<u>Remplacement définitif :</u>

Le bureau se doit d'organiser dans les deux semaines suivant l'absence ou la démission du membre du bureau, une Assemblée Générale Extraordinaire afin de procéder à l'élection du nouveau membre.
En cas d'absence de candidature au poste vacant, le bureau maintient le remplacement provisoire.

ARTICLE 6 – Admissions

L'association est ouverte à tous les étudiants du Master 2 et seuls ces derniers peuvent être membres du bureau.

Peut être membre actif celui qui ne fait pas parti du master faisant la demande et dont la demande est acceptée à l'unanimité des membres actifs.

ARTICLE 7 – Radiation

La qualité de membre se perd par :

- Décision de la personne concernée ;
- Le décès ;
- La radiation prononcée par l'Assemblée Générale pour motif grave.

L'intéressé ayant été invité à fournir des explications devant l'Assemblée Générale et/ou par écrit. Il pourra demander un recours auprès du Bureau, qui statuera, en dernier ressort, au plus tard vingt jours après, l'annonce de sa radiation.

Un motif grave est défini par consensus du bureau.

ARTICLE 8 – Affiliation

La présente association peut adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par vote selon les modalités définies par l'ARTICLE 10.

ARTICLE 9 – Ressources

Les ressources de l'association peuvent comprendre :

- Les subventions qui pourraient lui être accordées par un tiers moral ou physique ;
- Les revenus de ses biens et produits ;
- Les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association ;
- Toutes autres ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

Les dépenses sont ordonnées par le Président et le Trésorier.

Il est constitué un fond de réserve où est versé, en fin d'exercice du Trésorier, une partie des excédents des ressources qui n'est pas destinée à la dotation, ni nécessaire au fonctionnement immédiat de l'association.

ARTICLE 10 – Modalités de vote

Seuls les membres de l'association ont le droit de vote.
Les votes se font par bulletins anonymes.
Les votes doivent se faire de préférence en présentiel, mais en cas d'impossibilité, un vote en distanciel peut être organisé seulement s'il répond aux exigences décrites dans cet article.

Le vote s'organise de cette façon :

- Un vote sera valide seulement si au moins 70% des votes sont comptabilisés
- « Ne prend pas part au vote » revient à ne pas comptabiliser le vote.
- Des procurations sont possibles, un membre ne peut être en charge que d'une seule procuration.
- Les bulletins sont anonymisés
- Les choix de vote sont : « Ne prend pas part au vote », « Blanc », « Pour » et « Contre »
- Une proposition est acceptée si et seulement si les « Pour » représentent au moins la majorité absolue en considérant les « Blanc » et les « Contre »

En cas de vote entre plusieurs candidats, les choix de votes seront "Candidat 1", "Candidat 2", …, « Ne prend pas part au vote » et « Blanc »

En cas d'égalité parfaite, un vote du bureau est organisé afin de départager selon les mêmes modalités définies ci-dessus.

Dans le cas d'un vote de dissolution :

- Tous les membres du bureau doivent être présents physiquement
- 80% des membres de l'association doivent être représentés, en personne ou par procuration, dans la limite d'une seule procuration par membre

- Les choix de vote sont : “Pour” ou “Contre”
- La dissolution est adoptée uniquement à l’unanimité

ARTICLE 11 – Indemnités

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du Bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l’accomplissement de leur mandat peuvent être remboursés sur justificatifs, après accord du Président et du Trésorier.

ARTICLE 12 – Règlement Intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Bureau, qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts.

ARTICLE 13 – Assemblée Générale

Les assemblées générales sont de deux types :

- Ordinaires
- Extraordinaires

Les particularités qui leurs sont propres sont définis ci-dessous :

ARTICLE 13.1 – Assemblée Générale Ordinaire

Les assemblées Générales Ordinaires (AGO) ont pour but de rassembler les membres de l’association une fois par an afin de :

- Faire le bilan comptable. Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'Assemblée Générale.
- Faire le bilan de fin de mandat du président et de chaque autre membre
- Faire l’élection des membres du bureau du mandat à venir
- Modifier les statuts si nécessaire

Leurs dates sont posées librement par vote dans la mesure qu'elles soient justifiées par la présence du maximum des membres de l'association.

Des comptes rendus de séance sont rédigés par le ou la Secrétaire de séance et signés par le ou la Président(e) de séance. Ces comptes rendus sont rédigés de façon à pouvoir identifier la date, l'ordre du jour et le numéro d'AGO.

Les votes durant ces AGO, peuvent être organisés à main levée ou selon les modalités de vote vu à l'article 10.

Les décisions des Assemblées Générales Ordinaires s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

Une feuille de présence sera émargée et certifiée par le Secrétaire de séance.

ARTICLE 13.2 – Assemblée Générale Extraordinaire

Les assemblées Générales Extraordinaires (AGE) ont pour but de rassembler les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient.

Elle se réunit à des dates fixées par les membres de l'association.

Leurs dates sont posées par vote, la convocation à l'AGE doit être envoyée au moins une semaine avant la date de l'AGE proposée et accompagnée de l'ordre du jour.
Toute demande de membre voulant évoquer un sujet autre que ceux de l'ordre du jour et nécessitant une organisation préalable (exemple modification de statuts) doit le faire au plus tard dans les deux jours suivant l'annonce de l'ordre du jour, autrement le sujet pourra ne pas être présenté durant l'AGE.

En cas de force majeure, comme la nécessité d'élire rapidement un nouveau membre du bureau, et si l'association réussit à organiser une AGE dans un temps moindre, elle peut se passer de la semaine de délai préalable.

Des comptes rendus de séance sont rédigés par le ou la Secrétaire de séance et signés par le ou la Président(e) de séance. Ces comptes rendus sont rédigés de façon à pouvoir identifier la date, l'ordre du jour et le numéro d'AGE.

Elle a vocation à traiter d'une modification des statuts, de la dissolution de l'association et de l'attribution de ses biens, de la fusion avec une association de même objet, ou du renouvellement d'un poste du Bureau à la suite d'une démission.
Ces décisions ne peuvent être votées qu'uniquement selon les modalités de l'article 10.

Les décisions des Assemblées Générales Extraordinaire s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

Une feuille de présence sera émargée et certifiée par le Secrétaire de séance.

ARTICLE 14 – Modification des Statuts

La modification des statuts ne peut être actée et votée en AGO et/ou AGE selon les modalités de l'article 10.

Celle-ci peut se faire par volonté propre à chaque membre, entraînant ainsi la demande de programmation d'AGE au bureau, ou en présentant ses propositions de modification durant une AGE déjà programmée, en ayant au préalable informé le Bureau afin d'organiser la revue de la proposition de modification des statuts et ainsi modifier l'ordre du jour de l'AGE.

ARTICLE 15 – Dissolution

La dissolution ne peut être actée uniquement par vote, selon les modalités prévues à l'article 10, et lors d'une AGE.

À la suite de ce vote, en cas de décision de dissolution, celle-ci doit être acceptée par au moins 3 membres du bureau de l'année précédente.
Une lettre stipulant l'accord de ces derniers doit être rédigée et signée par les concernés et transmise au bureau en activité.

Cette décision doit être actée par le compte rendu d'AGE rédigé par le ou la Secrétaire et signée par ce dernier ainsi que par le ou la Président.

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues ci-dessus, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif ou à une association ayant des buts similaires, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui statue sur la dissolution.

L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

ARTICLE 16 – Libéralités

L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétentes et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

Fait à Lyon, le 28/10/2022
Lu et approuvé, bon pour accord.

Ben Thayer Ihab
Président 2022-2023

Robert Maïlie
Vice-Présidente 2022-2023

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-029

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

DOMICILIATION DE l'ASSOCIATION Bee' SPB

Exposé des motifs :

L'association Bee'SPB a présenté devant le GTVE les motivations de sa demande de domiciliation à l'Université Lyon1. Elle a démontré, la régularité de ses statuts et de son enregistrement en préfecture, l'existence d'un lien effectif avec l'établissement et l'apport qu'elle peut fournir à la vie étudiante et au rayonnement de notre établissement.

Le GTVE a émis un avis favorable concernant cette demande.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du GTVE en date du 9 février 2023 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 21 février 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la domiciliation de l'association étudiante Bee'SPB.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : charte des associations signée, demande de domiciliation, statuts

Université Claude Bernard Lyon 1

Validé au CA du 10 novembre 2020

LA CHARTE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES **A L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1**

Préambule : L'Université Claude Bernard Lyon 1 est attachée à l'engagement associatif de ses étudiants. Celui-ci est un facteur de développement et d'épanouissement des étudiants. L'Université considère que l'engagement des étudiants dans la vie universitaire peut constituer un élément formateur complémentaire, de nature à favoriser l'émergence d'une citoyenneté étudiante et à participer au dynamisme de l'Université.

PRESENTATION DU CONTEXTE

La charte s'applique à toutes les associations domiciliées à l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) (1) ou dans un établissement membre de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Lyon », si elles sont porteuses d'actions inter-établissements impliquant des étudiants de l'UCBL (2).

(1) : L'autorisation de domiciliation est délivrée par délibération du conseil d'administration. Le dossier est instruit préalablement par le Bureau de la Vie Etudiante (BVE), puis étudié par le Groupe de Travail de la Vie Etudiante (GTVE) qui le transmet pour avis à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique (CAc), préalablement au vote du CA.

(2) : Ces associations sont reconnues par l'UCBL comme **contributrices** à la vie associative de l'établissement. Pour ce faire, elles déposent un dossier auprès du BVE pour instruction puis avis du GTVE qui le transmet à la CFVU pour décision.

Toutes les associations domiciliées à la date d'entrée en vigueur de cette charte, ainsi que les associations demandant une nouvelle domiciliation ou une reconnaissance en tant qu'association contributrice se verront remettre un « dossier type », envoyé par le BVE, contenant le rappel de leurs droits et obligations de base. Ce dossier sera signé par le responsable, qui s'engagera au nom de son association à respecter les règles posées, à se soumettre aux obligations énoncées et à bénéficier de droits afférents à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice, dans les limites posées par le cadre général.

Tout manquement aux dispositions de cette charte devra être signalé au BVE qui prendra contact avec le président d'association et le directeur de composante et/ou le responsable du Service Logistique de Proximité concerné(s).

La domiciliation, ou la reconnaissance en tant que contributrice, vaut jusqu'à la rentrée universitaire qui suit la fin de mandat des représentants des usagers aux conseils centraux.

Pour leur renouvellement, les associations devront transmettre au Bureau Vie étudiante (BVE), le formulaire prévu à ce titre et un rapport d'activité.

Sans cette dernière, les associations ne seront plus domiciliés ou reconnues contributrices à Lyon 1, et celles qui sont hébergées physiquement sut le site de Lyon 1, n'auront plus de local attribué. Les associations devront reprendre toute la procédure.

I. LES CRITERES

Associations domiciliées

Une association peut demander sa domiciliation à l'Université Claude Bernard Lyon 1 si elle remplit les conditions suivantes :

1. La domiciliation est possible si au moins 50 % des membres du bureau déclaré en préfecture sont des étudiants à l'UCBL

2. L'objet de l'association doit être conforme aux statuts et aux finalités de l'UCBL. Il doit explicitement faire référence à l'université et à la vie universitaire.

3. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière.

4. Participer à la vie étudiante de l'UCBL ou de l'une de ses composantes.

Associations contributrices

Une association peut demander sa reconnaissance comme contributrice à l'Université Claude Bernard Lyon 1 si elle remplit les conditions suivantes :

1. Pour être reconnues comme contributrice, ces associations devront obligatoirement avoir au moins un étudiant à l'UCBL au sein du bureau déclaré en préfecture.

2. Etre membre d'un établissement de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Lyon »

3. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière.

4. Avoir des actions touchant les étudiants de l'UCBL. Le nombre d'étudiants impliqués sera u critère d'évaluation du GTVE.

Les associations dites « communautaires » (ex : association d'étudiants issus d'un pays) ne pourront prétendre à une domiciliation et ne pourront obtenir que le statut d'association contributrice si elles remplissent les conditions énumérées plus haut.

Critères d'examens des demandes de domiciliation et de reconnaissance en tant que contributrice:

Les instances examineront les demandes en fonction des critères suivants :

1. Remplir les conditions d'éligibilité au statut d'associations domiciliés ou contributrices. (cf. ci-dessus)

2. La qualité du projet associatif (culturel, sportif, écoresponsable, citoyenneté, solidarité, santé ou prévention…).

3. L'objet de l'association étudiante en se basant sur le dossier de demande (statuts, lettre,...) ainsi que l'audition devant le GTVE.
4. La maturité du projet d'association. Les responsables associatifs devront notamment prouver la capacité de l'association à se pérenniser dans le temps.

5. La capacité à collaborer avec les autres associations étudiantes de l'Université

6. L'apport pour la vie universitaire de l'UCBL et les retombés pour ses étudiants.

7. Le nombre d'adhérents et plus particulièrement le nombre d'adhérents au sein de l'UCBL.

II. LES OBLIGATIONS DE BASE

1. Toute association domiciliée ou contributrice doit se soumettre au règlement intérieur général de l'UCBL et à ses règlements spécialisés, notamment la « charte informatique ». (Cf. le règlement intérieur et la charte informatique), la charte concernant l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toute forme de discriminations

2. L'association doit fonctionner selon des principes démocratiques avec notamment des organes élus et renouvelés périodiquement. Elle doit mettre à la disposition de tous ses membres et de la communauté universitaire ses statuts, notamment par mise en ligne sur le site WEB propre de l'association, s'il existe, et sur le site du BVE. A cette fin, un fichier électronique contenant les statuts doit être remis au moment du dépôt de la demande de domiciliation ou de reconnaissance en tant qu'association contributrice au BVE.

3. L'association doit réunir une assemblée générale annuelle avec présentation d'un rapport d'activité et d'un rapport financier. Ces documents sont mis à disposition des adhérents et du BVE.

4. La vente de produits sur l'initiative d'une association et à destination de ses adhérents peut être autorisée. La vente doit avoir lieu dans les locaux de l'association et doit être en liaison directe avec l'objet social de l'association.

5. Les collectes de fonds pour des oeuvres caritatives ou humanitaires, ou tout autre manifestation dès lors qu'elle présente un caractère exceptionnel, peuvent également être autorisées. Une information en sera faite auprès du BVE.

6. Les associations se livrant habituellement et de façon professionnelle à des activités économiques dans les locaux de l'UCBL sont soumises après délibération du Conseil d'Administration de l'université au versement d'une redevance d'occupation des locaux.

7. Les associations doivent se conformer aux dispositions de la présente charte. Le respect de l'ensemble des règles conditionne le maintien de leur domiciliation ou de leur reconnaissance en tant qu'association contributrice au sein de l'UCBL et des droits qui en découlent. En cas de manquements graves ou répétés, l'UCBL peut unilatéralement mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice et à l'occupation précaire des locaux.

8. Nulle association à l'Université ne peut héberger dans ses locaux une autre association sans autorisation formelle et préalable du Président de l'université.

9. L'association doit désigner une référent FSDIE qui sera inviter à participer aux formations organisées par le BVE.

III. LES DROITS DECOULANT DE LA DOMICILIATION OU DE LA RECONNAISSANCE EN TANT QU'ASSOCIATION CONTRIBUTRICE

1. Mise à disposition d'une boîte postale en fonction des disponibilités.

2. Possibilité de demander des subventions notamment au titre des subventions de fonctionnements et d'investissements des associations. Ces subventions sont exclusivement réservées aux associations domiciliées à l'UCBL.

3. Les associations domiciliées ou contributrices ont accès au Fonds de Solidarité et de développement des initiatives étudiantes à condition de remplir les critères FSDIE.

4. Possibilité de demander l'usage de locaux, soit à titre ponctuel soit à titre permanent, dans le cadre de la procédure ad hoc votée par le Conseil d'Administration de l'UCBL le 24 Juin 2004, avec le cas échéant signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public.

5. Attribution, après délibération du GTVE, et en fonction des possibilités techniques de l'UCBL, de panneaux d'affichage identifiés.

6. Possibilité de bénéficier des conseils des services administratifs et techniques et de ceux des chargé•e•s de mission de l'UCBL dans le cadre de leurs activités.

7. Possibilité de bénéficier, pour les membres du bureau, de sensibilisations aux questions d'égalité, aux enjeux de la diversité et aux stratégies de prévention des risques psycho-sociaux ou en matière de santé.

IV. LA GESTION DES RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

1. Pour l'instruction des dossiers, le suivi de l'application et l'interprétation de la charte, l'interlocuteur des associations étudiantes est le BVE, travaillant sous l'impulsion politique du Vice-président la CFVU et des Etudiants Vice-Présidents.

2. Pour les besoins ponctuels de prestations ou de soutien logistique de toute nature, l'interlocuteur est le directeur du Service de Logistique de Proximité (SLP) correspondant, ou pour les locaux ou prestations ne relevant que d'une composante, le directeur de celle-ci.
Toute manifestation exceptionnelle se déroulant devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction Générale des Services.
3. Pour les questions liées aux question d'égalité, de diversité ou de handicap, les interlocuteurs ou interlocutrice sont les chargé•e•s de mission de l'UCBL.

4. L'association s'engage à ne pas dégrader et maintenir en bon état de propreté les locaux qui lui ont été attribués. En cas d'incident matériel ou de vol elle préviendra immédiatement le responsable du SLP, ou le Directeur de la composante concernée.

5. Toutes demandes de travaux pour les locaux mis à la disposition d'une association devront être faites auprès du BVE afin que celui-ci puisse en faire la demande selon la procédure ad hoc. Les frais occasionnés ne pourront en aucun cas être facturés à l'association.

6. L'association doit notifier sans délai à l'UCBL chacune des modifications affectant la composition de ses organes de décision. L'UCBL se réserve le droit de mettre un terme à la reconnaissance de toute association qui ne transmettra pas ces informations annuellement. En cas de dissolution, le responsable de l'association en avisera le plus rapidement possible le BVE qui transmettra l'information aux services concernés.

7. L'UCBL se donne le droit de mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice de toute association qui ne répondrait plus aux critères mentionnés dans la présente Charte.

De la même façon, les demandes de fin de domiciliation doivent être transmises par courrier au BVE, à l'attention du président de l'UCBL.

V. LES REGLES DE VIE COLLECTIVE

1. Les associations exercent leurs activités dans des conditions (en particulier sonores) qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement, de recherche, et d'administration, et ne troublent pas l'ordre public. Aucune activité, qui porterait atteinte à la démocratie, à la laïcité, à l'égalité ou qui produirait des discriminations ne sera tolérée (cf. article 6). Les associations doivent respecter les lieux d'affichage autorisés définis par les directions de composantes et/ou le SLP concerné.

2. Les associations doivent vivre en bonne intelligence, en respectant les locaux et les affichages des autres associations, et travailler ensemble au développement de la vie étudiante à l'UCBL. En cas de divergence sur un sujet donné, elles s'efforceront d'arriver loyalement à un accord par la voie de la discussion faute de quoi elles demanderont rapidement l'arbitrage des autorités compétentes de l'établissement (médiateur, directeur de composante, directeur du SLP, ...) suivant la nature du litige.

3. Toute action menée ou soutenue par une association comportant la possibilité pour les participants de consommer des boissons alcoolisées intègrera un ou plusieurs dispositifs de prévention des risques liés à cette consommation et aux addictions qui peuvent en résulter.

De manière plus générale, les associations soutiennent la sensibilisation de leurs adhérents aux risques de santé publique, notamment pour ce qui touche plus particulièrement les étudiants.

4. Les associations s'engagent à ne pas faire de bizutage, ne pas commercialiser d'alcool, à favoriser, dans le cadre de leur activité, la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels, contre les violences racistes, sexistes et homophobes et contre toutes formes de discriminations.

Elles s'engagent à mettre en place des dispositifs de prévention et des règles de sécurités selon le type d'événement.

Pour les événements festifs les associations s'engagent à déclarer au préalable l'événement auprès du référent « événement festif ». Les référents pour les associations seront le BVE, plus particulièrement les vice-présidents étudiants.

Je soussigné, de Lauray du Caëdic de Kergaster Eléonore, président (e) de l'association m'engage à respecter la présente charte.

Signature

de LAUNAY Eléonore
VINCENT Noelie
BRIOT Cécile
BONNET Camille
ROUX Valentin
8 Avenue Rockefeller
69008, LYON

M. FLEURY Fréderic
Maison de l'Université Domitien Debouzie
43, Boulevard du 11 Novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex

Objet : Demande domiciliation de l'association Bee'SPB.

Monsieur,

Nous sommes 5 étudiants de l'Institut des sciences pharmaceutiques et biologiques inscrits en 4ème année au double diplôme pharmacien-ingénieur. Dans le cadre de notre projet étudiant nous aimerions créer une association qui a pour objectif de promouvoir l'apiculture et de sensibiliser les étudiants en santé à la biodiversité et aux bienfaits du miel à travers la production de miel de la faculté de pharmacie.

Pour cela, nous aimerions installer des ruches sur le toit de la faculté, proposer des formations et diffuser des informations à travers les réseaux, des stands, flyers… afin d'apporter une connaissance sur l'importance de la biodiversité en s'appuyant sur l'exemple des abeilles et de ce qu'elles peuvent apporter dans le domaine de la santé.

C'est pourquoi nous aimerions domicilier notre association à l'université Claude Bernard Lyon 1 : pour faciliter nos échanges avec les étudiants ainsi que nos démarches.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à notre demande,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées,

de LAUNAY Eléonore
Présidente de l'association Bee'SPB.

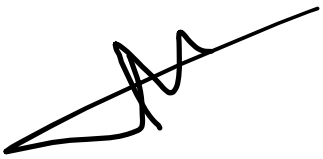

Association « Bee'SPB »
3 rue Jean BERLIOZ
69200, VENISSIEUX

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 15 octobre 2022

Le 15 octobre 2022 à 18h, les fondateurs de l'association « Bee'SPB » se sont réunis en assemblée générale constitutive à 3 rue Jean BERLIOZ, 69200, VENISSIEUX.

Sont Présents :

« de LAUNAY du COUEDIC de KERGOUALER Eléonore», « 61 rue Victor Hugo, 69002, LYON» ;
« ROUX Valentin », « 63 grande rue 69600, OULLINS » ;
« BRIOT Cécile », « 30A, rue Henri Grojus, 69004 LYON » ;
« VINCENT Noelie », « 18 rue Guilloud, 69003, LYON » ;
« BONNET Camille », « 3 rue jean Berlioz, 69200, VENISSIEUX » ;

L'assemblée générale désigne ROUX Valentin en qualité de président de séance et de LAUNAY du COUEDIC de KERGOUALER Eléonore en qualité de secrétaire de séance.
Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

-présentation du projet de constitution de l'association ;
-présentation du projet de statuts ;
-adoption des statuts ;
-élection du bureau ;
-attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

Le président expose ensuite les motifs du projet de création de l'association, rend compte des démarches déjà entreprises et des engagements pris pour le compte de l'association en formation et commente le projet de statuts. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points et sur les modifications à apporter au projet.

A l'issue des débats, les délibérations suivantes sont mises aux voix :

1ère délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du bureau

- de LAUNAY du COUEDIC de KERGOUALER Eléonore, présidente ;
- VINCENT Noelie, Trésorier ;
- BRIOT Cécile , secrétaire ;
- BONNET Camille, Vice-président communication ;
- ROUX Valentin, vice-président logistique ;

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3ème délibération : attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

L'assemblée générale constitutive donne tous pouvoirs à de LAUNAY du COUEDIC de KERGOUALER Eléonore à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi pour la déclaration de l'association et l'insertion de cette déclaration au Journal officiel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Signature du président de séance

Signature du secrétaire de séance

Bee’SPB – Statuts

Table des matières

Article 1 : Nom **1**

Article 2 : But **2**

Article 3 : Siège social **2**

Article 4 : Durée **2**

Article 5 : Catégories des membres **2**

Article 6 : Conditions d’admission **3**

Article 7 : Cotisations **3**

Article 9 : Administration et gestion **3**

9-1. Conseil d’administration : 3

9.2. Constitution du bureau : 4

9.3. Réunions 5

9.3.1. Réunions du conseil d’administration : 5

9.3.2. Réunions du bureau 5

9.4. Conditions d’exercice 5

Article 10 : Assemblées générales **5**

10.1. Assemblées générales ordinaires (AGO) : 5

10.2. Assemblées générales extraordinaires (AGE) 6

Article 11 : Dépenses **6**

Article 12 : Ressources **7**

Article 13 : Comptabilité **7**

Article 14 : Dissolution **7**

Article 15 : Application des décisions **7**

Article 16 : Règlement intérieur **7**

Article 1 : Nom

L’association est dénommée « Bee’SPB ».

Article 2 : But

Bee'SPB est une association loi 1901, créée en 2022. Elle se fixe pour but la production de miel de l'université Claude Bernard Lyon1 et la sensibilisation à la biodiversité et aux bienfaits du miel afin d'apporter un apprentissage et une responsabilisation des étudiants. Pour cela, un ensemble de missions est assuré par l'association :

- Etude du fonctionnement d'un rucher, de la vie des abeilles
- Entretien des ruches et essaims
- Transformation des produits de la ruche
- Valorisation des produits de la ruche (des différents bienfaits)
- Diffusion d'informations, actualités en lien avec l'apiculture
- Promouvoir l'apiculture et la biodiversité
- Offrir un ensemble de services, formations … aux étudiants de la faculté
- Organisation d'évènements
- Administrer les différents réseaux sociaux, site internet …

Article 3 : Siège social

Le siège social de l'association est fixé à l'adresse suivante : 3 rue jean Berlioz, 69200, VENISSIEUX.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Article 4 : Durée

La durée de l'association est illimitée. Cependant, celle-ci peut être dissoute sur décision de son conseil d'administration, uniquement dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire.

Article 5 : Catégories des membres

L'association se compose des différentes catégories de membres, ci-dessous définies :

- **Membres adhérents :** il s'agit des personnes qui adhèrent à l'association dans l'unique but de bénéficier des prestations de celle-ci. Afin de devenir « membre adhérent » de l'association, la personne doit obligatoirement remplir une des deux conditions suivantes :
- être officiellement inscrit en tant qu'étudiant à l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de Lyon (ISPB).
- Être détenteur du diplôme d'État de Docteur en Pharmacie, décerné par l'Institut des sciences pharmaceutiques et biologiques de Lyon.

Le titre de membre adhérent est attribué par les membres actifs de l'association pour la durée de l'année universitaire en cours, uniquement à la suite du paiement de la cotisation associée.

- **Membres actifs** : il s'agit de membres adhérents qui s'engagent à participer effectivement à la gestion de l'association. Le titre de « membre actif » est obtenu automatiquement lors de la prise de fonction au sein de l'association dans le cadre d'un mandat, et uniquement pour la durée du mandat. Les membres actifs sont exemptés de paiement de cotisation pour la durée de leur mandat.
- **Membres d'honneur, ou honoraires :** il s'agit de personnes ayant rendu des services particuliers à l'association. Le titre de « membre d'honneur » est décerné à des membres de l'association, ou à des personnes extérieures à l'organisme, sur décision du conseil d'administration de l'association. Les membres d'honneur sont membres de l'association pour la durée de l'association, et ils sont exemptés du paiement de leur cotisation.

Article 6 : Conditions d'admission

Les conditions d'admission à l'association dépendent de la catégorie de membre considérée. Elles sont donc détaillées au sein de l'article 5 « Catégories de membres » de ce document. Sauf indication contraire au sein de l'article 5 « Catégories de membres » de ce document, tout titre de membre est décerné par l'association pour la durée de l'année universitaire en cours, à la suite de l'acquittement de la cotisation annuelle associée.

Article 7 : Cotisations

La cotisation est une redevance annuelle dont une personne doit s'acquitter afin d'obtenir, ou de renouveler, son statut de « membre adhérent » de l'association. Le montant de la cotisation dépend du caractère « étudiant » ou « diplômé » de la personne. Ce montant est défini par les membres actifs, et il peut être ajusté annuellement par changement du règlement intérieur. Le conseil d'administration de l'association doit être tenu informé d'une modification du montant de la cotisation.

Article 8 : Conditions de radiations

Indépendamment de la catégorie de membre concernée, la qualité de membre se perd par :

- La démission ;
- Le décès ;
- La radiation prononcée par le conseil d'administration.

L'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Article 9 : Administration et gestion

9-1. Conseil d'administration :

L'association est administrée par un « Conseil d'Administration » (CA) comprenant les membres élus, représentant de leur promotion. Ils sont élus pour une année universitaire, par les membres de l'association. Afin d'être élu au sein du conseil d'administration, chaque personne doit remplir les 2 conditions suivantes :

- Être membre adhérent de l'association ;
- Jouir de ses droits civils français.

Les membres du conseil sont rééligibles. Le conseil d'administration se doit d'être représentatif de l'assemblée générale. Ainsi, il est obligatoire que le conseil d'administration comporte des membres issus de promotions différentes. Le conseil d'administration est renouvelé chaque année, au début de l'année universitaire correspondante. Si un membre du conseil d'administration est dans l'incapacité de poursuivre son rôle, le conseil pourvoit provisoirement jusqu'au remplacement de celui-ci. Le remplacement définitif sera effectué lors de la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le conseil d'administration remplit les fonctions suivantes :

- Mettre en œuvre la politique définie par l'assemblée générale ;

- Se prononcer sur l'admission ou l'exclusion des membres de l'association ;

- Préparer le budget prévisionnel de l'association qui sera, ou non, soumis à l'approbation de l'assemblée générale ;

- Décider de la création et/ou de la suppression d'emplois salariés ;

- Autoriser des dépenses qui n'auraient pas été prévues dans le budget prévisionnel ;

- Convoquer les assemblées générales et déterminer leur ordre du jour ;

- Élire les membres du bureau et contrôler leurs actions ;

- Décider de l'ouverture de(s) compte(s) bancaire(s) et des délégations de signature ;

- Arrêter les comptes de l'association qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale et proposer l'affectation des résultats ;

- Arrêter les projets qui seront soumis à l'assemblée générale ;

- Décider d'engager une action en justice au nom de l'association.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à 3 réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

9.2. Constitution du bureau :

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, par scrutin de liste, un bureau composé de :

- Un président ;
- Un trésorier ;
- Un secrétaire ;
- Un Vice-président logistique ;
- Un Vice-Président communication ;

Les conditions suivantes s'appliquent à l'élection du bureau :

- Le président doit être majeur à sa prise de fonction ;
- Le trésorier doit être majeur à la date de sa prise de fonction ;
- Durée de mandat : 1 an ;

Le bureau, ainsi constitué de 5 personnes, veille au fonctionnement de l'association en conformité avec les orientations générales définies par l'Assemblée Générale et en application des décisions du Conseil d'Administration. Le président assure le devoir de représentation de l'association dans tous les actes de la vie civile. Afin de réaliser au mieux les missions qui lui sont confiées tout au long de son mandat, un membre du bureau peut, avec l'accord du conseil d'administration, déléguer une partie ou l'ensemble de son travail à un ou plusieurs chargés de missions.

9.3. Réunions

9.3.1. Réunions du conseil d'administration :

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président de bureau, ou à la demande du quart au moins de ses membres. Dans le cas où le président de bureau, à la suite de la demande qui lui en serait faite par le secrétaire de bureau. L'ordre du jour doit obligatoirement être communiqué lors de la convocation. Ne pourront être débattues que les questions prévues à l'ordre du jour. La présence de deux tiers des pouvoirs des membres du conseil est obligatoire pour prendre des

décisions. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le président est tenu responsable du procès-verbal de chaque CA, qui doit être signé par le président et le secrétaire en fin de réunion. Tous les procès-verbaux sont archivés par le bureau.

9.3.2. Réunions du bureau

Le bureau se réunit chaque fois que nécessaire, sur la convocation qui lui est faite par le président, ou à la demande de la moitié des membres qui le composent. Dans le cas où le président de bureau, à la suite de la demande qui lui en serait faite par la moitié des membres au moins, ne réunit pas le bureau, la convocation peut être faite par le secrétaire de bureau. L'ordre du jour doit obligatoirement être communiqué lors de la convocation. Ne pourront être débattues que les questions prévues à l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président de bureau est prépondérante. Le président est tenu responsable du compte-rendu de chaque réunion, qui doit être signé par le président et le secrétaire en fin de réunion. Tous les comptes-rendus sont archivés par le bureau.

9.4. Conditions d'exercice

Le bureau se réunit chaque fois que nécessaire, sur la convocation qui lui est faite par le président, ou à la demande de la moitié des membres qui le composent. Dans le cas où le président de bureau, à la suite de la demande qui lui en serait faite par la moitié des membres au moins, ne réunit pas le bureau, la convocation peut être faite par le secrétaire de bureau. L'ordre du jour doit obligatoirement être communiqué lors de la convocation. Ne pourront être débattues que les questions prévues à l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président de bureau est prépondérante. Le président est tenu responsable du compte-rendu de chaque réunion, qui doit être signé par le président et le secrétaire en fin de réunion. Tous les comptes-rendus sont archivés par le bureau.

Article 10 : Assemblées générales

10.1. Assemblées générales ordinaires (AGO) :

Le conseil d'administration se doit de convoquer au minimum une fois par an une Assemblée Générale Ordinaire (AGO). Dans ce cadre, il convie tous les membres de l'association. Lors d'une Assemblée Générale Ordinaire, il est obligatoire que tous les pouvoirs des membres du conseil d'administration soient présents. Ceci est nécessaire afin de satisfaire le quorum d'une Assemblée Générale Ordinaire. L'Assemblée Générale Ordinaire remplit les fonctions suivantes :

- Entendre le rapport moral de l'année écoulée, le bilan financier, ainsi que, le cas échéant, le ou les rapports du commissaire aux comptes ;

- Approuver les comptes de l'exercice écoulé et décider de l'affectation des résultats ;

- Donner quitus (Délibération d'une assemblée générale visant à donner son accord sur la gestion de l'association) au conseil d'administration pour l'exercice financier ;

- Approuver le projet de budget préparé par le conseil d'administration ;

- Élire le conseil d'administration, ou renouveler les mandats ;

- Prononcer, le cas échéant, l'exclusion des membres de l'association ou la révocation de son conseil d'administration ;

- Décider des actes essentiels concernant le patrimoine de l'association ;

- Modifier les statuts de l'association ;

Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à main levée et à la majorité relative des membres présents. Les membres de l'association doivent être convoqués, par le secrétaire de bureau, à l'Assemblée Générale Ordinaire au moins 15 jours avant la date fixée. L'ordre du jour doit obligatoirement être communiqué lors de la convocation. Ne pourront être débattues que les questions prévues à l'ordre du jour. Le président de bureau préside l'Assemblée Générale Ordinaire. Les décisions prises lors d'Assemblée Générale Ordinaire s'imposent à tous les membres de l'association, y compris absents ou représentés. Le président est tenu responsable du registre des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire. Le registre est conservé et entretenu par le bureau.

10.2. Assemblées générales extraordinaires (AGE)

Le conseil d'administration peut convoquer à tout moment une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE). Dans ce cadre, il convie tous les membres de l'association. Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, il est nécessaire que tous les membres du CA usent de leur pouvoir (si besoin par l'intermédiaire d'une procuration). L'Assemblée Générale Extraordinaire remplit les fonctions suivantes :

- Prononcer la dissolution ou la fusion de l'association, ou encore sa transformation en une structure d'une autre forme (société ou fondation par exemple).

- Prise de décision sur toute thématique, dans le cadre d'une indécision en Assemblée Générale Ordinaire.

Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à main levée et à la majorité relative des membres présents. Les membres de l'association doivent être convoqués, par le secrétaire de bureau, à l'Assemblée Générale Extraordinaire au moins 15 jours avant la date fixée. L'ordre du jour doit obligatoirement être communiqué lors de la convocation. Ne pourront être débattues que les questions prévues à l'ordre du jour. Le président de bureau préside l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les décisions prises lors d'Assemblée Générale Extraordinaire s'imposent à tous les membres de l'association, y compris absents ou représentés. Le président est tenu responsable du registre des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire. Le registre est conservé et entretenu par le bureau.

Article 11 : Dépenses

Les dépenses de l'association sont ordonnancées par le président et/ou le trésorier. Étant donné que le président représente l'association dans tous les actes civils de l'association, celui-ci engage sa responsabilité civile lors des dépenses de l'association.

Article 12 : Ressources

Les ressources de l'association se composent :

- Des cotisations de ses membres ;
- Des subventions publiques ;
- Des recettes de natures économiques : de la vente de produits de la ruche, goodies, réalisation de prestations de services ;
- Tout autre type de ressources autorisées par les textes législatifs, ou réglementaires (apports, dons et mécénats, etc…).

Article 13 : Comptabilité

Les comptes de l'association sont constamment tenus à jour par le trésorier du bureau. Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés par celle-ci. Aucun membre de l'association n'est personnellement et civilement responsable des actes du conseil d'administration.

Article 14 : Dissolution

La dissolution peut être décidée par le conseil d'administration en assemblée générale extraordinaire. En cas de dissolution l'actif est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit nommer deux commissaires qui réaliseront la distribution des biens de l'association.

Article 15 : Application des décisions

Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont envoyés au préfet du Rhône.

Article 16 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Il pourra apporter des précisions aux statuts, notamment sur les points qui ont trait à l'administration interne de l'association et sur la représentation des membres empêchés d'assister à l'Assemblée Générale. Il ne pourra comprendre aucune disposition contraire aux statuts. Tous les membres de l'association devront prendre connaissance de ce règlement intérieur et s'engagent par leur simple adhésion à le respecter.

Signatures :

Président :	Secrétaire :	Trésorière :
de LAUNAY du COUEDIC de	Cécile Briot	VINCENT Noëlie

Kergoualer Eléonore

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-030

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION ISPB CHESS CLUB

Exposé des motifs :

L'association ISPB Chess Club a présenté devant le GTVE les motivations de sa demande de domiciliation à l'Université Lyon1.

Elle a démontré, la régularité de ses statuts et de son enregistrement en préfecture, l'existence d'un lien effectif avec l'établissement et l'apport qu'elle peut fournir à la vie étudiante et au rayonnement de notre établissement.

Le GTVE a émis un avis favorable concernant cette demande.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du GTVE en date du 9 février 2023 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 21 février 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la demande de domiciliation de l'association étudiante ISPB Chess Club.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : charte des associations signée, demande de domiciliation, statuts

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ISPB Chess Club

Siège : 48 D Boulevard des Belges (69006 - Lyon)

STATUTS CONSTITUTIFS

ARTICLE PREMIER - NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : ISPB Chess Club

ARTICLE 2 - BUT OBJET

Cette association a pour objet la pratique du Jeu d'Echecs dans son local de jeu ou hors de celui-ci.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : 48 D Boulevard des Belges (69006 – Lyon).
Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ;

Article 4 - DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de :
a) Membres d'honneur
b) Membres bienfaiteurs
c) Membres actifs ou adhérents

ARTICLE 6 - ADMISSION

L'association est ouverte à tous, sans condition ni distinction.

Alinéa 1 – Membres d'honneur

Les membres d'honneur sont composés des anciens Présidents et des Fondateurs.

Alinéa 2 – Bureau

L'admission normale de nouveaux administrateurs ne peut avoir lieu qu'au cours d'une période dite « de recrutement ».

L'entrée en période de recrutement peut être prononcée à tout moment par le Bureau, au vote à la majorité renforcée des deux tiers.

Les nouveaux administrateurs sont désignés par le Bureau, au vote à la majorité simple, parmi des candidats qui le souhaitent.

ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS

Un droit d'entrée sera demandé à tous les nouveaux membres actifs ou adhérents de l'association. Le montant du droit d'entrée est fixé à 5€. Ce montant pourra être modifié par simple décision de l'assemblée générale. Les membres du bureau sont exemptés du droit d'entrée. Une cotisation annuelle de 5€ pour chaque année supplémentaire au sein de l'association est fixée par l'assemblée générale. Les membres du bureau sont exemptés du droit d'entrée.

ARTICLE 8. - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :
a) La démission ;
b) Le décès;
c) La radiation prononcée par le bureau pour non respect du règlement intérieur ou pour motif grave. L'intéressé ayant été invité à fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit.

La qualité de membre d'honneur se perd par la démission ou le décès.

ARTICLE 9. - AFFILIATION

L'association peut par ailleurs adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du bureau prise à la majorité des suffrages exprimés

ARTICLE 10. - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :
1° Le montant des droits d'entrée et des cotisations;
2° Les subventions de l'Etat, des départements et des communes.
3° Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend uniquement les membres du Bureau. Tous les autres membres de l'association à quelque titre qu'ils soient ne sont pas convoqués à l'assemblée générale ordinaire.

Elle se réunit chaque année au mois de mai.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres du Bureau sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations. La présente convocation pourra être transmise par n'importe quel moyen.
Le président du bureau, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.
Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, pourront être abordés l'ensemble des points visant à améliorer l'organisation de l'association.
Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Toutes les délibérations sont prises à main levée.

L'assemblée générale est considérée comme disposant d'une compétence générale pour prendre les décisions qui ne relèvent pas de la gestion courante de l'association.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles.
Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.
Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

ARTICLE 13 – LE BUREAU

L'association est dirigée par un bureau élu par l'assemblée générale pour une durée d'un an. Les membres sont rééligibles. Il est composé :

- - 1) Un-e- président-e-,
- - 2) Un-e- ou plusieurs vice-président-e-s ;
- - 3) Un-e- secrétaire et, s'il y a lieu, un-e- secrétaire adjoint-e- ;
- - 4) Un-e- trésorier-e-, et, si besoin est, un-e- trésorier-e- adjoint-e

  Seules les fonctions de président et de trésorier ne sont pas cumulables.

A l'issu de l'assemblé générale ordinaire le président sortant officialise le nom du président entrant. Ce dernier choisi les nouveaux membres du bureau et prend ses fonctions au mois de juin.
Le bureau entrant doit être validé par un vote à la majorité du bureau sortant.

ARTICLE 15 – INDEMNITES

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE - 15 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le bureau, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment

ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE - 16- DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

Article – 17 LIBERALITES :

Le rapport et les comptes annuels, tels que définis à l'article 11 (y compris ceux des comités locaux) sont adressés chaque année au Préfet du département.
L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétents et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

« Fait à Lyon, le 02/11/2022»

Signatures et Noms:

Président : BENSOUSSAN Samuel *Secrétaire : DAVIER Hugues*

Validé au CA du 10 novembre 2020

LA CHARTE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES
A L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Préambule : L'Université Claude Bernard Lyon 1 est attachée à l'engagement associatif de ses étudiants. Celui-ci est un facteur de développement et d'épanouissement des étudiants. L'Université considère que l'engagement des étudiants dans la vie universitaire peut constituer un élément formateur complémentaire, de nature à favoriser l'émergence d'une citoyenneté étudiante et à participer au dynamisme de l'Université.

PRESENTATION DU CONTEXTE

La charte s'applique à toutes les associations domiciliées à l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) (1) ou dans un établissement membre de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Lyon », si elles sont porteuses d'actions inter-établissements impliquant des étudiants de l'UCBL (2).

(1) : L'autorisation de domiciliation est délivrée par délibération du conseil d'administration. Le dossier est instruit préalablement par le Bureau de la Vie Etudiante (BVE), puis étudié par le Groupe de Travail de la Vie Etudiante (GTVE) qui le transmet pour avis à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique (CAc), préalablement au vote du CA.

(2) : Ces associations sont reconnues par l'UCBL comme **contributrices** à la vie associative de l'établissement. Pour ce faire, elles déposent un dossier auprès du BVE pour instruction puis avis du GTVE qui le transmet à la CFVU pour décision.

Toutes les associations domiciliées à la date d'entrée en vigueur de cette charte, ainsi que les associations demandant une nouvelle domiciliation ou une reconnaissance en tant qu'association contributrice se verront remettre un « dossier type », envoyé par le BVE, contenant le rappel de leurs droits et obligations de base. Ce dossier sera signé par le responsable, qui s'engagera au nom de son association à respecter les règles posées, à se soumettre aux obligations énoncées et à bénéficier de droits afférents à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice, dans les limites posées par le cadre général.

Tout manquement aux dispositions de cette charte devra être signalé au BVE qui prendra contact avec le président d'association et le directeur de composante et/ou le responsable du Service Logistique de Proximité concerné(s).

La domiciliation, ou la reconnaissance en tant que contributrice, vaut jusqu'à la rentrée universitaire qui suit la fin de mandat des représentants des usagers aux conseils centraux.

Pour leur renouvellement, les associations devront transmettre au Bureau Vie étudiante (BVE), le formulaire prévu à ce titre et un rapport d'activité.

Sans cette dernière, les associations ne seront plus domiciliés ou reconnues contributrices à Lyon 1, et celles qui sont hébergées physiquement sut le site de Lyon 1, n'auront plus de local attribué. Les associations devront reprendre toute la procédure.

I. LES CRITERES

Associations domiciliées

Une association peut demander sa domiciliation à l'Université Claude Bernard Lyon 1 si elle remplit les conditions suivantes :

1. La domiciliation est possible si au moins 50 % des membres du bureau déclaré en préfecture sont des étudiants à l'UCBL

2. L'objet de l'association doit être conforme aux statuts et aux finalités de l'UCBL. Il doit explicitement faire référence à l'université et à la vie universitaire.

3. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière.

4. Participer à la vie étudiante de l'UCBL ou de l'une de ses composantes.

Associations contributrices

Une association peut demander sa reconnaissance comme contributrice à l'Université Claude Bernard Lyon 1 si elle remplit les conditions suivantes :

1. Pour être reconnues comme contributrice, ces associations devront obligatoirement avoir au moins un étudiant à l'UCBL au sein du bureau déclaré en préfecture.

2. Etre membre d'un établissement de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Lyon »

3. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière.

4. Avoir des actions touchant les étudiants de l'UCBL. Le nombre d'étudiants impliqués sera u critère d'évaluation du GTVE.

Les associations dites « communautaires » (ex : association d'étudiants issus d'un pays) ne pourront prétendre à une domiciliation et ne pourront obtenir que le statut d'association contributrice si elles remplissent les conditions énumérées plus haut.

Critères d'examens des demandes de domiciliation et de reconnaissance en tant que contributrice:

Les instances examineront les demandes en fonction des critères suivants :

1. Remplir les conditions d'éligibilité au statut d'associations domiciliés ou contributrices. (cf. cidessus)

2. La qualité du projet associatif (culturel, sportif, écoresponsable, citoyenneté, solidarité, santé ou prévention…).

3. L'objet de l'association étudiante en se basant sur le dossier de demande (statuts, lettre,…) ainsi que l'audition devant le GTVE.
4. La maturité du projet d'association. Les responsables associatifs devront notamment prouver la capacité de l'association à se pérenniser dans le temps.

5. La capacité à collaborer avec les autres associations étudiantes de l'Université

6. L'apport pour la vie universitaire de l'UCBL et les retombés pour ses étudiants.

7. Le nombre d'adhérents et plus particulièrement le nombre d'adhérents au sein de l'UCBL.

II. LES OBLIGATIONS DE BASE

1. Toute association domiciliée ou contributrice doit se soumettre au règlement intérieur général de l'UCBL et à ses règlements spécialisés, notamment la « charte informatique ». (Cf. le règlement intérieur et la charte informatique), la charte concernant l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toute forme de discriminations

2. L'association doit fonctionner selon des principes démocratiques avec notamment des organes élus et renouvelés périodiquement. Elle doit mettre à la disposition de tous ses membres et de la communauté universitaire ses statuts, notamment par mise en ligne sur le site WEB propre de l'association, s'il existe, et sur le site du BVE. A cette fin, un fichier électronique contenant les statuts doit être remis au moment du dépôt de la demande de domiciliation ou de reconnaissance en tant qu'association contributrice au BVE.

3. L'association doit réunir une assemblée générale annuelle avec présentation d'un rapport d'activité et d'un rapport financier. Ces documents sont mis à disposition des adhérents et du BVE.

4. La vente de produits sur l'initiative d'une association et à destination de ses adhérents peut être autorisée. La vente doit avoir lieu dans les locaux de l'association et doit être en liaison directe avec l'objet social de l'association.

5. Les collectes de fonds pour des oeuvres caritatives ou humanitaires, ou tout autre manifestation dès lors qu'elle présente un caractère exceptionnel, peuvent également être autorisées. Une information en sera faite auprès du BVE.

6. Les associations se livrant habituellement et de façon professionnelle à des activités économiques dans les locaux de l'UCBL sont soumises après délibération du Conseil d'Administration de l'université au versement d'une redevance d'occupation des locaux.

7. Les associations doivent se conformer aux dispositions de la présente charte. Le respect de l'ensemble des règles conditionne le maintien de leur domiciliation ou de leur reconnaissance en tant qu'association contributrice au sein de l'UCBL et des droits qui en découlent. En cas de manquements graves ou répétés, l'UCBL peut unilatéralement mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice et à l'occupation précaire des locaux.

8. Nulle association à l'Université ne peut héberger dans ses locaux une autre association sans autorisation formelle et préalable du Président de l'université.

9. L'association doit désigner une référent FSDIE qui sera inviter à participer aux formations organisées par le BVE.

III. LES DROITS DECOULANT DE LA DOMICILIATION OU DE LA RECONNAISSANCE EN TANT QU'ASSOCIATION CONTRIBUTRICE

1. Mise à disposition d'une boîte postale en fonction des disponibilités.

2. Possibilité de demander des subventions notamment au titre des subventions de fonctionnements et d'investissements des associations. Ces subventions sont exclusivement réservées aux associations domiciliées à l'UCBL.

3. Les associations domiciliées ou contributrices ont accès au Fonds de Solidarité et de développement des initiatives étudiantes à condition de remplir les critères FSDIE.

4. Possibilité de demander l'usage de locaux, soit à titre ponctuel soit à titre permanent, dans le cadre de la procédure ad hoc votée par le Conseil d'Administration de l'UCBL le 24 Juin 2004, avec le cas échéant signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public.

5. Attribution, après délibération du GTVE, et en fonction des possibilités techniques de l'UCBL, de panneaux d'affichage identifiés.

6. Possibilité de bénéficier des conseils des services administratifs et techniques et de ceux des chargé•e•s de mission de l'UCBL dans le cadre de leurs activités.

7. Possibilité de bénéficier, pour les membres du bureau, de sensibilisations aux questions d'égalité, aux enjeux de la diversité et aux stratégies de prévention des risques psycho-sociaux ou en matière de santé.

IV. LA GESTION DES RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

1. Pour l'instruction des dossiers, le suivi de l'application et l'interprétation de la charte, l'interlocuteur des associations étudiantes est le BVE, travaillant sous l'impulsion politique du Viceprésident la CFVU et des Etudiants Vice-Présidents.

2. Pour les besoins ponctuels de prestations ou de soutien logistique de toute nature, l'interlocuteur est le directeur du Service de Logistique de Proximité (SLP) correspondant, ou pour les locaux ou prestations ne relevant que d'une composante, le directeur de celle-ci.
Toute manifestation exceptionnelle se déroulant devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction Générale des Services.

3. Pour les questions liées aux question d'égalité, de diversité ou de handicap, les interlocuteurs ou interlocutrice sont les chargé•e•s de mission de l'UCBL.

4. L'association s'engage à ne pas dégrader et maintenir en bon état de propreté les locaux qui lui ont été attribués. En cas d'incident matériel ou de vol elle préviendra immédiatement le responsable du SLP, ou le Directeur de la composante concernée.

5. Toutes demandes de travaux pour les locaux mis à la disposition d'une association devront être faites auprès du BVE afin que celui-ci puisse en faire la demande selon la procédure ad hoc. Les frais occasionnés ne pourront en aucun cas être facturés à l'association.

6. L'association doit notifier sans délai à l'UCBL chacune des modifications affectant la composition de ses organes de décision. L'UCBL se réserve le droit de mettre un terme à la

reconnaissance de toute association qui ne transmettra pas ces informations annuellement. En cas de dissolution, le responsable de l'association en avisera le plus rapidement possible le BVE qui transmettra l'information aux services concernés.

7. L'UCBL se donne le droit de mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice de toute association qui ne répondrait plus aux critères mentionnés dans la présente Charte.

De la même façon, les demandes de fin de domiciliation doivent être transmises par courrier au BVE, à l'attention du président de l'UCBL.

V. LES REGLES DE VIE COLLECTIVE

1. Les associations exercent leurs activités dans des conditions (en particulier sonores) qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement, de recherche, et d'administration, et ne troublent pas l'ordre public. Aucune activité, qui porterait atteinte à la démocratie, à la laïcité, à l'égalité ou qui produirait des discriminations ne sera tolérée (cf. article 6). Les associations doivent respecter les lieux d'affichage autorisés définis par les directions de composantes et/ou le SLP concerné.

2. Les associations doivent vivre en bonne intelligence, en respectant les locaux et les affichages des autres associations, et travailler ensemble au développement de la vie étudiante à l'UCBL. En cas de divergence sur un sujet donné, elles s'efforceront d'arriver loyalement à un accord par la voie de la discussion faute de quoi elles demanderont rapidement l'arbitrage des autorités compétentes de l'établissement (médiateur, directeur de composante, directeur du SLP, …) suivant la nature du litige.

3. Toute action menée ou soutenue par une association comportant la possibilité pour les participants de consommer des boissons alcoolisées intègrera un ou plusieurs dispositifs de prévention des risques liés à cette consommation et aux addictions qui peuvent en résulter.

De manière plus générale, les associations soutiennent la sensibilisation de leurs adhérents aux risques de santé publique, notamment pour ce qui touche plus particulièrement les étudiants.

4. Les associations s'engagent à ne pas faire de bizutage, ne pas commercialiser d'alcool, à favoriser, dans le cadre de leur activité, la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels, contre les violences racistes, sexistes et homophobes et contre toutes formes de discriminations.

Elles s'engagent à mettre en place des dispositifs de prévention et des règles de sécurités selon le type d'événement.

Pour les événements festifs les associations s'engagent à déclarer au préalable l'événement auprès du référent « événement festif ». Les référents pour les associations seront le BVE, plus particulièrement les vice-présidents étudiants.

Je soussigné,. SAMUEL BENSOUSSAN ,président (e) de l'association m'engage à respecter la présente charte.

Signature

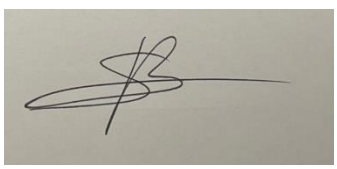

Procès-verbal de l’assemblée générale constitutive du 02/11/202

Le 02/11/2022 les membres de l'association dénommée ISPB Chess Club se sont réunis en assemblée constitutive et après discussion et échanges de vue ont adopté les statuts ci-annexés.
- Les membres du premier conseil d'administration et du bureau lors de cette réunion et jusqu'à la première assemblée générale sont :

- Bensoussan Samuel - Président
- Davier Hugues - Secrétaire
- Ricard Benjamin – Trésorier
- Ouhbi Ayoub – VP Communication
- Raberin-Ladaviere Clément – VP Prospection

Fait à Lyon

Le 02/11/2022

Samuel BENSOUSSAN

Association ISPB Chess Club

06 02 61 77 26

ISPBchessclubmail.com

A l'attention du Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

A Lyon, le 14/12/2022

Monsieur le Président,

Nous sommes 5 étudiants en 4ème année de pharmacie à l'ISPB. Dans le cadre du projet que nous devons réaliser en filière ingénieur, nous avons choisi de créer un club d'échecs destiné à tous les étudiants en pharmacie de la faculté.

Notre club a pour objectif d'organiser dès courant janvier des séances régulières chaque semaine au cours desquelles les adhérents auront la possibilité de jouer mais aussi d'apprendre puisque nous organiserons des ateliers.

Notre club, créé à l'initiative et sous la supervision de M. Cyril Pailler-Mattei, responsable de notre filière pharmacie ingénieur, a pour vocation de perdurer dans le temps et d'être transmis chaque année à un nouveau bureau composé d'étudiants de notre filière.

Ce club a pris la forme d'une association que nous avons déjà déclaré en préfecture au cours du mois de novembre. Nous bénéficierons d'un financement initial accordé par la faculté dans le cadre de notre projet.

L'association est pour l'instant domiciliée au domicile de l'un de nos membres, ce qui nous limite dans notre action. Pour cette raison et dans l'objectif d'assurer la continuité dans les prochaines années, nous sollicitons votre accord pour être domicilié au sein de l'université.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos considérations distinguées.

Le bureau de l'ISPB Chess Club,

Samuel Bensoussan, Président

Hugues Davier, Secrétaire

Benjamin Ricard, Trésorier

Ayoub Ouhbi, Vp Communication

Clément Raberin, VP Prospection

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-031

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

DOMICILIATION DE l'ASSOCIATION ASSOSTOMATE

Exposé des motifs :

L'association AssoStomate a présenté devant le GTVE les motivations de sa demande de domiciliation à l'Université Lyon1. Elle a démontré, la régularité de ses statuts et de son enregistrement en préfecture, l'existence d'un lien effectif avec l'établissement et l'apport qu'elle peut fournir à la vie étudiante et au rayonnement de notre établissement.

Le GTVE a émis un avis favorable concernant cette demande.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du GTVE en date du 9 février 2023 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 21 février 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la domiciliation de l'association étudiante AssoStomate.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : charte des associations signée, demande de domiciliation, statuts

Asso Stomate

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901.

L'assemblée générale constitutive qui c'est déroulé le 08.09.2022, a relatée pour statuer sur la création de l'Asso Stomate.

Les membres présent étaient : Sylvain, Valentin, Thomas, Angela, Emma, Camille, Sulyvann, Corentin.

1. L'assemblée générale, après en avoir discuté, décide de constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et ses textes d'application.

Sa dénomination est : Asso Stomate.

Son objet est : favoriser l'implication des élèves du master de biologie végétale dans la vie étudiante

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. L'assemblée générale, après en avoir écrit en détail et discuté, adopte le projet de statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Nomination des membres du bureau

Les candidats s'étant fait connaître et s'étant présentés, l'assemblée générale a élu à l'unanimité comme :

- Président : Corentin CHALAS né le 30/03/2000.
- Vice-présidente : Angela GRANDEMANGE-MARSAULT, née le 23/01/1999.
- Trésorier : Sylvain REVOL, né le 07/11/1999.
- Secrétaire : Emma LOHEZIC, née le 11/09/2000.
- Responsable communication : Thomas DORAND né le 29/05/2000 et Sulyvann CHEREAU, né le 14/05/2000.

Les administrateurs ainsi nommés déclarent chacun qu'ils acceptent leurs fonctions et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Validé au CA du 10 novembre 2020

LA CHARTE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES **A L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1**

Préambule : L'Université Claude Bernard Lyon 1 est attachée à l'engagement associatif de ses étudiants. Celui-ci est un facteur de développement et d'épanouissement des étudiants. L'Université considère que l'engagement des étudiants dans la vie universitaire peut constituer un élément formateur complémentaire, de nature à favoriser l'émergence d'une citoyenneté étudiante et à participer au dynamisme de l'Université.

PRESENTATION DU CONTEXTE

La charte s'applique à toutes les associations domiciliées à l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) (1) ou dans un établissement membre de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Lyon », si elles sont porteuses d'actions inter-établissements impliquant des étudiants de l'UCBL (2).
(1) : L'autorisation de domiciliation est délivrée par délibération du conseil d'administration. Le dossier est instruit préalablement par le Bureau de la Vie Etudiante (BVE), puis étudié par le Groupe de Travail de la Vie Etudiante (GTVE) qui le transmet pour avis à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique (CAc), préalablement au vote du CA.
(2) : Ces associations sont reconnues par l'UCBL comme **contributrices** à la vie associative de l'établissement. Pour ce faire, elles déposent un dossier auprès du BVE pour instruction puis avis du GTVE qui le transmet à la CFVU pour décision.

Toutes les associations domiciliées à la date d'entrée en vigueur de cette charte, ainsi que les associations demandant une nouvelle domiciliation ou une reconnaissance en tant qu'association contributrice se verront remettre un « dossier type », envoyé par le BVE, contenant le rappel de leurs droits et obligations de base. Ce dossier sera signé par le responsable, qui s'engagera au nom de son association à respecter les règles posées, à se soumettre aux obligations énoncées et à bénéficier de droits afférents à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice, dans les limites posées par le cadre général.

Tout manquement aux dispositions de cette charte devra être signalé au BVE qui prendra contact avec le président d'association et le directeur de composante et/ou le responsable du Service Logistique de Proximité concerné(s).

La domiciliation, ou la reconnaissance en tant que contributrice, vaut jusqu'à la rentrée universitaire qui suit la fin de mandat des représentants des usagers aux conseils centraux.

Pour leur renouvellement, les associations devront transmettre au Bureau Vie étudiante (BVE), le formulaire prévu à ce titre et un rapport d'activité.

Sans cette dernière, les associations ne seront plus domiciliés ou reconnues contributrices à Lyon 1, et celles qui sont hébergées physiquement sut le site de Lyon 1, n'auront plus de local attribué. Les associations devront reprendre toute la procédure.

I. LES CRITERES

Associations domiciliées

Une association peut demander sa domiciliation à l'Université Claude Bernard Lyon 1 si elle remplit les conditions suivantes :

1. La domiciliation est possible si au moins 50 % des membres du bureau déclaré en préfecture sont des étudiants à l'UCBL
2. L'objet de l'association doit être conforme aux statuts et aux finalités de l'UCBL. Il doit explicitement faire référence à l'université et à la vie universitaire.
3. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière.
4. Participer à la vie étudiante de l'UCBL ou de l'une de ses composantes.

Associations contributrices

Une association peut demander sa reconnaissance comme contributrice à l'Université Claude Bernard Lyon 1 si elle remplit les conditions suivantes :

1. Pour être reconnues comme contributrice, ces associations devront obligatoirement avoir au moins un étudiant à l'UCBL au sein du bureau déclaré en préfecture.
2. Etre membre d'un établissement de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Lyon »
3. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière.
4. Avoir des actions touchant les étudiants de l'UCBL. Le nombre d'étudiants impliqués sera u critère d'évaluation du GTVE.

Les associations dites « communautaires » (ex : association d'étudiants issus d'un pays) ne pourront prétendre à une domiciliation et ne pourront obtenir que le statut d'association contributrice si elles remplissent les conditions énumérées plus haut.

Critères d'examens des demandes de domiciliation et de reconnaissance en tant que contributrice:

Les instances examineront les demandes en fonction des critères suivants :

1. Remplir les conditions d'éligibilité au statut d'associations domiciliés ou contributrices. (cf. ci-dessus)

2. La qualité du projet associatif (culturel, sportif, écoresponsable, citoyenneté, solidarité, santé ou prévention…).

3. L'objet de l'association étudiante en se basant sur le dossier de demande (statuts, lettre,…) ainsi que l'audition devant le GTVE.
4. La maturité du projet d'association. Les responsables associatifs devront notamment prouver la capacité de l'association à se pérenniser dans le temps.

5. La capacité à collaborer avec les autres associations étudiantes de l'Université

6. L'apport pour la vie universitaire de l'UCBL et les retombés pour ses étudiants.

7. Le nombre d'adhérents et plus particulièrement le nombre d'adhérents au sein de l'UCBL.

II. LES OBLIGATIONS DE BASE

1. Toute association domiciliée ou contributrice doit se soumettre au règlement intérieur général de l'UCBL et à ses règlements spécialisés, notamment la « charte informatique ». (Cf. le règlement intérieur et la charte informatique), la charte concernant l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toute forme de discriminations

2. L'association doit fonctionner selon des principes démocratiques avec notamment des organes élus et renouvelés périodiquement. Elle doit mettre à la disposition de tous ses membres et de la communauté universitaire ses statuts, notamment par mise en ligne sur le site WEB propre de l'association, s'il existe, et sur le site du BVE. A cette fin, un fichier électronique contenant les statuts doit être remis au moment du dépôt de la demande de domiciliation ou de reconnaissance en tant qu'association contributrice au BVE.

3. L'association doit réunir une assemblée générale annuelle avec présentation d'un rapport d'activité et d'un rapport financier. Ces documents sont mis à disposition des adhérents et du BVE.

4. La vente de produits sur l'initiative d'une association et à destination de ses adhérents peut être autorisée. La vente doit avoir lieu dans les locaux de l'association et doit être en liaison directe avec l'objet social de l'association.

5. Les collectes de fonds pour des oeuvres caritatives ou humanitaires, ou tout autre manifestation dès lors qu'elle présente un caractère exceptionnel, peuvent également être autorisées. Une information en sera faite auprès du BVE.

6. Les associations se livrant habituellement et de façon professionnelle à des activités économiques dans les locaux de l'UCBL sont soumises après délibération du Conseil d'Administration de l'université au versement d'une redevance d'occupation des locaux.

7. Les associations doivent se conformer aux dispositions de la présente charte. Le respect de l'ensemble des règles conditionne le maintien de leur domiciliation ou de leur reconnaissance en tant qu'association contributrice au sein de l'UCBL et des droits qui en découlent. En cas de manquements graves ou répétés, l'UCBL peut unilatéralement mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice et à l'occupation précaire des locaux.

8. Nulle association à l'Université ne peut héberger dans ses locaux une autre association sans autorisation formelle et préalable du Président de l'université.

9. L'association doit désigner une référent FSDIE qui sera inviter à participer aux formations organisées par le BVE.

III. LES DROITS DECOULANT DE LA DOMICILIATION OU DE LA RECONNAISSANCE EN TANT QU'ASSOCIATION CONTRIBUTRICE

1. Mise à disposition d'une boîte postale en fonction des disponibilités.

2. Possibilité de demander des subventions notamment au titre des subventions de fonctionnements et d'investissements des associations. Ces subventions sont exclusivement réservées aux associations domiciliées à l'UCBL.

3. Les associations domiciliées ou contributrices ont accès au Fonds de Solidarité et de développement des initiatives étudiantes à condition de remplir les critères FSDIE.

4. Possibilité de demander l'usage de locaux, soit à titre ponctuel soit à titre permanent, dans le cadre de la procédure ad hoc votée par le Conseil d'Administration de l'UCBL le 24 Juin 2004, avec le cas échéant signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public.

5. Attribution, après délibération du GTVE, et en fonction des possibilités techniques de l'UCBL, de panneaux d'affichage identifiés.

6. Possibilité de bénéficier des conseils des services administratifs et techniques et de ceux des chargé•e•s de mission de l'UCBL dans le cadre de leurs activités.

7. Possibilité de bénéficier, pour les membres du bureau, de sensibilisations aux questions d'égalité, aux enjeux de la diversité et aux stratégies de prévention des risques psycho-sociaux ou en matière de santé.

IV. LA GESTION DES RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

1. Pour l'instruction des dossiers, le suivi de l'application et l'interprétation de la charte, l'interlocuteur des associations étudiantes est le BVE, travaillant sous l'impulsion politique du Vice-président la CFVU et des Etudiants Vice-Présidents.

2. Pour les besoins ponctuels de prestations ou de soutien logistique de toute nature, l'interlocuteur est le directeur du Service de Logistique de Proximité (SLP) correspondant, ou pour les locaux ou prestations ne relevant que d'une composante, le directeur de celle-ci.
Toute manifestation exceptionnelle se déroulant devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction Générale des Services.
3. Pour les questions liées aux question d'égalité, de diversité ou de handicap, les interlocuteurs ou interlocutrice sont les chargé•e•s de mission de l'UCBL.

4. L'association s'engage à ne pas dégrader et maintenir en bon état de propreté les locaux qui lui ont été attribués. En cas d'incident matériel ou de vol elle préviendra immédiatement le responsable du SLP, ou le Directeur de la composante concernée.

5. Toutes demandes de travaux pour les locaux mis à la disposition d'une association devront être faites auprès du BVE afin que celui-ci puisse en faire la demande selon la procédure ad hoc. Les frais occasionnés ne pourront en aucun cas être facturés à l'association.

6. L'association doit notifier sans délai à l'UCBL chacune des modifications affectant la composition de ses organes de décision. L'UCBL se réserve le droit de mettre un terme à la reconnaissance de toute association qui ne transmettra pas ces informations annuellement. En cas de dissolution, le responsable de l'association en avisera le plus rapidement possible le BVE qui transmettra l'information aux services concernés.

7. L'UCBL se donne le droit de mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice de toute association qui ne répondrait plus aux critères mentionnés dans la présente Charte.

De la même façon, les demandes de fin de domiciliation doivent être transmises par courrier au BVE, à l'attention du président de l'UCBL.

V. LES REGLES DE VIE COLLECTIVE

1. Les associations exercent leurs activités dans des conditions (en particulier sonores) qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement, de recherche, et d'administration, et ne troublent pas l'ordre public. Aucune activité, qui porterait atteinte à la démocratie, à la laïcité, à l'égalité ou qui produirait des discriminations ne sera tolérée (cf. article 6). Les associations doivent respecter les lieux d'affichage autorisés définis par les directions de composantes et/ou le SLP concerné.

2. Les associations doivent vivre en bonne intelligence, en respectant les locaux et les affichages des autres associations, et travailler ensemble au développement de la vie étudiante à l'UCBL. En cas de divergence sur un sujet donné, elles s'efforceront d'arriver loyalement à un accord par la voie de la discussion faute de quoi elles demanderont rapidement l'arbitrage des autorités compétentes de l'établissement (médiateur, directeur de composante, directeur du SLP, …) suivant la nature du litige.

3. Toute action menée ou soutenue par une association comportant la possibilité pour les participants de consommer des boissons alcoolisées intègrera un ou plusieurs dispositifs de prévention des risques liés à cette consommation et aux addictions qui peuvent en résulter.

De manière plus générale, les associations soutiennent la sensibilisation de leurs adhérents aux risques de santé publique, notamment pour ce qui touche plus particulièrement les étudiants.

4. Les associations s'engagent à ne pas faire de bizutage, ne pas commercialiser d'alcool, à favoriser, dans le cadre de leur activité, la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels, contre les violences racistes, sexistes et homophobes et contre toutes formes de discriminations.

Elles s'engagent à mettre en place des dispositifs de prévention et des règles de sécurités selon le type d'événement.

Pour les événements festifs les associations s'engagent à déclarer au préalable l'événement auprès du référent « événement festif ». Les référents pour les associations seront le BVE, plus particulièrement les vice-présidents étudiants.

Je soussigné, CHALAS Corentin , président (e) de l'association
m'engage à respecter la présente charte. Asso Stomate

Signature

Signatures de la charte par les membre du bureau de l'Asso Stomate (fait le 22 sept 2022) :

Corentin CHALAS
assostomatelyon1@gmail.com
tel : 0609531278
M1 de biologie végétale,
Lyon 1,

Monsieur Frédéric FLEURY
Président de l'université Claude Bernard,
43 Bd du 11 Novembre 1918,
69100 Villeurbanne

Objet : Demande de domiciliation de l'association "Asso Stomate", issus du master de biologie végétale (phytosciences et phytoressources).

Bonjour monsieur,

Nous vous écrivons aujourd'hui dans l'optique de créer une association étudiante au sein de l'université, afin de notamment de favoriser l'implication des élèves du master de biologie végétale dans la vie étudiante.

En effet, l'objectif de cette association serait de resserrer les liens de toute la promotion (de première comme de deuxième année), permettant une intégration et une entraide année après année. Au travers d'activités de cohésion (exemple 1, cérémonie de remise de diplôme…etc) mais aussi avec l'archivage de cours, de conseils pour les recherches de stages et le suivi d'un groupe LinkedIn des anciens de l'association pour favoriser une insertion dans le monde du travail.

En vous remerciant du temps consacré à notre demande.

Bien cordialement,

Corentin Chalas

STATUTS
AssoStomate
Association loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

ARTICLE PREMIER - NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : AssoStomate.

ARTICLE 2 - BUT - OBJET - MOYENS D'ACTIONS

Cette association a pour objet principalement d'aider à la cohésion entre les étudiants, notamment pour les étudiants en master et licence Biologie végétale de l'université Lyon 1.
Cette cohésion entre les étudiants pourra intervenir par :

- L'organisation d'évènements de cohésion.
- L'organisation de la remise des diplômes pour les master 2.
- La création de pulls et bobs de promos.
- L'entraide entre les étudiants par l'organisation de sessions de révisions.
- La distribution d'ouvrages éducatifs et plus particulièrement d'annales.
- La mise à disposition d'un lieu calme d'études et de rassemblement pour les étudiants.
- Ainsi que tout autre moyen susceptible d'améliorer la vie étudiante.
- Être un centre d'information pour renseigner les étudiants des sciences du végétale.

Les moyens d'action de l'association sont notamment :
- La diffusion d'informations concernant les publications, les cours, les conférences, les réunions de travail.
- L'organisation de manifestations et toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.
- La vente permanente ou occasionnelle de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet ou susceptible de contribuer à sa réalisation.
- La recherche de dons et de subventions

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à l'Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne 69100.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration de l'association;

Article 4 - DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de :

- <u>Membres actifs ou adhérents</u>

Sont membres actifs ceux qui sont à jour de leur cotisation annuelle. Ils ont le droit de vote à l'Assemblée Générale.

- <u>Membres d'honneur</u>

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association.

Les étudiants en Biologie végétale sont prioritaires à l'adhésion par rapport aux autres étudiants.

ARTICLE 6 - ADMISSION ET ADHESION

L'association est ouverte à tous, sans condition ni distinction du moment où les conditions de l'article 5 sont remplies.

Il faut adhérer aux présents statuts, et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale.

ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS

Les adhérents, membres actifs et membres d'Honneur s'engagent de verser la cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale.

ARTICLE 8. - PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

La qualité de membre se perd par :
a) La démission ;
b) Le décès;
c) La radiation ou l'exclusion pour motif grave prononcée par le conseil d'Administration est prise après que l'intéressé ait été mis en mesure de présenter ses explications, soit par écrit, soit par présentation devant le Conseil d'Administration si celui-ci le juge utile.
Les décisions du Conseil d'Administration en matière disciplinaire sont sans appel, et de convention expresse.
La radiation peut être prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation.

ARTICLE 9. - AFFILIATION

La présente association est affiliée à la Fédération de l'université Claude Bernard Lyon 1 et se conforme aux statuts et au règlement intérieur de cette Fédération (nom, logo, etc.).
Elle peut par ailleurs adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du conseil d'administration.

ARTICLE 10. - RESSOURCES

Les ressources de l'association se composent:
1° Le montant des cotisations;
2° Les subventions de l'Etat, des départements, des communes et de l'université
3° de recettes provenant de la vente de produits, de services ou prestations fournies par l'association
4° De dons manuels et de toute autre ressource qui ne soit pas contraire aux règles en vigueur.

ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale se compose des membres du Conseil d'Administration, des membres actifs qui sont à jour de leurs cotisations à la date de convocation de ladite Assemblée et des membres d'honneur.
Les membres actifs et les membres d'honneur sont les seuls à avoir le droit de voter aux Assemblées Générales.

Elle se réunit chaque année au mois de novembre.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire par courrier électronique, à la demande du Président ou du Conseil d'Administration, ou du tiers des membres de l'association.

L'ordre du jour figure sur les convocations.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, se prononce sur le rapport moral ou d'activité et sur les comptes de l'exercice financier. Elle délibère sur les orientations à venir.

Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Elle fixe aussi le montant de la cotisation annuelle.

Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Pour pouvoir valablement délibérer, l'Assemblée Générale doit être représentée au minimum par un tiers de ses membres actifs.

Dans le cas où l'Assemblée Générale ne peut pas délibérer, une seconde Assemblée Générale serait convoquée, dans les mêmes conditions, sous 15 jours, et délibérera à la majorité des membres présents ou représentés, quel qu'en soit le nombre.

En cas d'empêchement chaque membre actif peut se faire représenter par un mandataire lequel mandataire doit obligatoirement être membre actif et ne peut être porteur que d'un seul mandat.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté l'élection de la liste des membres du bureau.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président convoque une assemblée générale extraordinaire.

Les conditions de convocation sont identiques à celles de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'ordre du jour est la modification des statuts ou la dissolution. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

En cas d'empêchement chaque membre actif peut se faire représenter par un mandataire lequel mandataire doit obligatoirement être membre actif et ne peut être porteur que d'un seul mandat.
Les votes sont exprimés à main levée.

ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un Conseil d'administration composé de 9 membres au maximum, élus pour une année par l'assemblée générale.
Les membres sont rééligibles.

En cas de vacances, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale.
Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration le mandat des membres remplacés.

Au départ, ceux-ci en sont les membres fondateurs désignés au pied des présents statuts. Ils sont ensuite élus par l'Assemblée Générale parmi les membres actifs de l'Association.

Pour la représentation en justice, le Conseil d'Administration désigne la personne mandatée de cas en cas, selon les circonstances.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.
En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

En cas d'empêchement chaque membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter par un mandataire lequel mandataire doit obligatoirement être membre du Conseil d'Administration et ne peut être porteur que d'un seul mandat.
Les votes sont exprimés à main levée.

Il est tenu procès-verbal de toutes les séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire et sont conservés aux archives de l'Association.
Les votes sont exprimés à main levée.

La représentation d'au moins la moitié des membres est nécessaire pour que le Conseil d'Administration puisse délibérer valablement.

Tout membre du conseil d'administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 14 – LE BUREAU

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, un Bureau composé de :
- Un Président et, si besoin, un ou plusieurs Vice-Présidents,
- Un Secrétaire et, si besoin, un Secrétaire Adjoint,
- Un Trésorier et, si besoin, un Trésorier Adjoint.

Le Président :

Le Président représente officiellement l'Association dans les relations avec les tiers.
Il dirige les réunions de l'Assemblée Générale et les séances du Conseil d'Administration.
En cas de décès ou de démission du Président, le Conseil d'Administration élit en son sein un Président par intérim jusqu'à la prochaine élection.

Le Secrétaire

Le Secrétaire, avec le concours du Secrétaire adjoint s'il y a lieu, assure la permanence administrative de l'Association ; il assume la direction et le contrôle du secrétariat central.
Le Secrétaire est en particulier chargé des convocations et des communications ; il assure la correspondance et la tenue des procès-verbaux, en conserve le registre et les pièces annexes, et la garde des archives. Il tient à jour la liste des différents membres de l'Association.
En cas de décès ou de démission du Secrétaire, le Conseil d'Administration élit en son sein un Secrétaire par intérim jusqu'à la prochaine élection.

Le Trésorier

Le Trésorier perçoit les différentes cotisations des membres de l'Association, ainsi que d'une manière générale tous les revenus de l'Association. Il élabore le budget et le compte rendu financier qui s'y rapportent.
Il n'acquitte aucune dépense, dont le principe n'ait pas été préalablement approuvé par le bureau.

Il conserve par devers lui les pièces justificatives, et les tient à la disposition du Conseil d'Administration et du bureau en vue de la décharge finale par l'Assemblée Générale. Ces pièces sont ensuite conservées aux archives de l'Association.

En cas de décès ou de démission du Trésorier, le Conseil d'Administration élit en son sein un Trésorier par intérim jusqu' à la prochaine élection.

La signature des comptes bancaires et émission de chèques et tous moyens de paiement seront sous la responsabilité conjointe du Président et du trésorier ou du trésorier adjoint.

ARTICLE 15 – INDEMNITES

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE - 16 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le bureau, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE - 17 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée par assemblée générale extraordinaire convoquée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.
L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

Article – 18 LIBERALITES :

Le rapport et les comptes annuels, tels que définis à l'article 11 (y compris ceux des comités locaux) sont adressés chaque année au Préfet du département.

L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétents et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

« Fait à Lyon, le 14/09/2022 »

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-032

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

APPROBATION DE LA CONVENTION DE SITE 2021/2026 CNRS/LYON1/LYON2/LYON3/UJM/ENSL/INSA LYON/CENTRALE LYON/ENTPE

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé :**

- La convention de site 2021/2026 entre le CNRS, l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Université Lumière Lyon 2, l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, l'Ecole Nationale Supérieure de Lyon, L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, de l'Ecole Centrale de Lyon et l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat ;

- Les dispositions générales applicables aux unités CNRS ;

- Le modèle de règlement de copropriété simplifié valant mandat entre personnes publiques ; et

- Le modèle de mandat de négociation et de signature des contrats conclus pour la réalisation d'études et de travaux de recherche,

présentés en annexes.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes :
- Convention de site 2021/2026 CNRS/LYON1/LYON2/LYON3/UJM/ENSL/INSA LYON/CENTRALE LYON/ENTPE ;
- Les dispositions générales applicables aux unités CNRS ;
- Le modèle de règlement de copropriété simplifié valant mandat entre personnes publiques ; et
- le modèle de mandat de négociation et de signature des contrats conclus pour la réalisation d'études et de travaux de recherche.

CONVENTION

ENTRE

L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

ET L'UNIVERSITÉ LUMIERE LYON 2

ET L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

ET L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET SAINT-ÉTIENNE

ET L'ÉCOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON

ET L'ÉCOLE CENTRALE DE LYON

ET L'INSA DE LYON

ET L'ENTPE

ET LE CNRS

2021-2026

L'Université Claude Bernard Lyon 1, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
dont le siège se situe 43, Boulevard du 11 Novembre 1918, 69622 VILLEURBANNE cedex,
représentée par son Président, Monsieur Frédéric FLEURY ;
Ci-après dénommée « **UCBL** » ;

Et

L'Université Lumière Lyon 2, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
dont le siège se situe 86, Rue Pasteur, 69007 LYON,
représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER ;
Ci-après dénommée « **Lyon 2** » ;

Et

L'Université Jean Moulin Lyon 3, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège se situe 1C Avenue des Frères Lumières 63372 LYON Cedex 8,
représentée par son Président Monsieur Éric CARPANO ;
Ci-après dénommée « **Lyon 3** » ;

Et

L'Université Jean Monnet Saint-Etienne, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège se situe 10 rue Tréfilerie CS 82301 42023 SAINT-ETIENNE Cedex 2,
représentée par son Président Monsieur Florent PIGEON ;
Ci-après dénommée « **UJM** » ;

Et

L'École Normale Supérieure de Lyon, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
dont le siège se situe 15 parvis René Descartes, 69342 LYON,
représentée par son Administrateur provisoire, Monsieur Yanick RICARD ;
Ci-après dénommée « **ENS de Lyon** » ;

Et

L'INSA Lyon, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège se situe 20 Avenue A. Einstein 69621 VILLEURBANNE Cedex,
représentée par son directeur, Monsieur Frédéric FOTIADU ;
Ci-après dénommée « **INSA Lyon** » ;

Et

L'École Centrale de Lyon, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
dont le siège se situe 36 avenue Guy de Collongue 69134 ECULLY Cedex,
représentée par son Directeur, Monsieur Pascal RAY,
ci-après dénommée **« Centrale Lyon »** ;

Et

L'École Nationale des Travaux Publics de l'Etat, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
dont le siège se situe 3 rue Maurice Audin, 69518 VAULX-EN-VELIN Cedex
représentée par sa Directrice, Madame Cécile DELOLME,
ci-après dénommée **« ENTPE »** ;

Et

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique,
dont le siège se situe 3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16,
représenté par son Président-Directeur général, Monsieur Antoine PETIT.

UCBL, Lyon 2, Lyon 3, UJM, ENS de Lyon, INSA Lyon, Centrale Lyon, ENTPE et le CNRS étant ci-après dénommés collectivement les Parties et individuellement la Partie.

PRÉAMBULE

La présente convention 2021-2026 a pour objectif de préciser la mise en œuvre opérationnelle du co-pilotage des unités listées en annexe.

Les dispositions de la convention s'appliquent à l'ensemble des unités dont toutes les tutelles principales sont signataires de la présente convention (voir tableau A de l'annexe « Liste des unités »). Les tutelles principales et secondaires de ces unités qui ne sont pas signataires de la convention ont vocation à adhérer aux dispositions de la présente convention par acte séparé.

Pour les unités listées par les tableaux B à C de l'annexe, il est fait application :
- Soit de la présente convention à laquelle adhérent les tutelles autres que les Parties,
- Soit, à défaut, d'une convention spécifique pour l'unité concernée qui, dans ce cas, prévaudra sur la présente convention.

1. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

1.1 Orientations générales

Les Parties attribuent leurs ressources humaines et financières de manière à soutenir conjointement leurs unités partagées.

Au 31 décembre 2021, les ressources affectées sur subvention d'État aux unités listées en annexe sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Effectifs EC ou Ch*	Effectifs BIATSS ou IT*	Total ETPT*	Masse salariale (k€)	Dotation de base** (k€)	Dotation spécifique*** (k€)	Surface SHON Recherche **** (m2)
UCBL							
Lyon 2							
Lyon 3	78	7	85	8 321	136	55	1 258
UJM	273	50	323	16 563	775	791	10 469
ENS de Lyon	171	101	272	14 950	1 900	3 200	38 000
INSA Lyon	378	78	287	20 680	267	341	33 914
Centrale Lyon	136	43	179	8 757	506	531	23 534 (19 502 à Ecully 4 032 à St-Etienne)
ENTPE	48	15	41	5 166	653	0	3 660
CNRS	810	714	1 504	140 707	9 945	6 607	50 000

* Les effectifs sont décomptés en personnes physiques et le total en ETPT recherche (Équivalents Temps Pleins Travaillés recherche).
** La dotation correspond aux crédits de fonctionnement, équipement, investissement notifiés en début d'année.
*** Les crédits spécifiques sont des crédits sur subvention d'Etat alloués en réponse aux appels à projets internes à l'établissement (PEPS, DEFI, ...), co-financement d'équipement scientifique, financement d'opérations de sécurité dans les unités, soutien à des projets et programmes internationaux, ...).
**** Les surfaces se comptent en pleine propriété.

1.2 Dispositions relatives aux publications et à leur signature

Pour toute publication relative à des travaux effectués dans une unité, la signature se fait en mode monoligne (par unité). Elle comporte *a minima* l'ensemble des tutelles principales de l'unité, le nom ou l'acronyme de l'unité, l'adresse

avec indication de la ville et du pays. La signature est en mode monoligne descendant en commençant par les établissements tutelles principales des unités.

Une tutelle secondaire est ajoutée dans les affiliations lorsqu'elle est employeur d'un des auteurs ou lorsqu'elle est impliquée dans la sous-structure (ERL, EPC, EMR ...) dont les travaux sont issus.

2. CLAUSES SPÉCIFIQUES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Parties conviennent des dispositions ci-dessous en matière de protection des résultats obtenus au sein des unités, de leur valorisation et de la répartition des revenus générés en cas d'exploitation industrielle et commerciale[1].

2.1 Protection de la propriété intellectuelle

Tous les résultats, brevetables ou non, issus des recherches menées par les Parties et obtenus au sein des unités y compris dans le cadre de collaborations avec des tiers, appartiennent en copropriété aux Parties, dites Parties copropriétaires, selon le principe suivant :

- Une part fixe (30%) est répartie à parts égales entre les tutelles principales,
- Le restant (70%) est réparti à parts égales entre les établissements employeurs des inventeurs/auteurs.

Par dérogation, lorsque les résultats sont obtenus au sein d'une EMR/ERL/EPC ou, au sein d'une équipe d'une UMR lorsque l'implication de la tutelle secondaire est concentrée sur une équipe (cf Annexes A et B), ils appartiennent en copropriété aux Parties, dites Parties copropriétaires, selon le principe suivant :

- Une part fixe (30%) est répartie à parts égales entre les tutelles principales et la ou les tutelle(s) secondaire(s) impliquée(s) dans l'EMR/ERL/EPC ou l'équipe de l'UMR identifiée en Annexes A et B,
- Le restant (70%) est réparti à parts égales entre les établissements employeurs des inventeurs/auteurs.

En application des dispositions de l'article L533-1 du code de la recherche, un mandataire unique est désigné comme indiqué en annexe.

Les Parties copropriétaires s'accordent pour signer un règlement de copropriété avant toute exploitation des résultats dans le respect du modèle de règlement de copropriété simplifié valant mandat entre personnes publiques adopté par lettre-accord.

2.2 Prise en charge des frais et répartition des revenus

Le mandataire unique prend en charge les frais directs[2].

Sur la base des revenus d'exploitation des résultats perçus, déduction faite des frais directs, le mandataire unique verse aux autres Parties copropriétaires les sommes qui leur sont dues au prorata de leurs quotes-parts.

Chaque Partie calcule et verse l'intéressement à ses propres inventeurs[3].

Le mandataire unique peut prélever au titre de frais indirects qu'il a supportés, une part forfaitaire conformément à l'article 2 de l'arrêté du 5 mai 2021.

Lorsque les revenus cumulés d'une invention dépassent 500 k€, les tutelles principales et, le cas échéant, les employeurs des inventeurs pourront décider de renégocier entre eux la répartition des parts de revenus, en tenant notamment compte des coûts d'hébergement, d'utilisation de grands équipements, ... Faute d'accord dans un délai maximum de deux mois, le schéma de répartition susmentionné continuera à s'appliquer.

Dans le cadre de l'intervention d'une SATT, les modalités financières qui s'appliqueront sont celles fixées spécifiquement par la convention signée entre la SATT et la tutelle désignée mandataire unique.

3. CLAUSES SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'ACTIVITÉ CONTRACTUELLE

3.1 Négociation, signature et gestion des contrats

Les Parties mettent en œuvre le principe de la signature unique des contrats.

---

[1] Dans le respect des dispositions de l'article L533-1 du code de la recherche et de ses textes d'application.

[2] Conformément au décret 2020-24 du 13 janvier 2020 relatif à la gestion de la copropriété des résultats de recherche, au mode de désignation et aux missions du mandataire unique prévu à l'article L. 533-1 du code de la recherche et son arrêté d'application du 5 mai 2021 relatif aux modalités de prise en charge des frais engagés par le mandataire unique.

[3] Selon les modalités de l'article R 611-14-1 du code de la propriété intellectuelle et du décret n°96-858 du 2 octobre 1996 modifié.

La Partie gestionnaire des contrats est désignée au libre choix du Directeur d'unité en s'efforçant de veiller à un équilibre entre les Parties en nombre, typologie et volume financier de contrats.

Par dérogation, la Partie gestionnaire des projets de type ERC, chaire individuelle ou équivalent, est la partie employeur du porteur de projet (cf. article 3.4 pour les projets ERC).

Lorsqu'une des Parties dispose d'une délégation de gestion d'une unité, elle assure la négociation, la signature et la gestion des contrats de cette unité.

La Partie gestionnaire de l'activité contractuelle dispose d'un mandat de négociation et de signature des contrats sous réserve des dispositions de la présente convention. Elle transmet aux autres tutelles principales et secondaires une copie du contrat dès signature de celui-ci. Cette transmission pourra se faire à terme via l'outil PCRU (Partage des contrats de recherche des unités).

Les conditions et modalités du mandat de négociation, de signature et de gestion des contrats seront fixées dans un mandat distinct.

Les Parties veillent à ce que les contrats comportent des clauses de propriété intellectuelle qui fassent valoir avec un même soin leurs intérêts. Elles font valoir avec tout tiers signataire la copropriété des résultats générés dans le cadre de contrats de collaboration de recherche. Elles veillent à conserver le droit d'utiliser à des fins de recherche, seules ou avec des tiers, les résultats issus du contrat. Les droits à retour financiers des Parties en cas d'exploitation exclusive ou non exclusive, directe ou indirecte par des tiers doivent être expressément préservés. Elles font leurs meilleurs efforts pour faire supporter les frais directs par le partenaire industriel qui a vocation à exploiter les résultats.

Dès lors que le projet est structurant (par exemple, pour la mise en place d'un laboratoire commun ou d'appels à projets du PIA), toutes les tutelles principales doivent être informées et associées au montage du projet, quel que soit l'établissement porteur du projet (tutelle principale ou secondaire). Les tutelles secondaires doivent être également informées et associées au montage du projet quand elles sont tutelles hébergeuses desdits projets ou employeurs du responsable scientifique.

3.2 Contribution aux frais liés aux contrats

Quelle que soit la Partie gestionnaire, une contribution aux frais liés aux contrats au taux de 16% est appliquée sur le montant perçu au titre des contrats (excepté dans les cas évoqués aux articles 3.3 et 3.4). Lorsque le CNRS est Partie gestionnaire ou hébergeur, ce prélèvement est réparti en 5% pour la Partie gestionnaire et 11% destinés au surcoût des dépenses occasionnées par l'exécution du contrat et affectés par reversement annuel à l'établissement qui héberge l'unité. En cas d'hébergement multiple, c'est le lieu principal de recherche du responsable scientifique qui est pris en considération pour identifier l'établissement hébergeur. Dans le cas où le prélèvement autorisé par le financeur est inférieur à 16%, le montant prélevé servira en premier lieu à payer le gestionnaire. Si celui-ci est supérieur à 5%, la différence ira à l'hébergeur.

À compter du 1er janvier 2023, une contribution aux dépenses mutualisées au taux de 20 % est appliquée sur le montant total perçu (*overheads* compris, en particulier pour les projets européens) au titre des contrats. Lorsque le CNRS est gestionnaire, la contribution de 20% se répartit en 9 % pour la part hébergeur, 7 % pour la part gestionnaire et 4 % pour la part laboratoire. Dans le cas où la contribution aux dépenses mutualisées autorisée par le financeur est inférieure à 20 %, le montant prélevé sert en premier lieu à payer la part gestionnaire, puis la part hébergeur et enfin la part laboratoire.

Lorsqu'une autre Partie est gestionnaire d'un contrat dans un laboratoire hébergé par le CNRS, la Partie gestionnaire verse une part hébergeur de 9% au CNRS.

Un bilan annuel sur les montants ainsi prélevés sera réalisé par chaque Partie et communiqué à l'autre Partie au sein du comité des contrats le cas échéant.

Un avenant pourra être mise en place afin de faire évoluer le taux des frais de gestion.

3.3 Clauses spécifiques concernant les « conventions attributives » ANR

Les clauses de ce paragraphe s'appliquent aux projets ANR classiques, ainsi qu'aux projets du programme « Investissements d'avenir » pour lequel l'ANR a été désignée comme principal opérateur.

La Partie gestionnaire perçoit les frais de gestion tels que fixés par l'ANR. Lorsque le CNRS est Partie gestionnaire, il verse une part laboratoire fixée au moins à 4% des coûts admissibles hors frais d'environnement en prélevant, si besoin, sur le préciput gestionnaire le complément nécessaire.

Une fois connues les modalités de l'évolution du préciput ANR issue de la loi de programmation de la Recherche, un avenant pourra être mis en place.

3.4 Clauses spécifiques concernant les conventions liées à des subventions européennes

Dans le cadre d'un contrat de recherche et d'innovation conclu avec l'Union européenne, la Partie en charge de la signature et de la gestion du contrat, est désignée bénéficiaire auprès du financeur. Les autres tutelles sont désignées tierces parties liées (Horizon 2020) ou entités affiliées (Horizon Europe) quand elles présentent des coûts directs sur le projet (notamment des frais de personnel) et que cela est permis par les règles de l'appel à projet.

L'accord de consortium est conclu aux noms de toutes les Parties.

Les Parties peuvent également choisir d'être conjointement bénéficiaires de la subvention, chacune pour sa participation.

Pour les projets relevant des programmes du Conseil européen de la recherche (European Research Council), l'institut d'accueil (ou « Host Institution ») est la partie employeur du porteur de projet.

Il est entendu entre les Parties que le prélèvement au titre du soutien à la recherche et des frais liés au contrat, selon la proportion fixée à l'article 3.2, est limité à la part de financement correspondant aux coûts indirects du projet et ne doit pas compromettre l'équilibre financier du projet. À compter du 1er janvier 2023, lorsque le CNRS est Partie gestionnaire, une contribution aux dépenses mutualisées de 20 % est appliquée sur le montant hors sous-traitance de l'enveloppe totale allouée au projet (*overheads* compris) et se répartit en 9 % pour la part hébergeur, 7 % pour la part gestionnaire et 4 % pour la part laboratoire. La contribution aux dépenses mutualisées est limitée en tout état de cause aux coûts indirects du projet.

3.5 Part des dépenses éligibles correspondant à la masse salariale des personnels permanents

La masse salariale des personnels permanents de chaque Partie concernée par un même contrat européen, lorsqu'elle est une dépense éligible pour le financeur, est versée en totalité par le financeur à la Partie gestionnaire. Pour les contrats signés à compter du 1er janvier 2023, chaque Partie gestionnaire d'un contrat européen reverse au CNRS la totalité de la somme qu'elle a encaissée au titre de la masse salariale du CNRS. Lorsque le CNRS est la Partie gestionnaire, il reverse à chacune des Parties la somme relative à la masse salariale desdites Parties. Chaque partie a la liberté d'utiliser ces sommes selon ses propres règles internes. Le CNRS informe chaque Partie employeur lorsqu'il constate le versement du solde d'un contrat. Le CNRS met à disposition du laboratoire la moitié de la masse salariale qu'il a perçue.
Il est convenu que le reversement s'effectue selon les modalités suivantes : i) les Parties n'opèrent pas de reversement au moment de l'encaissement de l'avance ; ii) un reversement annuel est réalisé sur la base des justifications de l'année dans la limite de 80% du budget prévisionnel ; iii) le reversement se fait sur la base d'un état récapitulatif annuel des contrats concernés par le reversement.

4. DISPOSITIONS DIVERSES

Les Parties conviennent d'adopter par lettre accord :
- Les dispositions générales applicables aux unités,
- Le modèle de règlement de copropriété simplifié valant mandat entre personnes publiques,
- Le modèle de mandat de négociation et de signature des contrats conclus pour la réalisation d'études et de travaux de recherche.

Lesdits documents pourront faire l'objet de mise à jour à chaque fois que nécessaire et seront adoptés par la signature d'une nouvelle lettre accord.

Pour chaque unité, une fiche descriptive sera signée par l'ensemble des tutelles principales et secondaires.

5. DURÉE DE LA CONVENTION

Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur le calendrier des évaluations par le HCERES, les unités listées en annexe qui arriveront à échéance le 31/12/2025 feront l'objet d'une prolongation d'un an à compter du 01/01/2026. Par conséquent, la convention est signée pour 6 ans et entre en vigueur à compter du 01/01/2021. Par dérogation, les Parties conviennent que les dispositions des articles 2 et 3 prennent effet à compter de la date de signature de la convention.

A défaut de la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant à l'échéance de la présente convention, les Parties conviennent de faire perdurer les dispositions des articles 2 et 3 pour un délai maximum d'un an.

ANNEXE : Liste des unités

Fait à Lyon, en 9 exemplaires, le 06 JAN. 2023

Pour l'UCBL
Frédéric FLEURY
Président

Pour Lyon 2
Nathalie DOMPNIER
Présidente

Pour Lyon 3
Eric CARPANO
Président

Pour UJM
Florent PIGEON
Président

Pour l'ENS de Lyon
Yanick RICARD
Administrateur provisoire

Pour l'INSA Lyon
Frédéric FOTIADU
Directeur

Pour Centrale Lyon
Pascal RAY
Directeur

Pour l'ENTPE
Cécile DELOLME
Directrice

Pour le CNRS
Antoine PETIT
Président Directeur général

ANNEXE : Liste des unités

A. Liste des unités dont toutes les tutelles principales sont signataires de la présente convention.

Institut principal	Code unité	Sigle	Libellé	DU	Tutelles principales	Tutelles secondaires	Partie gestionnaire	Mandataire unique
IN2P3	UMR5822	IP2I Lyon	Institut de Physique des deux Infinis de Lyon	Ealet	CNRS / UCBL	-	Choix du DU	CNRS
INC	UMR5082	CRMN	Centre de RMN à Très Hauts Champs de Lyon	Pintacuda	CNRS / ENS Lyon / UCBL	-	Choix du DU	CNRS
INC	UMR5182	LCH	Laboratoire de chimie	Parola	CNRS / ENS Lyon	UCBL	Choix du DU	ENS Lyon
INC	UMR5223	IMP	Ingénierie des matériaux polymères	Duchet-Rumeau	CNRS / INSA Lyon / UCBL / UJM	-	Choix du DU	INSA Lyon
INC	UMR5246	ICBMS	Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires	Piva	CNRS / UCBL	CPE LYON / INSA Lyon	UCBL (DGG)	UCBL
INC	UMR5256	IRCELYON	Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon	Pinel-Henryon	CNRS / UCBL	-	CNRS (DGG)	CNRS
INC	UMR5280	ISA	Institut des Sciences Analytiques	Vulliet	CNRS / UCBL	-	Choix du DU	CNRS
INC	UMR5615	LMI	Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces	Brioude	CNRS / UCBL	-	UCBL (DGG)	UCBL
INEE	UMR5023	LEHNA	Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés	Douady	CNRS / ENTPE / UCBL	INRAE	Choix du DU	UCBL
INEE	UMR5079	BVpam	Laboratoire de biotechnologies végétales appliquées aux plantes aromatiques et médicinales	Baudino	CNRS / UJM	-	Choix du DU	UJM
INP	UMR5306	ILM	Institut Lumière Matière	Dugourd	CNRS / UCBL	-	Choix du DU	UCBL
INP	UMR5672	LPENSL	Laboratoire de Physique	Geminard	CNRS / ENS Lyon	-	Choix du DU	ENS Lyon
INS2I	UMR5205	LIRIS	Laboratoire d'informatique en image et systèmes d'information	Petit	CNRS / INSA Lyon / UCBL	Centrale Lyon / Lyon 2	Choix du DU	INSA Lyon
INS2I	UMR5668	LIP	Laboratoire de l'informatique du parallélisme	Trotignon	CNRS / ENS Lyon / UCBL	INRIA	Choix du DU	ENS Lyon (Hors EPC)
INSB	UAR3760	IBCP	Institut de Biologie et Chimie des Protéines	Geourjon	CNRS / UCBL	-	CNRS	CNRS
INSB	UMR5086	MMSB	Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale	Grangeasse	CNRS / UCBL	-	CNRS (DGG)	CNRS
INSB	UMR5229	ISC-MJ	Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod	Ferrari	CNRS / UCBL	-	CNRS (DGG)	CNRS
INSB	UMR5239	LBMC	Laboratoire de Biologie et Modélisation de la Cellule	Auboeuf	CNRS / ENS Lyon	INSERM / UCBL	Choix du DU	ENS Lyon
INSB	UMR5240	MAP	Laboratoire de Microbiologie, Adaptation et Pathogénie	Nasser	CNRS / INSA Lyon / UCBL	BAYER CROPSCIENCE HOLDING	Choix du DU	UCBL
INSB	UMR5242	IGFL	Institut de génomique fonctionnelle de Lyon	Leulier	CNRS / ENS Lyon	INRAE / UCBL	Choix du DU	ENS Lyon
INSB	UMR5305	LBTI	Laboratoire de Biologie Tissulaire et d'Ingénierie Thérapeutique	Sigaudo-Roussel	CNRS / UCBL	-	CNRS (DGG)	CNRS
INSHS	UAR2000	MSH - LSE	Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne	Pollet	CNRS / UJM / Lyon 3 / Lyon 2	ENS Lyon / SCIENCES PO LYON / UCBL	Choix du DU	CNRS
INSHS	UAR3773	-	Le Laboratoire de l'éducation	Lambert	CNRS / ENS Lyon	-	Choix du DU	ENS Lyon
INSHS	UMR5133	ARCHÉORIENT	Environnements et sociétés de l'orient ancien	Abbes	CNRS / Lyon 2	-	Choix du DU	CNRS
INSHS	UMR5137	CERCRID[3]	Centre de recherche critiques sur le droit	Cornut	CNRS / UJM / Lyon 2	-	Choix du DU	UJM
INSHS	UMR5138	ARAR	Archéologie et archéométrie	Batigne Vallet	CNRS / Lyon 2	INRAP / MC / UCBL	Choix du DU	Lyon 2
INSHS	UMR5189	HISOMA	Histoire et sources des mondes antiques	Gioanni	CNRS / ENS Lyon / Lyon 3 / Lyon 2	UJM	Choix du DU	Lyon 2
INSHS	UMR5191	ICAR	Interactions, corpus, apprentissages, représentations	Basso	CNRS / ENS Lyon / Lyon 2	-	Choix du DU	ENS Lyon
INSHS	UMR5283	CMW	Centre Max Weber	Detrez	CNRS / ENS Lyon / UJM / Lyon 2	-	Choix du DU	Lyon 2

[3] Le CNRS devient tutelle secondaire du CERCRID au 1/1/23

INSHS	UMR5593	LAET	Laboratoire Aménagement, Economie, Transports	Peguy	CNRS / ENTPE / Lyon 2	-	Choix du DU	ENTPE
INSHS	UMR5596	DDL	Dynamique du langage	Guillaume	CNRS / Lyon 2	-	Choix du DU	CNRS
INSHS	UMR5824	GATE	Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon-Saint Etienne	Jelovac	CNRS / ENS Lyon / UJM / Lyon 2	-	Choix du DU	CNRS
INSIS	UMR5005	Ampère	Laboratoire Ampère	Vollaire	CNRS / Centrale Lyon / INSA Lyon / UCBL	-	Choix du DU	Centrale Lyon
INSIS	UMR5007	LAGEPP	Laboratoire d'Automatique, de Génie des Procédés et de Génie Pharmaceutique	Briancon	CNRS / UCBL	-	UCBL (DGG)	UCBL
INSIS	UMR5008	CETHIL	Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon	Kuznik	CNRS / INSA Lyon	UCBL	Choix du DU	INSA Lyon
INSIS	UMR5220	CREATIS	Centre de Recherche En Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé	Beuf	CNRS / INSA Lyon / INSERM / UCBL	UJM	Choix du DU	INSA Lyon
INSIS	UMR5259	LaMCoS	Laboratoire de mécanique des contacts et des structures	Nelias	CNRS / INSA Lyon	-	Choix du DU	INSA Lyon
INSIS	UMR5509	LMFA	Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique	Bailly	CNRS / Centrale Lyon / INSA Lyon / UCBL	-	Choix du DU	Centrale Lyon
INSIS	UMR5510	MatéiS	Matériaux Ingénierie et Science	Maire	CNRS / INSA Lyon / UCBL	-	Choix du DU	INSA Lyon
INSIS	UMR5513	LTDS	Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes	Loubet	CNRS / Centrale Lyon / ENTPE	-	Choix du DU	Centrale Lyon
INSIS	UMR5516	LabHC	Laboratoire Hubert Curien	Garrelie	CNRS / UJM	IOGS	Choix du DU	UJM
INSMI	UMR5208	ICJ	Institut Camille Jordan	Masnou	CNRS / Centrale Lyon / INSA Lyon / UCBL / UJM	INRIA	Choix du DU	UCBL (hors EPC)
INSMI	UMR5669	UMPA	Unité de Mathématiques Pures et Appliquées	Deglise	CNRS / ENS Lyon	INRIA	Choix du DU	ENS Lyon (hors EPC)
INSU	UMR5276	LGL-TPE	Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes, Environnement	Debayle	CNRS / ENS Lyon / UCBL	UJM	Choix du DU	UCBL
INSU	UMR5574	CRAL	Centre de Recherche Astrophysique de Lyon	Lehnert	CNRS / ENS Lyon / UCBL	-	Choix du DU	UCBL

B. Liste des unités dont au moins deux établissements signataires et une institution non signataire de la présente convention sont tutelles principales. La désignation du mandataire unique est faite sous réserve de l'accord de toutes les tutelles de l'unité.

Institut principal	Code unité	Sigle	Libellé	DU	Tutelles principales	Tutelles secondaires	Partie gestionnaire	Mandataire unique
INC	FR3023	ICL	Institut de Chimie de Lyon	Andrioletti	CNRS / CPE LYON / ENS Lyon / INSA Lyon / UCBL / UJM	ARIANEGROUP / CNES / INRAE / SOLVAY	Choix du DU	UCBL
INC	UMR5128	CP2M	Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux	Mckenna	CNRS / CPE LYON / UCBL	-	Choix du DU	CNRS
INC	UMR5278	LHCEP	Laboratoire Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés	Lacote	ARIANEGROUP / CNES / CNRS / UCBL	-	Choix du DU	CNES et CNRS[4]
INEE	UMR5557	LEM	Ecologie Microbienne	Nazaret	CNRS / INRAE / UCBL	VETAGROSUP	Choix du DU	UCBL
INEE	UMR5558	LBBE	Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive	Vavre	CNRS / UCBL / VETAGROSUP	HCL / INRIA	Choix du DU	UCBL
INEE	UMR5600	EVS	Environnement, ville et société	Cossart	CNRS / ENS Lyon / ENSA LYON / ENTPE / UJM / Lyon 3 / Lyon 2	INSA Lyon / MINES SAINT-ETIENNE	Choix du DU	Lyon 3
INSB	UMR5261	-	Pathophysiologie et génétique du neurone et du muscle	Schaeffer	CNRS / INSERM / UCBL	-	A désigner	A désigner
INSB	UMR5284	MéLiS	Mécanismes en sciences intégratives du vivant	Bessereau	CNRS / INSERM / UCBL	-	A désigner	A désigner
INSB	UMR5286	CRCL	Centre de recherche en cancérologie de Lyon	Mehlen	CENTRE LEON BERARD / CNRS / INSERM / UCBL	-	Choix du DU	A désigner

[4] CNES (domaines CNES et ARIANE GROUPE) et CNRS pour le reste

INSB	UMR5292	CRNL[5]	Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon	Bertrand	CNRS / INSERM / UCBL	UJM	Choix du DU	A désigner
INSB	UMR5308	CIRI[6]	Centre International de Recherche en Infectiologie	Cosset	CNRS / ENS Lyon / INSERM / UCBL	HCL / UJM	Choix du DU	A désigner
INSB	UMR5667	RDP	Reproduction et développement des plantes	Ingram	CNRS / ENS Lyon / INRAE	INRIA / UCBL	Choix du DU	ENS Lyon (hors EPC)
INSHS	FR3747	MOM	Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux	Fourrier	AMU / CNRS / ENS Lyon / UCBL / UJM / Lyon 3 / Lyon 2	-	Choix du DU	Lyon 2
INSHS	UAR3155	IRAA	Institut de Recherche sur l'Architecture Antique	Quantin	AMU / CNRS	Lyon 2 / UPPA	A désigner	A désigner
INSHS	UMR5062	IAO	Institut d'Asie Orientale	Jaluzot	CNRS / ENS Lyon / SCIENCES PO LYON / Lyon 2	-	Choix du DU	ENS Lyon
INSHS	UMR5190	LARHRA	Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes	Raux	CNRS / ENS Lyon / UNIV GRENOBLE ALPES / Lyon 3 / Lyon 2	-	Choix du DU	CNRS
INSHS	UMR5206	-	TRIANGLE : Actions, discours, pensée politique et économique	Verjus	CNRS / ENS Lyon / SCIENCES PO LYON / Lyon 2	UJM	Choix du DU	Lyon 2
INSHS	UMR5317	IHRIM	Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités	Mestre Zaragoza	CNRS / ENS Lyon / UJM / UNIV CLERMONT AUVERGNE / Lyon 3 / Lyon 2	-	Choix du DU	ENS Lyon
INSHS	UMR5648	CIHAM	Histoire, Archéologie, Littérature des mondes chrétiens et musulmans médiévaux	Nicoud	AVIGNON UNIV / CNRS / ENS Lyon / Lyon 3 / Lyon 2	EHESS	Choix du DU	Lyon 2
INSHS	UMR8584	LEM	Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes	De Franceschi	CNRS / EPHE / SORBONNE UNIV	UJM	Choix du DU	A désigner
INSIS	FR3393	FEDPV	Fédération de recherche photovoltaique	Kleider	AMU / CHIMIE PARISTECH / CNRS / CPE LYON / Centrale Lyon / ECOLE POLYTECHNIQUE / EDF / ENGEES / INSA Lyon / INSA RENNES / INSA STRASBOURG / NANTES UNIV / UCBL / UDS / UNIV PARIS-SACLAY / UNIV RENNES 1 / UNIV TOULON / UVSQ		CNRS	CNRS
INSIS	UMR5270	INL	Institut des Nanotechnologies de Lyon	Masenelli	CNRS / CPE LYON / Centrale Lyon / INSA Lyon / UCBL	-	Choix du DU	CNRS

C. Liste des fédérations de recherche dont sont tutelles principales au moins deux établissements signataires de la présente convention et qui ne nécessitent pas de désignation de mandataire unique.

Institut principal	Code unité	Sigle	Libellé	DU	Tutelles principales	Tutelles secondaires
DGD-S	UAR3602	-	Persée	Richard	CNRS / ENS Lyon	-
INC	FR2044	H2	Fédération de Recherche sur l'Hydrogène	Joubert	CENTRALE LILLE INST / CHIMIE PARISTECH / CNRS / COMUE UBFC / ENSC MONTPELLIER / ENSC RENNES / INSA RENNES / IPB / ISAE-ENSMA / MINES SAINT-ETIENNE / NANTES UNIV / TOULOUSE INP / UCBL / UDS / UL / UNIV ARTOIS / UNIV BORDEAUX / UNIV CORSE / UNIV GRENOBLE ALPES / UNIV LA REUNION / UNIV LILLE / UNIV LIMOGES / UNIV MONTPELLIER / UNIV ORLEANS / UNIV PARIS-SACLAY / UNIV POITIERS / UNIV RENNES 1 / UNIV SAVOIE MB / UPEC / UPJV / UT3	
INC	FR2050	SPE	Spectroscopies de Photoémission	Martinez	AMU / CEA / CENTRALE LILLE INST / CENTRALESUPELEC / CHIMIE PARISTECH / CHU CLERMONT-FERRAND / CNRS / COMUE UBFC / CPE LYON / Centrale Lyon / ENSC MONTPELLIER / ENSC RENNES / ENTPE / IFPEN / INSA Lyon / INSA RENNES / JUNIA / MINES PARISTECH / MINES SAINT-ETIENNE / NANTES UNIV / SORBONNE UNIV / THALES / TOULOUSE INP / UCBL / UDS / UHA / UL / UNIV ARTOIS / UNIV CLERMONT AUVERGNE / UNIV GRENOBLE ALPES / UNIV LILLE / UNIV LIMOGES / UNIV MONTPELLIER / UNIV ORLEANS / UNIV PARIS CITE / UNIV PARIS-SACLAY / UNIV POITIERS / UNIV RENNES 1 / UPPA / UPVD / UT3 / UVSQ	
INC	FR2054	-	INFRANALYTICS	Van Heijenoort	AMU / CEA / CNRS / ECOLE POLYTECHNIQUE / ENS Lyon / ENS-PSL / INSA ROUEN / SORBONNE UNIV / UCBL / UDS / UL / UNIV BORDEAUX / UNIV GRENOBLE ALPES / UNIV LILLE / UNIV PARIS-SACLAY / UNIV ROUEN NORMANDIE	
INEE	FR3728	BioEnviS	Biodiversité, Eau & Ville	Le Roux	CNRS / ENTPE / INRAE / INSA Lyon / UCBL / VETAGROSUP/ Lyon 3	

[5] Pour l'équipe ENES, la part fixe de copropriété de 30% (cf 2.1) est partagée entre les tutelles principales et UJM.
[6] Pour l'équipe GIMAP, la part fixe de copropriété de 30% (cf 2.1) est partagée entre les tutelles principales et UJM.

INP	FR3127	FRAMA	Fédération de physique André Marie Ampère	Bordas	CNRS / ENS Lyon / INSA Lyon / UCBL / UJM	Centrale Lyon
INP	UAR2002	-	Ecole de Physique des Houches	Dubrulle	CEA / CNRS / ENS Lyon / UNIV GRENOBLE ALPES	-
INS2I	FR2000	FIL	Fédération Informatique de Lyon	Bouchenak	CNRS / Centrale Lyon / ENS Lyon / INRIA / INSA Lyon / UCBL / Lyon 2	UJM
INSB	UAR2204	INMG-AR	Institut NeuroMyoGène - Appui à la recherche	Verrier	CNRS / INSERM / UCBL	-
INSB	UAR3444	-	SFR Biosciences	Merabet	CNRS / ENS Lyon / INSERM / UCBL	-
INSB	UAR3453	-	Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier	Marinesco	CNRS / INSERM / UCBL	HCL
INSHS	FR3621	AGORANTIC	Agorantic Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques	Triquet	AMU / AVIGNON UNIV / CNRS / EHESS / ENS Lyon / UNIV COTE D'AZUR / Lyon 3 / Lyon 2	INRIA
INSIS	FR3029	FR FCM	Fédération de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique ITER	Marandet	AMU / ASSOC LEONARD VINCI / CEA / CENTRALE LILLE INST / CNRS / Centrale Lyon / EC MARSEILLE / ECOLE POLYTECHNIQUE / ENS RENNES / INRIA / INSA Lyon / INSA RENNES / INSA ROUEN / INSA TOULOUSE / IPB / IRSN / MINES SAINT-ETIENNE / OCA / SORBONNE UNIV / TOULOUSE INP / UBO / UBS / UCBL / UDS / UL / UNIV BORDEAUX / UNIV COTE D'AZUR / UNIV GRENOBLE ALPES / UNIV LE HAVRE NORMANDIE / UNIV LILLE / UNIV ORLEANS / UNIV PARIS CITE / UNIV PARIS-SACLAY / UNIV RENNES 1 / UNIV RENNES 2 / UNIV ROUEN NORMANDIE / UNIV SORB PARIS NORD / UNIV TOULON / UNIV TOULOUSE CAPIT / UT2J / UT3 / UVSQ	
INSIS	FR3344	FédESol	Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire	Menezo	AMU / CHIMIE PARISTECH / CIRAD / CNRS / COMUE UNIV LYON / CPE LYON / Centrale Lyon / EC NANTES / ECOLE POLYTECHNIQUE / EDF / ENGEES / ENPC / ENSA NANTES / ENSAM / IMT ATLANTIQUE / IMT MINES ALBI / INSA Lyon / INSA STRASBOURG / IPB / NANTES UNIV / ONIRIS / SORBONNE UNIV / UBO / UDS / UL / UNIV BORDEAUX / UNIV CLERMONT AUVERGNE / UNIV GRENOBLE ALPES / UNIV LIMOGES / UNIV PARIS-SACLAY / UNIV SAVOIE MB / UNIV SHERBROOKE / UNIV TOULON / UVSQ	
INSIS	FR3411	IngeLySE	Fédération d'Ingénierie Lyon-Saint-Etienne	Normand	CNRS / CPE LYON / Centrale Lyon / ECAM LYON / ENTPE / INSA Lyon / MINES SAINT-ETIENNE / UCBL / UJM	
INSMI	FR3490	Mara	Fédération de Recherche en Mathématiques Auvergne-Rhône-Alpes	Wagner	CNRS / Centrale Lyon / ENS Lyon / INSA Lyon / UCBL / UJM / UNIV CLERMONT AUVERGNE / UNIV GRENOBLE ALPES / UNIV SAVOIE MB	
INSU	UAR3721	COMET	Observatoire des Sciences de l'Univers de Lyon	Guiderdoni	CNRS / UCBL	ENS Lyon

DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX UNITÉS

Sommaire

1. Organisation et pilotage interne de l'unité 3
   1.1 Direction et instances de l'unité 3
      1.1.1 Mission du directeur ou de la directrice de l'unité 3
      1.1.2 Organisation scientifique de l'unité 5
   1.2 Règlement intérieur de l'unité 5
   1.3 Évaluation de l'unité 5
2. Ressources humaines de l'unité 5
   2.1 Affectation des personnels 5
   2.2 Évaluation et appréciation des personnels 6
   2.3 Participation aux instances 6
   2.4 Formation permanente 6
   2.5 Restauration sociale 7
   2.6 Insertion professionnelle des personnels en situation de handicap 7
   2.7 Activités sociales et culturelles 7
3. Ressources financières et gestion des Contrats 7
   3.1 Principes généraux 7
   3.2 Acquisition de matériels et inventaires 7
   3.3 Moyens immobiliers et d'infrastructure 8
   3.4 Convention de coopérations internationales et européennes 8
      3.4.1 Coopérations internationales 8
      3.4.2 Subventions européennes 8
   3.5 Accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées et partage des avantages (APA) 8
4. Prévention, santé et sécurité au travail 8
   4.1 Organisation 8
   4.2 Rôle du chef d'établissement 9
   4.3 Rôle du directeur ou de la directrice de l'unité 9

4.4 Assistant prévention (AP) 9
4.5 Maîtrise des risques 9
4.6 Instance de concertation de l'unité en matière de Santé et de Sécurité au travail 9
4.7 Communication information 10
4.8 Visites 10
4.9 Plans d'action 10
4.10 Formation 10
4.11 Santé et surveillance médicale 11
4.12 Intégration de la sécurité, mise en conformité et financement 11
4.13 Respect de l'environnement 12
4.14 Accidents 12
4.15 Situations d'urgence 12
4.16 Télétravail 12
5. Protection du potentiel scientifique et technique (PPST) : mise en place, suivi et évaluation 12
5.1 Rôles des tutelles principales 12
5.2 Rôle du chef d'établissement dans la PPST 13
5.3 Rôle du directeur ou de la directrice de l'unité pour la PPST 13
5.3.1 En tant que responsable d'une « unité protégée » 14
5.3.2 En tant que chef de la Zone à Régime Restrictif 14
6. Sécurité des systèmes d'information (SSI) 14
7. Ressources informatiques 15
7.1 Bases de données 15
7.2 Informatique de gestion 15
7.3 Accès aux ressources informatiques 15
7.4 Protection des données personnelles 15
8. Diffusion des publications, communication et médiation scientifique 15
8.1 Archives ouvertes 15
8.2 Abonnements électroniques 16
8.3 Communication et médiation scientifique 16
9. Respect des processus et audit 16
9.1 Cahiers de laboratoire 16
9.2 Audit des unités 16
9.3 Archivage 16

Le présent document a pour objet de définir les dispositions générales applicables aux unités relatives à leur organisation et leur pilotage ainsi qu'à leurs ressources.

DÉFINITIONS

Tutelle principale : un établissement « tutelle principale » d'une unité est impliqué dans la définition et la réalisation de l'ensemble du projet scientifique de l'unité. Sauf exception, il affecte dans l'unité un nombre significatif de personnels. Il contribue également aux frais de fonctionnement et d'équipement, ….

Les tutelles principales partagent pleinement le pilotage scientifique de l'unité (nomination du directeur ou de la directrice d'unité et définition de ses missions et objectifs, suivi et discussion des résultats et de la stratégie de l'unité, …).

Les tutelles principales sont conjointement responsables de toutes les productions issues des travaux réalisés dans l'unité. Elles sont en particulier co-signataires de toutes les publications et copropriétaires de tous les résultats. Elles bénéficient de l'exploitation de ces résultats et les valorisent conjointement.

Tutelle secondaire : un établissement « tutelle secondaire » d'une unité soutient une partie seulement des activités de l'unité. Cette partie peut être identifiée par une structure officielle existante et propre à un organisme de recherche (par exemple une ERL - Équipe de Recherche Labellisée - de l'INSERM, une unité associée de l'INRAE, une EPC - équipe-projet commune – d'Inria, …). Une tutelle secondaire affecte des ressources humaines et matérielles pour soutenir les activités de la partie de l'unité à laquelle elle est associée.

Les personnels employés par une tutelle secondaire participent à l'ensemble des aspects de la vie de l'unité. Mais une tutelle secondaire ne participe pas à la définition et au pilotage de l'ensemble du projet scientifique de l'unité.

Une tutelle secondaire est copropriétaire et co-signataire des résultats (publications, propriété intellectuelle) issus des travaux de l'UMR auxquels ses personnels participent (à titre de co-auteurs, co-inventeurs, …). Dans le cas où une sous-structure est identifiée (ERL, EPC, …), la tutelle secondaire est copropriétaire et co-signataire de l'ensemble des résultats issus des travaux de ce périmètre

Une tutelle secondaire reconnaît les prérogatives du ou de la DU en terme de direction scientifique et administrative. Elle peut déléguer aux tutelles principales de l'unité la gestion de ses apports à l'unité ou les gérer elle-même. Dans le dernier cas, elle s'engage à informer le ou la DU de ses apports.

1. Organisation et pilotage interne de l'unité

1.1 Direction et instances de l'unité

L'équipe de direction de l'unité est constituée d'un directeur ou d'une directrice et, le cas échéant, d'un ou plusieurs directeurs adjoints reconnus dans le domaine de la recherche scientifique et technologique. Elle peut également inclure un.e responsable administratif pour les unités dont la taille ou l'activité le justifie. L'équipe de direction peut être assistée d'un comité de direction rassemblant l'ensemble des responsables des différentes structures internes de l'unité.

L'unité est dotée d'un conseil de laboratoire, institué conformément notamment au décret n°82-993 du 24 novembre 1982, ou d'une instance équivalente dont les règles d'organisation et de fonctionnement sont conformes à celles qui régissent au CNRS le conseil de laboratoire. L'unité peut, le cas échéant être également dotée d'un comité scientifique.

1.1.1 Mission du directeur ou de la directrice de l'unité

Les tutelles principales se concertent afin de désigner d'un commun accord le directeur ou la directrice d'unité (DU) et la date d'effet de sa nomination. Puis chaque tutelle principale, conformément à la réglementation qui lui est applicable et à ses procédures internes, nomme le ou la DU.

Les tutelles principales cosignent une lettre de mission rappelant les principales missions du DU.

En cohérence avec la politique scientifique partagée et au titre de ses missions de direction, le ou la DU est :

- responsable devant les tutelles des orientations scientifiques et de la bonne marche de l'unité et se prononce notamment sur les demandes de financement de thèse, d'accueil en détachement ou en délégation et est également consulté.e sur les demandes de congés pour conversion thématique au bénéfice des enseignants-chercheurs, les propositions de chercheurs-enseignants, les demandes de contrats à durée déterminée;
- chargé.e d'identifier et de recenser, à l'attention des tutelles, les besoins en ressources humaines et financières jugées nécessaires pour la mise en œuvre des objectifs scientifiques fixés à l'unité, et consulté.e sur l'affectation des personnels au sein de l'unité ;
- chargé.e de donner son accord préalable pour tous les engagements qui impliquent le volet recherche de l'unité (commandes, missions, contrats, ...) ;
- responsable du personnel de l'unité, qui est placé sous son autorité. À ce titre, il ou elle veille notamment à ce que les personnels accueillis dans l'unité, y compris les doctorants, les post doctorants, les contractuels et les stagiaires bénéficient d'un cadre réglementaire : position statutaire régulière ou, lorsqu'ils ne sont pas fonctionnaires, d'un contrat de travail et d'une assurance, et, pour l'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur, d'une convention de stage. Les bénéficiaires des allocations versées au titre de la formation par la recherche sont titulaires d'un contrat à durée déterminée (cf. article L 412-2 du code de la recherche) ;
- responsable de la gestion de l'ensemble des ressources dont dispose l'unité, dans le strict respect des règles qui s'appliquent aux tutelles. S'agissant des ressources contractuelles, le ou la DU, qui n'a pas la compétence juridique pour signer un contrat, doit avoir une visibilité de l'ensemble des ressources de l'unité et viser pour accord tout projet de contrat, quel que soit l'établissement gestionnaire ;
- responsable de la maîtrise des risques concernant les atteintes volontaires aux biens et aux personnes et veille à l'application des directives concernant :
    - les mesures étatiques pour la sécurité nationale et pour la vigilance et de lutte contre le terrorisme (application plan Vigipirate, contrôle d'accès, ...),
    - les missions à l'étranger, en particulier dans les pays à risques,
    - la gestion de crise avec une organisation interne respectant les directives des tutelles,
    - le transport de matières dangereuses, l'obligation de faire appel aux services de l'unité propre du CNRS Ulisse ou à défaut une société habilitée TMD et de respecter la règlementation TMD (personnel formé, rapport annuel, ...),
    - l'utilisation d'avion avec ou sans personne à bord (drone).
- responsable de la santé et de la sécurité des personnes au sein de l'unité ;
- responsable des traitements de données personnelles mis en œuvre au sein de l'unité dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « loi CNIL » ;
- chargé.e de la mise en œuvre du dispositif de protection du patrimoine scientifique et technique (PPST) de l'unité ;
- responsable de l'organisation de l'unité par la mise en place d'un organigramme fonctionnel, d'éventuelles services internes (départements, équipes, groupes) et l'affectation en lien avec les responsables des personnels de l'unité dans ces structures ;
- responsable de la mise en place des instances réglementaires de l'unité (dont le conseil de laboratoire ou équivalent, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou commission local(e) santé sécurité au travail) et de leur bon fonctionnement ;
- chargé.e de s'assurer que tous les personnels de l'unité ont pris connaissance du règlement intérieur de l'unité ;
- responsable des relations institutionnelles ou conventionnelles que l'unité entretient avec des tiers. Elles peuvent notamment impliquer la production ou la réception de prestations, de produits, d'informations de toute nature ou de résultats scientifiques ;
- responsable de la production du rapport d'activité de l'unité communiqué aux instances d'évaluation.

Les tutelles s'engagent à consentir au ou à la DU les délégations de compétence (pouvoir, signature) qui sont nécessaires à l'exécution de ses missions.

Les tutelles s'engagent également à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour renforcer l'attractivité des fonctions de DU auprès des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

En cas de défaillance du ou de la DU dans l'exercice de ses fonctions, les tutelles principales peuvent prendre toute mesure conservatoire qu'elles jugent utiles au bon fonctionnement de l'unité, notamment par la nomination d'un ou d'une DU par intérim.

Lorsque l'intérêt du service l'exige, il peut être mis fin aux fonctions du ou de la DU avant l'expiration de son mandat. Il ou elle en est avisé.e préalablement et dispose du temps nécessaire pour consulter son dossier.

1.1.2 Organisation scientifique de l'unité

L'unité peut être constituée d'équipes ou de groupes de recherche avec, le cas échéant, une structuration en départements. Les équipes de recherche sont clairement identifiées thématiquement et sont menées par un responsable scientifique.

1.2 Règlement intérieur de l'unité

Les modalités particulières d'organisation et de fonctionnement de l'unité doivent faire l'objet d'un règlement intérieur établi par le ou la DU, avec l'appui des tutelles. Il est signé par les tutelles principales et les tutelles secondaires en cas d'hébergement, après consultation du conseil du laboratoire ou de l'instance qui en tient lieu.

Ce règlement intérieur précise en particulier l'organisation générale de l'unité, les règles adoptées en matière d'horaires de travail, de santé et de sécurité, de suivi des congés, d'accès aux laboratoires, d'utilisation des ressources communes notamment informatiques. Les règles doivent être compatibles avec les dispositions arrêtées en la matière par chacune des tutelles.

Le règlement intérieur est porté à la connaissance des agents par voie d'affichage dans les locaux de l'unité ou par tout autre moyen.

1.3 Évaluation de l'unité

L'unité est évaluée conformément à la réglementation en vigueur, notamment dans le cadre de l'instance nationale visée par les articles L 114-3-1 et suivants du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur et également, le cas échéant, par les instances compétentes des tutelles selon les règles et procédures qui leur sont propres.

2. Ressources humaines de l'unité

Les tutelles conviennent de mettre en œuvre une politique cohérente de l'emploi scientifique en opérant notamment une gestion rationnelle du potentiel humain de la recherche conformément aux prescriptions de l'article L. 411-2 du code de la recherche.

Les actions concertées dans le domaine des ressources humaines seront conduites en accord avec les recommandations de la charte européenne du chercheur et du code de bonne conduite pour le recrutement des chercheurs.

Les tutelles s'attacheront à promouvoir la parité, en particulier en recherchant une participation et une représentation aussi équilibrées que possible des femmes et des hommes en matière de recrutements, d'évolution de carrière et d'accès aux fonctions d'encadrement. Elles s'attacheront en outre à encourager des actions positives concrètes en faveur des personnels en situation de handicap et visant à favoriser l'égalité de traitement entre eux et par rapport aux autres agents.

2.1 Affectation des personnels

Les tutelles affectent à l'unité des personnels chercheurs, enseignants-chercheurs, IT et BIATSS.

L'accueil par le CNRS d'enseignants-chercheurs en délégation engage une contrepartie financière du CNRS correspondant à 192h de vacations, un accueil à mi-temps faisant l'objet d'une contrepartie financière proportionnelle.

Les tutelles de l'unité s'informent si possible, au minimum une fois par an et sous forme de données informatiques, des mouvements de personnels effectués dans l'unité.

Une concertation préalable sera conduite chaque année entre les tutelles principales sur les affectations et mouvements de personnels, en lien avec le ou la DU, afin notamment d'effectuer un bilan et d'arrêter les priorités de recrutement. Les tutelles principales organisent des rencontres afin de traiter, en particulier, des problèmes de mobilité, de façon régulière ou à la demande de l'une d'entre elles. Les tutelles principales informent et/ou consultent les tutelles secondaires afin que les priorités de recrutement de l'ensemble des tutelles soient cohérentes.

Chaque employeur conserve vis-à-vis de son personnel toutes les charges et obligations afférentes à sa qualité.

Les personnels affectés à l'unité sont placés sous l'autorité du ou de la DU et soumis au règlement intérieur en vigueur dans l'unité, sans que ceci ne puisse modifier en rien les droits et obligations qu'ils tiennent de leurs statuts respectifs.

Pour les personnels travaillant dans une zone à régime restrictif (ZRR) créée dans le cadre de la protection du potentiel scientifique et technique, il est nécessaire d'avoir l'accord du ministère de tutelle pour que cette personne puisse exercer son métier dans la ZRR.

Pour toutes les actions RH à caractère national (recrutement chercheurs, Noemi...) dans une ZRR, le CNRS, quel que soit le responsable de la PPST, fera la demande règlementaire d'accès au Haut Fonctionnaire Défense Sécurité (HFDS) du ministère de tutelle. Si l'avis est positif, et que le CNRS ne porte pas cette politique dans l'unité, le Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD) du CNRS transmettra à son homologue ayant cette responsabilité cet avis afin que celui-ci puisse établir la décision administrative réglementaire que doit détenir le ou la DU, conformément aux textes en vigueur. Pour les autres cas de recrutement (stages...), le CNRS ne fera la demande que lorsqu'il porte la responsabilité PPST dans l'unité.

Afin de faciliter le suivi des dossiers du personnel travaillant dans une ZRR et relevant des autres tutelles, le CNRS pourra ouvrir un accès au logiciel ASSAV de déclaration en ligne des demandes d'accès au FSD de ces tutelles.

2.2 Évaluation et appréciation des personnels

Les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs de l'unité sont soumis aux instances d'évaluation de leur établissement d'origine selon les règles et les procédures qui leur sont propres.

L'activité des personnels IT et BIATSS fait l'objet d'une évaluation annuelle. À l'issue de l'entretien mené par le responsable hiérarchique de l'agent, une appréciation est rédigée et soumise pour avis à l'agent concerné, puis validée par le ou la DU selon les règles en vigueur dans chacun des établissements dont il relève. Cette appréciation est communiquée individuellement à chaque agent et à son employeur.

2.3 Participation aux instances

Chaque tutelle principale garantit aux agents relevant des autres tutelles, la participation à ses instances consultatives et délibératives, dans le respect de la réglementation en vigueur.

2.4 Formation permanente

Le ou la DU veille au développement professionnel des agents placés sous sa responsabilité et à leur évolution de carrière notamment en favorisant l'accès à la formation permanente pour les personnels permanents comme pour les non-permanents.

Il ou elle est responsable de la formalisation de la stratégie de formation via l'élaboration du Plan de formation de l'unité (PFU), construit sur la base des objectifs scientifiques de l'unité et du recensement des besoins en formation, évolution professionnelle, mobilité. Il ou elle transmet le PFU à la délégation régionale du CNRS et au service formation de chacune des tutelles principales de l'unité.

Les personnels de chaque tutelle bénéficient des actions de formation permanente mises en œuvre par leur établissement d'origine et ont accès à celles dispensées par les autres tutelles.

Les tutelles s'efforcent d'harmoniser leur politique de formation permanente, de mettre en œuvre des actions conjointes, et de proposer des formations mutualisées ou à coûts partagés. Elles précisent notamment les modalités d'accès des personnels aux actions de formation organisées par l'une ou l'autre d'entre elles.

Exception faite des formations dont les coûts sont partagés entre les tutelles de l'unité, chacune d'elle prend en charge le coût de formation de ses agents dans la limite des ressources affectées à cette action.

2.5 Restauration sociale

Sous réserve des capacités d'accueil, les personnels relevant de chacune des tutelles de l'unité ont accès sans limitation aux structures de restauration mises en place par l'autre. Une convention fixe les conditions d'accès à la structure de restauration et la prise en charge des coûts correspondants par la tutelle dont relèvent les agents concernés. Cette convention est suivie et négociée au sein des Délégations Régionales.

En l'absence de restauration collective universitaire de proximité, une convention détermine les modalités d'accès des doctorants et des personnels temporaires de l'unité à une structure de restauration collective.

2.6 Insertion professionnelle des personnels en situation de handicap

Le ou la DU promeut le principe de conditions d'accueil et d'accompagnement homogènes entre tous les agents, quel que soit le partenaire.

Il ou elle veille à la qualité d'insertion des agents en situation de handicap placés sous sa responsabilité, nouvellement recrutés ou déjà en place, en favorisant l'accès aux actions mises en œuvre chez chaque partenaire.

Ces derniers s'efforcent d'uniformiser la prise en compte des spécificités du handicap dans la gestion RH au sein de l'unité, notamment en mutualisant leurs pratiques et en partageant leur schéma directeur sur l'aménagement du handicap ou plan d'actions pour le CNRS.

2.7 Activités sociales et culturelles

Chaque tutelle s'efforce d'ouvrir aux personnels relevant des autres l'accès sans limitation à ses équipements sociaux, culturels, sportifs et de loisirs. La répartition des coûts induits fait l'objet d'une concertation, formalisée, si les tutelles la jugent nécessaire, par une convention d'usage des équipements sociaux, culturels, sportifs et de loisirs. Cette convention d'usage est conclue par les structures ou services responsables de la gestion des équipements.

3. Ressources financières et gestion des Contrats

3.1 Principes généraux

Conformément à l'article L. 321-3 du code de la recherche, les unités gèrent les dotations globales de fonctionnement et d'équipement qui leur sont allouées par les tutelles.

Les tutelles principales s'efforcent, pour la durée de l'unité, de maintenir ces moyens à un niveau réel au moins équivalent sous réserve des moyens votés en loi de finances. Si une diminution significative des moyens apparaissait néanmoins nécessaire, elle serait obligatoirement motivée et portée à la connaissance de l'ensemble des tutelles.

Pour les contrats de recherche comportant des dépenses de personnel, un prélèvement (PPE) est opéré lorsque le CNRS est gestionnaire, pour couvrir les charges induites par le financement des allocations d'aide au retour à l'emploi supporté par le CNRS. L'assiette de ce prélèvement est constituée par la rémunération brute imposable des agents et au taux réel révisé chaque année par la Direction du CNRS.

3.2 Acquisition de matériels et inventaires

Les matériels acquis par l'unité sont inscrits à l'inventaire de l'une ou l'autre des tutelles ou de plusieurs d'entre elles, en fonction des règles de copropriété déterminées par elles au cas par cas. La tutelle hébergeant l'équipement doit être informée.

L'acquisition de matériels présentant des risques est portée à la connaissance des tutelles.

En particulier, l'acquisition d'aéronefs avec ou sans pilote (drone, ballon, cerf-volant, ...) nécessite de contacter au préalable le conseiller aéronautique du CNRS, que le CNRS soit ou pas l'exploitant des aéronefs.

3.3 Moyens immobiliers et d'infrastructure

Les tutelles sont propriétaires ou affectataires d'un parc immobilier hébergeant notamment l'unité et veillent à leur entretien, notamment en matière de respect des règles de sécurité et de mise en conformité.

Les tutelles propriétaires supportent, comme elles y sont légalement tenues, les frais à la charge du propriétaire (clos et couvert). Pour les frais d'infrastructure relevant du locataire (chauffage, électricité, fluides, ...), il est convenu que les tutelles assument les charges correspondant aux surfaces dont elles sont propriétaires ou affectataires.

Chaque tutelle accepte d'assumer les dommages causés notamment par l'incendie, le vol, les dégâts des eaux et autres dégradations dans les locaux dont elle est propriétaire.

3.4 Convention de coopérations internationales et européennes

3.4.1 Coopérations internationales

Dans le cas où une coopération internationale nécessite une autorisation préalable par le ou les ministères de tutelle, en application des textes en vigueur et en particulier la réglementation relative à la PPST, le Fonctionnaire sécurité défense de la tutelle mandatée, ou à défaut celui du CNRS, est chargé de solliciter cet accord. Il tient informé les FSD concernés du déroulement de la procédure et leur transmet une copie de l'autorisation ministérielle.

3.4.2 Subventions européennes

Dans le cadre des contrats de recherche et d'innovation conclus avec l'Union européenne, la partie en charge de la signature et de la gestion des contrats, est désignée bénéficiaire auprès du financeur. Les autres tutelles sont désignées tierces parties liées quand elles présentent des coûts directs sur le projet (notamment des frais de personnel) et que cela est permis par les règles de l'appel à projet. L'accord de consortium est conclu aux noms de toutes les parties.

Les parties peuvent également choisir d'être conjointement bénéficiaires de la subvention, chacune pour sa participation.

Pour les projets relevant des programmes du Conseil européen de la recherche (European Research Council), l'institut d'accueil (ou « Host Institution ») est la partie employeur du porteur de projet.

3.5 Accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées et partage des avantages (APA)

Chacune des Parties assumera ses obligations en matière d'APA telles que prévues dans le cadre du Protocole de Nagoya et des règlementations nationales des pays fournisseurs de ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées.

La Partie désignée gestionnaire d'un contrat est en charge des formalités APA pour les activités relatives à ce contrat de l'unité. Elle s'engage à effectuer les démarches d'accès et, le cas échéant, les déclarations et due diligence auprès des autorités compétentes.

Lorsque l'unité finance le projet de recherche sur fonds propres seule, le Directeur désigne la tutelle, en accord avec le service compétent, qui réalise les démarches APA.

4. Prévention, santé et sécurité au travail

4.1 Organisation

L'organisation de la santé et de la sécurité de l'unité s'inscrit dans le cadre de la réglementation des établissements.

4.2 Rôle du chef d'établissement

Le chef de l'établissement propriétaire ou affectataire des locaux accueillant l'unité assure la sécurité générale liée à son hébergement. Il s'agit notamment de la mise en conformité et de l'entretien des infrastructures ainsi que des parties communes (installations électriques, installation de protection contre l'incendie…).

Il garantit également la conformité des locaux à la nature des activités qui y sont menées.

4.3 Rôle du directeur ou de la directrice de l'unité

Le ou la DU est responsable de la sécurité et de la protection de la santé des agents de l'unité, de la sauvegarde des biens et de la préservation de l'environnement en veillant à l'application des prescriptions réglementaires en vigueur. Notamment le ou la DU est responsable de l'aménagement des locaux en fonction des activités projetées. À cet effet, il ou elle détient une délégation du responsable de l'établissement et du président-directeur général du CNRS (délégation de pouvoir du PDG du CNRS).

S'il incombe au ou à la DU de l'unité de veiller à la sécurité et à la protection des personnels, chacun doit contribuer activement à assurer sa propre sécurité, celle de ses collègues, des usagers et de son environnement, en respectant les règles de santé et de sécurité au travail.

La Direction du laboratoire doit faire respecter le règlement intérieur, la réglementation en vigueur dont le code du travail.

4.4 Assistant prévention (AP)

Le ou la DU doit nommer, après avis du conseil de laboratoire, au moins un assistant de prévention (AP). Préalablement à cette nomination une formation, validée par les tutelles principales, doit lui être dispensée. La formation de base ainsi que la coordination des assistants de prévention des unités sont assurées par la tutelle propriétaire ou affectataire des locaux hébergeant l'unité. Les Parties peuvent mettre en place des formations inter-établissements.

Les Parties s'efforceront, lors de la nomination des AP, à rechercher un équilibre dans la représentation des tutelles. Les AP sont nommés à chaque changement du ou de la DU.

Ils font partie du réseau des AP de chacune des tutelles, quelle que soit la tutelle hébergeant l'unité.

L'AP est placé sous la responsabilité du ou de la DU. La désignation d'un assistant de prévention n'exonère en rien le DU de la responsabilité et du respect et de la mise en œuvre des règles de santé et sécurité au travail.

Les AP assistent et conseillent la Direction de l'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité et santé au travail.

4.5 Maîtrise des risques

Le ou la DU procède, avec le concours de l'AP et des personnes spécialisées (ingénieur d'hygiène et de sécurité, médecin de prévention, conseiller prévention…) et en associant l'ensemble des agents, à l'évaluation des risques de l'unité et à la programmation des actions de prévention.

Il ou elle transcrit et met à jour au moins annuellement dans un document unique, les résultats de cette évaluation. Ce document est communiqué aux tutelles de l'unité et est mis à la disposition des personnels de l'Unité.

4.6 Instance de concertation de l'unité en matière de Santé et de Sécurité au travail

L'opportunité de la mise en place, auprès de l'unité, d'une instance de concertation en matière de Santé et de Sécurité au Travail est examinée au cas par cas par les tutelles principales. À défaut, le conseil d'unité examine les questions relatives à ces domaines tel que cela est prévu dans les instructions précitées.

Les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) compétents au titre des missions prévues par les articles 51 à 64 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique sont les CHSCT des tutelles compétents sur le périmètre d'implantation de l'unité (délégation régionale), qui veilleront à exercer conjointement ou d'un commun accord cette mission.

Les CHSCT de toute autre tutelle est informé des résultats des enquêtes et des problèmes qui n'auraient pu être résolus localement. Les CHSCT des tutelles principales sont informés de l'activité de l'instance de concertation en matière de Santé et de Sécurité au Travail de l'unité par la transmission des procès-verbaux de réunions.

Les conseillers de prévention des différentes tutelles de l'unité sont invités de façon réciproque aux CHSCT de chaque tutelle lorsqu'un point de leur ordre du jour porte sur des questions spécifiques à cette unité.

Il en est de même pour les médecins de prévention en charge du suivi des agents de l'unité.

4.7 Communication information

Les tutelles s'efforcent d'échanger au niveau de leurs services santé et sécurité toute information concernant la sécurité (note technique, formation organisée…).

Le ou la DU veille à la diffusion de toute information pertinente relative à la sécurité et à la santé des personnes au travail.

4.8 Visites

Chacune des tutelles de l'unité peut intervenir pour s'assurer des conditions de sécurité dans lesquelles travaillent ses agents. Pour ce faire, elles garantissent aux ingénieurs d'hygiène et de sécurité ou conseillers de prévention des autres tutelles un libre accès aux locaux et installations de l'unité. Les visites sont effectuées après information du ou de la DU, ainsi que des représentants des tutelles principales (Délégué.e régional.e du CNRS et le Président de ou des Établissement(s)).

Ces visites à l'initiative de l'une des tutelles sont réalisées conjointement, dans la mesure du possible, avec un représentant des autres tutelles (ingénieur d'hygiène et de sécurité, ingénieur régional de prévention et de sécurité, conseiller de prévention). Un compte-rendu de visite est adressé au ou à la DU, au Délégué régional du CNRS et au Président de l'Établissement.

À l'issue de ces visites, chaque tutelle, après information des autres tutelles, se réserve la possibilité de retirer ses agents de situations de travail qui pourraient présenter des dangers graves pour leur santé ou leur sécurité.

Chaque tutelle de l'unité permet aux services compétents pour chacune des autres tutelles, un libre accès aux locaux et installations de l'unité. Chaque tutelle tient à disposition de l'autre les rapports de ces services.

Lors de l'évaluation de l'unité ou du projet d'unité, le ou la DU ou le porteur du projet établit un rapport sur la situation de la sécurité de l'unité (bilan et perspectives).

Ce rapport est transmis, avec l'avis des conseillers prévention et/ou des ingénieurs d'hygiène et de sécurité des tutelles, pour information au Délégué régional du CNRS et au Président de ou des Établissement(s).

4.9 Plans d'action

Chaque tutelle de l'unité communique aux autres tutelles le rapport sur l'évolution des risques professionnels et le programme annuel de prévention des risques professionnels.

Les représentants des Établissements tutelles et le Délégué régional du CNRS procèdent à une concertation en tant que de besoin et au moins une fois par an, sur les questions de santé et de sécurité.

4.10 Formation

En complément des informations générales relatives à la santé et à la sécurité fournies par la tutelle hébergeant l'unité lors de l'accueil des nouveaux personnels, une formation particulière est délivrée dans l'unité et sous la responsabilité du ou de la DU à toutes les personnes qui y travaillent.

Cette formation est délivrée préalablement à la prise de fonction (nouveaux entrants). Elle est renouvelée périodiquement.

Assurée avec le concours de l'AP et celui de personnes compétentes en réglementation spécifique (spécialistes en hygiène et sécurité, en radioprotection, en animalerie ...) elle comprend, au moins, d'une part une information générale sur les risques et leur prévention au sein de l'unité, avec les consignes à tenir en cas d'accident ou

d'incendie, ainsi qu'une visite des locaux en présentant les éléments de sécurité. Et d'autre part, une formation aux conditions d'exécution du travail par le responsable hiérarchique direct.

Le ou la DU inscrit au plan de formation de l'unité (PFU) les formations réglementaires et celles issues du programme annuel de prévention des risques.

Le plan de formation de chaque tutelle principale de l'unité est communiqué aux autres tutelles principales.

Les tutelles définissent les modalités d'organisation et de financement de leurs formations. Elles s'efforceront d'organiser en la matière des formations mutualisées. La tutelle organisatrice prend à sa charge le financement de ses formations.

Chaque tutelle organise les exercices réglementaires (évacuation…) concernant la prévention incendie pour l'unité hébergée dans les locaux dont elle est propriétaire ou affectataire.

Le ou la DU bénéficie, en tant que de besoin et dans tous les cas, lors de sa prise de fonction, d'une formation destinée à rappeler l'intégration de la sécurité dans les unités et la coordination prévue entre les tutelles principales.

Les autres formations sont définies en concertation avec l'assistant de prévention. Les formations à la sécurité devront être intégrées au plan de formation de l'unité.

4.11 Santé et surveillance médicale

Conformément au décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, les tutelles s'emploient à harmoniser leur politique de suivi médical.

Elles veillent en particulier à faire en sorte que le ou la DU, assisté de l'AP et éventuellement du CHSCT compétent, recense les postes à risques dans l'unité, à définir le temps de présence médicale minimal global en fonction des effectifs et à permettre le libre accès des médecins de prévention aux locaux et aux informations utiles à leurs missions.

La surveillance médicale est assurée par chacune des tutelles pour ses propres agents selon des modalités définies en commun.

Toutefois, elle peut être confiée à l'une ou l'autre des tutelles, à charge pour l'autre de rembourser le coût afférent à ses propres agents. Dans ce cas, une convention spécifique devra définir les obligations des parties conformément à la réglementation en vigueur.

Les médecins de prévention de chaque tutelle étudient conjointement les postes de travail dans l'unité en liaison avec les ingénieurs hygiène et sécurité ou conseillers de prévention.

Sous réserve du secret médical, un compte rendu de visite est adressé au ou à la DU, au Délégué régional du CNRS, au(x) chef(s) d'Établissement(s) employeur(s), ainsi qu'aux médecins de prévention et ingénieurs hygiène et sécurité ou conseillers de prévention de chacune des tutelles.

Une concertation entre les médecins est encouragée et soutenue pour définir les protocoles de surveillance médicale.

4.12 Intégration de la sécurité, mise en conformité et financement

Les besoins financiers relatifs à la sécurité dans les activités de recherche sont à prévoir sur les crédits dont dispose l'unité. Lorsque ceux-ci n'ont pas été prévus, le ou la DU peut en faire la demande à la direction de l'institut du CNRS, en accord avec le Délégué régional ainsi qu'au(x) chef(s) d'Établissement(s) des tutelles principales.

Le ou la DU doit en particulier prévoir le financement et veiller à la réalisation des contrôles périodiques réglementaires des équipements nécessaires au fonctionnement de l'unité (appareils de levage, appareils sous pression, générateurs de rayonnements ionisants, dispositifs de confinement ...) et des équipements de protection collective (sorbonnes, PSM…).

Il ou elle doit tenir informé le(s) chef(s) de ou des Établissement(s) Tutelle(s) et le Délégué régional du CNRS de toute nouvelle activité de recherche ou du remplacement, déplacement ou achat d'équipement nécessitant des mesures de sécurité particulières et se conformer aux prescriptions réglementaires en vigueur.

En cas de carence de sa part en la matière, les tutelles pourront d'un commun accord faire procéder à cette opération sur les crédits de l'unité.

Le ou la DU ne peut engager des travaux sur l'immobilier, sur les installations techniques ou des travaux modifiant l'accessibilité des locaux ou bâtiments mis à sa disposition qu'après autorisation de la tutelle hébergeant.

4.13 Respect de l'environnement

La tutelle hébergeant l'unité communique aux autres tutelles la procédure de gestion des déchets et effluents.

Lorsqu'une ou plusieurs unités entrent dans le champ de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, la tutelle hébergeant est considérée comme l'exploitant. Il en est de même pour les autres activités soumises à l'autorisation d'une autorité de contrôle (OGM, MOT, rayonnements ionisants, animalerie, etc.). À ce titre, c'est le chef d'établissement de la partie hébergeant qui est habilité à signer les demandes d'autorisations réglementaires et les documents déclaratifs.

La ou les autres tutelles sont tenues informées des autorisations délivrées qui concernent les activités de l'unité.

4.14 Accidents

Tout accident ou maladie professionnelle survenant dans une unité est porté dans les meilleurs délais possibles à la connaissance des services RH et de prévention des tutelles.

4.15 Situations d'urgence

Chaque tutelle communique à la ou aux autres tutelles ses procédures de gestion de situations d'urgence.

4.16 Télétravail

Le télétravail peut être mis en place au sein de l'unité conformément au décret n° 2016-151 du 11 février 2016, modifié par le décret n°2020-524 du 5 mai 2020, relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et à l'arrêté du 3 novembre 2017 du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ainsi qu'aux dispositions prises par l'employeur de l'agent dans le respect de la réglementation en vigueur.

5. Protection du potentiel scientifique et technique (PPST) : mise en place, suivi et évaluation

L'organisation de la PPST de l'unité s'inscrit dans le cadre fixé par le décret n°2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal.

La protection des savoirs et des savoir-faire repose sur la notion de secteurs scientifiques et techniques protégés ainsi que sur la création par arrêté des zones à régime restrictif (ZRR).

Une unité de recherche relève d'un secteur scientifique et technique protégé si sa discipline scientifique principale ou l'une de ses disciplines secondaires fait partie de la liste citée par l'annexe de l'arrêté du 3 juillet 2012.

Lorsque la cotation de l'un des risques d'une unité de recherche relevant d'un secteur protégé est supérieure à zéro, cette unité alors dite « unité protégée » bénéficie d'un niveau de protection renforcé (procédures uniquement déclaratives).

Lorsque l'ensemble des critères évalués révèle un risque conséquent l'unité de recherche est éligible à la création d'une ZRR. La création d'une ZRR s'impose en cas d'existence de spécialités sensibles.

Ainsi, selon son statut (unité relevant d'un secteur protégé, unité protégée ou ZRR avec éventuellement local sensible), les formalités régissant l'accès à l'unité sont adaptées. Cet accès est précisé par le règlement intérieur de l'unité.

5.1 Rôles des tutelles principales

Le chef de l'établissement hébergeur est, en principe, responsable de la mise en œuvre de la PPST dans l'unité. À défaut les tutelles principales déterminent celle d'entre elles qui assurera le pilotage de la PPST dans l'unité, par exemple quand plusieurs tutelles sont hébergeurs de locaux ZRR pour une même unité.

Elles élaborent conjointement la feuille de route du ou de la DU et se tiennent mutuellement informées des décisions et des actions menées.

Chaque tutelle principale de l'unité communique aux autres tutelles principales sa politique de maitrise de risques dans le cadre de la PPST et le programme trisannuel des actions prévues pour les ZRR qu'elle abrite, sur le même site, afin de coordonner les actions au niveau du site.

Elles se concertent au moins une fois par an sur ces questions.

En cas d'atteinte grave au patrimoine scientifique et technique de l'unité, les tutelles principales s'accorderont sur l'intérêt et les modalités notamment d'un dépôt de plainte.

Chaque tutelle principale conserve le droit de réaliser tous les contrôles nécessaires à la vérification de la bonne mise en œuvre de la feuille de route PPST, sous réserve de prévenir la Tutelle pilote de sa visite, et de lui communiquer une copie, le cas échéant, du rapport qu'elle a adressé au HFDS.

Si l'unité relève d'un niveau de protection spécifique lié à la PPST notamment de type ZRR, le couplage du pilotage PPST et SSI devra être garanti.

Les tutelles principales s'assurent d'informer et de consulter les tutelles secondaires à chaque fois que nécessaire.

5.2 Rôle du chef d'établissement dans la PPST

Le chef d'établissement (Président-directeur général du CNRS ou Président de l'université, directeur d'établissement) abritant une activité relevant d'un secteur scientifique et technique protégé ou comprenant une ou plusieurs ZRR est responsable de la PPST.

Il est assisté par un coordinateur et par un fonctionnaire de sécurité de défense (FSD).

Pour le CNRS, ces deux fonctions sont assurées par le FSD.

5.3 Rôle du directeur ou de la directrice de l'unité pour la PPST

Si l'unité relève d'un secteur scientifique protégé, le ou la DU est responsable de l'unité protégée.

Si l'unité est reconnue ZRR, le ou la DU est chef de ZRR, et détient une délégation de pouvoir du chef de l'établissement responsable de la PPST en application de l'article 5.2. Les chefs d'établissement des autres tutelles de l'unité peuvent également être amenés à lui octroyer une délégation de compétence (pouvoir ou signature selon le cas).

Dans ce cadre, le ou la DU met en œuvre le dispositif de protection décidé par les chefs des établissements tutelles principales. Il peut être assisté dans cette mission par un correspondant pour la protection du potentiel scientifique et technique (CPPST).

Le ou la DU lors de l'élaboration du plan quinquennal procède à l'évaluation des risques PPST au sein de son laboratoire au moyen d'un guide de cotation des risques. Il ou elle transcrit et actualise, dans un document unique, les résultats de cette évaluation. Ce document est communiqué aux tutelles principales de l'unité. Pour le CNRS, les directions d'institut valident cette cotation qu'elles transmettent au FSD. Après concertation avec les FSD de toutes les tutelles principales et les établissements hébergeurs le cas échéant, ce document est transmis au HFDS pour la réévaluation de la cotation des risques.

Tous les ans, les DU, lors du dialogue objectifs ressources, doivent proposer les éventuelles évolutions de cette cotation par une simple analyse d'écart par rapport à la cotation validée par le HFDS du ministère de tutelle. Si cette évolution amène un changement du statut de la PPST dans cette unité, le FSD responsable de cette politique porte au HFDS cette nouvelle proposition.

Le ou la DU procède annuellement à l'évaluation des mesures mises en place dans l'unité pour améliorer la maitrise des risques ainsi que la programmation des actions futures au travers de la feuille de route, avec le concours des FSD ou leur représentant (coordinateur régional PPST pour le CNRS) et des personnes spécialisées (CPPST, RSSI…) de toutes les tutelles principales de l'unité. Il ou elle transmet également aux FSD concernés tous les ans le compte rendu relatif à la PPST.

Il ou elle bénéficie d'une délégation lui permettant de signer au nom du chef d'établissement, les autorisations d'accès à l'unité, à l'exclusion des autorisations d'accès des personnels permanents aux ZRR.

En tant que de besoin, il ou elle est habilité.e au titre de la protection du secret de la défense nationale.

Dans toutes les unités et en cas d'urgence, le ou la DU est habilité.e à faire appel aux forces de police pour assurer la sécurité de son personnel et pour protéger les savoirs et savoir-faire de l'unité. Il rend compte immédiatement de son action au responsable de l'établissement hébergeur et aux responsables des tutelles principales (pour le CNRS, le ou la délégué.e régional.e).

5.3.1 En tant que responsable d'une « unité protégée »

Le ou la DU, responsable d'une « unité protégée », applique les mesures de protection selon la feuille de route des établissements tutelles principales.

Il ou elle doit :
- tenir un registre des visites que l'autorité de tutelle ministérielle pourra demander à consulter ;
- s'assurer qu'un personnel scientifique temporaire (stagiaire, doctorant, etc.) ne puisse pas être présent dans l'entité en dehors de la présence d'un personnel scientifique permanent de l'unité ;
- informer le haut fonctionnaire de défense et de sécurité, via le FSD responsable, des inscriptions aux formations relevant d'un secteur scientifique et technique protégé dispensées dans l'unité ;
- sensibiliser ses collaborateurs sur la nécessité de ne pas diffuser des informations sensibles.

5.3.2 En tant que chef de la Zone à Régime Restrictif [1]

Le chef de la ZRR est le ou la DU[2]. Au sein de cette zone, il ou elle met en œuvre le dispositif adapté de protection du potentiel scientifique et technique tel que défini par la feuille de route.

Il ou elle désigne un correspondant pour la protection du potentiel scientifique et technique (CPPST) pour l'assister dans la mise en œuvre du dispositif de protection de la ZRR.

6. Sécurité des systèmes d'information (SSI)

Les tutelles principales désignent conjointement le pilote de la SSI de l'unité.

Elles se concertent sur le contenu des documents de cadrage SSI de la tutelle principale pilote et évaluent ensemble leur cohérence avec le dispositif de PPST et celui de leur propre politique SSI.

La politique SSI opérationnelle de l'unité devra respecter la politique SSI du pilote, ainsi que celle des autres tutelles principales si elle comporte des dispositions plus restrictives.

Le ou la DU doit nommer un chargé de la SSI (CSSI) qui sera intégré à l'ensemble des chaînes fonctionnelles SSI des tutelles. Tout incident SSI doit être signalé sans délai à l'ensemble des chaînes fonctionnelles SSI des tutelles.

Les tutelles se tiendront informées des actions conduites et des éventuelles difficultés rencontrées.

[Clause de subsidiarité, applicable uniquement en cas de souhait des tutelles principales*].*

Si les tutelles n'en ont pas convenu autrement, le Responsable Sécurité des Systèmes d'Information du CNRS (RSSIC) ou de l'autre tutelle principale *assure le pilotage de la SSI de l'unité.*

Les tutelles principales informent et/ou consultent à chaque fois que nécessaire les tutelles secondaires sur les questions relatives à la SSI.

---

[1] Dans le cas où la ZRR couvre une activité d'importance vitale, le chef de la zone à régime restrictif peut être le délégué de la défense et à la sécurité du point d'importance vitale (PIV) au sens de l'article R. 1143-8 du code de la défense.

[2] Si ce n'est pas le cas, il est co-désigné par les Établissements tutelle principales.

7. Ressources informatiques

7.1 Bases de données

Les bases de données et notamment les référentiels Réséda-Personnel et Réséda-Structure, mis en œuvre par le CNRS sont renseignés et mis à jour par le ou la DU, pour les éléments relevant de son champ d'action.

Les tutelles conviennent d'échanger, sous forme électronique et à partir de leurs systèmes d'information respectifs, des données relatives aux finances et aux personnels affectés dans l'unité.

Les tutelles s'engagent à faciliter autant que faire se peut l'interopérabilité de leurs systèmes d'information (SI), de façon à apporter une vision consolidée des données au ou à la DU et à limiter les saisies multiples. Une convention sera établie entre les services SI des tutelles ; elle précisera la nature de ces données dans le cadre de conventions de gestion, chaque organisme utilisant son logiciel propre.

7.2 Informatique de gestion

En l'absence de convention de gestion entre les tutelles, celles-ci s'engagent à favoriser la mise en œuvre des échanges de données afin de permettre au ou à la DU de disposer d'une vision globale de leurs données notamment budgétaires et financières et d'éviter les saisies multiples.

7.3 Accès aux ressources informatiques

Chacune des tutelles s'engage à harmoniser l'accès à ses ressources informatiques (ENT, services réseau, distribution de logiciels, impression de posters…) aux personnels de l'unité relevant de chaque établissement. Des transferts d'informations indispensables pour ces services peuvent être organisés lorsque cela s'avère nécessaire.

7.4 Protection des données personnelles

Les Parties assurent le respect de la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement européen de protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016 concernant les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans l'unité.

Le ou la DU est responsable des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans son Unité. Aussi, il ou elle lui revient de désigner pour son Unité le Délégué à la Protection des Données parmi les Délégués à la Protection des Données désignés par les tutelles de l'Unité. Cette désignation est réalisée en accord avec le Délégué à la Protection des Données considéré.

Dans la mesure du possible et sauf accord contraire, les Parties conviennent que la compétence du « Délégué à la Protection des Données » (DPD) revient à celui de la Partie qui emploie le ou la DU. Le ou la DU prend l'attache de ce dernier pour assurer la conformité des traitements de données de son unité à la règlementation susvisée.

8. Diffusion des publications, communication et médiation scientifique

8.1 Archives ouvertes

Les tutelles s'inscrivent dans la perspective de l'utilisation du dispositif d'archives ouvertes HAL que les accords nationaux conclus en particulier entre le CNRS et la CPU engagent.

Les tutelles s'engagent à mettre en œuvre le dépôt dans l'archive ouverte HAL en favorisant des entrepôts institutionnels de niveau site et à assurer la formation à l'administration du(es) portail(s) HAL et à son exploitation (listes publications, statistiques d'usages et de consultations). Dans la mesure du possible, les publications feront l'objet d'une licence de type *Creative Commons*.

Les tutelles s'engagent à promouvoir ce mode de dépôt de publications par des mesures incitatives adaptées.

Les tutelles s'engagent à assurer la préservation des données de recherche produites dans le cadre des activités des unités afin de les rendre accessibles et de permettre leur réutilisation.

8.2 Abonnements électroniques

Dans un esprit de bonne utilisation des crédits publics, les tutelles rechercheront la meilleure synergie afin de réduire autant que possible les dépenses documentaires, notamment en souscrivant des abonnements communs auprès des fournisseurs *ad hoc*.

8.3 Communication et médiation scientifique

Les tutelles s'engagent à travailler en concertation pour toute action de communication les concernant directement ou concernant l'unité. Elles s'efforceront de respecter les principes suivants :

- De manière générale, les établissements tutelles doivent figurer à visibilité égale sur tout support de communication concernant l'unité.
- Les communiqués de presse portant sur les activités de l'unité doivent faire l'objet d'une validation des tutelles principales, des tutelles secondaires si elles sont impliquées, et sont co-signés par elles, notamment pour tout communiqué lié aux investissements d'avenir, à des publications scientifiques d'envergure et à des actions de médiation scientifique vers le grand public.
- Les logos des tutelles principales et des tutelles secondaires lorsqu'elles sont impliquées doivent figurer sur le communiqué.

Les tutelles doivent être clairement indiquées sur les sites Web de l'unité et distinguées des autres partenaires de l'unité, quelle que soit la charte graphique adoptée.

9. Respect des processus et audit

Chacune des tutelles principales s'engagent à informer l'autre des actions qu'elle a déjà entreprises ou souhaite entreprendre en matière de qualité des processus de recherche et leur amélioration continue ainsi que celle des processus de gestion associée.

9.1 Cahiers de laboratoire

L'utilisation de cahiers de laboratoire est rendue obligatoire dans l'unité lorsque leur usage n'est pas incompatible avec la nature des recherches qui y sont conduites. À terme, il faudra tendre vers l'utilisation des cahiers de laboratoire électroniques.

Le cahier de laboratoire appartient en copropriété aux tutelles principales et, lorsqu'elles sont impliquées dans les recherches, aux tutelles secondaires.

Le ou la DU est responsable des règles d'utilisation de ces cahiers. À ce titre, il ou elle doit s'assurer notamment que les cahiers sont archivés.

La copie pour usage personnel des rédacteurs du cahier peut être autorisée par le ou la DU.

9.2 Audit des unités

La Direction de l'audit interne du CNRS pourra effectuer au sein de l'unité tout audit de ressources allouées par le CNRS.

Cet audit permettra de s'assurer de la bonne gestion des ressources allouées aux activités de l'unité, de la gestion adéquate et rationnelle de ses ressources humaines, de l'efficacité et de la bonne utilisation de ses ressources matérielles, de la gestion de ses actifs, des obligations et engagements contractuels du CNRS, des meilleures pratiques en matière d'administration ainsi que de la fiabilité et de l'intégrité des rapports.

La Direction de l'audit interne du CNRS notifiera à l'avance au ou à la DU les dates et les modalités de son intervention. Elle doit avoir un accès à toutes personnes, tous documents et tous locaux lui permettant de réaliser sa mission.

9.3 Archivage

Les documents produits ou reçus par l'unité sont des archives publiques régies comme telles par le Code du patrimoine. Le ou la DU est responsable de ces archives. Leur conservation sera assurée par le CNRS ou les

tutelles qui hébergent l'unité, sous le contrôle du service public d'archives compétent en application de la règlementation en vigueur.

REGLEMENT DE COPROPRIETE SIMPLIFIE VALANT MANDAT ENTRE PERSONNES PUBLIQUES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L533-1 DU CODE DE LA RECHERCHE

Réf contrat CNRS :

Réf contrat SATT :

COPROPRIETE DE BREVET, LOGICIEL, SAVOIR-FAIRE ENTRE PERSONNES PUBLIQUES

COPROPRIETAIRE MANDATAIRE UNIQUE	**Adresse de notification**
Copropriétaire 1 [Nom et adresse du Copropriétaire mandataire unique] _____ _____ _____ (le « Mandataire Unique ») Référence(s) dossier(s) (Déclaration d'invention/logiciel/savoir-faire) : _____ Soumis à la législation intéressement (Article R611-14-1 du CPI et décret no 96-858 du 2 octobre 1996): ☐Oui ☐Non	_____ _____ _____ Mail : _____
COPROPRIETAIRES (ajouter autant de cases que de copropriétaires)	
Nom et adresse des copropriétaires	**Adresses de notification**
Copropriétaire 2 [Nom et adresse du Copropriétaire] _____ _____	Pour les notifications financières : dsfim.valo@cnrs.fr Pour les notifications relatives aux procédures brevet : procedure@cnrsinnovation.fr ; abandon@cnrsinnovation.fr ; pouvoir@cnrsinnovation.fr

Référence(s) dossier(s) (Déclaration d'invention/logiciel/savoir-faire) : _____ Soumis à la législation intéressement (Article R611-14-1 du CPI et décret no 96-858 du 2 octobre 1996): ☐Oui ☐Non	Pour toute information relative au contrat : le SPV de la délégation régionale _____ Mail : _____ Coordonnées bancaires : _____
Copropriétaire 3 [Nom et adresse du Copropriétaire] _____ _____ Référence(s) dossier(s) (Déclaration d'invention/logiciel/savoir-faire) : _____ Soumis à la législation intéressement (Article R611-14-1 du CPI et décret no 96-858 du 2 octobre 1996): ☐Oui ☐Non	_____ _____ _____ Mail : _____ Coordonnées bancaires : _____
DUREE	Date d'effet : le Fin : Jusqu'à la fin de l'exercice des missions du MANDATAIRE UNIQUE prévues par le décret. Savoir-Faire : Les DISPOSITIONS du présent règlement de copropriété simplifié sont applicables au SAVOIR-FAIRE tant qu'au moins une partie du SAVOIR-FAIRE reste confidentielle. Il est d'ores et déjà entendu entre les COPROPRIETAIRES que les stipulations relatives aux REVENUS D'EXPLOITATION et COMPTABILITE resteront en vigueur jusqu'à ce que l'ensemble des REVENUS D'EXPLOITATION perçus soient répartis conformément aux stipulations REVENUS D'EXPLOITATION.

	Les dispositions du règlement de copropriété sont applicables aux successeurs en droit des COPROPRIETAIRES.
DISPOSITIONS APPLICABLES	- Articles L613-29 e) à L613-31 du Code de la propriété intellectuelle dans sa version en vigueur au jour du présent règlement de copropriété - Articles R611-12 à R611-14-1 du Code de la propriété intellectuelle dans sa version en vigueur au jour du présent règlement de copropriété - Articles 1224 à 1230 du Code civil - L'Article L.533-1 du code de la recherche, et ses textes d'application en vigueur au moment de la signature du règlement de copropriété.
Obligations du MANDATAIRE UNIQUE	Dans le cadre de son mandat, le MANDATAIRE UNIQUE devra respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires qui s'imposent à lui en vigueur à la date du mandat.
FRAIS Directs de Propriété intellectuelle	Prise en charge en intégralité par le MANDATAIRE UNIQUE conformément aux dispositions de l'Article 12 du décret n°2020-24 du 13 janvier 2020.
Part forfaitaire du MANDATAIRE UNIQUE	☐ 0 % ☐ 8 % ☐ 20 %
Part laboratoire	☒ A cocher si applicable par tous les COPROPRIETAIRES, Préciser le taux : ☐ Versé au Laboratoire par le MANDATAIRE UNIQUE ☐ Versé au Laboratoire par chaque Copropriétaire Ou appliquée par : ☐ Copropriétaire 1, préciser le taux : ☐ Versé au Laboratoire par le MANDATAIRE UNIQUE ☐ Versé au Laboratoire par le Copropriétaire 1 ☐ Copropriétaire 2, préciser le taux : ☐ Versé au Laboratoire par le MANDATAIRE UNIQUE ☐ Versé au Laboratoire par le Copropriétaire 2.

Contexte contractuel	☐ Accord-Cadre en vigueur entre le MANDATAIRE UNIQUE et la SATT à la date d'effet du présent règlement de copropriété : _____ ☐ Licence SATT-MANDATAIRE UNIQUE : ☐ Règlement de copropriété : entre le MANDATAIRE UNIQUE et *tiers industriel/académique étranger* _____ ☐ Convention de maturation : _____ ☐ Autre (à préciser) : _____ *[Préciser la référence des contrats]*
Contrats attachés / Droits de tiers	☐ Collaboration avec un tiers_____ ☐ Contrat/consortium européen_____ ☐ Subvention _____ ☐ Aide à l'innovation BPI_____ ☐ Licence libre ou open source _____ ☐ Autre (à préciser) : _____ ☐ Néant *[Préciser la référence des contrats et les droits des tiers]*
REVENUS D'EXPLOITATION	Par « REVENUS D'EXPLOITATION » on entend toutes sommes de toute nature perçues au titre de toute exploitation, hors collaboration de recherche, des BREVETS/LOGICIEL/SAVOIR-FAIRE, et notamment : - les sommes forfaitaires, - les minima garantis, - les redevances et toute somme de même nature - les revenus versés au MANDATAIRE UNIQUE, suite à une conciliation ou une action en justice à l'encontre d'un contrefacteur des BREVETS/LOGICIEL/SAVOIR-FAIRE, déduction faite des frais de procédure, y compris les frais d'avocat, engagés. Les REVENUS D'EXPLOITATION perçus par le MANDATAIRE UNIQUE seront répartis de la manière suivante :

	a) Remboursement des FRAIS Directs de Propriété intellectuelle engagés par le MANDATAIRE UNIQUE à compter de la date d'effet, ou le cas échéant, les COPROPRIETAIRES, b) Sur le solde après a), intéressement des inventeurs/auteurs par leurs employeurs respectifs, c) Sur le solde après a), part forfaitaire du MANDATAIRE UNIQUE – si applicable Sur le solde restant : d) Répartition de la somme restante entre les COPROPRIETAIRES à hauteur de leur quote-part respective. e) Part Laboratoires(s) par le(s) Copropriétaire(s), si applicable,
Schéma de répartition SATT (le cas échéant)	Schéma de répartition des revenus appliqué par le MANDATAIRE UNIQUE avec la SATT : *[A détailler].*
Comptabilité	Le MANDATAIRE UNIQUE communique chaque année un état certifié des REVENUS D'EXPLOITATION perçus comme suit : - le cas échéant, les FRAIS Directs DE PROPRIETE INTELLECTUELLE engagés - le total des REVENUS D'EXPLOITATION perçus par le MANDATAIRE UNIQUE pour l'année considérée, et le cas échéant le détail des REVENUS D'EXPLOITATION versés par la SATT au MANDATAIRE UNIQUE, - les sommes dues par le MANDATAIRE UNIQUE aux copropriétaires, avec la part revenant aux INVENTEURS. Au vu de cet état les copropriétaires établiront une facture détaillée indiquant le montant dû par le MANDATAIRE UNIQUE.

BREVET ☐ A cocher si applicable ainsi que les extensions à l'étranger de la (des) demande(s) de brevet ci-dessus citée, les brevets français et étrangers correspondant à ces demandes, et notamment les brevets correspondants ainsi que les reissues, les re-examinations et les extensions y afférentes				
Titre du BREVET / de l'invention (si demande pas déposée)				
Information sur les BREVETS (si déposés)	Date de dépôt prioritaire	Numéro de dépôt prioritaire	Pays dépôt prioritaire	
Inventeurs (ajouter autant de lignes que d'inventeurs)	Nom, prénom	Employeur au moment de l'invention	Unité	Part inventive
QUOTE-PART de copropriété des COPROPRIETAIRES	[Nom du ou des Copropriétaires] : __% [Nom du ou des Copropriétaires] : __%			

LOGICIEL ☐ A cocher si applicable				
Titre du LOGICIEL				
Identification du LOGICIEL	*[Rédiger un résumé d'une description du logiciel et, le cas échéant, annexer une copie du certificat IDDN]*			
Auteurs (ajouter autant de lignes que d'auteurs)	Nom, prénom	Employeur au moment de la contribution	Unité	Pourcentage de contribution
QUOTE-PART de copropriété des COPROPRIETAIRES	[Nom du ou des Copropriétaires] : __% [Nom du ou des Copropriétaires] : __%			

<table>
<tr><th colspan="5">SAVOIR-FAIRE ☐ A cocher si applicable</th></tr>
<tr><td>Titre du SAVOIR-FAIRE</td><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td>Identification du SAVOIR-FAIRE</td><td colspan="4">[Décrire le savoir-faire en annexe]</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Contributeurs (ajouter autant de lignes que de contributeurs)</td><td>Nom, prénom</td><td>Employeur au moment de la contribution</td><td>Unité</td><td>Pourcentage de contribution</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>QUOTE-PART de copropriété des COPROPRIETAIRES</td><td colspan="4">[Nom du ou des Copropriétaires] : __%
[Nom du ou des Copropriétaires] : __%</td></tr>
<tr><td>Confidentialité</td><td colspan="4">Les COPROPRIETAIRES s'engagent à respecter et maintenir confidentiel le SAVOIR-FAIRE et faire respecter cette obligation à leur personnel et toute autre personne attachée à leur service ou tiers cocontractant.</td></tr>
</table>

CONDITIONS SPECIFIQUES	
AMELIORATION	Les COPROPRIETAIRES sont d'accord pour soumettre les AMELIORATIONS au présent règlement de copropriété : ☐Oui ☐Non On entend par AMELIORATIONS toute invention brevetable: (i) réalisée par au moins l'un des Inventeurs des BREVETS protégeant l'invention objet du présent règlement de copropriété simplifié, (ii) au sein des équipes de l'unité/des unités à laquelle/auxquelles appartiennent les Inventeurs des BREVETS protégeant l'invention objet du présent règlement de copropriété simplifié de sorte que les COPROPRIETAIRES de l'AMELIORATION soient les mêmes que ceux des BREVETS protégeant l'invention objet du présent règlement de copropriété simplifié, (iii) ne pouvant être exploitée à la date du premier dépôt d'une demande de brevet sur l'AMELIORATION sans

	reproduction d'au moins une des revendications d'un des BREVETS protégeant l'invention objet du présent règlement de copropriété simplifié, (iv) créée dans une période de 24 mois suivants la date du premier dépôt du premier BREVET. Les COPROPRIETAIRES reconnaissent que ces conditions sont cumulatives. L'existence d'AMELIORATIONS est constatée par avenant au présent règlement de copropriété simplifié. Les COPROPRIETAIRES conviennent que les brevets sur les AMELIORATIONS seront soumis aux DISPOSITIONS du présent règlement de copropriété simplifié, sous réserve des droits de tiers, pour la durée des brevets portant sur les AMELIORATIONS. Le MANDATAIRE UNIQUE s'efforcera de valoriser de tels brevets portant sur des AMELIORATIONS conjointement avec les BREVETS protégeant l'invention objet du présent règlement de copropriété simplifié.
LOGICIEL CONSTITUANT UNE AMELIORATION	Les COPROPRIETAIRES sont d'accord pour soumettre les AMELIORATIONS au présent règlement de copropriété : ☐Oui ☐Non On entend par LOGICIEL CONSTITUANT UNE AMELIORATION tout logiciel: (i) créé par au moins l'un des Auteurs du LOGICIEL objet du présent règlement de copropriété simplifié, (ii) au sein des équipes de l'unité/des unités à laquelle/auxquelles appartiennent les Auteurs du LOGICIEL objet du présent règlement de copropriété simplifié, de sorte que les COPROPRIETAIRES de l'AMELIORATION soient les mêmes que ceux du LOGICIEL objet du présent règlement de copropriété simplifié, (iii) à la date considérée, ne pouvant être exploité sans reproduction d'au moins une partie du LOGICIEL objet du présent règlement de copropriété simplifié, comme, par exemple, toute nouvelle version du LOGICIEL constituant une œuvre dérivée du LOGICIEL du fait de la modification de son code source par l'ajout de

	nouvelles fonctionnalités ou sans ajout de nouvelles fonctionnalités (traduction, réécriture). ou constituant une œuvre composite (ajout(s) de nouveaux modules ou composant(s) logiciels). (iv) créé dans une période de 24 mois suivants la date du premier dépôt du premier LOGICIEL. Les COPROPRIETAIRES reconnaissent que ces conditions sont cumulatives. L'existence d'un LOGICIEL CONSTITUANT UNE AMELIORATION est constatée par avenant au présent règlement de copropriété simplifié. Les COPROPRIETAIRES conviennent que tout LOGICIEL CONSTITUANT UNE AMELIORATION sera soumis aux DISPOSITIONS du présent règlement de copropriété simplifié, sous réserve de droits de tiers. Le MANDATAIRE UNIQUE s'efforcera de valoriser le LOGICIEL CONSTITUANT UNE AMELIORATION conjointement avec le LOGICIEL objet du présent règlement de copropriété simplifié.
Utilisation à des fins de recherche	Les COPROPRIETAIRES sont libres d'utiliser gratuitement les BREVETS, LOGICIELS et le SAVOIR-FAIRE à des fins de recherche directement ou avec des tiers.
Marque et dénomination sociale	Le mandat n'emporte aucun droit d'utilisation des dénominations sociales ou marques du COPROPRIETAIRE mandant, à quelque fin que ce soit, sans autorisation préalable expresse et écrite de celui-ci.
Cession	Les COPROPRIETAIRES sont d'accord pour autoriser le MANDATAIRE UNIQUE à céder le BREVET/LOGICIEL à un tiers, dans les conditions cumulatives prévues ci-après : - Le MANDATAIRE UNIQUE saisira chaque fois que nécessaire le fonctionnaire de sécurité défense de son établissement conformément à la réglementation applicable aux COPROPRIETAIRES ; - Le MANDATAIRE UNIQUE tiendra compte de tous les contrats antérieurement conclus sur le titre afin notamment de vérifier que la cession ne contrevient pas à des obligations de non concurrence ou de garantie d'éviction. Pour ce faire, il lui appartient de faire la demande d'information aux COPROPRIETAIRES ;

	- Le MANDATAIRE UNIQUE peut définir les prix, charges et conditions qu'il considère conforme aux pratiques du marché et non constitutive d'aide d'Etat ; - Le MANDATAIRE UNIQUE s'engage à négocier dans l'acte de cession, une licence back d'utilisation à des fins de recherche seule ou avec des tiers. La licence doit intervenir aux conditions suivantes : • A titre gratuit, • Au profit de l'ensemble des COPROPRIETAIRES, • Quel que soit le titulaire du titre (cessionnaire et repreneur successif), • Pour toute la durée des droits de protection associée aux droits cédés. - Le MANDATAIRE UNIQUE s'engage à négocier un droit de préemption sur le BREVET/LOGICIEL en cas de liquidation judiciaire du cessionnaire. Il s'assure par ailleurs de la solvabilité et de la situation financière du futur cessionnaire. L'acte de cession couvre le transfert du droit de propriété, de l'action en contrefaçon, du droit de priorité – si applicable, mais n'emporte aucun droit sur les AMELIORATIONS au profit du cessionnaire.
Prise de participation	Le MANDATAIRE UNIQUE ne peut ni prendre des parts au capital d'un exploitant au nom et pour le compte du COPROPRIETAIRE mandant, ni convertir des revenus issus de l'exploitation qui lui sont dû pour le compte des COPROPRIETAIRES, en parts au capital de l'exploitant, sans autorisation préalable expresse et écrite du COPROPRIETAIRE mandant.
Action en justice	Les COPROPRIETAIRES se tiendront mutuellement informés de toute action en cas de contrefaçon potentielle des BREVETS et LOGICIELS et, le cas échéant, des AMELIORATIONS sur ceux-ci ou divulgation ou exploitation non autorisée du SAVOIR-FAIRE. Les COPROPRIETAIRES se concertent afin de déterminer d'un commun accord la conduite à tenir. Le MANDATAIRE UNIQUE informera les COPROPRIETAIRES des diligences entreprises en vue de parvenir à une résolution amiable de tout litige.

Fait en _____ exemplaires, à _____, le _____
[Ajouter autant de lignes que de signataires] Copropriétaire 1 Représenté par _____ _____
Copropriétaire 2 Représenté par _____ _____

Annexe 1 – Modèle AVENANT AMELIORATION A UNE INVENTION

<table>
<tr><td colspan="5">L'objet du présent avenant est d'amender le règlement de copropriété simplifié afin d'étendre ses termes à l'AMELIORATION ci-après identifiée.

Les COPROPRIETAIRES conviennent ainsi que l'ensemble des dispositions du règlement de copropriété simplifié s'applique à compter de la signature du présent avenant à l'AMELIORATION.</td></tr>
<tr><td>Référence contrat du règlement de copropriété simplifié</td><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td>Référence, le cas échéant, de la nouvelle déclaration d'invention</td><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Information sur l'AMELIORATION

(si déposés)</td><td>Date de dépôt prioritaire</td><td>Numéro de dépôt</td><td colspan="2">Pays dépôt prioritaire</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td rowspan="3">Inventeurs (ajouter autant de lignes que d'inventeurs)</td><td>Nom, prénom</td><td>Employeur au moment de l'invention</td><td>Unité</td><td>Part inventive</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>QUOTE-PART des COPROPRIETAIRES</td><td colspan="4">[Nom du ou des Copropriétaires] : __%

[Nom du ou des Copropriétaires] : __%</td></tr>
<tr><td>Contrats attachés/Droits de tiers</td><td colspan="4">☐ Collaboration avec un tiers_____

☐ Contrat/consortium européen_____

☐ Subvention _____

☐ Aide à l'innovation BPI_____ ☐ Autre (à préciser) : _____

☐ Néant

[Préciser la référence des contrats et les droits des tiers]</td></tr>
<tr><td colspan="5">Fait en _____ exemplaires, à _____, le _____</td></tr>
</table>

[Ajouter autant de lignes que de signataires] Copropriétaire 1 Représenté par _____ _____
Copropriétaire 2 Représenté par _____ _____

Annexe 2 – Modèle AVENANT LOGICIEL CONSTITUANT UNE AMELIORATION

<table>
<tr><td colspan="5">L'objet du présent avenant est d'amender le règlement de copropriété simplifié afin d'étendre ses termes au LOGICIEL CONSTITUANT UNE AMELIORATION ci-après identifiée.

Les COPROPRIETAIRES conviennent ainsi que l'ensemble des dispositions du règlement de copropriété simplifié s'applique à compter de la signature du présent avenant au LOGICIEL CONSTITUANT UNE AMELIORATION.</td></tr>
<tr><td>Référence du règlement de copropriété initial</td><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td>Référence, le cas échéant, de la nouvelle déclaration de logiciel</td><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td>Identification du LOGICIEL CONSTITUANT UNE AMELIORATION</td><td colspan="4">[Rédiger un résumé d'une description du logiciel et, le cas échéant, annexer une copie du certificat IDDN]</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Auteurs (ajouter autant de lignes que d'auteurs)</td><td>Nom, prénom</td><td>Employeur au moment de la contribution</td><td>Unité</td><td>Part de contribution</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>QUOTE-PART des COPROPRIETAIRES</td><td colspan="4">[Nom du ou des Copropriétaires] : __%

[Nom du ou des Copropriétaires] : __%</td></tr>
<tr><td>Contrats attachés/Droits de tiers</td><td colspan="4">☐ Collaboration avec un tiers_____

☐ Contrat/consortium européen_____

☐ Subvention _____

☐ Aide à l'innovation BPI_____

☐ Licence libre ou open source_____

☐ Autre (à préciser) : _____

☐ Néant

[Préciser la référence des contrats et les droits des tiers]</td></tr>
<tr><td colspan="5">Fait en _____ exemplaires, à _____, le _____</td></tr>
</table>

[Ajouter autant de lignes que de signataires] Copropriétaire 1 Représenté par _____ _____
Copropriétaire 2 Représenté par _____ _____

Modèle de mandat de négociation et de signature des contrats conclus pour la réalisation d'études et de travaux de recherche

Entre

Le Centre National de la Recherche Scientifique, Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique,
Situé 3, Rue Michel-Ange, 75794 PARIS CEDEX 16,
Représenté par son Président-directeur général, lequel a délégué sa signature pour le présent mandat, à Madame/Monsieur, Délégué Régional ……., ……,
Ci-après désigné par « **CNRS** »

Et

L'Université Claude Bernard Lyon 1, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
dont le siège se situe 43, Boulevard du 11 Novembre 1918, 69622 VILLEURBANNE cedex,
représentée par son Président, Monsieur Frédéric FLEURY ;
Ci-après dénommée « **UCBL** » ;

Et

L'Université Lumière Lyon 2, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
dont le siège se situe 86, Rue Pasteur, 69007 LYON,
représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER ;
Ci-après dénommée « **Lyon 2** » ;

Et

L'Université Jean Moulin Lyon 3, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège se situe 1C Avenue des Frères Lumières 63372 LYON Cedex 8,
représentée par son Président Monsieur Éric CARPANO ;
Ci-après dénommée « **Lyon 3** » ;

Et

L'Université Jean Monnet Saint-Etienne, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège se situe 10 rue Tréfilerie CS 82301 42023 SAINT-ETIENNE Cedex 2,
représentée par son Président Monsieur Florent PIGEON ;
Ci-après dénommée « **UJM** » ;

Et

L'École Normale Supérieure de Lyon, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
dont le siège se situe 15 parvis René Descartes, 69342 LYON,
représentée par son Administrateur provisoire, Monsieur Yanick RICARD ;
Ci-après dénommée « **ENS de Lyon** » ;

Et

L'INSA Lyon, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège se situe 20 Avenue A. Einstein 69621 VILLEURBANNE Cedex,
représentée par son directeur, Monsieur Frédéric FOTIADU ;
Ci-après dénommée « **INSA Lyon** » ;

Et

L'École Centrale de Lyon, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
dont le siège se situe 36 avenue Guy de Collongue 69134 ECULLY Cedex,
représentée par son Directeur, Monsieur Pascal RAY,
ci-après dénommée « **Centrale Lyon** » ;

Et

L'École Nationale des Travaux Publics de l'Etat, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
dont le siège se situe 3 rue Maurice Audin, 69518 VAULX-EN-VELIN Cedex
représentée par sa Directrice, Madame Cécile DELOLME,
ci-après dénommée « **ENTPE** » ;

Le CNRS, … sont ci-après désignés individuellement comme « Partie » ou collectivement comme Parties.

ÉTANT PRÉALABLEMENT RAPPELÉ QUE :

Selon les termes de la Convention 2021-2026 :

Le CNRS, … ont signé le [DATE] une convention pour la période 2021-2026, ci-après désignée « Convention de site », afin de formaliser leur partenariat dans le développement de programmes de recherche ambitieux relevant d'une stratégie scientifique partagée.

L'article 3 de la Convention de site prévoit que les Parties mettent en œuvre le principe de la signature unique des contrats. La Partie gestionnaire de l'activité contractuelle dispose d'un mandat de négociation et de signature des contrats.

Dans tous les cas, le présent mandat (« Mandat ») ne s'applique pas aux contrats impliquant des unités qui n'entrent pas dans le champ de la Convention de site.

1. OBJET

Chacune des Parties (« Mandant ») donne un mandat spécial et exclusif, à titre gratuit, aux autres Parties (« Mandataires ») pour élaborer, négocier, signer, gérer et suivre en son nom et pour son compte, les contrats, et leurs éventuels avenants, définis ci-après et impliquant exclusivement les unités/FR/EMR listées et selon la répartition définie en annexe 1 du Mandat, conclus pour la réalisation d'études et de travaux de recherche (ci-après les « Contrats ») dans les conditions définies dans le Mandat.

Les Contrats visés par le Mandat concernent :
- les contrats de collaboration de recherche ;
- les contrats de prestations de service ;
- les accords de secret ;
- les accords de transfert de matériel ;
- les conventions de subvention avec des financeurs nationaux, européens ou internationaux ;
- les accords de consortium issus de ces subventions, hors projets Investissements d'Avenir.

Le Mandat concerne notamment les contrats signés avec la Commission européenne hors projets ERC, à condition que le Mandant soit bien tierce partie liée. Chacun des Mandants s'engage alors à respecter les stipulations de la convention de subvention et de l'accord de consortium. La responsabilité solidaire et conjointe qui pourrait être demandée par la Commission européenne dans la convention de subvention n'est pas présumée.

2. CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT

2.1 Le Mandataire veille à ce que les intérêts de chacun des Mandants ainsi que ceux de leurs agents soient préservés lors de l'élaboration, de la négociation et de l'exécution des Contrats avec un tiers. Ces Contrats comportent en particulier des clauses de confidentialité et de propriété intellectuelle destinées à protéger les intérêts légitimes des Parties. À cette fin, ils prévoient et réservent, notamment dans les contrats de collaborations de recherche, la faculté pour les personnels de recherche de faire état de leurs travaux par voie de publications ou dans leur rapport d'activité selon des modalités propres à garantir le secret des informations. Pour les seuls Contrats encadrant la réalisation de travaux de recherche, les Parties et le tiers signataire du Contrat sont copropriétaires des résultats, le partenaire industriel ou valorisateur au Contrat supporte les frais directs et les droits à retour financier des Parties en cas d'exploitation directe ou indirecte par ce partenaire doivent être expressément prévus.

2.2 Il est précisé que le Mandat ne couvre pas :

- les contrats prévoyant une renonciation à la copropriété des résultats;
- les contrats impliquant un partage des frais de propriété intellectuelle avec le partenaire industriel ;
- les contrats prévoyant une renonciation à tout droit à retour financier en cas d'exploitation des résultats issus de la collaboration ;
- les contrats ayant un effet structurant, dont une liste non-exhaustive figure en annexe 2 du Mandat. Cette annexe pourra faire l'objet d'une révision par le Comité des Contrats prévu à l'article 3 ;
- plus généralement, tout contrat impliquant un engagement financier quelconque pour le Mandant ;
- les contrats portant des stipulations relatives à l'hébergement de société.

2.3 Le Mandataire ne dispose pas du mandat de représentation du Mandant pour agir ou se défendre en justice en son nom et place.

Pour tout litige et action en justice susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'exécution des Contrats, les Parties se rencontreront pour définir la stratégie à tenir et se fourniront tous les éléments dont elles disposent permettant d'apprécier la nature et l'ampleur des actions à mener.

2.4 Le Mandataire devra transmettre à chacun des Mandants les informations que le Mandataire aura pu recevoir des partenaires aux Contrats et qui seraient nécessaires aux Mandants pour accomplir les tâches leur incombant au titre des Contrats.

De même, le Mandataire devra transmettre aux parties aux Contrats, au nom et pour le compte du Mandant, les informations nécessaires à l'exécution des Contrats qui lui auront été remises par le Mandant.

2.5 Le Mandataire devra mentionner le Mandant parmi les parties aux Contrats et faire état du Mandat dans les Contrats. À défaut, le Mandant ne sera pas lié par les engagements prévus aux Contrats.

2.6 Les copies des Contrats seront notifiées par le Mandataire à chacun des Mandants, selon les dispositions de l'article 4, dès réception par le Mandataire des originaux signés.

2.7 En cas de délégation du présent Mandat à un tiers, le Mandataire en informe préalablement le ou les Mandants et reste tenu de respecter l'intégralité des dispositions du présent contrat. Il s'assure du respect de celles-ci par le délégataire.

A ce titre, l'UCBL fait appel à ses filiales les sociétés LIP et EZUS LYON (ci-après « Filiales UCBL ») afin de valoriser, développer et promouvoir les compétences des unités de recherche de l'UCBL. A cette fin les Filiales UCBL peuvent être amenées à réaliser le montage de projets de recherche et la négociation de Contrats au nom et pour le compte de l'UCBL dans les conditions prévues au présent Mandat. Le Mandataire reste tenu des obligations du présent Mandat vis-à-vis du Mandant.

2.8 Marque

Le Mandant autorise le Mandataire, pour la durée du présent Mandat, à utiliser ses marques et sa dénomination sociale dans le seul cadre de la promotion des projets et partenariats des Unités/FR/EMR ainsi que dans le cadre des procédures de dépôt et de maintien en vigueur de titres de propriété intellectuelle détenus en copropriété.

En dehors de ces cas, tout autre usage, notamment commercial, par le Mandataire ou tout tiers, du nom, des marques et signes distinctifs qui appartiennent aux Mandants n'est en aucun cas autorisé.

En outre, les noms, marques et signes distinctifs du Mandant ne pourront être utilisés d'une façon qui, de par la forme et/ou le contexte, puisse être interprétés comme une quelconque garantie accordée par le Mandant aux produits ou à quelque produit ou service ou actions que ce soit du Mandataire ou d'un tiers cocontractant.

Le Mandant pourra suspendre à tout moment cette autorisation dans le cas où il jugerait que la communication réalisée par le Mandataire va à l'encontre de la présente clause.

En tout état de cause, le Mandataire ne dispose d'aucun droit pour autoriser un tiers à utiliser les marques et nom du Mandant.

Les règles exposées ci-dessus sont également applicables au nom et au logo des Unités/FR/EMR.

3. COMITÉ DES CONTRATS

Le Comité des Contrats suit la mise en œuvre du Mandat en faisant un bilan annuel des Contrats signés.

Il est composé :
- pour le CNRS : du Délégué Régional et du Responsable du Service Partenariat & Valorisation
- pour l'UCBL : du Vice-Président Recherche et de la Directrice de la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales, ou leurs représentants
- pour Lyon 2
- pour Lyon 3 : de la Vice-Présidente Recherche et de la responsable du service générale de la Recherche , ou leurs représentants
- pour UJM
- pour ENS de Lyon
- pour INSA Lyon
- pour Centrale Lyon
- pour ENTPE

En tant que de besoin, ces représentants pourront se faire assister de tout spécialiste de leur choix, moyennant information préalable aux autres Parties et sous réserve que ce spécialiste, s'il n'appartient pas au personnel des Parties et/ou de leurs affiliés, souscrive un engagement de confidentialité conforme aux stipulations de la Convention de site.

Une Partie peut s'opposer à la présence d'un spécialiste n'appartenant pas au personnel d'une autre Partie ou de leurs affiliés s'il y a un conflit d'intérêts entre les activités de la Partie qui s'oppose et celles dudit spécialiste ou de son employeur. Les spécialistes susvisés n'interviendront qu'à titre consultatif durant les réunions du Comité des Contrats.

Ce Comité des Contrats a principalement pour fonction de veiller au respect des conditions définies dans le Mandat et à la mise en place d'un contrôle qualité réalisé sur un échantillon de Contrats signés par le Mandataire et choisis de manière discrétionnaire par le Mandant et sur la base d'une grille d'évaluation actée conjointement par les Parties.

La tenue de ce Comité des Contrats sera notamment l'occasion pour les Parties de faire le bilan des difficultés récurrentes rencontrées à l'occasion de l'exercice du Mandat.

Le Mandataire assure une totale transparence de l'information par la communication des documents appropriés et la diffusion d'une information exhaustive.

Le Comité des Contrats se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de l'une des Parties ce qui n'entrave pas la possibilité pour le Mandant de solliciter pendant l'exécution du Mandat toute information sur les Contrats.

4. NOTIFICATION

Toute notification requise au titre du Mandat sera réalisée par courrier recommandé avec accusé de réception, à la Partie concernée à l'adresse suivante :

CNRS
Délégation régionale Rhône Auvergne
2 avenue Albert Einstein – BP61335 – 69609 Villeurbanne cedex
dr07.delegue@cnrs.fr

Université Claude Bernard Lyon 1
Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales
43 Boulevard du 11 Novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex
direction.recherche@univ-lyon1.fr

Lyon 2

Université Jean Moulin Lyon 3,
Service Général de la Recherche,
1C avenue des Frères Lumière,
CS 78242 - 69372 LYON CEDEX 08
Email : secretariat.recherche@univ-lyon3.fr et presidence@univ-lyon3.fr

UJM

ENS Lyon

INSA Lyon

Centrale Lyon

ENTPE

Toute modification des stipulations du présent article devra faire l'objet d'une information préalable des autres Parties, par courrier en recommandé avec accusé de réception, sans nécessiter la conclusion d'un avenant au Mandat.

5. DURÉE

Le Mandat prend effet à compter de sa date de signature par la dernière des Parties pour la durée de la Convention de site à savoir jusqu'au 31/12/2026. Il pourra être prorogé par voie d'avenant.

6. VOLONTÉ DES PARTIES

Le Mandat représente l'intégralité de la volonté des Parties.

En cas de modifications du Mandat, après accord des Parties, un avenant écrit au Mandat devra être établi et dûment signé par les Parties.

7. FIN DU MANDAT

7.1 Renoncement du Mandataire

Si le Mandataire ne souhaite plus assumer le Mandat, il le notifie au Mandant. Le Mandat sera alors résilié de plein droit.

7.2 Révocation par le Mandant

Toute intention de révocation devra être discutée au préalable au sein du Comité de Suivi instauré par la Convention de site.

Le Mandat pourra être révoqué de plein droit et à tout moment et *a fortiori* en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution par le Mandataire.

Dans cette hypothèse, le Mandataire aura alors un mois (1) mois à compter de la mise en demeure de respecter ses obligations pour satisfaire à ses obligations ou apporter la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

À défaut de remplir ses obligations dans le délai imparti ou d'avoir apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure, le Mandat prendra fin.

Les Parties pourront également résilier, à tout moment, d'un commun accord le Mandat.

8. LITIGES – LOI APPLICABLE

Le Mandat est soumis aux lois et règlements français, notamment aux articles 1984 et suivants du code civil.

Pour toute contestation qui s'élèverait entre les Parties au Mandat, relativement à la validité, l'interprétation et/ou à son exécution, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable à ce différend.

Tous différends entre les Parties relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du Mandat ou de l'une quelconque de ses clauses, que les signataires ne pourraient pas résoudre à l'amiable pendant une durée de plus de six (6) mois, seront portés devant les juridictions françaises compétentes.

9. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des Unités, Fédérations de recherche (FR) et Equipes mixtes de recherche (EMR)

Annexe 2 : Annexe relative aux contrats structurants

L'annexe fait corps avec le Mandat et a la même valeur juridique que ce dernier.

Fait en neuf (9) exemplaires

Pour le CNRS	Pour l'UCBL
Mme/M Délégué Régional	M Frédéric FLEURY Président
Pour Lyon 2	Pour Lyon 3
Pour l'UJM	Pour ENS de Lyon
Pour INSA Lyon	Pour Centrale Lyon
Pour ENTPE	

ANNEXE 1 : Liste des Unités, Fédérations de recherche (FR) et Equipes mixtes de recherche (EMR)

ANNEXE 2 : Liste non-exhaustive des contrats dits structurants

- Accords-cadres avec des partenaires publics ou privés
- Contrats ou accords liés à :
  - des projets d'Investissements d'Avenir
  - la création de chaire industrielle (hors contrats spécifiques liés à la Chaire)
  - la création de fédérations de recherche (FR)
  - la création d'équipes communes
  - la création de laboratoire commun
  - des programmes de recherche bénéficiant d'importants moyens d'infrastructures
  - l'hébergement de société au sein des Unités selon le décret n°2000-893 du 13 septembre 2000
  - un ou des concours scientifiques selon l'article L413-8 du code de la recherche

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022-033

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

Modification des statuts de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

Exposé des motifs :

La dernière modification des statuts de l'ISTR date du 9 juillet 2019 (délibération n°2019-195).

Un travail de mise à jour des statuts a été engagé depuis 2022 afin de les mettre en adéquation avec les évolutions de la composante – notamment la création récente d'un septième département « Recherche, Innovation et Pédagogie » - ainsi qu'avec les évolutions réglementaires.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de l'ISTR en date du 14 décembre 2022 ;
Vu l'avis du groupe de travail structures en date du 26 janvier 2023 ;
Vu l'avis du CSA en date du 21 février 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la modification des statuts de l'ISTR.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : statuts de l'ISTR

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

STATUTS DE L'INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA READAPTATION

Proposés par le Conseil de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation le 14/12/2022
Approuvés par le Conseil de l'Université Claude Bernard Lyon 1 dans sa séance du 28/02/2023

TITRE I : MISSIONS ET STRUCTURES

ARTICLE 1 : Dénomination

L'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation » (ISTR), institut interne au sens de l'article L 713-1 du code de l'éducation créé par décret en date du 26 novembre 1985, puis modifié par décret en date du 30 novembre 2005 et par l'arrêté du 25 septembre 2013 (article 14) relatif aux instituts et écoles internes relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, est une composante du secteur Santé de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL).

ARTICLE 2 : Mission

L'ISTR contribue, dans le cadre et suivant la vocation de l'UCBL, à la mission fondamentale de l'enseignement supérieur telle qu'elle est définie dans le Code de l'Education.

Plus spécialement, l'ISTR assure la formation initiale et continue aux professions paramédicales de la réadaptation dans le respect des lois et règlements en vigueur et selon ses possibilités d'accueil. La liste de ces formations, leur contenu et leurs modalités sont approuvés par les instances de l'ISTR et par celles de l'UCBL.

ARTICLE 3 : Organisation

L'ISTR est administré par un Conseil et dirigé par un Directeur.

Des Comités et Commissions assistent le Directeur et le Président du Conseil dans leurs tâches.

Des chargés de mission peuvent conseiller le Directeur et le Président du Conseil en fonction de leur domaine d'expertise.

L'ISTR est organisé en 7 Départements de formation :
- Audioprothèse
- Ergothérapie
- Masso-kinésithérapie

- Orthophonie
- Orthoptie
- Psychomotricité
- Recherche, Innovation et Pédagogie

D'autres départements peuvent être créés par décision du conseil et modifications des présents statuts.

Cette organisation générale de l'ISTR est définie selon les lois et règlements ainsi que par les présents statuts.

Un règlement intérieur fixe l'ensemble des règles de fonctionnement de l'ISTR, applicables aux départements et aux différents conseils, commissions et comités.

ARTICLE 4 : Diplômes

ISTR prépare à 6 diplômes paramédicaux : 2 Certificats de Capacité : le Certificat de Capacité en orthophonie et le Certificat de Capacité en orthoptie ; et 4 Diplômes d'Etat : le Diplôme d'Etat d'audioprothésiste, le Diplôme d'Etat d'ergothérapeute, le Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute et le Diplôme d'Etat de psychomotricien.
Dans le cadre de sa formation académique l'ISTR prépare également aux diplômes de Licence Codeur LfPC (Langue française Parlée Complétée) et au Master « Santé ».

TITRE II : LE CONSEIL

ARTICLE 5 : Composition du Conseil

L'ISTR est administré par un Conseil de 34 membres titulaires élus ou désignés conformément à l'article L 713.9 et aux articles D719-1 et suivants du Code de l'Education.

a) Les membres élus, au nombre de 22, se répartissent de la façon suivante :

Collège A : Professeurs et personnels assimilés	6
Collège B : Maîtres de conférences, autres enseignants et personnels assimilés	6
Collège des Usagers	8
Collège des personnels BIATSS et assimilés	2

b) Les personnalités extérieures, au nombre de 12, sont réparties comme suit :

• Représentants des collectivités territoriales	3
Conseil Régional	1
Métropole de Lyon	1
Ville de Lyon	1
• Représentant ARS	1
• Représentant DREETS	1

- Représentant des Hospices Civils de Lyon 1
- Représentant de l'Association Départementale des PEP 69 / Métropole de Lyon (au titre de gestionnaire de l'IFMK-DV) 1
- Représentant des activités économiques et des organisations professionnelles dont la liste est fixée par les membres élus : 2
  - Secteur médico-social 1
  - Secteur de la recherche 1
- Représentant des associations dont la liste est fixée par les membres élus 1

Ces représentants sont désignés par leur organisme d'appartenance sur la demande du Président de l'UCBL ou, par délégation, du Directeur de l'ISTR.
Chaque organisme a la possibilité de désigner un suppléant.

- Personnalités désignées par le Conseil de l'ISTR à titre personnel : 2

Ces représentants sont désignés par un vote au scrutin uninominal majoritaire des membres élus sur proposition du Président du Conseil ou du Directeur de l'ISTR, ou à la majorité des membres élus présents ou représentés dans le cas où les fonctions de Président et de Directeur sont vacantes.

La parité entre les hommes et les femmes au sein des personnalités extérieures doit être respectée, conformément aux modalités prévues aux articles D 719-47-1 et suivant du code de l'éducation.

- Le Directeur assiste aux réunions du Conseil

ARTICLE 6 : Durée et déroulement des mandats

La durée du mandat des membres du Conseil est fixée comme suit :
- Les membres des Collèges A, B et BIATSS sont élus pour 4 ans. Ils sont rééligibles.
- Les membres du Collège usagers sont élus pour 2 ans. Ils sont rééligibles.
- Le mandat des personnalités extérieures est de 4 ans. Il est renouvelable.

Lorsqu'un représentant élu perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou lorsque son siège devient vacant, il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par le candidat de la même liste venant immédiatement après le dernier candidat élu. En cas d'impossibilité, il est procédé à un renouvellement partiel dès lors que la durée du mandat restant à courir est supérieure à 6 mois.

ARTICLE 7 : Organisation et fonctionnement du Conseil

Le Conseil élit à la majorité absolue pour un mandat de trois ans (article L.713-9 du Code de l'Education) au sein des personnalités extérieures, celui de ses membres qui est appelé à le présider. Le mandat du Président est renouvelable.

A - Les attributions du Conseil :

Le Conseil définit la politique générale de formation et de recherche de l'ISTR dans le cadre de la politique de l'UCBL et de la réglementation nationale en vigueur. Il rend un avis sur les contrats et sur les recrutements nécessaires au bon fonctionnement de l'ISTR. Le Conseil soumet, annuellement, au Conseil d'Administration de l'UCBL, la répartition des emplois statutaires et contractuels.

Le Conseil délibère sur tout ce qui concerne la vie de l'ISTR.

Notamment, le Conseil :
- délibère sur l'administration générale et le fonctionnement de l'ISTR,
- arrête le règlement intérieur de l'ISTR et ses modifications,
- fixe l'organisation interne de l'ISTR,
- rend un avis sur la nomination du Directeur de chaque département,
- valide les modalités de contrôle des connaissances de chaque Département avant adoption par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'UCBL,
- adopte le rapport du Comité scientifique,
- établit la répartition des moyens et vote le budget.

Le Conseil, réuni en formation restreinte aux enseignants à la demande du Directeur de l'ISTR, examine toutes les questions ne relevant pas du Conseil plénier et notamment :
- les questions individuelles, relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des personnels,
- la proposition de constitution des jurys, en vue de leur désignation par le Président de l'UCBL.

B - <u>Le fonctionnement du Conseil :</u>

Le Conseil, convoqué par son Président, se réunit en séances ordinaires périodiques ou en séances extraordinaires.

La date des réunions ordinaires est fixée par le Président du conseil en accord avec le Directeur de l'ISTR.

Les réunions du Conseil en séance extraordinaire ont lieu sur convocation du Président ou demande du Directeur ou sur demande écrite signée par 1/3 au moins des membres du Conseil.

L'ordre du jour des séances est fixé par le Président, qui est tenu d'y inscrire les questions soumises à l'ordre du jour du Conseil par un tiers des membres de ce Conseil. Dans ce cas, la question doit parvenir au Directeur deux jours francs avant la date de la séance.

Le responsable administratif de l'ISTR assiste aux délibérations du Conseil et en assure l'organisation matérielle.

Les débats ne sont pas publics, mais le Président du Conseil a la faculté d'inviter toute personne compétente pouvant éclairer ses délibérations sur un point de l'ordre du jour.

C -<u>Le rôle du Président :</u>

Le Président du Conseil est élu par le Conseil, parmi les personnalités extérieures.

Le Président :
- prépare, en collaboration avec le Directeur, l'ordre du jour des réunions du Conseil,
- convoque et assure la présidence des séances,
- est consulté sur les orientations de politique générale relatives notamment :
  - aux relations avec les partenaires socio-économiques,
  - aux actions de communication externes,
  - aux objectifs de formation continue à destination des professionnels,
  - à la valorisation de la recherche,

D - <u>Les modalités de vote :</u>

A l'exception des majorités définies expressément dans les présents statuts, les majorités requises pour les décisions du Conseil sont les suivantes :

- majorité absolue des membres composant le Conseil pour toutes délibérations relatives à la répartition des moyens lors de la première réunion.
  Si cette majorité n'a pu être obtenue, les délibérations ultérieures portant sur le même objet sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés. Ces délibérations sont prises cinq jours au moins après le premier vote.
- majorité simple des membres présents ou représentés pour toutes les autres décisions.

Les votes ont lieu à main levée. A la demande d'au moins un seul des membres présents et pour toutes les questions nominatives, ils devront s'effectuer à bulletin secret. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Conseil ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins des membres est présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint, le Président doit provoquer une nouvelle réunion huit jours plus tard, aucun quorum n'étant alors exigé pour la validité des délibérations.

Tous les membres du Conseil peuvent donner procuration à un autre membre, quel que soit son collège. Aucun membre du Conseil ne peut disposer de plus de deux procurations.

TITRE III : LE DIRECTEUR DE L'ISTR

<u>ARTICLE 8 : Election du Directeur</u>

Conformément à l'article L 713.9 du Code de l'Education, le Directeur de l'ISTR est élu pour cinq ans renouvelables une fois. Le Directeur de l'ISTR est élu par le Conseil à la majorité absolue des membres en exercice au premier tour et à la majorité relative au tour suivant.

Le Directeur de l'ISTR est choisi parmi l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'institut, sans condition de nationalité.
En cas de démission, de perte du statut prérequis ou d'empêchement définitif du Directeur, constaté par le Conseil, le doyen d'âge des membres du Conseil appartenant au collège A des professeurs ou assimilés, assure l'intérim jusqu'à l'élection, dans les meilleurs délais, d'un nouveau Directeur.

<u>ARTICLE 9 : Attributions du Directeur</u>

Le Directeur dirige et représente l'ISTR à l'égard des tiers ainsi que dans les conseils de l'UCBL et dans les commissions dont il est membre. Il peut être amené à déléguer sa fonction de représentation à un membre du Conseil, un membre du Comité de Direction ou un enseignant-chercheur titulaire.

Le Directeur assisté du Comité de Direction et du Directeur Administratif prend toutes les mesures utiles pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil et exerce les attributions qui lui sont dévolues

par les textes législatifs et réglementaires ou que lui confèrent les présents statuts et celles que peut lui déléguer le Président de l'Université.

En particulier :

- En collaboration avec le Président, il prépare l'ordre du jour des séances du Conseil. Il assure l'exécution des décisions du Conseil. Il rend compte à celui-ci des activités de l'ISTR.
- Il prépare et exécute le budget. Il est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'ISTR.
- Il veille à l'exercice régulier de l'enseignement et du contrôle des connaissances ainsi qu'à l'utilisation optimale de tous les locaux et moyens universitaires de l'ISTR.
- Il coordonne les actions de formation continue, déterminées selon la politique décidée en Conseil.
- Il est responsable de l'ordre dans les locaux et enceintes, conformément aux lois en vigueur et par délégation du Président de l'UCBL.
- Il soumet à l'approbation du Conseil le règlement intérieur de l'ISTR.
- Conformément à l'article L 713.9 du Code de l'Education, il a autorité sur l'ensemble des personnels. Aucune affectation ne peut être prononcée si le Directeur de l'ISTR émet un avis défavorable motivé.
- Il préside le comité de sélection *ad hoc* qui nomme les Directeurs des Départements.
- Il répartit à l'intérieur de l'ISTR, les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Directeur de l'ISTR est assisté d'un Comité de Direction et fait appel aux compétences du directeur administratif de l'ISTR. Il peut également faire appel à des chargés de mission qu'il nomme après approbation du Conseil pour une mission déterminée dont les termes sont consignés par écrit.

TITRE IV : LES DEPARTEMENTS

ARTICLE 10 : Fonctionnement des Départements

Les départements fonctionnent conformément au statut universitaire et à la réglementation en vigueur.

Chaque Département est dirigé par un Directeur recruté par un comité de sélection *ad hoc*, à l'exception du département Recherche, Innovation et Pédagogie dont les représentants (un titulaire et un suppléant) sont nommés par leurs pairs au 1er janvier de chaque année.

Pour les filières Ergothérapie, Masso-Kinésithérapie et Psychomotricité, les responsables sont nommés en accord avec les critères de sélection propres aux dispositions réglementaires de leur discipline.

Chaque Directeur de Département travaille en étroite collaboration avec une équipe pédagogique dont les membres sont recrutés en fonction de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 : Conseils Pédagogiques et Conseils Techniques

Un Conseil Pédagogique ou un Conseil Technique, présidé par le Directeur de Département, est organisé au minimum deux fois par an. Il est constitué de membres de droit dont le Directeur de Département, ainsi que de membres nommés et/ou de membres usagers et potentiellement de membres invités pour voix consultatives.
En ce qui concerne le Département de Psychomotricité, le Conseil Pédagogique est remplacé par le Conseil Technique prévu par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Il est constitué de membres de droit, de membres élus et de membres invités pour voix consultatives.

Ces conseils de département sont chargées notamment d'étudier toutes les questions pédagogiques relatives à leur Département ainsi que d'instruire les dossiers concernant la vie étudiante de leur département. Elles rendent compte au Conseil de l'ISTR des activités relevant des compétences de celui-ci.

TITRE V : AUTRES STRUCTURES (AUTRES CONSEILS ET COMITES)

ARTICLE 12 : Le Comité de Direction

Le Comité de Direction se compose :
- du Directeur de l'ISTR,
- du Directeur de chaque Département ou de son représentant,
- du Directeur administratif,
- de deux usagers membres du Conseil désignés par et parmi les 16 élus.
- de deux représentants BIATSS désignés par le Directeur
- de deux représentants des enseignants universitaires désignés par le Directeur parmi ceux affectés à l'ISTR,
- de tout expert invité par le Directeur selon les points abordés à l'ordre du jour.

Le Comité de Direction se réunit sur convocation du Directeur, aussi souvent qu'il est nécessaire pour examiner toutes les affaires concernant l'ISTR. Le Directeur fait rapport au Conseil, dans les meilleurs délais, des avis et des recommandations formulés par le Comité de Direction.

A la demande du Directeur de l'ISTR, le Comité de Direction, réuni en formation restreinte aux membres enseignants et personnels de l'ISTR, examine les questions individuelles, relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des personnels.

ARTICLE 13 : Le Comité Recherche, Développement et Innovation

Le Comité étudie les questions relatives à la recherche, au développement et à l'innovation et formule des propositions au Conseil pour validation.

A - Composition :

- Membres de droit :
  - Directeur de l'ISTR
  - Directeur de chaque département ou son représentant
- Membres désignés par les membres de droit pour 3 ans1 représentant Master
  - 1 MCU :
  - 1 médecin en exercice
  - 1 scientifique extérieur à l'Université

- Membres usagers de l'ISTR désignés par les membres de droit pour 2 ans :
  - 2 étudiants
- Membres invités :
  En fonction de l'ordre du jour, des experts peuvent être sollicités dans un domaine pour voix consultative.

Le Comité Recherche, Développement et Innovation se réunit à l'initiative du Directeur de l'ISTR ou à la demande d'un des membres de droit.

B - <u>Missions :</u>

- Définir la politique de recherche, de développement et d'innovation à ISTR et définir les orientations stratégiques dans ces domaines, en lien avec le département Recherche, Innovation, et Pédagogie, et en accord avec le Conseil de l'ISTR, conformément aux dispositions de l'article L713-9 alinéa 2 du Code de l'Education.
- Développer, organiser, coordonner et suivre les activités de recherche à l'ISTR.
- Gérer et coordonner les appels d'offres et appels à projets.
- Assurer l'interface entre l'ISTR et les sollicitations extérieures en lien avec la recherche, le développement et l'innovation.
- Valoriser et favoriser le rayonnement des activités en lien avec la recherche, le développement et l'innovation de l'ISTR.
- Définir la politique de recrutement des enseignants-chercheurs, ACE et ATER et participer à sa mise en œuvre.

<u>ARTICLE 14 : Le Comité stratégique</u>

Le Conseil (Comité) stratégique est une instance consultative, qui accompagne le Conseil de l'ISTR dans ses analyses et ses réflexions stratégiques.

Il a pour mission de faciliter la prise de décision, la validation et la mise en œuvre de la stratégie de l'ISTR, en lien avec les contrats d'objectifs et de moyens de l'Université et de la Région.

Il est composé :

- pour l'Université Claude Bernard Lyon 1 : du président de l'Université (ou son représentant), du président du Conseil Académique (ou son représentant) et du Directeur Général des Services (ou son représentant) ;
- pour le Conseil Régional Auvergne - Rhône Alpes : du représentant du Conseil Régional au conseil de l'ISTR (ou son suppléant), du / des chargés de mission aux formations sanitaires et sociales et à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- pour l'Agence Régional de Santé Auvergne - Rhône Alpes : du représentant de l'ARS au conseil de l'ISTR (ou son suppléant) ;
- pour les Hospices Civils de Lyon : du représentant des Hospices Civils de Lyon au conseil de l'ISTR (ou son suppléant) ;
- pour l'ISTR : du Président, du Directeur de composante, du Directeur administratif, des Directeurs de département ;
- d'une personnalité extérieure, indépendante des institutions susnommées et compétente dans le domaine des formations sanitaires et sociales et/ou dans celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En fonction de l'ordre du jour, le Directeur de l'ISTR –en accord avec le Conseil de composante– peut inviter d'autres participants (enseignants-chercheurs titulaires, élus étudiants, experts extérieurs...).

Le Conseil (Comité) stratégique se réunit annuellement. À titre exceptionnel, le Directeur de l'ISTR –en accord avec le Conseil de composante– peut solliciter une réunion en séance extraordinaire.

ARTICLE 15 : Les Groupes de travail

L'objet et la constitution d'un groupe de travail sont créés ou dissouts par le Conseil sur proposition du Directeur de l'ISTR. Les groupes de travail ont pour rôle de mener une réflexion, d'apporter des propositions sur un sujet institutionnel et/ou pédagogique pouvant améliorer l'efficience du fonctionnement de la structure, en concertation avec le CODIR.

Les résultats des groupes de travail sont présentés au Conseil dans les meilleurs délais pour information et discussion.

TITRE VI : FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

ARTICLE 16

Les tâches d'administration et de gestion de l'ISTR sont assurées par les personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers et de Service (BIATSS) affectés à l'Institut selon les règles en vigueur dans l'UCBL.

Ces personnels exercent leurs fonctions sous l'autorité du Directeur administratif qui, sous l'autorité du Directeur de l'ISTR, est chargé de la mise en oeuvre des tâches de gestion de l'Institut.

ARTICLE 17 : Le règlement intérieur

Le Directeur de l'ISTR et le Directeur administratif veillent à l'application du règlement intérieur de la composante et dans le respect des spécificités de chaque Département.

TITRE VII : DISPOSITIONS DIVERSES ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

ARTICLE 18 : Membres désignés des Conseils et Comités

Nul membre ne peut être désigné s'il siège déjà au sein d'un comité ou d'un conseil de l'ISTR (à l'exception des conseils pédagogiques et des groupes de travail).

ARTICLE 19 : Modifications des statuts

Les modifications statutaires sont adoptées par le Conseil réuni en séance extraordinaire, avec transmission préalable à ses membres des projets de modifications. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres du Conseil. Les modifications statutaires sont soumises pour approbation au Conseil d'Administration de l'UCBL.

ARTICLE 20 : Le règlement intérieur

Le règlement intérieur, approuvé à la majorité des deux tiers des membres du Conseil, arrête les dispositions de détail nécessaires à la mise en application des statuts.
Des annexes au règlement intérieur précisent les dispositions spécifiques à chaque département ou filière de formation.

ARTICLE 21

Ces statuts prendront effet immédiatement après leur approbation par le Conseil d'Administration de l'UCBL.

CA du 18/01/05 (statuts)
CA du 15/02/05 (changement de dénomination)
CA du 09/07/2019 (mise à jour des statuts)
CA du 28/02/2023 (mise à jour des statuts)

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-034

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

Modification des statuts de l'UFR Biosciences

Exposé des motifs :

L'UFR Biosciences a été créée au 1er janvier 2019 par délibération du CA du 27 novembre 2018 approuvant des statuts provisoires.

A la suite des élections qui se sont déroulées le 6 octobre 2021, le conseil de l'UFR Biosciences a proposé des statuts définitifs qui sont soumis pour approbation au conseil d'administration.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de l'UFR Biosciences en date du 8 novembre 2022 ;
Vu l'avis du groupe de travail structures en date du 26 janvier 2023 ;
Vu l'avis du CSA en date du 21 février 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la modification des statuts de l'UFR Biosciences.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : statuts de l'UFR Biosciences

UFR
Biosciences
Université Claude Bernard Lyon 1

STATUTS DE L'UFR BIOSCIENCES

Titre 1 – Dénomination, missions, structures internes

Article 1 Dénomination

L'Unité de Formation et de Recherche dénommée : "Biosciences" est une composante de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) au sens de l'article L.713-1 du Code de l'Education. Elle est créée par délibération statutaire du Conseil d'Administration de l'UCBL en date du 1er janvier 2019.

Article 2 Missions

L'UFR élabore et met en œuvre un projet éducatif et un programme de recherche relevant des disciplines fondamentales suivantes : Biologie et Biochimie.

Article 3 Structures internes

L'UFR Biosciences associe les formations de biologie et de biochimie ainsi que les laboratoires ou centres de recherche dont la liste figure en annexe.

Titre 2 – Administration de l'UFR BIOSCIENCES

Article 4 Organisation

L'UFR Biosciences est administrée par un conseil élu et dirigée par un directeur élu par ce conseil. Le directeur est assisté de deux directeurs adjoints et d'un bureau. La composition et le fonctionnement du bureau sont fixés par le règlement intérieur.

Article 5 Le conseil

Article 5.1 Composition du conseil

Le conseil de l'UFR est composé de 40 membres :

- 11 professeurs ou assimilés du Collège A
- 11 maîtres de conférences ou assimilés du Collège B
- 5 personnels BIATSS
- 5 usagers
- 8 personnalités extérieures

La répartition des personnalités extérieures est la suivante :

- 4 personnalités extérieures désignées au titre de l'article L.719-3 1° du code de l'éducation.

Les organismes qui seront appelés à désigner un représentant sont l'INSERM, l'INRAE, VetAgro Sup et l'ANSES. Les organismes appelés à désigner un représentant à ce titre seront sollicités dans un délai maximum de 30 jours après l'élection des membres.

- 4 personnalités extérieures désignées au titre de l'article L.719-3 2° du code de l'éducation

Ces personnalités sont proposées par les membres élus du conseil de la composante et doivent correspondre à l'une des catégories suivantes :

  - être enseignant(e) dans un lycée
  - être employé(e) d'une entreprise du domaine de l'environnement

- être employé(e) d'une entreprise du domaine de la santé
- être ou avoir été membre d'une association d'anciens étudiants

Une fois les candidatures recueillies et déclarées recevables, elles sont soumises pour vote à la majorité absolue des membres élus du conseil au premier tour ; à la majorité simple au second tour.

La parité entre les femmes et les hommes s'apprécie sur l'ensemble des personnalités extérieures siégeant au sein du conseil.

La durée des mandats des représentants élus est de 4 ans, à l'exception des représentants usagers élus pour 2 ans. Les personnalités extérieures sont désignées pour 4 ans. Les mandats sont renouvelables.

Article 5.2 Modalités d'élections des membres du conseil

Les membres du conseil de l'UFR sont élus dans les conditions prévues par le code de l'éducation.

Article 5.3 Compétences du conseil

5.3.1 Formation plénière

Le conseil élabore la politique de l'UFR, en cohérence avec celle de l'Université et notamment :

- adopte les propositions de modification des statuts de l'UFR qui seront approuvées par le conseil d'administration de l'établissement;
- élabore et modifie son règlement intérieur ;
- élit le directeur et les directeurs adjoints ;
- élabore et vote le projet de budget, en contrôle l'exécution ;
- organise les projets d'enseignement, coordonne les activités pédagogiques et propose les modalités de contrôle des connaissances et des compétences qui seront soumises à la CFVU ;
- met en œuvre l'évaluation des enseignements et fait évoluer sa politique pédagogique en fonction des résultats ;
- s'implique dans la gestion et le développement de la vie étudiante ;
- veille à l'insertion professionnelle des étudiants ;
- coordonne la politique scientifique et de recherche ;
- veille à la mise en œuvre de la qualité de vie au travail des personnels ;
- crée toute commission interne permanente ou ad hoc nécessaire à l'exercice de ses compétences ; la composition, les missions et la durée sont définies par le règlement intérieur de l'UFR.

5.3.2 Formation restreinte

Le conseil siège en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, aux enseignants et aux chercheurs pour les questions individuelles relatives à ces catégories de personnel.

Article 5.4 Fonctionnement du conseil

5.4.1. Quorum

Le quorum est atteint lorsque la moitié au moins des membres composant le conseil sont présents ou ont donné procuration.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, le conseil délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation dans un délai de 10 jours portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

5.4.2. Procurations

Les membres du conseil empêchés de participer à une séance peuvent donner procuration à tout autre membre du conseil.

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

S'agissant des usagers, chaque membre peut se faire représenter par son suppléant. En cas d'absence simultanée du titulaire et de son suppléant, il appartient au titulaire, ou à défaut à son suppléant, de donner procuration à tout autre membre élu du conseil.

5.4.3 Convocation, ordre du jour et transmission des documents

Le conseil se réunit sur convocation du directeur qui fixe l'ordre du jour et le préside. Cette convocation peut être envoyée par tout moyen, y compris par courrier électronique. Il en est de même des pièces ou documents nécessaires à la préparation de la réunion ou établis à l'issue de celle-ci. L'inscription d'une question à l'ordre du jour d'un conseil peut être demandée par les membres du conseil dans les conditions définies par le règlement intérieur de l'UFR.

Sauf urgence décidée par le directeur de l'UFR, les membres du conseil reçoivent, cinq jours au moins avant la date de la réunion, une convocation comportant l'ordre du jour provisoire et, le cas échéant, les documents nécessaires à l'examen des affaires qui y sont inscrites.

5.4.4. Modalités de vote

Sauf dispositions contraires, le conseil se prononce à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le scrutin est secret à la demande d'un membre du conseil et de droit s'il s'agit d'une décision nominative.

5.4.5 Invités

Les séances du conseil ne sont pas publiques. Le conseil de l'UFR peut inviter et entendre à ses séances toute personne dont il juge opportun de recueillir l'avis.

Article 6 Le directeur et les directeurs adjoints

6.1 Désignation

L'UFR est dirigée par un directeur élu par le conseil d'UFR parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs participant à l'enseignement, en fonction dans l'unité, pour une durée de 5 ans renouvelable une fois.

Il est élu au premier tour à la majorité absolue des membres composant le conseil ; au deuxième tour à la majorité simple. Le dépôt de candidature se fait dans les conditions prévues par le règlement intérieur de l'UFR. Deux directeurs adjoints sont élus par le conseil d'UFR, sur proposition du directeur et dans les mêmes conditions. Leur mandat expire à l'échéance du mandat du directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur n'excédant pas trois mois, ses fonctions sont exercées par un des deux directeurs adjoints selon les conditions fixées par le règlement intérieur.

En cas de démission ou d'empêchement définitif du directeur, le président de l'université désigne la personne en charge d'assurer la gestion des affaires courantes jusqu'à la désignation d'un nouveau directeur dans un délai de deux mois.

En cas de démission ou d'empêchement définitif d'un directeur adjoint, il est procédé sans délai à son remplacement dans les conditions décrites ci-dessus.

6.2 Missions

Le directeur a notamment pour mission de :

- présider le conseil de l'UFR;
- préparer et mettre en œuvre les délibérations du conseil ;

- représenter l'UFR auprès des différentes instances de l'université – notamment dans le cadre du dialogue de gestion conduit par le président de l'université – et auprès des partenaires extérieurs ;
- veiller au respect des présents statuts et du règlement intérieur de l'UFR.

Le directeur participe au conseil de l'UFR sans voix délibérative s'il n'en est pas membre.

Le directeur peut recevoir délégation de signature du président de l'université pour toute affaire intéressant l'UFR ; les directeurs adjoints peuvent recevoir délégation de signature du directeur de l'UFR et du président de l'université pour toute affaire intéressant l'UFR.

Article 7 Application des présents statuts

Les présents statuts sont adoptés par le conseil de l'UFR Biosciences après délibération prise à la majorité absolue et s'appliquent après approbation par le conseil d'administration de l'université selon la procédure en vigueur.

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-035

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

Modification des statuts du département-composante Génie électrique et des Procédés (GEP)

Exposé des motifs :

Le département-composante Génie électrique et des Procédés (GEP) a été créé par délibération du CA du 23 juillet 2021 approuvant des statuts provisoires.

A la suite des élections qui se sont déroulées le 19 mai 2022, le conseil du département-composante GEP a proposé des statuts définitifs qui sont soumis pour approbation au conseil d'administration.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil du Département-Composante en date du 17 janvier 2023 ;
Vu l'avis du groupe de travail structures en date du 26 janvier 2023 ;
Vu l'avis du CSA en date du 21 février 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la modification des statuts du département-composante GEP.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : statuts du département-composante GEP

Délibération n°2023-035
CA du 28.02.2023

STATUTS DE LA COMPOSANTE GEP

Titre 1 – Dénomination, missions, structures internes

Article 1 Dénomination

Le département-composante Génie Electrique et Procédés (GEP) est une composante de formation et de recherche de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) au sens de l'article L.713-1 du code de l'éducation.
Elle est créée par délibération statutaire du conseil d'administration de l'UCBL en date du 23 juillet 2021.

Article 2 Missions du département-composante

La composante a pour double vocation l'élaboration et la transmission des connaissances scientifiques et technologiques au moyen de ses formations initiales et continues et de ses structures de recherche.
La composante participe aux missions d'enseignement et de recherche dans les disciplines qui la concernent. Elle assure la cohérence entre les formations qu'elle dispense et la recherche développée au sein des structures de recherche qui lui sont associées. Son périmètre disciplinaire se situe en particulier dans les domaines correspondants aux sections CNU 61, 62 et 63.
La composante exerce ses missions seules ou avec les autres composantes de l'Université Lyon 1, les autres établissements de l'Université de Lyon, les autres établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche nationaux ou internationaux et les milieux professionnels qui la concernent.

Article 3 Structures internes

La composante associe des formations et des enseignements ainsi que des laboratoires ou centres de recherche dont la liste figure au règlement intérieur de la composante. Le rattachement de toute nouvelle structure de recherche, formation ou enseignement est soumis à la décision du Conseil de la composante.
La composante rassemble des services administratifs et techniques (personnels de scolarité, administration, atelier mécanique, support techniques, …) définis au règlement intérieur.

Article 4 : Acteurs du département composante

Le département-composante GEP rassemble les personnels qui lui sont affectés par l'Université Claude Bernard Lyon 1 (enseignants-chercheurs, enseignants et personnels BIATSS), les enseignants-chercheurs affectés à d'autres composantes de l'université Claude Bernard Lyon 1 au titre de l'enseignement et exerçant leurs activités de recherche dans une unité du Département-composante « GEP », ainsi que les personnels des organismes de recherche (chercheurs, ITA) affectés dans ses unités mixtes de recherche. Elle définit et conduit sa politique en collégialité avec les usagers de ses formations.

Titre 2 – Administration du « département-composante GEP »

Article 5 Organisation

Le département-composante GEP est administré par un conseil élu et dirigé par un directeur élu par ce conseil et suivant les conditions fixées par les présents statuts. Ils sont entourés d'un directeur adjoint en charge de la formation et d'un directeur administratif, d'un bureau du conseil et d'un collège de la recherche. Le bureau du conseil est constitué du directeur, du directeur-adjoint et des référents tels que mentionné dans le Règlement Intérieur. Le collège de la recherche est constitué du directeur, du directeur-adjoint, du référent recherche et des directeurs des laboratoires ou centres de recherche associés au département-composante GEP.

Article 6 Le conseil

Article 6.1 Composition du conseil

Le conseil du département-composante GEP est composé de 15 membres répartis de la manière suivante (conformément aux dispositions de l'article D719-4 du code de l'éducation) :

- Collège des professeurs ou assimilés (Collège A) : 4 membres
- Collège maîtres de conférences ou assimilés (Collège B) : 4 membres
- Collège des personnels BIATSS : 3 membres
- Collège des usagers : 2 membres titulaires et 2 membres suppléants
- Collège des personnalités extérieures choisies à titre personnel : 2 membres

La durée des mandats des représentants élus est de 4 ans, à l'exception des représentants usagers élus pour 2 ans.
Les personnalités extérieures sont désignées pour 4 ans. Les mandats sont renouvelables.

Article 6.2 Modalités d'élections des membres du conseil

Pour l'élection des représentants des personnels et des usagers, les dispositions électorales prévues par le code de l'éducation pour les membres du conseil des UFR sont applicables dans les limites suivantes :

- composition des collèges électoraux : D719-4
- conditions d'exercice du droit de suffrage : D719-7 à D719-17
- conditions d'éligibilité et mode de scrutin : D.719-18 à D719-21.

Les opérations électorales peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux.
Par dérogation à ces dispositions :

- Les enseignants-chercheurs affectés à l'UCBL mais rattachés administrativement à une autre composante et qui exercent des fonctions d'enseignement à la date du scrutin au sein du département-composante GEP sont électeurs de droit sous réserve d'exercer un nombre d'heure d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence apprécié sur l'année universitaire.
- Les enseignants-chercheurs affectés à l'UCBL mais rattachés administrativement à une autre composante et qui exercent des fonctions de recherche à la date du scrutin au sein d'un laboratoire rattaché à titre principal (liste dans le RI) au département-composante GEP sont électeurs de droit.
- Les personnels enseignants recrutés sur le fondement du décret n°87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur (vacataires) sont électeurs sous réserve d'en faire la demande et de justifier de l'exercice dans le département-composante d'un nombre d'heures d'enseignement au moins

égal au tiers des obligations d'enseignement de référence sur l'année universitaire et sur l'année universitaire précédente.

- La nomination des personnalités extérieures doit s'opérer dans un délai d'un mois après la proclamation des résultats des élections relatives au renouvellement du Conseil, sur convocation du directeur de la composante. Les personnalités extérieures choisies à titre personnel sont proposées par le directeur ou les membres du Conseil. La désignation des personnalités extérieures choisies à titre personnel se fait selon un vote à la majorité simple. La durée du mandat des personnalités extérieures est de 4 ans, renouvelable une fois.

Article 6.3 Compétences du conseil

Article 6.3.1 Formation plénière

Le conseil élabore la politique du « département-composante GEP », en cohérence avec celle de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et notamment :

- adopte les statuts du département-composante qui seront approuvés par le conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
- approuve le règlement intérieur du département-composante ;
- élit le directeur dans les conditions fixées par les présents statuts ;
- élit le directeur-adjoint sur proposition du directeur
- élit des référents sur proposition du directeur
- élabore et vote le projet de budget, en contrôle l'exécution
- à l'initiative du directeur, organise les projets d'enseignement, coordonne les activités pédagogiques et propose les modalités de contrôle des connaissances qui seront soumises à la CFVU de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
- crée toute commission interne permanente ou *ad hoc*, animée par un référent, nécessaire à l'exercice de ses compétences : la composition, les missions et la durée de ces commissions sont définies au règlement intérieur du département ;
- vote les demandes de renouvellement et de création d'emplois ;
- élabore la politique de relations internationales et de relations avec les entreprises ;
- assure la répartition interne des locaux mis à la disposition du département-composante.

Article 6.3.2 Formation restreinte

Le conseil siège en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, et aux personnels assimilés pour les questions individuelles relatives aux enseignants-chercheurs et aux enseignants.

Article 6.4 Fonctionnement du conseil

Article 6.4.1. Quorum

Le quorum est atteint lorsque la moitié au moins des membres composant le conseil sont présents ou représentés.
Lorsque le quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé, doit être transmise dans un délai de 7 jours. Cette séance du conseil devra se tenir au plus tôt 7 jours après la convocation et au plus tard 15 jours après la convocation, prolongés le cas échéant de la durée des vacances universitaires.

Article 6.4.2. Procurations

Les membres du conseil empêchés de participer à une séance peuvent donner procuration à tout autre membre du conseil. Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

S'agissant des usagers, chaque membre peut se faire représenter par son suppléant. En cas d'absence simultanée du titulaire et de son suppléant, il appartient au titulaire, ou à défaut à son suppléant, de donner procuration à tout autre membre élu du conseil.

Article 6.4.3 Convocation, ordre du jour et transmission des documents

Le conseil se réunit sur convocation du directeur qui fixe l'ordre du jour et le préside. Cette convocation peut être envoyée par tout moyen, y compris par courrier électronique. Il en est de même des pièces ou documents nécessaires à la préparation de la réunion ou établis à l'issue de celle-ci. L'inscription d'une question à l'ordre du jour d'un conseil peut être demandée par les membres du conseil dans les conditions définies au règlement intérieur.
Sauf urgence constatée par le directeur, les membres du conseil reçoivent, cinq jours au moins avant la date de la réunion, une convocation comportant l'ordre du jour et, le cas échéant, les documents nécessaires à l'examen des affaires qui y sont inscrites.

Article 6.4.4. Modalités de vote

Sauf dispositions contraires, le conseil se prononce à la majorité des voix des membres présents ou représentés.
Le scrutin est secret à la demande d'un membre du conseil et de droit s'il s'agit d'une décision nominative.

Article 6.4.5 Invités

Les séances du conseil ne sont pas publiques. Le conseil peut inviter et entendre à ses séances toute personne dont il juge opportun de recueillir l'avis (selon modalités prévues par le règlement intérieur).

Article 7 Le directeur

Article 7.1 Désignation

Le département- composante GEP est dirigé par un directeur élu par le conseil parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs participant à l'enseignement, en fonction dans la composante, pour une durée de 4 ans renouvelable une fois.
Il est élu au premier tour à la majorité absolue des membres composant le conseil ; au deuxième tour à la majorité simple. Le dépôt de candidature se fait dans les conditions prévues au règlement intérieur de la composante.
En cas de démission ou d'empêchement définitif du directeur, le président de l'université Claude Bernard Lyon 1 désigne la personne en charge d'assurer la gestion des affaires courantes jusqu'à l'élection d'un nouveau directeur dans un délai de deux mois.

Article 7.2 Missions

Le directeur a notamment pour mission de :

- présider le conseil de la composante ; en cas d'absence ou d'empêchement, il peut déléguer cette mission au directeur-adjoint ;
- établir les ordres du jour ;
- préparer et mettre en œuvre les délibérations du conseil ;
- représenter la composante auprès des différentes instances de l'université Claude Bernard Lyon 1 – notamment dans le cadre du dialogue de gestion conduit par le président de l'université Claude Bernard Lyon 1 – et auprès des partenaires extérieurs ;
- veiller au respect des présents statuts et du règlement intérieur de la composante.

Le directeur peut recevoir délégation de signature du président de l'université Claude Bernard Lyon 1 pour toute affaire intéressant la composante.

Titre 3 – Dispositions transitoires et finales

Article 8 Modification des statuts

Le conseil de la composante adopte et modifie les statuts par délibération prise à la majorité absolue. Les statuts sont approuvés par le conseil d'administration de l'université Claude Bernard Lyon 1 selon la procédure en vigueur.

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-036

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

Majoration des heures de nuit, du dimanche et des jours fériés des contractuels étudiants affectés au SCD

Exposé des motifs :

Par délibération du conseil d'administration n°2020-181 du 13 octobre 2020 sur la majoration des heures de nuit, du dimanche et des jours fériés des contractuels étudiants affectés au SCD, l'UCBL a approuvé la majoration des heures de nuit, du dimanche et des jours fériés des contractuels étudiants affectés dans les bibliothèques universitaires concernées par les extensions horaires pour la période du 14 octobre au 31 décembre 2020.

Par délibération du conseil d'administration n°2021-020 du 26 janvier 2021 sur la majoration des heures de nuit, du dimanche et des jours fériés des contractuels étudiants affectés au SCD, l'UCBL a approuvé la majoration des heures de nuit, du dimanche et des jours fériés des contractuels étudiants affectés dans les bibliothèques universitaires concernées par les extensions horaires pour la période du 1er janvier 2021 au 31 aout 2022.

Considérant que l'Université Claude Bernard a décidé de la possibilité d'élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires de huit heures à minuit, sur la période du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2024.

Cette extension horaire concerne la BU Sciences (Doua), la BU Santé Rockefeller et la BU Santé Lyon-sud.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Vu l'arrêté du 30 août 2001 fixant les taux de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et de la majoration spéciale pour travail intensif ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé**, la majoration des heures de nuit, du dimanche et des jours fériés des contractuels étudiants affectés dans ces BU durant la période déterminée.

	Tarif brut (pour une heure)	Valeur
En journée de semaine	Taux horaire SMIC	10,25 €
Nuit (entre 20 heures et 5 heures)	Taux horaire SMIC majoré de 0,17€	10,42 €
Dimanche et jour fériés	Taux horaire SMIC majoré de 0,17€	10,42 €

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président

Frédéric FLEURY

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-037

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

APPROBATION AVENANT CONVENTION CADRE UCBL-LIP

Exposé des motifs :

L'UCBL s'est dotée d'une structure d'ingénierie de projets, sous la forme d'une société par actions simplifiée dénommée LYON INGENIERIE PROJETS qui a été immatriculée le 20 décembre 2006 au greffe du tribunal de commerce de Lyon sous le n 493 298 210 RCS LYON.

L'UCBL a précisé le périmètre et les missions confiées à LIP par une convention cadre signée par les parties le 14 janvier 2020. La convention-cadre est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Par un premier avenant en date du 8 janvier 2021, la convention-cadre a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Par des avenants successifs, la convention-cadre a été prolongée jusqu'au 30 juin 2022 puis jusqu'au 31 décembre 2022. Le présent avenant vise à proroger à nouveau la convention-cadre pour une période de six (6) mois soit jusqu'au 30 juin 2023.

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la convention cadre UCBL-LIP signée par les parties le 14 janvier 2020 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé l'avenant à la convention cadre UCBL-LIP** qui proroge de six mois la convention cadre UCBL-LIP en fixant son terme au 30 juin 2023.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : avenant

AVENANT n°4 A LA CONVENTION-CADRE UCBL-LIP

ENTRE D'UNE PART :

L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 43 boulevard du 11 novembre 1918, à Villeurbanne (69622 Cedex), numéro SIRET 196 917 744 00019,
Représentée par son président, Monsieur Frédéric FLEURY,

Ci-après désignée « **l'UCBL** » ou « **l'Établissement** » ;

ET D'AUTRE PART :

LYON INGÉNIERIE PROJETS, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 43 boulevard du 11 novembre 1918, à Villeurbanne (69100), immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro SIRET 493 298 210 00011,
Représentée par son président, Monsieur Javier OLAIZ,

Ci-après désignée « **LIP** » ou « **la Filiale** » ;

CECI AYANT ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

L'UCBL s'est dotée d'une structure d'ingénierie de projets, sous la forme d'une société par actions simplifiée dénommée LYON INGENIERIE PROJETS qui a été immatriculée le 20 décembre 2006 au greffe du tribunal de commerce de Lyon sous le n 493 298 210 RCS LYON.

Suite à la prise de participation de l'UCBL au capital de LIP (à hauteur de 68 %) par une délibération n° 2009-03 du 6 janvier 2009, cette société est devenue filiale de l'Établissement sur le fondement des dispositions de l'article 57 du décret n° 2008-618 du 27 juin 2008, à ce jour codifiées à l'article R. 711-1 du code de l'éducation.

L'UCBL a précisé le périmètre et les missions confiées à LIP par une convention cadre signée par les parties le 14 janvier 2020. La convention-cadre est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Par un premier avenant en date du 8 janvier 2021, la convention-cadre a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Par des avenants successifs, la convention-cadre a été prolongée jusqu'au 30 juin 2022 puis jusqu'au 31 décembre 2022. Le présent avenant vise à proroger à nouveau la convention-cadre pour une période de six (6) mois soit jusqu'au 30 juin 2023.

EN CONSEQUENCE, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

Article 1er : modification de l'article 2 de la convention cadre

L'article 2 de la convention-cadre est modifié comme suit :

Article 2 : Durée et renouvellement

2.1. Durée

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ayant approuvé ses termes dans les conditions prévues à l'article L. 762-3 du code de l'éducation, la présente convention s'applique à compter de sa date de signature par les deux Parties jusqu'au 30 juin 2023. Les modalités de la rémunération de LIP et de tenue / contrôle de sa comptabilité analytique évoquées aux articles 8, 9 et 11.2.2 sont applicables à compter de la date de signature de la présente convention par les deux Parties pour toutes les conventions signées à partir de cette date.

2.2. Renouvellement

La présente convention est renouvelable par reconduction expresse.

Article 2 : autres modifications

Toutes les stipulations de la convention-cadre non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux présentes stipulations.

Article 3 : prise d'effet des modifications du présent avenant

Le présent avenant entre en vigueur à la date de dernière signature des parties et au plus tard le 1er janvier 2023.

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2022

En deux originaux,

Pour l'Université Claude Bernard Lyon 1, **son président**	**Pour LIP,** **son président**
Monsieur Frédéric FLEURY	**Monsieur Javier OLAIZ**

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-038

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

APPROBATION AVENANT CONVENTION CADRE UCBL-EZUS

Exposé des motifs :

L'UCBL s'est dotée dès 1990 d'une filiale dédiée à la valorisation de la recherche sous la forme d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance appelée EZUS LYON.
Par des conventions-cadre successives, l'UCBL a précisé le champ des compétences confiées à sa filiale EZUS LYON.

La dernière convention-cadre en date du 24 octobre 2018 est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Elle a été renouvelée par un premier avenant en date du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.
Par des avenants successifs, la convention-cadre a été prolongée jusqu'au 30 juin 2022 puis jusqu'au 31 décembre 2022. Le présent avenant vise à proroger à nouveau la convention-cadre pour une période de douze (12) mois soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la convention cadre UCBL-EZUS signée par les parties le 24 octobre 2018 ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé l'avenant à la convention cadre UCBL-EZUS qui proroge de douze mois la convention cadre UCBL-EZUS en fixant son terme au 31 décembre 2023.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : avenant

AVENANT 4
A LA CONVENTION-CADRE UCBL-EZUS

ENTRE D'UNE PART :

L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 43 boulevard du 11 novembre 1918, à Villeurbanne (69622 Cedex), numéro SIRET 196 917 744 00019,
Représentée par son président, Monsieur Frédéric FLEURY,

Ci-après désignée « **l'UCBL** » ou « **l'Établissement** » ;

ET D'AUTRE PART :

LA SOCIETE ANONYME EZUS LYON, filiale de l'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1, dont le siège social est situé 43 boulevard du 11 novembre 1918, à Villeurbanne (69100), immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro SIRET 378 266 845 00023
Représentée par le président de son Directoire, Monsieur Lionel PONCIN de LATOURNERIE,

Ci-après désignée « **EZUS LYON** » ou « **la Filiale** » ;

CECI AYANT ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

L'UCBL s'est dotée dès 1990 d'une filiale dédiée à la valorisation de la recherche sous la forme d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance appelée EZUS LYON.
Par des conventions-cadre successives, l'UCBL a précisé le champ des compétences confiées à sa filiale EZUS LYON.
La dernière convention-cadre en date du 24 octobre 2018 est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Elle a été renouvelée par un premier avenant en date du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. Par des avenants successifs, la convention-cadre a été prolongée jusqu'au 30 juin 2022 puis jusqu'au 31 décembre 2022. Le présent avenant vise à proroger à nouveau la convention-cadre pour une période de douze (12) mois soit jusqu'au 31 décembre 2023.

EN CONSEQUENCE, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

Article 1er : modification de l'article 38 de la convention cadre

L'article 38 de la convention-cadre est modifié comme suit :

Article 38 :

La présente convention s'applique à compter de sa date de signature par les deux Parties et sous réserve de son approbation conformément à l'article L. 762-3 du code de l'éducation jusqu'au 31 décembre 2023. Les modalités de la rémunération d'EZUS LYON et de tenue/contrôle de sa comptabilité analytique évoquées aux articles 7, 8 et 9 sont

applicables à compter de la date de signature de la présente convention par les deux Parties pour toutes les conventions signées à partir de cette date.

Article 2 : autres modifications

Toutes les stipulations de la convention-cadre non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux présentes stipulations.

Article 3 : prise d'effet des modifications du présent avenant

Le présent avenant entre en vigueur à la date de dernière signature des Parties et au plus tard le 1er janvier 2023.

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2022
En deux originaux,

Pour l'Université Claude Bernard Lyon 1, **son président**	**Pour la société EZUS LYON,** **le président du Directoire**
Monsieur Frédéric FLEURY	**Monsieur Lionel PONCIN de LATOURNERIE**

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-039

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

ICAP – Tarifs 2023 - prestations internes relatives à la réalisation de questionnaires et prestations externes de scannage et de lecture optique

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs 2023 modifiés des prestations relatives aux questionnaires et aux opérations de scannage et de lecture optique comme suit :

PRESTATIONS	Unité	9900226 INTERNE €	9339900226 EXTERNE € HT
Réalisation de questionnaires		*Dans le cadre des prestations internes relatives à la formation initiale, seuls les coûts liés aux fournitures (papier + encre) et maintenance (logiciel et matériel) sont facturés. Devis sur demande.*	
L'impression des questionnaires papier n'est pas incluse dans nos prestations **Pack standard** De la création du questionnaire à la rédaction d'un rapport synthétique - Forfait de base 20 questions - Les 10 questions supplémentaires	 forfait forfait	 500,00 200,00	 750,00 300,00
Pack complet De l'étude au débriefing - Forfait de base 20 questions - Les 10 questions supplémentaires	 forfait forfait	 950,00 300,00	 1425,00 450,00
Saisie des réponses aux questions ouvertes / 1000 signes	forfait	4,00	6,00

Scannage/lecture optique des questionnaires	Unité	EXTERNE € HT
Scannage :		
Jusqu'à 100 copies	forfait	60,00
De 101 à 500 copies	copie	0,58
De 501 à 1000 copies	copie	0,53
Plus de 1000 copies	copie	0,48
Optique :		
Jusqu'à 100 copies	forfait	60,00
De 101 à 500 copies	copie	0,58
De 501 à 1000 copies	copie	0,53
Plus de 1000 copies	copie	0,48
Etiquette :	Planche (21 étiq.)	0,10

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : Nouvelle grille tarifaire 2023 complète

innovation, conception
et accompagnement
pour la pédagogie

TARIFS à partir du 1er février 2023

Adoptés au CA du 24 janvier 2023

		9900226	9339900226
PRESTATIONS	**Unité**	**INTERNE €**	**EXTERNE € HT**
Reportage photo			
- De 1 à 100 prises de vues	½ journée	150,00	225,00
- Au-delà de 100 prises de vues et ce jusqu'à 300 prises	½ journée	250,00	375,00
- De 1 à 100 prises de vues	Journée	300,00	450,00
- Au-delà de 100 prises de vues et ce jusqu'à 300 prises	journée	500,00	750,00
- Photos au format numérique pro :			
• Haute définition : fichiers en 300 DPI d'environ 5 Mo, en RVB, format Tif ou JPG			
• Basse définition (utilisation web) : 72 DPI format JPG			
- Livraison sur support Mac/PC			
Selon le lieu du reportage, les frais de déplacement sont en sus			
Pour toute demande spécifique, nous consulter.			
Informatique et multimédia			
Infographie	Heure	50,00	75,00
	Jour	300,00	450,00
Intégration de contenus web	Jour	250,00	375,00
Accompagnement technique	½ journée	300,00	450,00
Développement	½ journée	300,00	450,00
Développement multimédia	½ journée	300,00	450,00
Identité visuelle (logotype)	Forfait	700,00	1050,00
Pour toute demande spécifique, nous consulter.			
Services			
• **Journée de consulting**	Jour	400,00	600,00
Prestations possibles :			
Audit			
Conceptualisation			
Conseil			
Gestion de projet			
Coaching			
Veille technologique			
• **Accompagnement pédagogique**	½ journée	300,00	450,00
• **Organisation Evènementiel** (colloques, barcamps, journées dédiées)	Nous consulter		

		9900226	9339900226
PRESTATIONS	**Unité**	**INTERNE €**	**EXTERNE € HT**
Vidéo			
Tournage Comprend : • L'équipement AV • 1 technicien *Technicien supplémentaire*	Jour *Jour*	350,00 *350,00*	475,00 *475,00*
Montage	Jour	400,00	600,00
Réalisation Forfait de base, durée < 5 mn La minute montée supplémentaire Post synchronisation	 Forfait mn montée ½ journée	 1500,00 300,00 250,00	 2250,00 450,00 375,00
***Studio vidéo SECA* (Studio d'Enregistrement de Cours en Autonomie)** • Accueil et prise en main (4 personnes maximum) • Fourniture de ressources en fin d'enregistrement	½ journée	325,00	500,00
Accompagnement technique • sans équipement AV	Heure Jour	70,00 300,00	105,00 450,00
Prêt de matériel audiovisuel • sans technicien	Jour	50,00	75,00
Evènementiel Captation de conférence, colloque, conférence mixte en présentiel/distanciel, webinaire, live Youtube…	Nous consulter		

Plateformes CLAROLINE CONNECT ou MOODLE			**EXTERNE € HT**
Usage des plateformes en mode Fournisseur d'Application Hébergée (FAH) : **Abonnement annuel** ☞ **Jusqu'à 5000 comptes créés :** - Droit d'entrée annuel incluant 10 Go d'espace disque - Partie variable en fonction du nombre d'utilisateurs ☞**à partir du 5001ème compte**, facturation au prorata du nombre de comptes **actifs** - Espace disque supplémentaire : Passage à 50 Go Passage à 100 Go Passage à 500 Go Au-delà de 500 Go, par Go supplémentaire utilisé **Mise en place de la plateforme :** La mise en place de la plateforme est accompagnée de prestations associées : - Forfait premium optionnel Accompagnement	 Forfait par utilisateur ½ journée		 600,00 0,60 250,00 480,00 1990,00 3€/Go 150,00

		9900226	9339900226
PRESTATIONS	**Unité**	**INTERNE €**	**EXTERNE € HT**
Mise à disposition de la salle REALITE VIRTUELLE			
Gratuit pour les personnels de l'Université Lyon 1 (hors Formation)			
Etablissements d'Enseignement Supérieur par groupe de 18 participants maximum			
Etablissements publics et FC Lyon 1	½ journée	200,00	350,00
Etablissements privés	½ journée		
Accompagnement à la prise en main lors de la 1ère réservation	heure	50,00	75,00

		9900226	9339900226
PRESTATIONS	**Unité**	**INTERNE €**	**EXTERNE € HT**
Réalisation de questionnaires		Dans le cadre des prestations internes relatives à la formation initiale, seuls les coûts liés aux fournitures (papier + encre) et maintenance (logiciel et matériel) sont facturés. Devis sur demande.	
L'impression des questionnaires papier n'est pas incluse dans nos prestations			
Pack standard			
De la création du questionnaire à la rédaction d'un rapport synthétique			
- Forfait de base 20 questions	forfait	500,00	750,00
- Les 10 questions supplémentaires	forfait	200,00	300,00
Pack complet			
De l'étude au débriefing			
- Forfait de base 20 questions	forfait	950,00	1425,00
- Les 10 questions supplémentaires	forfait	300,00	450,00
Saisie des réponses aux questions ouvertes / 1000 signes	forfait	4,00	6,00
Scannage/lecture optique des questionnaires			**EXTERNE € HT**
Scannage :			
Jusqu'à 100 copies	forfait		60,00
De 101 à 500 copies	copie		0,58
De 501 à 1000 copies	copie		0,53
Plus de 1000 copies	copie		0,48

Optique :		
Jusqu'à 100 copies	forfait	60,00
De 101 à 500 copies	copie	0,58
De 501 à 1000 copies	copie	0,53
Plus de 1000 copies	copie	0,48
Étiquette :	Planche (21 étiq.)	0,10

FORMATONS ICAP
TARIFS via FOCAL obligatoirement

PRESTATIONS	Unité	EXTERNE € HT
Formation à une action prévue dans le plan de formation ICAP		
Gratuit pour les personnes membres de l'Université de Lyon		
☞ **Personne extérieure :**		
- Forfait ½ journée	½ journée	150,00
- Forfait journée	Jour	300,00
Formations sur mesure individualisées		
☞ **Groupe de 1 à 10 personnes :**		
- Forfait ½ journée	½ journée	1000,00
- Forfait journée	Jour	1500,00
☞ **Personne supplémentaire**		
- Forfait ½ journée	½ journée	150,00
- Forfait journée	Jour	300,00

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-040

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

TARIFS DE PRESTATIONS – SECTEUR SCIENCES

Exposé des motifs :

Dans le cadre des diverses activités de l'université, il est nécessaire de faire adopter par le conseil d'administration les éléments de tarification permettant la prise en charge financière et comptable de prestations réalisées tant pour le compte de structures internes à l'établissement qu'à des organismes extérieurs, par voie de facturation.

Afin de faciliter la lisibilité et le suivi de ces éléments de tarification, la direction des services financiers de l'établissement s'est proposée de compiler les différentes propositions faites au CA, et demande ainsi à votre conseil de bien vouloir adopter les tarifs détaillés en annexes, au nom des structures concernées suivantes :

- Département Composante Mécanique	Annexe 1
- Institut de Chimie et de Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires (ICBMS)	Annexe 2
- Centre Commun de RMN	Annexe 3
- Centre Commun de Spectrométrie de Masse (CCSM)	Annexe 4
- Laboratoire Métabolisme, Enzymes et Mécanismes Moléculaires (MEM²)	Annexe 5
- Institut des Sciences Analytiques (ISA)	Annexe 6

Les tarifs sont indiqués hors taxe (si les montants sont mentionnés TTC et sauf mention contraire, la TVA est de 20%) et sont applicables depuis le 1er janvier 2023.

* *
*

Université Claude Bernard Lyon 1

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs détaillés en annexes et présentés par les structures suivantes :

- ***Département Composante Mécanique***
- ***Institut de Chimie et de Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires (ICBMS)***
- ***Centre Commun de RMN***
- ***Centre Commun de Spectrométrie de Masse (CCSM)***
- ***Laboratoire Métabolisme, Enzymes et Mécanismes Moléculaires (MEM²)***
- ***Institut des Sciences Analytiques (ISA)***

Ces tarifs sont applicables depuis le 1er janvier 2023.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Annexes 1 à 6.

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe 1

Département ou service : Département Composante Mécanique

Centres financiers : 933967 / 967P3000

Désignation du type de facturation

Facturations externe et interne

Prestation	Montant HT
Usinage de pièces mécaniques	28€ / heure

Nom et signature du responsable

Le Directeur
Pr Marc BUFFAT

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe 2

Département ou service : Institut de Chimie et de Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires (ICBMS)

Centres financiers : 933R625246 / R625246PLA

Désignation du type de facturation

Synthèse chimique à façon de molécules organiques par le service de Chimiothèque :

Les tarifs proposés comprennent l'étude de faisabilité d'un projet (bibliographie, proposition d'une voie de synthèse du composé cible), la réalisation des travaux de chimie au laboratoire (manipulations) ainsi que les analyses (caractérisation de l'identité du composé par RMN, masse, IR, etc...). Si besoin, les travaux peuvent prendre en compte l'optimisation et l'étude de paramètres réactionnels (solvants, réactifs, mise en œuvre pratique...) en fonction des contraintes définies par le client. De plus, la montée en échelle ou l'intensification d'un procédé de synthèse pour la production de quantités plus importantes peut être étudiée (faisabilité, profil énergétique, reproductibilité...).

Domaines d'application : biologie et santé, molécules bioactives, caractérisation d'impuretés, matériaux, recherche pharmaceutique, cosmétiques, etc...

Prestation	Montant HT
Synthèse organique à façon, tarif externe/ heure	48€ / heure
Synthèse organique à façon, tarif interne/ heure	25€ / heure

Nom et signature du responsable

Arnaud COMTE

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe 3

Département ou service : Centre Commun de RMN

Désignation du type de facturation

Réalisation d'analyses RMN

Laboratoires universitaires

Prestation	Montant HT		
Réalisation d'analyses en semaine	8 euros/h	9 euros/h	10 euros/h
Réalisation d'analyses le week-end	7 euros/h	8 euros/h	9 euros/h
Forfait week-end (15h)	105 euros/h	120 euros/h	135 euros/h
Exploitation des spectres ou préparation d'échantillon par le personnel du CCRMN	20 euros/h		

Laboratoires industriels

Prestation	Montant HT		
	300MHz	400MHz	500MHz
Réalisation d'analyses en semaine	50 euros/h	60 euros/h	70 euros/h
Réalisation d'analyses le week-end	40 euros/h	50 euros/h	60 euros/h
Forfait week-end	600 euros/h	750 euros/h	900 euros/h
Exploitation des spectres ou préparation d'échantillon par le personnel du CCRMN	140 euros/h		

Nom et signature du responsable

Anne Baudouin

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe 4

Département ou service : Centre Commun de Spectrométrie de Masse (CCSM)

CCSM Centre Commun de Spectrométrie de Masse - Lyon 1

Centres financiers : 933R625246 / R625246PLA

Désignation du type de facturation

Analyses d'échantillons par Spectrométrie de Masse

TARIFS DES ANALYSES (Membre de l'ICBMS - UMR5246-UCBL-CNRS-INSA-ESCPE)	
Prestation	***Montant HT (€)***
ESI/BRMS Possibilité de réaliser l'analyse avec les deux modes d'ionisation (positif et négatif) pour le même tarif	7
ESI/HRMS Un mode d'ionisation à choisir (positif ou négatif), caractérisation d'un produit (produit supplémentaire : sur devis)	27
ESI/HRMS si spectre BRMS fourni par le demandeur	*21*
APCI/BRMS Possibilité de réaliser l'analyse avec les deux modes d'ionisation (positif et négatif) pour le même tarif	7
APCI/HRMS Un mode d'ionisation à choisir (positif ou négatif), caractérisation d'un produit (produit supplémentaire : sur devis)	27
APCI/HRMS si spectre BRMS fourni par le demandeur	*21*
Coldspray	59
LC-ESI/HRMS Recherche de formule brute pour cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	59
GC-EI/BRMS Caractérisation de cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	13
GC-EI/HRMS Caractérisation de cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	39
GC-CI/BRMS Caractérisation de cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	13
GC-CI/HRMS Caractérisation de cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	39

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

TARIFS DES ANALYSES (Service public local - Non-membres de l'ICBMS et membres ICL)	
Prestation	***Montant HT (€)***
ESI/BRMS Possibilité de réaliser l'analyse avec les deux modes d'ionisation (positif et négatif) pour le même tarif	14
ESI/HRMS Un mode d'ionisation à choisir (positif ou négatif), caractérisation d'un produit (produit supplémentaire : sur devis)	41
ESI/HRMS si spectre BRMS fourni par le demandeur	27
APCI/BRMS Possibilité de réaliser l'analyse avec les deux modes d'ionisation (positif et négatif) pour le même tarif	14
APCI/HRMS Un mode d'ionisation à choisir (positif ou négatif), caractérisation d'un produit (produit supplémentaire : sur devis)	41
APCI/HRMS si spectre BRMS fourni par le demandeur	27
Coldspray	70
LC-ESI/HRMS Recherche de formule brute pour cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	89
GC-EI/BRMS Caractérisation de cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	21
GC-EI/HRMS Caractérisation de cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	53
GC-CI/BRMS Caractérisation de cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	21
GC-CI/HRMS Caractérisation de cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	53

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

TARIFS DES ANALYSES (Service public extérieur)	
Prestation	***Montant HT (€)***
ESI/BRMS Possibilité de réaliser l'analyse avec les deux modes d'ionisation (positif et négatif) pour le même tarif	24
ESI/HRMS Un mode d'ionisation à choisir (positif ou négatif), caractérisation d'un produit (produit supplémentaire : sur devis)	59
ESI/HRMS si spectre BRMS fourni par le demandeur	*35*
APCI/BRMS Possibilité de réaliser l'analyse avec les deux modes d'ionisation (positif et négatif) pour le même tarif	24
APCI/HRMS Un mode d'ionisation à choisir (positif ou négatif), caractérisation d'un produit (produit supplémentaire : sur devis)	59
APCI/HRMS si spectre BRMS fourni par le demandeur	*35*
Coldspray	103
LC-ESI/HRMS Recherche de formule brute pour cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	103
GC-EI/BRMS Caractérisation de cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	41
GC-EI/HRMS Caractérisation de cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	65
GC-CI/BRMS Caractérisation de cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	41
GC-CI/HRMS Caractérisation de cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	65

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

TARIFS DES ANALYSES (Start-up Lyon 1)	
Prestation	***Montant HT (€)***
ESI/BRMS Possibilité de réaliser l'analyse avec les deux modes d'ionisation (positif et négatif) pour le même tarif	24
ESI/HRMS Un mode d'ionisation à choisir (positif ou négatif), caractérisation d'un produit (produit supplémentaire : sur devis)	59
ESI/HRMS si spectre BRMS fourni par le demandeur	*35*
APCI/BRMS Possibilité de réaliser l'analyse avec les deux modes d'ionisation (positif et négatif) pour le même tarif	24
APCI/HRMS Un mode d'ionisation à choisir (positif ou négatif), caractérisation d'un produit (produit supplémentaire : sur devis)	59
APCI/HRMS si spectre BRMS fourni par le demandeur	*35*
Coldspray	103
LC-ESI/HRMS Recherche de formule brute pour cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	103
GC-EI/BRMS Caractérisation de cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	41
GC-EI/HRMS Caractérisation de cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	65
GC-CI/BRMS Caractérisation de cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	41
GC-CI/HRMS Caractérisation de cinq pics chromatographiques, (pic supplémentaire : sur devis)	65

TARIFS DES ANALYSES (Industriels)	
Prestation	***Montant HT (€)***
ESI/HRMS en injection directe, un mode d'ionisation à choisir (positif ou négatif)	220
APCI/HRMS en injection directe, un mode d'ionisation à choisir (positif ou négatif)	220
CSI/HRMS en injection directe, un mode d'ionisation à choisir (positif ou négatif)	550
LC-ESI/HRMS, recherche de formule brute pour cinq pics chromatographiques, un mode d'ionisation à choisir (positif ou négatif)	550
LC-ESI/HRMS, profil d'impuretés, un mode d'ionisation à choisir (positif ou négatif)	770
GC-EI/BRMS, caractérisation de cinq pics chromatographiques	220
GC-CI/BRMS, caractérisation de cinq pics chromatographiques	220
GC-EI/HRMS, caractérisation de cinq pics chromatographiques	385
GC-CI/HRMS, caractérisation de cinq pics chromatographiques	385

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

Des devis sont proposés pour des analyses en nombre ou analyses spéciales (semi-quantification, étude de faisabilité, développement de méthodes, milieux complexes, etc.). Le CCSM est également ouvert aux collaborations. Contact : ccsm@univ-lyon1.fr

Nom et signature du responsable

Elodie Fromentin

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe 5

Département ou service : Laboratoire Métabolisme, Enzymes et Mécanismes Moléculaires (MEM²)

Centres financiers : R625246CQR / QR5246MEM2

Désignation du type de facturation

Cultures cellulaires au laboratoire MEM² :

Les tarifs proposés comprennent la mise en culture des cellules, que ce soit des lignées cellulaires cryo-conservées au laboratoire ou des cellules primaires. Ils comprennent également l'entretien de la culture cellulaire (incubateur régulé à 37°C et 5% CO2) avec passages et changements réguliers des milieux de culture (sous PSM L1 ou L2) et éventuellement la conservation d'ampoules en azote liquide. Les supports de culture peuvent être variés : monocouche, 3D, sur plastique ou sur biomatériaux... Si besoin, les travaux peuvent prendre en compte l'étude de la faisabilité d'un projet, l'optimisation et l'étude de paramètres de culture définis par le client (différents milieux, différents supports...). Les tarifs peuvent inclure la surveillance de la croissance cellulaire, par observation microscopique, par des analyses de viabilité et/ou de cytotoxicité notamment. Ils peuvent également inclure des analyses biochimiques comme des caractérisations phénotypiques (mesures d'activité enzymatique, colorations, immunocytochimie, tests ELISA...) et/ou des fractionnements cellulaires.

Analyse d'expression génique au laboratoire MEM² :

Les tarifs proposés comprennent l'extraction des ARN totaux, à partir de tissus ou de cellules en culture (au Trizol ou sur colonne), puis le dosage spectrophotométrique des ARN obtenus et la rétrotranscription. Ils comprennent également la réalisation de PCR en temps réel (en plaque 96 puits) et peuvent inclure l'interprétation des résultats. Si besoin, les travaux peuvent prendre en compte le choix et la validation d'amorces spécifiques ainsi que la mise au point des différentes conditions expérimentales.

Prestation	Montant HT
Culture cellulaire, tarif externe	250 €/demi-journée
Culture cellulaire, tarif académique	150 €/demi-journée
Analyse d'expression génique, tarif externe	300 €/demi-journée
Analyse d'expression génique, tarif académique	200 €/demi-journée

Nom et signature du responsable

David MAGNE

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe 6

Département ou service : Institut des Sciences Analytiques (ISA)

Centres financiers : R625280

Désignation du type de facturation

Frais d'inscription au colloque « **CHEMICAL CONCEPTS FROM THEORY AND COMPUTATION** »

Prestation	Montant HT
Inscription CCTC 3 Workshop (Chemical Concepts from Theory and Computation)	50€
Inscription Diner de Gala	65€

Nom et signature du responsable

Emmanuelle VULLIET
Directrice

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-041

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

INTEGRATION DE BATIMENTS ET TRAVAUX AU PATRIMOINE COMPTABLE IMMOBILIER

Exposé des motifs :

Point 1 : Principe de comptabilisation des biens immobiliers :

Les établissements publics nationaux doivent comptabiliser à leur actif les biens immobiliers utilisés pour leur activité et dont les avantages futurs ou la disposition d'un potentiel de services attendus profiteront à des tiers ou à l'établissement conformément à sa mission ou à son objet. Le contrôle des biens est présumé lorsque l'établissement a la maîtrise des conditions d'utilisation et des avantages économiques et / ou potentiel de services liés à cette utilisation.

L'Université se doit de comptabiliser ses biens immobiliers dans les conditions décrites par l'instruction n°06-007-M9 du 23 janvier 2006 relatif aux passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs.

Point 2 : Bâtiment NEUROCAMPUS (site de Bron).

Le bâtiment Neurocampus fait l'objet d'une convention de réalisation d'une opération immobilière entre la Métropole de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1. La Métropole de Lyon est l'établissement « porteur du projet » et l'Université Claude Bernard Lyon 1 est « l'utilisateur ». L'UCBL contrôle le bien et en tire les avantages économiques liés à l'utilisation du bâtiment depuis le 19 novembre 2019.

En conséquence, le bâtiment NEUROCAMPUS est à intégrer au patrimoine comptable immobilier de l'Université Claude Bernard Lyon1.

Le bâtiment a été mis en service le 19 novembre 2019 pour une valeur brute de 19 322 096.76€ avec une durée d'amortissement de 30 ans. Les dépenses de construction du bâtiment ont été financées par la Métropole de Lyon.

* *
*

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'instruction n°06-007-M9 du 23 janvier 2006 relatif aux passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs ;

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Après avoir délibéré, **le conseil d'administration a approuvé** :

- La prise en compte au 19 novembre 2019 au patrimoine immobilier de l'établissement du bâtiment NEUROCAMPUS, pour un montant de 19 322 096.76 € avec un financement associé en totalité.

- La durée d'amortissement du bâtiment au 19/11/2019 de 30 ans.

- Au bilan d'ouverture au 01/01/2022, l'intégration comptable du bâtiment NEUROCAMPUS en comptabilité pour les comptes généraux :
  - 21315600 [Constr bat amin mad] : 19 322 096.76 €
  - 28131560 [Amt – Constr adm mad] : - 1 365 781.09 €
  - 13414000 [Financements ratt à actifs déter Comm et groupe de communes] : - 19 322 096.76 €
  - 13494000 [Repri resul fin Com et groupe de communes] : 1 365 781.09 €

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-042

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

Attribution du prix Antonin Poncet - Année universitaire 2022/2023

Exposé des motifs : Le Prix Antonin Poncet est destiné à récompenser l'auteur **d'un travail en cours** et à l'aider dans l'achèvement de ses recherches qui porteront obligatoirement sur un sujet de **PATHOLOGIE CHIRURGICALE EXPERIMENTALE** (Legs Poncet par Décret en date du 2 juillet 1952). Sont concernés les internes en chirurgie des hôpitaux de Lyon en cours de DES ou de DESC de chirurgie.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu, le règlement du Prix Antonin Poncet (Modalités 2022) ;
Vu, la décision du jury d'attribution du Prix Antonin Poncet en date du 14 décembre 2022

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé l'attribution des sommes suivantes :

1ère tranche :

- **4000 euros** à Madame **Manon BASSO,**
- **4000 euros** à Monsieur **Louis BROCHET,**
- **4000 euros** à Madame **Coline DUCROT,**
- **4000 euros** à Monsieur **Rithya OU,**
- **3000 euros** à Madame **Natacha BOULANGER**

2ème tranche :

- **1500 euros** à Monsieur **Antoine BRETON** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel.
  - **9000 euros** correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail.

- **1500 euros** à Monsieur **Joris COUILLEROT** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel.
  - **7857 euros** correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail.

- **1500 euros** à Monsieur **Grégoire SCHNEIDER** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel.
  - **6800 euros** correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : règlement du Prix Antonin Poncet (Modalités 2022)

ATTRIBUTION DU PRIX ANTONIN PONCET
ANNEE UNIVERSITAIRE 2022/2023

Le jury d'attribution du Prix Antonin Poncet s'est réuni le MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 à 16h00 au bureau du CCEM sous la présidence du Professeur Carole Burillon, Président du CCEM

Le jury propose d'attribuer, comme les années antérieures, un Prix correspondant à la formation pédagogique à la recherche expérimentale des jeunes chirurgiens.

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers.

Les membres du jury ont attribué les sommes suivantes :

1ère tranche :

- **4000 euros** à **Madame Manon BASSO,** versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liée au projet.
  Responsable : Professeur Gil DUBERNARD

- **4000 euros** à **Monsieur Louis BROCHET,** versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liée au projet.
  Responsable : Docteur Christophe MARQUETTE

- **4000 euros** à **Madame Coline DUCROT,** versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liée au projet.
  Responsable : Professeur Franck CHOTEL

- **4000 euros** à **Monsieur Rithya OU,** versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liée au projet.
  Responsable : Professeur Vahan KEPENEKIAN

- **3000 euros** à **Madame Natacha BOULANGER,** versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liée au projet.
  Responsable : Professeur Kayvan MOHKAM

…/…

Université Claude Bernard Lyon 1

2ème tranche :

- **9000 euros** à **Monsieur Antoine BRETON** versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liée au projet.
  Responsable : Professeur Jean-Yves MABRUT
  - **1500 euros** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel.

- **7857 euros** à **Monsieur Joris COUILLEROT** versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liée au projet.
  Responsable : Professeur Kayvan MOHKAM
  - **1500 euros** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel.

- **6800 euros** à **Monsieur Grégoire SCHNEIDER** versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liée au projet.
  Responsable : Professeur Pierre-Yves MURE
  - **1500 euros** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel.

Lyon, le 13 février 2023

Le Président du Jury,

Professeur Carole Burillon

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-043

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

SORTIE DE BIENS DE L'INVENTAIRE COMPTABLE SUR DEMANDES DE REFORME au 31.01.2023

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé le tableau de sorties d'inventaire sur demandes de réforme au 31.01.2023**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président

Frédéric FLEURY

Pièces jointes :
Tableau de sorties d'inventaire sur demandes de réforme au 31.01.2023

Lyon 1

Liste d'actifs proposés à la sortie du bilan de l'Université - sorties d'inventaire sur Réformes au 31/01/2023 - CA du 28/02/2023

N° SIFAC	N° INVENTAIRE	Société	Centre de coûts	Compte	Catégorie	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
100894	42145	1020	456	21832700	BH000011	ORDINATEUR PORTABLE	02/12/2019	1 271,45 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
112111	4482	1010	9900226	21832700	BH000011	ORDINATEUR FIXE	01/07/2013	828,82 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
112115	4487	1010	9900226	21832700	BH000011	ORDINATEUR FIXE	01/07/2013	828,83 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113905	1362	1010	951	21832700	BH000011	ORDINATEUR FIXE	29/10/2011	2 230,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114191	4509	1010	9900226	21832700	BH000011	ORDINATEUR FIXE	24/07/2012	4 022,32 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114991	4480	1010	9900226	21832700	BH000011	ORDINATEUR FIXE	13/02/2013	926,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
118848	24395	1010	5868-2367F	21547000	BE000015	RESERVOIR AZOTE LIQUIDE	01/02/2017	7 512,84 €	91,15 €	- €	- €	REFORME-Cession à titre onèreux-VALIDE	Cession
119806	32953	1010	951S4100	21888000	BH000018	SECHE MAINS	27/06/2017	984,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
119807	32952	1010	951S4100	21888000	BH000018	SECHE MAINS	27/06/2017	984,51 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
121720	38975	1010	951S4100	21870000	BH000018	SECHE MAINS	15/11/2017	984,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
124198	41732	1010	971S4120	21547000	BE000015	ETUVE	27/08/2018	1 139,40 €	268,91 €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
134119	47835	1010	08COM2020	21887000	BH000018	TELEPHONE MOBILE	30/07/2020	538,99 €	165,43 €	- €	- €	REFORME-Vol / Perte-VALIDE	Vol/Perte
							TOTAUX	**3 647,40 €**	**434,34 €**	**- €**	**- €**		

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-044

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

INVENTAIRE PHYSIQUE TOURNANT
SORTIE DE BIENS DE L'INVENTAIRE COMPTABLE APRES INVENTAIRE TOURNANT
Suite 1ère relance

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé le tableau de sorties d'inventaire après inventaire tournant suite 1ère relance**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président

Frédéric FLEURY

Pièces jointes :
Tableau de sorties d'inventaire après Inventaire tournant suite 1ère relance

Lyon 1

Liste d'actifs proposés à la sortie du bilan de l'Université - sorties d'inventaire suite IT 2022 - 1ère relance - CA du 28/02/2023

N° SIFAC	N° INVENTAIRE	Société	Centre de coûts	Compte	Catégorie	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
102898	ANA-00457	1010	991AMORT	21511700	BE000002	POSTE OXYGENE	01/01/2013	3 550,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102934	10465	1010	991AMORT	21547000	BE000015	EVAPORATEUR LABOROTA 4000 G3B SECU	01/01/2009	3 250,73 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102935	17884	1010	991AMORT	21547000	BE000015	RACK 2	01/01/2009	1 385,09 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102937	3965	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE BEAM SET SOCKET TG/DATA	01/01/2009	3 059,37 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102943	13358	1010	991AMORT	21547000	BE000015	M62626 POMPE PALETTE	08/06/2009	2 482,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102944	10312	1010	991AMORT	21547000	BE000015	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE CANON	01/01/2009	1 047,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102945	14581	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MINI SPIN EPPENDORF	01/01/2009	1 745,56 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102959	DEN-1514	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MATERIELS SCIENTIFIQUES - BALANCES	27/04/2009	2 441,87 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102961	8417	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MATERIEL DE SPECTRO	02/10/2009	8 254,25 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102965	11784	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MATERIELS SCIENTIFIQUES - ARMOIRE SECURITE	23/11/2009	4 447,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102969	1012	1010	971AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE PORTABLE 2x40 MHZ-1GE/S	20/07/2009	3 970,84 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102971	19586	1010	991AMORT	21547000	BE000015	RFAMPLIFIER	26/06/2009	5 515,95 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102975	7203	1010	991AMORT	21547000	BE000015	COMBINE NOFROST 2 CIRCUITS 354 L	03/11/2009	1 249,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102982	19584	1010	991AMORT	21547000	BE000015	DIACAM C.A1879 REF P01651250	28/10/2009	1 925,56 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102987	11019	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POSTE D'ANESTHÉSIE POUR PETITS RONGEURS-TEM	24/04/2009	8 979,52 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102989	3324	1010	991AMORT	21547000	BE000015	REF 033434 CENTRIFUGEUSE SELON DEVIS	06/10/2009	5 122,23 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102993	4761	1010	991AMORT	21547000	BE000015	APPAREIL DATI PORTATIF GP344 PTI MOTOROLA COMPLET	22/06/2009	1 164,61 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
102994	14389	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POSTE DE SECURITE MICROBIOLOGIQUE	18/08/2009	6 974,39 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103002	12783	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PARTICIPATION À L'ACHAT D'UN CALORIMETRE	16/01/2009	9 500,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103006	16206	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE DE PRÉCISION	07/03/2009	4 098,93 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103024	8580	1010	991AMORT	21547000	BE000015	THERMOSTAT DE BAIN À CIRCULATION MODÈLE	23/07/2009	3 720,76 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103026	12717	1010	991AMORT	21547000	BE000015	OPTICAL TABLE 2000X1250X210 MM	10/04/2009	4 528,65 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103033	7345	1010	991AMORT	21547000	BE000015	DESSICATEUR HALOGÈNE PRECISA XM 60	23/04/2009	2 238,91 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103039	12715	1010	991AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE TEKTRONIX DPO2024	21/10/2009	3 692,05 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103040	12720	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CONTROLEUR D'ACTIONNEURS PIEZOELECTRIQUE	25/11/2009	4 616,98 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103048	18929	1010	991AMORT	21547000	BE000015	INCUBATEUR CO2	09/03/2009	3 822,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103056	15615	1010	991AMORT	21547000	BE000015	DIODE LASER - LIM030-F200-DL885-EX690	18/06/2009	2 040,38 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103057	17972	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PHD ULTRA INFUSE WITH DRAW	10/11/2009	3 798,84 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103059	8436	1010	991AMORT	21547000	BE000015	TABLE OPTIQUE (LW3048B-OPT	16/11/2009	2 537,07 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103062	15698	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PLATINE DE TRANSLATION, PLAQUE SUPERIEUR	30/09/2009	4 429,13 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103064	10073	1010	991AMORT	21547000	BE000015	GROUPE DE POMPAGE	15/06/2009	2 777,64 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103068	10343	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PH-EC MÈTRE DE LAB.HI4521-052411	20/06/2009	2 004,14 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103082	10295	1010	991AMORT	21547000	BE000015	STÉRÉOMICROSCOPE LEICA M50	10/12/2009	7 995,74 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103103	17429	1010	991AMORT	21547000	BE000015	033597/ELECTROPORATEUR 2510 EPPENDORF	19/11/2009	2 192,27 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103106	12062	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ETUVE À VIDE REF 34153	08/12/2009	4 437,16 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103108	10055	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE A VIDE PENTA 35	03/12/2009	3 516,96 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103135	9776	1010	991AMORT	21547000	BE000015	AGITATEUR MAGNETIQUE CHAUFFANT/NON CHAUFFANT IKA R	01/12/1998	3 376,60 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103172	17414	1010	991AMORT	21547000	BE000015	AUTOLAVEUR G7783 EFR ADF	01/12/2001	5 239,18 €	- €	4 591,26 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103174	16539	1010	991AMORT	21547000	BE000015	STRATALINKER 1800 UV CROSSLINKER	01/07/2001	1 765,37 €	- €	1 237,64 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103178	17423	1010	991AMORT	21547000	BE000015	STEREOMICROSCOPE LEICA	01/12/2001	5 841,75 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103185	15883	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE	01/11/2001	3 786,06 €	- €	3 001,57 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103187	15889	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE TRINOCULAIRE TOPIC	01/10/2001	1 737,89 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103188	11523	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POINT DE FUSION BUCHI B540	01/11/2001	3 242,18 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103190	15890	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE OPTIQUE	01/07/2001	2 341,19 €	- €	2 341,19 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103192	14420	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE LEICA DMLM	01/10/2001	8 570,82 €	- €	7 510,88 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103203	12053	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ARMOIRE VENTILEE	01/09/2002	1 035,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103207	18926	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICRO CENTRIFUGEUSE EPPENDORF 5415D	01/12/2002	1 042,10 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103208	12052	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ARMOIRE POUR PRODUITS CHIMIQUES VENTILÚE	01/12/2002	1 885,50 €	- €	1 885,50 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103210	14795	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MATERIEL OPTIQUE DE MICROSCOPIE	01/12/2002	4 180,60 €	- €	4 180,60 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103214	8844	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE SARTORIUS CP 323S	01/02/2003	1 626,56 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103216	17233	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CENTRIFUGEUSE EPPENDORF 5415R SANS ROTOR, AFFICHAG	01/01/2003	3 725,80 €	- €	2 662,98 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103223	18879	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CONGÚLATEUR ARMOIRE	01/01/2003	2 442,71 €	- €	2 442,71 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103231	16566	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CENTRIFUGEUSE 5415 R EPPENDORF	01/03/2004	3 515,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103239	3115	1010	991AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE NUMERIQUE	01/03/2005	1 115,63 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103240	13748	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ENSEMBLE PC DELL + IMPRIMANTE+ LOGICIEL CHROMATOGR	01/10/2005	2 990,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

103241	11815	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ARMOIRE DE SECURITE 227 L	01/12/2005	5 526,24 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103244	13285	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VIDÚOPROJECTEUR EPSON EMP54	01/01/2005	1 773,91 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103246	18927	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CENTRIFUGEURSE RÚFRIGÚRÚE 5810R EPPENDORF	01/02/2005	8 715,85 €	- €	8 715,85 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103247	6198	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VIDEOPROJECTEUR	01/02/2005	2 610,69 €	- €	2 610,69 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103255	17461	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POSTE DE SECURITE MICROBIOLOGIQUE	01/12/2005	8 616,40 €	- €	8 616,40 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103276	14699	1010	991AMORT	21547000	BE000015	STÚRÚOMICROSCOPE STEMI 2000	01/01/2006	3 160,81 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103286	15523	1010	991AMORT	21547000	BE000015	REFRIGERATEUR CONGELATEUR	01/07/2005	1 607,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103287	6986	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ARMOIRE PRODUITS CHIMIQUE	01/10/2005	1 033,31 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103288	21795	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BAIN THERMO ROND DIGITAL 5L	01/11/2005	1 397,83 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103294	7347	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE SARTORIUS	01/03/2005	3 229,01 €	- €	3 229,01 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103300	10958	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP 74	01/06/2005	4 178,47 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103303	10789	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ARMOIRE DE SÚCURITÚ+MODULE VENTILATION+ÚTAGÞRE	01/07/2005	2 613,16 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103307	2932	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ENSEMBLE VIDEO PROJECTEUR	01/01/2006	6 997,80 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103310	19861	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VIDEOPROJECTEUR TOSHIBA TLP T90 2200	01/11/2005	2 998,37 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103311	2251	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VIDÚOPROJECTEUR EPSON EMP 81+ ÚCRAN	01/09/2005	5 138,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103317	11254	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE DM 4000 LEICA	01/01/2007	9 370,62 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103320	14265	1010	991AMORT	21547000	BE000015	STEREOMICROSCOPE	01/02/2006	4 771,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103324	16560	1010	991AMORT	21547000	BE000015	THERMOSTAT PLUS EPPENDORF	01/09/2006	1 871,74 €	- €	1 871,74 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103327	15777	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BAINS-MARIE SANS CIRCULATION, SUB ET SBB, GRANT	01/10/2006	1 083,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103349	11812	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ARMOIRE ANTI-FEU TYPE 30 - 390 L	01/08/2006	4 703,33 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103350	11811	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ARMOIRE MULTIRISQUES	01/10/2006	5 319,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103355	10339	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE DE PRECISION APX.200	01/03/2006	1 871,74 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103360	11974	1010	991AMORT	21547000	BE000015	SPECTROPHOTOMETRE UV	01/10/2006	8 970,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103363	19120	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ARMOIRE POSITIVE PORTE PLEINE 500L CUVE SECURISEE	01/11/2006	968,76 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103373	DEN-21206	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ADD ON EMPOWER II MONO SYSTÞME	01/06/2006	9 000,00 €	- €	9 000,00 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103378	15617	1010	991AMORT	21547000	BE000015	DIODE LASER 10 M 532 NM WIKY	01/07/2006	1 568,00 €	- €	1 568,00 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103379	17229	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CONGELATEUR 80C VX570E	01/01/2007	9 424,81 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103383	794	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP 82	01/04/2006	2 515,19 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103384	18557	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP 82	01/05/2006	3 077,31 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103387	16618	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VIDEOPROJECTEUR EPSON XGA 2000	01/05/2006	3 458,83 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103413	14596	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE OPMI PICO	01/12/2007	9 999,76 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103415	13143	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMPX3	01/01/2008	980,72 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103423	11540	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE BEAM SET SOCKET TG/DTA	01/02/2007	2 885,95 €	- €	2 885,95 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103432	14604	1010	991AMORT	21547000	BE000015	STEREOMICROSCOPE ZEISS ZOOM STEMI 2000	01/06/2007	2 965,48 €	- €	2 965,48 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103441	11367	1010	991AMORT	21547000	BE000015	REFRIGERATEUR ATEX +2/+10?C 360L	01/10/2007	863,00 €	- €	863,00 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103456	11521	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE D'ANALYSE 0.01 MG -0.1 MG	01/05/2007	5 037,55 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103457	14559	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE DE PRECISION SARTORIUS	01/11/2007	4 757,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103464	18851	1010	991AMORT	21547000	BE000015	INCUBETTE 5,4L COMPLÞTE AVEC 2 PLATEAUX	01/10/2007	831,22 €	- €	831,22 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103465	18865	1010	991AMORT	21547000	BE000015	INCUBETTE	01/10/2007	831,22 €	- €	831,22 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103466	17954	1010	991AMORT	21547000	BE000015	INCUBETTE 5,4L COMPLETE AVEC 2 PLATEAUX	01/11/2007	831,22 €	- €	831,22 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103470	3338	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE PRIMAIRE A MEMBRANE PFEIFFER MVPO35	01/11/2007	1 289,25 €	- €	1 289,25 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103473	15616	1010	991AMORT	21547000	BE000015	HIGH POWER DIODE LASER LIMO 25-F100	01/12/2007	3 506,55 €	- €	3 506,55 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103490	11786	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ARMOIRE DE SECURITE	01/12/2008	1 584,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103494	4759	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VOLTMETRE-OHMMETRE MILLICELL-ERS AVEC ELECTRODES M	01/02/2008	1 683,78 €	- €	1 683,78 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103497	10304	1010	991AMORT	21547000	BE000015	THERMOCYCLER TC412 60X0.5 ML	01/10/2008	5 345,55 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103540	14219	1010	991AMORT	21547000	BE000015	COMPRESSEUR SANS HUILE	01/04/2008	3 835,69 €	- €	3 835,69 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103543	14533	1010	991AMORT	21547000	BE000015	COMPRESSEUR OF302-25M 230V/50HZ	01/05/2008	3 835,69 €	- €	3 835,69 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103544	15016	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ONDULEUR ON LINE DOUBLE CONVERSION 6000V+ARMOIRE B	01/04/2008	4 066,40 €	- €	4 066,40 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103554	4279	1010	991AMORT	21547000	BE000015	E3631A ALIMENTATION COURANT CONTINU SORTIE TRIPLE	01/04/2008	1 042,96 €	- €	1 042,96 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103555	18515	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BROYEUR BAGMIXER PORTE PLEINE 400P	01/10/2008	1 469,88 €	- €	1 469,88 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103556	18465	1010	991AMORT	21547000	BE000015	GÚNÚRATEUR BIO-RAD POWERPAC HC	01/08/2008	1 263,17 €	- €	1 263,17 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103560	14605	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LOUPE TRINOCULAIRE ZEISS STEMI 2000-C	01/07/2008	3 521,98 €	- €	3 521,98 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103561	13291	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ETUVE BACTERIOLOGIQUE INB200	01/08/2008	1 061,89 €	- €	1 061,89 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103562	10426	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ETUVE MEMMERT IPP400	01/04/2008	2 786,68 €	- €	2 786,68 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103563	15705	1010	991AMORT	21547000	BE000015	TABLE AUTOVIBRATOIRE	01/08/2008	6 147,44 €	- €	6 147,44 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103574	17197	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MACHINE A GLACE	01/06/2008	2 571,40 €	- €	2 571,40 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103579	11231	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE ANALYTIQUE KERN	01/08/2008	1 136,20 €	- €	1 136,20 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103595	9515	1010	991AMORT	21547000	BE000015	RAMAN PLATINE SUPPORT LASER	01/12/2008	1 000,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103597	13993	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CORPS MICROSCOPE OPTIQUE STÚRÚO ZO	01/08/2008	1 548,94 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103600	17383	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LOUPE NIKON SMZ645	01/11/2008	4 511,98 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103602	10329	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROCENTRIFUGEUR 5424 AVEC ROTOR FA	01/11/2008	1 823,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103608	11809	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ARMOIRE DE SECURITE	01/02/2008	1 547,96 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103611	10507	1010	991AMORT	21547000	BE000015	AGITATEUR MAGNETIQUE ROTH	01/03/2008	1 070,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103620	10526	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE A VIDE CHIMIE	01/08/2008	2 192,32 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103621	15124	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE SURFACE	01/08/2008	7 917,52 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103629	10041	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VIDEO PROJECTEUR OPTOMA 4300LUM	01/11/2008	1 518,92 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103631	6671	1010	991AMORT	21547000	BE000015	GENERATEUR + SYST.FILTRATION	01/12/2008	5 777,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103641	3405	1010	991AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE	01/11/2008	875,47 €	- €	875,47 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103662	5357	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ECRAN 19''LCDVGADVI	01/10/2008	1 882,85 €	- €	186,38 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

103670	11239	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BAIN A ULTRASON ELMASONIC S900H	01/12/2008	4 098,45 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103680	17385	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LOUPE TRINOCULAIRE ZOOM STÚRÚOSUP 2	01/06/2008	2 155,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103693	11229	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCES	01/11/2008	853,94 €	- €	853,94 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103709	18958	1010	991AMORT	21547000	BE000015	THERMO MIXEUR EPPENDORF	18/12/2009	2 615,65 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103713	8302	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CENTRIFUGEUSE 5804R RÉFRIGÉRÉ 230V/50-60 HZ	14/12/2009	6 891,23 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103723	3327	1010	991AMORT	21547000	BE000015	N33500 ETUVES UNB/UFB TYPE 100/VOL 14L	08/07/2009	2 381,84 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103728	12721	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROMÈTRE LASER MITUTOYO	21/12/2009	8 954,63 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103739	8445	1010	991AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE NUMERIQUE 4 VOIES 200MHZ	31/12/2009	3 166,71 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103741	7848	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ENSEMBLE DE BOMBES MINÉRALISATION	18/12/2009	2 756,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103748	15522	1010	991AMORT	21547000	BE000015	THERMO SOUDEUSE SEMI AUTO ALPS 50V	29/04/2009	2 954,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103752	DEN-21132	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LECTEUR ENRE SONY 250GO RDR-DC205 + CAMERA SONY HD	17/12/2009	1 613,57 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103755	11236	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CUVES À ULTRASONS SONOPREX DIJI (HE42.1)	16/12/2009	1 193,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103772	9036	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ASPIRATION VC45 DURR DENTAL	19/03/2010	3 990,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103773	16114	1010	991AMORT	21547000	BE000015	DOUBLEIR DÉTECTION INFRA-ROUGE	28/04/2010	6 275,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103777	10564	1010	991AMORT	21547000	BE000015	SPECTROMETRE ET FIBRE OPTIQUE	06/04/2010	2 163,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103781	14509	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE DE PRECISION PORTEE 160G	19/02/2010	990,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103791	19855	1010	991AMORT	21547000	BE000015	EPSON VIDEO PROJECTEUR	03/05/2010	833,52 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103800	19603	1010	991AMORT	21547000	BE000015	GÉNÉRATEUR DE RETARD+ DE FONCTIONS SYNTHETISÉES	11/05/2010	4 600,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103804	7367	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE GAMMA TEFLON + SOUPAPE PTFE REGLABLE	06/01/2010	2 844,16 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103810	7528	1010	991AMORT	21547000	BE000015	REFRIGERANTS	28/05/2010	8 800,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103822	19585	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CHAMPMETRE	20/03/2010	2 006,25 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103830	6687	1010	991AMORT	21547000	BE000015	REFROIDISSEUR DE GAZ TYPE ECP 1000	23/03/2010	2 083,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103832	18987	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ULTRA TURRAX IKA T25 DIGITAL	05/03/2010	1 624,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103834	DEN-35920	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ROTOR ANGULAIRE 6*250ML	15/02/2010	1 705,95 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103843	9255	1010	991AMORT	21547000	BE000015	FOUR XPP020 650°C	01/07/2010	3 830,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103853	10479	1010	991AMORT	21547000	BE000015	1 BALANCE DE PRECISION METTLER TOLEDO	20/02/2010	1 553,25 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103859	4284	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION LAMBDA CA600 PR TCS-SP2	30/07/2010	2 514,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103866	13352	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CENTRIFUGEUSE	01/09/2010	3 699,32 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103877	4384	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PASSEUR D'ÉCHANTILLONS	23/07/2010	6 000,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103885	8441	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LASER EE PUISSANCE 5MW REF 25-LGR	09/11/2010	1 113,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103897	4283	1010	991AMORT	21547000	BE000015	1 ALIMENTATION QUADRUPLE	13/09/2010	1 521,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103913	13318	1010	991AMORT	21547000	BE000015	FASTPREP-24 INSTRUMENT - BROYEUR D'ÉCHANTILLONS	22/09/2010	7 000,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103924	17380	1010	991AMORT	21547000	BE000015	8983P - STEREOMICROSCOPE EZ4D + CAMERA	15/11/2010	1 991,80 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103951	DEN-35392	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BANC OPTIQUE NEW PORT M-RS4000-56-12	01/10/2010	8 244,80 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103964	6717	1010	971AMORT	21547000	BE000015	CENTRIFUGEUR ROTINA 380 ET ROTOR LIBRE 4 PLACES	21/11/2010	4 365,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103969	REG-103969/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ARMOIRE + FILTRE SELON DEVIS JOINT	17/12/2010	4 130,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103971	17372	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MMA36300 SMZ 645 CORPS OPTIQUE STÉRÉO	05/11/2010	1 355,09 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
103993	7419	1010	991AMORT	21547000	BE000015	WAVEACE OSCILLOSCOPE	08/11/2010	871,61 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104013	12734	1010	991AMORT	21547000	BE000015	GENERATEUR DE FONCTIONS	16/12/2010	1 082,05 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104018	7421	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VIDÉP PROJECTEUR	07/12/2010	965,26 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104061	13336	1010	991AMORT	21547000	BE000015	REGULATEUR DE TEMPÉRATURE ET ACCESSOIRES	17/09/2010	3 356,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104072	18443	1010	971AMORT	21547000	BE000015	VISCOSIMETRE PORTABLE	01/01/2011	3 363,27 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104073	1472	1010	971AMORT	21547000	BE000015	POMPE A VIDE SIHI A ANNEAU LIQUIDE	16/02/2011	4 671,35 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104083	4276	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION 20W	07/03/2011	1 939,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104084	4277	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION 25W	07/03/2011	1 164,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104094	6346	1010	991AMORT	21547000	BE000015	SCEPTER MILLIPORE	09/03/2011	1 180,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104095	ANA-00047	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BLOC FILTRE	11/03/2011	5 070,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104102	17504	1010	991AMORT	21547000	BE000015	AUTOCLAVE	02/05/2011	5 700,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104105	3802	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE METTLER	22/03/2011	2 478,75 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104110	12164	1010	991AMORT	21547000	BE000015	AGITATEUR	18/03/2011	1 239,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104116	12184	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE	31/03/2011	2 059,72 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104119	ANA-00053	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE DOSEUSE	08/04/2011	5 990,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104120	REG-104120/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MOTEUR ET ACCESSOIRES	08/04/2011	4 110,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104127	27525	1010	971AMORT	21547000	BE000015	POMPE DOSEUSE A MEMBRANE	26/04/2011	1 750,75 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104128	19169	1010	971AMORT	21547000	BE000015	1 SONOMETRE	21/04/2011	4 959,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104141	11832	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MSC ADVANTAGE 1,2	10/02/2011	5 777,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104142	14403	1010	991AMORT	21547000	BE000015	COMPRESSEUR REF. 0010C	25/03/2011	1 342,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104154	12718	1010	991AMORT	21547000	BE000015	GÉNÉRATEUR/OSCILLOSCOPE	22/03/2011	3 096,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104155	1180	1010	991AMORT	21547000	BE000015	GENERATEUR POWER CUBE	10/05/2011	7 500,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104160	12117	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE A VIDE	10/05/2011	1 710,85 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104161	12126	1010	991AMORT	21547000	BE000015	EVAPORATEUR ROTATIF	10/05/2011	2 042,55 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104163	ANA-00062	1010	971AMORT	21547000	BE000015	1 PONT D'EXTENSOMETRIE + ADAPTATEUR	14/04/2011	3 017,51 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104165	10429	1010	991AMORT	21547000	BE000015	SYSTÈME ÉLECTROPHORÈSE ET TRANSFERT	02/05/2011	2 554,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104171	12768	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POSTE DE SÉCURITÉ	14/01/2011	7 100,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104173	10314	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CAMERA DIGITAL	14/03/2011	3 712,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104177	3953	1010	991AMORT	21547000	BE000015	SPECTROPHOTOMETRE UV-SISIBLE 60S	20/01/2011	6 430,89 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104187	17938	1010	991AMORT	21547000	BE000015	FOUR R580/300141	16/05/2011	4 520,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104193	12110	1010	991AMORT	21547000	BE000015	HOTTE DE SECURITE	14/03/2011	6 130,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104197	13344	1010	991AMORT	21547000	BE000015	TRANSILLUMINATEUR	01/01/2011	900,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

104210	REG-104210/0	1010	971AMORT	21547000	BE000015	BAIN MARIE JULABO TW 12	06/05/2011	1 099,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104211	ANA-00075	1010	971AMORT	21547000	BE000015	1 CENTRALE DE TEMPERATURE	09/06/2011	3 013,25 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104213	ANA-00076	1010	971AMORT	21547000	BE000015	1 PACKAGE AGITATEURS	14/06/2011	2 547,84 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104216	1179	1010	991AMORT	21547000	BE000015	1 GENERATEUR 600V	27/06/2011	884,82 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104222	19038	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION 4 CADRANS	05/07/2011	6 670,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104226	REG-104226/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	Capteur de force	27/05/2011	960,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104231	DEN-36124	1010	991AMORT	21547000	BE000015	NANOPOSITIONNEUR	28/06/2011	3 930,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104234	14524	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PERCEUSE A COLONNE	08/07/2011	3 667,58 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104243	10302	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CENTRIFUGEUR	12/07/2011	6 942,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104244	13277	1010	991AMORT	21547000	BE000015	GENEQUANT 1300	12/07/2011	3 469,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104247	REG-104247/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	SYSTÈME DE CONTRASTE POUR MICROSCOPE	13/05/2011	1 244,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104248	REG-104248/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	SYSTÈME ERGONOMIE POUR MICROSCOPE	13/05/2011	1 092,60 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104249	10982	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ETUVE SANYO	17/02/2011	3 949,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104263	REG-104263/0	1010	971AMORT	21547000	BE000015	MATERIELS DE LABORATOIRE	18/07/2011	5 718,79 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104264	9456	1010	971AMORT	21547000	BE000015	ANALYSEUR DE COMBUSTION	17/06/2011	1 705,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104273	8077	1010	991AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE	12/07/2011	889,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104277	DEN-35289	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CANON EOS 5D MARK 2	16/07/2011	2 508,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104279	17213	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CONGELATEUR VERTICAL -80° + RACK	13/09/2011	8 424,47 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104283	17199	1010	991AMORT	21547000	BE000015	THERMOMIXER EPPEN DORE	03/10/2011	2 250,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104288	ANA-00094	1010	971AMORT	21547000	BE000015	1 DYNAMOMETRE + ACCESSOIRES	15/09/2011	4 284,07 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104304	10566	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE	06/09/2011	1 092,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104311	12088	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PYROMETRE OPTIQUE BICHROMATIQUE	05/09/2011	4 572,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104316	REG-104316/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BIO-AMPLIFIER DAM 80P	19/09/2011	2 460,95 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104319	3328	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CAMÉRA XM10 POUR MICROCOSCOPE INVERSÉ	27/09/2011	7 696,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104325	ANA-00107	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MINICHILER	21/09/2011	2 035,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104336	DEN-32256	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LASER MODULE OXXIUS	30/09/2011	6 144,25 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104344	13178	1010	991AMORT	21547000	BE000015	COMPRESSEUR 50/24 AVEC LIGNE DE FILTRATION	10/11/2011	6 726,66 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104350	ANA-00112	1010	991AMORT	21547000	BE000015	AUTOLAVEUSE À BATTERIE SC350	15/11/2011	2 100,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104357	REG-104357/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MANNEQUIN SYNMANN	22/11/2011	7 752,72 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104359	10325	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CENTRIFUGEUR 5424R	27/10/2011	4 053,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104370	REG-104370/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	AMPLIFICATEUR DE PUISSANCE TYPE PA100E+VIBRATEUR	13/11/2011	6 923,97 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104373	19170	1010	991AMORT	21547000	BE000015	RÉGULATEUR DE DÉBIT MASSIQUE EFFET THERMIQUE	15/11/2011	1 100,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104377	19066	1010	991AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE METRIX SCOPIX SCOPIX OX7104	17/12/2011	4 066,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104393	11701	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ARMOIRE ANTI FEU 285 LITRES - MME LE BIHAN	08/10/2011	1 148,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104394	ANA-00123	1010	991AMORT	21547000	BE000015	Servo Vérin - Mr Si Larbi	31/08/2011	2 144,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104397	9271	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ROOM TEMPÉRATURE SOLIDE SAMPLE HOLDER - MR ANATOLI	02/12/2011	3 990,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104405	7358	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICRO CENTRIFUGEUSE 5430	14/10/2011	3 400,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104417	ANA-00133	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ANALYSEUR D HUMIDITE	02/11/2011	2 634,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104432	9251	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ETUVE A VIDE	31/12/2011	3 990,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104444	17436	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ARMOIRE CONGELATEUR	07/12/2011	7 481,60 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104445	11933	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE LABOPORT TEFLON	02/12/2011	935,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104451	17430	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CHAMBE ELECTROPHORESE	13/12/2011	1 280,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104453	3326	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ETUVE OGS60L+CLAYETTES	16/12/2011	907,80 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104458	ANA-00141	1010	991AMORT	21547000	BE000015	HEAR ID SFOAE SYSTEM	09/11/2011	4 852,92 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104460	12180	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PSM CLASSE 2 MSC	20/12/2011	6 308,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104468	2720	1010	971AMORT	21547000	BE000015	1 pont RLC MHz	01/12/2011	8 424,56 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104472	REG-104472/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	NI92313 16-CH TC 24 BIT C SERIES	23/12/2011	1 690,03 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104473	REG-104473/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MODULE ACSC	03/12/2011	5 787,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104475	4876	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE PERISTALTIQUE ECOLINE	19/12/2011	1 700,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104480	ANA-00153	1010	991AMORT	21547000	BE000015	SYSTÈME WIN-POSTURO 2	28/11/2011	4 884,62 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104482	12784	1010	991AMORT	21547000	BE000015	SOURCEMETER REF 2601A	09/12/2011	5 083,45 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104485	10351	1010	991AMORT	21547000	BE000015	AGITATEUR INCUBATEUR ORBITAL	20/12/2011	8 365,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104487	13290	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LAVEUR SECHEUR 815 LX PACK	21/12/2011	6 000,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104490	3342	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LASER	31/12/2011	5 284,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104491	4883	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE TURBO	31/12/2011	4 069,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104498	17312	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LAVEUR ULTRASONS	15/12/2011	824,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104500	REG-104500/0	1010	971AMORT	21547000	BE000015	1 SENSOR CASSY + ACCESSOIRES	01/12/2011	1 793,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104504	REG-104504/0	1010	971AMORT	21547000	BE000015	1 ELECTRODE SELECTIVE PLOMB ISE 25	31/12/2011	971,15 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104508	14493	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ARMOIRE DE SECURITE COUPE FEU PR BOUTEUILLE GAZ	25/11/2011	2 160,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104510	17934	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ARMOIRE DE SECURITE COUPE FEU PR BOUTEUILLE GAZ	25/11/2011	2 160,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104515	DEN-40833	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CONGELATEUR ARMOIRE	15/12/2011	1 217,60 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104516	14750	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CAMERA LEICA ICC50	30/11/2011	1 293,18 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104517	14423	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE SECHE EDWARD MODELE XD55	05/12/2011	2 300,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104537	12691	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PICOAMPEROMETRE	21/12/2011	4 669,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104541	10981	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LAVEUR MICROPLAQUE	22/08/2011	4 039,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104542	ANA-00172	1010	971AMORT	21547000	BE000015	1 ANALYSEUR D HUMIDITE	18/10/2011	3 852,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104543	19797	1010	971AMORT	21547000	BE000015	1 BALANCE SARTORIUS	08/12/2011	2 427,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104544	REG-104544/0	1010	971AMORT	21547000	BE000015	1 BAIN MARIE MEMMERT	16/12/2011	971,16 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104546	REG-104546/0	1010	971AMORT	21547000	BE000015	1 CAMERA + PACK EDUCATION ROBOGUIDE	09/12/2011	6 628,23 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

104553	DEN-29730	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CAMERA LEICA	22/12/2011	2 977,53 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104558	14927	1010	991AMORT	21547000	BE000015	REFRIGERATEUR COMBINE CN4003X	26/10/2011	870,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104575	17419	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ROTOR VERTICAL TYPE TLN 100	15/12/2011	6 675,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104583	3939	1010	991AMORT	21547000	BE000015	SPECTOMÈTRE UVVISIBLE MONO FAISSEAU	31/12/2011	2 050,13 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104584	10201	1010	991AMORT	21547000	BE000015	COMPRESSEUR 25L	09/12/2011	3 106,16 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104589	DEN-21241	1010	991AMORT	21547000	BE000015	NIKON D3S NU +ZOOM	22/07/2011	9 560,95 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104591	15334	1010	991AMORT	21547000	BE000015	REFRIGERATEUR CONGELATEUR	01/01/2011	925,60 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104593	ANA-00190	1010	971AMORT	21547000	BE000015	1 TOURELLE G2880 AUTOMATIC LIQUID SAMPLER	18/11/2011	3 067,74 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104606	10542	1010	991AMORT	21547000	BE000015	RÉGULATEUR 3504	14/03/2012	1 286,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104608	15690	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION/AFFICHAGE 53-N	15/03/2012	1 251,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104615	14264	1010	991AMORT	21547000	BE000015	AMPLIFICATEUR	13/02/2012	993,75 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104619	4874	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE E2M1.5	02/03/2012	1 278,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104620	10545	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE À VIDE ROTATIVE	02/03/2012	1 830,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104623	14947	1010	991AMORT	21547000	BE000015	FOUR TUBULAIRE	01/01/2012	3 536,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104624	10976	1010	991AMORT	21547000	BE000015	GRADIENT MASTER UNITE DE BASE AVEC PLATE	25/01/2012	3 683,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104625	10978	1010	991AMORT	21547000	BE000015	KIT TRANS-BLOT TURBO PROTEINES	28/02/2012	5 596,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104631	3604	1010	991AMORT	21547000	BE000015	COMPTEUR DE CELLULES AUTOMATISÉ	01/01/2012	4 911,80 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104635	15834	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION OPTIQUE	22/03/2012	3 676,16 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104640	REG-104640/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	EGC 3 VOIEX POUR METAMAX	26/01/2012	4 224,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104641	2996	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PACK AGITATEUR KS 260 BASIC	29/03/2012	1 239,24 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104652	10318	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CAMERA CCD	02/04/2012	1 243,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104666	15406	1010	991AMORT	21547000	BE000015	REF PM121D MÈTRE OPTIQUE LASER	29/03/2012	1 138,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104674	13090	1010	991AMORT	21547000	BE000015	TABLE OPTIQUE	20/02/2012	2 597,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104676	REG-104676/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CARTE ACQUISITION	27/02/2012	1 852,03 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104697	14615	1010	991AMORT	21547000	BE000015	HYGROMETRE	09/03/2012	5 850,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104700	12694	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ANALYSEUR DE SPECTRE	31/05/2012	6 595,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104703	18977	1010	991AMORT	21547000	BE000015	KIT DE CISAILLEMENT	16/04/2012	2 813,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104704	ANA-00236	1010	991AMORT	21547000	BE000015	APPAREIL OPTICAL RHELOLOGY	01/01/2012	4 878,19 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104709	10027	1010	991AMORT	21547000	BE000015	KS4000I - INCUBATOR ORBITAL	05/01/2012	3 880,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104710	ANA-00239	1010	971AMORT	21547000	BE000015	LAVEUR-DESINFECTEUR POUR VERRERIE	01/01/2012	6 813,61 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104711	REG-104711/0	1010	971AMORT	21547000	BE000015	COLONNE DE MESURE	02/03/2012	5 011,24 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104712	REG-104712/0	1010	971AMORT	21547000	BE000015	CAMERA POUR VISION INDUSTRIELLE	21/05/2012	5 698,94 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104714	12998	1010	971AMORT	21547000	BE000015	1 MODULE D'ACQUISITION PC10	02/04/2012	2 215,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104720	7830	1010	991AMORT	21547000	BE000015	DOUBLE ENVELOPPE PR CRISTALLISOIR	10/05/2012	1 323,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104722	18499	1010	991AMORT	21547000	BE000015	lecteur de microplaque ELX800UV	16/05/2012	2 750,07 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104724	9037	1010	991AMORT	21547000	BE000015	COLONNE DE VIDEO CHIRURGIE NUMERIQUE STRYKER	24/02/2012	3 216,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104726	12074	1010	991AMORT	21547000	BE000015	1 COMPRESSEUR	02/04/2012	1 690,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104737	10544	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE A PALETTE	15/05/2012	1 777,05 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104749	13319	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CENTRIFUGEUSE MINISPIN PLUS EPPENDORF+ ACCESSOIRES	15/06/2012	1 037,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104755	4873	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE	21/06/2012	2 646,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104756	DEN-38681	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE BINOCULAIRE	01/06/2012	3 230,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104759	17930	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CAMERA CCD	18/06/2012	7 720,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104776	REG-104776/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	SONDE C60 5-2MHZ	26/06/2012	2 000,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104778	7356	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE A MEMBRANE 3014080	22/05/2012	850,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104779	3348	1010	991AMORT	21547000	BE000015	DIODE LASER CUBE COHERENT 405-50	28/06/2012	4 571,39 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104780	3354	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LOUPE	04/07/2012	3 107,97 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104781	3334	1010	991AMORT	21547000	BE000015	SPECTOPHOTOMÈTRE UV-1600PC	10/05/2012	1 596,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104782	ANA-00251	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PLATINE CHAUFFANTE UNIVERSELLE MATS U4020WF	04/07/2012	3 325,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104784	19602	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VARIATEUR DIGITAL	21/06/2012	3 685,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104796	REG-104796/0	1010	971AMORT	21547000	BE000015	ELECTRODE ORBISINT CPS ET SONDE A IMMERSION	21/06/2012	1 557,79 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104797	4156	1010	971AMORT	21547000	BE000015	Cryothermostat de laboratoire	29/05/2012	4 066,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104799	REG-104799/0	1010	971AMORT	21547000	BE000015	EQUIPEMENT POUR UN APPAREIL RMN	30/05/2012	4 921,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104803	13350	1010	991AMORT	21547000	BE000015	THERMOCYCLEUR BIOER TC-24/H(B)	09/07/2012	1 485,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104804	17931	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PHOTODIODE RAPIDE	05/09/2012	3 810,36 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104807	4957	1010	991AMORT	21547000	BE000015	TABLE ANTI-VIBRATOIRE	12/07/2012	955,75 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104821	7858	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE TURBO ET SON CONTROLEUR	13/07/2012	2 718,35 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104824	REG-104824/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	NI 9213 RÉF 78049301+NI 9219 RÉF 77978101	19/07/2012	2 580,13 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104830	3356	1010	991AMORT	21547000	BE000015	DISTRIBUTEUR D'AZOTE TP35	05/07/2012	2 399,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104831	10125	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PURIFLASH MODULES PURIFLASH POMPE	27/06/2012	1 865,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104832	REG-104832/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	AILETTES	23/05/2012	9 950,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104835	10979	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE LABOPORT N820 3AN 18	16/04/2012	1 120,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104836	10986	1010	991AMORT	21547000	BE000015	SET DE COUVERCLES T3000	15/03/2012	1 540,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104843	15701	1010	991AMORT	21547000	BE000015	TABLE DE DÉPLACEMENT Y-PI-MICOS	06/06/2012	5 200,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104849	12016	1010	991AMORT	21547000	BE000015	IMPRIMANTE 3D	11/09/2012	3 207,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104851	REG-104851/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PANIERS DE LAVE VAISSELLE	12/09/2012	1 613,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104856	ANA-00340	1010	991AMORT	21547000	BE000015	DESINTEGRATEUR ULTRASONS	07/09/2012	2 413,27 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104867	4897	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE TURBO	15/10/2012	3 620,86 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104871	REG-104871/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CAMERA SCIENTIFIQUE	23/10/2012	4 172,52 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104875	REG-104875/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ISOTHERMAL NI 9214 16CH	04/09/2012	1 096,35 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

104879	17126	1010	991AMORT	21547000	BE000015	RÉFRIGÉRATEUR COMBINÉ CONGÉLATEUR	29/09/2012	932,34 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104881	REG-104881/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CASQUE ZEISS+OBJECTIF	18/09/2012	3 717,39 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104883	17523	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CCM CAMAG	01/09/2012	4 488,35 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104894	REG-104894/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MODULE DE DETECTION	26/09/2012	928,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104895	REG-104895/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MODULE DE CONTROLE	28/08/2012	9 180,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104902	13086	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CHOPPER OPTIQUE	12/10/2012	937,86 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104903	REG-104903/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE NUMÉRIQUE 2 VOIES	18/10/2012	3 487,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104904	REG-104904/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CARTE NI 9234 24-BIT SIGMA-DELTA ADCS	05/11/2012	1 968,14 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104910	ANA-00358	1010	991AMORT	21547000	BE000015	RADAR PRO II AVEC VALISE	04/10/2012	1 774,13 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104920	REG-104920/0	1010	971AMORT	21547000	BE000015	CAPTEUR POUR RAT	03/12/2012	1 911,71 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104921	REG-104921/0	1010	971AMORT	21547000	BE000015	PLATEFORME ROBOTIQUE HUMANOIDE NAO	16/07/2012	8 357,58 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104922	REG-104922/0	1010	971AMORT	21547000	BE000015	matériel pour traitement de l'eau	18/09/2012	6 310,10 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104926	REG-104926/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	DIAMANT ULTRAMICROTOMIE	04/09/2012	2 245,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104927	ANA-00367	1010	991AMORT	21547000	BE000015	UNITÉ DE TRAITEMENT D'AIR COMPRIMÉ	16/10/2012	1 545,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104932	4281	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POWER SUPPLY	08/11/2012	1 430,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104936	8588	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION DE LABORATOIRE	20/11/2012	1 533,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104943	4882	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE A PALETTE	13/12/2012	1 701,15 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104956	REG-104956/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	SONDE À MIROIR REFROIDI EDGETECH	06/12/2012	2 891,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104957	4914	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CANNE DE TRANSFERT	25/12/2012	8 183,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104958	DEN-13364	1010	991AMORT	21547000	BE000015	RACK HAUTE PRESSION	26/12/2012	830,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104969	REG-104969/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	KIT CAMERA SOLINOCAM	30/11/2012	805,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104971	12795	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ALIM 0-35V/O 10A GPIB/RS	04/12/2012	936,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104978	30130	1010	971AMORT	21547000	BE000015	Simulateur de séisme	01/10/2012	6 416,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104979	ANA-00396	1010	971AMORT	21547000	BE000015	Enregistreur papier POINTE DIAGRAMME	06/11/2012	4 465,22 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104982	REG-104982/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	2 SONDES TRANSMETTEUR CO2	17/12/2012	1 683,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104984	3336	1010	991AMORT	21547000	BE000015	STATION DE TRAVAIL POUR LE SPECTROMÈTRE VOYAGER	06/12/2012	6 132,75 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104986	7001	1010	991AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE NUMÉRIQUE 4 VOIES	04/12/2012	875,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104990	11263	1010	971AMORT	21547000	BE000015	VISCOSIMETRE LVDV2+	19/11/2012	5 270,77 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104991	ANA-00408	1010	971AMORT	21547000	BE000015	MACHINE SOUS VIDE BOXER	14/11/2012	4 425,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104996	REG-104996/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	EMETTEUR RECEPTEUR MOTOROLA	20/12/2012	2 400,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
104997	REG-104997/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	TABLETTE PC MONITEUR PATIENT 12	03/09/2012	2 128,88 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105003	10920	1010	991AMORT	21547000	BE000015	HOTTE 75CM A RECYCLAGE GEMINI	10/12/2012	2 410,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105011	1775	1010	991AMORT	21547000	BE000015	GROUPE DE POMPAGE	12/11/2012	2 330,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105019	REG-105019/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PSU POWERFLEX	13/12/2012	1 416,06 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105021	7943	1010	991AMORT	21547000	BE000015	COLONNE CHROMATO 1.50458.0001	27/11/2012	817,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105022	19012	1010	991AMORT	21547000	BE000015	KIT DE CALIBRATION	26/12/2012	1 296,32 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105029	7970	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BRUMISATEUR	12/12/2012	1 620,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105040	ANA-00443	1010	991AMORT	21547000	BE000015	IMPEDANCEMETRE AT 235H	01/01/2013	4 989,71 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105042	REG-105042/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CONNECTEURS TOURNANTS	01/01/2013	6 609,55 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105054	19635	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CARTE D'ACQUISITION	31/12/2012	1 052,36 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105056	ANA-00453	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ONDULATEUR EATON 9PX6KIBP	18/01/2013	9 827,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105057	LIST-01953	1010	991AMORT	21547000	BE000015	OBJECIF DE CAMERA	14/01/2013	1 453,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105062	7817	1010	991AMORT	21547000	BE000015	DEMIE COQUILLE POUR AUTOCLAVE	07/01/2013	2 031,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105076	REG-105076/0	1010	971AMORT	21547000	BE000015	Mesure capteur	01/02/2013	3 277,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105080	ANA-00465	1010	991AMORT	21547000	BE000015	NUMÉRISATEUR	15/02/2013	3 709,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105084	544	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICRO TRONCONNEUSE	02/01/2013	3 088,52 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105091	12798	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE EXPLORER 4200 GXO	10/12/2012	2 146,25 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105102	REG-105102/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ELECTROGONIOMÈTRE DOUBLE AXE 110MM	20/02/2013	1 300,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105104	10514	1010	991AMORT	21547000	BE000015	RÉFRIGÉRATEUR ATEX +2/+10°C 360L	19/12/2012	867,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105105	10422	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MINI-BEADBEATER 1, 220V, V.4	01/01/2013	1 312,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105110	18453	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CENTRIFUGEUSE RÉFRIGÉRÉE 2-16KL	21/12/2012	4 935,58 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105112	REG-105112/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	APPAREIL CANON + ACCESSOIRE	01/01/2013	1 216,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105115	ANA-00481	1010	991AMORT	21547000	BE000015	COMPACT HYDRAULIC CRIMPING MACHINE	01/01/2013	2 657,13 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105122	5407	1010	971AMORT	21547000	BE000015	Pompe reglo 4 canaux 8 galets	15/01/2013	1 883,94 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105144	REG-105144/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	Détecteur réfractométrique FLEXAR RI N2922150	01/01/2013	6 048,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105155	ANA-00493	1010	991AMORT	21547000	BE000015	COMPARTIMENT 1PIÈCE EN INOX	25/02/2013	2 746,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105156	ANA-00494	1010	991AMORT	21547000	BE000015	COMPARTIMENT 2 PIÈCES EN INOX	25/02/2013	3 870,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105157	REG-105157/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	TRIGGER SSIPTG007	01/01/2013	1 000,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105168	10562	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ONDULATEUR EATON 68402EX	22/02/2013	1 690,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105195	13299	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CONGELATEUR SIEMENS	18/02/2013	877,09 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105254	8591	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE PPM 2021	04/12/2012	1 215,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
105352	12054	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ETUVE UNIVER.CONVECTION NATURELLE UNB 400 53 LITRE	16/06/2011	825,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106099	11964	1010	991AMORT	21547000	BE000015	FOUR CWF	01/12/2005	2 104,96 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106103	5512	1010	991AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE	01/01/2006	1 603,60 €	- €	1 603,60 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106186	11365	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE LEICA DME	01/12/2006	1 429,81 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106187	11366	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE LEICA DME	01/12/2006	1 429,82 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106192	7945	1010	991AMORT	21547000	BE000015	DEGAZEUR 4 VOIES XTERRA MS C18	01/06/2006	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106193	7946	1010	991AMORT	21547000	BE000015	DEGAZEUR 4 VOIES XTERRA MS C18	01/06/2006	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106197	19152	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VIDEO PROJECTEUR EPSON EMP 82 2000 LUMENS ANSI	01/05/2006	3 103,62 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

106201	6323	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VIDEO PROJECTEUR EPSON EMP 82 2000 LUMENS ANSI	01/05/2006	3 103,62 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106206	14737	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PROJECTEUR VIDEO DX 733	01/11/2007	1 137,64 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106207	14738	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PROJECTEUR VIDEO DX 733	01/11/2007	1 137,64 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106209	3089	1010	991AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE HM 1008.2	01/05/2008	1 408,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106211	3091	1010	991AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE HM 1008.2	01/05/2008	1 408,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106222	4880	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION GUNN CF204A	01/10/2008	1 475,86 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106223	4881	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION GUNN CF204A	01/10/2008	1 475,86 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106224	4868	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION GUNN CF204A	01/10/2008	1 475,87 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106235	4905	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE A MEMBRANE MVP 055-3	01/08/2008	2 392,30 €	- €	2 392,30 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106238	4853	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION HAUTE TENSION 5KV,5MA	01/12/2008	1 847,39 €	- €	1 847,39 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106239	4854	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION HAUTE TENSION 5KV,5MA	01/12/2008	1 847,39 €	- €	1 847,39 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106248	11108	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA 7155	01/11/2008	873,08 €	- €	873,08 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106265	11433	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE	01/09/2008	1 199,42 €	- €	1 199,42 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106266	11819	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE	01/09/2008	1 199,42 €	- €	1 199,42 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106267	11868	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE	01/09/2008	1 199,42 €	- €	1 199,42 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106274	14007	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE	01/08/2008	1 199,42 €	- €	1 199,42 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106285	3600	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VACUSAFE CONFORT ECO	21/12/2009	1 016,60 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106286	3601	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VACUSAFE CONFORT ECO	21/12/2009	1 016,60 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106287	3602	1010	991AMORT	21547000	BE000015	VACUSAFE CONFORT ECO	21/12/2009	1 016,60 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106300	2902	1010	971AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE IDS 8064 4 VOIES	30/11/2009	785,52 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106303	13387	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LOUPEZX16+LOUPESZ51 SELON DEVIS JOINT	30/10/2009	4 939,62 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106304	13386	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LOUPEZX16+LOUPESZ51 SELON DEVIS JOINT	30/10/2009	4 939,63 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106305	9469	1010	971AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION DE LABORATOIRE	01/01/2010	218,84 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106307	9471	1010	971AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION DE LABORATOIRE	01/01/2010	218,87 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106308	9472	1010	971AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION DE LABORATOIRE	01/01/2010	218,87 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106310	9474	1010	971AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION DE LABORATOIRE	01/01/2010	218,87 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106311	12790	1010	971AMORT	21547000	BE000015	ALIMENTATION DE LABORATOIRE	01/01/2010	218,87 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106330	2854	1010	971AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE IDS 8064 4 VOIES	02/02/2010	785,52 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106357	16799	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE D'ANALYSE METTLER TOLEDO	07/05/2010	1 324,88 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106365	1773	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE SARTORIUS 22 L REF 16694-2-50-22	18/02/2010	890,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106366	6688	1010	991AMORT	21547000	BE000015	FOUR TUBULAIRE TOLERIE INOX	25/03/2010	1 039,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106367	6689	1010	991AMORT	21547000	BE000015	FOUR TUBULAIRE TOLERIE INOX	25/03/2010	1 039,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106389	18442	1010	971AMORT	21547000	BE000015	VISCOSIMETRE A BULLES	25/11/2010	940,06 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106395	1846	1010	971AMORT	21547000	BE000015	PH METRE 827 + ELECTRODES PRIMATRODES	19/11/2010	598,60 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106401	17568	1010	971AMORT	21547000	BE000015	PH METRE 827 + ELECTRODES PRIMATRODES	19/11/2010	598,60 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106405	DEN-39396	1010	991AMORT	21547000	BE000015	TENSIOMETRE	21/09/2010	939,67 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106412	4941	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE	16/12/2010	1 030,77 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106419	3971	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE A PALETTE	11/12/2010	1 459,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106432	10477	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE LC-20AD+KIT DE RINCAGE	05/07/2010	2 174,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106433	11450	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE LC-20AD+KIT DE RINCAGE	05/07/2010	2 174,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106434	11454	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE LC-20AD+KIT DE RINCAGE	05/07/2010	2 174,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106435	3983	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE LC-20AD+KIT DE RINCAGE	05/07/2010	2 174,88 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106443	18552	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CENTRIFUGEUSE	28/01/2011	1 851,96 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106445	4968	1010	991AMORT	21547000	BE000015	GENERATEUR D'HYDROGENE + INSTALLATION	01/03/2011	6 290,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106448	12162	1010	991AMORT	21547000	BE000015	1 REFROIDISSEUR	15/02/2011	2 014,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106450	12073	1010	991AMORT	21547000	BE000015	GENERATEUR	22/02/2011	1 292,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106451	12072	1010	991AMORT	21547000	BE000015	GENERATEUR	22/02/2011	1 292,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106452	2667	1010	971AMORT	21547000	BE000015	ANALYSEUR DE SPECTRE	01/01/2011	6 647,59 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106453	2670	1010	971AMORT	21547000	BE000015	ANALYSEUR DE SPECTRE	01/01/2011	6 647,58 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106454	2671	1010	971AMORT	21547000	BE000015	ANALYSEUR DE SPECTRE	01/01/2011	6 647,58 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106456	12089	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PURIFICATEUR HYDROGENE	24/03/2011	8 117,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106461	12091	1010	991AMORT	21547000	BE000015	POMPE A PALETTE	16/05/2011	1 200,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106473	2717	1010	971AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE + CABLES + CORDONS	20/05/2011	497,22 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106474	2718	1010	971AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE + CABLES + CORDONS	20/05/2011	497,22 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106482	2664	1010	971AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE NUMERIQUE 4 VOIES 70 MHZ	01/09/2011	1 516,19 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106483	2687	1010	971AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE NUMERIQUE 4 VOIES 70 MHZ	01/09/2011	1 516,19 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106484	2661	1010	971AMORT	21547000	BE000015	OSCILLOSCOPE NUMERIQUE 4 VOIES 70 MHZ	01/09/2011	1 516,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106490	3960	1010	991AMORT	21547000	BE000015	SPECTROPHOTOMETRE LIBRA S22 + OPTIONS	23/05/2011	2 335,71 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106502	16205	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE LABORATOIRE ET POMPE PERISTALTIQUE	24/11/2011	1 587,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106503	16204	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE LABORATOIRE ET POMPE PERISTALTIQUE	24/11/2011	1 587,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106510	16158	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ARMOIRE ANTI-FEU 1200L MANUELLE	19/12/2011	1 451,52 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106512	REG-106512/0	1010	971AMORT	21547000	BE000015	1 PH BURETTE - PH METRE	06/12/2011	1 985,96 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106513	REG-106513/0	1010	971AMORT	21547000	BE000015	1 PH BURETTE - PH METRE	06/12/2011	1 985,96 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106521	2650	1010	971AMORT	21547000	BE000015	ANALYSEUR	01/12/2011	1 854,48 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106522	2651	1010	971AMORT	21547000	BE000015	ANALYSEUR	01/12/2011	1 854,49 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106523	2656	1010	971AMORT	21547000	BE000015	OSCILOSCOPE	01/12/2011	1 854,49 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106525	19166	1010	971AMORT	21547000	BE000015	CAMERA THERMIQUE	24/11/2011	5 874,75 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106552	15710	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LASER MESURES SPECTROSCOPIQUES	21/05/2012	4 217,25 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106560	8091	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CENTRALE D'ACQUISITION SYSAM SP5	29/06/2012	1 097,09 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

106561	8092	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CENTRALE D'ACQUISITION SYSAM SP5	29/06/2012	1 097,10 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106612	16203	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE EXPLORER	16/08/2012	1 620,33 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106613	DEN-18120	1010	991AMORT	21547000	BE000015	BALANCE EXPLORER	16/08/2012	1 620,34 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106614	13378	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LOGGER FROG RXL IP68	17/12/2012	2 215,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106615	13379	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LOGGER FROG RXL IP68	17/12/2012	2 215,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106616	13050	1010	991AMORT	21547000	BE000015	CODEC DE VISIOCONFERENCE POLYCOM QDX 60000	12/12/2012	6 810,46 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106617	REG-106617/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ECRAN TACTILE DE PILOTAGE EXTRON TLP700TV	12/12/2012	4 229,14 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106630	2419	1010	991AMORT	21547000	BE000015	PC	05/12/2012	984,27 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106633	17379	1010	971AMORT	21547000	BE000015	LOUPES BINOCULAIRES	05/09/2012	2 570,74 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106634	DEN-3325	1010	971AMORT	21547000	BE000015	LOUPES BINOCULAIRES	05/09/2012	2 570,74 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106636	17432	1010	971AMORT	21547000	BE000015	COFFRETS AGITATEURS ET VARIATEUR	14/11/2012	2 891,33 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106637	ANA-00407	1010	971AMORT	21547000	BE000015	COFFRETS AGITATEURS ET VARIATEUR	14/11/2012	2 891,33 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106653	REG-106653/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MODEL 3500 16-CHANNEL AC AMPLIFIER, 220 V	15/01/2013	9 219,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106654	REG-106654/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MODEL 3500 16-CHANNEL AC AMPLIFIER, 220 V	15/01/2013	9 219,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106655	REG-106655/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MODEL 2100 ISOLATED PULSE STIMULATOR 220 V	15/01/2013	1 716,05 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106656	REG-106656/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MODEL 2100 ISOLATED PULSE STIMULATOR 220 V	15/01/2013	1 716,05 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106657	REG-106657/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MODEL 2100 ISOLATED PULSE STIMULATOR 220 V	15/01/2013	1 716,05 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106658	REG-106658/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MODEL 2100 ISOLATED PULSE STIMULATOR 220 V	15/01/2013	1 716,05 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106659	REG-106659/0	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MODEL 1800 2-CHANNEL DIFFERENTIAL AMPLIFIER 220 V	15/01/2013	1 034,03 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106661	13304	1010	991AMORT	21547000	BE000015	ENSEMBLE DE POMPAGE POUR L'ULTRAVIDE	01/01/2013	3 022,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106669	16803	1010	971AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE M226767	01/01/2013	1 213,94 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106673	4202	1010	971AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE M226767	01/01/2013	1 213,94 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106674	11479	1010	991AMORT	21547000	BE000015	REFROIDISSEUR ET POMPE PALETTE	30/01/2013	2 008,72 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106678	LIST-02028	1010	991AMORT	21547000	BE000015	REGULATEUR THERMIQUE	27/02/2013	1 332,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106721	3245	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LOT DE 8 OSCILLOSCOPES REF: 2004B-LDP	01/07/2009	1 318,01 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106722	3293	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LOT DE 8 OSCILLOSCOPES REF: 2004B-LDP	01/07/2009	1 317,99 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106723	3294	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LOT DE 8 OSCILLOSCOPES REF: 2004B-LDP	01/07/2009	1 317,99 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106724	3295	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LOT DE 8 OSCILLOSCOPES REF: 2004B-LDP	01/07/2009	1 317,99 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106725	3296	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LOT DE 8 OSCILLOSCOPES REF: 2004B-LDP	01/07/2009	1 317,99 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106726	3297	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LOT DE 8 OSCILLOSCOPES REF: 2004B-LDP	01/07/2009	1 317,99 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106727	3298	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LOT DE 8 OSCILLOSCOPES REF: 2004B-LDP	01/07/2009	1 317,99 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106728	3456	1010	991AMORT	21547000	BE000015	LOT DE 8 OSCILLOSCOPES REF: 2004B-LDP	01/07/2009	1 317,99 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106797	15874	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE	01/12/2001	1 061,17 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106807	14781	1010	991AMORT	21547000	BE000015	MICROSCOPE CH20 BIMF 200	01/10/2003	907,77 €	- €	907,77 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106932	29012	1010	R91HADRON	21547000	BE000015	REFRIGERATEUR 369L COMBINÉ CONGELATEUR CN 4003X	01/01/2013	899,00 €	- €	899,00 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107532	15225	1010	991AMORT	21548000	BE000016	SWITCH CATALYST 2960S	24/06/2011	8 687,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107534	2053	1010	991AMORT	21557000	BE000018	KARCHER TYPE HD 6/16	12/11/2009	1 656,89 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107559	7408	1010	991AMORT	21557000	BE000018	SCIE SRF 25-40	01/11/2007	8 200,85 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107560	10922	1010	991AMORT	21557000	BE000018	ONDULEUR SYRIUS MS 10000	01/06/2007	4 015,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107567	11212	1010	991AMORT	21557000	BE000018	POMPE 8 CANAUX	01/11/2008	2 378,84 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107568	21763	1010	991AMORT	21557000	BE000018	945/V013093 LAVE VAISSELLE MIELE	01/07/2008	1 144,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107570	7407	1010	991AMORT	21557000	BE000018	POSTE Ó SOUDER	01/11/2008	6 288,57 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107574	15696	1010	991AMORT	21557000	BE000018	COMPRESSEUR	01/02/2008	5 376,02 €	- €	5 376,02 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107576	4867	1010	991AMORT	21557000	BE000018	ALIMENTATION	01/12/2008	2 320,24 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107579	17292	1010	991AMORT	21557000	BE000018	TONDEUSE TRACTEE 53 CM	01/10/2008	1 197,01 €	- €	1 197,01 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107583	9259	1010	991AMORT	21557000	BE000018	SECHE MAINS DYSON AIRBLADE AB03	21/11/2009	2 356,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107592	8927	1010	991AMORT	21557000	BE000018	PIANO NUMERIQUE YAMAHA	03/05/2005	1 881,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107593	12794	1010	991AMORT	21557000	BE000018	ESCABEAU TANDEM	31/03/2007	1 626,44 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107594	15500	1010	991AMORT	21557000	BE000018	PERFORATEUR	13/07/2006	624,25 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107598	11622	1010	991AMORT	21557000	BE000018	ARMOIRE FORTE PRIMA	06/04/2007	1 100,32 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107602	4278	1010	991AMORT	21557000	BE000018	ALIMENTATION AES 24V DC 90W	16/03/2010	1 254,55 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107610	17296	1010	991AMORT	21557000	BE000018	ELIET CAMELEON M ASPIRATEUR A FEUILLE	09/12/2010	3 545,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107611	17294	1010	991AMORT	21557000	BE000018	TONDEUSE KUBOTA SELON VOTRE OFFRE 08/11	09/12/2010	1 889,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107614	18993	1010	991AMORT	21557000	BE000018	CHARIOT DE SOUDAGE/COUPAGE MOBILFLAM	22/12/2010	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107624	REG-107624/0	1010	971AMORT	21557000	BE000018	1 PALAN ELECTRIQUE	11/07/2011	6 589,96 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107627	ANA-00095	1010	971AMORT	21557000	BE000018	1 GRIGNOTEUSE	19/09/2011	2 630,01 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107631	15501	1010	991AMORT	21557000	BE000018	APPAREIL À GELER ROFROST 472-60-000 03864411	07/12/2011	1 991,66 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107635	5030	1010	991AMORT	21557000	BE000018	ENSEMBLE OUTILLAGE	31/12/2011	8 960,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107637	13228	1010	991AMORT	21557000	BE000018	COMPRESSEUR	14/11/2011	6 616,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107644	13363	1010	991AMORT	21557000	BE000018	LAVEUSE SC350+	30/04/2012	2 160,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107645	1034	1010	991AMORT	21557000	BE000018	PERCEUSE A COLONNE	07/05/2012	5 150,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107646	1035	1010	991AMORT	21557000	BE000018	PERCEUSE A COLONNE	07/05/2012	5 850,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107647	19092	1010	991AMORT	21557000	BE000018	SCIE A RUBAN	14/05/2012	4 664,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107650	1051	1010	971AMORT	21557000	BE000018	PERCEUSE FRAISEUSE 30V	02/03/2012	6 697,60 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107651	REG-107651/0	1010	991AMORT	21557000	BE000018	DETECTEUR	23/04/2012	3 220,46 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107654	REG-107654/0	1010	971AMORT	21557000	BE000018	MATERIEL ELECTRIQUE ET D'ÉCLAIRAGE	29/06/2012	1 706,01 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107655	REG-107655/0	1010	991AMORT	21557000	BE000018	SECHE-MAINS MARQUER DYSON AIRBLADE	23/04/2012	6 243,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107661	ANA-00398	1010	971AMORT	21557000	BE000018	1 betonnière IZI	01/09/2012	2 210,81 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107662	REG-107662/0	1010	971AMORT	21557000	BE000018	FERME PORTE A CAME	03/09/2012	2 218,74 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

107663	ANA-00399	1010	971AMORT	21557000	BE000018	1 carotteuse au diamant	01/10/2012	3 317,51 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107669	ANA-00413	1010	971AMORT	21557000	BE000018	CHALUMEAU EUTALLOY	19/12/2012	2 978,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107673	REG-107673/0	1010	991AMORT	21557000	BE000018	CLIMATISATION-FUJITSU MODÈLE ABYF24LBT	01/01/2013	2 999,64 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107679	ANA-00483	1010	991AMORT	21557000	BE000018	MISE EN PLACE CENTRALE DE DISTRIBUTION CO2	01/01/2013	2 910,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107680	LIST-02076	1010	991AMORT	21557000	BE000018	JEUX DE PLATEAUX SUPPORT DE POLISSOIR	11/01/2013	2 000,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107762	21703	1010	991AMORT	21557000	BE000018	FRITEUSE	20/12/2000	2 587,79 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107770	ANA-00179	1010	971AMORT	21557000	BE000018	1 LAVEUSE BATTERIE	18/11/2011	2 366,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107771	REG-107771/0	1010	971AMORT	21557000	BE000018	MONOBROSSE SDM	18/11/2011	2 366,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107772	REG-107772/0	1010	971AMORT	21557000	BE000018	MONOBROSSE SDM	18/11/2011	2 366,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107773	ANA-00180	1010	971AMORT	21557000	BE000018	1 MACHINE A BOIS	16/12/2011	4 682,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107774	ANA-00181	1010	971AMORT	21557000	BE000018	ASPIRATEUR LEMAN	16/12/2011	4 682,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107778	REG-107778/0	1010	991AMORT	21557000	BE000018	SECHE-MAINS DYSON	31/12/2012	1 314,41 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107779	REG-107779/0	1010	991AMORT	21557000	BE000018	SECHE-MAINS DYSON	31/12/2012	1 314,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107780	REG-107780/0	1010	991AMORT	21557000	BE000018	SECHE-MAINS DYSON	31/12/2012	1 314,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107803	LIST-01247	1010	991AMORT	21567000	BE000021	AUXILLIAIRES 301 AVEC EPC	20/01/2012	1 973,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107804	LIST-01248	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VANNE RETRO BALAYAGE 806	20/01/2012	1 620,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107805	LIST-01249	1010	991AMORT	21567000	BE000021	AUTOMATISATION 752 POUR 2 VANNES	20/01/2012	2 293,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107810	REG-107810/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	EQUIPEMENT PHOTO CANON	03/01/2012	2 644,33 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107812	REG-107812/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	3 SENSOR (CAPTEURS) TRACKSTAR	27/02/2012	5 770,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107817	ANA-00232	1010	991AMORT	21567000	BE000021	CODEUR ANALYSEUR	18/04/2012	3 973,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107819	REG-107819/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	TERMINAL PORTATIF	06/04/2012	1 435,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107827	10546	1010	991AMORT	21567000	BE000021	POMPE	01/01/2012	1 104,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107828	REG-107828/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SONDE	15/04/2012	1 223,99 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107832	2388	1010	991AMORT	21567000	BE000021	EPSON VIDÉO PROJECTEUR EMP-TWD10 DVD + ECRAN 80PCE	30/07/2009	1 082,25 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107836	13018	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SCANNER	29/04/2009	876,80 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107841	3223	1010	971AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEURS AMPHI 8 ET AMPHI GIM	04/11/2009	5 615,92 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107856	17215	1010	991AMORT	21567000	BE000021	INCUBATEUR M95170	01/09/2009	5 740,43 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107858	DEN-21237	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MATERIEL PHOTO	20/11/2009	4 438,01 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107859	DEN-8771	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEO PROJECTEUR EPSON 7155 OPTOMA	10/06/2009	855,14 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107865	15624	1010	991AMORT	21567000	BE000021	TABLE OPTIQUE ULTRALIGHT BREADBOARD	19/08/2009	1 096,73 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107873	DEN-13878	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ARMOIRE DE SECURITE VBFT.SL	27/05/2009	3 930,06 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107882	DEN-35373	1010	991AMORT	21567000	BE000021	PROJECTEUR MULTIMÉDIA EPSON EMP410W	15/12/2009	1 076,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107883	14624	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ENSEMBLE CENTRALE ACQUISITION ET MATERIE	18/11/2009	1 020,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107899	15463	1010	991AMORT	21567000	BE000021	INSTALLATION SONORISATION SALLE SPORTS	15/12/2009	4 305,60 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107903	11779	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MATERIEL MEDICAL DE RANIMATION	31/12/2009	8 026,60 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107948	19646	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDÚOPROJECTEUR	01/05/2004	1 845,13 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107967	11814	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ARMOIRE DE SECURITE	01/01/2006	3 110,98 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107980	16789	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR SANYO PLC-XU51WL 2000 LUMENS	01/12/2005	2 495,00 €	- €	2 086,12 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107986	11238	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEO PROJECTEUR EPSON PROJECT EMP 1715 XGA 2700 W	01/12/2006	2 645,84 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107995	16645	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDÚOPROJECTEUR OPTOMA DX733	01/01/2007	929,95 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
107999	16620	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMP 765	01/04/2006	2 069,93 €	- €	1 730,71 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108002	11813	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ARMOIRE ANTI-FEUX TYPE 30 875 L	01/08/2006	3 872,89 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108009	11090	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR MITSUBICHI XL5900	01/07/2006	4 963,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108026	14583	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MICROSCOPE MZ6	01/01/2008	6 321,35 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108035	14739	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA EP7150	01/11/2007	855,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108036	15271	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA DX733	01/11/2007	929,95 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108040	19735	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR	01/01/2008	9 769,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108041	11364	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MICROSCOPE LEICA DME	01/01/2008	5 561,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108042	DEN-40485	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA DLP XGA 2600LUM/U69	01/01/2008	810,62 €	- €	810,62 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108043	8090	1010	991AMORT	21567000	BE000021	OSCILLOSCOPE	01/11/2007	2 432,56 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108061	DEN-40003	1010	971AMORT	21567000	BE000021	TELEVISEUR	01/12/2008	1 384,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108086	16028	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MACHINE Ó PAILLETTES	01/11/2008	3 077,25 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108090	12742	1010	991AMORT	21567000	BE000021	AMPPREMETRE/VOLTAMPTRE	01/12/2008	1 932,08 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108095	7416	1010	991AMORT	21567000	BE000021	TELEVISEUR	08/12/2008	1 943,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108107	13146	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEO PROJECTEUR OPTOMA	01/10/2008	873,08 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108113	18290	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR	01/12/2008	1 603,72 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108115	11787	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ARMOIRE ANTI FEU 1200 LITRES FISHER	01/11/2008	2 044,08 €	- €	2 044,08 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108120	14150	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEURS OPTOMA	01/05/2008	1 692,34 €	- €	1 692,34 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108150	10345	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ETUVE HERAEUS 024120	29/09/2009	1 495,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108183	14102	1010	991AMORT	21567000	BE000021	PIANO	18/03/1994	6 343,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108193	17291	1010	991AMORT	21567000	BE000021	TELEVISEUR PLASMA	09/02/2006	1 998,95 €	- €	1 998,95 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108198	13268	1010	991AMORT	21567000	BE000021	PASSEUR AUTOMATIQUE SPS3	06/05/2010	4 710,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108205	14620	1010	991AMORT	21567000	BE000021	centrale d acquisition ysam-sp5 sp10399	12/07/2010	1 036,53 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108206	14621	1010	991AMORT	21567000	BE000021	centrale d acquisition ysam-sp5 SP10400	12/07/2010	1 036,53 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108207	14622	1010	991AMORT	21567000	BE000021	centrale d acquisition ysam-sp5 SP10401	12/07/2010	1 036,53 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108208	14623	1010	991AMORT	21567000	BE000021	centrale d acquisition sysam-SP5	08/03/2010	2 026,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108214	17469	1010	991AMORT	21567000	BE000021	CODEUR/ANALYSEUR	04/03/2010	5 321,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108235	8093	1010	991AMORT	21567000	BE000021	CENTRALE ACQUISITION SELON DEVIS JOINT *	09/11/2010	3 824,38 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108255	9258	1010	991AMORT	21567000	BE000021	PLAN PELTIER SURELEVÉ	13/12/2010	2 105,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

108268	DEN-28966	1010	991AMORT	21567000	BE000021	BROYEUR PLANETAIRE PM100 BOL 50ML	31/12/2010	6 993,25 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108281	9057	1010	991AMORT	21567000	BE000021	HP-220 PROGRAMMABLE HOT PLATE	05/01/2011	5 200,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108284	8123	1010	991AMORT	21567000	BE000021	CODEUR/ANALYSEUR	17/01/2011	6 111,56 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108286	REG-108286/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	APPAREIL PHOTO NIKON D300S NU	10/02/2011	2 906,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108290	13130	1010	991AMORT	21567000	BE000021	REFRIGERATEUR 684 LITRES	11/04/2011	5 657,08 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108292	17474	1010	991AMORT	21567000	BE000021	POMPE ISOCRATIQUE A DOUBLE PISTON	31/03/2011	5 483,66 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108293	12500	1010	991AMORT	21567000	BE000021	COMPRESSEUR GA7-10FM MK5 400V	05/05/2011	7 528,82 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108297	3934	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MACHINE A PAILLETTE	10/06/2011	3 220,83 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108298	12067	1010	991AMORT	21567000	BE000021	REFRIGERATEUR DE LABORATOIRE	22/07/2011	1 255,80 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108325	10903	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SCEPTER MILLIPORE DE CELLULES	20/04/2011	3 303,35 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108332	12775	1010	991AMORT	21567000	BE000021	centrale d'acquisition SP11 999	22/11/2011	1 035,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108333	12776	1010	991AMORT	21567000	BE000021	centrale d'acquisition SP12 000	22/11/2011	1 035,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108334	12777	1010	991AMORT	21567000	BE000021	centrale d'acquisition SP12 001	22/11/2011	1 035,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108335	12778	1010	991AMORT	21567000	BE000021	centrale d'acquisition SP12 002	22/11/2011	1 035,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108336	12781	1010	991AMORT	21567000	BE000021	centrale d'acquisition SP12 003	22/11/2011	1 035,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108337	12782	1010	991AMORT	21567000	BE000021	centrale d'acquisition SP12 004	22/11/2011	1 035,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108338	17518	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SPECTROMÈTRE UV VISIBLE XLS	01/10/2011	4 054,44 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108339	3927	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ÉCRAN MURAL ÉLECTRIQUE	14/11/2011	1 701,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108351	16159	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MACHINE A PAILLETTES AGLEA FISHER	01/12/2011	3 587,92 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108353	6711	1010	971AMORT	21567000	BE000021	1 compteur de cellules BIORAD	10/11/2011	3 582,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108355	REG-108355/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	module d'entrée analogique 16bits 32 voies N19205	09/11/2011	1 295,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108356	REG-108356/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	module d'entrée thermocouples ,24 bits,16 voies,NI	09/11/2011	1 295,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108379	9430	1010	991AMORT	21567000	BE000021	vidéoproj epson 440W SALLEB23	21/12/2011	3 122,96 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108384	19636	1010	991AMORT	21567000	BE000021	CARTE DSP - H. RAZIK	16/12/2011	918,36 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108389	10561	1010	991AMORT	21567000	BE000021	FOUR ANALYSEUR	16/12/2011	9 689,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108390	ANA-00286	1010	991AMORT	21567000	BE000021	PHOTOMULTIPLIER	20/12/2011	4 060,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108394	REG-108394/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	APPAREIL PHOTO CANON	02/12/2011	1 496,35 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108401	ANA-00292	1010	991AMORT	21567000	BE000021	pyranometre	05/12/2011	4 706,26 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108408	3390	1010	991AMORT	21567000	BE000021	CLASSROOM KIT - ACE 1104	19/10/2011	5 262,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108409	19940	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ECHANGEUR THERMIQUE A PLAQUE	30/11/2011	1 004,64 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108418	19937	1010	991AMORT	21567000	BE000021	H1B BANC HYDRAULIQUE VOLUMETRIQUE	26/10/2011	4 233,84 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108421	REG-108421/0	1010	971AMORT	21567000	BE000021	1 MICRO HF MAIN SENNHEISER	27/10/2011	1 291,68 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108422	19300	1010	971AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR SYSTEME VPN INTERACTIF	16/12/2011	2 499,64 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108430	7929	1010	991AMORT	21567000	BE000021	spectrophotométre UV visible SENWAY	31/12/2011	2 336,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108450	4288	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SR830/1 - ALIMENTATION STANFORD	24/04/2009	4 999,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108451	11702	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ARMOIRE ANTI FEU	25/06/2010	1 934,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108453	LIST-01611	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ECRAN TACTILE	27/06/2012	9 319,23 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108455	REG-108455/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	CAMÉRA SONY EVID 70	28/06/2012	1 885,79 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108458	REG-108458/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	GRILLE VIDEO MPX866A N° AOJU25KE	28/06/2012	4 298,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108461	REG-108461/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	APPAREIL PHOTO CANON + OBJECTIF	03/01/2012	3 353,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108462	10742	1010	991AMORT	21567000	BE000021	NIKOND800 SN6029621 + ZOOM	27/06/2012	4 498,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108464	REG-108464/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	CAMESCOPE SONY HDR-CX740VE	31/07/2012	1 195,89 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108467	9554	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VISUALISEUR WOLFVISION	01/09/2012	3 564,08 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108469	REG-108469/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	CAMERA SUR TOURELLE SONY	16/05/2012	1 006,43 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108472	REG-108472/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MOTEUR AGITATION RZR2041 70W E94602	10/09/2012	1 109,89 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108476	ANA-00343	1010	991AMORT	21567000	BE000021	INSTRUMENT DE MESURE	07/09/2012	2 350,86 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108491	8121	1010	991AMORT	21567000	BE000021	DISCRIMINATEUR À FRACTION CONSTANTE	22/10/2012	2 223,36 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108500	17480	1010	991AMORT	21567000	BE000021	BALANCE D'ANALYSE TP-214(W)	08/11/2012	999,14 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108501	12086	1010	991AMORT	21567000	BE000021	PURELAB ELGA	30/07/2012	2 492,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108503	ANA-00370	1010	991AMORT	21567000	BE000021	BOITIER CONTROLEUR MHZRF	08/10/2012	1 502,18 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108506	DEN-32273	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR CHRISTIE - F2D16000005	24/10/2012	4 671,34 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108508	REG-108508/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	CAMERA ET CAPTEUR	12/10/2012	1 144,57 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108513	REG-108513/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	LAMPE AU CADMIUM	12/12/2012	2 052,34 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108522	18215	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB475W - QVFF280530L	31/10/2012	4 235,59 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108524	18218	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB475W - QVFF271137L	31/10/2012	1 940,39 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108525	LIST-01788	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MODULE ELECTRONIQUE	29/11/2012	5 000,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108526	18996	1010	991AMORT	21567000	BE000021	OSCILLOSCOPE DPO2012B	03/12/2012	1 035,50 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108529	DEN-27332	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MANNEQUIN AMBU TORSE VERSION WIRELESS	17/12/2012	1 794,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108533	12861	1010	971AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB-475W	11/10/2012	1 613,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108540	13094	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ECRAN DE PROJECTION	18/12/2012	1 528,49 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108544	15862	1010	991AMORT	21567000	BE000021	OSCILLOSCOPE TDS 2014C	06/09/2012	2 655,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108546	10317	1010	991AMORT	21567000	BE000021	CAMERA DIGITALE	14/12/2012	1 037,18 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108570	REG-108570/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MANNEQUIN NOURRISSON ENTIER + KIT	12/12/2012	2 529,39 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108590	REG-108590/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	PLAN DE TRAVAIL SUR MESURE	01/01/2013	3 708,80 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108597	LIST-01971	1010	991AMORT	21567000	BE000021	APPAREIL DE DETERMINATION DE METACENTRE	02/01/2013	1 089,56 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108603	REG-108603/0	1010	971AMORT	21567000	BE000021	SUPPRESSEUR JP6 24L AVEC CLAPET ANTI-RET	01/02/2013	1 172,08 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108605	15222	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDÉOPROJECTEUR ACER H9500	20/12/2012	1 442,38 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108617	11785	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ARMOlire haute pour profuit toxique	25/02/2013	2 340,57 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108814	REG-108814/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MEUBLE MOBILE VISIOCONFERENCE ECRAN SMS	27/01/2012	2 168,47 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

108818	REG-108818/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	AMPLIFICATEUR	15/01/2012	6 154,23 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108819	REG-108819/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	AMPLIFICATEUR	15/01/2012	6 154,23 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108823	REG-108823/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MATRICE AUDIO 8X8 SYMETRIX	06/04/2012	3 046,52 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108824	REG-108824/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	BOITIER DRIVERS	18/04/2012	1 403,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108825	REG-108825/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	BOITIER DRIVERS	18/04/2012	1 403,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108826	REG-108826/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	BOITIER DRIVERS	18/04/2012	1 403,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108827	REG-108827/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	BOITIER DRIVERS	18/04/2012	1 403,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108828	REG-108828/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	BOITIER DRIVERS	18/04/2012	1 403,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108831	REG-108831/0	1010	971AMORT	21567000	BE000021	BOITIERS DE TABLE KINDERMANN	03/04/2012	5 548,16 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108832	REG-108832/0	1010	971AMORT	21567000	BE000021	PILOTAGE EXTRON TLP710CV	03/04/2012	3 438,18 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108834	REG-108834/0	1010	971AMORT	21567000	BE000021	TABLETTE WACOM PL1600	03/04/2012	5 429,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108858	15884	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MICROSCOPE DME	01/10/2001	7 172,07 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108861	15887	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MICROSCOPE DME	01/10/2001	7 172,07 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108865	13950	1010	991AMORT	21567000	BE000021	COMMUTATEUR 2950 CISCO	01/06/2002	2 411,93 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108875	11425	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MICROSCOPE CX 21FS1 OBJ 100 X	01/08/2003	1 416,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108906	7313	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDÚOPROJECTEUR EMP-735	01/07/2004	3 313,16 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108920	18293	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR XGA HITACHI	01/10/2006	3 567,67 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108922	9233	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR EPSON EMPX3	01/07/2006	1 089,43 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108927	19647	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR	01/01/2008	1 130,22 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108928	19649	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR	01/01/2008	1 130,22 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108929	17746	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR	01/08/2007	1 165,26 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108936	14735	1010	991AMORT	21567000	BE000021	PROJECTEUR VIDEO MODELE EP 728 OPTOMA	01/10/2008	904,18 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108937	10380	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MICROSCOPE PRIMO STAR	01/12/2008	1 199,43 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108938	10381	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MICROSCOPE PRIMO STAR	01/12/2008	1 199,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108939	10382	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MICROSCOPE PRIMO STAR	01/12/2008	1 199,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108940	10383	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MICROSCOPE PRIMO STAR	01/12/2008	1 199,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108941	10384	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MICROSCOPE PRIMO STAR	01/12/2008	1 199,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108942	10385	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MICROSCOPE PRIMO STAR	01/12/2008	1 199,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108943	10386	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MICROSCOPE PRIMO STAR	01/12/2008	1 199,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108944	10387	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MICROSCOPE PRIMO STAR	01/12/2008	1 199,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108945	10388	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MICROSCOPE PRIMO STAR	01/12/2008	1 199,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108946	10389	1010	991AMORT	21567000	BE000021	MICROSCOPE PRIMO STAR	01/12/2008	1 199,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108947	7454	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDÚOPROJECTEUR	03/12/2008	1 617,59 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108948	7453	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDÚOPROJECTEUR	03/12/2008	1 617,59 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108958	8830	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR ISTR	31/12/2009	5 015,85 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108960	12220	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR C1-C2 DEVIS DV69002482	01/12/2009	1 687,55 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108971	REG-108971/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	CODEUR VIDEO IP AXIS	31/07/2010	1 480,65 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108972	17301	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ECRAN DE PROJECTION PROCOLOR HOME SCREEN	31/07/2010	1 417,14 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108980	12823	1010	971AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA EX612/U69	03/11/2010	579,56 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108983	12966	1010	971AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA EX612/U69	03/11/2010	579,53 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108984	12967	1010	971AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA EX612/U69	03/11/2010	579,53 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108986	16838	1010	971AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA EX612/U69	03/11/2010	579,53 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108987	9468	1010	971AMORT	21567000	BE000021	OSCILLOSCOPE NUMERIQUES PORTABLES	08/12/2010	2 186,05 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108989	9466	1010	971AMORT	21567000	BE000021	OSCILLOSCOPE NUMERIQUES PORTABLES	08/12/2010	2 186,05 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
108990	9465	1010	971AMORT	21567000	BE000021	OSCILLOSCOPE NUMERIQUES PORTABLES	08/12/2010	2 186,05 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109000	REG-109000/0	1010	971AMORT	21567000	BE000021	CAMESCOPE CANON	06/04/2011	969,95 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109001	REG-109001/0	1010	971AMORT	21567000	BE000021	CAMESCOPE CANON	06/04/2011	969,96 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109015	8109	1010	991AMORT	21567000	BE000021	AMPLIFICATEUR DE SPECTROSCOPIE - C.SOUS	14/11/2011	1 149,07 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109018	7049	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ONDULEUR	15/12/2011	1 605,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109019	10547	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ONDULEUR	15/12/2011	1 605,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109020	10556	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ONDULEUR	13/12/2011	1 605,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109021	10557	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ONDULEUR	13/12/2011	1 605,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109041	8910	1010	991AMORT	21567000	BE000021	EQUIPEMENT AUDIOVISUEL VISIOCONFERENCE WOLF	22/12/2011	4 183,01 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109044	8806	1010	991AMORT	21567000	BE000021	EQUIPEMENT AUDIOVISUEL VISIOCONFERENCE WOLF	22/12/2011	4 183,01 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109048	5344	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ECRAN SAMSUNG	28/11/2011	4 649,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109049	REG-109049/0	1010	971AMORT	21567000	BE000021	MATERIEL DE MESURE PHYSIQUE SCHLOSSER	05/12/2011	1 996,13 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109050	REG-109050/0	1010	971AMORT	21567000	BE000021	MATERIEL DE MESURE PHYSIQUE SCHLOSSER	05/12/2011	1 996,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109051	10356	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109052	10357	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109053	10358	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109054	10359	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109055	10360	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109056	10361	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109057	10362	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109058	10363	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109059	10364	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109060	10365	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109061	10366	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109062	10367	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

109063	10368	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109064	10369	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109065	10370	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109066	10371	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109067	10372	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109068	10373	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109069	10374	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109070	10375	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109071	10376	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109072	10377	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109073	10378	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109074	10379	1010	991AMORT	21567000	BE000021	SLEEPER 8 TAS + 16 UNITES	08/12/2011	859,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109086	REG-109086/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ECRAN TACTILE WACOM PL720	26/09/2011	7 046,24 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109087	REG-109087/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	DECODEUR VIDEO INNES DMC 200	26/09/2011	6 013,60 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109097	REG-109097/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ECRAN TACTILE	10/09/2012	4 948,15 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109098	REG-109098/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ECRAN TACTILE	10/09/2012	4 948,15 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109099	REG-109099/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ECRAN TACTILE	10/09/2012	4 948,15 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109100	REG-109100/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ECRAN TACTILE	10/09/2012	4 948,15 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109108	8810	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VISUALISEUR WOLFVISION VZ8	16/09/2012	4 258,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109109	9552	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VISUALISEUR WOLFVISION VZ8	16/09/2012	4 258,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109114	REG-109114/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	PRESSE POUR FERMETURE DES CREUSETS ALU. STANDARD	16/10/2012	1 054,82 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109115	REG-109115/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	NATIONAL INSTRUMENTS NI USB 6251	17/10/2012	3 073,47 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109116	REG-109116/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	NATIONAL INSTRUMENTS NI USB 6251	17/10/2012	3 073,46 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109117	REG-109117/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	NATIONAL INSTRUMENTS CRIO 9074	17/10/2012	2 205,24 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109118	REG-109118/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	NATIONAL INSTRUMENTS CRIO 9074	17/10/2012	2 205,24 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109119	REG-109119/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	NATIONAL INSTRUMENTS CRIO 9074	17/10/2012	2 205,24 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109120	REG-109120/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	NATIONAL INSTRUMENTS CRIO 9074	17/10/2012	2 205,24 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109121	REG-109121/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	NATIONAL INSTRUMENTS CRIO 9074	17/10/2012	2 205,24 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109122	REG-109122/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	NATIONAL INSTRUMENTS CRIO 9074	17/10/2012	2 205,24 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109123	REG-109123/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	NATIONAL INSTRUMENTS CRIO 9074	17/10/2012	2 205,24 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109132	ANA-00371	1010	991AMORT	21567000	BE000021	RADIAMETTRE	07/12/2012	1 609,81 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109133	ANA-00372	1010	991AMORT	21567000	BE000021	RADIAMETTRE	07/12/2012	1 609,82 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109134	REG-109134/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	STIMULATEUR	12/12/2012	1 833,82 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109135	REG-109135/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	STIMULATEUR	12/12/2012	1 833,83 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109153	10993	1010	991AMORT	21567000	BE000021	TABLETTE TACTILE 15 WACOM PL720	12/11/2012	3 186,94 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109155	10999	1010	991AMORT	21567000	BE000021	TABLETTE TACTILE 15 WACOM PL720	12/11/2012	3 186,94 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109156	DEN-31449	1010	991AMORT	21567000	BE000021	GRILLE VIDEO INFO AUDIO EXTRON MPX PLUS 866A	17/12/2012	8 160,62 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109157	REG-109157/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	ANNOTATION TOUT SUPPORT GPG POINT MAKER PVI4300	17/12/2012	6 732,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109160	REG-109160/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	AUTOMATION ECRAN TACTILE 6 POUCES CRESTRON	17/12/2012	5 721,97 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109161	REG-109161/0	1010	991AMORT	21567000	BE000021	AUTOMATIQUE ELECTRONIQUE CRESTRON CP2E	17/12/2012	3 217,47 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109164	DEN-21137	1010	991AMORT	21567000	BE000021	CAMERA SUR TOURELLE SONY EVID 70	17/12/2012	2 304,68 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109167	ANA-00428	1010	991AMORT	21567000	BE000021	PLATEFORME GENETIQUE	13/12/2012	5 135,03 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109168	ANA-00429	1010	991AMORT	21567000	BE000021	PLATEFORME GENETIQUE	13/12/2012	5 135,03 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109169	LIST-01890	1010	991AMORT	21567000	BE000021	BOITIER DE PILOTAGE EXTRON MLC52	31/08/2012	3 253,86 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109171	6527	1010	991AMORT	21567000	BE000021	VIDEOPROJECTEUR EPSON EB95	31/08/2012	1 408,08 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109181	ANA-00473	1010	971AMORT	21567000	BE000021	PACK SAMSUNG+ BOX INFO	01/01/2013	2 225,76 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109182	ANA-00474	1010	971AMORT	21567000	BE000021	PACK SAMSUNG+ BOX INFO	01/01/2013	2 225,75 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109543	16065	1010	991AMORT	21831700	BH000008	IMPRIMANTES LASERJET HP P4015 N	01/01/2009	3 291,39 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109545	10206	1010	991AMORT	21831700	BH000008	IMPRIMANTE LASER COULEUR A4 HP LASERJET	04/05/2010	2 447,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109548	14063	1010	991AMORT	21831700	BH000008	SCANNER EPSON LW9W007669	08/06/2011	357,84 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109549	3688	1010	991AMORT	21831700	BH000008	IMPRIMANTE HPCOLORLASERJET 4025	19/01/2012	1 099,66 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109561	DEN-31413	1010	991AMORT	21831700	BH000008	DESRTRUCTEUR REXEL	08/11/2012	594,92 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109562	16055	1010	991AMORT	21831700	BH000008	IMPRIMANTE	14/05/2009	1 233,07 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
109568	ANA-00330	1010	991AMORT	21831800	BH000009	SCANNER DE CHEQUES DIGITAL LS515	30/06/2012	4 020,95 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110230	10715	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP laserjet P2055DN 33ppm 64Mo 250f BRACONNIER	22/04/2009	875,97 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110236	3775	1010	991AMORT	21832700	BH000011	IMPRIMANTES LASERJET 9040N BRACONNIER S/SOL	03/04/2009	9 498,88 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110238	10204	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEURS	25/03/2009	1 859,78 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110245	13317	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Précision T7500	17/06/2009	1 673,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110283	19869	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PROJECTEUR VIDEO	26/11/2009	3 761,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110287	3895	1010	991AMORT	21832700	BH000011	precision M6400 intel core 2 duo T9400	27/02/2009	1 959,23 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110289	8100	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 360DT	15/06/2009	944,84 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110302	12233	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ordinateur lot n°7	23/10/2009	2 355,63 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110315	1735	1010	991AMORT	21832700	BH000011	optiplex360 selon devis joint	04/12/2009	1 847,82 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110321	15736	1010	991AMORT	21832700	BH000011	serveur PE2950 III	01/01/2009	2 939,97 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110322	14465	1010	9900226	21832700	BH000011	PC Config.Password gamme Pro	01/01/2009	807,73 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110341	7894	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Imprimante HP laserjet 2420N	01/08/2005	948,43 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110356	4820	1010	991AMORT	21832700	BH000011	VIDEO-PROJECTEUR	01/10/2005	1 792,80 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110366	776	1010	991AMORT	21832700	BH000011	IMPRIMANTE LASERJET 2420N	01/10/2005	948,43 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110367	779	1010	991AMORT	21832700	BH000011	IMPRIMANTE HP LASERJET 2420N	01/10/2005	948,43 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

110416	4416	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Machine Ó plastifier Ó chaud RSH-1650F +Rogneuse	01/04/2006	1 192,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110500	12276	1010	991AMORT	21832700	BH000011	OPTIPLEX 330 DT	01/10/2008	6 735,87 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110524	21776	1010	991AMORT	21832700	BH000011	imprimante HP LASERJET P4015N	01/10/2008	1 031,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110547	12275	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ordinateur dell optiplex 330dt	01/11/2008	914,94 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110562	10222	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP COLOR LASERJET 4700 N PRINTER/U69	01/03/2008	2 126,49 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110568	10024	1010	9900221	21832700	BH000011	imprimante laser jet	01/11/2008	879,06 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110573	17940	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Ordinateur Optiplex 755SF	01/05/2008	1 869,35 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110588	21822	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Solde serveur de calcul SMP	22/12/2009	2 437,59 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110592	10291	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP LAserjet	18/12/2009	2 126,49 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110618	18810	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PORTABLE MACBOOK PRO INTEL 13 ALU	10/03/2010	1 442,08 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110620	DEN-31551	1010	991AMORT	21832700	BH000011	SWITCH 48 PORTS	18/03/2010	818,35 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110634	5336	1010	991AMORT	21832700	BH000011	MATERIEL INFORMATIQUE LOT 4 PC PORTABLES	30/03/2010	1 598,99 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110649	7218	1010	991AMORT	21832700	BH000011	latitude E 4300	22/06/2010	1 185,24 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110658	1450	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Terra PC Intel ASUS P5K-MVM S775	08/03/2010	438,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110681	12689	1010	991AMORT	21832700	BH000011	UNITE CENTRALE ATX PROFPC611	29/06/2010	879,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110682	10189	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Mac Mini	08/02/2010	1 028,80 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110685	10036	1010	9916030	21832700	BH000011	ordinateur OptiPlex 380 DT	10/06/2010	2 400,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110696	16308	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Dell Latitude TM E5500	26/04/2010	955,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110708	15008	1010	991AMORT	21832700	BH000011	MATERIEL INFORMATIQUE LOT 2 STATIONS DE TRAVAIL	29/06/2010	909,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110725	DEN-21227	1010	991AMORT	21832700	BH000011	IMPRIMANTE CANON PIXMA PRO9500	15/03/2010	941,85 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110752	16305	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PC PORTABLE LATITUDE E5500	21/09/2010	988,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110753	18820	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR DELL PRECISION T3500	05/10/2010	1 200,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110798	19009	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ordinateur portable latitude E5500	30/03/2010	974,74 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110817	3890	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ordinateur Precision T3500 Westmere	15/12/2010	1 118,26 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110840	5328	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP4320S	19/11/2010	1 115,88 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110841	19866	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP4320s AVEC SACCOCHE ET GARANTIE	30/11/2010	1 083,53 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110846	14202	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Lattitude	31/05/2010	855,14 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110872	11026	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP PROBOOK 6450B	22/11/2010	995,84 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110873	5330	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP ULTRAPORTABLE 4320S	21/12/2010	958,95 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110902	19005	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PC PORTABLE HP PROBOOK 6555B	21/12/2010	942,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110922	16306	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Latitude E5500	08/09/2010	873,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110925	11769	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP PROBOOK 64508	20/12/2010	867,01 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110932	11247	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP PROBOOK 6450B	23/12/2010	937,57 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110933	10021	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX	21/12/2010	895,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110934	DEN-40831	1010	991AMORT	21832700	BH000011	LATITUDE E 5500	24/08/2010	876,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110948	7441	1010	991AMORT	21832700	BH000011	MICRO ORDINATEUR DELL PRECISION T3500	22/12/2010	1 860,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110967	3812	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PC DELL OPTIFLEX	01/01/2010	944,84 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110968	10011	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Ordinateur OPTIPLEX 960	22/10/2010	1 161,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110969	10008	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP PROBOOK 6450B 14 Configuration de bas	29/11/2010	832,64 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110970	11758	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 980	10/01/2011	1 058,46 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110972	6555	1010	971AMORT	21832700	BH000011	1 ORDINATEUR PRECISION T3500	11/02/2011	1 495,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110977	11927	1010	991AMORT	21832700	BH000011	1 ordinateur DELL OPTIPLEX 380 MT	01/01/2011	415,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110979	7942	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Portable	07/03/2011	1 297,66 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110986	17902	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PC DELL	01/02/2011	945,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110989	15641	1010	991AMORT	21832700	BH000011	STATION DE TRAVAIL	17/03/2011	3 219,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110996	11839	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ordinateurs portalbes	09/03/2011	1 483,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
110997	13545	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ordinateur station de travail	15/03/2011	2 790,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111003	11761	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR LATITUDE E6510	25/01/2011	992,68 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111004	8527	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR HPELITEBOOK 9740W	20/01/2011	2 298,10 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111008	13549	1010	991AMORT	21832700	BH000011	STATION DE TRAVAIL DELL	25/02/2011	895,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111013	15137	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR DELL PRECISION	04/04/2011	1 394,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111018	13546	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR	04/04/2011	1 415,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111028	4558	1010	991AMORT	21832700	BH000011	LATITUDE E5510 n° 2S3XTP1	04/05/2011	961,03 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111035	14017	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ordinateur HP	16/02/2011	895,43 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111037	15657	1010	991AMORT	21832700	BH000011	SERVEUR PRECISION	29/04/2011	940,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111038	4850	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR MACINTOSH	10/03/2011	808,63 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111049	19966	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Précision M6500	22/03/2011	1 506,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111052	19800	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T 3500	16/03/2011	1 200,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111054	12714	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Dell Précision T3500	15/05/2011	2 360,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111061	1779	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP ELITEBOOK 8740W	01/01/2011	961,55 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111071	19628	1010	991AMORT	21832700	BH000011	latitude E5520	22/04/2011	973,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111072	14503	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PC PRECISION	08/07/2011	920,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111079	13539	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Ordinateur DELL Précision T3500	24/06/2011	985,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111080	13548	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Ordinateur DELL Précision T3500	21/06/2011	980,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111081	13540	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Ordinateur DELL Précision T3500	20/06/2011	965,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111091	11771	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PC BUREAU FIXE	26/04/2011	850,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111096	2565	1010	991AMORT	21832700	BH000011	mini-tour Précision T3500	21/07/2011	945,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111109	DEN-21317	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP DESIGNJET 510 42 traceur	28/06/2011	2 155,19 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111129	15001	1010	991AMORT	21832700	BH000011	STATION DE TRAVAIL HP Z400	28/09/2011	888,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

111164	9320	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ordinateur MAC BOOK	15/11/2011	2 320,41 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111169	16103	1010	991AMORT	21832700	BH000011	POWER EDGE R510 RACK CHASSI	19/09/2011	4 804,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111180	7437	1010	991AMORT	21832700	BH000011	NAs Qnap	19/10/2011	1 143,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111183	15002	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Micro-ordinateur Apple iMac intel	25/11/2011	1 642,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111189	12846	1010	971AMORT	21832700	BH000011	1 ordinateur MacBook Pro 15	01/01/2011	2 224,43 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111190	DEN-41357	1010	971AMORT	21832700	BH000011	CONFIGURATION APPLE MC BOOK AIR	03/11/2011	1 233,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111191	2570	1010	991AMORT	21832700	BH000011	1 ORDI IMAC 21P PASSAGE A 27P	07/10/2011	3 531,61 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111199	11195	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ordinateur	04/10/2011	1 924,16 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111200	11251	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ordinateur	19/10/2011	2 793,77 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111205	9338	1010	991AMORT	21832700	BH000011	dell precision m4600 409L5S1	07/12/2011	1 866,95 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111207	1230	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ordinateur	05/07/2011	1 563,23 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111243	5567	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP Elite book 8740W - Bonnet	01/01/2011	387,52 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111249	3375	1010	991AMORT	21832700	BH000011	LATITUDE e6320 n° J7YF6R1	06/12/2011	1 384,33 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111250	3374	1010	991AMORT	21832700	BH000011	latitude E6320 n° D2J7FS1	09/12/2011	1 670,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111264	7854	1010	991AMORT	21832700	BH000011	serveurs	05/12/2011	3 326,08 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111265	17741	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR APPLE I MAC	14/09/2011	1 529,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111272	17440	1010	991AMORT	21832700	BH000011	APPLE IMAC 21,5	07/12/2011	1 134,87 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111275	100	1010	991AMORT	21832700	BH000011	IMPRIMANTE LASERJET	07/11/2011	928,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111289	18939	1010	991AMORT	21832700	BH000011	STATION TRAVAIL PC	29/11/2011	985,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111292	15741	1010	991AMORT	21832700	BH000011	POWEREDGE R815	13/12/2011	9 767,10 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111299	16108	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR PORTABLE DELL E6320	14/12/2011	1 082,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111318	13035	1010	991AMORT	21832700	BH000011	powervault	31/12/2011	5 840,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111319	13029	1010	991AMORT	21832700	BH000011	POWEREDGE	31/12/2011	9 140,91 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111330	DEN-30299	1010	991AMORT	21832700	BH000011	CANON REFLEX EOS 70 18MP	27/10/2011	2 573,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111340	12459	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR HP Z400	21/12/2011	1 163,71 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111350	14500	1010	991AMORT	21832700	BH000011	IMPRIMANTE LASER	28/12/2011	919,45 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111359	9929	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Ordinateur portable portable DELL E6320 X2	22/12/2011	45,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111361	16078	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR HPZ400 + OPTIONS	21/12/2011	1 140,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111376	19620	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ALIMENTATION MULTI FONCTION	01/12/2011	2 076,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111414	13640	1010	991AMORT	21832700	BH000011	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 380DT	08/11/2011	675,74 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111415	10955	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PC DELL OPTIPLEX 380 DT	01/01/2011	930,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111422	12462	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Micro-ordinateur	20/03/2012	1 053,01 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111431	3376	1010	991AMORT	21832700	BH000011	latitude E 6420	20/03/2012	979,30 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111441	3894	1010	991AMORT	21832700	BH000011	latitude E6320 13 pouces pour Mr XU	07/04/2012	948,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111449	12711	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PC HP Z400	02/04/2012	967,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111459	REG-111459/0	1010	991AMORT	21832700	BH000011	apple MACBOOK PRO 15	01/03/2012	2 224,43 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111465	4811	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDI LATITUDE E6320	06/01/2012	1 062,05 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111467	27318	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Ordinateur MACBOOK AIR 13	20/01/2012	1 896,63 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111488	8505	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Portable LATITUDE E6320	15/02/2012	1 119,46 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111494	5337	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE E6320	01/01/2012	843,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111496	16290	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE E6320	04/05/2012	886,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111504	144	1010	971AMORT	21832700	BH000011	1 ORDINATEUR DELL PRECISION T3500	05/06/2012	1 135,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111506	12035	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PC PORTABLE ASUS UX31E-RY009V ZENBOOK	29/05/2012	835,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111511	12395	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR PORTABLE DELL LATITUDE E6320	09/05/2012	852,75 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111513	5393	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PORTABLE LATITUDE E6320	01/01/2012	883,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111516	9945	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PRECISION M6600	02/05/2012	2 121,13 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111517	11867	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Ordinateur portable Mac intosch	01/06/2012	1 806,92 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111522	12656	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ONDULATEUR LINE INTERACTIVE	25/05/2012	1 394,99 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111525	4800	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Ordis Dell Latitude E6320	21/03/2012	1 332,23 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111538	17788	1010	991AMORT	21832700	BH000011	RACK 19	15/05/2012	1 763,75 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111539	11709	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Ordinateur APPLE IMAC	20/04/2012	1 024,19 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111542	19637	1010	991AMORT	21832700	BH000011	precision M6600	14/06/2012	2 069,08 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111543	7876	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PORTABLE DELL	12/07/2012	1 230,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111549	12803	1010	971AMORT	21832700	BH000011	1 OPTILEX 390 DT	19/06/2012	480,79 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111564	REG-111564/0	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PRECISION M6600	28/06/2012	1 463,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111565	11093	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PRECISION T3500	17/07/2012	974,74 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111573	4756	1010	991AMORT	21832700	BH000011	imprimante laserjet	24/07/2012	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111585	7928	1010	991AMORT	21832700	BH000011	SWITCH HP	23/07/2012	3 228,22 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111587	15734	1010	991AMORT	21832700	BH000011	SWITCH HP	23/07/2012	3 228,22 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111588	15735	1010	991AMORT	21832700	BH000011	SWITCH HP	23/07/2012	3 228,22 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111592	ANA-00335	1010	991AMORT	21832700	BH000011	SERVEUR stockage	20/08/2012	6 100,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111593	ANA-00336	1010	991AMORT	21832700	BH000011	SERVEUR stockage	20/08/2012	6 100,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111594	ANA-00337	1010	991AMORT	21832700	BH000011	SERVEUR stockage	20/08/2012	6 100,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111596	ANA-00338	1010	991AMORT	21832700	BH000011	SERVEUR stockage	20/08/2012	6 100,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111603	10431	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ordinateur DELL	28/09/2012	1 042,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111613	14802	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR	29/08/2012	1 614,60 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111614	14803	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR	29/08/2012	3 083,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111615	14804	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR	29/08/2012	3 083,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111616	14805	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR	29/08/2012	3 083,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

111617	14806	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR	29/08/2012	3 083,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111621	14807	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR	29/08/2012	3 083,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111628	2516	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Imprimante HP Laserjet P4014DN	07/09/2012	920,92 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111634	13381	1010	991AMORT	21832700	BH000011	MACBOOK PRO	27/09/2012	2 101,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111635	17212	1010	991AMORT	21832700	BH000011	I MAC 27	24/10/2012	1 453,87 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111655	REG-111655/0	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ECRAN DELL P190S 19	04/09/2012	2 943,36 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111657	3877	1010	991AMORT	21832700	BH000011	applce Imac 21.5 pour Mr Ulysse Serres	13/07/2012	1 645,82 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111679	27326	1010	991AMORT	21832700	BH000011	I PAD	12/12/2012	1 011,91 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111680	17438	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR APPLE	01/12/2012	1 578,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111681	10218	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR APPLE	04/12/2012	1 883,31 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111692	6985	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR	12/12/2012	1 110,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111697	19589	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PORTABLE MAC BOOK AIR	20/10/2012	2 523,43 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111712	18496	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP PORTABLE 6470B	30/10/2012	1 948,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111718	14529	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Micro ordinateur HP Z420	12/12/2012	1 037,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111736	15668	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PRO BOOK HP	14/12/2012	905,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111737	12688	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PC HP Z400	19/12/2012	1 356,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111746	11024	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP PROBOOK 6470B	16/11/2012	999,86 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111757	6358	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP PORTABLE 8770W	20/11/2012	988,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111758	11591	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR PORTABLE	22/11/2012	984,31 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111762	3227	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ordinateur portable hp 8770W	05/12/2012	1 420,85 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111770	12068	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PC latitude E5530	13/10/2012	1 305,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111774	8506	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP Elite Book	05/11/2012	1 224,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111776	8525	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP Elite Book	05/11/2012	1 107,49 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111778	REG-111778/0	1010	991AMORT	21832700	BH000011	MAC BOOK	16/12/2012	1 443,08 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111779	REG-111779/0	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Mac Book air 13'	31/10/2012	2 699,99 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111795	8284	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Ordinateur OPTIPLEX 9010	30/01/2013	989,09 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111796	11833	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Ordinateur APPLE MAC BOOK PRO	28/01/2013	2 075,73 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111806	14026	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP portable 6570 b	14/12/2012	1 369,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111807	4484	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Micro ordinateur APLLE	13/12/2012	2 311,64 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111808	19562	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Ondulateur	10/12/2012	182,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111812	21675	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR PORTABLE	01/02/2013	904,18 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111820	10985	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PC PORTABLE M6700 17	20/02/2013	1 090,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111826	5264	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PRECISION M6700	31/01/2013	1 250,00 €	- €	1 250,00 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111832	15032	1010	991AMORT	21832700	BH000011	APPLE IMAC 21.5	09/01/2013	4 249,22 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111857	REG-111857/0	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR mac book	12/02/2013	3 236,63 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111858	6382	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PC BUREAU OPTIPLEX 3010 MT	13/02/2013	920,92 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111864	14801	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR	18/02/2013	1 100,00 €	- €	1 100,00 €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111889	16677	1010	991AMORT	21832700	BH000011	MACBOOK PRO 15 POUCES	20/02/2013	2 372,92 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111895	4824	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Precision M4700	05/02/2013	2 167,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111904	458	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR LATITUDE E6430S	01/02/2013	795,34 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111927	11836	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ordinateur T1650	20/02/2013	1 152,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111928	14261	1010	991AMORT	21832700	BH000011	I MAC 21.5	21/02/2013	2 807,59 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111956	8567	1010	991AMORT	21832700	BH000011	IMPRIMANTE HP COLOR LASERJET	04/10/2012	1 043,80 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
111989	REG-111989/0	1010	991AMORT	21832700	BH000011	Ordis portable Precision M6700	15/01/2013	1 758,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
112956	22004	1010	991AMORT	21832700	BH000011	IMAC INTEL CORE DUO 1.83GHZ	01/08/2006	1 704,30 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113431	2132	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX 380 MT	17/06/2010	621,92 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113433	215	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX 380 MT	17/06/2010	621,92 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113434	220	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX 380 MT	17/06/2010	621,92 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113436	222	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX 380 MT	17/06/2010	621,92 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113437	223	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR DELL OPTIPLEX 380 MT	17/06/2010	621,92 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113442	12970	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 380 DT	24/06/2010	562,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113461	19773	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 380 DT	24/06/2010	562,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113462	19774	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 380 DT	24/06/2010	562,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113463	19775	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 380 DT	24/06/2010	562,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113464	19777	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 380 DT	24/06/2010	562,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113465	19778	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 380 DT	24/06/2010	562,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113466	19780	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 380 DT	24/06/2010	562,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113467	19781	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 380 DT	24/06/2010	562,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113468	19782	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 380 DT	24/06/2010	562,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113477	2153	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR DELL LATITUDE E5500	19/05/2010	897,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113489	16654	1010	991AMORT	21832700	BH000011	POWEREDGE R410 RACK CHASSIS	21/01/2010	1 995,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113490	16655	1010	991AMORT	21832700	BH000011	POWEREDGE R410 RACK CHASSIS	21/01/2010	1 995,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113491	16656	1010	991AMORT	21832700	BH000011	POWEREDGE R410 RACK CHASSIS	21/01/2010	1 995,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113492	16657	1010	991AMORT	21832700	BH000011	POWEREDGE R410 RACK CHASSIS	21/01/2010	1 995,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113493	16658	1010	991AMORT	21832700	BH000011	POWEREDGE R410 RACK CHASSIS	21/01/2010	1 995,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113494	16659	1010	991AMORT	21832700	BH000011	POWEREDGE R410 RACK CHASSIS	21/01/2010	1 995,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113521	6561	1010	971AMORT	21832700	BH000011	IMPRIMANTE LASERJET HP P4015N	30/06/2010	616,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113534	2019	1010	991AMORT	21832700	BH000011	SERVEUR HP PROLIANT NAS	25/09/2010	3 092,09 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113535	4481	1010	991AMORT	21832700	BH000011	VOSTRO1520 BASE STANDARD- WINDOWS 7 A XP	15/04/2010	2 069,68 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

113564	19776	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTIPLEX 380 DT	23/11/2010	514,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113582	3384	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR PC	30/07/2010	568,10 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113583	3385	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR PC	30/07/2010	568,10 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113584	3386	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR PC	30/07/2010	568,10 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113585	3806	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR PC	30/07/2010	568,10 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113586	3808	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR PC	30/07/2010	568,10 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113587	3809	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR PC	30/07/2010	568,10 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113610	13542	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR DELL PRECISION	03/11/2010	970,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113619	665	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 980 DT	04/02/2011	693,68 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113620	673	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 980 DT	04/02/2011	693,68 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113621	668	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 980 DT	04/02/2011	693,68 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113623	669	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 980 DT	04/02/2011	693,68 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113625	671	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 980 DT	04/02/2011	693,68 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113626	666	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 980 DT	04/02/2011	693,68 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113627	672	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 980 DT	04/02/2011	693,68 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113630	11598	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PORTABLE	17/03/2011	813,58 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113632	11614	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PC	17/03/2011	813,58 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113677	19134	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3500	01/01/2011	1 393,34 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113691	19198	1010	971AMORT	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48	20/05/2011	4 270,97 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113693	19201	1010	971AMORT	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48	20/05/2011	4 270,97 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113695	19209	1010	971AMORT	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48	20/05/2011	4 270,97 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113700	18547	1010	971AMORT	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48	20/05/2011	3 265,24 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113701	18549	1010	971AMORT	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48	20/05/2011	3 265,24 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113704	19280	1010	971AMORT	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 24	20/05/2011	2 762,07 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113709	6058	1010	971AMORT	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48	20/05/2011	2 511,19 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113740	871	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR PRECISIONS T3500	19/01/2011	1 022,58 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113756	7776	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR PRECISIONS T3500	19/01/2011	1 022,58 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113764	7785	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR PRECISIONS T3500	19/01/2011	1 022,58 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113767	5821	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR APPLE MAC BOOK PRO	01/07/2011	1 154,34 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113807	1457	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR LATITUDE E5520	26/09/2011	907,76 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113810	7729	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR APPLE	14/10/2011	1 851,41 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113817	12465	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR	28/11/2011	2 500,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113818	12470	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR	28/11/2011	2 500,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113819	12471	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR	28/11/2011	2 500,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113831	14990	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR MAC BOOK PRO	10/12/2011	2 753,18 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113843	951	1010	971AMORT	21832700	BH000011	MINITOUR INTEL - HP Z400	15/11/2011	1 109,89 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113846	6744	1010	971AMORT	21832700	BH000011	MINITOUR INTEL - HP Z400	15/11/2011	1 109,89 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113864	19746	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 390DT	29/11/2011	472,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113865	19747	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 390DT	29/11/2011	472,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113869	19751	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 390DT	29/11/2011	472,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113871	19753	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 390DT	29/11/2011	472,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113873	19755	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 390DT	29/11/2011	472,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113874	19756	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 390DT	29/11/2011	472,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113878	19760	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 390DT	29/11/2011	472,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113887	12984	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR OPTIPLEX 390DT	29/11/2011	472,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113888	686	1010	971AMORT	21832700	BH000011	ECRAN PACK SAMSUNG	16/12/2011	1 771,27 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113905	1362	1010	991AMORT	21832700	BH000011	UNITE CENTRALE ET 2 ECRANS PC	29/10/2011	2 230,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113906	1367	1010	991AMORT	21832700	BH000011	UNITE CENTRALE ET 2 ECRANS PC	29/10/2011	2 230,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113923	6357	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE XT3	22/03/2012	1 253,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113927	4980	1010	991AMORT	21832700	BH000011	MICRO-ORDINATEUR HP 2400 INTEL XEOR W 3350	05/03/2012	911,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113929	4982	1010	991AMORT	21832700	BH000011	MICRO-ORDINATEUR HP 2400 INTEL XEOR W 3350	05/03/2012	911,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113935	8799	1010	991AMORT	21832700	BH000011	MAC MINI	06/04/2012	1 055,85 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113936	12842	1010	991AMORT	21832700	BH000011	IPAD	06/04/2012	920,21 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113952	13433	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP Z400 FORMAT MINITOUR-INTEL XEON W350-2GO	30/04/2012	1 027,36 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113957	16081	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP Z400 FORMAT MINITOUR-INTEL XEON W350-2GO	30/04/2012	1 027,36 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113964	6283	1010	991AMORT	21832700	BH000011	IMPRIMANTE HP LASERJET P2055DN	23/04/2012	879,98 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
113965	13234	1010	991AMORT	21832700	BH000011	IMPRIMANTE HP LASERJET P2055DN	23/04/2012	879,99 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114051	5564	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL VOSTRO 360 BTS	19/04/2012	815,97 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114054	4181	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL VOSTRO 360 BTS	19/04/2012	815,97 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114074	6409	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL VOSTRO 360 BTS	19/04/2012	815,97 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114081	6411	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL VOSTRO 360 BTS	19/04/2012	815,97 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114088	6457	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL VOSTRO 360 BTS	19/04/2012	815,97 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114105	19148	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTIPLEX 390 DT	07/05/2012	432,95 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114106	19149	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTIPLEX 390 DT	07/05/2012	432,95 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114107	19150	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTIPLEX 390 DT	07/05/2012	432,95 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114109	19160	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTIPLEX 390 DT	07/05/2012	432,95 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114187	3892	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR LATITUDE E5520 MR PECZALSKI	22/06/2012	936,93 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114189	13008	1010	991AMORT	21832700	BH000011	VOSTRO	24/07/2012	4 022,33 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114191	4509	1010	991AMORT	21832700	BH000011	LATITUDE E6320	24/07/2012	4 022,32 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

114195	19047	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP Z400	20/04/2012	1 157,43 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114197	19049	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP Z400	20/04/2012	1 157,43 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114198	16084	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP Z400	20/04/2012	1 157,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114203	12953	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTILEX 390 DT	19/06/2012	534,61 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114206	12951	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTILEX 390 DT	19/06/2012	534,61 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114210	12928	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTILEX 390 DT	19/06/2012	534,61 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114211	12802	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTILEX 390 DT	19/06/2012	534,61 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114212	12954	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTILEX 390 DT	19/06/2012	534,61 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114213	12957	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTILEX 390 DT	19/06/2012	534,61 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114221	12958	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTILEX 390 DT	19/06/2012	534,61 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114224	12931	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTILEX 390 DT	19/06/2012	534,61 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114225	12956	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTILEX 390 DT	19/06/2012	534,61 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114227	12945	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTILEX 390 DT	19/06/2012	534,61 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114232	12947	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTILEX 390 DT	19/06/2012	534,61 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114248	3429	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX 390 DT	16/06/2012	660,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114249	3430	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX 390 DT	16/06/2012	660,19 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114250	3452	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX 390 DT	16/06/2012	660,19 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114251	3453	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX 390 DT	16/06/2012	660,19 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114252	3454	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX 390 DT	16/06/2012	660,19 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114255	5912	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	14/06/2012	600,39 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114257	5928	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	14/06/2012	600,39 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114265	5915	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	14/06/2012	600,39 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114268	5916	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	14/06/2012	600,39 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114271	5922	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	14/06/2012	600,39 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114275	12975	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	20/06/2012	480,82 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114276	12977	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	20/06/2012	480,79 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114277	12982	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	20/06/2012	480,79 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114278	12987	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	20/06/2012	480,79 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114280	12972	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	20/06/2012	480,79 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114281	12974	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	20/06/2012	480,79 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114282	12978	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	20/06/2012	480,79 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114284	12973	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	20/06/2012	480,79 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114286	12985	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	20/06/2012	480,79 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114288	12801	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	20/06/2012	480,79 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114295	1454	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3500	22/06/2012	974,74 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114296	963	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3500	22/06/2012	974,74 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114298	7772	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3500	22/06/2012	974,74 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114301	962	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3500	22/06/2012	974,74 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114310	949	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3500	22/06/2012	974,74 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114313	4301	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	29/06/2012	486,77 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114316	4304	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	29/06/2012	486,77 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114317	4305	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 390 DT	29/06/2012	486,77 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114337	DEN-10007	1010	971AMORT	21832700	BH000011	COMMUTATEUR HP GBE2C	26/06/2012	2 797,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114347	DEN-19696	1010	971AMORT	21832700	BH000011	HP BL490 G7	26/06/2012	1 933,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114360	DEN-9049	1010	971AMORT	21832700	BH000011	HP BL490 G7	26/06/2012	1 933,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114362	6767	1010	971AMORT	21832700	BH000011	IMPRIMANTE HP LASERJET P4014N	22/06/2012	920,99 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114368	5838	1010	971AMORT	21832700	BH000011	PC LATITUDE E6320 + ACCESS.	29/06/2012	1 087,76 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114401	10602	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEURR LATITUDE E6320	17/06/2012	801,32 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114405	10606	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEURR LATITUDE E6320	17/06/2012	801,32 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114606	7585	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ORDINATEUR	29/10/2012	1 035,49 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114612	1721	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION R5500	05/10/2012	2 827,26 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114615	2248	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION R5500	05/10/2012	2 827,26 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114616	3757	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION R5500	05/10/2012	2 827,26 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114617	699	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION R5500	05/10/2012	2 827,26 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114664	6401	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE E 6520	26/09/2012	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114665	4792	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE E 6520	26/09/2012	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114673	4794	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE E 6520	26/09/2012	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114676	6402	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE E 6520	26/09/2012	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114679	6633	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE E 6520	26/09/2012	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114683	4784	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE E 6520	26/09/2012	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114685	6403	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE E 6520	26/09/2012	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114693	6625	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE E 6520	26/09/2012	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114696	4788	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE E 6520	26/09/2012	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114697	6626	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE E 6520	26/09/2012	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114705	6404	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE E 6520	26/09/2012	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114708	6405	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE E 6520	26/09/2012	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114710	6634	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE E 6520	26/09/2012	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114713	4786	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE E 6520	26/09/2012	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114718	6632	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE E 6520	26/09/2012	987,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

114726	6422	1010	991AMORT	21832700	BH000011	DELL LATITUDE E 5520	17/10/2012	733,64 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114744	3902	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP FOLIO 13.3	18/07/2012	951,79 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114746	4985	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP FOLIO 13.3	18/07/2012	951,78 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114757	14471	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP WORK STATION	12/12/2012	1 416,67 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114760	8550	1010	991AMORT	21832700	BH000011	IMPRIMANTE PRIMACY SIMPLEX EXPERT	15/11/2012	3 450,46 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114761	4492	1010	991AMORT	21832700	BH000011	LATITUDE DELL E 6320	21/09/2012	956,80 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114793	12816	1010	971AMORT	21832700	BH000011	IMPRIMANTE HP LASERJET P4014N	13/07/2012	920,99 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114794	18412	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114795	18419	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114796	18407	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114797	18417	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114798	18406	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114799	18411	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114800	18404	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114801	18409	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114802	18413	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114803	18408	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114804	18405	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114805	18410	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114806	18418	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114807	18416	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114808	18415	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114809	18414	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,11 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114810	18403	1010	971AMORT	21832700	BH000011	OPTILEX DELL 390 DT	20/09/2012	684,14 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114811	599	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTILEX 390 DT	12/10/2012	618,33 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114812	3284	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTILEX 390 DT	12/10/2012	618,33 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114813	2725	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTILEX 390 DT	12/10/2012	618,33 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114814	3285	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTILEX 390 DT	12/10/2012	618,34 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114819	8498	1010	991AMORT	21832700	BH000011	HP PORTABLES 8770W	05/11/2012	1 814,33 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114848	16226	1010	991AMORT	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48 740 W	31/12/2012	2 644,31 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114849	DEN-16228	1010	991AMORT	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48 740 W	31/12/2012	2 644,31 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114850	DEN-33775	1010	991AMORT	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48 740 W	31/12/2012	2 644,31 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114851	DEN-33776	1010	991AMORT	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48 740 W	31/12/2012	2 644,31 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114855	6551	1010	991AMORT	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48 740 W	31/12/2012	2 644,31 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114861	11696	1010	991AMORT	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48 740 W	31/12/2012	2 644,31 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114862	11697	1010	991AMORT	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48 740 W	31/12/2012	2 644,31 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114864	7042	1010	991AMORT	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48 370 W	31/12/2012	2 291,18 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114865	6204	1010	991AMORT	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48 370 W	31/12/2012	2 291,18 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114872	6242	1010	991AMORT	21832700	BH000011	ULTRA-PORTABLE	26/11/2012	710,42 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114873	REG-114873/0	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PORTABLE MACBOOK PRO 13	30/11/2012	1 646,54 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114884	REG-114884/0	1010	971AMORT	21832700	BH000011	APPLE MACBOOK PRO 15	18/01/2013	2 326,74 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114885	REG-114885/0	1010	971AMORT	21832700	BH000011	APPLE MACBOOK PRO 15	18/01/2013	2 326,74 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114991	4480	1010	991AMORT	21832700	BH000011	PC BUREAUTIQUE OPTIPLEX 3010 MT	13/02/2013	926,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115027	19726	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3600	01/02/2013	1 169,66 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115028	19720	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3600	01/02/2013	1 169,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115029	19732	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3600	01/02/2013	1 169,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115030	19730	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3600	01/02/2013	1 169,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115031	19719	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3600	01/02/2013	1 169,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115032	19725	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3600	01/02/2013	1 169,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115033	19729	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3600	01/02/2013	1 169,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115034	19721	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3600	01/02/2013	1 169,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115035	19727	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3600	01/02/2013	1 169,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115036	19718	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3600	01/02/2013	1 169,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115037	19717	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3600	01/02/2013	1 169,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115038	19723	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3600	01/02/2013	1 169,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115039	19722	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3600	01/02/2013	1 169,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115040	19728	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3600	01/02/2013	1 169,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115041	19724	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3600	01/02/2013	1 169,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115042	19731	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL PRECISION T3600	01/02/2013	1 169,69 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115070	12809	1010	971AMORT	21832700	BH000011	PC OPTIPLEX 3010DT	01/02/2013	614,02 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115071	12814	1010	971AMORT	21832700	BH000011	PC OPTIPLEX 3010DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115072	12815	1010	971AMORT	21832700	BH000011	PC OPTIPLEX 3010DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115074	18471	1010	971AMORT	21832700	BH000011	PC OPTIPLEX 3010DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115075	18485	1010	971AMORT	21832700	BH000011	PC OPTIPLEX 3010DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115076	18486	1010	971AMORT	21832700	BH000011	PC OPTIPLEX 3010DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115077	18489	1010	971AMORT	21832700	BH000011	PC OPTIPLEX 3010DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115079	18495	1010	971AMORT	21832700	BH000011	PC OPTIPLEX 3010DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115080	18502	1010	971AMORT	21832700	BH000011	PC OPTIPLEX 3010DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115081	18573	1010	971AMORT	21832700	BH000011	PC OPTIPLEX 3010DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

115082	18574	1010	971AMORT	21832700	BH000011	PC OPTIPLEX 3010DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115084	620	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 3010 DT	01/02/2013	614,01 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115086	625	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 3010 DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115087	632	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 3010 DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115088	627	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 3010 DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115089	623	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 3010 DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115090	630	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 3010 DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115093	631	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 3010 DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115095	4016	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 3010 DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115096	633	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 3010 DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115097	2136	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 3010 DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115098	629	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 3010 DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115100	628	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 3010 DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
115102	621	1010	971AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 3010 DT	01/02/2013	614,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116338	7409	1010	991AMORT	21887000	BH000018	Aspirateur tecnoil monophasé	23/10/2009	2 466,76 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116339	7436	1010	991AMORT	21887000	BH000018	Contre pointe pour 4°axe	30/04/2009	4 066,40 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116368	11629	1010	991AMORT	21887000	BH000018	COFFRE FORT	01/03/2007	1 628,90 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116373	17820	1010	991AMORT	21887000	BH000018	SWITCH	01/08/2007	1 388,56 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116393	21725	1010	991AMORT	21887000	BH000018	fontaine à eau selon devis	20/10/2010	1 750,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116401	13264	1010	991AMORT	21887000	BH000018	BROYEUR	09/03/2011	4 850,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116405	21737	1010	991AMORT	21887000	BH000018	MACHINE à CAFE RENEKA VIVA E 590	24/02/2011	2 517,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116411	DEN-2106	1010	991AMORT	21887000	BH000018	TRANSPALETTE HAUTE LEVEE	26/09/2011	819,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116416	DEN-33631	1010	991AMORT	21887000	BH000018	aspirateur à feuilles st etienne 13724	28/11/2011	2 338,18 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116423	3842	1010	991AMORT	21887000	BH000018	Onduleur ASKCO	29/09/2011	2 995,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116431	13136	1010	991AMORT	21887000	BH000018	Vidéo projecteur + matériel spécifique	16/02/2012	6 006,31 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116434	13097	1010	991AMORT	21887000	BH000018	Amplificateur QSC Audio	29/03/2012	2 490,72 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116448	4887	1010	991AMORT	21887000	BH000018	FRAISEUSE	19/12/2012	6 263,22 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116451	DEN-16910	1010	991AMORT	21887000	BH000018	monobrosse 421 C	08/11/2012	2 363,29 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116456	REG-116456/0	1010	991AMORT	21887000	BH000018	PALAN ELECTRIQUE	16/12/2012	5 290,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116461	17378	1010	991AMORT	21887000	BH000018	Loupe binoculaire	07/11/2012	1 269,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116633	5880	1010	971AMORT	21887000	BH000018	ECRAN LCD SAMSUNG + SUPPORTS MURAUX	15/12/2009	2 622,83 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116647	2032	1010	991AMORT	21887000	BH000018	AFFICHAGE DYNAMIQUE ET MONITEURS SAMSUNG PRO	19/12/2011	3 338,44 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116697	5814	1010	971AMORT	21887000	BH000018	CATALYST 2960 24	13/05/2009	1 132,23 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116699	5816	1010	971AMORT	21887000	BH000018	CATALYST 2960 24	13/05/2009	1 132,23 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116700	6147	1010	971AMORT	21887000	BH000018	CATALYST 3750 24	13/05/2009	4 613,31 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116701	6162	1010	971AMORT	21887000	BH000018	CATALYST 3750 24	13/05/2009	4 613,31 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116702	6126	1010	971AMORT	21887000	BH000018	CATALYST 2960 48	13/05/2009	309,25 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116703	6125	1010	971AMORT	21887000	BH000018	CATALYST 2960 48	13/05/2009	309,25 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116704	5835	1010	971AMORT	21887000	BH000018	CATALYST 2960 48	13/05/2009	309,25 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116706	6122	1010	971AMORT	21887000	BH000018	CATALYST 2960 48	13/05/2009	309,25 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116711	6163	1010	971AMORT	21887000	BH000018	CATALYST 2960 48	13/05/2009	3 087,78 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116712	5813	1010	971AMORT	21887000	BH000018	CATALYST 2960 48	13/05/2009	3 087,78 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116722	5884	1010	971AMORT	21887000	BH000018	ECRAN ELECTRIQUE REF : 1032322 AO1	01/07/2009	1 101,45 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
116724	5907	1010	971AMORT	21887000	BH000018	ECRAN ELECTRIQUE REF : 1032322 AO1	01/07/2009	1 101,45 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
121555	684	1010	991AMORT	21547000	BE000015	SPECTRO GDS 301	01/01/2013	5 980,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100103	11627	1020	456AMORT	21832700	BH000011	HP COLOR LASERJET 5550N PRINTER	01/04/2008	3 153,71 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100108	11608	1020	456AMORT	21832700	BH000011	DELL OPTIPLEX 330 MT	01/12/2008	1 099,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100172	21452	1020	456AMORT	21832700	BH000011	COMMUTATEUR WS C2960S 48	20/03/2012	1 983,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100174	21466	1020	456	21832700	BH000011	COMMUTATEUR WS C2960S 48	20/03/2012	1 983,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100178	21496	1020	456AMORT	21832700	BH000011	COMMUTATEUR WS C2960S 48	20/03/2012	1 983,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100183	21513	1020	456	21832700	BH000011	COMMUTATEUR WS C2960S 48	20/03/2012	1 983,12 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100220	9119	1020	456	21832700	BH000011	COMMUTATEUR WS X2960S 24	20/03/2012	1 235,66 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100222	9127	1020	456	21832700	BH000011	COMMUTATEUR WS X2960S 24	20/03/2012	1 235,66 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100229	17785	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48	10/05/2012	1 931,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100235	17793	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48	10/05/2012	1 931,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100236	17794	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48	10/05/2012	1 931,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100237	17795	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48	10/05/2012	1 931,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100238	17796	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48	10/05/2012	1 931,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100239	17797	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48	10/05/2012	1 931,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100240	17798	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48	10/05/2012	1 931,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100241	17799	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48	10/05/2012	1 931,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100245	17810	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S 48	10/05/2012	1 931,28 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100270	13919	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S	23/08/2012	500,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100271	13920	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S	23/08/2012	500,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100272	13927	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S	23/08/2012	500,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100274	13938	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S	23/08/2012	500,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100275	13940	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S	23/08/2012	500,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100276	13941	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S	23/08/2012	500,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100279	13944	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S	23/08/2012	500,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE

100280	13945	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S	23/08/2012	500,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100281	13946	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S	23/08/2012	500,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100282	13947	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S	23/08/2012	500,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100283	13948	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S	23/08/2012	500,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100284	13949	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 2960S	23/08/2012	500,70 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100355	ANA-00004	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 4500 SUPERVISOR	31/01/2013	5 749,04 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100356	ANA-00005	1020	456	21832700	BH000011	CATALYST 4500 E	31/01/2013	4 806,94 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100443	13852	1020	456	21832700	BH000011	WS-C2960S-48TS-L COMMUTA. NON POE CATALYST	01/02/2013	2 865,48 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100457	13866	1020	456	21832700	BH000011	WS-C2960S-48TS-L COMMUTA. NON POE CATALYST	01/02/2013	2 865,48 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100458	13867	1020	456	21832700	BH000011	WS-C2960S-48TS-L COMMUTA. NON POE CATALYST	01/02/2013	2 865,48 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100111	16516	1030	457AMORT	21557000	BE000018	JADE 66	21/11/2007	7 116,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100114	16515	1030	457AMORT	21557000	BE000018	SD43-165/12401001-monobrosse	15/06/2008	1 293,07 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100115	1658	1030	457AMORT	21557000	BE000018	combine SAELEN RG 180	17/11/2008	3 827,20 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100117	ANA-00010	1030	457AMORT	21557000	BE000018	NETTOYEUR HP	01/03/2011	3 498,30 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100120	ANA-00015	1030	457AMORT	21557000	BE000018	SM01A2-compres. B5900-LN5-P500	30/11/2012	2 817,25 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100121	16499	1030	457AMORT	21557000	BE000018	monobrosse FM400L	30/10/2012	1 794,00 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100132	ANA-00014	1030	457AMORT	21567000	BE000021	1 cage disque acier + 1 cercle préformé	01/03/2011	3 407,64 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100139	ANA-00012	1030	457AMORT	21567000	BE000021	WINCH VELO A BRAS FLUID EXE PRO - VELO SPIN BIKE	01/06/2012	2 178,56 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100140	ANA-00013	1030	457AMORT	21567000	BE000021	WINCH VELO A BRAS FLUID EXE PRO - VELO SPIN BIKE	01/06/2012	2 178,56 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100167	REG-100167/0	1030	457AMORT	21827000	BH000005	1 lame à neige RUDOLPH	01/02/2011	2 812,99 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100173	13654	1030	457AMORT	21832700	BH000011	iMac selon devis 100049882	14/09/2011	2 988,05 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100176	16520	1030	457AMORT	21887000	BH000018	autolav. MINI MAXIMA 50BT basic	01/10/2011	4 138,16 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100178	DEN-32093	1030	457AMORT	21887000	BH000018	scie GCM 12 SD et pied GTA 2600	01/01/2012	1 362,27 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
100179	ANA-00011	1030	457AMORT	21887000	BH000018	brosse multifonction pour synthétique	01/04/2012	2 451,80 €	- €	- €	- €	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
							TOTAUX	3 140 372,87 €	- €	156 262,92 €	- €		

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-045

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES : CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé le plan d'actions de maîtrise des risques financiers et comptable pour l'exercice 2023.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Plan d'actions de maîtrise des risques financiers et comptables 2023

Université Claude Bernard Lyon 1

Plan d’actions de maîtrise des Risques financiers et comptables

Exercice 2023

Conseil d’Administration du 28 février 2023

SOMMAIRE

I - La démarche de maîtrise des risques financiers et comptables

1. Les fondements du contrôle interne
2. Les objectifs du contrôle interne
3. Les étapes du déploiement d'un dispositif de contrôle interne

II - Le dispositif de contrôle interne à l'Université Lyon 1

1. Son organisation
2. Ses réalisations
    a. Le plan d'actions de maîtrise des risques financiers et comptables
    b. La cartographie des risques
    c. Les cartographies de processus
    d. Les procédures et modes opératoires
    e. Les organigrammes fonctionnels nominatifs
3. Sa maturité
4. L'audit interne

III – Rapport d'activité 2022

1. Etat d'avancement du plan d'action 2022
2. Bilan d'activité ordonnateur
    a. Audits de la carte achat
    b. Audits missions
    c. Analyse des actes et anomalies de gestion
3. Bilan d'activité comptable
    a. Couverture du risque de faux ordres de virement
    b. Contrôle des habilitations SIFAC
    c. Contrôle des saisies de RIB clients et fournisseurs
    d. Contrôle de paie
    e. Travaux préparatoires pour mise en œuvre du contrôle hiérarchisé de la dépense

IV – Plan d'actions 2023

V - Annexes

I - La démarche de maîtrise des risques financiers et comptables

1 – Les fondements du contrôle interne

L'objectif de qualité des comptes est défini par l'article 47-2 de la Constitution qui dispose que « les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de la gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ».

L'article 53 du décret 12-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dispose que « la comptabilité publique est un système d'organisation de l'information financière permettant […] de présenter des états financiers qui reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat à la date de clôture de l'exercice ».

Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable porte clairement les principes de maîtrise des risques financiers et comptables et prévoit dans son article 215 le déploiement dans chaque organisme public d'un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable :

« **Le contrôle interne budgétaire** a pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de **qualité de la comptabilité budgétaire tenue et de soutenabilité de la programmation et de son exécution**.

Le contrôle interne comptable a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite de **qualité des comptes depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable.** »

Au-delà du caractère réglementaire de ces dispositions, la mise en œuvre du contrôle interne sur les champs budgétaire et comptable est *in fine* destinée à accroître la qualité des comptes de l'établissement et la performance de sa gestion.

2 – Les objectifs du contrôle interne

L'arrêté du 17 décembre 2015, pris en application de l'art. 215 du décret GBCP, propose aux organismes un cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable.

1. Un dispositif partagé…

Les dispositifs de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable qui visent à maîtriser les risques liés à cette fonction sont décidés au sein de l'organisme et mis en œuvre par les responsables de tous les niveaux.

Dans chaque organisme, une cartographie des processus budgétaires et des processus comptables est réalisée.

Le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable relèvent de l'ensemble des acteurs impliqués dans les champs budgétaires et comptables. Il s'agit de dispositifs partagés entre l'ordonnateur et le comptable.

2. … pour des objectifs distincts

♦ **L'objectif de qualité des comptabilités** vise à la tenue rigoureuse de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale ; il est assuré par le respect des principes comptables. Il concourt à la production d'une information fiable et pertinente utile au pilotage de l'organisme et sous-tend la réalisation du compte financier soumis à son organe délibérant.

Cet objectif de qualité des comptabilités se décline selon les critères suivants dont le respect conditionne l'atteinte de l'objectif : réalité, justification, présentation et bonne information, sincérité, exactitude, totalité, non-compensation, imputation, rattachement à la bonne période comptable et au bon exercice.

♦ **L'objectif de soutenabilité de la programmation et de son exécution** s'apprécie au regard du budget voté par l'organe délibérant et vise au respect de son contenu. Il vise à s'assurer de la capacité budgétaire de l'organisme à conduire les missions et les activités dont il est chargé. Il se décline selon les critères suivants dont le respect conditionne l'atteinte de l'objectif : qualité de la programmation initiale annuelle et pluriannuelle, qualité du suivi et de l'actualisation de la programmation, soutenabilité de la gestion.

3. Le rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant (en l'espèce, le conseil d'administration de l'UCBL) a la charge de définir les orientations de gestion de l'organisme et d'en assurer la surveillance. Pour ce faire, il doit disposer d'une vision globale des risques majeurs auxquels l'organisme est exposé ainsi que les actions mises en œuvre pour leur couverture. A ce titre, au moins une fois par an, le conseil d'Administration :

♦ **Est informé de l'état de déploiement du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable**

♦ **Valide le plan d'action établi sur la base de la cartographie des risques budgétaires et des risques comptables**

3 – les étapes du déploiement d'un dispositif de contrôle interne

Le déploiement du dispositif de contrôle interne se déroule en 5 étapes :

- Le découpage de l'activité budgétaire, financière et comptable en cycles et processus.

- L'établissement d'une cartographie des risques associés à chaque processus : la cartographie des risques repose sur le recensement des événements potentiels ne permettant pas d'atteindre l'objectif de qualité comptable et de soutenabilité budgétaire s'ils se réalisent. Les risques sont alors hiérarchisés suivant leur probabilité de survenance et leur impact sur l'organisation (impact financier, juridique, en termes d'image…)

- L'identification des leviers d'actions permettant de maîtriser les risques mis en lumière parmi les trois grandes familles suivantes :

    - L'organisation de la fonction budgétaire, financière et comptable, c'est-à-dire la réponse à « qui fait quoi ? » qui se traduit par la mise en place d'organigrammes fonctionnels

- La documentation des procédures et des risques, c'est-à-dire la réponse à « comment le fait-on ? »
- La traçabilité des acteurs et des opérations financières, c'est-à-dire la réponse à « qui a fait quoi, et comment ? »

- L'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel de maîtrise des risques : le plan d'actions est au cœur du dispositif de contrôle interne. Il est l'outil permettant à la direction de détailler les mesures à mettre en œuvre pour fiabiliser les procédures et obtenir une assurance raisonnable en matière de qualité comptable. Le plan d'actions est ainsi un dispositif formalisé, tracé, définissant les acteurs responsables de la mise en œuvre des différentes actions et les échéances qui leur sont imparties (avec une perspective pluriannuelle).

- L'élaboration d'un plan de contrôle interne : le plan de contrôle interne fixe la nature, la fréquence, la formalisation et l'archivage des opérations de contrôle a posteriori (non intégrés aux procédures) et en facilite le suivi. Il ne s'applique donc pas aux contrôles intégrés aux procédures c'est-à-dire aux contrôles attendus des opérationnels (autocontrôles et contrôles mutuels) et aux contrôles de supervision réalisés par l'encadrement lorsqu'ils constituent un préalable à la poursuite de la procédure.

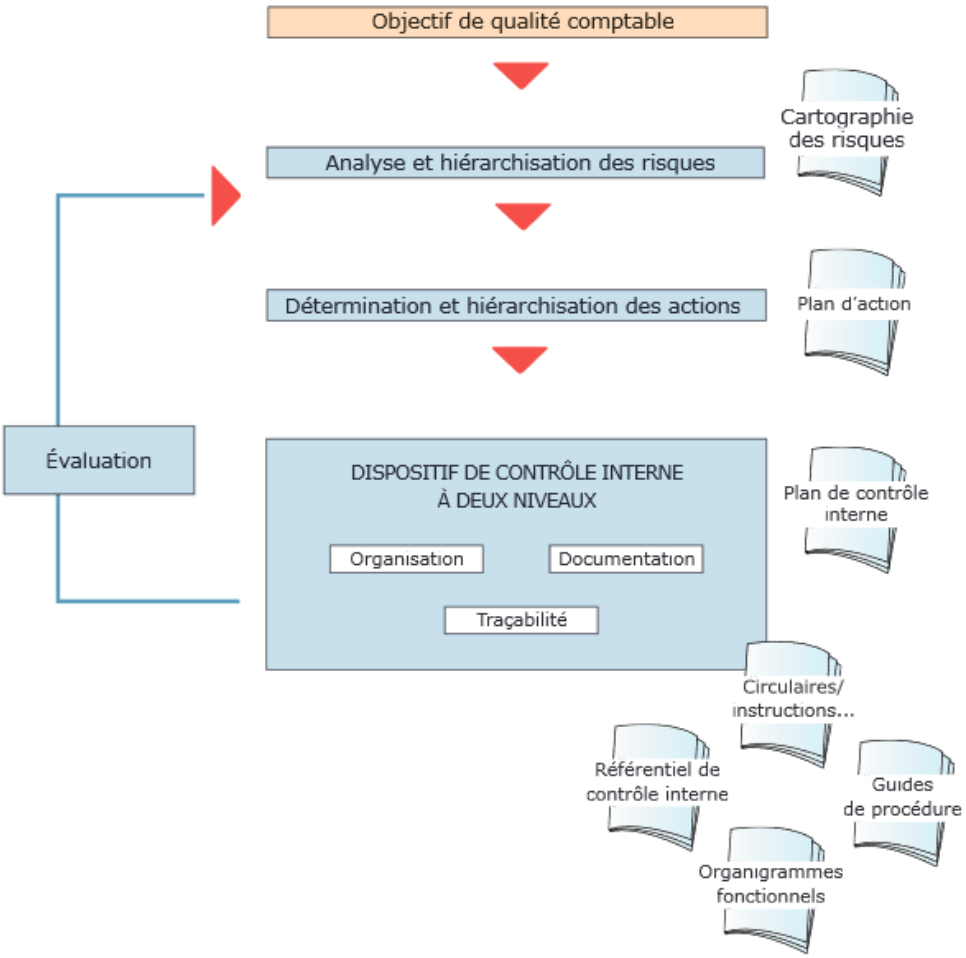

Source : Cadre de référence de la maîtrise des risques financiers et comptables des EPN (DGFIP-mars 2009)

II - Le dispositif de contrôle interne à l'Université Lyon 1

1 – L'organisation

Par lettre de mission du 31 janvier 2010, la Présidence de l'université a initié la maîtrise des risques financiers et comptables en créant un groupe d'élaboration des normes (GEN) selon une démarche structurée et coordonnée en cinq étapes :

- La définition de la cartographie de l'ensemble des processus participant à la fonction financière et comptable.
- La rédaction de procédures appliquées à chaque tâche concourant à la réalisation des différents processus.
- Le déploiement du contrôle interne.
- L'introduction à l'audit interne.
- Le parachèvement de la démarche par la certification externe.

Le GEN comporte :

- **Un comité de pilotage** composé du directeur des services financiers, de l'agent comptable, du contrôleur de gestion, du contrôleur interne budgétaire et du contrôleur interne comptable de l'établissement. Ce comité de pilotage est chargé de la mise en œuvre de la planification et du suivi des travaux de maîtrise des risques financier et comptable. Il rend compte à la gouvernance de l'avancée des travaux et coordonne les remontées d'informations vers le MINEFI et le MESR.
- **Un groupe de travail** composé des responsables de cycles et d'experts. Le groupe de travail est consulté sur les travaux menés dans les différents cycles et processus. Il est le garant de la cohérence d'ensemble des travaux menés. Il valide les propositions du comité de pilotage sur le renforcement du CIBC. Il permet de faire remonter les difficultés opérationnelles de mise en œuvre du CIBC.
- Chaque **responsable de cycle** est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des décisions prises en groupe de travail. Il est chargé de l'élaboration des organigrammes fonctionnels, la mise à jour des procédures, de la constitution des référentiels de contrôle interne (RCI), de la cartographie des risques et de l'élaboration du plan d'action associé.

2 – Les réalisations

1. Le plan d'action de maîtrise des risques financiers et comptables

Depuis 2010, l'établissement propose au Conseil d'Administration un état d'avancement quant au déploiement du dispositif du contrôle interne comptable. En 2016, la démarche de déploiement du CIB a été intégrée au dispositif existant.

Ce dispositif désormais commun prévoit de présenter chaque année devant le Conseil d'Administration :

- Le rapport d'activité en matière de CIBC
- L'état d'avancement du plan d'actions pluriannuel de maîtrise des risques
- La mise à jour du plan d'actions pluriannuel de maîtrise des risques

Le 25 janvier 2022, le Conseil d'Administration a adopté le plan d'actions pluriannuel de maîtrise des risques de l'Université pour l'exercice 2022.

Parallèlement, un questionnaire annuel relatif au déploiement des CIB et CIC au sein de l'établissement est transmis à la Direction du Budget, à la DGFIP et au ministère de tutelle.

2. La cartographie des risques

Les principaux risques identifiés sont présentés sous la forme d'une cartographie. Ils sont cotés en niveau de risque élevé, modéré ou plus faible en fonction des enjeux représentés (niveau de gravité en cas de réalisation et le niveau actuel de contrôle de l'établissement).

La cartographie des risques comporte 70 risques en tout, dont plus d'un tiers sont jugés à impact maximal s'ils se réalisaient (27). Parmi ces risques, 25 sont totalement sous contrôle, 41 sont en situation de maîtrise moyenne, et 4 risques sont jugés à niveau de contrôle faible. Il s'agit notamment du risque de hausse non contrôlée du budget des heures complémentaires, qui représentent en 2022 environ 12 M€.

3. Les cartographies de processus

13 cartographies de processus global sont actuellement répertoriées sur le site intranet de l'Université :

- 2 pour le cycle budget
- 4 pour le cycle dépenses
- 4 pour le cycle recettes
- 2 pour le cycle opérations pluriannuelles
- 1 pour le cycle immobilisations

Toutes ne présentent pas le même degré d'actualisation. Le cycle dépenses est le cycle dont les cartographies ont été le plus récemment actualisées. A contrario, le cycle budget présente des cartographies aujourd'hui très anciennes.

Le GEN travaille à ce que les cartographies soient régulièrement mises à jour, notamment via le plan d'action 2023.

4. Les procédures et modes opératoires

Les procédures et modes opératoires sont nombreuses dans les différents cycles. Ce type de documentation est produit par les chefs de service au gré de leurs besoins et des évolutions de l'activité.
L'enjeu sur ce type de documentation est d'en harmoniser le format et d'en garantir la meilleure opérationnalité possible.

5. Les organigrammes fonctionnels nominatifs

Une campagne annuelle de mise à jour des organigrammes fonctionnels nominatifs est menée chaque année au mois de septembre. La DRH (pour le SPAP), la DSF et l'agence comptable font remonter aux référents contrôles interne leurs organigrammes mis à jour.

L'OFN est un document clé favorisant la continuité de service, et constituant un outil de management fort.

3 – L'évaluation de la maturité du dispositif

Pour répondre au besoin de pilotage des tutelles ou des ministères de rattachement mais aussi aux besoins de restitutions attendues par la Cour des Comptes, les organismes publics nationaux sont interrogés annuellement sur la mise en œuvre du contrôle interne budgétaire et comptable au sein de leur organisme. La circulaire du 3 août 2021 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'Etat présente, dans son annexe 19, le questionnaire élaboré conjointement par les ministères de tutelle, la direction du budget, la DGFiP et la Cour des Comptes.

Les réponses à l'enquête ministérielle annuelle relative au déploiement du contrôle interne budgétaire et comptable donnent des indications sur le **niveau d'avancement de l'établissement dans ces domaines**. La **revue annuelle de contrôle interne réalisée par les commissaires aux comptes** permet aux services d'avoir une analyse extérieure et d'identifier les axes de travail prioritaires.

La synthèse des résultats de **l'autodiagnostic de maturité** en matière de maîtrise des risques menés dans les différents cycles permet d'obtenir le résultat suivant :

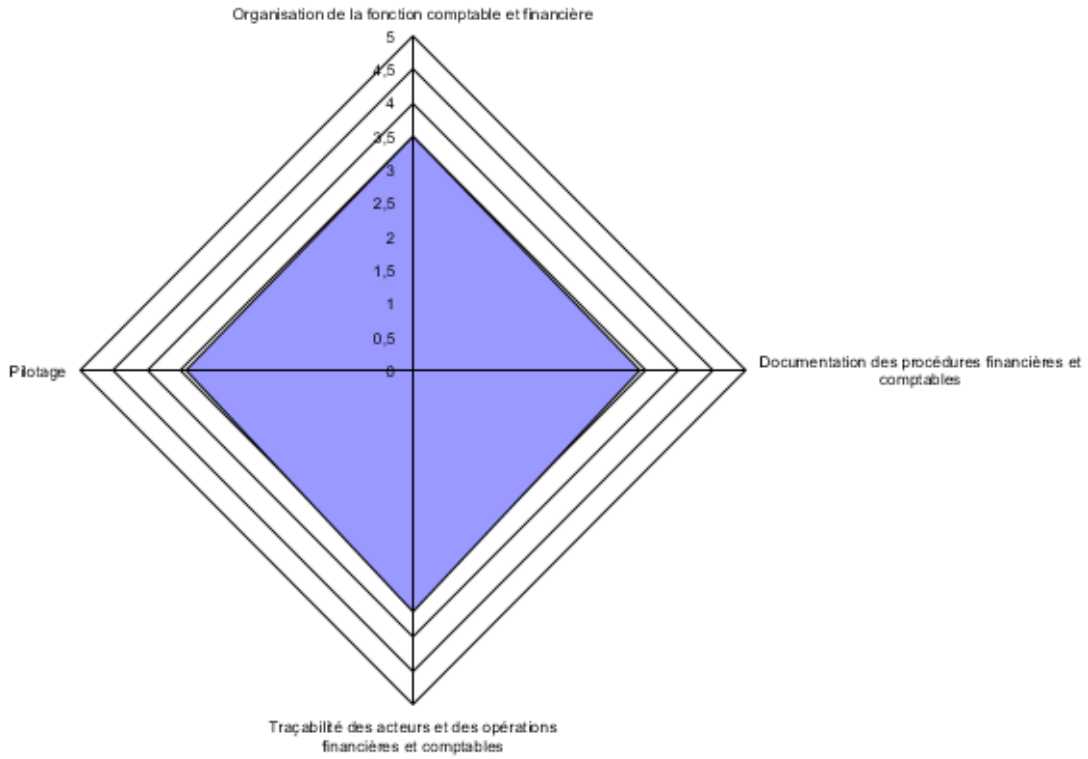

Le pilotage et l'organisation de la fonction financière et comptable sont **globalement maîtrisés** (organisation d'instances et de groupes de travail pour piloter l'activité, COPIL SIFAC réunissant différents services, OFN revus chaque année…).
Le **niveau de documentation est variable** suivant les cycles. Certains cycles sont partiellement documentés et nécessitent des compléments (ex : budget, recettes), d'autres nécessitent une actualisation complète (ex : paie).
La **traçabilité des acteurs et des opérations est complète** pour toutes les opérations réalisées dans le logiciel de gestion financière et comptable. La traçabilité est cependant **incomplète pour toutes les opérations de contrôles** (si les contrôles sont réalisés, les historiques et les restitutions de ces contrôles restent insuffisamment tracés).

4 – L'audit interne

« **L'audit interne budgétaire et comptable**, exercé de manière indépendante et objective, a pour objet de donner à chaque organisme une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise des opérations budgétaires et comptables qu'il conduit, ainsi qu'une **appréciation de la qualité du contrôle interne budgétaire et comptable**. L'organe délibérant arrête un programme d'audit. Le cas échéant, il met en place un comité d'audit, chargé de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne budgétaire et comptable et de faire toutes propositions tendant à l'amélioration de ce dernier. Le programme d'audit est soumis à ce comité. L'organe délibérant fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de ce comité. Le contrôleur budgétaire en est membre de droit. L'agent comptable assiste à ses délibérations. »

L'établissement s'est doté, depuis 2013, d'un dispositif d'audit interne reposant sur trois éléments : une charte d'audit interne, un comité d'audit interne et une équipe d'audit interne.
La **charte d'audit interne**, approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration en février 2013, précise le rôle, la finalité et les responsabilités de l'audit interne au sein de l'établissement.

Les audits réalisés depuis 2013 ont porté sur les thématiques suivantes :
- La gestion des contrats de recherche dont la gestion est internalisée (2013)
- Les déplacements professionnels des agents (2014)
- L'organisation financière et comptable de l'IUT Lyon 1 (2016)

En 2021, sous l'impulsion du **projet annuel de performance de l'établissement** pour l'année 2021 qui prévoyait de « finaliser le dispositif de maîtrise des risques de l'établissement », des travaux de mise à jour de la charte d'audit interne ont été engagés, sous l'égide de la direction générale des services.

La nouvelle charte redéfinit le **périmètre d'action du comité d'audit interne** et sa composition, présente les **règles de fonctionnement du comité d'audit interne**, permet la **garantie du principe d'indépendance du comité d'audit interne** et réaffirme le **rôle de mise en place d'un programme pluriannuel d'audit**, élaboré par le comité d'audit interne.
Pour l'exercice 2023, un nouveau programme d'audit interne sera mis en place par le comité. Le sujet du suivi des charges d'enseignement est identifié comme l'une des thématiques prioritaires en matière de maîtrise des risques.

Il faut ainsi noter que cette charte d'audit interne dépasse la sphère de la chaîne financière et comptable, dans la mesure ou l'audit interne portera sur toutes les fonctions de l'université (scolarité, RH, patrimoine…).

La composition du nouveau comité d'audit interne et d'amélioration continue (CAIAC) a été arrêtée par délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2021.

III - Rapport d'activité 2022

Le comité de pilotage du groupe d'élaboration des normes ne s'est pas réuni en 2022. A ce titre, l'un des enjeux du plan d'action 2023 est de poser les jalons d'une relance de la dynamique du groupe d'élaboration des normes.

Toutefois, malgré l'absence de réunion du comité de pilotage sur 2022, le dispositif de contrôle interne a prouvé sa robustesse par la poursuite de diverses actions de maîtrise des risques financiers et comptables

dans les différents cycles. C'est ainsi que des actions de contrôle interne ont pu être mises en place tout au long de l'année 2022, comme par exemple l'actualisation annuelle de tous les organigrammes fonctionnels nominatifs des différents cycles.

1. Etat d'avancement du plan d'action 2022

Lors de l'année 2022, le plan d'action de maîtrise des risques, adopté le 25 janvier, a été partiellement réalisé. Certaines actions sont en cours et se poursuivront lors des prochains exercices.

2. Bilan d'activité ordonnateur

En plus des missions d'audit classiques réalisées dans le cadre de la charte d'audit interne, des missions d'accompagnement ont été mises en place, dans un format plus souple. Elles concernent des flux financiers précis. Il s'agit de missions récurrentes (mensuelles ousemestrielles) réalisées par des agents de la direction des services financiers.

a. Audit de la carte achat

Une mission d'accompagnement à l'utilisation de la carte achat a été mise en place en 2020 pour suivre et analyser les dépenses réalisées sur carte achat. Ce suivi vise à fournir l'assurance raisonnable que les principes généraux d'utilisation de la carte achat sont respectés, notamment en termes d'usages possibles, recommandés ou proscrits.

Sur la base d'un contrôle sur pièces (technique de l'échantillonnage) la mission produit chaque mois, à destination de l'agent comptable et du directeur général des services adjoint aux finances, un rapport d'utilisation de la carte sur le mois écoulé.

Cette activité s'est poursuivie sur l'année 2022. Les rapports n'ont pas systématiquement été transmis à l'agent comptable et au DGS adjoint aux finances. Néanmoins, un rapport de synthèse de l'usage de la carte achat sur l'année 2022 a été réalisé le 13 février 2023.

La mission a noté que la conformité de l'utilisation de la carte achat aux prescriptions du guide est inégale en fonction des porteurs. La carte achat est parfois utilisée pour des dépenses relevant de frais de mission, prise en charge par le module mission de SIFAC. Par ailleurs, les délais d'intégration des transactions faites par carte achat dans l'outil (leur régularisation par un bon de commande) dépassent en moyenne assez largement le délai de 5 jours préconisé par le guide.

Il s'agira dès lors de renforcer le dispositif de formation autour de la carte, et de renforcer les dispositifs de contrôle autour de l'usage de la carte (cf. IV. Plan d'actions 2023).

Une synthèse de cette analyse sera adressée à la gouvernance.

b. Audits missions

Dans le but de garantir la bonne gestion des missions, conformément au cadre établi par le guide de gestion des missions et la politique voyage d'affaires, des audits sont mis en place chaque année par la Direction des Services financiers. Ainsi, 21 structures ont été auditées au cours de l'année 2022, soit 5 de plus qu'en 2021 :

- 4 structures auditionnées sur les mois de février et mars 2022 : Service Commun de Documentation, les laboratoires CREATIS et LBBE. Le pôle voyage d'affaires a été auditionné par deux cadres de la DSF.

- 4 structures auditionnées sur les mois d'avril et mai 2022 : la composante POLYTECH et les laboratoires LAGEPP, IMP et le LEHNA.

- 4 structures auditionnées sur les mois de juin et juillet 2022 : l'IUT, la cellule congrès et les laboratoires ICJ et ILM.

- 5 structures auditionnées sur les mois de septembre et octobre 2022 : le service commun de documentation, l'observatoire des sciences de l'univers, les laboratoires INMG, CRAL et LIRIS.

- 4 structures sur les mois de novembre et décembre 2022 : les laboratoires ICBMS, ILM, H2O et IP2I

Au global, le pôle voyage d'affaires (PVA) a constaté une reprise significative des déplacements professionnels sur l'ensemble des structures auditées. Cette reprise peut s'accompagner néanmoins d'une perte d'expertise localisée dans certaines structures hors du périmètre du PVA dans le traitement des missions dans SIFAC et une moins bonne connaissance de la politique voyages d'affaires, constatée sur la majorité des structures auditées.

Il est à noter que les contrôles 2022 ont beaucoup porté sur des missions à l'étranger, plus complexes.

Des actions correctrices ont été mises en œuvre en 2022 pour pallier ces difficultés. A ce titre, plusieurs sessions de formation pour les agents sur des points précis de gestion des missions ont d'ores et déjà eu lieu.

c. Analyse des actes et anomalies de gestion

Comme chaque année, la cellule SIFAC de la direction des services financiers a procédé à une analyse des actes et anomalies de gestion. Cette analyse a porté sur l'année civile 2021.

En tout, 32 285 bons de commande ont été saisis dans l'outil SIFAC, 43% par la DSF, le reste par des structures hors pôle.

L'analyse s'est portée sur les types d'anomalie suivant :

- Bon de commande erroné

- Domaine d'activité erroné

- Type d'imputation erroné

- TVA erronée

- Niveau de besoin erroné

- Unité d'achat erronée

L'analyse montre que le taux d'anomalie des structures hors pôle a augmenté en 2021 (+24 %), tandis que le taux d'anomalie des structures internes DSF a été réduit de moitié.

Sur le flux spécifique des missions, l'analyse des actes de gestion met en lumière une très forte augmentation du nombre d'anomalies pour les structures hors PVA, et une baisse de 2,2% des anomalies au niveau du PVA.

3. Bilan d'activité comptable

a. Couverture du risque de faux ordres de virement

✓ Contexte

La DRFIP tient à jour un fichier national de tiers connus comme frauduleux. Ce fichier peut être injecté dans SIFAC afin de pouvoir alerter en cas de manipulation d'une de ces données frauduleuses recensées par la DGFIP. Le contrôle porte sur :

- IBAN / Comptes bancaires
- SIRET
- Nom de société / Noms et prénoms

✓ Organisation interne agence comptable

- Chaque mois, (au moment de l'envoi du fichier Infocentre par exemple, en début de mois), la cellule Contrôle interne demande à l'agent comptable de récupérer le fichier de « FOVI » sur le serveur ULYSSE de la DGFIP.
- Extraction du fichier par l'agent comptable
- Dépôt par l'agent comptable sur le serveur partagé ou envoi par mail au contrôle interne comptable.
- Le fichier est archivé et répertorié dans le classeur FOVI suivi
- Intégration du fichier dans SIFAC par le correspondant SIFAC de l'AC.
- Analyse mensuelle du fichier par la mission contrôle interne (comparaison avec nos bases de tiers)

b. Contrôle des habilitations SIFAC

Le contrôle des habilitations SIFAC est réalisé en plusieurs étapes :

- Une extraction de toutes les personnes habilitées à une ou plusieurs transactions sur SIFAC est éditée
- Une recherche individuelle de chaque agent a été menée afin de compléter la colonne « STRUCTURE » à laquelle l'agent appartient.
- Une correction de la structure d'appartenance est réalisée si l'agent a changé de fonction au sein de l'UCBL. Un blocage de l'agent sur SIFAC est mis en place si l'agent n'est plus présent dans l'annuaire de l'UCBL.

Les transactions suivantes ont été identifiées comme étant particulièrement sensibles en termes droits accordés :

- **TRANSACTIONS « ORDONNATEUR » :**

M21N (création d'une commande d'achat)
M22N (modification d'une commande d'achat)
MIGO (constatation du service fait)

- **TRANSACTION « ORDONNATEUR ET AGENT COMPTABLE » :**

PRMD (création ou modification d'un missionnaire)

- **TRANSACTIONS « AGENT COMPTABLE » :**

F110 (paiement)
MIRO (liquidation d'une facture fournisseur)
XK01 (création d'un fournisseur)
XK02 (modification d'un fournisseur)

Après analyse, il est apparu que certains agents ont accès à des transactions « Ordonnateur » et « Comptable ». Il s'agit d'agents de la Cellule SIFAC et de la DSI dont les missions sont transversales.

L'utilisation des transactions est contrôlée afin de vérifier qu'aucune écriture n'ait été passée par ceux-ci. Les pièces de décaissement (pièces de type KZ) ont été générées uniquement par les agents du service Comptabilité Générale de l'agence comptable, ayant l'habilitation à effectuer des paiements.

La revue des droits de juillet 2022 arrive à la même conclusion que celle de juillet 2021. Ainsi, l'agence comptable relève que le contrôle annuel est nécessaire et suffisant. Aucune anomalie n'a été détectée, un nettoyage de la base est réalisé régulièrement. En septembre 2022 les créations et suppressions de comptes sont nécessaires en fonction des arrivées et départs des agents.

c. Contrôle des saisies des RIB clients et fournisseurs

La procédure de saisie des fournisseurs reste inchangée.
L'étape supplémentaire consiste à confirmer la modification de coordonnées bancaires dans les tiers fournisseurs.

Cette confirmation doit se faire impérativement par deux personnes distinctes.

Le contrôle en place bloquera tout paiement fournisseur lors du lancement de la proposition F110. Le service en charge du traitement, selon l'organisation définie, devra alors confirmer la modification pour poursuivre le traitement.

En 2022, une revue des bases clients et fournisseurs a permis de fiabiliser les données, notamment :

- Identifications des clients en doublons
- Suppressions des RIB sur clients soldés, rapprochées et inactifs depuis plus de 2 ans
- Suppressions des RIB clients multiples (clients présentant plusieurs coordonnées bancaires)
- Suppressions des RIB fournisseurs en doublons

Cette revue sera également reconduite au cours de l'année 2023.

d. Contrôle de paie

En liaison avec la direction des ressources humaines, l'agence comptable réalise plusieurs opérations mensuelles de contrôle sur les fichiers de paie. Ces opérations nécessitent une mobilisation importante de l'agence comptable (agents du service recettes et du contrôle interne). Une ré-organisation des services de la direction des ressources humaines sera déployée en 2023, suite au passage en gestion intégrée. De plus, le logiciel de paie actuellement utilisée (Winpaie) sera également abandonné en 2023 au profit de l'interface SIHAM préliquidation.

Les agents réalisant le contrôle de paie ont donc bénéficié de plusieurs actions de formation en 2022 afin de pouvoir répondre aux enjeux organisationnels à venir.

e. Travaux préparatoires avant déploiement du Contrôle Hiérarchisé de la Dépense

L'agence comptable souhaite mettre en œuvre à compter de l'année 2023 un contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) au sein du service facturier.

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 (décret GBCP) et de l'instruction ministérielle du 3 avril 2018, le CHD formalise et encadre la modulation des contrôles réalisés lors des opérations de dépenses.

Durant l'année écoulée, le service facturier a réalisé un contrôle uniforme, a priori et exhaustif sur l'ensemble des demandes de paiement. Le CHD a vocation à se substituer au dispositif actuel, en allégeant les contrôles sur les dépenses à faibles risques, pour les recentrer sur les dépenses les plus significatives et à fort enjeux. Cette modulation se traduit notamment par l'application de taux de sondage et la définition de seuils, afin de réaliser des contrôles sur un échantillon de factures dont les montants sont inférieurs aux seuils déterminés. Cet échantillonnage pourra être réalisé a priori ou a posteriori du paiement. Les dépenses dont les montants sont supérieurs aux seuils fixés demeureront contrôlées exhaustivement et a priori. Pour garantir l'homogénéisation des contrôles, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) a établi des référentiels obligatoires et indicatifs qui précisent le type, l'intensité et la fréquence des contrôles à réaliser pour chaque nature de dépense. Tous les établissements publics et collectivités territoriales peuvent ainsi élaborer des plans de contrôle personnalisés, en respectant les contraintes et indications fixés par ces référentiels.

Le déploiement du CHD vise également à renforcer la complémentarité des services. Il s'agit en effet d'accroître l'autonomie et la responsabilité des gestionnaires suite à l'entrée en vigueur du nouveau régime de responsabilité commun aux ordonnateurs et aux comptables.

Depuis le 1er janvier 2023, la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable est en effet supprimée. Un nouveau régime juridictionnel unifié de responsabilité s'applique dorénavant à tous les gestionnaires publics. L'ensemble des acteurs œuvrant sur la chaine de la dépense, de la recette, de la gestion de biens publics, pour le compte d'une personne morale de droit public, sont donc visés par cette réforme. En cas d'infraction avérée et liée à une faute grave, le juge financier pourra dorénavant sanctionner tout gestionnaire à l'origine des faits reprochés, qu'il soit ordonnateur ou comptable. Ce nouveau régime juridictionnel vise à responsabiliser chaque agent de la chaîne financière, et impose ainsi une révision des procédures de contrôle interne.

En conséquence, l'agence comptable a établi en début d'année 2023 un plan de contrôle CHD conforme aux référentiels DGFiP. La mise en œuvre de ce plan permettra de :

- Renforcer l'efficacité des contrôles
- Maitriser davantage les risques
- Réduire significativement les délais de paiement

Le CHD de l'agence comptable a été validé par la DGFiP par courrier du 26 janvier 2023.Le déploiement du CHD nécessite au préalable une communication auprès des ordonnateurs. Une note d'information sera donc adressée à l'ensemble des services au cours du premier semestre 2023, pour présenter les apports et les impacts des nouvelles modalités de contrôles. Toutefois, les informations détaillées dans le plan ne seront pas divulguées aux ordonnateurs pour préserver la confidentialité et le caractère dissuasif des contrôles.

La traçabilité des vérifications permettra d'établir des indicateurs sur la qualité des demandes de paiement, et d'identifier les anomalies récurrentes. Les services ordonnateurs seront tenus informés des contrôles réalisés et des erreurs constatées, à travers des comptes rendus ponctuels et un bilan annuel. Ces restitutions permettront de valoriser les bonnes pratiques, et de sécuriser les procédures.

Le Conseil d'Administration sera tenu informé des résultats obtenus et des modifications apportées au plan de contrôle.

Enfin, il apparait d'ores et déjà nécessaire d'accompagner le déploiement des organigrammes fonctionnels nominatifs (OFN) à l'ensemble des structures des gestionnaires publics (hors DSF et hors AC, déjà opérationnels), sur le périmètre strict de la dépense, de la recette et de la gestion de biens publics. Ces organigrammes seront le point d'entrée d'identification des responsabilités pour le juge.

IV – Plan d'actions pour 2023

Le plan d'actions de maîtrise de risques comptables a été réactualisé pour l'exercice 2023 (cf. annexe 4). Les diverses recommandations des commissaires aux comptes de l'UCBL et autorités de contrôle ont été prises en considération.

a. Un contexte institutionnel et réglementaire en évolution

Par délibération du 26 avril 2022, le conseil d'administration a autorisé la tenue de groupes de travail pour préparer un rapprochement institutionnel entre l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'Université Lumière Lyon 2, et l'école d'ingénieur CPE Lyon. Des ateliers conjoints entre les agents des universités Lyon 1 et Lyon 2 ont été menés en fin d'année 2022 pour identifier les points de convergences et de divergences.

Le plan d'actions a ainsi été pensé à l'aune du rapprochement institutionnel prévu entre Lyon 1 et Lyon 2 en 2024. Il s'agira ainsi pour 2023 de se donner les garanties raisonnables que l'ensemble des risques qui pèsent sur les cycles sont sous contrôle.

Par ailleurs, suite à l'ordonnance du 23 mars 2022, qui réforme le régime de responsabilité des gestionnaires publics, la nécessité de disposer d'un dispositif de contrôle interne robuste et efficace est encore plus prégnante que par le passé. En effet, tous les acteurs de la sphère publique sont désormais justiciables de la cour des comptes, et leur responsabilité peut être engagée en cas de faute commise dans la gestion financière et comptable de l'établissement. Ainsi, la responsabilité est désormais partagée entre ordonnateur et comptable.

Sur le cycle paie, le passage à SIHAM préliquidation, et donc à un système de gestion intégrée (ou un gestionnaire RH gèrera le dossier d'un agent sur ses versants administratifs et financiers) nécessitera également de faire évoluer le dispositif de contrôle interne.

Enfin, sur le cycle budget, le contexte économique, caractérisé par l'explosion du coût des fluides, une inflation tenace qui pèse sur de nombreux postes de dépense de l'université (en particulier les dépenses immobilières), nécessite d'avoir une réflexion plus poussée de contrôle interne budgétaire sur la capacité de l'établissement à sauvegarder ses marges.

b. Un plan d'actions 2023 qui s'adapte au contexte

C'est dans ce contexte que le plan a été formalisé autour de 5 axes de travail :

- Renforcement de la documentation (13 actions)
- Fiabilisation et modernisation des processus (10 actions)
- Réorganisation des structures (6 actions)
- Renforcement des contrôles (3 actions)
- Formation (1 action)

Le comité de pilotage du GEN assurera le suivi tout au long de l'année de la mise en œuvre de ce plan d'action.

En prévision du rapprochement institutionnel entre Lyon 1, Lyon 2 et CPE, le plan prévoit une mise à jour de toutes les cartographies de processus et procédures, l'actualisation des formulaires et met l'accent sur l'importance des travaux préparatoires pour la création de l'EPE, notamment aux groupes de travail thématique.

La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics se traduit par la nécessité de déployer les organigrammes fonctionnels nominatifs sur toute la chaîne financière et comptable. Jusqu'aujourd'hui, ces derniers étaient déployés au niveau des services financiers (agence comptable et direction des services financiers) ainsi qu'au niveau du cycle paie. Il s'agira de les déployer sur le périmètre des composantes et des unités de recherche.

En termes de contrôle interne budgétaire, l'accent sera mis en 2023 sur la mise à jour et le renforcement de la documentation du cycle budget. Il s'agira d'assurer les garanties d'une continuité de service, en particulier sur les segments de son activité les plus stratégiques : ouverture du budget, reports, élaboration des annexes budgétaires… Il s'agira aussi de garantir un égal niveau de compétences et de maitrise au sein des équipes en charge de la construction budgétaire.
Cette sécurisation du cycle budget s'accompagnera d'une réflexion sur les modalités de pilotage budgétaire dans un contexte de réduction des marges budgétaires (cf. hausse du coût des fluides : 17,5 M€ en 2022 contre 7,6 M€ en 2021) : quels outils de prospective adopter ? Il existe des pistes, notamment avec l'outil de simulation financière de France Universités, dans le cadre de la démarche PEEC 2030.

Par ailleurs, sur le cycle recettes, le comité de pilotage du GEN souhaite que la cartographie des recettes soit finalisée avant la fin de l'année, listant de façon exhaustive les recettes, leurs échéances, et les caractérisant, pour optimiser le pilotage de ces dernières. La maîtrise des recettes est un élément important de la santé financière de l'établissement.

En matière de contrôle interne comptable, le plan d'action 2023 se focalisera sur la pérennisation des diverses actions déjà engagées pour la maîtrise des risques :

- La formalisation de procédures, notamment en ce qui concerne le transfert des immobilisations en cours, ou la méthodologie d'élaboration du plan de trésorerie prévisionnel
- La poursuite des contrôles notamment sur le traitement comptable des opérations anciennes et la mise en qualité des bases

S'agissant des ressources humaines, la mise en place de la gestion intégrée impliquera de nouvelles modalités de travail, que le plan d'action 2023 intègre à la réflexion globale. De nouvelles procédures et cartographies de processus seront mises en place à cet effet.

Sur le cycle dépenses, le Contrôle Hiérarchisé de la Dépense sera déployé au cours du premier semestre 2023. Le plan de contrôle élaboré par l'agence comptable a en effet été validé par la DGFiP en date du 26 janvier 2023. Une synthèse des contrôles réalisés sera transmise annuellement aux services ordonnateurs. Certains points particuliers pourront faire l'objet de restitutions infra annuelles (notamment en cas d'erreurs récurrentes).

Dans le cadre du cycle immobilisations, et dans l'objectif de qualité des comptes, les efforts seront poursuivis pour fiabiliser le patrimoine immobilier en termes d'exhaustivité, notamment par l'intégration des bâtiments contrôlés par l'UCBL actuellement dans le patrimoine d'autres unités.

D'un point de vue plus global, un bilan du plan de simplification de la chaîne financière et comptable, élaboré en 2016 par la direction des services financiers, sera mis en place. Il s'agira de s'interroger sur les axes de simplification qui sont encore à développer.

En matière de comitologie, il est prévu de mettre en place un comité utilisateurs (compris comme réunissant des représentants d'acteurs de l'université en lien avec la chaîne financière et comptable) pour nourrir ces réflexions et veiller à ce que les travaux du GEN aient du sens pour ceux qui ne sont pas experts en matière de gestion budgétaire, financière et comptable.

V - Annexes

Annexe 1 : Cadre juridique

Annexe 2 : Composition du Groupe d’élaboration des normes et responsables de cycles

Annexe 3 : Cartographie d’avancement de la documentation par cycles

Annexe 4 : Plan d’action 2023

Annexe 5 : Réponse à l’enquête ministérielle annuelle

Annexe 6 : Liste des procédures mises à jour en 2022

ANNEXE 1 : Cadre juridique

L'exigence de qualité comptable est consacrée par un corpus juridique qui s'impose aux établissements publics nationaux dont les universités.

1. La Constitution du 4 octobre 1958 - Article 47-2.

« Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ».

En tant qu'administrations publiques, les établissements publics nationaux dont les Universités, sont soumis à cette disposition constitutionnelle.

2. La Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) du 1er août 2001 - Articles 27 et 31

« Les comptes de l'Etat doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière ».

« Les comptables publics (…) s'assurent notamment de la sincérité des enregistrements comptables et du respect des procédures ».

Les Universités, en tant qu'opérateurs de l'Etat, sont valorisées dans les comptes de l'Etat et sont donc concernées par cet objectif de la LOLF.

3. La loi du 1er août 2003 de sécurité financière,

Cette loi prévoit que les établissements publics ayant des comptes consolidés sont soumis à l'obligation de certification.

4. La loi relative aux libertés et responsabilités des Universités (LRU), du 10 août 2007

Le passage aux responsabilités et compétences élargies a entrainé deux conséquences directement liées à l'exigence de qualité comptable des universités.

- le renforcement de l'exigence de maîtrise des risques financiers et comptables,
- la certification des comptes par un commissaire aux comptes.

5. La circulaire DGFIP du 1er juin 2011 sur la mise en œuvre d'une démarche de contrôle interne comptable et financier (CICF)

Cette circulaire pose le cadre méthodologique et les modalités du renforcement du contrôle interne et financier (CICF) mise en œuvre par les opérateurs de l'Etat.

6. Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique – Article 215

Le décret impose la mise en place d'un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable dans chaque organisme. Concernant le contrôle interne :

« … Le contrôle interne comptable a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité des comptes, depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable… »

7. Arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaires et comptables, pris en application de l'art. 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2015 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

Cet arrêté définit le cadre de référence des contrôles budgétaires et comptables (objectifs, périmètres, acteurs).

L'organe délibérant, informé de l'état de déploiement doit valider le plan d'actions établi sur la base de cartographie des risques budgétaires et des risques comptables.

8. La circulaire du 28 juillet 2020 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'Etat pour 2020

Le déploiement des contrôles internes budgétaires et comptables fait l'objet d'un point d'attention particulier de cette circulaire. Elle rappelle les fondamentaux en matière de contrôles internes budgétaire et comptable. Les conditions et modalités de mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise des risques financiers et comptables sont précisés. La circulaire propose également des illustrations en matière de contrôle interne budgétaire. La problématique de lutte contre la fraude fait également l'objet d'un point spécifique.

ANNEXE 2 : Composition du Groupe d'élaboration des normes

Groupe d'Elaboration des Normes Comptables
Composition

Mise à jour 27/01/2023

Comité de pilotage	
Oiasfi CHAABNIA	DGSA - Directeur des services financiers
Jeanne Emmanuelle DESPRES	Responsable contrôle interne / Agence comptable
Xavier EYMARD	Agent comptable
Teddy KAINDOH	Référent contrôle interne budgétaire - Directeur adjoint des services financiers
Xavier MAILLARD	Chargé de mission contrôle interne / Agence comptable
Membres du groupe de travail	
Marion JUILLET	Responsable du service Paie et aide au pilotage / DRH
Rachel BLANC	Fondée de pouvoir - Responsable pôle comptabilité générale / Agence comptable
Myriam CHAMBE	Cellule SIFAC / DSF
Rémi CROELLA	Responsable du service recettes - recouvrement - contrôle de la paie / Agence comptable
Jules BOURGUIGNON	Contrôleur de gestion / DSF
Cédric ETCHEVERRY	Responsable PGF Doua /DSF
Khadija HAMRANI	Direction du budget / DSF
Nadège HOUCINI	Responsable du pôle politique de l'achat
Béatrice MONTFOLLET	Responsable pôle dépense / Agence comptable
Valérie POPULO	Responsable du service partenariat / DSF
Yann QUIRION	Responsable de la direction du budget / DSF
Gilles RECH	Directeur des systèmes d'information
Nicolas TIBERGHIEN	Responsable PGF Santé / DSF

CYCLE	RESPONSABLE
Paie	Marion JUILLET
Recettes	Khadija HAMRANI
Immobilisations	Myriam CHAMBE
Dépenses	Oiasfi CHAABNIA
Budget	Yann QUIRION
Opérations pluriannuelles	Valérie POPULO
Trésorerie	Rachel BLANC
Compte financier	Xavier EYMARD
Opérations comptables	Xavier EYMARD
Comptabilité analytique	Teddy KAINDOH

Cycle	CIC	CIB
Paie – Masse salariale	●	●
Recettes	●	●
Immobilisations	●	●
Dépenses	●	●
Budget - Programmation		●
Gestion des contrats de recherche	●	●
Trésorerie	●	●
Compte financier	●	
Opérations comptables	●	
Comptabilité analytique		●

Annexe 3 : Cartographies des risques

Date de mise à jour : décembre 2023

Plan d'actions de maîtrise des risques financiers et comptables 2023

Tous les processus						
Risque	**Conséquence(s) possible(s)**	**Piste d'actions**	**CIC**	**CIB**	**Niveau du risque si réalisé**	**Niveau de maîtrise**
Saisie erronée ou fraude suite à l'accès à des transactions financières et comptables du logiciel inadapté	Qualité comptable et financière: Comptabilités budgétaires et financières erronées Image / légal et juridique: en cas de fraude financière	- Revue de contrôle des accès aux transactions comptables (Fait) - Attribution des droits sous forme de profils métiers type (Fait) - Réinitialisation annuelle des mots de passe annuelle (Fait) - Vigilance sur les actions effectuées sur des comptes génériques				
Absence de plan de contrôle interne budgétaire et comptable: les contrôles ne sont pas systématiquement formalisés, connus, traçés.	Qualité comptable: Risque d'oublier des contrôles Légal et juridique: Absence de plan de contrôle exhaustif à présenter en cas de contrôle des tutelles	- Recensement des contrôles effectués (actuellement non exhaustif et à actualiser) - Suite à l'analyse de la balance, mettre en place des revues de contrôles systématiques sur les comptes "sensibles" (cf cycle opérations comptables				
Défaut de fiabilisation de la saisie dans SIFAC (ex: code d'imputation, adresse de livraison, code d'activité…)	Qualité comptable et budgétaire: Impacts erronés en comptabilités Analyse: analyse de gestion et choix de pilotage de nos activités biaisés	- Formation initiale puis des formations "perfectionnement" à destination l'ensemble des gestionnaires financiers et comptables pour sensibiliser à l'importance des bonnes pratiques - Mise en place d'un groupe de travail sur la fiabilisation des données				
Fiscalité						
Risque	**Conséquence(s) possible(s)**	**Piste d'actions**	**CIC**	**CIB**	**Niveau du risque si réalisé**	**Niveau de maîtrise**
Difficultés d'interprétation et d'application de la TVA pour les opérations spécifiques de l'UCBL: risque de manque de régularité des comptes de l'établissement.	Qualité comptable et financière: Comptabilités budgétaires et financières erronées Juridique: Risque de pénalités financières en cas de calculs erronés	- Fiche de méthode, formation				
Déclaration de l'activité industrielle et commerciale: Risque de mauvaise évaluation de la part AIC dans nos comptes, risque d'utiliser une méthode incorrecte pour les déclarations patrimoniales annuelles	Juridique: Risque de pénalités financières en cas de méthode erronées ou non justifiées	- Documenter chaque déclaration AIC sur les sources des montants déclarés et la méthodologie utilisée.				

Budget						
Risque	**Conséquence(s) possible(s)**	**Piste d'actions**	**CIC**	**CIB**	**Niveau du risque si réalisé**	**Niveau de maîtrise**
Absence de cadrage et de méthode pour l'élaboration du budget (méthode d'élaboration du budget non définies ou diffusées, procédures insuffisamment formalisées)	Impact financier: Mauvaise prévision budgétaire Impact réglementaire: Risque de retard dans l'adoption et la mise en œuvre du budget Impact en pilotage: Déficience de la qualité des données produites	- Rédaction de modes opératoires d'élaboration du budget - Rédaction de cartographies de processus				
Mauvaise qualité des données budgétaires qui se traduit soit par des données: - erronnées (mal valorisées, divergentes selon les différentes sources) - non exhaustives - mal imputées - mal rattachées	Impact financier: Mauvaise prévision budgétaire Impact en pilotage: Choix de gestion potentiellement erronés					
Mauvaise estimation ou absence de visibilité des grands projets d'investissements (PPI)	Impact financier: Mauvaise prévision budgétaire Impact en pilotage: Déficience de la qualité des données produites	Mise en place de comités de suivi PPI depuis plusieurs années				
Insincérité de la programmation budgétaire. Orientations stratégiques inadaptées ou insuffisamment explicitées.	Impact financier: Mauvaise prévision budgétaire Impact en pilotage: Déficience de la qualité des données produites					
Concentration de l'expertise budgétaire en un nombre réduit de personnes.	Impact en pilotage: Perte d'information Impact financier: Risque d'erreur	- Rédaction de modes opératoires d'élaboration du budget - Accentuer l'interdépendance entre les collaborateurs de la direction du budget. Formalisation dans l'organigramme fonctionnel nominatif				
Mauvaise estimation des recettes: Recettes sous-évaluées par rapport à la réalisation Recettes sur-évaluées par rapport à la réalisation	Impact en pilotage: risque de résultat négatif	- mise en place d'une cartographie des recettes				

Budget						
Risque	**Conséquence(s) possible(s)**	**Piste d'actions**	**CIC**	**CIB**	**Niveau du risque si réalisé**	**Niveau de maîtrise**
Mauvaise estimation des dépenses: Dépenses sur-évaluées par rapport à la réalisation	Impact en pilotage: Des projets qui n'avaient pas été retenus auraient pu être réalisés					
Sur investir sans anticiper la charge des amortissements sur les budgets des exercices à venir. Ressources insuffisantes par rapport aux charges d'investissement	Impact pilotage: Des budgets notamment SACD qui risquent de ne pas être à l'équilibre					
Mauvaise estimation des amortissements dû à l'absence de saisie des fiches immobilisations ou de suivie des sorties d'immobilisations.	Impact financier : décalage et cumul d'amortissements sur les exercices suivants					
Non rattachement des subventions aux opérations concernées	Impact financier : décalage et cumul de la quote-part sur les exercices suivants Sur l'exercice en cours, dégradation du résultat					
Hausse non contrôlée du budget des heures complémentaires	Impact financier : soutenabilité budgétaire fragilisée	Refonte du système de droit de tirage				

Trésorerie						
Risque	**Conséquence(s) possible(s)**	**Piste d'actions**	**CIC**	**CIB**	**Niveau du risque si réalisé**	**Niveau de maîtrise**
Niveau de trésorerie insuffisant pour pouvoir régler les dépenses	Risque financier: impossibilité de pouvoir réaliser des projets	Accélérer le recouvrement des recettes.				
Trésorerie courante trop élevée	Manque à gagner du fait du fort contingentement des possibilités de placement. Exception : recettes fléchées liées à des libéralités.	Pas d'action possible, mais veille réglementaire indiquée sur le sujet				
Décalage important dans le versement de la subvention pour charge de service public	Enjeu comptable et financier: Incapacité de paiement Image: Impossibilité de payer les fournisseurs	Suivi des versements de la SCSP et alerte si nécessaire - Affiner le plan de trésorerie prévisionnel sur les mois pour les encaissements importants (PPI, remboursement TVA…)				
Mauvaise information financière sur l'impact de l'encaissement de la SCSP sur le plan de trésorerie du fait du décalage du rapprochement.	Enjeu comptable et financier : mauvaise qualité de l'information financière	- réactivité rapprochement côté comptable sous réserve d'avoir toutes les informations - réactivité transmission informations côté ordonnateur => rapprochement comptable au plus près de la pièce budgétaire, et réalisation de la pièce budgétaire au plus près de l'encaissement				
Limite dans le plan de trésorerie réalisé qui se base sur la comptabilité budgétaire et non sur les opérations effectives de trésorerie (encaissements et décaissements réellement effectués sur les comptes de classe 5)	Analyse des flux de trésorerie: Mauvaise lisibilité des impacts en trésorerie encaissements et décaissement suivant la nature des opérations.	- Rapprochements comptables au plus près de la réalisation de la pièce budgétaire				

Trésorerie						
Risque	**Conséquence(s) possible(s)**	**Piste d'actions**	**CIC**	**CIB**	**Niveau du risque si réalisé**	**Niveau de maîtrise**
Décalages mensuels importants entre les prévisions et le réalisé.	Pilotage: Risque d'effectuer des choix de gestion biaisés Impossibilité de se baser complètement sur le plan prévisionnel de trésorerie pour gérer les décaissements importants	- Améliorer la qualité des prévisions de flux de trésorerie en utilisant mieux l'expérience du réalisé des années antérieures - Mieux prévoir les dates des encaissements les plus importants - Adapter des scénario prudents - Communiquer suffisamment en amont les données budgétaires pour la réalisation du plan de trésorerie lors du BI et des BR - Communiquer en amont sur le calendrier du BR				
Difficulté de maîtrise des prévisions sur les opérations pour comptes de tiers, notamment encaissements/décaissements sur conventions pour compte de partenaires, TVA, bourses AMI	Pilotage: Risque de ne pas arriver à anticiper les mouvements importants de trésorerie, risque de décalage entre encaissements et décaissements. Information financière : cf. solde budgétaire prévisionnel peut être erroné	- Lister et anticiper les opérations concernées au moment de la préparation du budget initial (SRP)				
Gestion dans l'outil SIFAC non fiabilisée de certaines opérations en terme d'impact sur le plan de trésorerie.	Pilotage: Risque de produire un plan de trésorerie erroné (décalage des impacts dans le temps ou par nature d'opérations), ce qui entraîne des analyses et des choix de pilotage non fiables	- Conduire des analyses pour détecter les anomalies et aller vers des pratiques totalement fiabilisées				

Recettes						
Risque	**Conséquence(s) possible(s)**	**Piste d'actions**	**CIC**	**CIB**	**Niveau du risque si réalisé**	**Niveau de maîtrise**
Titrage des recettes non exhaustif (défaut de titrage) ou doublon de demandes de titrage	- non réalisation du budget - manque à gagner (recettes non prévues, qui auraient dû être titrées en amont)	- Travailler sur la chaîne de la recette (procédures de titrage et d'encaissements…) - Procéder à un recensement exhaustif des recettes pour pouvoir piloter - Analyse des recettes du compte d'attente - Recensement de toutes les conventions en cours ayant une conséquence financière - Mise en place d'un service facturier recettes				
Titrage des recettes non exhaustif sur le champ de la formation continue	- non réalisation du budget - manque à gagner	Mettre en place un rapprochement informatique entre les logiciels de gestion Harmonisation des règles de gestion des recettes de la formation continue entre FOCAL et l'IUT				
Titrage des recettes non exhaustif (non prévues au budget)		Mise en place d'une cartographie des recettes (finalisation courant février 2023)				
Mauvais traitement dans le rapprochement des recettes (problème d'identification des recettes, mauvais rattachement, erreur d'imputation...)	- réalisation budgétaire erronée - absence de rattachement aux investissements financés => impact sur l'amortissement et donc la situation patrimoniale	Faire apparaitre dans les factures un dénominateur commun avec les clients privés Pour la FC circulariser les principaux tiers.				
Relances non enclenchées ou enclenchées à tort. Risques opérationnels liés aux difficultés de l'utilisation du module relance de SIFAC.	Délais de recouvrement trop longs ou absence de recouvrement.	Recenser les problèmes rencontrés, pouvoir croiser les données.				
Risque de factures non parvenues : - Pour le client public sur chorus pro recettes - Pour les clients privés : multitude des plateformes de dépôt de facture qui augmentent le risque d'erreur	- recouvrements complexes (stagiaires partis à l'étranger, ou insolvables) - Surcharge de travail du pôle contentieux - Encaissements sur compte d'attente en hausse	- dépôt manuel sur chorus pro, sur la base des informations de la ZREC022 - mise en place d'un serveur partagé pour que tous les ordonnateurs aient accès à l'information - Généralisation de la dématérialisation prévue pour 2024				

Recettes						
Risque	**Conséquence(s) possible(s)**	**Piste d'actions**	**CIC**	**CIB**	**Niveau du risque si réalisé**	**Niveau de maîtrise**
Mauvaise qualité des documents réglementaires liés au titre de recettes (absence de signature, absence de pièces justificatives ou pièces erronnées, absence du détail des calculs du montant des factures)	- invalidité comptable de la recette => non prise en charge par le comptable	Formation aux gestionnaires.	●	●		
Existence de créances clients anciennes qui ne sont pas analysées puis traitées (dépréciation).	- Mauvaise image du patrimoine financier	Travail de suivi des créances anciennes à poursuivre et à pérenniser.	●			
Circuit des chèques avec plusieurs entrées possibles des chèques (risques de perte, encaissement frauduleux…) Risque de perte au départ (DRFIP)	- Perte financière - Image de l'établissement	- Meilleure traçabilité du courrier : réflexion organisationnelle	●			
Risque de fraude ou de manque de fiabilité des opérations de régies	- image de l'établissement	Instaurer des vérifications sur place et rappeler les règles de tenue de la comptabilité Réduction du nombre de régie et remplacement par des mandataires	●	●		
Volume de facturation disproportionné en fin d'année civile	- Charge de travail du pôle recettes en hausse	Animation d'un réseau recettes, comprenant les PGF et les structures hors pôles de gestion (FOCAL, IUT, SCD, Polytech) Création d'un PGF Formation Continue	●	●		

Plan d'actions de maîtrise des risques financiers et comptables 2023

Paie						
Risque	**Conséquence(s) possible(s)**	**Piste d'actions**	**CIC**	**CIB**	**Niveau du risque si réalisé**	**Niveau de maîtrise**
Erreurs de saisie ou d'application de la réglementation	Impact financier et comptable: fiabilité insuffisante des paies (erreur en masse ou individuel) Impact en image et en assurance pour les agents concernés.	Actions à poursuivre: - Calendriers, tableau de bord, procédures - Développer les contrôles thématiques - Continuer les contrôles systématiques directement sur les fichiers d'envoi de la paie (apport important des fichiers excel de contrôle)	●	●		
Manque de continuité du service (SPAP/AC/DRFIP) liés au problème de turnover ou d'absence simultané de 1 ou 2 agents pendant les jours de contrôle (calendriers contraints) + pb d'accès limités au serveur DRFIP pour les transmissions de fichiers de paie	Impact financier: paie incomplète ou erronée ou différée Impact en image Impact en charge de travail : volumétries importantes qui nécessitent de nouveaux contrôles chronophages	Action à poursuivre: - Formaliser les procédures pour faciliter les remplacements d'agents - Suivi des organigrammes fonctionnels	●	●		
Absence de transmission des pièces et dossiers entre services gestionnaires et SPAP ou risque de commencer le travail avant le déclenchement de la prise en charge, voire avant signature du contrat. Risque de perte de documents lié à une transmission papier des dossiers individuels entre les composantes, le serv adm du personnel et le serv central de paie.	Impact financier: risque de paiement à tort ou de paiement retardé par rapport à la prise de fonction	Sensibilisation des composantes à la nécessité d'anticiper les mouvements et de transmettre les informations rapidement, ainsi que sur le calendrier de la paie. Mise en place de la gestion intégrée Dématérialisation de la transmission des pièces justificatives	●	●		
Mauvaise évaluation des CAP sur rémunération et provision (CET, primes…)	Impact financier et comptable: mauvaise qualité des comptes et mauvaises prévisions budgétaires	Documentation et justification des calculs et modes opératoires.	●	●		
Fragilité du système d'ouverture des droits à congés et du suivi des absences des BIATSS	Impact financier et comptable : - mauvaise évaluation des CAP - impact sur la masse salariale liée à un recours à des ETPT complémentaires	Contrôles des soldes atypiques Contrôles de cohérence Saisie automatique des congés sur les période de fermeture obligatoire	●	●		
Risque d'engager des paiements à tort pour des agents déjà sortis	Impact financier: Décaissement à tort	Sensibiliser les composantes à la nécessaire remontée d'information Points de contrôles (Harpège / winpaie)	●	●		
Risque de paiement à tort d'heures complémentaires du fait du non recoupement possible des plannings (déclaratif)	Impact financier: Décaissement à tort	Process de prévision budgétaire à suivre sur les aspects des heures complémentaires		●		

Opérations pluriannuelles						
Risque	**Conséquence(s) possible(s)**	**Piste d'actions**	**CIC**	**CIB**	**Niveau du risque si réalisé**	**Niveau de maîtrise**
Des contrats qui ne passent pas dès la création par le circuit des contrats pluriannuels . Les contrats non gérés par le module conventions.	Qualité budgétaire et comptable: Mauvaise fiabilté des comptes de fin d'exercice. Opérations de report erronées		●	●		
Absence de complétude des informations et/ou absence de saisie de certaines opérations pluriannuelles dans GOPA (PPI ou autres opérations pluriannuelles)	Impact financier: Encaissements non récupérés, facture d'acompte non effectuées	Alerte de l'agence comptable au moment des contrôles Lister les types d'opérations devant figurer dans GOPA		●		
Absence de cohérence des données de GOPA avec le module conventions de SIFAC	Risque de non exhaustivité des états financiers. Risque de retard de gestion dû au fait que les contrôles comptables sont alors bloqués	Contrôle de cohérence entre GOPA et SIFAC	●	●		
Dépenses non éligibles ou refusées par le financeur. Difficultés à s'assurer que les conditions des conventions sont bien effectuées pour ne pas risquer de perdre des crédits	Impact financier: Encaissements non perçus	- Contrôles ponctuels - Contrôles lors des états financiers intermédiaires		●		
Mauvaise budgétisation des dépenses des opérations pluriannuelles par année.	Impact budgétaire: Mauvaise prévision budgétaire			●		
Réorganisation du SRP avec la création d'un centre d'ingénierie projets : risque de manque de cadrage des missions du nouveau pôle	Impact organisationel : manque de coordination dans le suivi de projets	- Rédaction de procédures et de cartographie de processus		●		
Volume du compte d'attente trop important du fait des reversements partenaires importants en fin d'exercice	Impact comptable : mauvaise qualité comptable		●			

Plan d'actions de maîtrise des risques financiers et comptables 2023

Immobilisations						
Risque	**Conséquence(s) possible(s)**	**Piste d'actions**	**CIC**	**CIB**	**Niveau du risque si réalisé**	**Niveau de maîtrise**
Manque de qualité dans l'inventaire comptable et donc des états financiers de l'établissement (pb de désignation, incohérence du n° inventaire incrémenté, manque de localisation mauvaise saisie…)	Impact budgétaire et comptable: Mauvaise image du patrimoine de l'établissement	Finir la mise à jour de la documentation Atelier de perfectionnement pour les gestionnaires Travail de mise en qualité comptable	●	●		
Existence de biens qui sont réellement entrés en service, mais pour lesquels il n'a pas été procédé au transfert des comptes 23 (immo en cours) au 21 (immo en service)	Impact comptable: Mauvaise image de la VNC du patrimoine de l'établissement Non déclenclement des amortissements	Identification des interlocuteurs à avoir en amont Calendrier de transfert à tenir plusieurs fois par exercice	●			
Problème de localisation mal renseignée d'un bien	Impact en comptabilité analytique : connaissance de coûts économiques par bâtiments erronée Risque de perte du bien	Clé de répartition au prorata des m2 à adopter. Fiabiliser la mise en application.	●	●		
Financements Externes de l'Actif : risque de rattachement tardif ou d'absence de rattachement	Impact comptable et financier: Manque de fiabilité des comptes de bilan, non déclenchement d'amortissements des FEA	Mettre en place une revue d'analyse des comptes régulière	●	●		
Risque de non exhaustivité des biens patrimoniaux du fait de l'absence de transfert de biens dont l'UCBL aurait le contrôle économique mais identifiés dans les comptes d'un autre établissement.	Impact comptable: Bilan comptable non exhaustif	Travail d'échange en cours avec les établissements partenaires concernés (UdL et métropole…)	●			
Sortie d'inventaire non réalisées (notamment suite à des vols ou dégradations…) ou sorties non justifiées	Risque financier: perte de valeur Risque de fraude Risque comptable: Bilan comptable non conforme à la réalité	Inventaire tournant MAJ de la procédure de sortie de biens Information /formation aux gestionnaires Contrôles des saisies auprès des gestionnaires	●	●		
En l'absence d'un suivi par composant, risque d'identifier les sorties pour les biens immobiliers (sortie de travaux partielle pour un immeuble)	Risque comptable : bilan comptable non conforme à la réalité	Détermination d'une clé de répartition des sorties partielles d'immeubles	●			
Du fait du nombre de sites, et des difficultés à distinguer les biens UCBL et/ou partenaires, mauvaise qualité de l'inventaire physique entraînant une mauvaise qualité comptable.	Risque financier: perte de valeur Risque de fraude Risque comptable: Bilan comptable non conforme à la réalité	Etiquetage des biens	●	●		

Plan d'actions de maîtrise des risques financiers et comptables 2023

Immobilisations						
Risque	**Conséquence(s) possible(s)**	**Piste d'actions**	**CIC**	**CIB**	**Niveau du risque si réalisé**	**Niveau de maîtrise**
Distorsion d'information entre inventaire comptable et inventaire physique. Des biens présents dans SIFAC mais pas dans GESTIMMO.	Risque financier: Perte de connaissance financière Risque de fraude	Intégration des biens dans SIFAC depuis une extraction GESTIMMO Vérification de la présence dans GESTIMMO systématique lors de la saisie dans l'inventaire comptable				
Erreur possible sur la saisie de la durée d'utilisation du bien	Risque comptable: Etats financiers erronés non prise en charge d'une part des amortissement	Vérification par l'analyse de la balance				
Compte financier						
Risque	**Conséquence(s) possible(s)**	**Piste d'actions**	**CIC**	**CIB**	**Niveau du risque si réalisé**	**Niveau de maîtrise**
Risque de ne pas arriver à tenir les échéances de réalisation des opérations de fin d'exercice et de production du compte financier	Enjeu comptable et financier/ Image de l'établissement / Impact juridique: Non production du compte financier dans les délais réglementaires	- Mise en place d'un calendrier de gestion des opérations de fin d'exercice - Organisation de COPIL "clôture" - Formaliser la documentation de l'édition du compte financier				
Difficulté de production de certains états financiers notamment tableau de flux de trésorerie. Certains tableaux annexes ne sont pas produits directement dans SIFAC.	Qualité comptable: Risque de présenter des éléments dans le compte financier erronés ou incomplets Risque d'observations de la part des tutelles et / ou des CAC	- Préparer la méthodologie de construction du compte financier en amont				
Comptes consolidés: Mauvaise connaissance du périmètre du groupe	Enjeu financier / Pilotage / image: Risque d'engager des fonds au titre de nos participations de façon non anticipée.	- Analyse du périmètre du groupe en amont (enquête auprès des filiales du groupe à l'automne)				
Comptes consolidés: Mauvaise qualité des opérations intragroupes. Difficultés dans l'homogénéisation des comptes dûes à des outils et pratiques différents entre l'UCBL et les filiales.	Qualité comptable: Comptes consolidés inexacts Risque juridique: Observations des tutelles et/ou des CAC	- Réconciliation intermédiaire des opérations intragroupes (préparatoire à la fin d'exercice)				

Plan d'actions de maîtrise des risques financiers et comptables 2023

Dépenses						
Risque	**Conséquence(s) possible(s)**	**Piste d'actions**	**CIC**	**CIB**	**Niveau du risque si réalisé**	**Niveau de maîtrise**
Risque de fraude ou d'erreur de paiement dû à une mauvaise saisie des RIB fournisseurs	Impact financier: Paiement à tort / Paiement au mauvais fournisseur et fournisseur non payé Impact juridique et en image	Procédure formalisée et traçée de contrôle des RIB. Séparation des tâches				
Fraude par usurpation d'identité	Impact financier: Paiement à tort / Paiement au mauvais fournisseur et fournisseur non payé Impact juridique et en image	Veiller à la sécurité informatique du logiciel (attibution droits, modification mots de passe…). Information de sensibilisation aux gestionnaires.				
Carte achat / carte logée: décalage important entre la date de décaissement et la date de rapprochement	Mauvaise qualité comptable et d'exécution budgétaire	Procédures gestion de la carte achat reformalisée				
Missions: Problème des missions régularisées a posteriori	Risque juridique Risque de non engagement correct des fonds	Blocage des OM a posteriori				
Dépenses: Absence de prévision fiabilisée sur plusieurs exercices	Impact en pilotage financier: Manque de visibilité budgétaire à moyen et long terme.	Analyse des écarts entre AE et CP sur les crédits de fonctionnement				
Comptabilité analytique						
Risque	**Conséquence(s) possible(s)**	**Piste d'actions**	**CIC**	**CIB**	**Niveau du risque si réalisé**	**Niveau de maîtrise**
Mauvaise qualité des saisies des données sources (mauvaise imputation, dates tronquées…)	Impact décisionnel: Reporting ne reflétant pas la réalité de l'activité et entraînant des difficultés de choix de pilotage.	Formations et procédures, analyse de la qualité par sondage et contrôle de cohérence, suivi infra annuel				
Absence de continuité méthodologique dans la réalisation des restitutions en comptabilité analytique.	Impact décisionnel: Impossibilité de comprendre la trajectoire financière de l'établissement (comparaison impossible)	Documenter la méthologie adoptée, les fichiers sources				

Annexe 4 : Plan d’action 2023

Date de mise à jour : janvier 2023

Cycle	Libellé de l'action	Type action	Echéance	Responsable
Tous les processus	Elaborer ou actualiser les organigrammes fonctionnels nominatifs des principales composantes	Documentation	juin-23	DSF/AC
	Elaborer ou actualiser les organigrammes fonctionnels nominatifs des autres composantes et laboratoires	Documentation	dec-23	DSF/AC
	Réaliser les travaux préparatoires pour la création de l'EPE, dans le cadre de la fusion des établissements lyonnais au 1er janvier 2024 : harmonisation et convergence des processus, des outils, des bases de données	Organisation	déc.-23	Responsable cycle
	Organiser des réunions trimestrielles avec l'ensemble des responsables de cycle	Organisation	juin-23	DSF/AC
	Actualiser toutes les cartographies et procédures	Documentation	sept-23	DSF/AC/responsables de cycle
	Actualiser tous les formulaires mis à la disposition des usagers	Documentation	dec-23	DSF/AC/responsables de cycle
Trésorerie	Trouver des placements financiers adéquats pour les dons et legs	Processus	juin-23	Resp cycle trésorerie
	Finaliser la formalisation de la méthodologie d'élaboration du plan de trésorerie prévisionnel	Documentation	juil-23	Resp cycle trésorerie et budget
	Fiabiliser les prévisions des opérations pour comptes de tiers (notamment reversement partenaires…)	Processus	déc-23	Resp cycle trésorerie et op pluriannuelles
Recettes	Taxe d'apprentissage: Mettre en place le paiement en ligne pour la taxe d'apprentissage en lien avec la réforme de la TA	Processus	déc-23	Agent comptable
	Mise en place du paiement en ligne pour les autres droits, en lien avec la mise en place de l'outil PFIP par la DGFIP	Processus	déc-23	Agent comptable
	Réaliser des formations perfectionnement pour réactualiser les connaissances des gestionnaires et améliorer la qualité budgétaire et comptables	Formation	sept-23	Cellule SIFAC, resp cycle recettes
	Mise en place d'une cartographie des recettes	Documentation	déc-23	resp cycle recettes

Cycle	Libellé de l'action	Type action	Echéance	Responsable
Paie	Prise en compte dans le dispositif CIBC du projet établissement de gestion intégrée de la paie et de préliquidation SIHAM	Organisation	déc.-23	Responsable paie (DRH)
	Mise en place d'indicateurs de suivi d'anomalies	Contrôle	juin-23	Responsable paie (DRH)
	Poursuite de la mise à jour des procédures paie	Documentation	juin-23	Responsable paie (DRH)
	Dématérialisation de la transmission des pièces justificatives	Organisation	déc-23	Responsable paie (DRH)
Immobilisations	Mise en qualité de la base: Inventaire tournant, nettoyage des bases comptables…	Contrôle	déc-23	Cellule SIFAC
	Formaliser le processus amortissement et le processus quote part	Documentation	sept-23	Agence comptable
	Pérenniser le traitement comptable des opérations anciennes	Processus	déc-23	Agence comptable
	Pérenniser le processus de fiabilisation du patrimoine immobilier : - En externe : intégrer les bâtiments contrôlés par l'UCBL actuellement dans le patrimoine d'autres entités - En interne : formaliser le processus de transfert des immobilisations en cours (interrogation des services ordonnateurs)	Processus	déc-23	resp cycle recettes

Cycle	Libellé de l'action	Type action	Echéance	Responsable
Dépenses	Déployer un Contrôle Hiérarchisé de la Dépense (CHD) au sein du service facturier	Processus	juin-23	Agence comptable
	Poursuivre l'apurement régulier des BC et SF (nettoyage des flux)	Contrôle	trimestriel	Cellule SIFAC / PGF
	Rédiger une convention de partenariat entre les services ordonnateurs et le service facturier	Documentation	déc-23	DSF/AC/DAJI
Comptabilité analytique	Rédiger un mode opératoire pour la phase ordonnateur de la déclaration d'activité industrielle et commerciale	Documentation	avr-23	resp pilotage financier
	Mise à jour du guide méthodologique de comptabilité analytique formation	Documentation	mars-23	resp pilotage financier
	Rédaction d'une note de cadrage de l'usage des domaines fonctionnels	Documentation	mai-23	resp pilotage financier
Opérations pluriannuelles	Apurer les créances anciennes liées aux conventions pluriannuelles	Processus	juin-23	DSF SRP/AC
	Circulariser régulièrement les données GOPA et SIFAC	Processus	nov-23	DSF SRP/AC
	Intégrer dans la documentation contrôle interne du SRP l'impact de la création du centre ingénierie de projets (procédures, cartographies de processus)	Documentation	juil-23	Resp SRP (DSF)
	Poursuivre le développement de GOPA pour intégrer l'augmentation du volume des reversements partenaires	Processus	déc-23	DSF/DSI
	Continuer les réunions de suivi des contrats à gestion internalisée	Organisation	déc-23	Resp SRP (DSF)
	Organiser des réunions récurrentes entre le responsable du CIP, son équipe et le responsable du SRP	Organisation	déc-23	Resp SRP (DSF)

Annexe 5 : Réponse à l'enquête ministérielle annuelle :

RELATIVE AU DEPLOIEMENT DU CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE ET DU CONTROLE INTERNE COMPTABLE AU SEIN DES ORGANISMES PUBLICS

Les fonctions et les périmètres budgétaires et comptables		
1.	L'articulation de la maîtrise des risques budgétaires et comptables a-t-elle fait l'objet d'une analyse partagée entre les acteurs définis dans l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, (ordonnateur, agent comptable, organe délibérant, organe dirigeant, référent) ?	Oui
2.	Existe-t-il un document portant organisation de la démarche des contrôles interne budgétaire (CIB) et comptable (CIC) au sein de votre organisme précisant notamment les missions et le rôle de chaque acteur (article 3.1 du cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable des organismes publics)?	Oui, un document unique traitant du CIB et du CIC
Acteurs du CIB et du CIC		
3.	L'organe dirigeant (comité exécutif, comité de direction, comité directeur...) assure-t-il le pilotage du déploiement et/ou du renforcement du CIB et du CIC ?	Pilotage conjoint du CIB et du CIC
4.	L'organe dirigeant (comité exécutif, comité de direction, comité directeur...) a-t-il constitué un comité chargé du pilotage et du suivi de la mise en œuvre du CIB et du CIC ?	Oui, un comité unique pour le CIB et le CIC
5.	Les référents CIB et CIC ont-ils été désignés ?	Deux personnes distinctes ont été désignées pour le CIB et le CIC
Recensement des risques et plan d'action		
6.	Existe-t-il une cartographie des processus budgétaires et comptables ?	Oui, pour les processus budgétaires et comptables
7.	Cette cartographie a-t-elle été actualisée au cours des 12 derniers mois au sein de votre organisme?	Non
8.	Existe-t-il une cartographie des risques budgétaires et/ou comptables ?	Oui, les cartographies sont communes
9.	Ces cartographies ont-elles été actualisées au cours des 12 derniers mois au sein de votre organisme ?	Non
10.	Existe-t-il un plan d'action formalisé couvrant les risques budgétaires et comptables ?	Oui, commun pour les risques budgétaires et comptables
11.	A-t-il été créé ou actualisé au cours des 12 derniers mois au sein de votre organisme ?	Non
12.	Utilisez-vous des indicateurs dans le pilotage du dispositif de maîtrise des risques ?	Non
Organisation		
13.	Un organigramme fonctionnel nominatif (OFN) a-t-il été déployé dans la fonction budgétaire ?	Oui, OFN déployé sur l'intégralité des processus budgétaires
14.	Un organigramme fonctionnel nominatif (OFN) a-t-il été déployé dans la fonction comptable ?	Oui, OFN déployé sur l'intégralité des processus comptables
Traçabilité		
15.	Des organigrammes fonctionnels nominatifs (OFN) sont-ils actualisés dès que nécessaire (rotation de personnel, départs, arrivées) afin de représenter, en permanence, la réalité de l'organisation ?	Oui, OFN actualisés a minima une fois par an
16.	Un suivi des habilitations informatiques, des délégations de pouvoir et de signature est-il organisé ?	Oui, systématiquement
17.	L'archivage des données budgétaires et comptables est-il assuré dans le respect d'un plan de classement qui garantit la conservation et l'accessibilité de ces données ?	Oui, les données sont archivées selon un plan de classement
18.	Les intervenants et les interventions sont-ils tracés depuis le fait générateur jusqu'à l'enregistrement en comptabilité sur l'intégralité de la fonction budgétaire et comptable ?	Oui, sur l'intégralité de la fonction budgétaire et comptable
Documentation et formation		
19.	La documentation des procédures est-elle actualisée à échéance régulière au sein de votre organisme ?	Oui, totalement
20.	La documentation des procédures est-elle facilement accessible au sein de votre organisme ?	Oui
21.	Les agents ont-ils été formés sur les procédures et sur les outils de la fonction budgétaire ?	Oui, totalement

22.	Les agents ont-ils été formés sur les procédures et sur les outils de la fonction comptable ?	Oui, totalement
Évaluation des dispositifs de CIB et CIC		
23.	L'encadrement a-t-il tracé les contrôles de supervision a posteriori qu'il a réalisés afin de constituer une source d'informations pour renforcer le dispositif de CIB ?	Contrôles tracés
24.	L'encadrement a-t-il tracé les contrôles de supervision a posteriori qu'il a réalisés afin de constituer une source d'informations pour renforcer le dispositif de CIC ?	Contrôles tracés
25.	Avez-vous autoévalué la maturité de votre dispositif de CIB ?	Non
26.	Avez-vous autoévalué la maturité de votre dispositif de CIC grâce à l'échelle de maturité de la gestion des risques (EMR) ?	Oui, de manière globale
27.	Un programme et un comité d'audit interne ont-ils été mis en place au sein de votre organisme ?	Oui, mise en place d’un comité d'audit interne
28.	Les comptes de votre organisme sont-ils certifiés par un commissaire aux comptes?	Oui
29.	Le commissaire aux comptes a-t-il effectué une revue du dispositif de CIC déployé au sein de votre organisme ?	Oui

Annexe 6 : Liste des procédures ou modes opératoires techniques créées ou mises à jour en 2022

Cycle Dépenses :

Outils de gestion :
- Le contrôle comptable de la dépense et liste des pièces justificatives (15/11/2022)
- Tiers partenaires (06/04/2022)
- Auto-liquidation TVA à l'importation (17/05/2022)

Internes à l'AC :
- MOP avoirs sur missions (11/05/2022)
- Ouverture, modification et clôture d'une carte achat (07/07/2022)
- Comptabilisation des avoirs fournisseurs (23/03/2022)
- Affectation d'un fournisseur en tiers partenaire à la commande (07/04/2022)
- MOP Paramétrage du CHD (20/07/2022)

Cycle Recettes :

Outils de gestion :
- Création d'un client dans SIFAC (21/09/2022)

Cycle opérations comptables :

Métiers
- Entrée d'un bien à l'inventaire comptable (11/04/2022)

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-046

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à la formation de Monsieur B B "LICENCE PRO METIERS DE L'INDUSTRIE : MECATRONIQUE, ROBOTIQUE - PARCOURS MECATRONIQUE ET DU CQPM N° 162 TECHNICIEN D'ETUDES EN MECATRONIQUE

La société EURL E I a fait l'objet d'un jugement de redressement judiciaire le 14/05/2019, L'Université a déclaré sa créance auprès du Mandataire Judiciaire le 03 juin 2019. La société a été mise en liquidation le 30/07/2020.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat d'irrécouvrabilité établi par le mandataire judiciaire en date du 21/09/2021 ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par La Directrice Opérationnelle de FOCAL en date du 10/02/2023;

Vu l'avis favorable du Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président l'admission en non-valeur pour un montant de 2229,50 euros.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-047

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus, 800,00€ correspondent à la formation de Madame E-H F "D.I.U NÉPHROLOGIE PÉDIATRIQUE ".

Madame E-H F n'a pas répondu aux diverses relances qui ont été effectuées. La somme de 200,00€ a été versée par CB le 14/06/2022. Un échéancier a été proposé, sans retour et paiement de la part de Madame. Les créances ont été confiées pour recouvrement à l'huissier qui a établi un certificat d'irrécouvrabilité.

Vu le Code de l'Education ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier en date du 16/12/2022 ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par La Directrice Opérationnelle de FOCAL en date du 10/02/2023;

Vu l'avis favorable du Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président l'admission en non-valeur pour un montant de 600,00 euros.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-048

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à trop versé à l'étudiant dans le cadre de l'opération tous connectés 10/06/2020.

Monsieur H O n'a pas répondu aux diverses relances qui ont été effectuées. Compte tenu du faible montant de la dette le recours à l'huissier n'est pas envisagé.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Responsable du PGF Doua en date du 03 février 2023 ;

Vu l'avis favorable du Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président l'admission en non-valeur pour un montant de 60,00 euros.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-049

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à un trop perçu sur paie suite à la régularisation de l'incidence du prélèvement à la source sur les rémunérations des vacations comprises entre janvier et mars 2019.

Madame I M n'a pas répondu aux diverses relances qui ont été effectuées. Le recouvrement de la créance, confié à l'huissier a été inopérant, l'adresse connue n'a pas permis de contacter l'agent. L'huissier a établi un certificat d'irrécouvrabilité.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier en date du 24/06/2021 ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Directeur Général des services en date du 28/06/2021 ;

Vu l'avis favorable du Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président l'admission en non-valeur pour un montant de 173,92 euros.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-050

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à la formation de Madame L A pour la formation "D.U THANATOPRAXIE" du 09/03/2020 au 09/10/2020.

Madame L A n'a pas répondu aux diverses relances qui ont été effectuées. Les créances ont été confiées pour recouvrement à l'huissier qui a établi un certificat d'irrécouvrabilité.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier en date du 27/04/2022 ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par La Directrice Opérationnelle de FOCAL en date du 23/05/2022 ;

Vu l'avis favorable du Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président l'admission en non-valeur pour un montant de 660,00 euros.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

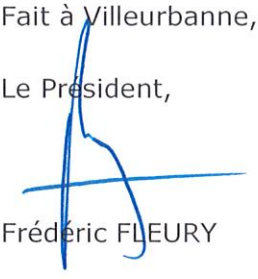

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-051

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à la formation de Mesdames P. (2e échéance) et C. (1ère et 2ème échéances), pour la formation "D.U réactualisation des connaissances à l'officine".

La société PARASHOP DIFFUSION SAS a fait l'objet d'un jugement de redressement judiciaire le 06/05/2020. L'Université a déclaré sa créance auprès du Mandataire Judiciaire le 11/05/2020. La société a été mise en liquidation le 17/09/2020.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat d'irrécouvrabilité établi par le mandataire judiciaire en date du 10/05/2022 ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice Opérationnelle de FOCAL en date du 10/02/2023 ;

Vu l'avis favorable du Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président l'admission en non-valeur pour un montant de 2014,50 euros.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-052

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à la formation de Monsieur P L pour la formation " D. I. U. Formation complémentaire en gynécologie et obstétrique"du 05.11.2020 au 09.04.2021.

Monsieur P L n'a pas répondu aux diverses relances amiables effectuées. La créance a été confiée pour recouvrement à l'huissier, celle-ci a été infructueuse au regard de l'insolvabilité du débiteur.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier en date du 05/07/2022 ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par La Directrice Opérationnelle de FOCAL en date du 22/08/2022 ;

Vu l'avis favorable du Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président l'admission en non-valeur pour un montant de 900,00 euros.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-053

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à la formation Monsieur P S pour la formation « Licence Pro. Gestion de l'Energie Electrique » de janvier à septembre 2019. Coût de la formation : 6300 € (prise en charge OPCO : 5850 € et reste à charge Employeur : 450€)

La société SAITEC SASU a fait l'objet d'un jugement de redressement judiciaire le 31/01/2020. L'Université a déclaré sa créance auprès du Mandataire Judiciaire le 06/02/2020. La société a été mise en liquidation le 04/06/2020.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat d'irrécouvrabilité établi par le mandataire judiciaire en date du 31/08/2022 ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par Le Directeur de l'IUT Lyon1 en date du 07/02/2023 ;

Vu l'avis favorable du Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président l'admission en non-valeur pour un montant de 279,00 euros.**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-054

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à la formation de Madame SB M pour la formation "D.U THANATOPRAXIE" du 26/04/2021 au 09/06/2021.

Madame SB M n'a pas répondu aux diverses relances en recouvrement amiable. Les créances ont été confiées à l'huissier, qui a établi un certificat d'irrécouvrabilité.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier en date du 09/12/2022 ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par La Directrice Opérationnelle de FOCAL en date du 10/02/2023 ;

Vu l'avis favorable du Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président l'admission en non-valeur pour un montant de 3900,00 euros.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-055

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus par Monsieur T J correspondent à un trop perçu sur paie du montant de 382,20€ suite à sa démission.

Le recouvrement de la créance, confié à l'huissier, a été inopérant, l'adresse connue suite à demande à la DGFiP (art. L135ZE du CPF) n'a pas permis de contacter l'agent.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat d'irrécouvrabilité établi par l'huissier en date du 27/04/2022 ;

Vu le Certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par Le Directeur Général des services en date du 23/05/2022 ;

Vu l'avis favorable du Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président l'admission en non-valeur pour un montant de 382,20 euros.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-056

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

La demande de remise gracieuse est motivée car Monsieur LB D est décédé le 16 juillet 2022.

La dette correspond à un trop perçu sur la paie de juillet 2022.

La remise gracieuse s'élève à 1571,60€.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 31/08/2022 ;

Vu le certificat administratif établi par l'ordonnateur en date du 02/11/2022, émettant un avis favorable ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé la demande de remise gracieuse pour un montant total de 1571,60€.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

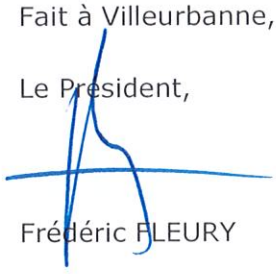

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-057

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

La demande de remise gracieuse est motivée car Madame L M est décédée le 22 juillet 2022.

La dette correspond à un trop perçu sur la paie de juillet et août 2022 ainsi qu'à une requalification de son congé maladie de plein traitement en congé longue maladie demi-traitement depuis novembre 2021.

La remise gracieuse s'élève à 5466,35€.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 28/09/2022 ;

Vu le certificat administratif établi par l'ordonnateur en date du 02/11/2022, émettant un avis favorable ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé la demande de remise gracieuse pour un montant total de 5466,35€.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-058

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

Monsieur R C motive sa demande, en évoquant le fait qu'il a payé la moitié de sa dette et qu'il n'est pas responsable du versement de son plein salaire, l'ayant signalé au moment des faits.

La dette correspond à un trop perçu sur paie, pour un montant de 6667,60€, il aurait dû être à demi-traitement au vu de son congé longue maladie.

La remise gracieuse s'élève à 3333,84€ et correspond à la moitié de sa dette.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 04/05/2021 ;

Vu le certificat administratif établi par l'ordonnateur en date du 24/06/2022, émettant un avis favorable ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé la demande de remise gracieuse pour un montant total de 3333,84 €**

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-059

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

La demande de remise gracieuse est motivée, car Monsieur S JF est décédé le 24 juillet 2022.

La dette correspond à un trop perçu sur la paie de juillet 2022.

La remise gracieuse s'élève à 872,39€.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 30/09/2022 ;

Vu le certificat administratif établi par l'ordonnateur en date du 04/11/2022, émettant un avis favorable ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé la demande de remise gracieuse pour un montant total de 872,39€.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2023-060

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023

TARIFS DE LA CELLULE CONGRES

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs de la Cellule Congrès suivants

➢ JOURNEE JRESL 2023

Congrès intitulé « **Journée de Prévention du Risque Infectieux en Etablissement de Santé** » organisé le 22 mars 2023 par Mme Anne SAVEY.

Inscriptions :
Tarif participant : 80 €

Sponsoring :
Stand 4m² + logo sur le site et programme : 550 €

➢ JOURNEE JREMSCL 2023

Congrès intitulé « **Journée de Prévention du Risque Infectieux en établissement médico-social en Auvergne** » organisé le 20 mai 2023 par Mme Anne SAVEY.

Inscriptions :
Tarif participant : 80 €

Sponsoring :
Stand 4m² + logo sur le site et programme : 550 €

➢ FPCP 2023

Congrès intitulé «**21st Conference on Flavor Physics and CP Violation** » organisé du 29 mai au 2 juin 2023 par Mme Nazila MAHMOUDI.

Inscriptions:
Tarif regular early bird : 200 €
Tarif regular late : 300 €
Tarif étudiant early bird : 140 €
Tarif étudiant late : 200 €
Tarif école pré conférence : 50 €
Programme social – visite de Lyon : 15 €
Programme social – dîner de gala : 50 €
Programme social – tarif accompagnant : 125 €

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

➢ **JISTR 2023**

Congrès intitulé « **Journée scientifique de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation** » organisé le 3 juin 2023 par Mme Valérie GAVEAU.

Inscriptions :

Tarif présentiel – formation continue – early bird : 80 €
Tarif présentiel – formation continue – late : 140 €
Tarif présentiel – financement personnel – early bird : 50 €
Tarif présentiel - financement personnel – late : 80 €
Tarif présentiel – étudiant – early bird : 25 €
Tarif présentiel – étudiant – late : 50 €
Tarif présentiel – membre ISTR – early bird : 40 €
Tarif présentiel – membre ISTR – late : 70 €
Tarif distanciel – formation continue – early bird : 60 €
Tarif distanciel – formation continue – late : 120 €
Tarif distanciel - financement personnel - early bird : 30 €
Tarif distanciel - financement personnel – late : 60 €
Tarif distanciel - étudiant - early bird : 20 €
Tarif distanciel - étudiant – late : 30 €
Tarif distanciel - membre ISTR - early bird: 30 €
Tarif distanciel - membre ISTR – late : 60 €

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 28 février 2023

Le Président

Frédéric FLEURY